



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

150



UNIVERSITEIT



90



*M^{re} Roger
Comte de Bussy
Camp*



*de Rabutin
Mestre de
General &*

Compte

LES
MEMOIRES
DE MESSIRE
ROGER DE RABUTIN
COMTE DE BUSSY,

LIEUTENANT GENERAL DES ARMEES
DU ROI, ET MESTRE DE CAMP
GENERAL DE LA CAVALERIE LEGERE.

NOUVELLE EDITION,

*Revue, corrigée & augmentée sur un Manuscrit
de l'Auteur.*

en lieu de trainare (par



A. Picart Del.

M. Pool Sculp.

A AMSTERDAM,
Chez ZACHARIE CHATELAIN.
M. DCC. XXXI.



*M^{re} Roger
Comte de Bussy
Camp*

*de Rabutin
Mestre de
General &*

Ca.

Complé

LES
MEMOIRES
DE MESSIRE
ROGER DE RABUTIN
COMTE DE BUSSY,

LIEUTENANT GENERAL DES ARMEES
DU ROI, ET MESTRE DE CAMP
GENERAL DE LA CAVALERIE LEGERE.

NOUVELLE EDITION,

*Revue, corrigée & augmentée sur un Manuscrit
de l'Auteur.*

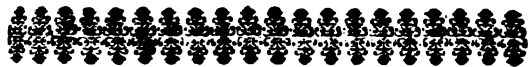


Picart Del.

A. Pool Sculp.

A AMSTERDAM,
Chez ZACHARIE CHATELAIN.
M. DCC. XXXI.





AVERTISSEMENT.

IL est si difficile de parler de soi
& des affaires de son tems au
gré de tout le monde, que la Famille
de Monsieur le Comte de Bussy se
seroit contentée de profiter seule de
ce qu'il peut y avoir d'utile & d'a-
greable dans ses Memoires, si elle
n'avoit eu lieu de craindre (par la
fâcheuse experience qu'il en a fai-
te) qu'on pourroit encore sur quel-
ques morceaux derobez, composer
un Roman sous le titre de ses Me-
moires. Cette raison seule a fait
consentir qu'ils fussent imprimez.
On n'en fera point ici d'éloges: cela
ne serviroit peut-être qu'à revolter
ceux qui croient qu'on fait tort à
leur

AVERTISSEMENT.

leur jugement, dès qu'on leur propose le sien; & on laissera décider du mérite de ces Mémoires par le succès qu'ils auront.

Au reste on a jugé à propos d'en retrancher tout ce que Monsieur le Comte de Buffy a écrit depuis son exil jusqu'à sa mort, parce qu'ayant passé presque tout ce tems-là chez lui à la campagne, on n'a rien trouvé parmi ses papiers, qu'on ait crû devoir joindre à des événemens historiques.

Nous ajouterons à cet Avertissement que la Nouvelle Edition qu'on donne aujourd'hui contient quelques Additions importantes tirées d'un Manuscrit de l'Auteur qu'on a communiqué au Libraire.

On

AVERTISSEMENT.

On ne spécifiera point ici ces Additions, parce qu'on a eu soin de les renfermer toutes entre deux crochets pour les distinguer du reste. Il n'est pas difficile de voir qu'on les avoit retranchées dans les premières Editions de ces Memoires pour ménager diverses personnes vivantes à lors, mais qui sont mortes depuis.

Nous rapporterons ici l'Építaphe de M. le Comte de Buffy; telle qu'on la lit dans l'Église de Notre-Dame d'Autun, où il est inhumé, & que nous avons tirée de l'Histoire de l'Académie Française de Mr. l'Abbé d'OLIVET.

E P I T A P H E

DE M. LE COMTE

DE BUSSY RABUTIN.

ICi repose Haut & Puissant Seigneur
Messire ROGER DE RABUTIN,
Chevalier, Comte de Bussy ; plus consi-
derable par ses rares qualitez, que par sa
grande naissance ; plus illustre par ses bel-
les actions, qui lui attirerent de grands
emplois, que par ces emplois mêmes.

Il entra aussi-tôt dans le chemin de la
gloire, que dans le commerce du mon-
de ; & dès sa quinzieme année il préfe-
ra l'honneur de servir son Prince, aux
plaisirs d'une jeunesse molle & oisive.

Capitaine en même tems que Soldat,
il fut d'abord à la tête de la premiere
Compagnie du Regiment de Leonor de
Rabutin Comte de Bussy son pere ; &
bientôt après Colonel du Regiment,
qu'il n'acheta que par des perils & par
d'heureux succès. Il ne dut aussi qu'à
sa conduite & à son courage la Lieute-
nance de Roi du Nivernois, & la charge
de Conseiller d'Etat.

La fortune d'intelligence cette fois a-
vec le mérite lui fit avoir la charge de
Mestre

Epitaphe de M. le Comte de Bussy.

Mestre de Camp de la Cavalerie legere
Le Roi le fit ensuite Lieutenant General
de ses Armées à l'âge de trente-cinq
ans. Une si prompte élévation fut l'ou-
vrage de la justice du Souverain, & non
de la faveur d'aucun patron.

Il joignit toutes les graces du discours
à toutes celles de sa personne, & fut
l'Auteur d'un genre d'écrire inconnu
jusqu'à lui. L'Academie Françoisé crut
l'honorer en lui offrant une place d'Acad-
demicien.

Enfin presque au comble de la gloi-
re, Dieu arrêta ses prosperitez : & par
des disgraces éclatantes il le detrompa
du monde, dont il avoit été jusques-là
trop occupé.

Son courage fut toujours au-dessus
de ses malheurs. Il les soutint en Sujet
soumis, & en Chrétien resigné. Il em-
ploya le tems de son exil à se bien in-
struire de la Religion, à former sa famil-
le, & à louer son Prince.

Après avoir été long-tems éloigné de la
Cour, il y fut rappellé avec agrément, &
honoré des bienfaits de son Maître.

La Mort le trouva dans de saintes dis-
positions. On le perdit le 9. d'Avril
1693. en la soixante & quinziesme année
de son âge.

Qui

Epitaphe de M. le Comte de Bussy.

Qui que vous foyez , priez pour lui.
LOUISE DE RABUTIN, Comtesse
d'ALETS, sa chere fille, & sa fille deso-
lée, a voulu par cette Epitaphe instruire la
Posterité de son respect, de sa tendresse, &
de sa douleur.



LES



LES

MEMOIRES

DE MESSIRE

ROGER DE RABUTIN

COMTE DE BUSSY,

LIEUTENANT GENERAL DES ARMEES

DU ROI, ET MESTRE DE CAMP

GENERAL DE LA CAVALERIE

LEGERE

AUSSITÔT que j'entraî dans le monde, ma première & ma plus forte inclination fut de devenir honnête homme, & de parvenir aux grands honneurs de la guerre. Pour cet effet j'essayai autant qu'il me fut possible, d'avoir commerce avec les honnêtes gens; & lorsque mon Pere me mena à l'armée j'écrivis mes Campagnes pour me faire mieux retenir les choses que j'y voyois. J'ai continué jusqu'à présent d'en parler ainsi; & sans autre vue que de m'amuser,

Tome I.

A

j'ai

j'ai même écrit mes moindres occupations. Cependant les malheurs qui me sont arrivez, pouvant laisser croire que je les meritois, à ceux qui ne jugent des choses que par les événemens, j'ai fait dessein d'écrire ma vie, & l'oïfiveté de ma prison m'a donné lieu de l'entreprendre.

Je parlerai moi-même de moi, & je ne ferai pas comme ceux qui pour avoir pretexte de faire leur panegyrique, de leur histoire, l'écrivent sous des noms empruntez : je ne ferai ni assez vain, ni assez ridicule, pour me louer sans raison ; mais aussi n'aurai-je pas une assez sottise honte pour ne pas dire de moi des choses avantageuses quand ce seront des veritez.

Cela est assez favorable à mon dessein, que dès ma plus grande jeunesse j'aye écrit tout ce que j'ai fait ; car ces Memoires étant d'ailleurs faits sur des Ordres, des Lettres, des Patentes, & des Brevets du Roi, des Lettres de Ministres d'Etat, de Generaux-d'Armées & de particuliers ; de toutes lesquelles j'ai les originaux ; & toutes ces choses étant liées ensemble par des relations & par des raisonnemens, composeront une histoire de moi si veritable & si particularisée, que je la pourrois appeller ma confession generale, si je ne disois quelquefois du bien de moi comme du mal.

Si j'avois eu de plus grands Sujets à traiter, je ne les aurois pas gâtez par ma maniere de les dire, & les gens curieux de grandes choses, qui pourront lire ces Memoires, y auroient mieux trouvé leur compte ; mais cela n'a pas été à mon choix, la fortune en a disposé autrement ; c'est une folle qui quelquefois récompense un hon-

honnête homme, mais qui le plus souvent étoit un sot.

Je naquis le Vendredi Saint troisième d'Avril mil six cents dix-huit à Epiry, qui étoit une ANN. terre fort ancienne dans ma Maison, & qui en 1618. sortit depuis. Roger de Saint Lary Duc de Bellegarde, Gouverneur de Bourgogne, fut mon parrain. J'avois deux aînez, & j'eus depuis deux cadets, qui tous quatre moururent en divers tems & me laisserent unique. Avant la mort de l'aîné de tous, mon Pere m'avoit destiné à être Chevalier de Malte : mais Dieu en disposa autrement, & il paroïssoit même que des cinq freres que nous étions, la fortune m'ayant ôté les deux qui me precedoient & les deux d'après, ce choix-là promettoit de sa part quelque chose de beau pour moi ; cependant jusqu'à ici la fortune n'a pas tenu tout ce qu'elle sembloit promettre.

Mais pour dire les choses de suite, je fus élevé avec plus de tendresse, particulièrement de la part de ma mere, que mes autres freres ; & il sembloit par les soins qu'elle avoit de moi, plus grands que des autres, qu'elle eût quelque pressentiment que je devois être le seul soutien de ma Maison.

Lorsque j'eus neuf ans, mon pere nous mit mon frere aîné & moi avec un Precepteur au College des Jesuites d'Autun. Peu de tems après, Louis XIII. voulant réduire dans leur devoir les Huguenots de Languedoc, fit de nouvelles levées de troupes, parmi lesquelles mon pere ayant été choisi pour Mestre de Camp d'un Regiment d'Infanterie de douze Compagnies, retira mon frere du College où il ne faisoit pas grand progrès, & le fit Enseigne de sa Compagnie de Mestre de Camp, & l'on mit avec moi

un de mes cadets destiné à être Chevalier de Malte ; j'avois assez d'inclination à l'étude, & mes Regents étoient fort satisfaits de moi. Cependant la guerre ayant passé de Languedoc en Piedmont, mon frere aîné y mourut de peste à Brigueras, & me laissa par sa mort l'aîné de la Maison, (car le second étoit mort au berceau.) La paix s'étant faite ensuite, mon pere se vint établir avec toute sa famille à Paris, autant pour sortir d'un grand procès où il s'étoit embarqué, que pour autre chose.

Mon frere le Chevalier & moi étant donc à Paris avec mon pere & ma mere dans un logis à l'année, rue de la Harpe, d'où nous allions au College de Clermont, j'entrai en Seconde que je n'avois qu'onze ans, & j'étois si bon humaniste, qu'à douze on me jugea assez fort pour monter delà en Philosophie, sans passer par la Rhetorique. A la fin de mon année de Logique, mon pere ayant eu ordre de remettre son regiment sur pié, m'en donna la premiere Compagnie : & au lieu de me laisser achever la Physique, m'envoya en l'année 1634. au siege de la Motte en Lorraine avec ce Regiment ; je dis m'envoya ; parce qu'il ne pût pas y venir d'abord, à cause de la Lieutenance de Roi de Nivernois, dont Sa Majesté l'honora. Et cependant le Sieur de Chovance vieil Officier d'Infanterie, brave & intelligent, qui étoit second Capitaine, avoit en effet le commandement du Regiment, que je n'avois qu'en apparence.

Je me suis ôté une belle occasion de dire du bien de moi, en écrivant moi-même mon histoire : car si c'eût été mon Secretaire, il auroit pû dire (comme font tous les autres) que quand j'é-

j'étois au Collège, je battois tous mes camarades, que dans les moindres jeux je voulois toujours être le maître, & mille autres fadaïses comme celles-là. Mais moi qui suis véritable, je dirai que je ne battois personne, & que je me contentois de n'être point battu. 1634.

Mais pour revenir au siege de la Motte qui fut bloquée au commencement de Mars 1634. nous le faisons le plus commodément du monde, nous n'avions point d'ennemis à plus de cinquante lieues de nous : toutes nos troupes étoient en des quartiers à une lieue, ou à une lieue & demie de la place; le Regiment de mon pere étoit logé sur la Meuse dans un village nommé Goncour, d'où il montoit sa garde de quatre jours l'un.

Comme les troupes furent plus de deux mois dans leurs quartiers, pendant lesquels on faisoit les preparatifs pour le siege, mon pere arriva avant l'ouverture de la tranchée qui se fit sur la fin de Mai. Le vieux Maréchal de la Force de Caumont commandoit l'armée ; les Maréchaux de Camp étoient le Vicomte d'Arpajou, depuis Duc, le Marquis de la Force, depuis Maréchal, & le Colonel Hébron, Ecoïlois. Il y avoit long-tems que l'on n'avoit fait de siege en France ; de sorte que nous faisons mille fautes, qui pourtant ne nous coûtent rien, parce que les ennemis étoient aussi ignorans que nous ; enfin la place se rendit le 28. Juillet 1634. Ce qui se passa de plus considerable en ce siege, fut que le Sieur d'Iche Gouverneur ayant été tué, un Frere Capucin qu'il avoit dans la ville acheva de la défendre, & après avoir fait beaucoup de belles actions dans les sorties où il étoit toujours le premier, il eut

— le bras cassé d'un coup de mousquet en dé-
1634. fendant la brèche.

Le Gouvernement de cette place ayant été donné au Sieur de Perigal Capitaine au Regiment de Navarre, l'Armée après quelque tems de raffraîchissement, passa en Allemagne, & mon pere me trouvant trop jeune pour un voyage comme celui-là, qu'on alloit faire approchant l'hiver, me mit à l'Academie chez Benjamin. J'y entrai au commencement de l'hiver 1634. Mais comme après avoir commandé un Regiment pendant quelque tems, il m'étoit bien difficile de me reduire à l'obéissance d'un écolier, je n'y demurai que huit mois.

— Au commencement de Mai 1635. les Arri-
ANN. rebans de France ayant eu ordre du Roi de mar-
1635. cher en Lorraine, sous la conduite des Gouverneurs & des Lieutenans de Roi des Provinces, mon pere y mena la Noblesse de Nivernois, à laquelle il joignit cent hommes de recrues pour son Regiment qui étoit dans Epinal, & il m'en donna le soin. Je marchai avec cette Infanterie en Août, logeant toujours dans les avenuës des villages où logeoit cette Noblesse, & nous arrivâmes en Lorraine à la fin de ce mois, où nous joignîmes l'Armée du Roi, commandée par Charles de Valois Duc d'Angoulême, & par le vieux Maréchal de la Force, au village de Manieres. Le Duc Charles de Lorraine étant alors avec un corps de Troupes considerable à Rambervilliers, le Marquis de Sourdis Charles d'Escoubleau l'un de nos Maréchaux de Camp, prit dans ce tems-là le Château de Moyen à une lieuë de nôtre Camp.

Nos Généraux voulant retirer d'Epinal les
Re-

Regimens de Bussy Rabutin, de Nicé, de Bains, & de Nanteuil, qu'ils trouvoient un peu trop exposez dans cette méchante place, en donnerent la commission au Colonel Gassion, qui avec son Regiment de Cavalerie, & quelques autres corps d'Allemands, s'acquitta fort bien de cet emploi: car après avoir retiré ces quatre Regimens d'Infanterie, il força la ville de Charmes, prit Neufchâtel par composition, & battit les ennemis en plusieurs petites rencontres.

La Campagne finie, on mit le Regiment de mon pere en Garnison à Huillecour, un fort grand village sur le bord de la Meuse, auprès de Clermont en Barrois. Mon pere qui vouloit que j'aprissse mon métier, me laissa tout l'hiver à son Regiment; il en valut mieux, & moi aussi: car à mon exemple peu d'Officiers quittèrent, & ceux qui eurent congé ne manquèrent pas de revenir à point nommé dans le tems qu'ils l'avoient promis.

Au commencement de Mars 1636. le Marquis de la Force, fils du Maréchal, qui étoit demeuré l'hiver en Lorraine pour commander les troupes, ayant eu avis que Colorado, l'un des Officiers Généraux des Armées de l'Empereur, s'avançoit avec dix-huit cens chevaux pour lui enlever quelques quartiers, marcha à lui avec Cavalerie & Infanterie, le défit près de Baccaras & le prit prisonnier: le Regiment de mon pere fut de la partie.

Au retour de cette expedition, le Marquis me renvoya conduire un convoi de vivres & de munitions de guerre dans le Château de Moyen avec le Regiment de mon pere; ce que j'exécutai sans peril; la défaite de Colorado nous

— ayant rendus maîtres de la campagne.
 1636. Au mois d'Avril suivant, le Regiment de mon pere eut ordre de marcher en Bourgogne, où nous trouvâmes Henri de Bourbon, Prince de Condé, Gouverneur de la Province, se préparant pour faire le siege de Dole.

De la Porte, Marquis de la Meilleraye, Grand Maître de l'Artillerie, depuis Maréchal de France, Cousin germain du Cardinal de Richelieu, étoit Lieutenant General de cette Armée; de Neuville, Marquis de Villeroi, depuis Maréchal & Duc & Pair; Damas, Marquis de Tianges, cousin germain de mon pere; & Lambert étoient les Maréchaux de Camp. Le Prince entra à la fin de Mai dans le Comté de Bourgogne par Auxonne avec une partie de l'Armée, & le Grand-Maître par Pontallier avec l'autre, de laquelle étoit le Regiment de mon pere, qu'il laissa dans la ville de Pesme; après l'avoir prise: il me donna ordre de me saisir d'un Château nommé Balançon à deux lieues de là, & d'y mettre un Capitaine avec cinquante hommes; je dis me donna ordre, parce que le procès dont j'ai parlé retenoit mon pere à Paris.

Comme je n'avois rien à craindre dans Pesme (à ce qu'il me sembloit) n'y ayant alors aucuns ennemis en campagne, je m'allois quelquefois promener à Dijon pour quatre ou cinq jours, ce qui faillit enfin à me perdre, & qui doit être une leçon à tous les Officiers, & à ceux qui sont chargez de la garde des places ou de quelque poste, de n'en sortir jamais que par ordre du Superieur.

Le 15. Juillet étant allé à Dijon à mon ordinaire, le Prince qui avoit avis que les ennemis s'assem-

s'assembloient sans bruit, pour s'approcher du Camp, & voir ce qu'il y auroit à faire pour se ———
 courir Dole, crût que la première chose qu'ils 1636.
 feroient, ce seroit de prendre Pesme, & que
 cette place ne vallant rien, ils enleveroient le
 Regiment de mon pere; de sorte qu'il m'en-
 voya ordre de la quitter & de me retirer en di-
 ligence au Camp. Cet ordre ne me trouvant
 pas, celui qui commandoit en mon absence y
 obéit, & m'envoya un Officier pour m'avertir
 de ce changement. L'Officier étant allé me
 chercher par un autre chemin que celui par le-
 quel je revenois, ne me trouva pas, & je m'en
 allai droit à Pesme. Le Peuple étoit sur les
 murailles, allarmé de deux cens chevaux des
 ennemis qui demandoient qu'on leur ouvrît les
 portes. Aussi-tôt que je fus assez près pour é-
 tre reconnu des habitans, ils me crièrent que
 mon Regiment étoit sorti le matin par ordre
 du Prince; qu'il étoit allé au camp devant
 Dole, & que les ennemis étoient de l'autre côté
 de la ville qui les pressoient de les laisser
 entrer. Dans le tems qu'ils me parloient je
 vis deux escadrons, la rivière entre eux & moi,
 qui en approchoient, & qui avoient détaché
 vingt maîtres avant eux qui passoient à gué au
 grand trot; je me retirai en même tems avec
 sept de mes gens que j'avois avec moi; & les
 bois étant proches, les ennemis me perdirent
 bien-tôt de vûe. J'allai ce soir-là à Pontallier,
 & le lendemain au Camp. Lorsque je saluai
 le Prince, il savoit déjà le hazard où j'avois
 été d'être pris; il m'en fit une petite reprimande
 honnête & sans aigreur: & j'en fis si bien mon
 profit, que jamais depuis je ne me suis exposé à
 de pareils accidens.

1636. Il est encore à remarquer que bien m'en prit d'avoir traité doucement les habitans de Pesme & d'avoir empêché les desordres des soldats, car autrement j'étois pris; & ce doit être là un exemple à suivre par ceux qui commandent les troupes, comme l'autre est à éviter.

Je trouvai le Regiment de mon pere campé sur l'avenue d'Auxonne, avec ordre de travailler devant lui à la ligne de circonvallation, & point de garde à faire à la tranchée. Cela me donna du chagrin, craignant qu'on ne nous estimât pas assez: cependant le Regiment étoit fort bon, soit en Officiers, soit en soldats, mais la chose se passa de la sorte, parce que les gardes étoient réglées sans nous dès le commencement du siege.

Dans ce tems-là les affaires du Roi alloient si mal en Picardie, que Sa Majesté manda plusieurs fois au Prince de Condé de lever le siege & de lui envoyer une partie de ses troupes. Ce Prince qui attendoit beaucoup de l'effet d'une mine qu'il avoit sous un des bastions de la place, differoit toujours. Enfin ce fourneau ayant joié, & n'ayant pas assez fait pour obliger le Prince à faire donner l'affaut, il obéit au Roi, & se retira avec l'armée dans son Gouvernement le 15. d'Août. Le Duc Charles de Lorraine nous suivit avec deux mille chevaux jusqu'à l'entrée des bois qui sont sur le chemin d'Auxonne: le corps de l'armée des ennemis étant resté dans notre Camp, le Regiment de mon pere eut l'honneur avec celui de Navarre de faire la retraite dont il s'acquita fort bien.

Voici comment se fit cette petite retraite.

Depuis notre Camp jusques aux bois d'Auxonne il y pouvoit avoir une lieüe d'une petite

site plaine entre deux bois taillis. Le Regiment de Navarre envoyoit cent Mousquetaires dans les taillis de la droite qui le harceloient en dedans, & le Regiment de mon pere autant dans celui de la gauche, & ces Mousquetaires faisoient feu sur la Cavalerie des ennemis, plus ou moins suivant qu'elle nous pressoit; & ayant fait leurs décharges ils regagnoient leurs corps par le taillis, & l'on en renvoyoit pareil nombre, en marchant toujours jusques aux grands bois, à l'entrée desquels les ennemis se retirèrent ayant perdu quelques hommes & beaucoup de chevaux tués ou bleffez.

Les Officiers Generaux en ce tems-là ne se pressoient pas tant de se signaler qu'ils ont fait depuis; nous n'en vîmes pas un à cette retraite.

Si-tôt que nous fûmes en Bourgogne, nous fûmes détachés douze Regimens de cette armée pour aller joindre l'armée de Picardie. Les ennemis y avoient fait de grands progrès; ils y avoient pris la Cappelle, le Catelet, Corbie & Roye; & cela avoit obligé le Roi de faire des levées extraordinaires. La ville de Paris, outre cinq ou six cens chevaux, lui avoit fait present de trois Regimens d'Infanterie, l'un desquels au nombre de dix-huit cens hommes, Sa Majesté avoit donné à mon pere. Le rendez-vous general de l'armée se fit dans les plaines de Roye: on y trouva trente-cinq mille hommes de pied, & quinze mille chevaux; son premier exploit fut le siege de cette place; on la battit de douze canons sans y faire de tranchées, & la brèche étant raisonnable, je fus détaché avec quatre cens hommes de plusieurs corps pour aller à l'assaut, mais elle se rendit comme j'étois sur le bord du fossé.

Après cette prise nous marchâmes à Corbie, dont on fit le blocus au commencement d'Octobre. Les deux Regimens de mon pere étoient campez l'un auprès de l'autre au delà de la rivière de Somme sur le bord du ruisseau d'Ancre, dans le quartier que Fontenay Mareuil, Maréchal de Camp, commandoit.

Siége de
Corbie.

Nous travaillâmes promptement à notre circonvallation, qui fut achevée le 10 d'Octobre; elle avoit sept lieües de tour: le fossé en étoit fort large & fort profond.

Le 26. d'Octobre le Roi s'en retourna vers Paris. Le Cardinal de Richelieu demeura à Amiens & proposa d'ouvrir la tranchée; à cela on objecta mille difficultez, mais enfin son sentiment fut suivi; & si bien executé, que le 10. de Novembre les ennemis demanderent à traiter. On leur accorda quatre jours, pendant lesquels ils pourroient donner avis au Prince Thomas de Savoye General des ennemis, & sortir de la place s'ils n'étoient secourus, ce qu'ils ne firent pas. Il mourut de maladie à ce siege beaucoup de gens de ces nouvelles levées: du seul Regiment de Paris qu'avoit mon pere, il en fut enterré cinq cens devant le Camp: celui que je commandois n'étant composé que de vieux soldats, nous n'en perdîmes quasi point.

A la fin de cette Campagne mon pere tomba malade à Amiens; & comme il fut à l'extrémité, il me fit appeller pour me faire avec le meilleur sens du monde un discours sur la conduite que je devois avoir: il n'aboutit qu'à trois points: le premier, la crainte de Dieu; le second, le soin de mon honneur plus que de ma vie; le troisième, le service du Roi. Il me

les

recommanda fort de bien vivre avec ma mere, me dit que nous trouverions des Memoires fort exacts de toutes ses affaires, & qu'il n'y avoit qu'une seule chose qu'il n'avoit pas écrite, qui étoit trois mille pistolles qu'il avoit confiées à Guenaut Medecin son ami, dont il n'avoit point de billet, mais qu'il étoit homme de bien & qu'il ne le nieroit pas; & ensuite il me donna la benediction. Cependant il ne mourut pas alors; & quelques jours après ayant un peu repris ses forces, il s'en vint dans son carrosse à Paris & m'amena avec lui. Toutes les Troupes que la reprise de Corbie avoit fait lever étant cassées, le nouveau Regiment de mon pere le fut aussi, & l'on envoya le vieux en garnison dans le Nivernois: le Roi lui donna le drapeau blanc comme aux vieux corps.

Pendant le siege de Corbie, Louis de Bourbon, Comte de Soissons, s'étant brouillé avec le Cardinal de Richelieu, se retira à Sedan; & sur ce qu'on soupçonnoit Gaston de France, Duc d'Orleans, frere unique du Roi, d'être de la partie, on donna ordre à tous les Gouverneurs de Provinces de faire soigneusement garder les passages des rivieres: ainsi mon pere fut obligé de repartir de Paris presque aussi-tôt qu'il y fut arrivé, pour se rendre à son Gouvernement: & parce que dans ce tems-là les parens de Mademoiselle de Chantal, Marie de Rabutin, se devoient assembler pour lui élire un tuteur, à cause que Coulanges son grand-pere maternel venoit de mourir, mon pere me laissa à Paris avec sa procuration pour assister à cette élection. Cependant je ne partis pas après qu'elle fut faite, quoi que mon pere l'eût ainsi ordonné; mais c'est qu'un peu de débauche me

1036. retenoit alors : & parce que l'argent me man-
 qua bien-tôt, la necessité qui est (comme l'on
 dit) mere de l'invention, me fit ressouvenir de
 ce que m'avoit dit mon pere étant à l'extrémi-
 té à Amiens; & sans considerer les suites de sa
 colere, j'écrivis un billet à Guenaut, par le-
 quel je lui mandois que mon pere m'ayant lais-
 sé à Paris pour ses affaires, m'avoit donné char-
 ge de lui demander de l'argent quand il me man-
 queroit, aux enseignes qu'il avoit trois mille
 pistolles à lui. Guenaut qui ne comprit pas que
 mon pere m'eût pu dire un secret qui n'étoit
 qu'entre eux deux, que pour la raison que je
 lui alleguois, ne fit aucune difficulté de me don-
 ner de l'argent; mais comme je ne le ménageois
 gueres, j'en tirai en peu de tems trois cens pis-
 tolles. A la verité, cela lui donnant quelque
 soupçon, il se voulut éclaircir par lettres avec
 mon pere de ses intentions. Il fût que je l'avois
 trompé à fausses enseignes, de sorte qu'il me
 fallut chercher ailleurs d'autres ressources: &
 comme je me preparois à partir, n'ayant plus
 de quoi subsister, mon pere me fit mander que
 je l'attendisse. Cependant lorsqu'il fut arrivé il
 ne me voulut pas voir; & (pour parler franche-
 ment) je trouve qu'il avoit raison; car enfin je
 lui avois desobei: je m'étois servi d'une confian-
 ce qu'il avoit eue en moi, pour prendre son ar-
 gent & l'employer à de folles dépenses; & le
 pis est, qu'il avoit eu une brouillerie à démêler
 dans son Gouvernement avec un Capitaine de
 Chevaux-legers, parent de Sublet Sieur des
 Noyers Secrétaire d'Etat, dans laquelle l'hon-
 neur & le devoir m'obligeoient d'être auprès
 de lui.

On s'étonnera peut-être de ma sincérité; &

en.

en effet il ne se voit point de Memoires où l'on —
 parle de soi comme on parle d'autrui, les plus 1636.
 honnêtes gens qui en ont fait n'ont pas augmen-
 té leurs bonnes actions, mais ils ont tâ leurs
 mauvaises. Pour moi, qui ai un amour natu-
 rel pour la verité, je ne la puis cacher, quand
 même elle est contre moi, & je trouve ceux
 qui se veulent faire connoître à la posterité au-
 trement qu'ils ne sont, aussi ridicules qu'un
 borgne qui se feroit peindre avec deux bons yeux :
 quand je ne me flatte pas moi-même, cela doit
 obliger les gens de qui je dis les veritez de se
 faire justice.

Mais pour revenir à mon pere, sa colere con-
 tre moi ayant duré près de trois mois, il me
 pardonna & m'envoya en Nivernois assembler 1637.
 son Regiment. Je le tirai de ses quartiers au
 commencement de Mai 1637. & je vins au ren-
 dez-vous d'armée à Rethel, où Befançon Com-
 missaire general des armées de France, Charge
 créée pour lui, & qui fut supprimée en sa per-
 sonne, parce qu'elle avoit trop d'autorité, fit faire
 revûe au Regiment de mon pere, & le trouva
 en fort bon état. Deux jours après de Nogaret,
 Cardinal de la Valette, General de l'armée
 dans laquelle je devois servir, arriva à Rethel :
 il me reçut le mieux du monde, me dit qu'il
 étoit ami & serviteur de mon pere, & mille au-
 tres honnêtetez. Il me demanda s'il y avoit long-
 tems que j'avois perdu ma mere : je lui répon-
 dis qu'elle n'étoit pas morte. Il me parut éton-
 né : Je ne pensois pas, me dit-il, qu'une mere
 laissât aller à l'armée son fils aussi jeune que
 vous ; mais je le surpris bien davantage, quand
 je lui appris que j'avois déjà fait trois Campa-
 gnes. Le Cardinal me demanda encore si mon
 pere

1637. pere serviroit cette année. Je lui dis que je ne le croyois pas ; & en effet il ne servit point, se trouvant trop vieil Officier pour servir davantage de Mestre de camp.

Après avoir attendu aux environs de Rethel l'assemblée des troupes quinze jours durant, nous marchâmes par la frontiere des Ardennes droit à Guise, & de là à Landrecy, où nous arrivâmes le 20. Juin 1637. De Nogaret, Duc de Candale, frere aîné du Cardinal de la Valette, se trouva devant cette place avec un corps d'armée en même tems que nous. Le Cardinal prit son quartier à Lonfauril, qu'il retrancha d'abord. Comme il étoit ami particulier du Cardinal de Richelieu, ce Ministre avoit laissé à sa discretion d'assiéger telle place qu'il jugeroit à propos : mais soit qu'il attendît encore des troupes, soit qu'il voulût être bien assuré de ses convois avant que de s'engager, il fut jusqu'au 6. de Juillet sans former le siège. Enfin le Cardinal de Richelieu qui le souhaitoit fort, & qui pourtant ne vouloit point paroître se lui avoir conseillé, de peur de se charger de l'évenement, lui envoya Philippe de Clerembaut, Comte de Paluau, depuis Maréchal de France, qui lui insinua adroitement le dessein d'ouvrir la tranchée. Le Duc de Candale cependant avoit pris le Cateau en Cambresis, dans lequel il avoit laissé pour Gouverneur Vantau, Capitaine au Regiment de Normandie.

La resolution du siège étant prise, on travailla à la circonvallation. Le Marquis de la Meilleraye Grand-Maître de l'Artillerie arriva en ce tems-là avec un corps de troupes ; & sans autre raison que celle d'être Cousin germain du Cardinal de Richelieu, il commanda un quartier.

tier & prit jour de General avec le Duc de Candale & le Cardinal de la Valette.

1637.

La circonvallation étant achevée, nous ouvrimmes la tranchée le 9. de Juillet. Mais avant que de passer outre, je serai bien-aise de laisser ici la description de cette place, comme elle étoit alors.

Siege de Landrecy.

Landrecy est une petite ville à cinq lieues par delà Guise, sur la riviere de Sambre qui passe dans ses fossez : elle est de quatre bastions mediocres, bien revêtus & bien terrassez, & d'un cinquième moindre que les quatre autres ; ses fossez sont fort larges : elle est de petite garde, & les lignes de défense ne sont guere de plus de six vingt toises : elle est dans un petit fonds & fort commandé du côté de la forêt de Mormaux.

Le Regiment de Piedmont, dont Clermont, Comte de Tonnerre, étoit Mestre de camp, fit l'ouverture de la tranchée du Cardinal de la Valette.

Vaubecour le releva.

Bourdonnet releva Vaubecour.

Longueval, Bourdonnet.

Pleffis-Praslin, Longueval.

Effiat, Pleffis-Praslin.

Et Bussi Rabutin, Effiat.

En ce tems-là les Maréchaux de Camp venoient la nuit faire un tour à la tranchée pour ordonner des travaux, & s'en retournent coucher dans leur lit.

A ma seconde garde, le bastion de notre attaque étant ouvert par l'effet de la mine, la place se rendit : ainsi elle ne dura que 14. jours de tranchée ouverte.

Le 23. de Juillet le Regiment des Gardes étant

1637. — étant entré dans la place, à la tête duquel étoit Rambures, qui en étoit Mestre de Camp, il en sortit le 24. & fit place au Regiment de Vaubecour, qui fut destiné pour cette garnison, & le Gouvernement en fut donné à Nettancour, Sieur de Vaubecour, Mestre de Camp de ce regiment.

Après les travaux ruinez, nous marchâmes à Maubeuge, où nous demeurâmes jusqu'en Septembre. Cependant le Cardinal de la Valette se détacha avec un corps de troupes, & alla assiéger la Capelle. Rambures & Buffy Lamet Maréchaux de Camp y furent tuez; & la place étant prise, le Gouvernement en fut donné à Lambert Maréchal de Camp.

Prise de
la Ca-
pelle.

Le Cardinal de la Valette avoit laissé le Regiment de mon pere à Maubeuge dans l'armée du Duc de Candale; & comme nous étions fort avancez dans le pais ennemi, les convois passoient difficilement jusqu'à nous: cela mit la maladie dans les troupes par la disette; & l'air étant corrompu, je tombai dans une fièvre tierce si forte, qu'après onze accès, je fus contraint de demander mon congé, & de me faire apporter en France dans un brancard. J'arrivai en Octobre à Paris, où après avoir séjourné quinze jours pour me remettre un peu de la fatigue de mon voyage, je m'en allai à Chamlemis, qui étoit une Terre que nous avions en Nivernois, laquelle mon pere vendit depuis à Anne de la Guiche, Maréchalle de Schomberg. J'y trouvai Guy de Rabutin mon oncle, General de l'Ordre du Val-des-choux, auquel mon pere avoit fait donner une commission pour commander dans la Province en son absence, & je passai auprès de lui une partie de l'hiver avec ma fièvre tierce.

Le

Le chagrin que m'avoit donné le peu d'argent — que j'avois eu la Campagne dernière, avoit pour ^{1637.} le moins autant contribué à mon mal que le mauvais air de l'armée. Les affaires de mon pere ne lui permettoient pas alors de me donner de plus grandes assistances, & mon inclination portée à la dépense ne s'accommodoit point avec l'état de ma fortune : cependant par la suite je ne me suis pas mal trouvé d'avoir eu des commencemens difficiles, & les incommoditez auxquelles je me suis accoûtumé dès ma jeunesse, m'ont rendu plus propre à fatiguer que si j'avois eu d'abord toutes mes aises.

*Augustam amici pauperiem pati
Robustus acri militia puer
Condiscat.*

Il faut que les jeunes gens se rendent propres à la guerre par les miseres & par les souffrances.

Au mois de Janvier 1638. mon pere étant de retour dans la Province, m'envoya à la Cour ; ^{ANN-} & comme il étoit fort dégoûté de la fortune & ^{1638.} d'une dernière injustice qu'on venoit de lui faire, il écrivit au Cardinal de Richelieu, qu'il le supplioit très-humblement de trouver bon qu'il se demît de son Regiment entre mes mains. Le Cardinal y consentit, à condition que, eu égard à ma grande jeunesse, il auroit toujours l'œil sur le Regiment, & tiendrait la main, que les Capitaines fissent leur devoir. Je fus donc fait Mestre de Camp d'Infanterie en Mars 1638. & j'en rapporterois ici la commission, s'il étoit nécessaire.

Quelque tems après que je fus à Paris, un jour au sortir de la Comedie de l'Hôtel de Bourgogne.

1638. gogne avec quatre de mes amis, un jeune Gentilhomme Gascon appelé Busc, dont le pere étoit Capitaine au Regiment de Navarre, me tira à part pour me demander s'il étoit vrai que le Comte de Tianges, cousin germain de mon pere, eût dit qu'il étoit un yvrogne, & son cadet un fou. Je lui répondis que je voyois si peu le Comte de Tianges, que je ne savois pas ce qu'il disoit. Il me repliqua que c'étoit mon oncle, & que ne pouvant avoir cet éclaircissement avec lui à cause qu'il ne bougeoit de la Province, il s'adressoit à moi. Ah, puisque vous voulez, lui dis-je, que je réponde pour lui, je vous dirai que quiconque le fait parler de la sorte a menti. C'est mon frere, me dit-il, qui est un enfant: il lui faut donner le fouët, lui repartis-je; mais il a menti comme un grand homme: & en disant cela, nous mîmes l'épée à la main tous deux en même tems. Il n'avoit qu'un de ses amis avec lui, & moi j'en avois quatre, auxquels il s'en joignit encore d'autres m'entendant nommer, lesquels mirent tous l'épée à la main & se vinrent ranger auprès de moi. Je les priai de me laisser faire, & en même tems je m'avançai sur Busc, qui reculoit le long de la ruë si vite, qu'à peine le pouvois-je atteindre: cela me donna mauvaise opinion de lui; cependant il étoit fort brave, mais le nombre de mes amis l'épouvanta d'abord, ne sachant pas si je m'en prevaudrois. Enfin l'ayant poussé plus de cent pas, je me retirai en l'insultant de paroles, & je lui envoyai un Capitaine de mon Regiment nommé Rigni, Gentilhomme de Nivernois, lui demander son logis: il le lui dit; cependant comme le nom de la ruë étoit fort extraordinaire, il l'oublia; de sorte que m'en étant

étant allé loger dans la ruë d'Enfer près les Chartreux, de peur que le bruit de ma querelle n'obligeât les Maréchaux de France de m'envoyer un Garde à mon logis ordinaire, nous fûmes deux jours à nous chercher l'un l'autre sans pouvoir apprendre de nos nouvelles. Enfin le troisième, un Gentilhomme que je ne connoissois point, & du nom duquel il ne me souvient plus, me vint trouver pour me dire qu'ayant appris que j'avois querelle avec Busc & que je le cherchois, il me venoit offrir de m'apprendre où il étoit, pourvu que je me voulusse servir de lui, & que ne connoissant ni l'un ni l'autre que de reputation, il avoit eu inclination de me servir. Je lui rendis mille graces des marques de son amitié, je le priai de considérer que j'avois déjà quatre de mes amis auprès de moi, que ce seroit une bataille si je recevois l'honneur qu'il me vouloit faire; mais que je lui étois autant obligé que s'il l'avoit fait. Il me témoigna être satisfait de mes raisons: & puisque, me dit-il, Monsieur, je ne puis être des vôtres, vous ne trouverez pas mauvais que j'aïlle offrir mon service à M. de Busc, & que je lui dise que vous êtes ici. J'estimai le procédé de ce Gentilhomme: nous nous embrassâmes, & je ne fus pas long-tems après cela sans voir Busc passer en carrosse devant mon logis avec quatre hommes, entre lesquels étoit mon aventurier. Je les suivis à cheval avec mes amis jusques auprès du Bourg-la Reine, où choisissant tous ensemble un endroit pour nous battre, nous vîmes venir à toute bride un Cavalier qui crioit de si loin qu'il se put faire entendre, tout beau Messieurs, tout beau. C'étoit l'Aigue, qui ayant eu avis de cette querelle,

ve-

1638. venoit pour servir Busc. Comme il se trouva
 avoir un homme plus que moi, nous résolûmes
 ensemble d'envoyer un de mes amis à
 Paris pour en chercher un, & cependant de nous
 en aller au Bourg-la-Reine dans une hôtellerie
 faire collation. Mon ami ne sçachant à l'heure
 qu'il étoit où en trouver, personne ne gardant
 son logis l'après-dinée, à moins que d'être ma-
 lade, s'alla mettre sur le Pont-neuf, où il ne
 fut pas un quart-d'heure, qu'il vit passer un
 Mousquetaire du Roi qu'il ne connoissoit pas.
 Il l'aborda en lui disant la peine où j'étois d'a-
 voir un ami pour m'aider à vuider une querelle,
 & qu'à sa mine il jugeoit bien qu'il ne refuseroit
 pas un emploi comme celui-là, ni un homme
 comme moi. Le Mousquetaire le remercia de
 la bonne opinion qu'il avoit de lui, & monta
 derriere lui en croupe : comme il étoit assez
 tard quand ils sortirent de Paris, ils s'égarèrent,
 & au lieu d'aller au Bourg-la-Reine, ils prirent
 un autre chemin ; de sorte que nous autres
 voyant la nuit sans avoir de nouvelles de celui
 que j'avois envoyé, nous résolûmes tous de
 concert de rentrer dans la ville, où nous serions
 moins au hasard d'être arrêtez qu'au Bourg-la-
 Reine : & dans ce moment-là Busc & moi nous
 étant trouvez seuls à parler ensemble, il me pro-
 posa de me défaire de mes amis & qu'il se dé-
 feroit des siens, & de nous trouver seuls le len-
 demain aux barrières du Louvre ; parce, me
 dit-il, que comme il seroit bien difficile que
 nous eussions terminé nôtre combat les pre-
 miers, nous ne serions pas satisfaits si on nous
 venoit separer. J'en demeurai d'accord, & nous
 convinmes de nous trouver le lendemain à huit
 heures du matin devant le Louvre à cheval avec
 cha-

chaacun un laquais seulement. Tout cela s'é-
 tant fait ainsi, nous nous en allâmes sur le che-
 min de Vanvres, où nous mîmes l'épée à la 1638.
 main ; & parce que le soleil donnoit dans la
 vue de Busc quand il étoit le long du chemin,
 il se tourna, & se mit à dos un fossé qui sepa-
 roit le chemin d'avec le pré-aux Clercs : de for-
 te que je fus contraint de tourner aussi & de me
 mettre à dos un rideau qui bordoit le chemin
 de l'autre côté. Au second coup que je lui por-
 tai je lui perçai le poulmon ; & comme je m'é-
 tois fort avancé sur lui, je voulus rompre la
 mesure, sans songer au rideau que j'avois der-
 rière moi, si bien que je tombai à la renverse.
 Busc qui se sentoit fort blessé se jetta sur moi ;
 & me criant de demander la vie, il me voulut
 en même temps donner de l'épée dans le corps,
 mais j'esquivai le coup, & l'épée m'effleurant
 seulement les côtes entra dans la terre. La peur
 que j'eus qu'il ne redoublât me fit empoigner
 son épée par la lame ; mais en me l'arrachant
 il me coupa les doigts & particulièrement le
 ponce, & me la mettant à la gorge, il m'obli-
 gea de lui rendre la mienne. Véritablement
 comme nous nous levions tous deux, il tomba
 de l'autre côté, où jettant un gros bouillon de
 sang par la bouche, & moi le croyant mort, je
 lui pris son épée & la mienne, & je m'en allai
 à l'hôtel de Condé. Le Prince Henri de Bour-
 bon n'y étoit pas alors ; mais Isabelle de Mont-
 morenci la femme & Isabelle de Bourbon sa fil-
 le, qui fut depuis Duchesse de Longueville,
 m'assurèrent de leur protection, & me firent
 mille honneurs & mille caresses. Pour Busc,
 son laquais alla donner avis à un de ses amis
 de l'état où il étoit : celui-ci le fit porter chez
 Hen-

1638. Henri de Lorraine Comte d'Harcour, qui m'en voya faire compliment & une espece d'excuse s'il recevoit chez lui un homme qui s'étoit battu contre moi, & qu'il me croyoit moi-même assez généreux pour lui donner retraite. Je reçûs ce compliment avec beaucoup de reconnoissance & de remerciemens, & je renvoyai l'épée à Busc en avouant la chose comme elle s'étoit passée. Je ne le revis jamais depuis : car il ne vécut que six mois après ce coup-là.

Dans ce temps-là je reçus douze mille francs de l'argent du Roi pour faire les recrues de mon Regiment ; & comme il y avoit deux compagnies vacantes , je les remplis du Baron de Veillac de la Maison de Benac & du Chevalier d'Odrieux : c'étoient deux filoux de qualité que le hasard m'avoit fait connoître, & dont la réputation de grands duelistes m'avoit bien plus touché , que n'eût pas fait alors celle de bons Capitaines d'Infanterie.

J'avois mon argent dans un coffre au chevet de mon lit. Il n'y avoit pas huit jours qu'il y étoit, lorsqu'une nuit que j'étois revenu de la ville fort tard , je m'étois couché & endormi tout aussi-tôt : mes laquais qui étoient dans un cabinet auprès de ma chambre y entendant du bruit & de l'argent tomber sur le plancher, se mettent à crier de toute leur force : Monsieur, on vous vole, on vous vole. Je les entendois un peu , mais mon sommeil étoit si fort , que je ne pouvois m'éveiller. Un des voleurs craignant qu'à la fin je ne m'éveillasse, & ne voulant pas être obligé de me tuer pour achever de prendre mon argent, s'en alla dans le cabinet, & le pistolet à la gorge de mes gens les fit taire. Comme il crut leur avoir assez fait de

peur ,

peur, il revint pour achever son vol; & les la-
quais recommençant à crier, m'éveillèrent à la 1638.
fin. Je me jette en bas du lit, je cours à mon
épée que je ne trouvai plus: je fais promptement
allumer de la chandelle, je voi mon coffre
ouvert, & rien dedans: je cours à la fenê-
tre qui étoit ouverte: & comme je voulois re-
garder dans la ruë, je heurte le pied contre un
grand sac de moquette dans lequel je trouve six
sacs de mille francs chacun, que les voleurs
n'avoient pas eu le loisir de jeter: je regarde
dans la ruë, je voi une épée nuë assez large
plantée dans la muraille à hauteur d'un hom-
me, laquelle avoit servi à mettre un pied des-
sus, pour de là se jeter en bas de moins haut:
j'apperçois quelque chose de brillant sur le pa-
vé, j'y cours avec mes gens, & nous trouvons
un sac de mille francs qui s'étoit crevé en tom-
bant; de sorte que je ne perdis que cinq mille
livres. Mon hôte me conseilla d'envoyer que-
rir le Commissaire du quartier pour informer
de mon vol, afin que cela me pût justifier du
côté de la Coar, & même du côté de mon pe-
re, auquel on manda que j'avois été blessé
dangereusement en cette rencontre. Il vint en
poste, & ses premiers soupçons étant dissipés;
que j'avois mangé & joué l'argent du Roi, &
que j'avois fait semblant d'avoir été volé, il
alla trouver le Cardinal de Richelieu auquel il
conta l'affaire. Soit que le Cardinal la crût ou
non, il lui dit que quand le Roi m'avoit donné
son Regiment, Sa Majesté avoit toujours en-
tendu qu'il en prît soin. Mon Pere lui repondit
que ce n'étoit pas pour s'en dispenser qu'il avoit
dit à Son Eminence le malheur qui m'étoit ar-
rivé, que ce n'étoit que pour lui faire connoître

1638. qu'il n'y avoit point eu de ma faute, comme lui-même l'avoit soupçonné d'abord, & que mon Regiment seroit en bon état la Campagne prochaine.

Dans ce tems-là le Baron de Veillac, Capitaine dans mon Regiment, étant allé à Ruel pour faire appeller en duel Cavois, Capitaine des Mousquetaires à pied du Cardinal, & ayant mené Rigny pour lui servir de second, Son Eminence en fut avertie, les fit arrêter tous deux & conduire au Fort-l'Évêque. Deux jours après mon Pere m'envoya trouver le Cardinal pour le prier de faire élargir Rigny, comme n'ayant nulle part à la mauvaise conduite de l'autre. Je dis donc au Cardinal que je le suppliois très-humblement de faire donner la liberté à ce Capitaine de mon Regiment qui avoit été pris avec Veillac. Comment, me dit-il rudement, vous me parlez pour Veillac ? Non, Monseigneur, lui repliquai-je, au contraire, je demande justice à Votre Eminence de ce coquin-là, que je croi qui m'a volé & qui m'a mis en état de perdre votre estime, par les soupçons que vous avez dû avoir de moi; mais c'est pour Rigny Capitaine au même Regiment, que je parle à Votre Eminence, lequel est un brave garçon, & qui ne connoît Veillac que parce que je l'ai fait son camarade. Le Cardinal ayant été un moment sans me répondre: M. de Buffy, me dit-il, quand une femme de bien est trouvée au bordel, elle est presumée putain: & me tourna le dos.

Cependant mon pere ayant pris un fort grand soin de mettre mon Regiment en bon état, je marchai avec neuf cens hommes effectifs, en vingt Compagnies, à l'Armée que devoit com-
man-

mander le Maréchal de Châtillon, qui alloit cette campagne affieger St. Omer. Dans ma route j'avois un logement dans les Fauxbourgs de Troye: j'y trouvai le Regiment de Navarre logé par ordre du Maréchal de Châtillon. Fontenai, surnommé *Coup-d'épée*, Lieutenant Colonel de ce Regiment, & qui le commandoit alors, dit au Major de mon Regiment, que je lui avois envoyé pour lui montrer ma route, qu'il ne delogeroit point, & en même tems fit prendre les armes au Regiment de Navarre. Pour moi ayant fû cette réponse, je jugeai qu'il ne falloit pas commettre les troupes en de pareilles rencontres, & j'envoyai dire à Fontenai par le Lieutenant Colonel de mon Regiment, qu'il falloit que lui & moi avec chacun un second vuidassions cette querelle. Le Duc Bernard de Weimar qui se trouva alors à Troye, en ayant eu avis, m'envoya son Capitaine des Gardes me faire compliment, & me prier de vouloir bien qu'il accommodât cette affaire. Je l'allai trouver aussi-tôt, & lui ayant remis mes interêts entre les mains, il me fit donner deux des Fauxbourgs pour loger mon Regiment, & obligea celui de Navarre de se reduire au troisième pour ce jour-là, & pour un jour que j'y avois de séjour.

En continuant ma route, je vins loger quatre ou cinq jours après dans un grand Bourg appelé le Meni, sur une côte qui regardoit Châlons: j'y avois encore ordre de séjour, pendant lequel il arriva une chose digne de remarque.

Un soldat de la Compagnie de Mestre de Camp étant yvre, entra par une des fenêtres dans l'Eglise de ce Bourg, & alla piller le Calice & le saint Ciboire. Le Curé entendant

1638. du bruit de sa chambre qui joignoit la Sacristie, entra brusquement & trouva le soldat sur l'Autel qui avoit rompu la petite porte du Tabernacle. Il resortit aussi-tôt, referma la porte, & me vint faire plainte de cette action. Je cours à l'Eglise avec quatre ou cinq Officiers, & j'y trouve le soldat, qui d'abord se jette à mes pieds pour me demander pardon : c'est à Dieu, lui dis-je, coquin, qu'il le faut demander ; & en même tems je le fais desarmer & mener dans le corps de garde de mon logis. Je commande au Major du Regiment qu'il fasse informer de l'action, & qu'il donne ordre de ma part aux Capitaines de se trouver le lendemain chez moi pour y tenir le conseil de guerre : ils s'y trouvent, & tous condamnent ce soldat à la mort. On met le Regiment en bataille dans la place, on attache le soldat à un pôteau de la halle, après qu'il eût choisi son parrain, qui est celui qui le doit arquebuser. Dans ce tems-là, les Enseignes du Regiment me vinrent demander sa grace : je la leur refusai, mais avec peine ; car sa jeunesse, sa famille des principales de Monbart, le vin qui lui avoit ôté la raison, tout cela me parloit en sa faveur. Les soldats qui me virent ébranlé, commencerent à crier, *grace, grace*. Cela me fléchissoit encore ; & s'ils en fussent demeuré là, je l'allois faire détacher, & j'aurois sursis l'execution jusques à ce que j'eusse obtenu la grace du Roi, qui étoit aisée à obtenir. Mais la plupart des soldats sortant des rangs vont à la halle pour délier ce criminel : alors les Officiers & moi l'épée à la main faisons rentrer les soldats ; & de peur qu'ils ne crussent que le bruit qu'ils avoient fait ne m'eût arraché cette grace, & que cela ne

les

les portât à quelque sédition en une autre rencontre, je fis arquebuser le coupable sur le champ : ce qui me parut une marque assurée que Dieu ne vouloit pas qu'un crime qui s'adressoit directement à lui, demeurât sans punition. 1638.

Cela fait, je partis du Meni ; & continuant ma route, je reçus ordre du Roi de me jeter dans Guise. Cet ordre me donna beaucoup de chagrin, car je crus que les ennemis changeroient de résolution voyant ce secours dans Guise, & qu'ainsi je perdrais cette Campagne pendant laquelle je m'étois proposé d'acquérir de l'honneur dans l'armée avec un bon Regiment comme étoit le mien. Cependant il fallut obéir.

Je ne fus pas plutôt dans cette place que j'eus nouvelle que le Chevalier d'Odrieux l'un de mes Capitaines filoux, ayant été arrêté pour mille crimes, & condamné d'avoir la tête coupée, avoit déclaré dans son testament de mort qu'il me devoit trois cens pistoles ; qu'il en avoit trois cens quatre-vingts chez un Maître d'armes nommé du Rocher, & qu'il prioit la Justice de me les donner. On lui demanda pourquoi il me devoit cela : il répondit que c'étoit du jeu. Mon pere qui étoit alors à Paris alla prier le Cardinal de Richelieu de lui donner une lettre pour le Lieutenant Criminel, qui lui ordonna de me faire promptement rendre cette somme ; mais la véritable raison fut, pour faire voir à ce Cardinal que je n'avois pas dissipé l'argent du Roi, comme il en avoit toujours eu quelque soupçon. Ce Ministre lui donna volontiers cette lettre & lui témoigna de la joye de ma justification.

Lorsque j'entrai dans Guise, le Comte de Quincé en étoit Gouverneur, c'étoit un Gen-

1638. — un homme de Normandie qui avoit des services & du mérite à la guerre, qui avoit eu des emplois en Allemagne, & le titre de Comte du Saint Empire; & cela l'avoit mis en quelque considération auprès du Cardinal de Richelieu. Sa fortune ne lui avoit pas changé les mœurs: il étoit brusque & fort extraordinaire dans sa façon d'agir; d'ailleurs assez commode quand il n'y alloit point de son intérêt. Les premiers jours s'étant passez à l'établissement de la Garnison, je ne songeai plus qu'à me divertir.

Il y avoit alors à Guise une jeune femme de qualité, brune & fort belle, & cinq ou six filles de la ville très-jolies: si j'avois sù vivre en ce tems-là, je me serois d'abord attaché à la veuve par mille raisons, mais la grande jeunesse où j'étois me la faisoit craindre; de sorte que j'aimai mieux faire le galant auprès de l'une des filles de la ville. Il est vrai que sa honte & la mienne (car nous étions tous deux bien jeunes, & bien fots), nous empêchant trois mois durant de nous donner de plus grands plaisirs que des lettres & des baisers, je me lassai de cet attachement; & sans rompre pourtant avec elle, je me hazardai de lever les yeux jusques à la veuve de qualité. Celle-ci qui n'étoit pas si honteuse que la petite bourgeoise, me rendit aussi plus hardi; & bien lui en prit; car si elle m'eût laissé faire, je m'étois formé une idée si ridicule du respect qu'on devoit aux Dames, qu'elle seroit morte des pâles-couleurs auprès de moi; mais elle connut mon genie, & voyant qu'elle perdrait peut-être une bonne fortune (comme j'étois alors) si elle laissoit les choses dans le train ordinaire, elle passa par dessus les formes. Je fus encore long-tems sans prendre garde à ses avan-

avances : j'avois tellement mis dans ma tête, qu'avant que d'être aimé d'une femme de qualité & d'en recevoir des faveurs, il falloit s'oupirer, pleurer, prier & écrire, que n'ayant encore rien fait de tout cela, je ne me trouvois digne d'aucune grace : cependant la veuve, que mon innocence faisoit enrager, me fit si beau jeu, que je commençai un peu d'ouvrir les yeux. Je faisois pourtant comme ces gens qui ont peur de se brûler en prenant quelque chose de trop chaud ; j'avançois la main tout doucement, & comme j'étois auprès, je la retirois aussi-tôt bien vite, & puis je regardois la Dame en tremblant, pour voir ce qu'elle diroit de mon insolence : la voyant rouge comme du feu, je croyois sottement que c'étoit de colere, que j'étois perdu, & qu'elle ne me pardonneroit jamais. Là-dessus je prenois mon serieux, & croyant la bien appaiser je parlois de choses indifferentes. J'en usai aussi trois ou quatre fois en trois ou quatre jours. Enfin la veuve au desespoir de ma sottise, me dit un jour assez aigrement, Mon Dieu, mon pauvre ami, que vous êtes timide pour un homme de guerre. Veritablement j'entendis ce langage ; mais aussi il ne le falloit pas moins intelligible pour me le faire entendre : tant il est vrai que les premières impressions sont fortes, & que si elles sont fausses, elles empêchent de connoître la verité. Je voulus lui faire des excuses, mais je ne savois que lui dire, & la nature m'apprit en ce moment, que ce n'étoit pas dans mes paroles que je devois chercher ma justification. Ma maîtresse me voyant dans le bon chemin me fit entendre les precautions qu'il falloit que je prisse avec elle, & je suivis ses volontez.

1638. La joye que j'eus de ma conquête ne se peut pas comprendre : car outre que ma maîtresse étoit fort belle, il me parut que j'avois un mérite extraordinaire pour avoir pû obliger une Dame à faire tous les pas que celle-ci avoit faits pour moi. Je ne l'avois pas trop aimée jusques-là, ce n'avoit été que les sens & l'oïiveté qui m'y avoient attaché ; mais comme je la trouvai bien faite, & l'esprit même aussi aimable que le corps, l'amour, contre la coûtume, vint après la possession.

Les premieres impressions que j'avois données de mon amour pour la petite bourgeoise, sauverent la Dame quelque tems ; & quand on s'apperçut que je passois des nuits hors de chez moi, cela tomboit sur le compte de la Demoiselle : cependant il y avoit des gens qui en doutoient, & l'on ne savoit bonnement qu'en croire. Quincé étoit de ceux-là ; & pour s'en éclaircir, voici le stratagème dont il se servit.

Les Gouverneurs de Guise y avoient établi cet ordre, que quand il arrivoit la nuit une alarme, il y avoit de certains endroits de vingt pas en vingt pas dans les ruës, où l'on allumoit des feux, & chaque bourgeois savoit le feu où il devoit fournir du bois ; de sorte qu'en un moment il faisoit aussi clair à minuit dans la ville qu'en plein jour. Quincé ayant sù un soir fort tard que je n'étois pas chez moi, fit tirer deux coups de canon du Château pour donner l'alarme, & en même tems vint me chercher en mon logis : y rencontrant beaucoup d'Officiers de mon Regiment qui s'y étoient rendus pour me suivre, il leur dit que cela étoit bien étrange qu'on ne me trouvât point à une alarme ; que si on le savoit à la Cour, cela me

pour-

pourroit nuire , & d'autant plus que j'entrois dans le monde , & que je devois prendre soigneusement garde à bien debuter. Ces pauvres Officiers m'excuserent du mieux qu'ils purent ; cependant le Gouverneur qui avoit mis des gens auprès des feux qui étoient faits devant les deux logis où il croyoit que je pouvois être , avec charge d'observer exactement qui en sortiroit , alloit & venoit dans ces ruës-là. Pour moi au premier bruit j'avois couru tout nud à la fenêtre de la Dame , & je regardois au travers des vitres ce qui se passoit dans la rue. Les gens que je voyois autour des feux m'empêchoient de sortir ; car encore que je ne soupçonnasse rien de leur dessein , je ne laissois pas d'apprehender que le hazard ne leur fît voir d'où je sortirois : je m'habillai pourtant , & mon raisonnement fut que si l'allarme étoit bien chaude , ces gens-là ne demeureroient pas dans la rue , & qu'alors je sortirois sans être vû.

Tout ce bruit ayant duré deux heures , & Quincé se lassant de voir que je ne donnois pas dans le panneau , fit retirer tout le monde , disant qu'on avoit trouvé que ce n'étoit rien , & se retira lui-même au Château. Pour moi je me remis au lit , & je ne sortis de la maison de la Dame que sur le midi , comme s'il y eût eu une heure ou deux que je lui fusse venu donner le bon jour. L'impatience de Quincé l'empêcha de me découvrir : car s'il eût laissé plus longtemps ses espions en lieu , d'où sans être vûs ils eussent pû voir les portes de ces deux logis , ils m'auroient découvert , me voyant sortir de l'un sans m'y avoir vû entrer.

Le lendemain Quincé m'ayant tiré à part , me dit fort sérieusement qu'il avoit été bien

1638. surpris de ne m'avoir point vû à cette allarme; qu'il n'en témoigneroit pourtant rien en public, parce qu'il étoit ami de mon pere, & qu'il vouloit être le mien; mais qu'il craignoit qu'on n'en donnât avis à la Cour. Comme il me vit là-dessus un peu intrigué, il eut pitié de mon inquietude, & il me dit la verité de la chose. Pard... Monsieur le Gouverneur, lui dis-je en riant, vous me voulez tenir bien alerte, de me donner des allarmes la nuit & le jour; mais enfin, ajoutai-je, cela n'est pas honnête de vouloir savoir le secret de son ami malgré qu'il en ait. Que sai-je, me répondit-il, si sous pretexte d'une galanterie vous ne faites point quelque assemblée nocturne & quelque cabale contre le service du Roi? un habile Gouverneur doit savoir tout ce qui se passe dans sa place; & si je faisois bien mon devoir, les filles ou les femmes des principaux de la Ville seroient mes maîtresses, afin que je fusse d'elles les secrets de leurs peres ou de leurs maris. C'est-là, lui repliquai-je, à quoi il faut que vous vous appliquiez, & non pas à m'espionner comme vous faites.

Cependant je jouissois de ma maîtresse avec chagrin; car j'en recevois tant d'empressements & tant de marques extraordinaires d'amour, que cela me fit faire des reflexions à son préjudice. Je m'imaginai que puisque j'étois si fort sa bonne fortune, elle ne devoit pas être la mienne; & sans songer qu'elle étoit fort belle, qu'elle avoit de l'esprit & de la qualité, son extrême passion pour moi qui devoit augmenter la mienne, la diminua, & ne me laissa que de la reconnoissance pour elle. Je voyois bien que cela n'étoit pas juste, mais je n'y pouvois que

que

que faire ; il plaisoit à l'amour d'en ordonner
ainsi.

1638.

Quand les choses sont en ces termes entre deux amans , ils se font tous deux bien de la peine , & il vaudroit bien mieux qu'ils se quittassent tous deux de concert , mais c'est ce qui n'arrive presque jamais , car celui qui aime se flatte toujours de l'esperance de réchauffer l'autre. Voilà comment nous étions ma maîtresse & moi : plus elle me voyoit de tiedeur , plus elle m'accabloit de careffes , & plus elle m'importunoit ; & je l'ai toujours remarqué depuis , que lorsque les marques d'une violente passion ne donnent pas à celui qui les reçoit le plus grand plaisir du monde , elles lui donnent le plus grand chagrin : elles obligent fort , ou elles sont fort à charge.

Pendant que nous nous fatiguions ainsi , il se passa une aventure qui est assez plaisante pour m'obliger à en faire le recit. La campagne étant finie , l'armée se retira aux environs de Guise , & le vieux Maréchal de la Force y vint attendre les ordres de la Cour pour les quartiers d'hiver. Parmi les Officiers qui le suivirent , Saint-Amand Capitaine aux Gardes , frere de Mata , Ambleville , Isigny , & Clanleu , vinrent descendre chez moi. Je leur donnai des lits tant qu'ils furent à Guise & quelquefois à manger , & je leur fis voir les jolies femmes de la ville , entre autres je les menai un jour chez une Précieuse qui avoit de l'esprit , & qui à l'ouïr parler ne paroïssoit pas devoir durer un moment tête à tête avec un homme entreprenant. Son mari étoit à la campagne , il y avoit huit jours (il faut remarquer cela comme servant à l'histoire.) Ce jour-là je donnai à souper à ces Mes-

1638. — sieurs, & au sortir de table nous nous en allâmes chez le Maréchal de la Force : comme nous marchions à pied la nuit dans la rue, un flambeau devant nous, Saint-Amând s'aperçut qu'Ambleville qui étoit sorti de chez moi avec la compagnie, nous avoit quittez depuis : pendant que nous disions, que diable est-il devenu ? il me va souvenir que nous étions assez près du logis de la Présidente, & qu'il pouvoit bien y être allé. Je sai assurément où il est, leur dis-je, ne laissez pas d'aller, je m'en vais vous le querir, & les ayant quittez j'entrai chez la Présidente par une longue allée dans une petite cour, où je trouvai Ambleville fuyant. Qu'y a-t-il, lui dis-je, où allez-vous si vite ? Ce n'est rien, me répondit-il : & en me disant cela, il me repoussa derrière lui avec la main, & se mit à courir de toute sa force. En même tems je vois un homme en chemise qui le suivait avec une hallebarde. Moi craignant que sans me connoître il ne me prît pour Ambleville, je me mis à fuir, & lui à me suivre ; je cours à un Corps de garde de mon Regiment qui n'étoit pas loin de là, & de cent pas je me mets à crier aux armes. En y arrivant j'y trouvais les soldats en état, & l'Officier la pique à la main, qui me demanda ce que c'étoit ; je lui contai ce que je savois de l'affaire d'Ambleville. Pour l'homme à hallebarde, c'étoit le Président, qui, je croi, ne m'avoit pas longtemps suivi, à cause qu'il étoit en mules de chambre & tout nud.

Mais pour être éclairci de l'avanture d'Ambleville, il faut savoir que depuis qu'il nous avoit quittez, il étoit entré chez la Présidente ; que l'ayant trouvée seule en chemise devant son feu,

feu, prête à se mettre au lit, il avoit crû que c'étoit une affaire faite; qu'il lui avoit demandé ses necessitez, & qu'il s'étoit mis en même tems en devoir de les prendre, quand le President revenu depuis deux heures de la campagne, & qui étoit déjà couché, s'étoit jetté hors du lit & étoit allé à lui avec une hallebarde; qu'Ambleville fuyant m'avoit trouvé dans la cour, & m'avoit laissé derrière lui.

Pour moi après avoir été un moment à mon Corps de garde, je m'en allai chez le Maréchal de la Force; j'y trouvai Ambleville jouant à trois dez, qui ne se mettoit gueres en peine de ce que j'étois devenu, & qui n'avoit parlé à personne de ce qui lui étoit arrivé. Comme je lui demandois donc le détail de son aventure, car je me doutois bien en gros de la chose, le Maréchal nous ouit & voulut savoir l'affaire, Ambleville lui dit ce que je n'avois pas vu, & moi je lui contai ce qui s'étoit passé depuis la sortie d'Ambleville. Sur cela le bon-homme lui dit, M. d'Ambleville, si le President vient faire demain des plaintes, que vous avez voulu forcer sa femme, certes je serai obligé de lui faire justice. Il n'y a point de témoins, Monsieur, répondit Ambleville; voilà M. de Bussy, reprit le Maréchal, qui après le tour que vous lui avez fait en servira volontiers contre vous; & puis, ajouta-t-il, une femme est crüe en ces rencontres-là. Ambleville ne sachant plus si le Maréchal ridoit, où s'il parloit sérieusement, commença de se défendre; le bon-homme le laissa sortir de chez lui sans le rassurer sur l'allarme qu'il lui avoit donnée, & Ambleville ne fut de plus de vingt-quatre heures en repos.

1638. Mais pour revenir à mes amours, il est à re-
 marquer que je ne pouvois plus souffrir ma
 maîtresse, tant elle m'aimoit; je ne lui fai-
 sois plus de caresses que par pitié & par recon-
 noissance, & elle qui le voyoit bien étoit au
 desespoir d'en recevoir qui ne vinssent pas d'a-
 mour.

Il faut une certaine convenance d'âge aussi
 bien que d'humeurs dans la galanterie: ma maî-
 tresse avoit vingt-cinq ans, & je n'en avois gue-
 res plus de seize; je m'aperçûs que cela me
 donna autant de dégoût d'elle que chose du
 monde; & il n'y a point de doute que les com-
 merces d'amour de cette manière ne sauroient
 durer: s'il y a de l'inégalité dans l'âge, il faut
 qu'elle soit en faveur de la maîtresse, il faut
 qu'elle soit la plus jeune, parce que comme les
 femmes sont bien plutôt passées que les hom-
 mes, cinq ou six ans de plus à l'amant mettent
 les choses dans l'égalité.

Si je n'avois pas cette raison à dire pour jus-
 tifier la tiédeur que j'eus alors, j'en trouverois
 quelqu'autre, & je dirois que mon heure d'ai-
 mer fortement & long-tems n'étoit pas encore
 venue. En effet, la nature en nous mettant au
 monde destine nôtre cœur à s'unir avec un cer-
 tain autre; & jusqu'à ce que nous l'ayons trou-
 vé, nous faisons de petits essais qui nous arrê-
 tent plus ou moins, suivant que les cœurs que
 nous trouvons ont plus ou moins de conformi-
 té avec celui qui est fait pour nous: ces petits
 essais s'appellent amourettes qui sont passa-
 gères; mais quand nôtre cœur enfin a trouvé ce-
 lui que le Destin lui devoit, cela s'appelle une
 véritable passion, qui dure de longues années.
 Il y en a qui sont long-tems sans le trouver: il

y en a qui ne le trouvent jamais : pour moi je le cherchois encore en ce tems-là.

1638.

*En vain j'étois alors adoré de Silvie,
Chacun doit deux tributs, sa franchise & sa
vie,
Mais le tems de payer est dans la main du
Sort,
Et l'Amour a son heure aussi bien que la Mort.*

Dans ce tems-là les quartiers d'hiver arrivèrent, & mon Regiment ayant eu ordre d'aller en garnison en Champagne, ma maîtresse en fut au desespoir; elle me voulut suivre, & quand je lui representai le tort qu'elle se feroit, elle me dit qu'elle aimoit mieux se faire tort que de mourir de douleur; je lui dis que je m'en allois chez mon pere; elle me proposa de me servir de page; je lui dis qu'assurément cela seroit découvert, & qu'après, toute sa parenté la feroit mettre dans un Couvent. Tout cela ne lui ôtoit pas le dessein de me suivre, quand la fièvre la prit, heureusement pour moi: j'en fus pourtant touché; & ayant laissé partir mon Regiment, je demurai encore huit jours à Guise pour voir ce qu'elle deviendroit: elle tomba en délire; le neuvième les Medecins desespérant de sa vie, je partis pour aller en Champagne. Quinze jours après je reçus par un deses laquais une lettre de sa part, que j'ai gardée plus de deux ans, mais que j'ai brûlée à la fin, parce que je ne la pouvois relire sans être trop attendri. Je n'ai de ma vie rien vu de si bien écrit, pour être extrêmement tendre: elle me mandoit entre autres choses, que croyant mourir, elle avoit desherité son frere pour me donner

donner son bien ; qu'elle eût fort souhaité que
 1638. j'eusse reçu effectivement cette marque de son
 amour, parce que c'en eût été une de sa mort,
 pour laquelle après moi elle avoit plus de passion
 que pour chose du monde. Je pleurai fort en
 lisant sa lettre ; je lui mandai la douleur que me
 donnoit la sienne ; mais je ne l'amusai point
 par de fausses esperances, & à moins que de lui
 dire brutalement que je ne l'aimois plus, or ne
 peut pas la moins flatter que je fis. Le sens de
 ma lettre fut :

*Vous plaindre est tout ce que j'e puis
 Vous faire, en l'état où je suis.*

Pour ne point interrompre cette histoire, je
 n'ai pas dit que l'armée commandée par de
 l'Hôpital, Sieur du Hallier, qui fut depuis le
 Maréchal de l'Hôpital, étant venue assiéger le
 Catelet le 22. d'Août 1638. je m'y en allai pour
 y servir avec quatre compagnies de mon Regi-
 ment, qu'on avoit retirées de Dourlens où el-
 les étoient en garnison, & qu'on faisoit batail-
 lonner avec le Regiment de Monmége ; mais
 le Hallier m'empêcha d'entrer à la tranchée a-
 vec mon Regiment : parce que comme il étoit
 plus ancien que celui de Monmége, je lui au-
 rois ôté le commandement, & le Hallier l'ai-
 moit mieux que moi : de sorte qu'après avoir
 passé comme volontaire une nuit à la tranchée
 avec le Regiment de Rambures, commandée
 par le bon-homme Sully, je m'en retournai à
 Guise.

Sur la fin de cette Campagne je reçus ordre
 du Roi, comme j'ai déjà dit, de mener mon
 Regiment en garnison au Bourg d'Ay. Lorsque
 je

je l'y établissois, d'Estampes Sieur de la Ferté —
 Imbaut, Maréchal de Camp, & depuis Maré- 1638.
 chal de France à la recommandation de Gaston
 Duc d'Orleans, vint en Champagne pour traiter
 de la part du Roi avec les Troupes, de leur
 quartier d'hiver. Je fus le premier de l'Infanterie
 à qui il s'adressa, & l'envie que j'eus de
 meriter du côté de la Cour, en faisant la
 planche aux autres troupes, dans une affaire
 que le Roi souhaitoit, m'obligea de faire un
 traité avec la Ferté Imbaut pour cinquante mil-
 le livres.

Lorsque le Sieur de Choisy de Caen, Intendant
 de la Justice en Champagne, eut de l'argent
 à me donner sur mon traité, il me fit
 compter avec les habitans d'Ay. La depense
 qu'avoit fait mon Regiment jusques-là se trou-
 va monter à dix mille livres: l'Intendant les re-
 tint sur des restes de tailles que lesdits habitans
 devoient au Roi, & il ne me les rabatit pas, de
 sorte que j'en profitai.

Mais pour dire les choses de suite, après que
 j'eus donné tous les ordres necessaires dans Ay,
 pour faire qu'en mon absence je ne reçusse
 point de reproches de la conduite de mon Regi-
 ment, je m'en allai à la Cour. Deux jours a-
 près que j'y fus arrivé, j'appris que le Cateau
 Cambresis étoit assiégé par les ennemis, & que
 le Comte de Guiche Maréchal de Camp, depuis
 Maréchal de Grammont, étoit commandé pour
 l'aller secourir. Comme il étoit de mes amis &
 que j'étois bien-aîsé de trouver quelque occa-
 sion de me signaler, je fis ce voyage avec lui
 au commencement de Fevrier 1639. mais en
 arrivant à S. Quentin, nous apprîmes que les
 ennemis avoient levé le siege; de sorte que le
 Com-

ANN.
1639.

1639. Comte de Guiche s'en retourna à la Cour, après m'avoir fait mille remerciemens des marques d'amitié que je lui avois données en cette rencontre; & pour moi je m'en revins à Ay, voir ce qui se passoit à mon Regiment. J'y appris l'arrivée du Hallier à Châlons, avec ordre du Roi d'y passer l'hiver pour tenir la main que les Troupes de Champagne se missent en bon état pour la Campagne prochaine. Je lui allai rendre mes devoirs, ne croyant demeurer qu'un jour ou deux auprès de lui; parce que mon dessein étoit d'aller en Bourgogne trouver mon pere: mais trouvant le Hallier avec sa famille, Madame du Hallier de qui j'étois parent, me fit tant d'amitié, que je ne crus pas pouvoir rencontrer ailleurs plus de plaisir, plus d'honneur, ni plus d'avantages. Elle avoit Mademoiselle de Remorantin sa fille avec elle: il n'y avoit rien en France de plus beau que Mademoiselle de Remorantin, & son seul défaut étoit la taille qu'elle avoit petite; elle étoit naturellement bonne & civile, mais sa mere qui ne cessoit de lui dire qu'elle étoit Princesse, la contraignoit si fort qu'elle en étoit bien moins aimable: & c'est ce que causent ordinairement ces chimeres; car d'un Gentilhomme qui seroit quelquefois agreable & divertissant s'il ne vouloit être que ce que Dieu l'a fait, elles font toujours un Prince ridicule.

Je passai l'hiver à Châlons: mais mes plaisirs ne m'avoient pas empêché de songer à mon devoir. J'avois si bien tenu la main que les Capitaines de mon Regiment travaillassent à leurs recrues, que j'eus plus de douze cens hommes à toutes marches au commencement de la Campagne. Mon Regiment fut destiné à servir dans

l'ar-

l'armée que devoit commander Gaspard de Coligny, Maréchal de Châtillon : & j'en reçus l'ordre. 1639.

Quelque tems après le Hallier ayant été rappelé à la Cour, & Manassés de Pas, Seigneur de Feuquieres, envoyé à sa place, dans la vue de lui faire commander une armée en Luxembourg : celui-ci trouva mon Regiment si beau, que cette considération jointe à l'alliance qui étoit entre nous, & à la priere que je lui en fis, l'obligea de faire changer l'ordre que j'avois, & de m'en faire donner un pour servir dans son armée.

Je partis des quartiers que Feuquieres avoit donnez à mon Regiment, depuis ses recrues arrivées, le 20. de Mai, & je marchai à mon rendez-vous, où je reçus ordre du même Feuquieres de me rendre aux environs de Metz.

Quoi que les Gazettes & l'Histoire aient raconté la bataille de Thionville, je ne laisserai pas de l'écrire, & je ne croi pas ma relation la moins fidele.

Nous arrivâmes devant la place sur la fin de Mai 1639. & Feuquieres prit si bien son tems pour l'investir, qu'il n'y avoit hommes ni vivres, ni munitions de guerre, ni même de Gouverneur : il en étoit sorti il y avoit un jour ou deux. L'état où étoit cette place fit hâter les ennemis d'assembler leurs Troupes pour y jeter du secours. Feuquieres avoit pris son quartier à un petit Château sur l'avenüe de Metz, au bord d'un ruisseau qui va tomber dans la Moselle assez près de là : il avoit le Regiment de Picardie auprès de lui. Sur sa gauche étoit le parc de l'artillerie commandée par S. Oust, avec le Regiment d'Effiat, & celui de Cola Alleman.

Bataille de Thionville.

A.

— A demi-quart de lieüe de là, S. Luc, Le Pleffis-1639. Praslin & Beauffe étoient campez auprès d'un petit village, & S. Paul Maréchal de Camp commandoit ce quartier-là, un peu plus loin; ensuite mon Regiment étoit campé sur une éminence, sur le grand chemin de Thionville à Long-wi. A demi-lieuë sur ma gauche étoit le quartier de Navarre, que commandoit Rouxel Comte de Grancé, Maréchal de Camp, & depuis Maréchal de France, avec son Regiment d'Infanterie. René de Choiseul Marquis de Praslin, Mestre de Camp General de la Cavalerie legere, étoit ensuite avec quelques Regimens de Cavalerie, jusques à la riviere. De l'autre côté de la Moselle étoit Canisy, Infanterie, avec les Regimens de Cavalerie de Moulinet, de Stref Alleman, & quelques autres.

Comme la plus grande avenuë étoit de mon côté, Feuquieres m'avoit commandé de faire travailler nuit & jour au retranchement de mon quartier, & je l'avois fait lorsqu'il lui vint avis que Picolomini avoit assemblé ses Troupes, & qu'il marchoit à lui. Il ne douta point que je ne fusse le premier attaqué; de sorte qu'il resolut le soir de mettre le lendemain l'armée en bataille à mon quartier pour y recevoir les ennemis: & cela parce que la ligne de circonvallation n'étoit achevée qu'en de certains endroits. Cependant il changea la nuit ce dessein, & les ennemis allerent attaquer & forcer le quartier de Navarre: de là ils vinrent à moi, & me prenant par dedans la ligne, ils n'eurent pas de peine à me défaire. Je me retirai par les vignes au quartier de S. Paul, & je trouvai à moitié chemin le Regiment de Beauffe venant à mon

le-

secours : nous arrêtàmes quelque tems les ennemis ; mais le nombre grossissant à toute heure, il nous fallut ceder. Le Comte d'Onzain Mestre de Camp du Regiment de Beauſſe fut tué là , & moi pris un moment , puis degagé par la valeur de Bareuil Lieutenant Colonel de mon Regiment , qui fut pris lui-même. Enfin je gagnai le quartier du Roi avec mon Regiment & celui de Beauſſe escarmouchant toujours , & là je passai le ruisseau. De douze cens hommes que j'avois le matin , je n'en trouvai plus que quatre cens , le reste avoit été tué ou pris.

Les Troupes battues & celles de l'autre côté de la Moselle s'étant toutes retirées au quartier du Roi, Feuquieres mit en délibération s'il se retireroit à Metz , mais Picolomini General de l'armée d'Espagne , qui n'avoit eu d'abord autre intention que de forcer un quartier pour jeter du secours dans la place , voyant le desordre de notre armée en voulut profiter. Il marcha donc à nous , son Infanterie se jettant dans le ruisseau , & sa Cavalerie defilant sur trois petits ponts de pierre : nôtre Infanterie fit les plus belles décharges du monde , mais de loin , & n'avança pas. Le seul Regiment de Cola , qui avoit marché jusques au ruisseau sans que je l'eusse vû , à cause de la fumée , revenant assez vite à moi , je le pris pour un Regiment ennemi ; je fis faire sur lui une décharge par mon Regiment ; & comme cela le rompit je crus avoir fait merveilles , lorsque je vis les ennemis venir à moi en bon ordre & fort serrez. Dans ce moment-là le Regiment de S. Luc se vint joindre au mien , & nous ne fîmes plus qu'un bataillon que je commandois (le Marquis de S.

— S. Luc n'étant pas à l'armée.) Je marchai donc
 1639. aux ennemis, mais je n'eus pas fait cent pas que mon bataillon s'enfuit, & il ne resta que trois Officiers auprès de moi; Bout-du-Bois Capitaine dans S. Luc, Rigný Capitaine dans mon Regiment, & S. Etienne Major. Celui-ci monta sur un bidet, me l'offrit, disant que je paierois sa rançon plus aisément que la mienne; je le pris, & je me retirai à Metz avec le débris de l'Armée. Je rencontrai dans le champ de bataille un jeune Gentilhomme de mes parens, nommé le Lonzat Fradel, Enseigne de mon Regiment, avec son drapeau: je le lui pris, & je le sauvai. Mais pour dire la raison de l'épouvante de nôtre Infanterie, ce fut que nôtre Cavalerie avoit vû defiler deux à deux celle des ennemis sur les trois petits ponts dont j'ai parlé, sans qu'on la pût jamais obliger à tirer un coup de pistolet, & qu'ensuite elle se debanda: ce qui fut cause que l'Infanterie en fit de même, se trouvant abandonnée au milieu de la plaine. Feuquieres fut pris après avoir eu le bras cassé de deux coups de mousquet, dont il mourut en prison; S. Paul y fut tué. Le Comte de Grancey & le Marquis de Praslin, furent mis à la Bastille, sur ce qu'on prétendit les faire répondre de la lâcheté de leurs troupes.

Nous demeurâmes deux jours aux portes de Metz; après lesquels on renvoya nos Regimens dans les quartiers en Champagne. Il n'y avoit pas un mois que nous y étions lorsque j'eus avis que les ennemis avoient dessein sur Mouzon; j'en fis part au Marquis de Canisy, de sorte que lui & moi assemblâmes tout ce que nous pûmes du reste de l'Infanterie; & avec deux

deux mille hommes nous marchâmes nuit & jour vers cette place. Les ennemis le sachant prirent d'autres pensées, & lors que nous les sûmes fort avancés du côté du Hainaut, nous nous en revinmes dans nos quartiers, où nous reçûmes ordre au commencement de Septembre de joindre l'Armée du Maréchal de Châtillon, campée à Consanvoi sur la Meuse près de Damvilliers, & là nous achevâmes la Campagne avec lui. 1639.

Sur la fin d'Octobre les troupes ayant été mises en quartier de fourrage, attendant les Garnisons, j'allai en Bourgogne trouver mon pere & ma mere qu'il y avoit près de deux ans que je n'avois vûs, ils furent fort aises de me voir, & moi eux; mais quoi que je les aimasse beaucoup, je m'ennuyai bien-tôt en leur compagnie: je demandai donc à mon pere la permission d'aller à la Cour; ce qu'il trouva très-à-propos. Je m'en allai passer à Nogent & à Montigni-le-Roi en Bassigni, Garnisons de mon Regiment, pour voir l'état où il étoit, & pour declarer à fix de mes Capitaines qui n'avoient pas effectué leur traité l'année dernière, que s'ils ne faisoient mieux leur devoir celle-ci, je les ferois châtier: ils me répondirent qu'ils ne pouvoient plus tenir un traité comme celui-là, de quoi ayant fait plainte par une Lettre à Desnoyers Secrétaire d'Etat, je reçus quinze jours après ordre de nommer en leurs places d'autres Capitaines.

Ces mêmes Capitaines qui avoient fait les difficiles, ayant sù les plaintes que j'avois faites d'eux à la Cour, & peut-être soupçonnant la réponse que j'avois reçüe, n'attendirent pas que je la leur fisse savoir, & me vinrent assu-
rer

rer qu'ils feroient tout ce que je voudrois ; je
 1639. n'en cassai donc aucun, & en effet ils firent les
 meilleures Compagnies de mon Regiment. Après avoir demeuré trois semaines à ma garnison, & laissé le meilleur ordre que je pûs, je m'en allai à la Cour où je fus jusques au mois de Mai, que j'eus ordre de marcher au rendez-vous de l'Armée qui étoit à Corbie, où le Hallier assembloit les troupes pour mener un grand convoi au Camp d'Arras, que les Maréchaux de Chautnes, de Châtillon, & de la Meilleraie avoient assiégé. J'arrivai sur la fin de Juillet à Amiens, où passant à cheval à la tête de mon Regiment, on me vint dire tout d'un coup que le Roi vouloit voir passer mon Regiment au bas d'un des ramparts de la Ville, sur lequel il étoit avec toute la Cour ; je descendis de cheval & je pris une pique, & après que j'eus passé devant Sa Majesté, je retournai la saluer. Cela n'a pas bonne grace, Buffy, me dit-il, de marcher la pique à la main, & la botte levée à la tête d'un Regiment d'Infanterie. Je le sai bien, Sire, lui répondis-je, mais je ne savois pas que je dusse trouver V^{otre} Majesté dehors par le tems qu'il fait.

ANN.
 1640.
 Siege
 d'Arras.

Mais pour revenir au siege d'Arras, le Cardinal Infant avec l'Armée d'Espagne étoit à la vûe de nos lignes, de sorte que l'Armée du Roi souffroit beaucoup. On y avoit passé quelques petits convois, mais cela duroit peu : enfin Sa Majesté voyant que sans un secours de vivres très-considérable, il falloit lever le siege, elle grossit de toute sa Maison le corps de Troupes de du Hallier pour conduire un convoi. Nous partîmes le 30. de Juillet des environs d'Amiens avec seize à dix-sept mille hommes,

mes, & nous arrivâmes avec ce convoi à la vûë de nos lignes le premier d'Août. Les ennemis ne s'opposèrent point à nôtre passage, mais le matin comme nous étions au Camp de Cesar, ils firent une grande attaque au Fort de Rantzau: les Maréchaux envoyèrent dire au Hallier de s'avancer en diligence; celui-ci me donna là-dessus six Régimens, outre le mien, pour garder le convoi dans le Camp, où il me laissa jusques à nouvel ordre. Je lui fis mes plaintes avec beaucoup de respect, de ce qu'allant aux ennemis, il me laissoit au bagage. Mon Cousin, me dit-il, je vous laisse ici, parce que je me fie fort en vous, vous serez assurément attaqué: il n'y a pas d'apparence que les ennemis qui ont été jusques à present sans donner dans les lignes, commencent à le faire quand il y a une armée; de plus il est bien plus vrai-semblable qu'ils ont donné l'allarme de ce côté-là pour venir au convoi: tenez-vous prêt seulement, je serai bien-tôt à vous. Je fis un retranchement de mes charrettes, dans lequel je mis mon Infanterie: en sorte qu'il eût fallu une espee de siege pour me forcer. Cependant le Hallier s'étoit trompé, & les ennemis opiniâtrant l'attaque du Fort de Rantzau, qu'ils gagnèrent & reperdirent plusieurs fois, on m'envoya ordre de marcher en diligence avec les sept Régimens que j'avois, & de laisser quelques Mousquetaires pour escorter le convoi, auquel j'avois donné charge de me suivre. J'arrivai un peu avant la nuit à ce Fort, lors que les ennemis venoient d'en être repoussez pour la derniere fois; j'eus ordre d'y camper, & ce fut le plus desagreable Camp que j'aye fait de ma vie; car il y avoit plus de cinq cens morts mêlez parmi nous.

— Deux jours après Arras se rendit, & le Hal-
1640. lier avec ses troupes, du nombre desquelles
étoit mon Regiment, passa le reste de la Cam-
paigne sur cette frontiere de Camp en Camp,
d'où il ne sorsoit que quand il manquoit de
fourrage.

De Jussac d'Ambleville Sieur de Saint Preuil,
Gouverneur de Doullens, avoit si bien servi à
la prise d'Arras par les convois qu'il avoit pas-
sez, que le Cardinal lui ayant mandé de venir
à Abbeville, lui dit à la vûe de toute la Cour,
M. de Saint Preuil, le Roi vous donne le gou-
vernement d'Arras, & moi cette bague. En lui
disant cela, il lui donna un diamant de fort
grand prix, & ajoûta, si je n'étois le Cardinal
de Richelieu, je voudrois être Saint Preuil.

La Campagne de 1640. étant finie, je reçus
une Lettre du Roi pour aller en Garnison à
Moulins.

Le Regiment d'Effiat ayant eu le même or-
dre de garnison à Moulins que le mien, je re-
solus de les y conduire tous deux. Je n'allois
gueres à la Cour, parce que je n'avois pas as-
sez d'argent pour y faire la dépense qui me con-
venoit; je faisois donc souvent le bon Officier
malgré moi, & mon pere dont je flattois par
là l'inclination à l'épargne, me disoit incessam-
ment qu'on ne faisoit fortune que par l'affidui-
té à sa charge.

Enfin j'arrivai avec deux Regimens à Mou-
lins, où pendant que je les y établissois, logeant
au Fauxbourg des Carmes, à l'image Saint Jac-
ques dans un corps de logis sur le derriere, une
jeune Comtesse vint à Moulins voir, disoit-el-
le, une de ses sœurs Religieuses, mais verita-
blement pour se divertir. Ma bonne fortune la
fit

fit loger sur le devant de mon logis : car pour peu qu'elle en eût été éloignée , je ne l'aurois peut-être jamais vûe. 1649.

*Et cela me fait bien connaître
Qu'on n'est pas de son cœur le maître,
Et qu'assurément nos amours
Sont comptez ainsi que nos jours.*

Cette Comtesse étant donc logée dans mon logis , y fut deux jours sans que je daignasse la voir ; enfin , Beauvoir Dunflun mon parent & mon ami , qui étoit avec moi depuis trois semaines & qui connoissoit la Dame , me fit des reproches de mon incivilité , d'avoir une femme de cette qualité si près de moi sans lui rendre visite : je lui dis pour m'excuser que je m'en voulois aller dans peu de tems en Bourgogne , que de la maniere dont il m'avoit dépeint cette Dame , j'en pourrois devenir amoureux , & que je serois bien aise de ne me pas charger d'une passion dans un tems où j'avois autre chose à faire. Non , non , me dit Beauvoir , vous ne le deviendrez point , je vous répons de votre cœur : & en tout cas une passion d'un jour sera détruite par une absence de vingt-quatre heures. Je l'allai donc voir sur la parole de mon ami , & je lui dis d'abord en riant la raison qui m'avoit empêché jusques-là de lui rendre visite ; elle me répondit que je n'avois rien à craindre , & quand je fus prêt à sortir de sa chambre , il faut , me dit-elle , Monsieur , que je vous avoue , qu'avant de vous avoir vû , je m'étois imaginé que vous étiez un sauvage qu'on ne pouvoit approvoiser , mais je suis bien détrompée ; & je ne doute point , ajouta-t-elle , que vous ne trou-

— 1640. vriez auffi que je ne tuis pas fi dangereufe que vous aviez penfé. Vous l'êtes fi fort , Madame , lui répondis-je , que voilà mon voyage de Bourgogne rompu.

Cette premiere vifite fe paſſa en ſemblables propos ; les autres que je lui rendis pendant huit jours qu'elle fut encore à Moulins furent un peu plus ferieufes : nous enfonçâmes davantage la matiere , & les chofes étoient aux meilleurs termes du monde , lors que le Marquis de Saint Germain d'Achon , arrivé depuis peu à Moulins , qui connoiſſoit la Comteſſe , & qui avoit découvert mes intentions , ruina en un jour dans ſon eſprit le travail de toute ma ſemaine. Je lui aurois pardonné plus volontiers ſ'il avoit été mon rival , mais il étoit jaloux ſans être amoureux : je m'apperçûs bien de quelque petite froideur en la Comteſſe le lendemain que Saint Germain fut arrivé , mais je tournai (comme on fait toujours en pareilles rencontres) tout à mon avantage ; cette froideur me parut une marque de ces precautions extraordinaires que les Dames prennent pour cacher à leurs amans l'amour qui les a ſurpriſes ; & cette agreable erreur me dura juſques à la veille du départ de la Comteſſe , que voulant prendre des meſures avec elle pour l'aller voir , je trouvai une femme en garde de moi , qu'on m'avoit revoltée , & qui me demandoit avec un ſouris moqueur , ſi j'avois été aſſez fou pour croire que dans tout ce qu'elle m'avoit dit elle m'eût parlé ferieufement. Jamais homme ne fut ſi honteux & ſi fâché que je le fus : je ſoupponnai d'abord d'où me venoit ce coup , mais comme je vis qu'il m'étoit impoſſible alors de le parer , au moins-Madame , lui dis-je , ſi je ne puis

vous

vous être autre chose, je vous supplie très-humblement que je sois votre ami. O pour cela, Monsieur, me dit-elle, très volontiers, j'en serai ravie. Saint Germain qui se défioit de la fragilité de la Dame, entra dans le moment qu'elle me disoit cela: je pris garde qu'elle fut embarrassée, & même qu'elle me fit plus froid devant lui; de sorte que je ne doutai plus que son changement ne vînt des avis de Saint Germain. J'allai sur l'heure conter ma disgrâce à Beauvoir, qui me consola le mieux qu'il put; mais il me dit qu'il ne falloit pas prétendre desabuser la Comtesse, tant qu'elle auroit son ami auprès d'elle, & qu'il lui avoit dit que lorsqu'il l'auroit vuë monter en carosse, il s'en retourneroit chez lui. Cette resolution m'embarassa sur l'heure, mais enfin j'y trouvai un expedient.

Le lendemain la Comtesse étant prête à monter en carosse, nous allâmes Beauvoir & moi lui dire adieu. Saint Germain qui ne vouloit pas s'engager à la quitter qu'il ne nous eût vû prendre congé d'elle, ne le voulut pas prendre qu'après nous; mais comme il faisoit sa reverence, je dis à la Comtesse en l'aidant à monter, que si elle le trouvoit bon nous l'irions conduire mon cousin & moi à une lieuë ou deux de Moulins, de peur qu'elle ne rencontrât quelques-uns de nos soldats qui la pourroient voler: vous me ferez un fort grand plaisir, Monsieur, me dit-elle, si vous en voulez prendre la peine. Elle n'eut pas achevé le mot, que Beauvoir & moi nous jettâmes dans le carosse à la place de deux Gentilshommes qu'elle avoit, qui monterent sur des chevaux que j'avois fait tenir prêts pour cela. Saint Germain qui vit ses precautions inutiles, me parut fort embarrassé, & je ne doute point.

point qu'il ne jugeât que je ne serois pas long
1640. tems sans détruire ses mauvais offices : mais en-
fin, douleur aux vaincus.

Nous ne fûmes pas une lieue de Moulins, que la Comtesse mourant d'impatience de se justifier à moi du traitement qu'elle m'avoit fait, m'avoua tout ce que Saint Germain lui avoit dit pour l'obliger de me haïr, & je connus par cet aveu, qu'elle ne demandoit pas mieux que d'être desabusée ; je la desabusai donc si bien, qu'avant qu'il fût nuit il ne nous manqua que l'occasion pour me faire voir que nous étions les meilleurs amis du monde. Je ne pensois aller qu'à une lieue ou deux de Moulins conduire la Comtesse, cependant j'allai insensiblement jusques à la couchée, faisant semblant tous deux d'avoir oublié, moi de m'en retourner, & elle de me le dire. Elle étoit fort observée par ses gens ; & quoi qu'elle fût de très-bonne volonté, elle manquoit de hardiesse & d'expérience. C'étoit un beau naturel pour l'amour & qui promettoit beaucoup, mais alors il étoit fort timide : avec tout cela une femme de quinze ans n'en peut gueres savoir plus qu'elle en savoit. Pour moi qui en avois plus de vingt, j'étois bien plus habile : deux petites galanteries de Campagne m'avoient déjà appris qu'on ne se brouilloit pas avec les Dames pour leur dire qu'on les aimoit : je savois même qu'on leur faisoit souvent plaisir de leur demander des faveurs, & quelquefois de les prendre, & qu'aux plus malheureux amans, le pis qu'il pouvoit arriver, c'étoit d'être refusé, mais jamais haï : de sorte qu'avec tant de lumieres, quand je ne recevois pas de la Comtesse toutes les graces qu'elle étoit capable de me faire, ce n'étoit pas ma faute.

Lc.

Le lendemain comme elle fut prête à monter en carosse, je lui dis que je la voulois conduire encore une lieue; elle y consentit; & ne songeant après cela tous deux qu'à faire semblant d'oublier de nous separer, j'allai au second gîte. 1640

Ce fut chez un de ses parens que nous ne vîmes point, parce qu'il avoit la sievre quarte, & que le frisson le prenoit heureusement pour nous, comme nous arrivions. Nôtre bonheur eût été complet, si sa femme eût eû la sievre aussi bien que lui: car nous n'en eussions pas fait plus mauvaise chere que nous la fîmes, & nous eussions été en liberté. Nous arrivâmes à une heure de nuit par la neige; on nous reçut dans une salle plus basse que la cour, où je suis assuré que les murailles étoient humides durant la canicule: elle étoit décarrelée, en beaucoup d'endroits, en sorte qu'on n'y pouvoit aller qu'à courbettes. Pendant qu'on étoit allé abattre les arbres dont nous devions nous chauffer, on nous fit asseoir dans de grandes chaïses qui n'étoient pas garnies, devant une cheminée où il n'y avoit point de feu. Nous étions dans un froid & morne silence; car après de certains lieux communs dont on se sert en arrivant, nous ne savions plus que dire à cette femme ni elle à nous: elle n'étoit pas si sotte qu'elle ne fût honteuse de la ridicule reception qu'elle nous faisoit, & nous étions trop mal reçus pour avoir pitié d'elle. Je mourois d'envie de m'aller chauffer au feu de la cuisine que j'entendois petiller: car avec tout le feu de mon amour, je gelois auprès de ma maîtresse, mais il me paroïssoit malhonnête de la quitter, & de ne pas partager son froid aussi bien que son ennui. Beau- voir

1640. voir qui avoit autant de froid que moi , & qui n'avoit pas autant d'égards , sortit pour faire hâter, nous dit-il, ceux qui nous devoient apporter du bois , & alla donner ses ordres devant le feu de la cuisine: un quart-d'heure après nous vîmes deux Paifans rapporter sur leur cou une voiture de bois couvert de neige qu'ils mirent sur les chenets ; une servante de peine vint ensuite avec une botte de paille si mouillée qu'elle ne la pût jamais allumer ; & cela nous faillit à faire étoufer de fumée. Enfin elle fut obligée de vider les paillasses des lits , & tout ce que cela put faire après que nous eûmes longtemps attendu , ce fut de faire fondre la neige qui étoit sur le bois , & de faire une espece de mare, qui nous gagnant les pieds, nous fit reculer jusques au milieu de la sale.

Veritablement nous trouvâmes cela si plaisant la Comtesse & moi, que nous regardans l'un l'autre, nous éclatâmes de rire.

Dans ce moment un de ses laquais me vint dire qu'un Augustin qui ne faisoit que d'arriver de Moulins étoit à la porte de la chambre , & qu'il avoit des Lettres à me donner de la part du Lieutenant Colonel de mon Regiment. Je me levai pour lui aller parler ; & comme je fus à la porte, je reconnus Beauvoir, qui du collet d'un grand manteau de deuil qu'il portoit , avoit fait un capuchon , & avoit noué ses cheveux par derriere. Je ne fis pas semblant de rien ; & lui ayant dit d'approcher de la cheminée, & que nous parlerions d'affaires après souper, je le presentai à la maîtresse de la maison, qui fut bien éloignée de le reconnoître, puisque la Comtesse même le méconnut. Aussi-tôt qu'il fut assis, il se mit à nous parler des accidens de la

la vie , qu'elle étoit sujette à mille incommo-
ditez ; parmi lesquelles il comptoit pour beau-
coup celles du froid & du chaud excessifs ; qu'il
n'en trouvoit pourtant pas de plus grandes que
celles des méchants gîtes ; que s'il y eût eu quel-
que chose qui l'eût jamais pû obliger à murmu-
rer contre la Providence , c'eût été celle-là ;
mais qu'enfin il s'y étoit accoutumé par la gran-
de resignation qu'il avoit aux volontez de Dieu.
La Dame du logis écoutoit cela comme un
sermon , & lui disoit que les Religieux de son
Ordre les visitoient souvent , & leur faisoient
bien l'honneur de les aimer. La Comtesse trou-
voit plaisant que cet homme qu'elle croyoit un
véritable Augustin , traitât au hazard une ma-
tiere dont il étoit alors question , & qu'elle a-
voit tant à cœur : & moi j'avois toutes les pei-
nes du monde à m'empêcher de rire de voir ces
femmes si fort trompées , & de songer que c'é-
toit un Huguenot qui passoit pour Augustin.
Enfin on apporta le souper ; & les Dames ayant
demandé Beauvoir , un laquais qui étoit instruit ,
répondit qu'il se trouvoit mal , & qu'il s'étoit
mis au lit sans vouloir rien prendre.

Le souper fut de la force du feu : les potages
n'étoient que de l'eau bouillie ; de toute la vian-
de qu'on servit , il n'y avoit rien qui ne fût vi-
vant : quand nous étions arrivez le pain étoit
frais & n'étoit pas cuit , le vin étoit aigre &
trouble , le linge n'étoit pas seulement humide ,
il étoit mouillé ; & la chaleur des potages fai-
soit fumer la nappe : Ce nuage épais acheva de
nous ôter le peu de lumiere que nous donnoient
deux petites chandelles. Un autre désagrément
de ce repas , c'étoit que les cueillers , (qui veri-
tablement étoient d'argent) étoient de l'épais-
seur

1640. — feur de l'oripeau : pour moi qui ne suis pas heureux , il m'en tomba une entre les mains qui étoit à moitié rompue ; de sorte qu'en la retirant de ma bouche elle s'acrocha à ma lèvre de dessus & faillit à me la déchirer. Il est vrai que pour nous consoler la maîtresse du logis nous accabloit de fortes excuses. La suite infinie de tant d'incommoditez me parut abbatre un peu la Comtesse ; si bien que pour la réjouir , je lui dis à l'oreille qui étoit l'Augustin : l'éclat de rire la prit en le regardant , & le Reverend Pere & moi qui mourions d'envie de nous moquer , fûmes ravis de trouver un sujet de ne nous plus contraindre. Nous découvrîmes donc à la Dame campagnarde la mascarade de Beauvoir , & sous le pretexte de cette plaisanterie nous nous abandonnâmes aux éclats de rire du traitement qu'on nous faisoit. La Dame en fut fort aise croyant que cela feroit diversion , & nous feroit oublier son méchant feu & son maudit repas ; cependant nous n'étions pas gens à prendre le change.

Afin qu'il ne manquât rien à ce repas pour être de tous points détestable , il étoit encore fort long , & si l'on eût pû manger quelque chose , la digestion du premier service eût été faite quand on apportoit le second. Enfin nous en vîmes le bout , mais non pas sans impatience : car encore que nous eussions ri jusques aux larmes , c'étoit un rire à deux mains , nous ne laissons pas de mourir de froid , & nous pleurions de douleur aussi bien que de joye.

Au sortir de table je dis à la Comtesse qu'il étoit tard , & que je lui conseillois de se retirer pour partir à la pointe du jour , parce que j'avois ouï dire que la journée du lendemain étoit

étoit longue & difficile. La Dame du logis qui crut (comme la plûpart des gens de Province) qu'elle ne témoigneroit pas assez d'empressement si elle ne tâchoit de nous faire partir fort tard, me démentit le plus obligeamment qu'elle pût sur la journée du lendemain; qu'au reste Madame sa cousine se trouveroit mal de se coucher si-tôt après le souper, & que la digestion n'étoit pas faite. O pour la digestion, Madame, lui dis-je, vous n'en devez point être en peine, je vous en répons; Madame vôte cousine n'a pas l'estomac si méchant que vous pensez: mais, Monsieur, me dit-elle niaisement, vous nous ferez bien l'honneur de prendre un méchant déjeuner avant que de partir? Eh mon Dieu, Madame, lui répondis-je, n'êtes-vous pas contente du souper que vous nous avez donné: vous voulez donc faire crever les gens? Elle me repliqua que j'étois trop obligeant, & que puisque Madame sa cousine se vouloit retirer, il falloit savoir s'il y avoit du feu dans la chambre; la Comtesse répondit que cela ne la devoit pas empêcher d'y aller, & qu'elle ne pouvoit rien perdre au change. En effet, le bois n'étoit pas encore allumé dans la salle, & nous n'avions d'autre apparence de feu que par une fort grande fumée qui commençoit à nous étouffer. On se prépara donc à mener la Comtesse dans sa chambre; mais nous fûmes bien surpris quand nous vîmes qu'il nous falloit traverser une grande cour par la neige haute de plus d'un pied: cependant pour sortir de cette maudite salle où nous avions tant souffert, nous ne trouvions rien de difficile; au contraire ce nous fut un avantage d'avoir été accoutumés à la fatigue: car nous ne sentîmes point de différence dans ce

— long trajet de la cour. La Comtesse étant enfin
 1640. arrivée à sa chambre où le feu n'étoit pas meilleur que dans la salle, nous nous disposâmes à partir pour la nôtre; il en faut parler ainsi, car c'étoit un autre voyage au travers de la cour. La Dame nous y voulut conduire, & nous la laissâmes faire. Aussi-tôt qu'elle en fut sortie, nous allâmes trouver la Comtesse pour rire avec elle en liberté de tout ce qui nous étoit arrivé, & après l'avoir vuë mettre au lit, nous nous retirâmes. Je ne ferai point la peinture de sa chambre, je dirai seulement que quoiqu'elle fût extraordinairement malpropre & delabrée, c'étoit un Palais auprès de la nôtre. On faisoit des tonneaux dans l'endroit où on nous mit; & l'on découcha le Tonnelier pour l'amour de nous. Quand nous avions la tête sur le chevet la couverture ne passoit qu'un peu nos genoux; de sorte que nous fûmes contraints de lier les bouts d'un méchant lit de plumes (que nous avions sur de la paille pour toutes choses) avec les draps & la couverture, afin d'avoir les jambes à couvert: à la verité nous nous trouvâmes le matin plus las que si nous eussions couru la poste. Il ne faut pas demander si nous fûmes diligens à nous lever, cependant nous trouvâmes déjà la Comtesse prête à monter en carosse. Jusques-ici, me dit-elle, je vous aurois laissé retourner à Moulins si vous aviez voulu, mais maintenant vous êtes trop près de chez moi pour que vous n'y veniez pas. Je ne me fis pas trop presser, comme on peut croire, & le soir nous arrivâmes dans sa maison. Son mari n'y étoit pas, il étoit allé faire un voyage de trois semaines ou d'un mois; de sorte que nous résolûmes Beauvois & moi de demeurer douze ou quinze jours

avec

avec elle : ce n'étoit pas sans incommodité, car nous n'avions ni linge pour changer, ni valets pour nous servir. La Comtesse qui ne vouloit pas me donner le moindre sujet de m'ennuyer chez elle, me donnoit un de ses pages pour m'habiller & me deshabiller, des chemises & des colets de son mari; on nous faisoit la plus grande chere du monde avec le plus de magnificence & de propreté. Il y avoit dans cette maison une quantité de vaisselle d'argent qu'on ne trouvoit dans pas une autre maison de la Province; le linge de table & les draps étoient d'une finesse incomparable, les meubles étoient à l'antique, mais si conservez d'ailleurs, qu'on ne reconnoissoit l'ancienneté qu'à la richesse des étoffes, dont on ne faisoit plus de pareilles. Je couchois sous un dais, & il ne tenoit qu'à moi de manger avec un cadenas : enfin cette maison & celle d'où nous étions partis pour y arriver, étoient les deux extrémités, & c'est ce que je disois à la Comtesse, qu'elle nous avoit fait faire ce gîte-là exprès pour nous faire trouver plus de grandeur chez elle.

Cependant je n'étois pas content, toute nôtre intelligence n'aboutissoit encore qu'à des baisers & à d'autres menues faveurs, & tout cela en passant : ce n'étoit pas la faute de la Comtesse, elle patissoit autant que moi, mais elle n'étoit jamais seule, & elle n'osoit hazarder de gagner un de ses espions. Deux ou trois fois elle envoya sa garde par mes conseils chercher quelque chose dont elle n'avoit que faire : mais ou la garde revenoit aussi-tôt, si sa commission n'étoit pas longue, ou elle envoyoit quelqu'autre tenir la place; ainsi c'étoient autant de tentatives inutiles, ou qui ne servoient qu'à nous faire enrager.

1640. Je couchois dans une grande chambre, d'où si-tôt que j'étois au lit, le page sortoit & fermoit ma porte à la clef. Cette maison étoit faite comme celles qu'on représente où il revient des esprits : de sorte que moi qui les crains sans les croire, je me mettois la tête sous la couverture dès que j'étois couché, tant pour m'échauffer plutôt que pour m'ôter les moyens de rien entendre qui me pût faire peur.

Un soir, qu'à mon ordinaire, je m'étois enfoncé dans le lit, j'entendis quelque tems après un grand bruit à ma porte, & s'étant ouverte, j'ouïs marcher quelqu'un dans ma chambre; on ouvrit ensuite les rideaux de mon lit, & je vis six femmes que je ne connoissois point, les unes avec des flambeaux allumés & les autres avec de grands bassins pleins de viandes & de confitures que l'on mettoit sur la table.

Il me souvint dans ce moment de ces contes qu'on fait aux enfans, de collations servies comme cela par des gens inconnus qui tombent par la cheminée. Cela me passoit dans la tête, lorsque je vis entrer trois Demoiselles de ma connoissance, suivies de la Comtesse qui étoit en deshabilité fort galant : elle se vint asseoir au chevet de mon lit, & ayant fait apporter les bassins, nous mangeâmes comme si nous n'eussions point soupé : après cela nous les abandonnâmes aux Demoiselles, parmi lesquelles étoit une espece de gouvernante qui avoit mangé avec nous & qui ne nous quitta point : je les fis mettre, la Comtesse & elle sur mon lit couchées à droit & à gauche de moi, je fis fermer les rideaux, disant qu'il ne falloit pas contraindre les pauvres filles, & qu'elles ne mangeroient pas à leur aise tant qu'elles croiroient que nous les

tes verrions: & en cet état-là nous causâmes deux heures.

1640.

On aura peut-être de la peine à croire qu'avec le grand froid qu'il faisoit, je ne mis jamais les mains dans le lit: cependant il n'est rien de si véritable. Je baisois quelquefois la Comtesse devant la gouvernante qui ne faisoit pas semblant de le voir, parce que je la baisois aussi elle-même (tant il est vrai qu'il n'y a qu'à intéresser les gens pour leur faire oublier leur devoir.) Enfin il nous fallut quitter: l'émotion où la Comtesse me laissa, m'empêcha de dormir toute la nuit, & je ne pense pas qu'elle eût de son côté plus de repos que moi.

Beauvoir qui étoit depuis deux jours allé voir un de ses amis dans le voisinage, vint le lendemain de cette aventure: nous la lui contâmes, & si la trouva plaisante, mais enfin les jours se passoient, & nous ne venions point à cette conclusion, sans laquelle tout le reste n'est rien. La Comtesse aussi pressée que moi me conseilla de prier Beauvoir de conter des douceurs à la gouvernante, me disant que cela l'humaniseroit, & que quand nous les verrions bien embarquez dans une conversation, nous pourrions prendre ce tems-là, à l'entrée de la nuit pour passer de la sale dans la galerie. Cela se fit comme nous l'avions projeté, mais notre Argus n'étoit pas encore si occupé de son affaire qu'il ne prît garde à nous; de sorte que ne pouvant nous suivre, il appella un Gentilhomme de la maison qui étoit au bout de la sale, & lui dit tout bas de nous venir chercher & de ne nous quitter plus: ce Noble y courut, & arriva un moment trop tard pour l'intérêt de son Maître, mais pourtant trop tôt pour celui de la Comtesse.

1640. tesse & pour le mien : nous nous fussions bien
 passez de lui encore un quart d'heure. Il nous
 fallut séparer, elle mourant de peur comme un
 enfant qui craint le fouët, & moi pestant contre
 ces fots de domestiques qui croient que tout est
 perdu quand leurs Maîtres sont cocus. La
 Comtesse rentra aussi-tôt dans la sale, & moi
 j'allai passer mon chagrin une demi-heure dans
 ma chambre ; & après m'être un-peu remis, je
 revins joindre la compagnie : je trouvai la gou-
 vernante dans un silence à faire peur, & qui ne
 le rompoit que par des attaques qu'elle donnoit
 indirectement à la Comtesse & à moi. La pau-
 vre petite trembloit, & je ne pouvois la rassu-
 rer quoique je fisse ; je lui disois qu'elle ne de-
 voit pas laisser prendre cet empire-là sur elle,
 & qu'elle faisoit croire qu'elle étoit coupable
 par les choses qu'elle enduroit : elle n'en devint
 pas plus hardie pour lors, & son heure d'effron-
 terie n'étoit pas encore venuë. Vous souvenez-
 vous, Madame, lui disois-je, que quand vous
 étiez toutes deux sur mon lit, vous & vôtre
 garde, elle souffroit que je vous baisasse, par-
 ce que je la baisois aussi : je croi qu'elle n'est
 maintenant en colere que par la difference qu'elle
 croit que je viens de mettre entre vous deux.
 J'ai envie de lui proposer de venir dans la gale-
 aie ; je vous aime assez, Madame, pour faire
 cet effort-là pour vous ; après cela nous aurions
 paix avec elle. La Comtesse me répondoit en
 souriant qu'elle n'en doutoit pas, mais son cha-
 grin la reprenoit aussi-tôt. Enfin à force de la
 voir craindre, je craignis aussi ; je crûs qu'elle
 voyoit des choses dans son domestique que je ne
 voyois pas, & ce qui aida fort encore à me le
 faire croire, fut la mine que nous faisoient tous
 les

les gens de la maison : ils ne nous approchoient plus , ils chuchettoient toujours ensemble : 1640.
quand pour ne pas témoigner Beauvoir & moi que nous crussions que tous leurs embarras nous regardassent, nous leurs voulions parler à notre ordinaire, ils ne faisoient pas semblant de nous entendre. Pendant qu'ils faisoient leurs conférences, nous tinmes tous trois un petit conseil de notre côté. Ces gens-ci, dit Beauvoir, nous veulent assassiner, ou nous veulent faire peur pour nous faire partir. Pour l'assassinat, il n'y a pas d'apparence, ce seroit faire du bruit que leur Maître peut-être ne voudroit pas faire lui-même; mais quoi qu'il en soit, je suis d'avis que nous délogions demain. Qu'en dites-vous, Madame ? dit-il à la Comtesse. Mon Dieu, lui répondit-elle, je suis bien embarrassée, car j'ai grand' peur pour vous & pour moi; & cependant je voudrois bien que vous ne vous en allassiez pas; je suis de votre avis, ajouta-t-elle, je ne croi pas qu'on veuille rien entreprendre sur vous maintenant, mais je crains le retour de mon mari pendant que vous êtes ici. Et moi, Madame, lui dis-je, je ne le crains pas, de la maniere dont je l'ai ouï dépeindre; il est vieux; ses grands feux sont passez, & il a de la prudence qui l'obligeroit de rompre sans éclat notre commerce. Pour vos gens, ce n'est pas la même chose, assurément ils ont un malin vouloir contre nous; je demeure d'accord avec M. de Beauvoir que le bon sens ne voudroit pas qu'ils nous assassinaient, mais je les tiens assez sots pour le faire; & c'est pourquoy, mon cousin, die-je à Beauvoir, il faut que nous couchions ensemble cette nuit, & que nous venions demain dire adieu à Madame quand elle sera

— sera éveillée. Beauvoir ayant approuvé ma proposition, nous passâmes le reste de la soirée la Comtesse & moi à nous promettre de nous aimer toute nôtre vie : nous prîmes des mesures pour nous écrire , & le lendemain nous nous séparâmes ; veritablement avec moins de douleur que n'en meritoit une absence dont nous ne voyions pas le bout. Mais c'est que la grande jeunesse est incapable de reflexions : elle est vive , pleine de feu , emportée & point tendre , tout attachement lui est contrainte ; & l'union des cœurs que les gens raisonnables trouvent le seul plaisir qu'il y ait dans la vie , lui paroît un joug insupportable. La Comtesse en donna bien-tôt un exemple ; nous nous écrivîmes pendant six mois , après lesquels nôtre commerce finit par elle : il faut dire la verité , je ne la fatiguai pas de mes reproches , j'eus beaucoup de complaisance pour son changement , & une resignation entiere à ses volontez.

Quatre ans après la Comtesse vint à Paris , Chavagnac le Bosquet un de mes amis qui logeoit dans son logis , m'avertit de son arrivée , & la curiosité plûtôt qu'aucun reste d'amour me fit souhaiter de la revoir. Je ne sentoie plus rien dans le cœur pour elle , le tems avoit achevé l'ébauche du dépit. Je priai mon ami de me presenter à elle : ce n'est pas que je doutasse qu'elle me reconnût . mais je voulois faire le discret ; veritablement elle poussa la discretion aux extrémitez : car lorsque le Bosquet lui dit dans le tems que je m'approchois pour la saluer : C'est M. le Comte de Buffy , Madame , elle lui demanda en me regardant , quel Buffy , d'un air qui me fit voir qu'elle nous vouloit tromper tous deux , & me persuader aussi bien qu'à

qu'à lui, qu'elle ne m'avoit jamais connu. C'est Bussy Rabutin, Madame, lui répondit-il bonnement : mais moi qui ne pus souffrir son effronterie : Non, non, Madame, lui dis-je, il se moque, c'est Bussy Moulins. Elle rougit, & me fit excuse de ne m'avoir pas reconnu, sur ce qu'on changeoit fort en quatre ans. Cela est vrai, Madame, lui dis-je en riant : il y en a même qui ne sont que six mois à n'être plus reconnoissables. Elle m'entendit bien, & de peur que je ne poussasse plus loin la picotterie, & que je n'appriſſe son inconstance à Chavagnac, elle changea de discours.

J'avois fait une demi-confiance à Chavagnac : je lui avois dit que j'avois vû la Comtesse à Moulins deux ou trois fois, que j'en fusse devenu fort amoureux si je l'eusse vû davantage, & que je prétendois m'y embarquer alors tout-à-fait. Mon dessein étoit de le faire mon confident, pour les commoditez qu'il me pouvoit donner de la voir, & de peur même qu'il ne devint mon rival : car encore que ce ne soit pas toujours un coup sûr, néanmoins l'honneur, ou du moins la honte de paroître infidèles à leurs amis, retient souvent les gens qui ne sont pas encore fort touchés. Je ne voulois pourtant lui dire que les menuës faveurs & me réserver le secret des dernières.

Le lendemain Chavagnac me presenta au mari, auquel il avoit déjà dit qu'il vouloit donner ma connoissance, que j'étois le meilleur garçon du monde, & le meilleur de ses amis ; & cela afin qu'il ne cherchât point d'autres raisons quand il nous verroit toujours ensemble ; je couchois même avec lui, parce que c'étoit la nuit que je pouvois entretenir la Comtesse. Son mari

1640.

mari se mettoit au lit au sortir de table, & aussitôt elle montoit dans la chambre de ses filles, où Chavagnac & moi descendions, & nous y passions une partie de la nuit. Mais pour dire les choses avec ordre,

La première visite que je lui rendis dans cette chambre, je commençai par des reproches de ne m'avoir pas connu, après les marques qu'elle m'avoit autrefois données de son amour. Elle me dit qu'elle étoit alors un enfant, sans jugement & sans conduite, mais qu'elle avoit bien changé de vie. Elle disoit vrai, car en ce tems-là elle n'avoit eu qu'une galanterie, & depuis elle en avoit eu vingt.

Enfin après qu'elle m'eut fait tous ces discours que tiennent les femmes en pareilles rencontres pour faire valoir la marchandise, & moi tous ceux que font les hommes pour persuader leur amour; nous convinmes l'un & l'autre que nous nous étions toujours aimez, en quoi nous mentionnons tous deux, & nous nous promîmes de nous aimer toujours, en quoi nous nous manquâmes aussi bien-tôt de parole. Après cela nous réglâmes nos rendez-vous tête-à-tête.

Mes plaisirs durèrent trois jours sans aucun trouble: mais comme cette petite rose avoit autant d'épines que rose du monde, je ne passai pas le quatrième sans les sentir. Je rencontrai en visite auprès de la Comtesse un certain Cavalier, auquel je pris garde qu'elle vouloit plaire: cela joint à la réputation de doucereux banal, qu'avoit cet amant, me fit remarquer mille choses qui supposoient de l'intelligence entre eux. J'en voulus dire deux mots le soir même à la Comtesse, mais elle me traita de visionnaire,

naire , de la pouvoir soupçonner d'aimer cet homme-là. Faites-moi justice , me dit-elle , quand je serois capable de souffrir en même tems un autre amant avec vous , me croyez-vous assez aveuglée pour en souffrir un fait comme celui-là. Je trouvai tant de bon sens en ses excuses (car en effet le galand étoit fort laid & fort ridicule) que comme l'on croit aisément ce qu'on desire , je fus tout-à-fait desabusé : elle prit même alors soin de redoubler pour moi ses caresses , en me disant que l'injustice que je lui avois voulu faire , auroit mérité qu'elle en eût eu du ressentiment si son amour n'avoit été plus fort que sa raison. Je lui demandai pardon de mes brutalitez , & d'avoir pû douter un moment d'une fidelité comme la sienne. Enfin la paix se fit , c'est-à-dire la trêve ; car deux jours après je vis mon rival au Cours ; & ma maîtresse au fond de son carosse , elle se cachoit le mieux qu'elle pouvoit , mais elle ne songeoit pas à faire cacher une de ses Demoiselles qui étoit à la portiere.

Il ne faut pas demander si je fis bien l'enragé le soir ; car on fait ce qui se doit faire en pareille rencontre. La jalousie ne me tourmentoit pas tant que la honte des excuses que je lui avois faites d'avoir été jaloux : après m'avoir nié quelque tems qu'elle eût été au Cours avec mon rival , enfin elle me l'avoüa voyant que je n'en doutois pas ; mais elle me dit que ce n'étoit pas une consequence qu'elle l'aimât , qu'au contraire c'étoit une marque infallible qu'il n'y avoit rien entre eux , & qu'on traitoit ainsi les gens sans consequence. J'avoué que bien que je sois l'homme du monde le plus éloigné des emportemens qui obligent de frapper une femme,

me, je fus sur le point de souffleter la Com-
 1640. tesse: cependant je m'en empêchai, & songeant
 que c'étoit être fou que d'aimer de bonne foi &
 de prétendre être aimé de même d'une femme
 faite comme elle, je pris mon parti en un mo-
 ment: Eh bien, Madame, lui dis-je, puisque
 c'est une marque infaillible qu'il n'y a point
 d'amour entre les gens quand ils vont au Cours
 dans le même carosse, j'y veux aller avec vous:
 aussi bien m'a-t-on dit que le bruit étoit grand
 de nôtre intelligence; & comme j'ai beaucoup
 de soin de vôtre reputation, je veux desabuser
 le monde, mais je veux être à la belle portie-
 re avec vous. La Comtesse qui n'étoit pas fort
 délicate sur la bonne renommée, & qui après
 avoir apprehendé un grand fracas de ma part,
 étoit ravie de se tirer d'affaire à ce prix-là, me
 dit qu'elle feroit ce que je voudrois. Le len-
 demain nous allâmes au Cours de la maniere
 que je lui avois proposé. Le premier homme
 que nous trouvâmes devant les Tuileries, ce
 fut mon rival: il pâlit en nous voyant ensem-
 ble, & je ne doute pas que comme il prenoit
 les matieres plus à cœur que moi, il ne fût
 bien plus fâché que je n'avois été. D'aussi loin
 que je l'apperçûs, je me mis à parler à l'oreille
 de la Comtesse, non pas que j'eusse rien à lui
 dire, mais pour désespérer le spectateur interessé.

Si j'avois été fort amoureux, j'aurois cher-
 ché à faire enrager mon rival, sans qu'il en eût
 rien coûté à ma maîtresse, mais comme je n'a-
 vois pas d'amour pour elle, je n'avois point
 aussi de ménagement, & je ne voulois avec elle
 qu'un commerce des sens où le cœur n'eût au-
 cune part, qui est tout ce qu'on peut deman-
 der d'une jolie coquette.

Je

Je me trouvai bienheureux qu'ayant à être —
trompé de ma maîtresse, je l'eusse découvert 1643.
avant que d'être au point de ne m'en point dé-
dire : car autrement j'aurois toujours été dans
ces incertitudes qui font tant de peine aux a-
mants trop engagez, & qui les empêchent de
prendre une bonne résolution comme je pris en
cette affaire. Je passai encore trois semaines a-
vec elle assez tranquillement, sans peine & sans
plaisirs, sans amour & sans jalousie, après les-
quelles il fallut m'en aller à l'armée. Ce fut
alors que je m'apperçûs de l'avantage que j'a-
vois d'être desabusé. J'aurois été inconsolable
si j'avois été amoureux : j'ai passé depuis par
ces desespoirs, & je sai ce qu'il en coûte, mais
heureusement pour moi je n'avois rien de ten-
dre dans le cœur, & il n'étoit rempli dans ce
tems-là que du soin de mon équipage. Je pris
donc congé de ma maîtresse avec la prudence
d'un Caton, & j'eus le plaisir de lui voir jetter
des larmes pour moi, qui me trouvèrent insen-
sible. Il est vrai que comme elle étoit femme
de courage, elle m'en témoigna bien-tôt son
ressentiment : car je lui écrivis une Lettre à quoi
elle ne fit point de réponse, & je n'entendis
plus parler d'elle, que quatre ans après, qu'é-
tant allé voir un de mes amis à la campagne,
je fûs qu'elle étoit dans son voisinage : il l'a-
voit vuë deux ou trois fois, & il commençoit
d'en devenir amoureux, mais il la craignoit
comme une Vestale ; ce n'est pas qu'il ne fût
sa vie, c'est qu'il étoit timide avec les Dames.
Je lui proposai de l'aller voir, & je lui promis
d'avancer plus ses affaires par les choses que je
dirois à cette Dame devant lui, qu'il ne feroit
sans moi en trois mois avec sa conduite respec-
tueu-

— tueuse; il m'en conjura, & nous allâmes voir
 1640. la Comtesse. Je la trouvai plus belle & moins
 aimable que jamais, car elle étoit dans des em-
 portemens qui sont même ridicules aux hom-
 mes. Je commençai d'abord par envier la bonne
 fortune de mon ami d'avoir une si belle voisi-
 ne; je dis que j'en profiterois mieux que lui,
 parce qu'il lui falloit faire son noviciat, qui à
 mon avis seroit long, & que pour moi ma pro-
 fession étoit faite. La Comtesse se mit à rire &
 ne se défit point de mon effronterie, il n'y eut
 de honteux que le nouvel amant. Au reste, Ma-
 dame, lui dis-je, je sai qu'il est amoureux de
 vous; il ne vous l'a peut-être pas encore dit,
 mais je vous en assure, & je vous déclare que
 bien loin d'en être jaloux, le plus grand plaisir
 que vous me puissiez faire, c'est de le bien trai-
 ter; c'est un autre moi-même, Madame, je
 vous aurai obligation des faveurs qu'il recevra
 de vous comme si je les recevois. Il est plai-
 sant (dit en riant la Comtesse) on diroit à l'ouïr
 parler que je l'ai aimé. Dites, Madame, lui ré-
 pondis-je, qu'on diroit à m'ouïr parler que vous
 m'avez fait des faveurs: car pour aimé, on ne
 le dira jamais; on fait trop que vous n'êtes pas
 femme à donner si legerement vôtre cœur.

Pendant cette conversation le pauvre amant
 n'osoit rien dire, quelque occasion que je lui
 donnasse de parler. Enfin après avoir encore
 badiné quelque tems la Comtesse & moi, nous
 nous quittâmes, & j'appris au bout de six mois
 qu'elle avoit rendu mon ami plus hardi par son
 exemple.

Mais cette histoire m'a emporté trop loin. Il
 est vrai que je n'en ai pas voulu faire à deux
 fois, & il m'a semblé plus à propos d'interrom-
 pre

pre mes Memoires, que le recit d'une petite aventure amoureuse.

ANN.
1641.

Pour revenir à mon sujet, arrivant à Moulins, j'y trouvai deux Lettres de cachet; l'une qui m'étoit venue par la poste il y avoit quinze jours, & l'autre par un valet-de-pied du Roi qui m'attendoit pour me la donner lui-même. La premiere étoit celle-ci

LETTRE DE CACHET

adressée à M. de Bussy.

” **M**onsieur de Bussy Rabutin, Ayant reçu
 ” une infinité de plaintes des desordres
 ” que les soldats de votre Regiment ont commis
 ” & commettent à la campagne & dans la garni-
 ” son de Moulins, & de la prétention en la-
 ” quelle sont les Officiers de votre dit Regiment,
 ” de connoître seuls des crimes & delits de leurs
 ” soldats; j'ai fait expedier une Ordonnance
 ” pour déclarer que selon le pouvoir des Inten-
 ” dans de la Justice, des Juges Presidiaux & des
 ” Prevôts: J'entends que chacun d'eux prenne
 ” connoissance desdits crimes & en fasse punir
 ” exemplairement les coupables suivant la ri-
 ” gueur des Ordonnances: vous laissant & à
 ” vosdits Officiers votre jurisdiction ordinaire
 ” pour les crimes de soldats à soldats & autres
 ” qui regarderont la milice & faction de guerre.
 ” De quoi j'ai bien voulu vous donner avis, afin
 ” que vous & vosdits Officiers vous vous con-
 ” formiez sans aucune difficulté à ce qui est en
 ” cela de mon intention; voulant bien vous dire
 ” que si après cela il s'y rencontroit quelque ob-
 ” stacle, je rendrai responsables ceux qui com-
 ” mandent votre corps, de tous les desordres
 ” *Tome I.* **D** que

1641. „ que les soldats pourroient commettre à l'ave-
 „ nir. C'est ce que je vous dirai par cette Lettre,
 „ priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Buffy
 „ Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Morfan,
 „ le 19. Decembre 1640. *Signé* LOUIS.

Et plus bas, SUBLET.

Voici la Lettre de cachet que m'apporta le valet-de-pied du Roi.

*AUTRE LETTRE DE CACHET
 adressée à M. de Buffy.*

„ **M** Onfieur de Buffy Rabutin, Desirant être
 „ informé par votre bouche de l'état de la
 „ garnison de Moulins, & de plusieurs plaintes
 „ que l'on m'a faites, tant du faux-saunage que
 „ les soldats de votre Regiment exercent à for-
 „ ce ouverte (ce qui ne peut être qu'avec aveu
 „ des Chefs) que des vols sur les grands chemins
 „ & autres infinis desordres & contraventions à
 „ mes reglemens, qu'ils commettent chaque
 „ jour, sans que l'on en puisse faire aucune jus-
 „ tice, à cause de la connivence des Officiers
 „ & de l'appui qu'ils donnent manifestement aux
 „ coupables: Je vous fais cette Lettre, pour
 „ vous dire qu'aussi-tôt que vous l'aurez reçüe
 „ vous ayez à me venir trouver, & que cependant
 „ vous donniez tel ordre pour empêcher la con-
 „ tinauation de ces déreglemens, qu'ils ne puis-
 „ sent arriver en votre absence, voulant bien
 „ vous dire qu'à faute de ce, vous & les Officiers
 „ de votre Regiment m'en ferez responsables:
 „ & remettant à vous faire entendre plus parti-
 „ culierement mes volontez lorsque vous serez
 „ près de moi, je prie Dieu qu'il vous ait, M^r n-
 fleur

» fleur de Buffy, en sa sainte garde. Ecrit à Saint
 » Germain en Laye, le 2. jour de Janvier 1641. 1641.
 » Signé LOUIS.

Et plus bas, SUBLET.

Le même Valet-de-pied qui me donna cette Lettre avoit été en Auvergne, ou avoit fait semblant d'y aller pour rendre une même Lettre au Marquis d'Effiat, lequel il n'avoit pas trouvé, à ce qu'il disoit; mais la verité est qu'on n'en vouloit qu'à moi, qui pourtant me sentant la conscience nette, pris la poste, & m'en vins à la Cour. Le lendemain que je fus arrivé j'allai trouver le Secretaire d'Etat Desnoyers, pour sçavoir de lui le détail des plaintes qu'on avoit faites au Roi de mon Regiment. Il me répondit que mon Regiment ne donnoit jamais sujet de plaintes, & particulièrement lorsque j'y étois. Je ne viens pas l'excuser, Monsieur, lui dis-je, mais s'il a failli je n'en dois pas répondre, car je n'y étois pas. Il me dit qu'il ne savoit rien de tout cela, & qu'il falloit que je m'adressasse à Bouteiller, lors Surintendant des Finances. L'étant donc allé trouver, il me dit que les Adjudicataires Generaux des Gabelles avoient fait de grandes plaintes au Conseil contre le Regiment d'Effiat & contre le mien. Je lui répondis qu'il s'en falloit prendre à ceux qui avoient fait le mal, ou à ceux qui commandoient nos Regimens, & qui avoient souffert le desordre; que pour moi je n'avois été à Moulins que huit ou dix jours, pendant lesquels on ne m'avoit fait aucunes plaintes. Il me dit que quoi que je ne parusse pas coupable, je ne laissois pas d'être malheureux: cela me fit soupçonner quelque chose & resoudre de partir le jour d'après.

— Veritablement, Testu Chevalier du Guet me
1641. vint arrêter le lendemain matin & me mena à
la Bastille. Huit jours après Talon Avocat General & la Ferté de Ris Maître des Requêtes me vinrent interroger ; mais trouvant par mes réponses qu'il n'y avoit pas lieu de me condamner à quoi que ce soit, je ne les revis plus & on me laissa prisonnier.

Mon crime étoit un peché originel : Desnoyers me faisoit pâtir de la haine qu'il avoit contre mon pere. Cependant il eût bien mieux valu pour moi que j'eusse été effectivement coupable du desordre de mon Regiment, sans la haine d'un Secretaire d'Etat en grand credit, que d'avoir un pareil ennemi sur les bras avec mon innocence.

Quinze jours après que je fus à la Bastille, le Comte de Guiche m'envoya faire compliment par Jumeaux Capitaine de son Regiment de Cavalerie, & offrir son service auprès du Cardinal de Richelieu dont il avoit épousé la niece. Il est vrai, qu'ayant appris peu de tems après que Desnoyers haïssoit mon pere, il tint bride en main, & je n'ouïs plus parler de lui.

Il y avoit deux mois que j'étois à la Bastille, quand mon pere (qui avoit été jusques là incommodé d'une sciatique) alla demander ma liberté au Cardinal ; il la lui promit de la meilleure grace du monde. Un mois après, cette liberté n'étant point encore venue, mon pere retourna à Ruel pour faire souvenir le Cardinal de sa promesse. Ce Ministre lui dit qu'il l'aimoit trop pour me sortir de prison ; que je me perdrais si l'on le faisoit, & que je menaçois de me vanger. Mon pere lui répondit que d'ordinaire personne ne m'excusoit moins que lui,
mais

mais qu'il affuroit Son Eminence que je n'étois pas fou, & ensuite se retira sans rien obtenir. 1641.

C'étoit un ouvrage de Desnoyers, qui apprehendant que l'on ne donnât de trop courtes bornes à sa vengeance, m'avoit rendu ces méchans offices.

Trois semaines après ma mere alla supplier le Cardinal de m'accorder ma liberté, comme il avoit fait la faveur à mon pere de la lui promettre.

Il est bon de remarquer en cette rencontre l'autorité absoluë du Cardinal, qui avoit mis les choses sur un pied que dans la plûpart des graces on ne comptoit le Roi pour rien. Il avoit si bien gagné ou intimidé les gens qui étoient autour de ce Prince, qu'on lui cachoit ce qu'il vouloit, & il n'a jamais fû un combat que la Motte Hodancourt perdit en Catalogne, parce que le Cardinal le vouloit faire Maréchal de France, comme il fit, & que la connoissance de ce malheur eût pû empêcher sa promotion.

Mais pour revenir à la demande que ma mere lui fit de ma liberté. Quoi, Madame, lui dit-il, cela n'est pas encore fait? Non, Monseigneur, lui répondit-elle, Vôte Eminence l'auroit appris par les remerciemens très-humbles de mon fils. Sur cela il commanda à un de ses Secretaires d'aller dire de sa part à Desnoyers qu'il m'envoyât une Lettre de cachet pour sortir de la Bastille. Guy de Rabutin mon frere, qui avoit été page du Cardinal, demeura à Ruel pour la retirer; & quinze jours s'étant passez sans le pouvoir faire, pendant lesquels la Cour alla à Abbeville, enfin il en parla un jour au Cardinal, Desnoyers étant dans la chambre. Qu'est-ce donc, M. Desnoyers, lui dit ce Ministre d'un

— d'un ton rude, qui vous a empêché de faire ce
1641. que j'ai ordonné là-dessus? Et comme Des-
noyers ne répondoit rien, Que cela soit fait au-
jourd'hui, ajouta-t-il, & que je n'en entende
plus parler. Desnoyers sortit sans mot dire, &
alla faire expedier cette Lettre de cachet que mon
frere m'apporta.

LETTRE DE CACHET

adressée à M. du Tremblay.

” Monsieur du Tremblay, Considerant que
” la prison du Sieur de Buffy Rabutin en
” mon Château de la Bastille depuis plusieurs
” mois, peut tenir lieu de quelque punition
” des desordres commis par son Regiment dans
” Moulins, & ayant reçu diverses assurances
” qu'il prendra plus de soin à l'avenir de les
” empêcher, & de tenir son Regiment en bon
” état, & plus fort qu'il n'a fait par le passé ;
” J'ai bien voulu vous faire cette Lettre pour
” vous dire que mon intention est, qu'après que
” ledit Sieur de Buffy aura satisfait l'Adjudica-
” taire Général de mes Gabelles sur le faux-fau-
” nage commis par les Officiers & soldats du-
” dit Regiment pendant leur logement à Mou-
” lins, & qu'il vous en sera apparu par le cer-
” tificat dudit Adjudicataire, & qu'en outre a-
” près que vous aurez reçu une promesse par é-
” crit signée du Sieur de Buffy Rabutin son pere
” & de lui, par laquelle ils s'obligeront tous
” deux à mettre ledit Regiment à douze cens
” hommes effectifs, suivant le traité fait avec lui
” pendant le quartier d'hiver dernier : duquel le
” payement a été entierement fait audit Regi-
” ment ; vous avez à mettre ledit Sieur de Buffy
” Ra-

» Rabutin en liberté, moyennant ladite promesse
 » & ledit certificat de l'Adjudicataire de mes Ga- 1641.
 » belles: & la presente n'étant pour autre sujet, je
 » prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur du Trem-
 » blai, en sa sainte garde. Ecrit à Abbeville le 6.
 » Juin 1641. Signé, LOUIS.

Et plus bas, SUBLET.

*Et à la suscription de la Lettre, A Monsieur
 du Tremblay Gouverneur de mon Château de
 la Bastille.*

Il y a bien des choses en cette rencontre sur
 lesquelles on peut faire des observations.

Desnoyers avoit de l'esprit, & il n'y a jamais
 eu de Secrétaire d'Etat qui ait mieux fait par-
 ler le Roi son maître, que lui. Cependant
 sa passion l'aveugle si fort en cette conjoncture,
 que pour avoir lieu de blâmer ma conduite, en
 disant que je ne tenois pas mon Regiment en bon
 état, ce qui étoit faux, & de quoi même alors
 il n'étoit pas question: il fait que le Roi rend
 compte au Gouverneur de la Bastille des motifs
 de ma prison & de ma liberté, & compose une
 espece de Manifeste aussi-bien raisonné, que pour
 une Déclaration de guerre. D'ailleurs le Cardi-
 nal qui n'eût pas manqué de dire à mon pere, à ma
 mere, ou à mon frere, à quelles conditions le
 Roi me faisoit sortir, ne leur en dit jamais aucune,
 & Desnoyers en impose de son chef, & en impose
 d'injustes & d'impossibles. Car premierement,
 pour celle de l'Adjudicataire General des Gabel-
 les, qui demandoit au Conseil un dédommage-
 ment de deux cens mille écus de sa Ferme, quel-
 le injustice de me vouloir rendre responsable des
 desordres qu'avoient faits en mon absence le Ré-
 giment d'Effiat & le mien? & quelle impossibilité

— à un homme qui n'a rien d'acquis, de donner
1641. deux cens mille écus?

Pour l'autre condition de donner une promesse de mon pere & de moi, de remettre mon Regiment à douze cens hommes, suivant le traité fait avec moi :

Il étoit faux que j'eusse fait aucun traité, car j'avois été arrêté un peu après l'établissement de la garnison; & quand j'aurois fait un traité, on m'avoit ôté, en m'arrêtant, les moyens de tenir la main, que les Capitaines de mon Regiment eussent fait leur devoir. Mais on va encore mieux voir par la suite, que la seule haine de Desnoyers lui avoit fait mettre à l'insu du Cardinal ces conditions dans cette Lettre.

Aussi-tôt que mon frere me l'eut mise entre les mains, je l'ouvris; & l'ayant trouvé si injuste, je l'envoyai à mon pere, lequel n'étant point en état de faire un voyage, résolut que ma mere iroit s'en plaindre au Cardinal. Etant donc partie de Paris, & arrivée en quatre jours à Abbeville, elle alla loger chez Launai son parent qui en étoit Gouverneur: elle lui dit le sujet de son voyage, le dessein qu'elle avoit de parler au Cardinal, & la maniere. Le bon homme Launai qui raisonnoit en cette rencontre avec un plus grand sang froid que mon pere ni ma mere, la pria de le laisser faire, & l'assura qu'il obtiendrait une autre Lettre de cachet sans fâcher Desnoyers. Il l'alla donc trouver, & lui dit que Madame de Buffy sa cousine venoit d'arriver chez lui, pour demander à Monsieur le Cardinal la liberté de son fils sans condition, comme Son Eminence la lui avoit promise; mais qu'il l'en avoit empêchée, lui promettant de
l'obte-

l'obtenir d'ailleurs. Desnoyers lui témoigna lui en savoir bon gré, & lui fit expédier sur l'heure une Lettre de cachet pour me fortir de la Bastille, à condition seulement que j'irois servir à mon Regiment. 1641.

Trois semaines avant que je fortisse, un Gentilhomme du Prince Thomas de Savoye prisonnier depuis quatre ans, pour qui j'avois pris de l'amitié, me pria de faire entrer un coffre dans ma chambre dans lequel il se mettroit le jour que je sortirois, & seroit emporté avec mon équipage; j'y consentis sans faire de reflexion aux conséquences: & comme ce coffre fut apporté, ce Gentilhomme me demanda la clef de ma chambre pour s'aller mettre dedans, & essayer s'il y pourroit respirer quelque tems à l'aise par les petits trous qu'on avoit faits, & qui étoient cachés dans le poil de la couverture; il ferma la porte en dedans, & pendant qu'il étoit dans le coffre le couvercle abbatu, il fit en se remuant que le coffre se ferma tout-à-fait: si bien que ce pauvre homme au desespoir croyant étouffer, fit de si grands efforts qu'il rompit la ferrure, & me vint dire cela sur les terrasses où je me promenois. Lors que je fus prêt à fortir, je dis à mon valet de chambre en présence de ce Gentilhomme, ce que je voulois qu'il fit du coffre que j'avois fait apporter depuis peu, il me le promit: il est vrai que lors que je fus parti, il dit au Gentilhomme Savoyard qu'il ne seroit pas pendre pour lui & le laissa quasi desesperé.

Voilà l'histoire de ma prison de 1641. où je fus cinq mois par la seule haine d'un Ministre, qui en affectant le personnage de devot, & même faisant de bonnes œuvres, ne pardonnoit jamais.

— Il est vrai que Dieu me vengea de cet hypocrite, 1641. car quelques années après il fut disgracié, & il en mourut de chagrin comme un homme qui n'a ni résignation aux volontez de Dieu, ni courage : le seul fils qu'il avoit, a mené une vie obscure avec une espece d'imbecillité sans se marier.

Pendant ma prison, mon Regiment ayant eu ordre de servir dans l'armée que commandoit le Maréchal de Châtillon, fut defeat à la bataille de Sedan.

Suivant donc la condition de ma liberté j'alai à mon Regiment qui étoit aux environs de Mesieres dans le débris de l'armée du Maréchal de Châtillon que le Cardinal venoit de récompenser (quoi qu'il eût perdu la bataille) du Regiment de Piedmont pour son fils d'Andelot depuis Comte de Colligni, & après Duc de Châtillon; & cette récompense fut faite au Maréchal, parce que le Comte de Soissons Louis de Bourbon, ennemi déclaré du Cardinal de Richelieu, avoit été tué commandant l'armée ennemie.

Ensuite le Maréchal étant tombé malade, se retira, & l'on donna son armée à commander à de Maillé Maréchal de Brezé, beaufrere du Cardinal. Le Maréchal ayant pris la ville de Lens y mit mon Regiment, celui de la Trinouille, & encore un autre du nom duquel il ne me souvient pas, & donna le Gouvernement à un Capitaine d'Infanterie de la Garnison d'Arras, du Regiment de Saint Preuil. Cet ordre étoit injuste, (n'y ayant que les gens pourvus du Roi qui puissent commander dans les places, comme Gouverneurs, à de plus grands Officiers qu'eux.) Je pris les Commandans des deux

deux autres Regimens , je m'en allai supplier le Maréchal de Brezé , d'avoir égard au titre de Mestre de Camp que j'avois , & de ne me pas obliger d'obéir à un homme que le dernier Capitaine de mon Regiment devoit commander par tout. Le Maréchal qui étoit bizarre naturellement , & de plus insolent de sa faveur , crut qu'il y alloit de son honneur de ne pouvoir pas faire impunément une injustice , ou qu'il y avoit de la foiblesse de s'en repentir. Il me dit douc avec un air d'autorité , qu'il ne changeroit rien aux ordres qu'il avoit donnez , que nous étions bien difficiles , & que quoi qu'on fît , on ne nous contenteroit pas. Je me retirai sans repliquer , ne me voulant pas commettre avec un homme emporté , qui avoit le pouvoir & la force à la main.

Le lendemain de la prise de Lens , l'armée passa outre , & s'en alla du côté de Lille. Le soir le Gouverneur de Lens , honteux d'avoir à me commander , m'envoya civilement demander l'ordre : je le donnai sans me faire presser , & le lendemain je m'en allai à Arras auprès de Saint Preuil qui étoit ami de mon pere. Il me logea chez lui , me fit l'honneur qu'il put me faire , & pendant que je fus avec lui il me conta sa vie qui me parut fort extraordinaire.

Pendant la marche de l'armée mes amis firent entendre raison sur mon sujet au Maréchal de Brezé : desorte que l'ayant disposé à me retirer de Lens , il m'envoya à son retour (qui fut huit jours après) Monsou Capitaine de ses Gardes me dire de l'aller trouver. Monsou ne m'ayant pas trouvé , & lui ayant rapporté que j'étois parti de Lens le lendemain du jour qu'il m'y avoit laissé , le Maréchal s'emporta & menaça

de m'interdire. Enfin le Pleffis Bélievre Lieutenant de Roi d'Arras, & Lieutenant Colonel du Regiment d'Infanterie du Maréchal, fit ma-
 1641. siége de Bapaume, où deux jours après qu'il fut formé il fit venir mon Regiment.

Cette place étoit de sept bastions bien revêtus, avec un grand fossé sec, & une bonne contrescarpe : mais ce qui en rendoit l'entreprise fort difficile, c'étoit le peu d'eau qu'il y avoit à trois lieuës à la ronde. Il falloit de nécessité pour y réussir prendre la conjoncture que les ennemis fussent occupez ailleurs, & ne fussent pas en état de se venir poster devant nos lignes ; & ce fut ce tems-là que prirent les Maréchaux de Brezé & de la Meilleraye ; les ennemis étant alors embarquez à la reprise d'Aire. Bapaume ne dura que huit jours de tranchée ouverte, & se rendit à ma garde le 18. de Septembre 1641. On en donna le Gouvernement à Davergne Lieutenant Colonel du Regiment de Navarre, & le Maréchal de Brezé ayant été rappelé à la Cour pour être envoyé en Catalogne, le Maréchal de la Meilleraye fit marcher l'armée devers Arras. Saint Preuil, qui en étoit Gouverneur, étant allé rendre ses devoirs à ce Maréchal à demi-lieuë de sa place : celui-ci le prit d'abord par son baudrier, & lui demanda son épée de la part du Roi. Saint Preuil la lui donna, en lui disant qu'il ne l'avoit jamais portée que pour le service de Sa Majesté. Il est vrai, reprit le Maréchal, témoin la belle action que vous venez de faire. Je ne vois pas, repliqua Saint Preuil, que cette action me convainque de n'être pas bon serviteur du Roi, & sur cela le Capitaine des gardes du Maréchal se saisit de lui ; & le fit sortir de la cham-

chambre. Le lendemain il fut conduit avec bonne escorte dans la Citadelle d'Amiens, où son procès lui ayant été fait, il fut condamné d'avoir la tête coupée pour quelques violences & quelques prétendues concussions. Mais en effet par la haine du Maréchal de la Meilleraye & de Desnoyers ennemis implacables.

1643.
Saint
Preuil
arrêté
prison-
nier, &
con-
damné à
mort.

La plupart des Historiens sont pensionnaires de la Cour; ils n'écrivent que sur les Memoires qu'on leur donne: desorte qu'il ne faut pas s'étonner si les malheureux paroissent toujours coupables. Cependant il se rencontre quelquefois des gens desintéressés & amis de la vérité, qui ne pouvant pas faire une meilleure fortune aux misérables, leur font au moins une meilleure réputation, & qui leur sauvent l'honneur malgré l'injustice de leur siècle. Je pretens aujourd'hui rendre ce bon office à Saint Preuil, & je ne suis pas en peine d'être crû: car outre que je suis connu pour un homme sincère, c'est que j'ai vu presque toutes les choses que j'en vais dire.

De Jussac d'Ambleville Sieur de Saint Preuil étoit brun, & avoit la tête naturellement frisée le visage assez agréable; mais sur tout la mine haute & fiere autant que le courage. Dans les commencemens de sa vie il avoit été fort galant, & entre autres passions il en avoit eu une grande pour Madame. . . . une des plus belles femmes de son tems; mais malheureusement pour lui il n'avoit pas été sans rival auprès d'elle.

Histoire
de Saint
Preuil &
le sujet
de sa
mort.

De la Porte Sieur de la Meilleraye, depuis Maréchal de France, & alors Enseigne des Gardes de la Reine Mere Marie de Medicis, étoit amoureux de Madame aussi-bien que

1641. Saint Preuil : mais comme celui-ci en étoit mieux traité, il mettoit l'autre au deſeſpoir, & il étoit bien aife de faire connoître que toutes les rigueurs de ſa maîtrefſe étoient concertées avec lui.

Avant que d'achever ce que j'ai à dire de ces deux rivaux, je croi qu'il n'eſt pas hors de propos d'écrire une aventure de Saint Preuil, qui fera bien connoître ſon caractère. Soit que le mari fût jaloux, ſoit pour quelque autre raiſon, ſa femme vint demeurer quelque tems à Bagnolet, & ce fut alors qu'on fit ce Vaudeville.

*Vous n'aurez plus à Bagnolet
Ni balet, ni comédie,
Pas ſeulement un poulet,
Quelque choſe qu'on vous die :
Saint Preuil ce nouveau galant,
Quand vous ne ſerez plus belle,
Sera le plus infidelle
De tous vos autres amants.*

Saint Preuil l'y alloit voir fort ſouvent. Un jour qu'il la preſſoit plus qu'à l'ordinaire de lui accorder les dernières faveurs, & qu'il n'en demouroit pas même aux paroles, elle le traita d'infolent, & lui commanda de ne ſe jamais preſenter devant elle. Il ſortit de ſa chambre : véritablement une heure après la Dame s'étant allé promener comme elle avoit accouſtumé, le long d'un de ces beaux Canaux de Bagnolet, Saint Preuil ſort tout nu de derrière une palifſade, & ſe montrant à ſa maîtrefſe en cet état : Ce ſera pour la dernière fois, Madame : Adieu, lui cria-t-il ; & là-deſſus il ſe jetta dans le Canal la tête la première. La Dame effrayée de cette

vi-

vifion se mit à crier aussi, & à fuir du côté du ———
logis, où elle tomba évanouïe. Si-tôt qu'elle ^{1641.}
put parler, elle commanda qu'on allât voir ce
qu'étoit devenu Saint Preuil, lequel n'avoit pas
été long-tems dans le Canal, & s'étant rhabillé
promptement avoit regagné Paris, où il se tint
caché quelques jours. Cependant le bruit de sa
mort s'étant répandu, Madame de
fut vivement touchée de la résolution extrême
qu'il avoit prise: cela lui parut une marque ex-
traordinaire d'amour, & lui ayant peut-être trou-
vé des graces dans sa nudité, qu'elle ne lui a-
voit pas remarquées avec ses habits, elle se re-
pentit de sa cruauté, & témoigna publiquement
le regret qu'elle avoit de sa perte. Saint Preuil
en étant averti, ressuscita bien-tôt, & ne perdit
pas une si favorable conjoncture.

Mais pour revenir à de plus sérieux endroits
de sa vie; lors que la Meilleraye & lui avoient
cessé d'être rivaux, ils n'avoient pas cessé d'être
ennemis. Ils s'étoient toujours depuis morgué,
& tant qu'ils avoient été égaux en fortune,
Saint Preuil qui avoit fait plus de bruit dans le
monde que la Meilleraye, avoit par là augmen-
té la haine & l'envie de son ennemi contre lui.
Enfin le Cardinal de Richelieu étant devenu
premier Ministre, fit avoir des emplois à la
Meilleraye son cousin qui le firent Maréchal de
France. Saint Preuil de son côté s'étoit fort
avancé par son seul mérite: il avoit été fait Ca-
pitaine au Regiment des Gardes, & ç'avoit été
lui qui avoit pris le Duc de Montmorenci au
combat de Castelnaudari, ce qui lui avoit don-
né l'amitié du Cardinal. Depuis s'étant battu
contre Fleffelles, & l'ayant tué, il s'étoit sau-
vé hors du Royaume, craignant la rigueur des
Edits.

1641 Edits qui venoient d'être faits contre les duels, & il avoit demeuré à Bruxelles jusqu'à ce que les ennemis ayant assiégé Corbie en 1636. il s'étoit jetté dedans, en passant la Somme à la nage; en avoit retardé la prise par sa vigueur, & l'auroit bien retardée davantage si on l'avoit voulu croire.

Le Cardinal prit ce tems-là pour le faire revenir, & fit tant valoir cette action, que le Roi passa son duel pour une rencontre. Ensuite ses services lui firent avoir le Gouvernement de Doullans, & puis celui d'Arras, d'où il fatiguoit tellement les ennemis, qu'ils ne fortoient plus de leurs places à dix & douze lieues à la ronde de lui, qu'avec des précautions extraordinaires, & avec tout cela encore étoient-ils souvent battus: ils ne l'appelloient que *la Tête de fer*.

Jusques-là, le Maréchal de la Meilleraye avoit fait vainement plusieurs tentatives auprès du Cardinal pour le perdre; mais enfin son heure étant venue, sa mauvaise fortune le fit emporter jusqu'à battre un parent de Desnoyers, nommé d'Aubrai, qui étoit dans sa place Commis pour les vivres. Peu de tems après, Bapaume étant pris, & la garnison des ennemis escortée seulement par un Trompette du Maréchal de la Meilleraye, contre l'usage qui veut qu'on commette à cela un corps de Cavalerie; Saint Preuil qui étoit sans cesse en campagne pour le service du Roi, rencontra cette garnison, la chargea & la deffit avant qu'il eût vu le Trompette. Le Maréchal croyant avoir alors un sujet infallible de le perdre, envoie les plaintes des ennemis au Cardinal, lui mande que c'est pour le ruiner d'honneur & de reputation, que
Saint

Saint Preuil a fait cette action-là ; exagere là-dessus ses violences & ses concussions : & tout cela étant soutenu par Desnoyers , qui se souvenoit de l'outrage fait à son cousin d'Aubrai , le Cardinal donna les mains à la perte de Saint Preuil : & peut-être en s'imposant la nécessité d'abandonner un de ses bons amis , se flatta-t-il de la réputation qu'il croyoit avoir par là , de preferer la justice à ses propres inclinations.

1641.

Voilà au vrai le sujet de la mort de Saint Preuil.

Le Maréchal de la Meilleraye ayant fait reconnoître de la part du Roi , la Tour Gouverneur dans Arras , & donné le bâton de Maréchal de France au Comte de Guiche , quitta l'armée qu'il laissa entre les mains de ce nouveau Maréchal. Le reste de la Campagne se passa à fortifier la Bassée , où les ordres du quartier d'hiver étant arrivez , mon Regiment fut reformé à quatre compagnies & mis dans Lens.

Pour moi qui me trouvois fort rebuté de la Fortune , je m'en revins à la Cour , résolu de quitter le service : & en attendant quelque occasion favorable d'y rentrer , je résolus de chercher de la subsistance dans un mariage. Je le haïssois naturellement , parce que j'étois ennemi de toute contrainte. Mon pere eût assez souhaité de me voir établi , mais il eût voulu de ces mariages de riches veuves qui s'entêtent d'un beau garçon , & qu'on m'eût pris avec mes droits sans lui demander autre chose. Il me parloit incessamment de la fortune de Chabot , qui par sa bonne mine & pour sa belle danse avoit épousé la Duchesse de Rohan ; & je voyois bien qu'il se prenoit un peu à moi , de ce qu'é-

tant

— tant assez bien fait, quelque Infante ne m'étoit
1641. pas encore venuë enlever.

Pendant que je cherchois une femme, je trouvai une de mes parentes, jeune fille, fort belle, mais qui n'avoit point de bien: elle me plût d'abord; & croyant seulement m'amuser en attendant que j'eusse rencontré quelque bon parti, j'en devins amoureux. Dans les commencemens de ma passion je fus assez mon maître pour ne la vouloir point épouser, ne me voulant pas ruiner pour l'amour d'elle, & quand l'amour m'eut mis en état de ne plus songer à mes intérêts, je songeai aux siens, & je ne la voulus pas rendre malheureuse en l'épousant malgré mon pere, ni la ruiner pour l'amour de moi. Ainsi je ne la voulus jamais épouser: elle n'eut pas les mêmes considerations pour moi; car dans tous les tems elle me souhaita pour son mari.

Mais pour dire les choses de suite, cette fille étoit auprès d'une de ses sœurs mariée: le voisinage fit notre connoissance, & le commerce notre amour. Je ne l'aimai pas long-tems sans en être aimé, & même elle ne fit point de façons de me l'avouer de bonne heure: cela joint à nôtre alliance empêcha qu'on n'en parlât. C'est un grand avantage pour cacher son amour, que d'être parent de la maîtresse: les affiduites d'un Cousin ne font pas si-tôt parler que celles d'un homme qui n'est point parent; & avant que le public ait découvert que le parent a quelque dessein, l'affaire est réglée, & les amans ont pris des mesures ensemble pour le tromper.

Au reste je recevois de ma Cousine toutes les faveurs imaginables à la réserve de la dernière:

niere : la raison en est si extraordinaire , que —
si je ne la disois pas , on ne la devineroit ja-1641.
mais.

La crainte d'être refusé , empêche presque toujours les jeunes gens de demander des faveurs ; pour moi je ne les demandois pas à ma Cousine de peur qu'elle ne me les accordât ; & sur cela j'admire la bizarrerie de mon amour qui n'avoit autre but que soi-même : car je ne voulois ni débaucher ma maîtresse ni l'épouser. Cependant me voyant un jour auprès d'elle dans d'autres sentimens : vous êtes le maître, mon Cousin, me dit-elle, si vous le voulez absolument ; mais vous ne le voudrez pas, si vous me voulez donner la plus grande marque d'amour que vous puissiez me donner en votre vie. Non, ma Cousine, lui répondis-je, je ne le veux plus ; je serai aussi honnête que vous : & afin qu'elle ne pût gâter le merite de cette action par aucune interpretation desavantageuse, je lui fis voir au doigt & à l'œil , que rien ne m'empêchoit de me satisfaire que la seule envie de lui faire plaisir.

Cependant mon pere & ma mere qui furent avertis de cette galanterie , en craignirent les suites , & pour les interrompre ils voulurent me marier. Après avoir examiné les meilleurs partis de la Province, ils crurent ne pouvoir pas mieux s'adresser qu'à Gabrielle de Toulangeon fille d'Antoine de Toulangeon , Gouverneur de Pignerol , & de François de Rabutin , sœur du Baron de Chantal.

Lorsque mon pere prit ce dessein , il le dit à tous ses amis , afin d'ôter par là toute esperance à ma Cousine. Cela fit l'effet qu'il s'étoit promis : la Demoiselle qui avoit paru jusques-
là

— là si passionnée prit bien-tôt son parti, & se re-
 1641. solut à rompre tout commerce avec moi : ce
 qui me surprit fort ; car encore bien que je sa-
 che qu'on ne se pende pas d'ordinaire en ces
 rencontres , il est pourtant naturel d'être d'a-
 bord dans une grande douleur & d'avoir peine
 à en revenir. Voilà comme je fus quinze jours
 durant, au bout desquels la conversation d'un
 de mes amis qui savoit l'état de mes affaires, &
 qui lisoit avec moi le *Traité d'Ovide des Remedes d'amour*, commença de me consoler. Peu
 de tems après mon pere m'ayant mené en Nor-
 mandie, l'absence de six semaines acheva de me
 guerir.

— Je m'en allai ensuite en Bourgogne pour
 ANN. mon mariage : il traîna assez long-tems, & pen-
 1642. dant que les gens d'affaires ajustoient les condi-
 tions, me trouvant à Buffy, six mois après ma
 rupture, je me promenois dans le Bourg, lors
 que je vis un carosse qui venoit sur le chemin
 de Paris, arrêté à deux cens pas de moi. C'é-
 toit ma Cousine & sa Sœur qui alloient à Dijon
 pour un procès qu'elles y avoient, & qui s'é-
 toient arrêtées pour demander de mes nouvel-
 les : elles m'apperçurent, & s'étant mises à
 crier de joye toutes deux en me voyant, je les
 reconnus & je m'en allai avec elles à Dijon.
 Je ne pouvois assez m'étonner de l'état où je
 me trouvois alors pour ma Cousine : je me
 souvenois bien de l'avoir vuë autrefois, mais
 à peine me souvenois-je de l'avoir aimée, & il
 ne me restoit de tout notre commerce qu'une
 grande familiarité. Comme je n'avois plus de
 respect pour elle à cause que je n'avois plus d'a-
 mour, je prenois d'autorité, & sans les deman-
 der, ces faveurs qu'elle accordoit autrefois à
 mes

mes prieres ; & si elle m'avoit laissé faire alors je ne l'aurois pas tant ménagée que je faisois autrefois ; mais elle n'avoit garde de se remettre à ma discretion , ne doutant pas que je n'en abusasse. Je demurai huit jours avec elle , après lesquels je m'en retournai à Bussy , craignant que Mademoiselle de Toulangeon (qui m'avoit déjà donné quelques petites attaques sur cette galanterie) ne trouvât mauvais qu'étant prêt à l'épouser , je parusse y avoir encore de l'attachement.

Quelque tems après je me mariaï. Ce fut à Alonne près d'Autun , le 28. d'Avril 1643. J'y demurai près d'un an sans entendre parler de ma Cousine , après lequel je la trouvai à Paris mariée aussi bien que moi , & plus belle qu'elle n'avoit jamais été. Je ne voulus pas perdre mes services passez ; je lui rendis donc quelques soins sans amour : comme je ne craignois rien , je hasardois tout , & les témérités étant d'ordinaire heureuses en ces matieres , je ne perdis pas mes peines. Depuis ce tems-là je n'ai point douté que la hardiesse en amour n'avancât fort les affaires : je sai bien qu'il faut aimer avec respect pour être aimé ; mais assurément pour être recompensé il faut entreprendre , & l'on voit plus d'effrontez réussir sans amour , que de respectueux avec la plus grande passion du monde.

On peut bien juger qu'ayant fait cette conquête sans peine & sans desirs , je me souciai peu de la conserver. Ce n'est pas que nous ne nous attachions quelquefois à des personnes après en avoir eu des faveurs , que d'abord nous n'avions pas trop désirées , mais il faut que ce soient leurs manieres douces , agreables & tendres

— dres qui nous arrêtent ; enfin un je ne sai quoi
 1643. qu'on ne peut exprimer & qui ne se sent que
 par la pratique. A la verité ma Cousine avoit
 tout le contraire de cela ; plus on la connois-
 soit , moins on avoit d'amour pour elle , &
 son corps , son esprit & sa conduite lui fai-
 soient perdre les amans que son visage lui avoit
 attirez.

— Je fus donc une espece de Provincial depuis
 ANN. 1642. jusques en 1644. que Mauvilly Lieute-
 1644. nant de la Compagnie de Chevaux-legers d'Or-
 donnance de Henri de Bourbon Prince de Con-
 dé, Gouverneur de Bourgogne, ayant été tué
 aux attaques de Fribourg, faites le 3. d'Août
 1644. par Louis de Bourbon Duc d'Enguien
 pour lors , & depuis Prince de Condé : mon
 pere souhaita que je traitasse de cette Charge.
 Je convins du prix à douze mille écus avec le
 bon homme Villeneuve , pere de Mauvilly ,
 auquel on avoit donné permission de retirer
 cette somme que son fils en avoit donnée , &
 ensuite le Prince de Condé m'en fit donner le
 Brevet avec toutes les marques d'estime imagi-
 nables.

Dans ce tems-là, le Commandeur de Bussy
 Hugues de Rabutin mon oncle , devint par
 droit d'ancienneté Grand Prieur de France, par
 la mort du Grand Prieur de la Porte. Roger de
 Lorraine Chevalier de Guise, qui se sentoit ap-
 puyé de l'alliance & de la protection de Gaston
 de France Duc d'Orleans, pour lors Lieute-
 nant General de la Regence, avoit prétendu a-
 vant la mort du Grand Prieur de la Porte, d'a-
 voir cette dignité par l'autorité du Roi , & je
 pense que si le Grand Prieur mon oncle eût un
 peu tâté sur son affaire, la Cour lui eût fait cet-
 te

te injustice ; mais sans hesiter il prit possession du Grand Prieuré avec toutes les soumissions en ce cas requises, & puis alla saluer en cette qualité le Roi & la Reine Regente. 1644.

Aussi-tôt que j'eus appris sa promotion, je partis de Bussy en poste & j'e allai trouver, ne doutant pas que je ne fusse celui de sa maison qui se pourroit le plus vraisemblablement prevaloir de cette fortune qui étoit de plus de cent mille livres de rente.

Ce bonheur fut bien-tôt après interrompu par la mort de mon pere. Le Prince de Condé demanda pour moi à la Reine sa Charge de Lieutenant de Roi en Nivernois, mais cette recommandation faillit à me nuire, & l'on fut sur le point de me la refuser, parce que j'étois Lieutenant de ce Prince. Enfin on la lui accorda pour moi, & j'en eus les provisions.

Le lendemain du jour que j'eus prêté serment entre les mains de la Reine Regente, le Prince de Condé m'écrivit ce billet de sa main. ANN. 1645.

„ M. le Comte de Bussy portera, s'il lui
 „ plaît, & sans delai, sept mille cinq cens li-
 „ vres au Sieur de Bartillac Tresorier de la
 „ Reine, & en prendra un Certificat. J'ai eu
 „ commandement de lui mander ceci. M. de
 „ la Vrilliere l'a aussi de le lui dire. Fait à Pa-
 „ ris ce 24. Mars 1645 HENRI DE BOUR-
 „ BON.

Cet ordre me surprit fort, car jusqu'à ce jour on ne m'avoit parlé de rien approchant de cela, & je croyois en être quitte pour les presens qu'on a accoustumé de faire en ces rencontres, aux gens par les mains de qui il faut necessairement passer. Mais enfin il fallut obéir, & je trouvai cet

— cet argent dans la bourse du President Perraut
 1645. Intendant de la Maison du Prince de Condé,
 qui me le prêta fort honnêtement.

Cette petite taxe venoit de l'esprit ménager
 du Cardinal Mazarin qui avoit cette vilaine cou-
 tume de faire acheter toutes les graces qu'il fai-
 soit.

Et parce qu'il y avoit des villes dans le Ni-
 vernois qui se disoient de tout tems des Gouver-
 nemens particuliers independans de celui de
 cette Province, le Roi me fit donner un Ordre
 à ce sujet.

Je partis le 29. d'Avril de la Cour pour aller
 prendre possession de ma Charge, mais je tom-
 bai dangereusement malade chez moi. Je trai-
 nai long-tems, & cela ne m'empêcha pas seu-
 lement d'aller en Nivernois, mais encore de me
 trouver à la Bataille de Nortlingue qui se donna
 le 2. d'Août 1645.

Lorsque je fus un peu remis, j'assemblai une
 recruë de trente Maîtres, tant pour m'aider à
 joindre l'armée, que pour reparer le mal-
 heur qui m'étoit arrivé de n'avoir pû me trou-
 ver à l'ouverture de la Campagne, & je me mis
 en marche le 26. de Juillet. J'arrivai le 21.
 d'Août à Philisbourg où le Duc d'Enguien ar-
 riva deux jours après en brancard avec la fie-
 vre continuë, & delà passa en France. Edme
 de la Châtre mon Cousin germain par sa fem-
 me, revint aussi en même tems de l'armée fort
 malade, & mourut le 3. de Septembre 1645.
 dont ce fut grand dommage : car c'étoit un
 Gentilhomme de courage & d'esprit : il avoit
 été Maître de la Garderobe de Louis XIII. &
 Colonel des Suisses dans la Regence d'Anne
 d'Autriche ; mais s'étant mis dans une cabale
 de

Mort de
 M. de la
 Châtre.

de gens qu'on appelloit *Importans*, dont le Duc de Beaufort étoit le Chef, & cela contre la faveur naissante du Cardinal Mazarin : & celui-ci étant devenu le Patron, il fit arrêter le Duc de Beaufort & destituer la Châtre de sa Charge de Colonel des Suisses que le Maréchal de Bassompierre lui rembourfa. La Châtre au désespoir de sa disgrâce, fit cette Campagne volontaire auprès du Duc d'Enguien, fut pris à la bataille de Nortlingue ; & n'étant pas connu, sortit de prison en payant la rançon d'un Cheval-leger ; mais il ne jouit pas long-tems après cela de sa liberté.

Le 3. Septembre je partis de Philisbourg, & je vins camper à Gotzen où étoit l'armée commandée par les Maréchaux de Grammont & de Turenne.

Le 4. nous marchâmes à Hailbron où l'on ne fit rien, le 5. le 6. le 7. ni le 8. on ne fit que quelques abbatis sur les éminences, & quelques redoutes.

Le 9. les ennemis firent une sortie avec deux Escadrons qui furent vigoureusement repoussés par de Lorraine Comte de Lislebonne, Capitaine de Cavalerie dans le Regiment du Cardinal Mazarin.

Le 12. on envoya six gros canons à Wimpfen, parce que Hailbron venoit de capituler.

Le 13. au matin il arriva un Convoi de Philisbourg, conduit par quinze cens hommes de pied.

Le 14. Hailbron se rendit.

Ce jour-là ayant soupé ensemble Jumeaux & moi, & nous trouvant de bonne humeur, nous écrivimes cette Lettre en vers à Lénéet notre bon ami, Procureur General au Parlement de Bourgogne.

Tome I.

E

Nous

1645. **N**ous t'écrivons du Camp d'Hailbron,
 Où le feu Colonel Ebron,
 Quand il reviendrait sur la Terre,
 Ne pourroit pas faire la guerre;
 Fût-il mille fois plus rusé,
 Tant le fourrage est malaisé.
 Mais Muse, de vous on se moque,
 Allez chercher qui vous invoque:
 Nous n'avons que faire de vous,
 Ayant Bacchus avecque nous;
 Ce Dieu nous échauffera l'ame,
 Et nous fournira de la flame
 Assez pour faire en petits vers
 La peinture de l'Univers.

L'on voit tous les Quand pour Philis,
 Dedans la crotte ensevelis,
 Et l'on confond le petit Maître
 Avec le Cravate & le Rêtre;
 Si, qu'on ne les distingue pas,
 Que quand ils vont dans les combats,
 Car l'un y court à toute bride,
 Mais l'autre n'est pas homicide;
 Et de peur d'être crû brutal,
 N'y va qu'au pas de son cheval;
 Aussi dit la plupart du monde
 Que c'est en flegme qu'il abonde.

Au reste nous avons passé
 Par d'épouvantables allarmes;
 Si le Prince fût trépassé,
 Combien de cris, combien de larmes!
 Mais enfin Dieu nous l'a rendu
 Comme il étoit, tout plein de charmes,
 A cela près qu'il est tondu.

Cette

Cette Tête, si belle & bonne,
 Pour qui la Déesse Bellone
 A toujours eu tant de respect,
 Vient de recevoir un échec :
 D'un Barbier la main trop osée
 De son ornement l'a privée.
 Dis nous pourquoi Dieu l'a permis,
 Veux qu'il paroît de ses amis ?
 Je croi, moi qui ne suis pas bête,
 Que Dieu ne veut pas que la Tête
 Du plus grand de tous les Guerriers
 Soit couverte que de Lauriers,
 N'est-ce pas en ta conscience
 Le dessein de la Providence ?

Le 15. de Septembre les trois Armées d'Enguieu, de Turenne, & de Hesse partirent d'Hainbron & vinrent camper à Glet.

Le 17. les Armées marchant sur plusieurs colonnes, la nôtre vint faire une grande halte à la porte de la petite ville de Holac, & nous dinâmes dans le fauxbourg. Le Maréchal de Grammont m'ayant retenu à dîner avec lui & quelques autres Officiers de l'armée, nous fîmes une petite débauche, pendant laquelle Messieurs les Comtes de Holac vinrent saluer le Maréchal. Ils parloient tous assez mal François pour importuner beaucoup avec leurs compliments : de plus ils étoient grand nombre de freres, tous Comtes à la mode d'Allemagne, & ils ne venoient que long-tems les uns après les autres. Le Maréchal fatigué de tant de présentations, me dit le verre à la main avec cet air si naturellement plaisant qu'il avoit, Allons M. de Bussy, je vous porte la santé de Messieurs les Comtes de Holac, fussent-ils un cent.

— Le chagrin du Maréchal nous fit éclater de ri-
1645. re, & tous les Holacs le remercièrent avec de
grandes reverences, comme se sentant lui être
fort obligez.

Le même jour 17. de Septembre les trois
Armées vinrent loger à Vesten, Reiden, Suls-
bac, Houguenau & autres quartiers, que tous
ensemble on appelle le *Rosergarten*, qui veut
dire le jardin des roses.

Le 18. on délogea de Sulsbac le corps des
Gendarmes dans lequel j'étois, & on le mit
aux fauxbourgs de Hal.

Le 19. le 20. le 21. & le 22. il ne se passa
rien. Le 23. l'on eut nouvelles que Jean de
Vert étoit en Campagne pour entreprendre sur
le quartier de Guets, General des Hessiens: de
sorte que la Cavalerie legere fut toute la nuit
à cheval, de quoi l'ennemi averti se retira sans
rien faire.

Le 25. les Generaux firent grande débauche
chez Héme, premier Colonel des Allemans de
l'armée de Turenne. Nous y arrivâmes sur les
fins Colligny & moi, après avoir dîné & bien
bu chez le Tot Maréchal de bataille, chez qui
Colligny & Oroué mon cousin, fils de Pesse-
liere (qui l'avoit envoyé volontaire avec moi)
avoient eu querelle dans le vin, pour laquelle
nous nous devions battre à coups de pistolet
trois contre trois: mais comme nous étions au
rendez-vous, Oroué, mon Ecuyer, & moi,
on nous vint dire que Colligny étoit arrêté; de
sorte que le Maréchal de Grammont accom-
moda cette affaire.

Le premier d'Octobre on eut nouvelles de
l'arrivée de Galas avec sept mille chevaux à
l'Armée de Baviere, & cela par le Colonel
Bains

Bains qui ayant été pris à la bataille de Nort-
lingue venoit de se sauver de prison. 1645.

Le 3. il arriva confirmation au Maréchal de Turenne de la nouvelle de Bains, de sorte que les Armées partirent du Rosgarten à trois heures après midi; & sans faire des haltes de plus d'une heure, marcherent nuit & jour & arriverent le Jeudi 5. au gué de Wimpfen à deux heures après midi: le reste du jour se passa à commencer un Pont sur des chevalets pour faire passer l'Infanterie, & les chariots au gué du Nécre, mais parce qu'il étoit fort débordé, il s'y noya force gens.

L'Armée campa de l'autre côté sur le bord de la riviere la nuit du 5. au 6.

Le 6. le Pont ne se pouvant achever à cause de la rapidité de l'eau, l'on fut contraint de faire passer une partie de l'Infanterie sur six bateaux, & l'autre à un gué plus bas en croupe derriere la Cavalerie. Cela dura jusques au soir du même jour, après quoi l'on recommença de marcher toute la nuit & tout le jour du 7. & on arriva sur les sept heures du soir à Vilseloc.

Le 8. à Roth.

Le 9. à Bruxel.

Le 10. à Philisbourg où n'ayant aucunes nouvelles des ennemis, nous nous émancipâmes d'aller à Graben, & les Hessiens nous y quitterent.

Le 12. on commença de s'y retrancher, & sur les huit heures du soir le retranchement étant fort avancé les Armées se retirerent en diligence sur l'avis de la marche & de la proximité des ennemis: l'Infanterie campa sous les bastions de Philisbourg, & la Cavalerie aux Ca-

1645. pucins, d'où le Regiment de Cavalerie d'Enguien fut commandé de partir sur les quatre heures après midi du 13. & passer sur le pont de bateaux que nous avions sur le Rhin, pour aller loger à Guermesen, ayant été resolu que le reste de la Cavalerie Françoisse prend oit ce même chemin le lendemain 14. & que celle de Turenne camperoit sous les forts du Rhin: mais le Maréchal de Turenne ayant eu avis que les ennemis avoient dessein sur son quartier, fit partir sa Cavalerie à l'entrée de la nuit sans nous en avertir, & la fit venir sous Phllisbourg. Ce que le Maréchal de Grammont ayant appris il envoya en diligence le Chevalier de Chabot Maréchal de camp pour nous faire venir sous Phllisbourg; où nous demeurâmes le 14. & où nous reçumes une demi-montre, & le 15. notre corps de Gendarmes passa la riviere sous le fort du Rhin & vint loger à Guermesen pendant que la Cavalerie de Turenne alloit passer à Spire.

Le 16. le 17. & le 18. le reste de l'armée passa après avoir laissé mille hommes dans Phllisbourg.

Le 19. le Maréchal de Grammont alla loger à Landau, les troupes dans des quartiers aux environs & la Gendarmerie dans Checelin, où je ne voulus pas demeurer, parce que le Maréchal voulut que son Lieutenant de Gendarmes commandât le quartier; le Comte de Tauxanes Lieutenant des Gendarmes du Prince de Condé venant de partir de l'Armée.

Et en cette rencontre je serai bien aise de faire quelques reflexions sur l'embaras, que faisoit d'ordinaire dans les Armées, un corps de Gendarmes avec leurs prétendus privileges.

Pre-

Premierement, ils ne faisoient jamais la garde du Camp, ils n'alloient jamais en parti, ils étoient incompatibles avec la Cavalerie legere & avec l'Infanterie. Un Guidon de Gendarmes prétendoit commander l'Armée en l'absence des Officiers Generaux : enfin leurs chimeres étoient insupportables.

Dans le Corps de Gendarmes étoient comprises les Compagnies de Chevaux legers d'Ordonnance des Princes du Sang : & c'étoit encore une autre dispute entre les Compagnies d'Ordonnance & les Gendarmes des Gentilshommes. Le Prince de Condé & le Duc d'Enghien vouloient que leurs Lieutenans de Chevaux-legers, commandassent aux Lieutenans des Gendarmes des Gentilshommes, & cela se pratiquoit quand l'un ou l'autre commandoit l'Armée; mais en leur absence, si un Maréchal de France commandoit & qu'il eût une Compagnie de Gendarmes, il prétendoit que son Lieutenant commandât les Lieutenans des Chevaux-legers d'Ordonnance, & c'est ce qui m'empêcha de toucher au quartier de Checelin.

Il y avoit même une dispute entre les Officiers du Prince de Condé & ceux du Duc d'Enghien son fils. Celui-ci qui commandoit d'ordinaire l'Armée où servoient les Gendarmes de leur Maison, vouloit que son Lieutenant commandât le Sous-Lieutenant du Prince de Condé : cependant cela étoit injuste ; car le Sous-Lieutenant d'une Compagnie des Gendarmes, est au même degré que le Lieutenant d'une Compagnie qui n'a point de Sous-Lieutenant : cela faisoit que le Sous-Lieutenant du Prince de Condé ne servoit jamais.

Le Roi a mis depuis un bon ordre à tout ce-

1645. — la. Il a cassé toutes les Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-legers d'Ordonnance, à la reserve de celles de la famille Royale, lesquelles il a mis sous l'autorité du Colonel de la Cavalerie legere, du Mestre de camp General & du Commissaire General. Ainsi il n'y avoit plus d'embarras en 1660.

Le 19. je vins coucher à Landau, où Boyer arriva de la Cour & apporta le congé du Maréchal de Grammont & les ordres pour mettre les Troupes en quartier de rafraichissement.

Le 20. sur les neuf heures du soir les Troupes eurent ordre de se trouver à la pointe du jour à Landau pour marcher en diligence à Wimpfen, sur l'avis que l'on avoit qu'il étoit assiéger par deux mille hommes de pied & quinze cens Chevaux. Mais sur le minuit le Maréchal de Grammont changea de résolution & se contenta d'y envoyer toute son Infanterie & deux cens Chevaux; le tout commandé par le Chevalier de Chabot qui partit de Landau le 21. & fut seulement au bord du Rhin: car les Colonels de l'Armée de Turenne lui représenterent qu'ils ne pouvoient faire cette cavalcade sans ruiner leurs troupes: de sorte que l'on s'en revint chacun dans ses quartiers le 22. au matin.

Le 23. d'Octobre je partis de l'Armée avec le Chevalier de Chabot. Nous couchâmes le 29. à la basse Lindre, où il y a un Etang qui a sept lieuës de tour, & qui s'empoissonne de deux cens milliers.

J'arrivai le lendemain de la Saint Martin chez moi à Forleans, où je demurai avec ma femme jusques en Fevrier 1646. que j'allai en

Ni-

Nivernois prendre possession de ma Charge.

Le 15. de Fevrier 1646. je partis de Forleans, & le 18. je fis mon entrée à Nevers, accompagné de presque toute la Noblesse du Nivernois & d'une partie de la Compagnie de Chevaux-legers du Prince de Condé, ainsi qu'il se peut voir par l'acte de ma prise de possession, en date du 18. de Fevrier 1646. ANN. 1646.

Après la harangue que me fit le premier Echevin à la porte de la Barre, je remontai à cheval, & j'allai descendre à la grande Eglise Saint Ciro, où le *Te Deum* fut chanté, & ensuite je me retirai à mon logis où je reçus les harangues de tous les Corps.

L'apresdinée je donnai quelques ordres pour la Province, & le 20. je partis pour aller à Saint Pierre le Moutier me faire recevoir & prendre la véritable possession de ma Charge.

Après avoir essuyé les harangues à l'accoutumée à la porte de la ville, dans les ruës, & à mon logis, je donnai quelques ordres, & le lendemain j'allai sieger au Presidial, où je fus reçu Lieutenant de Roi, dont on me délivra un acte.

Le 22. de Fevrier j'allai coucher à Desise où je sejournei le 23.

Le 26. j'allai coucher à Chatelchinnon où je fis prendre un acte de ma prise de possession à cause des pretentions de cette ville-là.

Le 28. j'arrivai à Forleans.

Lorsque j'entraï en Nivernois je reçus plusieurs plaintes des desordres que commettoient les troupes dans leurs passages en cette Province: de sorte que quoi-que ma Charge me donnat assez de pouvoir pour y remédier, je crus qu'une Lettre de cachet particuliere pour ce chef m'autoriseroit davantage; cela m'obligea

1646, d'en écrire à M. le Tellier Secretaire d'Etat au département de la guerre, duquel je reçus l'ordre que je demandois. Je n'eus pas demeuré huit jours à Forleans que j'en repartis pour la Cour, où bien-tôt après le Prince de Condé me fit faire Conseiller d'Etat.

Je ne prêtai le serment que l'année 1647. parce qu'aussi-tôt que j'eus obtenu les Lettres, je fus obligé de retourner promptement en Bourgogne pour mettre la Compagnie du Prince de Condé en bon état, & pour me preparer à la Campagne prochaine.

Dans cétems-là j'appris que Saint André Monbrun avoit obtenu de Madame de Mantouë la demission du Gouvernement de Nivernois, & qu'il alloit en Cour pour se faire agréer; sur cela j'écrivis cette Lettre au President Perraut mon ami.

M O N S I E U R ,

„ Vous me dites dernièrement que Monsei-
 „ gneur le Prince avoit rebuté en ma faveur la
 „ proposition que l'on avoit faite dans le Con-
 „ seil du Roi de faire faire à M. de Langeron la
 „ Charge de Gouverneur de Nivernois par
 „ commission. Il se presente aujourd'hui une
 „ affaire de pareille nature & de plus grande
 „ consequence pour moi; c'est que Madame
 „ de Mantouë a donné la demission du Gouver-
 „ nement à M. de Saint André Monbrun, &
 „ a écrit ou doit écrire à la Cour pour le faire
 „ agréer dans cette Charge. Je vous supplie
 „ très-humblement, Monsieur, d'en donner
 „ avis à Son Altesse, afin qu'elle m'affiste enco-
 „ re en cette rencontre, & que le service que
 „ je

„ je lui rends dans la Compagnie ne me nuise
 „ point ailleurs en laissant établir un autre que 1646.
 „ moi dans le Gouvernement d'une Province que
 „ je prétendois avec raison, en étant Lieutenant
 „ de Roi, & qu'on auroit peine à me refuser, si
 „ l'attachement que j'ai auprès de Son Altesse ne
 „ m'empêchoit de faire cette autre Charge. Le
 „ Plessis vous dira pourquoi je ne le vais pas trou-
 „ ver & lui en parler moi-même, & je vous assu-
 „ rerai que je suis, Monsieur, Votre, &c.

Le Prince de Condé empêcha l'agrément de Saint André Monbrun pour le Gouvernement de Nivernois tant qu'il vécut, mais à sa mort cette affaire fut plutôt faite qu'on ne fut qu'elle se devoit faire, la Cour apprehendant que le Duc d'Enguëni ne lui fit la même opposition que le Prince de Condé son pere.

La Compagnie de Chevaux-legers du Prince de Condé partit de sa garnison le 15. de Mai. Elle étoit composée de quatre-vingts Maîtres, les plus hardis, les mieux faits, & les mieux équipés du monde.

Le rendez-vous de l'armée du Duc d'Enguëni fut à Marles.

De-là le quartier du Roi vint à l'Equiette près de Guise, la Gendarmerie à Marli, & la Cavalerie-legere à Hanap.

De ces quartiers l'Armée s'assembla & vint toute ensemble camper à Catillon, & quelques jours après à Arras, où nous joignîmes le Duc d'Orleans & le Maréchal de Gassion qui avoient un Corps separé.

Le lendemain ces trois Armées se separerent, & par trois côtes nous entrâmes en Flandres. Le Duc d'Enguëni dans l'armée duquel

— j'étois, prit en deux jours un fort bon Château.
1646, appelé Lanoir.

De là nous vinmes à Torquouin, où le Duc recevant avis que les ennemis venoient à lui, se posta à un moulin à vent assez avantageusement, à une lieuë de Courtrai, & s'y retrancha: la nuit étant venuë & les ennemis n'ayant point paru, nous marchâmes à Courtrai où nous trouvâmes le Duc d'Orleans arrivé depuis le 14. de Juin, & le corps d'armée du Maréchal de Gassion.

Siege &
prise de
Cour-
trai.

Les ennemis nous y suivirent. Nous nous retranchâmes à leur vûë, parce que leurs Troupes n'étoient pas encore toutes arrivées. Ils firent une tentative au quartier de Gassion, mais le Regiment de Rambures les repoussa. L'on prit de leurs soldats à ce Combat qui étoient ivres, & l'on sut que tous ceux qui avoient été commandez pour cette action l'étoient aussi.

— Les ennemis ne croyant pas pouvoir secourir la place par ce côté-là, repassèrent la riviere du Lys, & s'allèrent poster près du quartier de Rantzau, d'où ils vinrent par tranchées à ses lignes, mais cela avec aussi peu de succès que du côté de Gassion; cependant ils ne bougerent de-là, & furent spectateurs pacifiques de la reddition de la Place.

Il y avoit deux attaques, celle du Duc d'Enghien, & celle du Maréchal de Gassion: la tranchée du Duc s'ouvrit le 18. de Juin, & celle du Maréchal le 15. La Place se rendit le 28. quoi qu'elle fût deffenduë par Delliponti Italien, fameux pour la deffense des Places. Mais il manquoit d'hommes & de munitions de guerre, & nous le pressâmes extrêmement.

L'emploi des Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-legers d'Ordonnance à un siège étoit

étoit d'être le jour les unes après les autres à la queue de la tranchée, où on leur faisoit quelque épaulement à l'épreuve du canon, s'il n'y en avoit point de naturel, & la nuit elles se mettoient à côté de la tête de la tranchée pour soutenir les travailleurs en cas de sortie, si bien que le poste étoit assez périlleux : car quand même les nuits étoient obscures, ce qu'elles ne sont gueres l'Été; le moindre bruit les decouvrait; & comme il y a bien plus de prise à la Cavalerie qu'à l'Infanterie, tous les coups échappés que l'on tire des dehors, & qui sont hauts, parce que les ennemis qui ont peur de se trop découvrir ne plongent pas assez, rencontroient les Cavaliers ou leurs chevaux : par cette raison je perdis à ce siege dix chevaux de la Compagnie que je commandois, & j'eus huit Cavaliers bleffez.

Nous demeurâmes jusqu'au 18. de Juillet à faire reparer les brèches, & à faire construire quelques ouvrages nouveaux, après quoi nous en partîmes résolus de combattre les ennemis à Tille sur Mandre, où ils étoient postez depuis la prise de la Place. Ils ne nous attendirent point : mais sur l'avis qu'ils eurent du dessein que nous avions de donner six mille hommes aux Hollandois, ils se voulurent opposer à notre jonction, & pour cet effet, ils marcherent à la plaine de Bruges, où ils arriverent le 19. de Juillet, & nous, trois ou quatre jours après eux; chacun s'étoit préparé à la bataille; & ne pouvant entrer dans la plaine que par un défilé, il y avoit grande apparence que les ennemis nous y attendroient : cependant ils n'osèrent le hasarder, & ils se retirèrent sous les Bastions de Bruges.

1646. Ce jour-là notre Armée avoit l'avantgarde, & le Duc d'Enguien étant aux coureurs, prit lui-même un Officier prisonnier, auquel il demanda pourquoi les ennemis ne nous avoient pas combattus en un lieu si avantageux pour eux. Celui-ci lui répondit sans le connoître (& en effet le lieu où il le trouvoit déguisoit assez un General d'Armée) que la résolution étoit prise de nous donner bataille, mais qu'ayant appris que le Duc d'Enguien avoit l'avantgarde, ils avoient changé de résolution.

Nous joignîmes donc les Hollandois, auxquels nous laissâmes six mille hommes commandez par le Maréchal de Grammont, avec Châtillon Maréchal de Camp, & Jumeaux Maréchal de Bataille. Et le 21. de Juillet au soir nous repartîmes de la plaine, & nous allâmes camper sur la Lys à une lieuë au dessous de Courtrai, où nous sejournaîmes jusques au 23. que nous en repartîmes, & marchant jour & nuit, nous arrivâmes le 28. à Bergues-Saint-Vinox: pendant cette marche il faisoit des chaleurs insupportables.

Un jour que l'Armée passoit par un de ces grands Bourgs de Flandres abandonné, le Chevalier d'Isigny Enseigne des Gendarmes d'Enguien, & moi, étant tous deux à la tête de mes Chevaux-legers, & mourans de soif, nous vîmes un puits, d'où quelques fantassins, qui avoient leur Officier auprès d'eux, tiroient de l'eau; nous y courûmes, & parce que je ne voulois point attendre, je dis assez doucement à ces soldats de me donner le sceau, leur Officier, qui étoit un brutal, répondit sans me regarder, que j'étois à cheval, & qu'ils étoient plus pressés que moi. Je me tournai à trois ou quatre Chevaux-legers.

légers qui me suivoient, & je leur dis de m'ap-
porter le sceau, ce qu'ils firent; & après avoir
bû, je le donnai au Chevalier d'Isigny qui le
mit entre les mains des Chevaux-légers dont le
nombre augmentoit à toute heure: de sorte que
l'Officier d'Infanterie fut contraint de se retirer
sans avoir bû: & comme il grondoit un peu en
s'en allant, le Chevalier me dit en se moquant,
Écoute, Bussy, ce galant homme, il nous me-
nace, il est bien méchant. Je ne répondis rien
ni l'Officier aussi, & nous rejoignîmes notre
Cavalerie une heure après, ne songeant à rien
moins qu'à cela: nous revîmes dans nôtre
marche cet Officier qui vrai-semblablement se
venoit informer qui nous étions. Je fus le pre-
mier à le reconnoître, & le montrant au Che-
valier, je lui dis, pensant me moquer, voilà no-
tre homme du puits, qui vient demander qui
nous sommes: s'il s'adresse à l'un de nous deux
pour tirer l'épée, il faut que l'autre le serve.
Cela s'en va sans dire, me répondit le Chevalier,
& puis nous n'y songeâmes plus. Le lendemain
que nous fûmes arrivés à Bergues, qui étoit six
jours après notre aventure, le Chevalier d'Isigny,
me vint trouver dans ma Tente, pour me dire
que l'Officier dont nous nous étions moquez,
l'avoit fait appeler par un de ses camarades, qu'ils
étoient, l'un Enseigne du Régiment d'Infante-
rie Mazarin, & l'autre qui servoit de second, é-
toit Lieutenant, qu'il avoit mesuré leurs épées, &
que nous nous devons battre avec de petits cou-
teaux comme celui que je portois. Nous allâmes
au rendez-vous, où ayant mis pourpoints bas, je
donnai bien-tôt après un coup d'épée dans le bras
de celui contre qui je me battois. Je le desarmai,
& j'allai separer les autres. En reprenant nos
pour-

1646.

Duel.

pour-

pourpoints, l'Officier contre qui se battoit le
 1646. Chevalier s'adressant à moi. Au moins, Mon-
 sieur, me dit-il, n'a-t-il pas tenu à moi que
 nous n'ayons vuïdé notre affaire les premiers :
 & mord. . . lui répondit le Chevalier, il a
 bien moins tenu à moi qu'à vous, mon petit
 mignon ; mais je ne pouvois aller en avant si
 vite que vous alliez en arriere. L'Officier ne re-
 pliqua rien à cela, parce qu'il arriva dans ce
 moment quatre ou cinq de nos amis qui avoient
 fû notre querelle, & que d'ailleurs il avoit son
 dessein. En effet le lendemain matin il envoya
 un billet au Chevalier, par lequel il le faisoit
 souvenir de l'offense qu'il en avoit reçüe la
 veille, & que pour cela il se vouloit couper la
 gorge avec lui seul à seul. Le Chevalier prend
 deux pistolets & le va trouver ; ils les chargent
 en'presence l'un de l'autre, & le Chevalier venant
 à lui & mettant le doigt sur la détente, son gant
 qui étoit fort gros la pressa, & le pistolet tira en
 l'air. L'Enseigne lui dit de rendre son épée ; le
 Chevalier brutalement le refusa. Veritablement
 l'Enseigne lui cassa la cuisse de son coup de pi-
 tolet, duquel le Chevalier étant tombé, l'au-
 tre lui dit que s'il n'étoit content il rechargerait
 ses deux pistolets, se coucheroit auprès de lui,
 & qu'ils se tireroient encore une fois. Le Che-
 valier lui dit qu'il étoit satisfait, & le pria seu-
 lement de me venir dire de lui mener prompte-
 ment un Confesseur & un Chirurgien. J'y cou-
 rus avec l'un & l'autre : il se confessa, je le fis
 porter à Bergues où l'on lui coupa la cuisse ;
 il me conta son dernier combat, la valeur &
 la franchise de celui contre qui il s'étoit battu,
 & un quart d'heure après il mourut. Ce fut
 grand dommage, car c'étoit un fort brave Gen-
 tilis-

Le Che-
 valier
 d'Isigny
 tué en
 ducl.

tilhomme, qui se perdit pour avoir voulu trop pousser un homme de courage, parce qu'il n'étoit pas de sa condition. 1646.

Le 30. de Juillet 1646. on ouvrit la tranchée à Bergues, & le lendemain la place se rendit. Belin & Tonguedec, tous deux volontaires y furent tuez. Prise de Bergues.

Le jour que le Chevalier d'Isigny mourut il se fit encore un duel dans l'Armée, qui ne fut pas tout-à-fait si funeste, entre le Comte de Rieux de la Maison de Lorraine, & Vassé Mestre de Camp du Regiment de Piedmont: celui-ci se servit de le Bret pour lors Enseigne Colonel de son Regiment, & le Comte de Rieux, de Beaujeu Capitaine de Cavalerie dans le Regiment de Grancé. Duel des Comtes de Rieux & de Vassé.

Beaujeu étoit un homme de grand bruit, tirant avantage de la foiblesse ou de la modestie de ceux avec qui il avoit affaire; mais qui se radoucissoit fort quand il trouvoit de la vigueur, & qu'on le prenoit sur un ton aussi haut que lui: d'ailleurs il ne manquoit pas d'esprit, mais c'étoit un esprit forcé qui vouloit toujours être plaisant, & qui cependant n'étoit capable que de faire rire le peuple, & d'ennuyer les honnêtes gens.

Comme il mettoit pourpoint bas pour tirer l'épée avec le Bret qu'il méprisoit à cause de sa grande jeunesse: Au moins, Monsieur, lui dit-il avec un ris moqueur, il faut que vous épargniez un pauvre novice comme moi en ces rencontres-ci. Et là-là, Monsieur, lui répondit le Bret, nous verrons tantôt qui aura sujet de rire, & ensuite il ne mit pas long-tems à lui donner un coup d'épée au travers du poulmon & le desarma.

J'ai

1646. J'ai été bien-aise de conter cette aventure pour faire remarquer les succès ordinaires de la fanfaronnerie.

Pendant les trois jours qu'on sejourna à Bergues après la prise de la place, un soldat ayant été condamné à être pendu par Montiffaut Prevôt de l'Armée, & étant sur l'échelle, de Levy Comte de Brion, premier Ecuyer du Duc d'Orleans passa par là, & pria Montiffaut de surseoir l'exécution, pendant qu'il iroit à toute bride demander la grace à Son Altesse Royale. Montiffaut le lui promit; cependant il le fit pendre aussi-tôt qu'il fut parti. Brion étant de retour une demie heure après, & se plaignant à Montiffaut de son manquement de parole, celui-ci ne lui en dit d'autre raison, sinon que les spectateurs s'ennuyoient. Ces sortes de gens-là sont d'ordinaire cruels. Montiffaut étoit comme les autres: mais Dieu a quelquefois de la rudesse pour eux, & le Prevôt en a fait l'expérience: car quelques années après il fut obligé de faire faire le procès à son fils unique comme à un parricide.

Siege de
Mardick.

Le 4. d'Août 1646. nous partîmes de Bergues & nous vinmes à Mardick. Ce n'étoit qu'un Fort de terre autour duquel il y avoit trois enveloppes d'ouvrages palissadez & fraîsez; mais ce qui rendoit alors cette Place comme imprenable, c'étoit que nous n'avions point d'Armée navale, & que les ennemis relevoient par le canal de Dunkerque à Mardick leurs gardes, comme nous relevions les nôtres: ainsi c'étoit une espèce d'Ostende que nous attaquions. L'armée du Duc d'Orleans campa entre Gravelines & Mardick, celle du Maréchal de Gassion entre Mardick & Dunkerque,

que , & celle du Duc d'Enguien entre les deux.

1646.

Le 5. & le 6. se passerent à faire les lignes , & le 7. le Duc d'Enguien ouvrit sa tranchée à la gauche des Dunes , & le Maréchal de Gassion la sienne à droite dans les Dunes mêmes : à toutes les deux tranchées , le Duc d'Orleans qui étoit Generalissime , fournissoit des Regimens du Corps d'armée qui étoit auprès de lui

Le 8. & le 9. les tranchées s'avancerent fort. Le 10. les ennemis firent une sortie sur la tranchée du Maréchal de Gassion avec peu de succès , & trouverent des gens en si bon état qu'ils ne s'opiniâtrèrent pas à les forcer.

Le 11. il ne se passa rien de considerable.

Le 12. le Regiment de Vatteville Suisse & un Regiment Anglois entrèrent à la tranchée du Duc d'Enguien avec Castelnau Mauvissiere pour Maréchal de Camp , & la Compagnie de Chevaux legers d'Ordonnance du Prince de Condé. La nuit du 12. au 13. Castelnau fit un logement , mais avec perte de beaucoup de Suisses : les ennemis firent grand feu du mousquet , ils me blesserent trois Cavaliers & deux chevaux , & en tuerent un.

Le lendemain 13. d'Août 1646, sur les onze heures du matin les ennemis firent une grande sortie sur la tranchée du Duc d'Enguien. Je donnois à dîner à deux ou trois de mes amis derriere mon épaulement , à Beaujeu Lieutenant des Chevaux - legers du Duc , à Desroches Lieutenant de ses Gardes , & au Comte d'Oroué volontaire. J'avois les six petits violons du Duc. Nous n'étions encore qu'aux postes , lorsqu'on me donna avis que les ennemis

1646. mis paroïſſoient hors de leur contrefcarpe. Je fis monter ma compagnie à cheval : & ayant laiffé engager un moment le combat à la tête de la tranchée, je marchai à eux au trot fans ordre, parce que je n'avois point à faire à de la Cavalerie, & que j'étois moins en priſe aux ſalves des ennemis. Je n'avois que quarante-cinq Maîtres. De mes trois amis, le ſeul Beaujeu me ſuivit : les autres entrèrent dans la tranchée avec le Duc d'Enguien qui ne faiſoit que d'y arriver de ſon quartier à toute bride. J'allai droit à la tête du travail que je trouvai occupée par les ennemis qui l'avoient déjà ruinée avec peu de peine, à cauſe que ce n'étoit que du ſable, & avec peu de reſiſtance de la part des Suiffes ; un gros bataillon Eſpagnol ſoutenoit deux cens hommes détachés, qui avec cent pionniers avoient fait tout l'effet que je dis. Ce bataillon s'arrêta ſi-tôt-qu'il me vit paroître ; & comme je penſois aller à lui, Beaujeu me fit prendre garde que les ennemis étoient déjà maîtres de la tranchée. Je laiffai donc mon Cornette avec la moitié de mes gens en tête du bataillon, & avec l'autre j'entrai dans la tranchée où nous ne fîmes que tuer ſans reſiſtance aucune, juſqu'à ce que je rencontraï le Duc d'Enguien tête pour tête qui montoit tuant de ſon côté.

Je ne ſonge point à l'état où je trouvai ce Prince, qu'il ne me ſemble voir un de ces tableaux où le Peintre a fait un effort d'imagination pour bien repreſenter un Mars dans la chaleur du combat. Il avoit le poignet de ſa chemiſe enſanglanté, de la main dont il tenoit l'épée. Je lui demandai ſ'il n'étoit point bleſſé, non, me dit-il, c'eſt du ſang de ces coquins. Je lui rendis compte de ce que j'avois fait & du lieu

lieu où j'avois laissé une partie de mes gens : il voulut bien me dire qu'il avoit rétabli les Suif-^{1646.} les dans leurs postes, & là-dessus lui ayant demandé s'il n'avoit rien à m'ordonner, il me dit que non, & je remontai à la tête de la tranchée où je trouvai mon Cornette blessé de deux coups de mousquet, qu'on remenoit au Camp, six Cavaliers blessez & dix démontez ; & à la tête de ce qui restoit à cheval, de Savoye Duc de Nemours, de la Rochefoucault Prince de Marcillac, de Foix Comte de Fleix, de Laval, du Pleffis Comte de la Roche-Guyon premier Gentilhomme de la chambre du Roi, de Gorrevod Duc de Pont-de-Vaux, & le Chevalier de Fiesque, tous volontaires.

Si le Duc de Nemours n'avoit point été là, voyant la tranchée rétablie, je me serois retiré avec mes compagnons derriere notre batterie la plus avancée, & là j'eusse attendu, si les ennemis (qui faisoient de grandes décharges si près de leurs palissades que nous ne les pouvions joindre qu'en nous perdant sans aucun fruit) j'eusse attendu, dis-je, si les ennemis fussent revenus à l'attaque de la tranchée ; mais voyant un Prince avec nous qui ne parloit que de donner, je voulus faire quelque chose avec lui. Je lui dis donc que s'il vouloit me suivre, nous chargerions ce bataillon avec ma compagnie. Il me répondit avec la plus grande gayeté du monde qu'il m'en conjuroit. Allons, Messieurs, suivez-moi, dis-je à mes Cavaliers : & en même tems ayant poussé nos chevaux, Laval & moi nous allâmes tirer chacun un coup de pistolet à dix pas du bataillon : Veritablement il fit une décharge de laquelle le Duc de Nemours

1646. Le Comte de Fleix, le Comte de la Roche-Guyon, & le Chevalier de Fiesque, tuez. mours fut blessé à la jambe, le Comte de Fleix, la Roche-Guyon, & le Chevalier de Fiesque tuez, le Prince de Marcillac blessé d'un coup de mousquet à l'épaule, le Duc de Pont-de-Vaux blessé d'un coup de pique au nez, & les mâchoires cassées d'un coup de mousquet, le cheval de Laval & le mien tuez : je tombai par la chute de mon cheval, & m'étant dégagé je remontai sur un autre qu'un de mes gens me donna.

Pendant cela, Beaujeu qui seul étoit resté à la tête de ma Compagnie, la voulut mener à la charge : mais comme je venois de leur mander qu'on n'avancât point sans mon ordre, Beaujeu alla seul tirer son coup de pistolet au bataillon, son cheval fut tué & lui quasi pris, si je n'avois fait avancer ma Compagnie pour le dégager. Dans ce tems-là l'Hôpital-Sainte-Même Lieutenant de la Mestre de Camp, qui avoit ordre de me soutenir avec quarante Maîtres du Regiment de Mestre de Camp General, me joignit ; son cheval fut blessé de trois coups, & le second cheval que j'avois pris fut blessé à mort.

Comme la consideration du Duc de Ne-mours m'avoit engagé à faire le fou avec lui, sa blessure & sa retraite me laisserent en liberté de ne plus faire que mon devoir, cependant je ne me retirai point & je me faisois un honneur de voir retirer les ennemis les premiers ; lorsque le Duc d'Enguien m'envoya Monbas Mestre de Camp du Regiment Royal de Cavalerie, me dire de sa part de me retirer, & que s'il avoit à prendre un second dans l'armée, il n'en choisiroit point d'autre que moi.

Il n'y a que les gens fort sensibles à la gloire qui

qui puissent comprendre la joye que donnent les louanges d'un Prince de la valeur du Duc d'Enguien ; & aussi juste estimateur des belles actions que lui. Pour moi je fus transporté de son compliment, & je m'en revins à mon épaulement au petit pas, où mon second cheval blessé eut encore la force de me rapporter. Ayant fait revuë de ma Compagnie je trouvai deux Cavaliers tuez, douze blesez, outre le Cornette, quinze chevaux tuez & dix blesez. Enfin de quarante-cinq Maîtres que j'avois menez aux ennemis, il n'en revint à cheval que vingt, & j'en aurois perdu bien davantage si leurs armes n'eussent été cette Campagne à l'épreuve du mousquet.

Cette sortie dura près d'une heure, pendant laquelle le Duc d'Enguien fut toujours à cheval dans la tranchée, exposé en pourpoint à tous les coups de mousquet & de canon chargé à cartouches qui se tirèrent.

Quoi qu'il soit vrai que sans la Compagnie des Chevaux-legers du Prince de Condé, la tranchée eût été comblée, le canon encloué, le Duc d'Enguien tué ou prisonnier, il me dit des choses en cette rencontre qui valoient mieux que si j'eusse pris Mardick.

Cette action qui se fit en plein midi, qui fut grande par elle-même, & plus encore par le nombre de gens de qualité tuez ou blesez, fit un fort grand bruit dans l'Armée, & me fit bien de l'honneur.

Le lendemain le Duc d'Enguien me mena au Duc d'Orleans, auquel il conta ce que j'avois fait avec le plus bel éloge du monde. Il essayoit, lui dit-il, de vingt pas les falves par rangs d'un gros bataillon d'Espagnols, & il y seroit encore,

re, ajouta-t-il, si je ne l'avois envoyé querir
1646. par Monbas.

Le 15. d'Août le Duc d'Enguion étant sur le midi à la tranchée, eut le vilage tout brûlé par un de nos soldats qui passoit auprès de lui le chapeau plein de poudre sous le bras, à laquelle sa mèche mit le feu. Le Gazetier crut lui faire un grand honneur de dire que cet accident lui étoit arrivé par une grenade des ennemis, mais lui-même s'en moquoit: car personne n'a j'amaï fait si peu de cas que lui de la fausse gloire.

Prise de
Mar-
dick.

Mardick se défendoit si bien, que si enfin nous n'eussions trouvé moyen de boucher le canal avec de petits vaisseaux qu'on appelle des *bœus*, qu'Antonville amena de Normandie, & avec quelques vaisseaux des Hollandois, je ne sais pas ce qui en fût arrivé; mais les ennemis ne se pouvant plus rafraichir dans un lieu serré furent contraints de traiter le 23. d'Août 1646. Les Officiers & les soldats au nombre de deux mille cinq cens se rendirent prisonniers de guerre, & nous obligeâmes le Gouverneur à ne servir de six semaines.

Mardick rendu, le Duc d'Orleans s'en retourna à la Cour, & l'Armée partit le 29. & alla à Piteau où elle fut deux jours: de-là nous vinmes à Hond-Cotte, & de-là à Furnes, résolu d'y attaquer le Marquis de Caracene. Nous le trouvâmes à une lieue & demie sur notre chemin, retranché avec cinq à six mille hommes: son quartier s'appelloit Vulpen. Il ne défendit le passage qu'avec quelque Infanterie détachée pour donner le temps au gros de ses troupes de se retirer, & sans s'arrêter à Furnes il alla jusqu'à Nieupoort.

Nous

Nous arrivâmes le 5. de Septembre à Furnes : la place se rendit d'abord, nous y prîmes cent cinquante prisonniers de guerre. 1646.

Le Duc d'Enguien envoya Saint Evremond à la Cour en porter la nouvelle, & proposer le siège de Dunkerque: cependant il envoya Tourville en Hollande, afin de s'assurer des Hollandois pour le blocus par mer de cette place, & fit faire de grands travaux à Furnes: poste qui valoit bien la peine d'être fortifié & dont il fit avoir le Gouvernement au Bosquet.

Prise de
Furnes.

Le 15. de Septembre il alla reconnoître Dunkerque avec les Compagnies de Gendarmes & de Chevaux legers de sa Maison. La Cavalerie des ennemis sortit dans les Dunes avec de l'Infanterie, où après avoir escarmouché avec nous assez long-tems, elle nous suivit à notre retraite. Le Duc m'envoya chercher pour me la faire faire preferablement à d'autres Officiers qui me commandoient d'ordinaire, marque de son estime, de sa confiance, & de son amitié: car c'étoient de fort braves gens; je m'en acquitai fort heureusement, & j'en fus quitte pour un cheval blessé sous moi.

Siège de
Dunker-
que.

Le 19. de Septembre, le Duc ayant reçu nouvelles de la Cour, partit de Furnes avec l'Armée & vint à Dunkerque, où l'on fit les lignes & les forts de la circonvallation jusqu'au 24. que l'on ouvrit les tranchées en deux attaques, l'une que faisoit le Duc, & l'autre les Maréchaux de Gassion & de Rantzau. Je fis ma garde à la tranchée du Duc: le 25. l'on me blessa la nuit trois cavaliers & quatre chevaux.

Le dernier d'Octobre Laval Maréchal de Camp y fut blessé d'un coup de mousquet à la tête, dont il mourut bien-tôt après. Jamais

Laval
tué.

— homme de courage n'eut tant de peine que ce-
 1646. lui-ci à se refoudre à la mort. C'étoit un Ca-
 det de bonne Maison, mais fort pauvre, & qui
 avoit été misérable jusques à deux ans près de
 là, qu'ayant épousé la fille du Chancelier Se-
 guier, veuve du Marquis de Coaslin, il s'étoit
 vu tout-d'un-coup dans la magnificence; &
 comme il étoit jeune, il avoit tellement fait
 son compte de jouir longues années de cette
 grande fortune, qu'il ne pouvoit se refoudre à
 la quitter si-tôt.

Le 4. d'Octobre, Clanleu Maréchal de camp
 à l'attaque des Maréchaux, voulut faire un lo-
 gement à un ouvrage à cornes où l'on avoit fait
 jouer un fourneau, mais il fut repoussé, & le
 soir d'après Mioffans, depuis Maréchal d'Al-
 bret, fit ce logement.

La nuit du 6. au 7. on fit le pont pour aller
 au bastion à l'attaque du Duc d'Enguien, & le
 mineur y fut attaché.

Mort du
 Cheva-
 lier de
 Chabot.

Le 7. au matin le Chevalier de Chabot Ma-
 réchal de camp fut blessé à la tête à l'entrée du
 pont, dont il mourut quelques jours après avec
 une constance de Heros; sa mort & celle de La-
 val étonnerent tout le monde. Celui-ci avec une
 fort bonne reputation pendant sa vie avoit paru
 craindre la mort, & Chabot étoit mort comme
 un Caton.

On remarquoit en ce tems-là, que les coups
 de tête étoient tous mortels près de la mer O-
 ceane, & aux jambes près de la Méditerranée.

Le 7. d'Octobre les ennemis ayant été som-
 mez, demanderent quatorze jours; on leur en
 donna cinq, pendant lesquels s'il leur venoit un
 secours considerable, ils étoient dégagés, & ce
 secours ne venant pas ils se devoient rendre,
 ce

ce qu'ils firent le 12. d'Octobre 1646. Le Marquis de Leyde Gouverneur de la place en fortifia avec douze cens hommes de pied & deux cens cinquante chevaux. 1646.
Prise de
Dunker-
que.

Le 13. nous vinmes à Bulscan avec toute la Cavalerie conduite par le Maréchal de Gassion.

Le 17. à Hemberg.

Le 18. à Honds-Cotte où nous sejourna mes jusques au 27. Dans l'oisiveté de ce sejour j'écrivis à Madame . . . une Lettre en vers, par laquelle je lui faisois une recapitulation de toute notre Campagne, & sur l'affaire de Mardick, je lui mandois :

*Ce fut là, que pour mon bonheur
L'ennemi gagnant la tranchée,
Devant ce Princee j'eus l'honneur
De tirer une fois l'épée;
Ce fut en cette occasion,
Qu'il fit lui-même une action,
Digne d'éternelle memoire,
Et que m'ayant d'honneur comblé,
Il se déchargea de la gloire
Dont il se trouvoit accable.*

Le 27. d'Octobre 1646. nous partimes de Honds-Cotte & nous vinmes passer à Bergues, à Cassel, à Bailleul, & à Warwic. Le premier de Novembre nous en partimes avec quatre mille chevaux & quatre mille hommes de pied, chaque Cavalier ayant en croupe un sac de bled, qui étoit la moitié d'un septier, & nous menâmes à Courtrai deux mille septiers de bled.

Le 2. de Novembre nous revinmes par delà la riviere du Lys, & nous trouvâmes que

— les ennemis avoient rompu le pont de Warvic :
 1646. nous le refimes sans resistance ; & sur l'avis que nous eumes qu'ils étoient près de nous , nous allâmes prendre notre champ de bataille au dessus de Warvic , le 3. de Novembre. Mais ayant appris qu'ils étoient retirez , nous vinmes camper près d'Armantieres.

Mort du
 Duc de
 Brezé.

Sur la fin de cette Campagne , le Duc de Brezé de Maillé Admiral de France , beau-frere du Duc d'Enguien , ayant été tué , ce Prince envoya demander l'Admirauté à la Cour , on la lui refusa. Le Prince de Condé qui étoit alors en Bourgogne fit le mécontent sur cette nouvelle , & manda au Duc son fils que c'étoit pour une chose comme celle-là qu'il se falloit brouiller à la Cour , & non pas en cassant le Bâton d'un Exempt des Gardes du Duc d'Orleans (comme il avoit fait l'hiver auparavant au Palais de Luxembouig) & que s'il prenoit ce parti-là , il lui feroit toucher deux millions en quelque endroit de la frontiere qu'il voudroit.

Le Cardinal Mazarin craignant la suite de ce mécontentement , fit en sorte qu'il appaisa le Prince de Condé , & il n'en coûta au Cardinal qu'un Evêché pour un des serviteurs du Prince.

Pendant cette negociation , le Duc d'Enguien qui ne savoit encore à quoi elle aboutiroit ni ce qu'il deviendroit , laissa tous ses gens à l'armée , & ne prit avec lui dans son carosse que Marchin , Jumeaux & moi. Il s'approchoit de la Cour à fort petites journées en attendant des nouvelles du Prince son pere , qui lui manda enfin que tout étoit accommodé : & là-dessus ayant pris la poste , il arriva bientôt à Paris , & moi avec lui. Je ne m'y arrêtai

tai guerres, & je m'en allai en Bourgogne où je ne fus pas long-tems sans perdre ma femme, dont j'eus extrêmement affligé. Elle m'aimoit fort, elle avoit bien de la vertu & assez de beauté & d'esprit. Elle me laissa trois filles, Diane, Charlotte & Louise Françoise: l'aînée n'avoit que deux ans quand sa mere mourut. Trois jours après cette perte, j'appris la mort du Prince de Condé; & quoi qu'il me fût de conséquence d'aller trouver le Duc d'Enguien dans ce tems-là, la douleur que j'avois de la mort de ma femme, m'avoit si fort détaché de toutes choses, que je ne voulois pas sortir de chez moi, & ce ne furent que les seules persuasions de mon oncle l'Abbé qui m'obligerent d'aller à la Cour.

Mort du Prince de Condé.

Le Duc d'Enguien me reçut fort bien & s'informa soigneusement de moi, de quelle conséquence m'étoit la perte que je venois de faire. Il avoit pris pour lui la Compagnie de Gardarmes, & celle de Chevaux-legers du Prince son pere, suivant que cela se pratiquoit en pareilles rencontres, & il avoit donné au petit Duc d'Albret son fils les siennes. Ainsi ces Compagnies ne changerent point de nom: car le Duc d'Enguien s'appella le Prince de Condé, & le Duc d'Albret, le Duc d'Enguien.

La mort du Prince de Condé débarrassa fort le Cardinal Mazarin, qui avoit donné quelques esperances au Duc d'Enguien de la Charge d'Admiral ou de quelque chose d'approchant: car ce Ministre en lui faisant donner tous les établissemens du Prince son pere, les lui fit valoir comme s'il ne les eût pas obtenus sans ses prétentions sur l'Admirauté. C'étoit une des meilleures maximes de ce Cardinal de ne se hâter pas

— dans la distribution des graces, parce qu'ordinairement le tems le tiroit d'affaires.

1646. Pendant que j'étois en Bourgogne, j'établis la Compagnie de Chevaux-legers du Prince en garnison dans Autun, & quelque tems après je reçus un nouveau Brevet de cette Charge.

— ANN. 1647. Au commencement de Février 1647. je retournai à Paris. Je logeois au Temple dans un appartement que le Grand-Prieur de France mon oncle m'avoit donné chez lui. Il m'aimoit fort, & il avoit beaucoup de croyance en moi par le peu de dessein que je lui témoignois avoir de le gouverner, car il étoit fort défiant de son naturel. Une chose encore qui me servoit bien auprès de lui, c'étoit la pensée qu'il avoit que ma considération lui en donnoit dans le monde: tout cela pourtant ne me produisoit encore d'autre avantage que celui du logement, lors qu'il arriva une chose dont je crus que je me pourrois prévaloir.

Il faut savoir que l'Ordre de Malte avoit trouvé quelques années auparavant que le Grand-Prieuré de France avoit tellement augmenté de revenu, qu'il pourroit enfin donner envie au Roi de s'en saisir, comme le Roi d'Espagne avoit fait du Grand-Prieuré de Castille. Il resolut donc d'en démembrer vingt mille livres de rente, & d'affecter ce démembrément à de certaines Charges de l'Ordre qui n'avoient point d'appointement, comme le Bailliage de la Morée, & quelques autres.

Le premier Grand-Prieur à qui il échût de prendre le Benefice sous cette charge, fut le Grand-Prieur de la Porte; mais parce qu'il étoit oncle du Cardinal de Richelieu, l'Ordre le déchargea de cette condition, & ce ne fut que sous

sous mon oncle son successeur que le démembrement eut lieu : encore à son avènement le Conseil du Roi s'apercevant du dessein de l'Ordre de Malte, & ne voulant pas que cela ôtât à Sa Majesté les vûes qu'elle pourroit avoir, donna un Arrêt par lequel le Roi s'opposoit au démembrement du Grand-Prieuré de France. Mon oncle fut bien-aise qu'une force majeure l'empêchât de diminuer du revenu ; mais comme l'Ordre de Malte avoit promis au Commandeur de Souvré, qu'il avoit fait son Ambassadeur à la Cour, le démembrement pour lui en cas qu'il y pût faire consentir le Roi, j'aprehendois qu'enfin le Cardinal Mazarin n'accordât cela au Commandeur qui étoit avec lui : de sorte que croyant pouvoir profiter du démembrement par le credit du jeune Prince de Condé, j'engageai le Grand-Prieur à lui donner sa parole, que s'il vouloit empêcher que l'Arrêt du Conseil ne se cassât, il me donneroit quatorze mille livres de rente, à quoi les terres qu'on avoit démembrées se montoient plus que les vingt mille livres par le dernier bail qu'en avoit fait mon oncle. Le Prince lui promit d'empêcher la cassation de l'Arrêt, & ne fut pas plutôt à Dijon qu'il écrivit cette Lettre au Commandeur de Souvré.

MONSIEUR,

„ Ayant toujours particulièrement estimé
 „ Monsieur le Grand-Prieur de France, & fait
 „ profession de le servir, j'ai bien voulu vous
 „ faire ces lignes pour vous prier d'avoir ses
 „ interêts en recommandation & de le vouloir

F. 4.

„ fax

1647. „ favorifer en tout ce qui dependra de vous ,
 „ vous affurant que je prendrai bonne part à la
 „ grace que vous lui départirez, qui m'oblige-
 „ ra d'autant plus à demeurer v^otre très-affec-
 „ tionné à vous fervir.

LOUIS DE BOURBON.

A Dijon ce 29. de Mars 1647.

Et à l'apostille. Je vous prie de confiderer que toute cette famille est attachée à mon service.

Le Commandeur de Souvre^{ne} ne voulut pas recevoir cette Lettre parce que le démembrement avoit été fait auffi-tôt que le Prince avoit été forti de Paris. Je ne laiffai pas de lui avoir la même obligation que si la Lettre eût fait l'effet que nous fouhaitions, & il faut que j'avouè qu'il me traitoit en toutes choses le mieux du monde.

Dans ce tems-là je partis pour aller en Catalogne avec la Compagnie de Chevaux-legers du Prince : elle étoit de quatre-vingt-dix Maîtres tous vieux Cavaliers éprouvez, bien armez & bien vêtus.

A Valence, je reçus cette Lettre de Madame de

De ce 15. Mars 1647.

„ JE vous trouve un plaifant Mignon de ne
 „ m'avoir pas écrit depuis deux mois Avez-
 „ vous oublié qui je fuis, & le rang que je tiens
 „ dans la famille? Ah vraiment, petit Cadet,
 „ je vous en ferai bien reffouvenir : si vous
 „ me fâchez, je vous reduirai au lambel. Vous
 „ savez que je fuis fur la fin d'une groffesse, & je
 „ ne trouve en vous non plus d'inquiétude de ma
 „ fanté

77 santé que si j'étois encore fille. Hé bien je
 77 vous apprens, quand vous en devriez enrager, 1647.
 77 que je suis accouchée d'un garçon, à qui je
 77 vais faire sucer la haine contre vous avec le
 77 lait; & que j'en ferai encore bien d'autres, seu-
 77 lement pour vous faire des ennemis: vous n'a-
 77 vez pas eu l'esprit d'en faire autant; le beau
 77 faiseur des filles!

77 Mais-c'est assez vous cacher ma tendresse,
 77 mon cher cousin, le naturel l'emporte sur la
 77 politique: j'avois résolu de vous gronder sur
 77 votre paresse depuis le commencement jus-
 77 qu'à la fin; je me fais trop de violence, & il en
 77 faut revenir à vous dire que Monsieur de
 77 & moi vous aimons fort, & que nous parlons
 77 souvent du plaisir qu'il y a d'être avec vous.
 77 Adieu.

Je fis aussi-tôt cette réponse.

A Valence le 12. Avril 1647.

77 **P**OUR répondre à votre Lettre du 15. Mars,
 77 je vous dirai, Madame, que je m'apperçois
 77 que vous prenez une certaine habitude à me
 77 gourmander, qui a plus l'air de Maîtresse que
 77 de Cousine. Prenez garde à quoi vous vous en-
 77 gagez: car enfin, quand je me ferai une fois
 77 bien résolu à souffrir, je voudrai avoir les dou-
 77 ceurs des amans, aussi bien que les rudesses. Je
 77 sai que vous êtes chef des armes, & que je dois
 77 du respect à cette qualité, mais vous abusez un
 77 peu trop de mes soumissions. Il est vrai que
 77 vous êtes aussi prompte à vous appaiser qu'à
 77 vous mettre en colère, & que si vos Lettres
 77 commencent par, *Je vous trouve un plaisant*
 77 *Mignon*, elles finissent par, *Nous vous aimons*
 77 *fort Monsieur de & moi.*

F. 5.

„ Au

1647, „ An reste, ma belle cousine, je ne vous felicite-
 „ point de la fécondité dont vous me menacez :
 „ car depuis la loi de grace, on n'en a pas plus
 „ d'estime pour une femme; & quelques Mo-
 „ dernes mêmes en ont moins fait de cas. Te-
 „ nez-vous-en donc, si vous m'en croyez, au gar-
 „ çon que vous venez de faire, c'est une action
 „ bien louable. Je vous avoué que je n'ai pas
 „ eu l'esprit d'en faire autant, aussi enviai-je ce
 „ bonheur à Monsieur de . . . plus que chose
 „ du monde.

„ J'ai souhaité que vous vinssiez tous deux à
 „ Paris, quand j'y étois; mais maintenant que
 „ j'en suis parti, je serois fâché que vous y al-
 „ lassiez.

„ Je m'accommode fort de M. de Launay
 „ Lyais, il recevra de moi toutes les assistances &
 „ tous les bons offices que je puis rendre auprès
 „ de M. le Prince à un de mes amis: il est honnête
 „ homme, & ma chere Cousine me l'a recom-
 „ mandé, je vous laisse à penser si je le servirai.

Pendant que je continuois ma route il arriva
 une chose en Languedoc qui fit assez de bruit
 pour ne la pas oublier.

Le soir que j'arrivai à Nimes, une manière
 d'honnête homme, soi disant argentier du Ma-
 réchal de Schomberg, me vint faire plainte que
 quatre de mes Chevaux légers, nommez la Ga-
 renne, la Marche, Chanfort & Petit, faisoient
 mille insolences dans leurs logis, & même me-
 naçoient de forcer une honnête fille qui étoit
 sa Cousine: je leur envoyai dire que je les af-
 sommerois si j'entendois encore le moindre bruit
 de leur part. Une heure après comme je sou-
 pois, je vois entrer cette fille dans ma chambre
 qui

qui me vint demander protection contre ces Chevaux-legers : & en même tems je les vois arriver, qui me disent en sa présence, qu'ils ne lui ont parlé qu'en riant, sans la toucher seulement, & qui m'assurent qu'ils ne lui diront plus rien du tout. Après les avoir fort gourmandez, je voulus renvoyer la Demoiselle : elle me dit qu'absolument elle ne s'en retourneroit pas. Je commandai donc qu'on lui donnât une chambre dans mon logis, & elle y demeura jusqu'à ce que voulant me mettre au lit, je la vis rentrer dans la mienne, en me disant qu'elle y vouloit passer la nuit, & qu'elle n'étoit point en sûreté ailleurs. J'eus beau lui dire qu'elle étoit folle de croire que mon logis n'étoit pas aussi sûr pour elle que ma chambre, & que l'on croiroit qu'elle auroit couché avec moi : cela ne lui fit point changer de résolution ; & enfin je dis à mes gens qu'on lui donnât un des quatre lits qui étoient dans ma chambre. Comme tout le monde se fut retiré, je la fis asseoir au chevet de mon lit, & l'ayant pressée d'accorder au Capitaine ce qu'elle avoit refusé aux soldats, & qu'aussi bien personne n'en douteroit ; elle me répondit fort honnêtement, que pour sauver son honneur, elle ne se soucioit pas de hasarder sa reputation. Je ne me le fis pas dire deux fois. Elle n'étoit ni jolie ni jeune ; il étoit tard, & je m'endormois : je lui dis donc de s'aller mettre sur le lit qu'on lui avoit destiné. Le lendemain à mon reveil un Gentilhomme à moi qui avoit couché dans ma chambre, me dit que la Demoiselle n'étoit plus sur son lit, & qu'il falloit qu'elle fût sortie à la pointe du jour ; je ne m'en mis pas en peine, & m'étais levé, deux Jesuites entrent dans ma chambre

1647. comme je m'habillois, me viennent remercier de la bonne action que j'avois faite, d'avoir sauvé l'honneur d'une fille, & me prient en même tems de la leur remettre entre les mains pour la rendre à ses parens. Je leur dis qu'elle s'en étoit allée dès le matin sans que pas un de mes gens l'eût vûë sortir. Ils s'en allerent, & je me ms à table pour déjeuner. Un de mes laquais entra nt dans la chambre avec un plat, aperçût une tête qui sortoit de deffous le lit de la fille, & l'ayant reconnuë, il dit ce qu'il voyoit: j'y cours, & l'ayant fait sortir de là-deffous, je lui demandai ce qui l'avoit obligée à s'y mettre, & même à n'en pas sortir lorsqu'elle avoit entendu les Jesuites me la venir demander. Je trouvai une personne à qui la peur avoit ôté le jugement, & qui ne savoit ce qu'elle me disoit. Je la voulus renvoyer aux Jesuites, elle ne voulut point sortir de mon logis, que lorsque j'en partirois. Je montai donc à cheval à la tête de ma Compagnie, & je m'en vins à Lunel. Le soir éta nt prêt à me coucher, la Marche, un des quatre Chevaux-legers dont on m'avoit fait plainte, entre dans ma chambre & me vient dire que la fille qui avoit tant fait de bruit la veille & que je croyois si vertueuse n'étoit rien moins que cela; qu'elle étoit dans son logis avec ses camarades, & que si je voulois il me l'ameneroit. Les mêmes raisons qui m'avoient empêché la veille de la presser, me firent refuser les offres de la Marche, & j'en fus encore bien plus dégoûté la ctoyant une coureuse. Le lendemain j'arrivai à Montpellier, où le Maréchal du Pleffis-Praslin, Cesar de Choiseul, tenoit les Etats de la Province. Après l'avoir été visiter, j'allai voir Breteuil Intendant de la Justice, qui

qui me dit qu'on faisoit de grandes plaintes contre moi sur un prétendu viol fait à une honnête fille de Nîmes. Comment, lui dis-je, la fille dont vous voulez parler n'a point été violée : si quelqu'un de mes Chevaux-legers a couché avec elle, ç'a été de gré à gré : & ensuite lui ayant conté ce qui s'étoit passé à Nîmes & à Lunel, je m'en vins à mon logis. Je n'y fus pas plutôt que Breteuil m'envoya demander les nommez Chanfort & Petit : je refusai de les lui donner, à moins que le Maréchal du Plessis ne me les demandât. Le Maréchal l'ayant fait à ma prière (parce que je voyois bien qu'on les prendroit malgré moi) on les mit en prison, & un moment après, j'appris que la Garenne & la Marche, qui étoient les plus coupables, n'étoient pas entrez dans la ville & avoient gagné les devants. En effet ils allerent à Perpignan, où Champlâtreux Intendant de l'armée, averti par Breteuil les fit arrêter ; mais ils se sauverent de prison, & me vinrent trouver à Lerida. Pour ceux qui étoient à Montpellier, on leur fit leur procès : Chanfort fut condamné d'avoir la tête coupée à la manière de ce pais-là sur un plot de bois, & Petit fut renvoyé en considération de sa grande jeunesse & de sa parenté de Dijon, qui étoit fort grande, dans les meilleures familles du Parlement. Les reflexions qu'on peut faire sur cet événement, c'est qu'un Officier qui conduit des troupes ne sauroit être trop exact, ni apporter trop de précautions pour éviter les desordres, puisqu'avec tous mes soins je ne pûs empêcher le viol de cette fille ni la mort de mon Cheveau-leger.

Enfin après une longue & ennuyeuse route, j'arrivai à Barcelonne sur la fin d'Avril. Il y

— avoit près de quinze jours que le Prince y étoit
 1647. & qu'il travailloit avec Marca & Champlâtreux
 pour la subsistance de son armée pendant cette
 Campagne. Il étoit dans son année de deuil de
 la mort du Prince son pere, & l'habit noir qui
 ne releve pas d'ordinaire la mine des gens, avoit
 fait dire aux Catalans à son entrée à Barcelonne,
 que c'étoit un Etudiant qu'on leur avoit
 envoyé : de sorte que pour s'attirer les respects
 que les peuples, & particulièrement ceux-là ont
 plus pour les choses brillantes que pour les so-
 lides, il nous fit faire à tous tant que nous é-
 tions des principaux Officiers de l'armée une
 espece de carrousel sur le Mole de Barcelonne,
 où nous parûmes deux à deux sur nos plus beaux
 chevaux couverts de houffes en broderie d'or,
 & nous de même. Pour lui il fit bien changer
 de langage aux Catalans, & ils lui trouverent
 l'air de Heros que l'habit noir leur avoit ca-
 ché.

Après que le Prince eût appris l'arrivée de
 toutes les troupes, & qu'il eût donné tous les
 ordres necessaires, il partit de Barcelonne le
 8. Mai, & alla coucher à Notre-Dame de Mon-
 ferrat.

Le 9. à Aigolade.

Le 10. à Cerveres.

Le 11. il passa la Ségre à Balaguier & alla
 coucher à...

Le 12. il passa la Noguere avec grande pei-
 ne, parce qu'elle étoit fort débordée : il s'y
 noya vingt-cinq ou trente Fantassins & quatre
 ou cinq Cavaliers; la moitié de l'Infanterie ne
 pût passer & fut contrainte de repasser la Sé-
 gre à Balaguier, & d'aller attendre à Ville-
 nouette que le pont fût fait pour joindre le
 Prince.

Prince qui étoit arrivé le 12. au soir devant Lerida. 1647.

Si les ennemis se fussent opposez au passage de la Noguère avec mille ou douze cens hommes de pied seulement & deux cens chevaux, ils nous eussent empêché de passer.

Le même jour 12. Marchin Lieutenant General arriva devant Lerida du côté de Barcelonne avec une partie de l'armée, & se logea à Villenouette.

Journal du Siège de Lerida.

LE 13. & le 14. de Mai se passerent à faire le ^{siège de} pont au-dessus de Lerida, & à refaire une ^{Lerida.} partie des lignes & des redoutes que le Comte de Harcourt y avoit faites la Campagne precedente, quand il avoit été battu.

Le 15. les ennemis firent une sortie du côté de Villenouette, mais sans s'avancer beaucoup, & se contenterent de tirer force coups de canon: la corde du pont rompit ce jour-là; de sorte qu'on fut contraint d'y mettre un autre cable.

Le 16. il se vint rendre quelques Cavaliers des ennemis de qui on achettoit les chevaux six pistoles chacun.

Le 17. il s'en rendit encore.

Le 18. le Prince monta à cheval à la pointe du jour avec ses Gendarmes, ses Chevaux-legers & ses Gardes, & alla reconnoître le Château d'Algozare à deux grandes lieues du Camp: on le somma de la part du Colonel Balthasar qui étoit avec nous, mais les ennemis répondirent qu'ils aviseroient à ce qu'ils auroient à faire quand ils verroient de l'Infanterie & du canon.

1647. non. Nous revinmes au Camp, & l'après-dinée on eut avis que trois escadrons des ennemis avoient paru du côté de Fargues; cela obligea le Prince d'ordonner un bivouac general, & de passer la nuit même à l'endroit de la ligne par où les ennemis pouvoient vraisemblablement jeter du secours.

Le 19. Sainte Colombe Maréchal de bataille fut commandé d'aller prendre le Château de Casteldase avec le reste de l'Infanterie qui n'avoit pas encore joint l'armée, & avec quelque Cavalerie. Après 60. ou 80. volées de canon il se rendit au bout de deux jours, à condition que les cent hommes qui étoient dedans seroient conduits à Fontarabie par la France, qu'ils ne seroient que deux lieues par jour, & sejourneroient de six en six jours.

Prise du
Château
de Cas-
teldase.

Le 20. & le 21. on eut allarme, & on fit un bivouac plus exact.

Le 22. on fit la banquette aux lignes, & on les acheva.

Le 23. on prit sur les onze heures du soir des prisonniers de la Ville, qui dirent que toute la garnison étoit sous les armes dans la place. Cela fit croire qu'ils attendoient du secours, & obligea le Prince de faire prendre les armes à l'armée jusques au matin du 24.

Ce jour-là il fit demander à tous les Officiers tant de l'Infanterie que de la Cavalerie, ce qu'ils pouvoient fournir de chevaux & de mulets, & avec cela il envoya querir à Belpouche l'avoine de munition que le Roi fournissoit à la Cavalerie.

Le 26. le pont se rompit par la cruë de la Sègre, que les neiges fondues avoient augmentée; ce que Don Gregorio Brit Gouverneur de Lerida.

rida ayant vû, & que le quartier de Marchin étoit fort affoibli, tant à cause des gens qui étoient allés au fourrage qu'à l'avoine à Belpouche, il fit sortir sur les dix à onze heures toute sa Cavalerie dont il cacha une partie dans les masures d'un Fauxbourg ruiné, & fit pousser notre garde si vivement, què sans la diligence de Marchin à faire monter son Regiment à cheval, les ennemis eussent enlevé le quartier de Villenouette, mais ce Regiment les repoussa avec tant de vigueur qu'ils furent contraints de se jeter dans la riviere; l'escadron de Miche, Capitaine & Major dans ce Regiment les ayant coupez au pont.

Nous n'y perdîmes que cinq ou six hommes, deux freres Gentilshommes Allemans nommez Petersdorf, volontaires auprès de Marchin, & qui étoient ses parens, y furent fort blesez, l'un d'un coup de canon qui lui emporta la jambe, & l'autre d'un coup de pistolet à l'épaule, Monbelliard Lieutenant Colonel de Marchin reçut un coup d'épée sur le coût. Les ennemis y perdirent plus de quarante hommes tuez ou noyez, & nous leur fîmes vingt prisonniers. Marchin ayant envoyé repeter un de ses parens qui avoit été pris, Brit le lui renvoya avec beaucoup de complimens & de civilté dont on ne le croyoit pas capable, & entre autres choses il lui manda, que le Prince de Condé ne trouveroit peut-être pas tant de facilité à prendre Lerida qu'il s'étoit imaginé, mais au moins que lui, Don Gregorio, auroit cet avantage (dont il s'estimoit infiniment glorieux) de disputer cette place avec le Prince du monde de la plus grande reputation.

Le 27. de Mai on ouvrit les tranchées en deux

deux attaques, celle du Prince à une Eglise rui-
 1647. née à deux cens cinquante ou trois cens pas de
 la porte de la Ville, & celle du Maréchal de
 Grammont sur la droite à une autre Eglise. Du
 Du Cret Capitaine au Regiment de Champagne fut
 tué. tué ce jour-là à l'attaque du Prince, & le Lieu-
 tenant Colonel blessé. Les Gendarmes, Che-
 vaux-legers & Gardes du Prince soutenoient
 le Regiment de Champagne, la garde étoit
 commandée par Gaspard de Colligny, depuis
 Duc de Châtillon, Maréchal de Camp, qui
 d'ailleurs commandoit par commission la Cava-
 lerie de l'armée.

Le 28. sur les trois heures après midi les
 ennemis parurent dehors de leurs contrescarpes
 avec quelques pelotons d'Infanterie & quinze
 ou vingt Cavaliers, le tout pour nous attirer
 & nous faire essuyer, en nous retirant, le feu
 de toute la courtine; mais nous nous contem-
 tâmes de monter à cheval, de sortir de derrière
 nos épaulemens, & d'envoyer reconnoître les
 ennemis par huit gardes, sur lesquels & sur nous
 ils firent toutes les décharges une demie heure
 durant de canon & de mousquet, qui se font dans
 les grandes sorties, mais avec peu d'effet. Le
 Prince y accourut, & trouva que c'étoit une
 fausse allarme: on ne perdit que sept à huit sol-
 dats à cette garde, elle fut relevée par le Re-
 giment de Sainte-Même & deux escadrons de
 Condé, & par Arnaud Maréchal de Camp.

Le 29. le travail se trouva fort avancé, la
 Mouffaye Maréchal de camp releva la tran-
 chée du Prince avec le Regiment de Condé
 Infanterie & deux escadrons de Condé Cava-
 lerie.

Le 30. les ennemis sortirent sur les fourra-
 geurs.

geurs entre la riviere & notre attaque , ils en prirent quelques-uns. 1647.

Cette garde fut relevée par le Comte de Broglia Italien , Maréchal de Camp , avec les Regimens de Conti Infanterie & les Regimens de Cavalerie de Mazarin & du Chevalier de Gault : on fit un fort beau travail cette nuit-là.

Le 31. la garde fut relevée par Châtillon avec le Regiment de Romme Suisse , & le Regiment de Cavalerie du Colonel Balthasar.

Le premier de Juin la tranchée fut relevée par Arnaud avec le Regiment de Champagne , les Gendarmes , Chevaux - legers du Prince & ses Gardes.

Le lendemain 2. de Juin il arriva à ce siege une aventure à laquelle j'eus part , qui fit tant de bruit & dont on parla si diversément , que je ne trouve pas mal-à-propos d'en dire ici le détail.

Le Chevalier de la Valiere Maréchal de Camp de jour à la tranchée du Maréchal de Grammont , me sachant en garde à la tranchée du Prince , m'envoya prier du grand matin à dîner , me mandant que Barbantane Lieutenant des Gendarmes d'Enguien & Jumeaux Maréchal de bataille , deux de mes meilleurs amis s'y trouveroient. J'acceptai le parti & je me rendis sur les sept heures à l'ouverture de la tranchée du Maréchal , qui étoit dans les masures d'une vieille Eglise ruinée. Je ne fus pas arrivé qu'on nous fit déjeuner ; nous avions les petits violons du Prince : pendant qu'ils jouoient , Barbantane ne sachant à quoi s'amuser , leve le dessus d'une tombe & trouve dedans un corps tout entier , sur lequel étoit encore le linge dont il avoit été enseveli. Il nous apporte le cadavre , & la Breteche.

1647. — teche Guidon des Gendarmes d'Enguien l'ayant pris de l'autre main, ils se mettent à le faire danser entre-eux deux; cela me fit horreur, & je leur témoignai tant de fois trouver ce plaisir-là ridicule, qu'enfin ils remirent le cadavre dans son cercueil. L'heure de dîner étant venue, nous nous mettons à table avec la gayeté qu'on a en de pareilles rencontres, & dîmes mille chansons que nous apprenions au Chevalier de la Valière (qui n'avoit point été en France depuis trois ou quatre ans) nous fîmes une fort grande débauche. Sur la fin du repas le Marquis de la Trousse, qui devoit relever le Chevalier étant venu voir ce qu'il avoit à faire la nuit d'après, & nous trouvant à table, dit à la Valière: Achevez, mon camarade, je ne veux point vous interrompre. Le Chevalier qui étoit brave, & qui n'étoit pas si saoul qu'il ne fût bien qu'il étoit à propos qu'il fût voir à la Trousse ce qu'il avoit fait, & ce qu'il lui sembloit qu'il falloit faire, nous quitta, nous dit-il, pour un moment, mais il nous manqua de parole: car un moment après un des gens s'en vint en criant, nous dire que son Maître venoit d'être tué. En effet, la Trousse qui affectoit d'ordinaire de s'exposer sans nécessité, & de marcher au-dessus de la tranchée plutôt que d'y entrer, fut cause que le Chevalier qui n'en voulut pas moins faire que lui reçut un coup de mousquet dans la tête. Nous achevâmes de dîner comme si de rien n'eût été (tant il est vrai que la guerre enduret les gens & leur ôte les sentimens d'humanité.) Jumeaux n'oublia pas son intérêt, & nous laissant achever, il alla demander au Prince le Gouvernement de Fleix, vacant par la mort du Chevalier, lequel il obtint.

Le Chevalier de la Valière tué.

Les.

Les accidens qui arriverent à la plupart de ceux qui s'étoient trouvez à cette débauche, firent dire que le corps que Barbantane avoit tiré du tombeau étoit un corps Saint : cependant cela étoit faux, il n'y avoit nulle devotion à cette Eglise ; c'étoit un corps qui avoit été embaumé, ou que la grande secheresse du país avoit empêché de se corrompre : & puis si c'eût été un corps Saint, & que Dieu eût voulu châtier le manque de respect qu'on auroit eu pour lui, la punition ne devoit tomber que sur Barbantane & sur la Brêteche, & non pas encore sur Jumeaux qui mourut bien-tôt après de maladie, sur le Chevalier de la Valiere qui fut tué le même jour, & sur moi qui fus fort malade la même année, tous trois pourtant n'avions eu aucune part à tout ce que l'on avoit fait à ce corps, mais on aime à trouver des causes merveilleuses aux événemens les plus communs.

Le 2. de Juin la garde de la tranchée du Prince fut relevée par la Mouffaye, le Regiment de Sainte-Même & deux escadrons de Condé : l'on attacha le mineur au pied de la glaciere où étoit le travail le plus avancé des ennemis ; ils firent grand feu cette nuit-là.

Le 3. la garde fut relevée par le Comte de Broglia, & les Regimens de Condé Cavalerie & Infanterie, & sur les dix heures du soir les ennemis firent un feu de mousquetade qui dura une heure & demie, & sortirent trente hommes armez, lesquels poussèrent d'abord les gens qui étoient à la tête de la tranchée, mais ils furent repoussés. Un moment avant cette sortie trois soldats Espagnols s'étant venus rendre, donnerent avis que Bfit avoit résolu de faire sortir

— tir trois cens hommes armez à la pointe du
1647. jour ; mais les ennemis s'étant apperçus de
la desertion de ces trois soldats avoient changé
l'ordre de leur sortie , & avancé le tems ,
de peur que nous n'y fussions trop bien pre-
paréz

Le 4. de Juin la garde fut relevée par Châ-
tillon avec les Regimens de Conti Infanterie
& les Regimens de Cavalerie de Mazarin & de
Gault.

Le 5. la garde fut relevée par Arnaud avec
les Regimens de Romme Suisse & de Balthasar
Cavalerie.

Le 6. entre midi & une heure les ennemis fi-
rent une sortie de cinquante hommes soutenus
de cent ; les Suisses abandonnerent leurs postes si
absolument , que sans la Cavalerie de Balthasar,
les ennemis qui avoient pris Arnaud , blessé d'un
coup d'épée à la tête , l'eussent mené dans la
ville , mais Balthasar le dégagea , & le Prince ar-
rivant ensuite lui quatrième , regagna avec les
Suisses (qu'il força à coups d'épée de retourner)
tous les postes abandonnez. Le Regiment de
Champagne , les Gendarmes du Prince , & ses
Chevaux-legers coururent aux tranchées , mais
ils trouverent déjà les ennemis repoussez : les
Gendarmes & les Chevaux-legers revinrent , &
Champagne qui devoit entrer le soir à la tran-
chée y demeura : Arnaud revint se faire penser,
& Saint Martin Maréchal de bataille commanda
la tranchée le reste du jour. Nous perdîmes cent
hommes à cette sortie & nous y eumes beau-
coup de blesez , un Aide de camp & un Gentil-
homme du Prince tuez ; toutes les fascines fu-
rent brûlées , La Pomme , Mineur , y fut tué ,
ce qui fut pour nous une grande perte.

Le

Le 7. Broglia entra en garde avec le Régiment de Sainte-Même, les Gendarmes & les Chevaux-legers du Prince. L'on fit mettre trente Cavaliers pied à terre à la tête du travail. L'apresdînée Brit envoya au Prince sans rançon, dix Suisses qu'il avoit pris la veille, & un Enseigne de Conti, & le supplia de lui envoyer de la glace, ce qu'il fit sur deux mulets bien chargez.

Le 8. Tavannes fit la première garde de Maréchal de Camp avec les Régimens de Condé, Cavalerie & Infanterie.

Le 9. Châtillon entra en garde avec Conti Infanterie & Condé Cavalerie.

Le 10. la Mouffaye releva la garde avec trois cens soldats de Montponillan, pour garder la tête de la tranchée, parce qu'on ne la vouloit plus confier aux Suisses qui demeurèrent à la queue.

Le 11. le Prince qui aimoit fort la Mouffaye, lui envoya dire de venir dîner avec lui chez Marchin où il étoit prié. La Mouffaye ne fut pas plûtôt à son logis que les ennemis firent une sortie entre midi & une heure. Nous étions quatre alors à cheval avec le Prince, allez près de notre pont sur la Segre: aux premiers coups de mousquet qu'il vit tirer, il commanda à Saint Martin Maréchal de bataille d'aller faire marcher Champagne à la tranchée; à Vialar son sous Ecuyer, d'aller dire à Broglia de ne quitter point le quartier du Roi; à moi de faire marcher les Gendarmes & les Chevaux-legers, & à Châtillon de le suivre: & en même tems il poussa à toute bride à la tranchée. J'arrivai un moment après lui, car après avoir donné mes ordres, je n'attendis pas les troupes. D'abord le Comte de Clermont de Vertillac, commandant

Le Comte de Clermont de Vertillac tué.

1647. — dant la tranchée de Maréchal de bataille, y avoit été tué d'un coup de mousquet à la gorge; le Regiment de Monpouillan avoit un peu lâché le pied; & les Suisses ayant repris le poste, avoient recouvré l'honneur qu'ils avoient perdu à leur dernière garde: les Regimens de Cavalerie de Mazarin & de Gault y firent très-bien; ils y perdirent un Capitaine & un Lieutenant; ils y eurent plusieurs Cavaliers & chevaux tuez & blessez; les ennemis sans aucun avantage y perdirent des hommes.

Il n'est pas imaginable combien le Prince avoit de grands talens pour la guerre: son activité, sa présence d'esprit, son jugement & son courage étoient au plus haut point où ces qualités peuvent aller; il falloit pour être battu avec lui, être accablé par le nombre: un si grand exemple animoit les plus timides.

L'action qu'il venoit de faire à cette sortie lui donna plus de gayeté qu'à l'ordinaire; de sorte que nous fîmes une fort grande débauche chez Marchin. Au sortir de table le Prince voulut aller voir le fort de Rebé, qui étoit l'endroit par où les ennemis étoient entrez dans les lignes l'année auparavant, lorsqu'ils avoient battu Henri de Lorraine Comte de Harcourt. Si-tôt que je fus à cheval je poussai à toute bride, & mon cheval s'étant abattu sur des cailloux ronds, j'allai tomber à quatre pas de lui. Je perdis d'abord connoissance, & l'on m'emporta chez Marchin où l'on me fit saigner, & mettre tout nud dans une peau de mouton qu'on écorcha sur l'heure. Je me trouvai encore l'épaule droite démise; cependant je montai à cheval au bout de quatre jours; & ma blessure ne m'empêcha pas de me trouver avec mes Chevaux-legers

légers à une sortie que les ennemis firent.

Le 11. au soir Broglia releva la garde avec Champagne & Balthazar: les ennemis ayant jeté toute la nuit quantité de grenades, le matin la galerie se trouva fort endommagée; mais on la raccommoda avec tant de diligence qu'elle fut bien-tôt remise au même état qu'au paravant.

Le 12. Tavannes releva la garde avec le Regiment de Sainte Mesme, Meille Cavalerie & les Gardes du Prince.

Le 13. au matin les ennemis firent grand feu. Le soir Châtillon releva la garde avec le Regiment de Condé, les Gendarmes, & les Chevaux-legers du Prince. Sur le minuit les ennemis ayant jetté beaucoup de grenades & de feux d'artifice, mirent le feu à la galerie, & en même tems sortirent trente ou quarante hommes. Notre Infanterie ne voulut jamais aller à eux, ce que voyant Châtillon, il commanda à Ponnard Maréchal des logis de la Compagnie des Chevaux-legers du Prince, de sortir avec vingt Maîtres cuirassez, qu'il avoit à pied auprès de lui; ce qu'ils firent, & si vigoureusement qu'ils poussèrent les ennemis assez brusquement; mais il y eut deux Chevaux-legers tuez & deux fort blesez. Saint Micault Mestre de camp du Regiment de Condé y fit fort bien.

Le 14. un Cheveu-leger de cette même Compagnie nommé Dupré, à qui j'avois permis d'aller faire boire son cheval, eut le bout du pied emporté d'un coup de canon: & sans paroître ému, il venoit se faire pancer à l'épaulement & achever sa garde, quand le Prince le trouva, & lui commanda de s'en aller au quartier. Il me fit l'honneur de me dire aussi-tôt la

fermeté de ce Cheval-leger, & m'ordonna de
1647. le faire souvenir de l'établir en quelque lieu,
à quoi il ne manqua pas.

Ce soir-là la Mouffaye entra en garde avec
le Regiment de Conti & deux escadrons de
Condé.

Le 15. un Tambour étant allé repeter quel-
ques prisonniers dans la ville, rapporta que le
Gouverneur avoit été blessé à la jambe, il y
avoit sept ou huit jours, & qu'il se faisoit por-
ter en chaise.

Broglia entra ce soir-là en garde avec les Re-
gimens de Romme Suisse & Guienne, & deux
Escadrons de Condé.

Le 16. Tavannes releva la garde avec le Re-
giment de Champagne, la Cavalerie de Maza-
rin & de Gault. Sur le minuit les ennemis fi-
rent une sortie, les vingt Maîtres cuirassez de
la tête lâcherent le pied, mais ils furent souste-
nus, de sorte que les ennemis ne firent rien.

Levée
du siege
de Leri-
da.

Le 17. Tavannes demeura en garde: Sain-
te Mesme y entra avec Champagne; & Bal-
thazar releva Mazarin & Gault: on retira cette
nuit-là les canons qui étoient en batterie, & sur
les deux heures après minuit on abandonna les
tranchées. Toute l'armée fut sous les armes,
& la journée du lendemain 18. se passa à la fai-
re défiler sur le pont de bateaux que nous a-
vions sur la Segre. Il y avoit une redoute au
bout du pont du côté des ennemis, on en fit
encore une plus grande pour favoriser la retrai-
te de l'armée: elle fut toute passée sur les deux
heures après minuit du 18. au 19. & le pont de
bateaux défait à la pointe du jour.

Les raisons de la levée de ce Siege furent :
Que notre Infanterie diminuoit tous les jours,
tant

tant par les bleffez, malades, ou tuez, que par les deserteurs, dont le nombre étoit excessif ; 1647. on perdoit tous les jours cent ou six-vingts hommes qui s'alloient rendre aux ennemis, & passoient par l'Espagne pour revenir en France.

Que cependant l'Armée des ennemis s'assembloit à Fargues & devoit bien-tôt être en état de venir à nous.

Que nous avions perdu nos Mineurs aux sorties que les ennemis avoient faites

Que nous ne trouvions que du roc dans lequel il falloit bien du tems pour s'avancer.

Que le logement sur la brèche ne se pourroit faire sans perdre beaucoup de gens, & que peut-être encore ne le feroit-on pas.

Que notre Armée se ruinant infailliblement dans la continuation de ce Siege, se trouveroit abandonnée à l'effort d'une Armée fraîche & forte, & que peut-être la Province voyant nos desavantages traiteroit avec les ennemis.

Quoi qu'il en soit, ce fut une victoire que le Prince de Condé gagna sur lui-même, d'autant plus belle qu'il considéra le bien de l'Etat plus que sa propre reputation.

Le 20. de Juin on envoya la grosse artillerie partie à Cerveres, partie à Balaguier, & deux pieces à Flix.

On prit des chevaux & des mulets de tous les corps pour emporter à Balaguier, à Cerveres & à Belpouche les vivres dont nous avons fait provision dans le Camp pour six semaines.

On campa le reste du mois de Juin sur les hauteurs entre Villenouette & le College, & l'on nomma cet endroit le *Camp des Scorpions*, à cause de la quantité de ces bêtes qu'on y trouvoit.

1647. On ne fit rien jusques au premier de Juillet que l'armée décampa & vint loger partie à Lesborges avec le Prince, & partie au camp de Terragone avec Marchin.

Le Camp de Lesborges ayant été retranché, le Prince en partit le 13. de Juillet de grand matin avec soixante Gendarmes ou Chevaux-legers que je commandois, le Maréchal de Grammont & quelques Volontaires, & alla coucher à la Grenadille, d'où il renvoya son escorte, & mé fit demeurer auprès de lui, & de-là, il alla coucher à Flix.

Situa-
tion de
Flix.

Le 14. il y séjourna pour ordonner des fortifications de cette place: Elle est située sur un rocher escarpé de trois côtez; la riviere de l'Ebre (si celebre pour avoir donné le nom de l'Ibere à l'Espagne) passe au-dessous; & laissant une montagne à la droite, elle revient fermer l'autre côté de la place, & se resserre si fort, qu'elle forme une Presqu'isle: de sorte qu'on ne peut attaquer Flix que par cet entre-deux qui n'est pas de trois cens pas de large, n'y ayant de guez à l'Ebre que dans les extrêmes secheresses, & ces guez étant fortifiez pour y mettre Cavalerie & Infanterie. L'Isle est assez grande & la terre y est fort bonne, on y peut recueillir du bled & du vin pour la subsistance d'une grosse garnison pendant un an; il y a de Lesborges à Flix quatorze lieues de France.

Le 15. nous en partîmes, & nous allâmes passer l'Ebre au bac à Garcis, & dîner à Falcet. L'après dînée nous traversâmes des pais fort rudes. Nous passâmes au-dessous d'un Château fort éminent que nous gardions, appelé *Scornelbas*, & nous vîmes coucher à Rebus petite ville au milieu du Camp de Terragone.

il

il y a de Flix à Reous seize lieuës de France.

Le 16. nous y séjournâmes. Le Prince alla ¹⁶⁴⁷ voir le port de Salo, & vit l'armée de mer des ennemis au port de Terragone, arrivée de la veille.

Le 17. nous allâmes dîner à Constantin & coucher à Wals, autre petite ville du Camp de Terragone : de Reous à Wals il y a cinq lieuës de France:

Le Camp de Terragone est un petit país bordé de montagnes, qui font comme un Croissant, & de la mer qui fait comme une ligne droite: il peut avoir trois à quatre lieuës de largeur, & sept à huit de long. C'est un des plus agréables endroits du monde; les grands chemins en sont bordez de hayes de grenadiers, de citrouniers & d'orangers: on peut juger par-là comment sont les jardins.

Le 18. nous allâmes dîner à Monblanc, & coucher à l'Abbaye de Poblette, qui est une des plus belles qu'on puisse voir pour les bâtimens aussi bien que pour les revenus: de Wals à Poblette il y a cinq lieuës de France.

Le 19. nous revînmes au Camp de Lesborges fort harassé des chaleurs & des mauvais chemins: de Poblette à Lesborges il y a quatre lieuës de France.

Le 25. le 26. & le 27. on apprit de plusieurs prisonniers, que les ennemis s'assembloient à Caspe & témoignoiënt se preparer à entreprendre quelque chose.

Quinze jours après mon retour à Lesborges la fièvre quarte me prit, causée par les figues, les melons, l'usage de la neige & de la glace, les grands repas, & sur tout les chaleurs excessives.

Le Medecin du Prince appellé Montreuil
1647. me traita & me fit saigner huit fois en trois semaines : heureusement pour moi il tomba malade lui-même & mourut, sans cela il m'auroit tué. Je tombai après cela entre les mains du Medecin du Maréchal de Grammont appellé Castel, qui me traita dans les regles. Je m'en allai demeurer au Château d'Arbec dans la plaine d'Urgel, avec Marchin qui y étoit aussi malade, pour changer d'air ; mais il recouvra sa santé, & moi après avoir trainé de quartier en quartier près de deux mois durant, je fus contraint de me retirer à Barcelonne.

Avant que de partir de l'armée, j'avois reçu une grande affliction de la mort de Jumeaux. Il étoit, comme j'ai déjà dit, un de mes meilleurs amis ; & comme dans les conversations que nous avions eu souvent ensemble sur l'autre vie, nous nous étions promis mille fois que le premier de nous deux qui mourroit, viendrait, s'il pouvoit, dire à son compagnon des nouvelles de l'autre monde ; Aussi-tôt que Jumeaux qui étoit à Flix sût que j'étois malade, il m'envoya faire compliment & me prier de me souvenir de la promesse que nous nous étions faite tant de fois ; que comme j'étois sur le chemin du país dont il avoit tant d'envie d'être éclairci, il me conjuroit de n'y pas manquer. Je lui mandai que je n'y manquerois pas, si on me vouloit laisser revenir. Cependant un mois après, lui-même mourut d'une grande débauche qu'il fit avec les Suisses qui étoient dans sa place ; & moi croyant qu'il me viendrait voir, je l'attendois sans frayeur toutes les nuits ; mais enfin je vis bien qu'on ne faisoit pas toujours ce qu'on vouloit quand on étoit mort.

Après

Après avoir été quelques jours à Barcelonne, je crus que l'air de la campagne me feroit du bien, pourvu que je ne fusse pas éloigné des secours de la ville. Je priai Don Joseph Marguerit Gouverneur de Catalogne, de me loger en quelque jolie maison; il le fit. 1647.

Le 20. d'Octobre voyant que ma fièvre ne diminuoit pas, & que l'hiver approchoit, pendant lequel il me seroit plus difficile de me retirer en France; j'écrivis au Prince & je le suppliai de me donner mon congé. J'adressai ma Lettre à Tavannes, & je priai Marchin de me prêter de l'argent; ce qu'il fit.

Je pris cinq cens écus du Banquier de Marchin, & je les rendis l'hiver suivant. Mais quoique bien-tôt après il se jettât dans le parti d'Espagne, nous sommes demeurez bons amis tout le reste de sa vie.

Après avoir tiré de Don Joseph Marguerit & de Marca les ordres & les passeports nécessaires, je partis des environs de Barcelonne le 2. de Novembre 1647. & j'arrivai à Chasseu chez moi le 28^{me}. de ce mois. Je m'y reposai quelques jours; après lesquels ayant appris que le Prince étoit arrivé à Dijon, où il se préparoit pour l'ouverture des Etats de la Province, je l'y allai trouver. Un jour ayant dîné aux Chartreux avec lui, il me fit appeller dans l'un des Cloîtres, pour me dire qu'il avoit jetté les yeux sur Guitaut pour être son Cornette à la place du Baron de Chandé, lequel il vouloit obliger à se défaire de sa Charge: qu'il avoit commandé à Guitaut de m'en parler, afin que cela se fit avec mon agrément. Je lui répondis en badinant que j'étois assez bon Prince, & que je me laisserois fléchir aux prieres de Guitaut. Il

me dit qu'il savoit bien comme il falloit que
 1647. les choses se fissent pour être dans l'ordre, &
 qu'à tous Seigneurs tous honneurs. Ce fut donc
 en ce tems-là que Guitaut devint Cornette de
 la Compagnie de Chevaux-legers d'Ordonnan-
 ce du Prince, dont j'étois Capitaine-Lieute-
 nant, & qu'il lui en eut l'obligation toute en-
 tiere; car il paya pour lui la Charge au Baron
 de Chandé.

Mais pour comprendre d'où venoit tant d'a-
 mitié en si peu de tems de connoissance, il faut
 premièrement savoir que Guitaut étoit fils d'un
 Gentilhomme Gascon nommé Péchepeyroux,
 qui épousa la sœur du Commandeur de Gui-
 taut, & à qui on la donna parce qu'il étoit bien
 fait & qu'il avoit de l'esprit; & ce fut sur cela
 & sur le nom de Guitaut, que son oncle le
 Commandeur lui fit prendre, que le Cardinal
 de Richelieu le reçût Page chez lui. Le Car-
 dinal étant mort bien-tôt après, le Comman-
 deur de Guitaut trouva son nouveau trop jeune
 pour lui faire quitter les chausses; de sorte qu'il
 le fit page de l'Ecurie de feu Roi Louis XIII.
 où il fut jusqu'à ce que Châtillon venant en
 Catalogne il le suivit. Châtillon étant parti
 bien-tôt après de l'armée, malade, Guitaut de-
 meura; & comme il étoit Gascon, il s'adon-
 na chez le Maréchal de Grammont: celui-ci
 lui rendit de bons offices auprès du Prince qui
 le trouvant à son gré, prit de l'affection pour
 lui, & fit sa fortune.

Sur les fins de ma fièvre-quarte & de l'hi-
 ver de 1647. un vieux Bourgeois de Paris nom-
 mé Lebocage, voisin à la campagne du Grand-
 Prieur mon oncle, me vint proposer le ma-
 riage d'une Veuve, qui avoit, me dit-il, des mil-
 lions,

libins, & qu'il étoit fort ami d'un homme en qui elle avoit beaucoup de confiance. Moi qui cherchois du bien, parce que je savois qu'il servoit beaucoup à faire obtenir les grands honneurs; je crûs facilement tout ce qu'on me disoit là-dessus. Lebocage me fit donc parler à cet homme qui me promit son assistance, & qui après nous avoir fait voir deux fois dans l'Eglise de la Merciel la veuve & moi sans nous approcher, pour savoir si nous nous trouvions l'un l'autre à notre gré, me dit que je ne lui déplaisois pas, mais qu'elle n'ofoit rien faire en cette rencontre sans le consentement de ses parens, qui vouloient absolument qu'elle épousât un homme de Robe; que cependant je le laissasse faire, qu'il feroit des tentatives auprès des principaux parens pour me faire agréer d'eux, & qu'en tout cas il la persuaderoit de disposer d'elle-même, & comme le tems de la Campagne approchoit, il me dit que je pouvois toujours partir pour l'armée. & qu'il me donneroit avis de tout. Je partis donc, & je me rendis à Peronne le 6. de Mai 1648.

Le Vendredi 8 de Mai le Prince de Condé ANN. ayant partagé son armée en deux Corps, partit de Peronne, & vint avec le sien camper à Cleri, & le Maréchal de Grammont avec le sien à Molins. 1648.

Le 9. le Prince vint à Loiette, le Maréchal à notre droite.

Le 10. nous passâmes à Arras & nous vinmes camper à Souché; le Maréchal à la droite.

Nous partîmes la nuit sur les onze heures & nous laissâmes nos bagages entre le Maréchal & nous.

Le 11. nous passâmes la riviere du Lis à Siege Eterre d'Ypres.

1648. Eterre & nous marchâmes jusques à la nuit que nous fîmes une halte de quatre heures, après laquelle nous remarchâmes droit à Armantieres où nous arrivâmes le 28. sur les huit heures du matin. L'Armée se mit en bataille & y demeura dix heures, faisant quelques mines de l'assiéger; nous en partîmes à l'entrée de la nuit, & passant par Warneton nous arrivâmes le 13. sur les cinq heures du matin à Ypres où chacun se campa. Sur les dix heures du matin le Maréchal de Rantzau arriva de Dunkerque dont il étoit Gouverneur, & avec lui trois mille hommes: sur les deux heures après midi le Maréchal de Grammont arriva avec son Corps d'armée.

Sur les trois heures Paluan Gouverneur de Courtrai en arriva avec douze cens hommes.

Le 14. nos bagages arriverent & l'on travailla en diligence aux lignes avec gardes fort exactes & biouac toutes les nuits.

Les ennemis surprisent la ville de Courtrai.

En cinq jours on acheva les lignes, & le 19. l'on ouvrit les tranchées du côté de Courtrai; ce jour-là même on eut avis que les ennemis avoient surpris la Ville de Courtrai.

Arnaud Maréchal de Camp ouvrit la tranchée à l'attaque du Prince, & avança fort le travail.

Le 20. les ennemis firent grand feu aux deux attaques. Châtillon Maréchal de camp à celle du Maréchal de Grammont, fit un logement sur la contrescarpe d'une demi-lune. La Mouffaye Maréchal de camp à l'attaque du Prince, n'avança point le travail.

Le 21. le Vidame d'Amiens, fils du Duc de Chaunes, Maréchal de camp, à l'attaque du Prince fit un méchant logement sur la contrescarpe.

carpe. Notre batterie de dix piéces tira ce jour-là six cens volées de canon. 1648.

Le 22. Tavannes Maréchal de camp à l'attaque du Prince, raccommoda les méchans travaux de la veille.

Le 23. on jetta des fascines dans le fossé de la contrescarpe. Arnaud eut la main percée d'un coup de mousquet au commencement de la garde; la Ferté Imbaut, depuis Maréchal d'Estampes, l'acheva.

Vieux Pont Mestre de camp d'Infanterie du vieux Regiment du Duc d'Orleans eut la vessie per- Pont cée d'un coup de mousquet, dont il mourut le rue. lendemain.

Le 24. à la garde de la Mouffaye on avança Les en- une batterie de trois piéces de canon. On eut nemis avis ce jour-là que les ennemis avoient forcé la forcent Citadelle de Courtrai, & qu'ils marchoient à la Cita- nous. delle de Cour- trai.

Le même jour je reçus une Lettre de l'ami de Madame de Miramion (qui étoit la veuve que l'on m'avoit proposée) par laquelle il me mandoit sous des noms empruntez que la Dame n'avoit pas la force de résister à ses parens qui m'étoient contraires; mais qu'elle seroit bien aisé que je lui aidasse par une violence apparente à dire oui. Je compris qu'il me vouloit persuader de l'enlever, & ce conseil me surprit d'abord; néanmoins mèn venant de la part d'un homme qui ne me paroissoit avoir d'autre intérêt en cette affaire que l'avantage & la satisfaction des partiés, je ne balançai pas à le suivre: d'ailleurs je me flattai un peu sur une chose que je souhaitois. Je communiquai mon dessein au Prince qui l'approuva, & qui me promit de me donner à porter à la Cour la nouvelle de la capitulation

1648. tion d'Ypres, afin que je pûsse retourner à Paris sans aucun soupçon. Il m'offrit même Bellegarde l'une de ses places de Bourgogne pour m'y retirer après l'enlèvement; mais je le remerciai ne croyant pas avoir besoin de mener la Dame plus loin que Launay qui étoit une des maisons du Grand-Prieur de France, entre Sens & Bray sur Seine.

Le 25. je fis réponse à mon ami, que je ferois bien-tôt à Paris, où je ferois tout ce qu'il jugeroit à propos.

Ce jour-là les Polonois, à l'attaque du Maréchal de Grammont, forcerent la demi-lune après avoir coupé le pont entre-elle & la ville; de sorte que de cent des ennemis qu'il y avoit dedans, la plupart fut tué; l'autre se noya en se voulant sauver, & le reste fut fait prisonnier.

Le 26. le Regiment des Gardes eut ordre d'attaquer la demi-lune de l'attaque du Prince, mais le pont se rompit.

Le 27. de Mai la ville capitula, & le Prince me fit partir pour en porter la nouvelle à la Cour. Il me fallut faire un grand tour. J'allai passer à Furnes, à Dunkerque, à Graveline, & à Calais, & de là à Paris où j'arrivai le 30. matin; ce qui fut une fort grande diligence, parce que je ne changeai de chevaux qu'une fois depuis le Camp jusqu'à Calais.

Il m'arriva une chose en ce voyage qui doit apprendre à tous ceux qui portent des nouvelles, qu'ils sont bien aises de donner les premiers, à ne rendre à personne aucune Lettre des lieux, d'où ils sont partis, qu'après avoir fait leur principale commission.

En passant à Lufarche je trouvai à la poste le Maître d'Hôtel du premier President Molé qui venoit

venoit savoir de la part de son Maître, qui étoit pour lors à Champlâtreux, des nouvelles de l'armée, où son fils étoit Intendant. J'en donnai une Lettre pour le premier President à ce Maître d'Hôtel, en le priant de faire mes excuses à son Maître si je ne la lui portois moi-même; & après avoir changé de chevaux, j'allai coucher à Ecovan, si las que je n'en pouvois plus. Il est vrai que le premier President ne fut pas plutôt par la Lettre de son fils la capitulation d'Ypres, que ravi de donner une agréable nouvelle au Cardinal, il la lui écrivit par un homme exprès qui arriva à onze heures du soir à Paris; de sorte que le lendemain matin croyant dire au Cardinal quelque chose qui eût la grace de la nouveauté, il me répondit assez froidement qu'il savoit cela dès la veille, & m'en montra le billet du premier President. Je lui dis que je me garderois bien une autre fois d'être si honnête que je l'avois été, puisque je voyois qu'on en abusoit; & après une conversation de demi-heure il me congédia en me donnant rendez-vous chez la Reine à son reveil.

Le lendemain le Chevalier de Grammont arriva d'Ypres avec la nouvelle de la prise, & s'en retourna deux jours après. Pour moi j'écrivis par lui ce billet au Prince.

A Paris ce 2. Juin 1648.

MONSEIGNEUR,

„ Après que le Cardinal eût lû la Lettre que je
 „ lui rendis de la part de Votre Altesse; il me
 „ dit qu'il étoit obligé de servir M. de Châtillon,

1648 „ & qu'il le feroit en cette rencontre ; que pour
 „ moi il s'étonnoit que vous lui demandassiez
 „ une chose dont vous étiez convenus ensemble
 „ de ne lui point parler cette année, & qu'il
 „ avoit des parens qui avoient vingt-cinq & trente
 „ ans de service à qui il avoit refusé ce que
 „ je prétendois. Je lui répondis que j'avois assez
 „ servi pour avoir le Brevet de Maréchal de
 „ Camp, quand je n'aurois pas la recommandation
 „ de V^{otre} Altesse. Il me dit qu'il verroit,
 „ & me demanda pourquoi Courtrai avoit si peu
 „ tenu. Je lui dis que je croyois que la garnison
 „ s'étoit mal défendue. Il me répondit que ce
 „ n'étoit pas mal se défendre que de se faire
 „ tous tuer, comme ils avoient fait dans cette
 „ place, & là-dessus il me congédia. Je lui ai
 „ demandé aujourd'hui ce qu'il vouloit que j'é-
 „ crivisse à V^{otre} Altesse, sur ce qu'elle lui avoit
 „ demandé pour moi, il m'a dit qu'il vous en
 „ alloit faire réponse. La Reine témoigna beau-
 „ coup de joye de la nouvelle que j'apportai,
 „ Monsieur le Cardinal peu. On disoit ici la le-
 „ vée du Siege d'Ypres, les ennemis devant
 „ Furnes, V^{otre} Altesse malade, l'armée sans
 „ vivres, & la Cavalerie ruinée, & l'on vouloit
 „ persuader à tout le monde que la prise de
 „ Courtrai venoit du commandement que V^{otre}
 „ Altesse avoit fait à Paluau d'en sortir avec
 „ les troupes qu'il vous avoit amenées. Le Che-
 „ valier de Grammont vous dira plus ample-
 „ ment toutes les nouvelles : cependant j'atten-
 „ drai ici ce que deviendra l'affaire dont j'ai en-
 „ tretenu V^{otre} Altesse, laquelle affaire j'aban-
 „ donnerai avec la plus grande joye du monde
 „ si-tôt qu'elle me témoignera avoir besoin de
 „ mon service auprès d'Elle, &c.

De

Dépuis la première fois que le Cardinal m'avoit parlé, il avoit changé de résolution. Il m'avoit paru d'abord disposé à faire avoir le Gouvernement d'Ypres à Châtillon, & cependant il avoit dit au Chevalier de Grammont, que la Reine avoit jetté les yeux sur Paluau pour cette place. Le Chevalier en repartant pour l'armée ayant dit cela au President Perraut Intendant du Prince, & à moi, ce President homme fier s'en alla aussi-tôt trouver M. le Tellier, & lui dit que cela étoit bien étrange, que les recommandations du Prince nuisissent aux gens, que leur mérite rendoit d'ailleurs recommandables, qu'il n'y avoit aucune comparaison de Paluau à Châtillon; que celui-là venoit de perdre Courtrai & que l'autre garderoit bien Ypres; que M. le Prince étoit sage & qu'il ne feroit jamais rien contre le service du Roi, mais que c'étoit un peu trop pousser un Prince du Sang qui étoit à la tête d'une armée, que de lui refuser une chose aussi juste que celle-là. M. le Tellier lui répondit qu'il alloit représenter cela au Cardinal, lequel ne croyant pas que le President parlât ainsi sans ordre de son Maître, l'envoya querir pour lui dire qu'il avoit tant fait auprès de la Reine, qu'elle avoit accordé le Gouvernement d'Ypres à Châtillon. Le President s'en revint chez lui faire une dépêche au Prince, par laquelle il lui mandoit de tenir bon & de ne se point relâcher, & que le Cardinal lui accordoit ce qu'il avoit demandé. Veritablement il arriva le lendemain un courier du Prince par lequel il écrivoit au Cardinal qu'il ne songeoit plus au Gouvernement d'Ypres pour Châtillon.

Ceux qui ont accusé le Prince de Condé d'avoir

1648. voir de longue main prémedité la guerre civile, étoient ou fort mal informez, ou gens de mauvaise foi; jamais homme n'en eut moins de dessein: au contraire il avoit toujours eu tant de respect pour le Roi, que l'on eût pu le soupçonner de foiblesse à l'égard de ses Ministres, si son grand courage n'eût été connu de tout le monde; & quand le malheur lui arriva de se trouver embarqué à prendre les armes, le mauvais état de ses places & le peu de gens qui suivirent son parti, font bien voir qu'il n'y avoit pas songé auparavant.

Enlèvement de Madame de Miramion. Mais pour revenir à ce qui me regarde: aussitôt que je fus débarassé des affaires de la Cour, j'allai trouver l'homme qui m'avoit parlé du mariage de Madame de Miramion; lequel me parut dans les mêmes sentimens que ceux qu'il m'avoit témoignez par sa Lettre touchant l'enlèvement. Je disposai donc quatre relais de carrosse de Saint Clou, où je devois prendre mon Helene allant du Mont-Valérien, jusqu'à Launai. Je pris avec moi mon frere de Rabutin, un Gentilhomme de mes amis qui avoit fait deux Campagnes volontaire auprès de moi, & trois Gentilhommes à moi, Fradel mon parent, le Pleffis, & Saint Felis. Je rencontrai la Veuve dans le carrosse de sa belle-mere au dessus du jardin de Mademoiselle du Tillet à Saint Clou, que Philippe de France Duc d'Orleans acheta depuis pour agrandir le sien. J'obligeai le cocher de repasser le pont & d'entrer dans le Bois de Boulogne, où je voulus faire changer de carrosse à la Veuve, mais je n'en pûs jamais venir à bout; de sorte que je fis seulement dételer ses deux chevaux & en mettre six à la place, & ainsi nous autres à droit & à gauche du car-

carrosse, traversâmes la plaine de Saint Denis, & nous entrâmes dans la forêt de Livry. Comme la Dame crioit fort, & que je crus que c'étoit la presence de sa belle-mere qui l'obligeoit d'en user ainsi, je fis mettre pied à terre dans le bois à cette belle-mere, & je ne laissai qu'une Demoiselle avec la Veuve dans le carosse & un laquais sur le derriere; mais la Dame ne fit pas moins de bruit après cela, & je connus alors que j'étois trompé. Je voulus la renvoyer, mais mon frere m'en dissuada me disant qu'elle changeroit peut-être, & qu'en tout cas je la renverrois plus honorablement pour moi de Lannai que de la campagne, d'où l'on diroit que l'on me l'auroit tirée des mains. Je le crus donc, & lorsque nous fûmes à Lannai, voyant que la Dame ne finissoit pas ses lamentations, je lui dis que si je n'eusse pas cru qu'elle eût consenti à ce que je venois de faire, je ne l'aurois jamais fait; que je la suppliois de croire qu'elle étoit en état de faire tout ce qu'il lui plairoit, & que pour rien du monde je ne la voudrois contraindre: elle me dit que si je la mettois en liberté, elle en useroit bien. Je lui repliquai que je croyois que si elle sortoit de mes mains, elle n'y rentreroit jamais, mais que je n'étois ni de condition ni d'humeur à forcer une femme; que je l'assurois encore que c'étoit dans la croyance qu'elle ne seroit pas fâchée que je l'enlevasse, que je l'avois fait, que si elle me croyoit assez honnête homme pour la mériter, elle n'avoit qu'à dire, & que je vivrois d'une maniere avec elle, qu'elle ne se repentiroit pas de l'honneur qu'elle m'auroit fait; que si elle s'en vouloit retourner, elle étoit la maîtresse, & que je la ferois conduire sur l'heure à

Sens.

1648. Sens. Elle m'en pria en me faisant entendre que je réussirois bien mieux par cette voye que par celle que j'avois prise : je lui dis que je ne m'y attendois pas, mais que je ne laisserois pas d'être son serviteur. Je donnai cent pistoles à la Demoiselle pour la dépense de sa Maîtresse, & je la fis escorter par trois de mes gens depuis Launai jusq'à Sens.

Les gens du Roi avertis de l'arrivée de la Dame dans leur ville, la vont trouver, & prennent sa déposition qu'elle fit à ma décharge autant qu'elle pût. Cependant lors qu'elle fut à Paris, ses parens lui disant qu'il y alloit de son honneur de me poursuivre, l'obligerent de le faire, & sur cela j'envoyai un Gentilhomme en poste trouver le Prince à l'armée, auquel j'écrivis cette Lettre.

MONSEIGNEUR,

„ Mon affaire n'a pas eu le succès que je m'en
 „ promettois ; ce Gentilhomme en dira le dé-
 „ tail à Votre Altesse : cependant je l'assurerai
 „ qu'une des choses qui me donne autant de
 „ chagrin que de n'avoir pas réussi, c'est d'avoir
 „ manqué par-là un établissement qui m'eût
 „ mis en état de mieux servir Votre Altesse,
 „ que je ne pourrai faire sans lui : car pour mon
 „ intérêt particulier, Monseigneur, je m'en
 „ consolerais bien-tôt quand je recevrai des
 „ marques de la continuation de vos bonnes
 „ graces, & de votre protection. J'en ai be-
 „ soin aujourd'hui, Monseigneur ; les parens
 „ de la Dame me poursuivent sous son
 „ nom ; un mot de là part de Votre Altesse

„ au

„ au Sieur. . . . son pere arrêtera tout. Je la —
 „ supplie très-humblement de me l'accorder, 1648.
 „ afin que je sois plutôt en liberté de me ren-
 „ dre auprès d'Elle, & d'essayer à meriter la
 „ qualité de, &c.

Mon courrier arriva auprès du Prince le 20.
 d'Août, il le trouva sur le Champ de la batail-
 le de Lens qu'il venoit de gagner. Aussi tôt
 qu'il eut lû ma Lettre & qu'il eut appris du
 courrier le détail de mon affaire, il écrivit au
 pere de la Dame d'un air qui sentoit non seule-
 ment le Prince du Sang, mais encore le victo-
 rieux : de sorte que cette Lettre imposa silence à
 mes parties. Tous mes amis de l'armée n'ayant
 pas le loisir de m'écrire, me firent compli-
 ment sur mon aventure, & entr'autres le Com-
 te de Tavannes se signala par les soins qu'il prit
 de presenter mon courrier au Prince, de retirer
 promptement sa réponse, & de me témoigner
 en tout ce qu'il put qu'il prenoit mes interêts
 avec une chaleur extraordinaire.

Aussi-tôt que j'eus reçu ces nouvelles de l'ar-
 mée, j'écrivis cette Lettre à Tavannes.

De Launai ce 30. d'Août 1648.

„ JE sai qu'entre amis au point où nous le
 „ sommes, les complimens sont superflus,
 „ mais il y a des témoignages d'amitié rendus
 „ si à propos & de si bonne grace, que de n'en
 „ pas remercier extraordinairement, auroit un
 „ air d'ingratitude. Souffrez donc, mon cher,
 „ que je vous assure que tout ce qu'il y a de
 „ ressentiment d'une obligation dans l'ame la
 „ plus reconnoissante, est pour vous dans la
 „ mienna.

1648. „ mienne. J'enrage de n'avoir rien à vous offrir
 „ que mon bien & ma vie; mais si j'étois assez
 „ heureux pour que vous en eussiez quelque
 „ jour affaire, vous me verriez prodiguer l'un
 „ & l'autre avec une joye qui vous feroit con-
 „ noître que je suis de tout mon cœur à vous.
 „ Adieu, mon cher, nous nous verrons bien-tôt.

Blessure
de M. le
Prince.

Pendant mon séjour à Launai, j'avois fait une recrue de trente Maîtres pour la Compagnie du Prince, qui se trouva en état de marcher le premier de Septembre, & je me rendis avec elle à Calais le 8 de ce mois. J'y trouvai le Prince ce blessé d'une mousquetade aux reins qu'il avoit reçue au Siege de Furnes. Il revenoit à la Cour par ordre du Roi, sur ce que la Reine Regente ayant fait arrêter Bruxelles Conseiller à la Grand' Chambre & Blanmenil Président aux Enquêtes, parce qu'ils avoient ouvert un avis de ne point versifier quelques Edits, le peuple avoit fait des barricades & forcé le Président Molé d'aller avec tout le Parlement au Palais Royal demander l'élargissement des prisonniers, ce qu'il avoit obtenu.

Comme j'entrai dans la chambre du Prince il se mit à chanter en riant:

O la folle entreprise du Prince de Condé!

qui étoit une vieille chanson faite autrefois du Prince son pere, & ensuite me fit conter le détail de cet événement.

Le premier de mes amis que j'avois rencontré en arrivant à Calais avoit été Tavannes, qui m'avoit fort entretenu & m'avoit dit entre autres choses que Guitaut mon Cornette m'avoit

voit rendu tous les méchans offices qu'il avoit pu auprès du Prince; de sorte que Bouteville, Meille, d'Olonne, & mes autres amis m'étant venu faire compliment, & Guitaut comme les autres; la faveur du Prince que celui-ci avoit, ne me put obliger à diffimuler avec lui. Je reçus avec froideur son compliment, & je n'eus pas plus d'égard pour lui que pour un Cornette de la Compagnie que je commandois. 1648.

Le Prince s'étant reposé quelques jours à Calais, en partit pour la Cour, & je le suivis. Le Roi s'étant retiré à Saint Germain, avoit résolu de châtier Paris; mais enfin les affaires s'accommoderent.

Dans ce tems-là le Prince pria Champlâtreux mon ami fils du premier Président Molé, d'accommoder mon affaire avec les parens de la Dame de Miramion, laquelle demandoit de grands dédommagemens pour les frais qu'elle avoit faits à me poursuivre; & pendant que cela se traitoit je demeurois peu à Paris, pour ôter les ridicules soupçons à la Dame, qu'on lui avoit donnez que je la voulusse encore enlever: j'allai donc faire un petit voyage chez moi.

Mes affaires ne me permettant pas pour lors d'aller en Nivernois tenir la main à l'exécution des ordres du Roi, je partis de chez moi le 15. d'Octobre, & je m'en allai à l'Abbaye de Ferrières rendre visite à Jacques de Neuchâtes Evêque de Châlons, oncle de ma femme. J'y trouvai Sevigni & sa femme, ce qui m'obligea d'y séjourner six jours; & j'y aurois demeuré bien davantage, si je n'avois reçu une Lettre de ma mère, par laquelle elle me mandoit de Paris, que j'y retournasse en diligence, & que les ters étoient

— étoient au feu pour l'accommodement de mon
1648. affaire: cependant je ne trouvai pas les choses
si avancées que j'avois pensé.

Quatre ou cinq jours après que je fus arrivé
à Paris, je reçus les ordres du Roi pour établir
la Compagnie de Chevaux-legers du Prince, en
garnison dans Autun. J'envoyai ces ordres au
Maréchal des logis de la Compagnie avec les
siens particuliers, & quelque tems après j'écri-
vis cette Lettre à Sevigny & à sa femme.

A Paris le 15. Novembre 1648.

J'Ai pensé d'abord écrire à chacun de vous
en particulier, mais j'ai crû ensuite que ce-
la me donneroit trop de peine: de faire aussi
des baise-mains à l'un dans la Lettre de l'autre,
j'ai apprehendé que l'apostille ne l'offensât;
de sorte que j'ai pris le parti de vous écrire à
tous deux, l'un portant l'autre.

La plus surs nouvelle que j'aye à vous ap-
prendre, c'est que je me suis fort ennuyé de-
puis que je ne vous ai vus. Cela est assez
étonnant: car enfin je suis venu voir cette peti-
te brune pour qui vous m'avez vu le cœur un
peu tendre; à la vérité elle m'avoit, ce qu'on
appelle, fauté aux yeux, & je ne lui avois point
encore parlé: c'est une beauté surprenante de
qui la conversation guérit: on peut dire que
pour l'aimer, il ne la faut voir qu'un moment,
car si on la voit davantage on ne l'aime plus;
voilà où j'en suis réduit. Mais j'oublois de
vous demander des nouvelles de la santé de
notre cher oncle, je vous prie de l'entretenir
de propos joyeux: si vous ne le faites rire à
gorge déployée, quand même il en devroit
,, touffer

„ touffer un peu, vous me desobligeriez fort. —
 „ Dites lui de ma part qu'il se conserve plus 1648.
 „ qu'il ne fait, & que s'il ne se veut aimer
 „ pour lui, il s'aime pour nous autres neveux
 „ qui l'aimons plus que nous-mêmes. Je n'en
 „ dirai pas davantage, aussi bien suis-je persua-
 „ dé que cela ne servira de rien, & que vous êtes
 „ des fripons qui vous donnerez bien de garde
 „ de faire valoir mon bon naturel: de l'humeur
 „ dont je vous connois, vous enrageriez que
 „ l'on m'aimât autant ou plus que vous.
 „ Au reste si vous ne revenez bien-tôt je vous
 „ irai retrouver; aussi-bien mes affaires ne s'a-
 „ cheveront qu'après les fêtes de Noël: mais
 „ ne pensez pas revenir l'un sans l'autre, car en
 „ cette rencontre je ne suis pas homme à me
 „ payer de raison.
 „ Depuis que je vous ai quitté je ne mange
 „ presque plus: vous qui presumez de votre
 „ mérite, vous ne manquerez pas de croire que
 „ le regret de votre absence me réduit à cette
 „ extrémité: point du tout; ce sont les soupes
 „ de Messire Crochet qui me donnent du dé-
 „ goût pour toutes les autres.

Je badinois ainsi avec mes amis en attendant
 que mon accommodement se fit: cependant
 l'année 1648. s'acheva sans qu'il fût fait; & la
 veille des Rois de 1649. la Cour partit la nuit,
 du Palais Royal, & se retira à Saint Germain.
 Pour moi qui logeois au Temple, je ne sùs
 rien de la sortie du Roi, que le lendemain que
 l'on faisoit garde aux portes, & qu'il n'étoit pres-
 que pas possible de sortir: cependant je trouvai
 le moyen de passer à la porte Saint Martin, &
 bien m'en prit; car si mes parties m'eussent
 dé-

ANN.
 1649.

découvert à Paris, elles m'eussent fait un méchant tour, n'ayant alors qu'un très-médiocre respect pour le Prince. Je me rendis auprès de lui à Saint Germain, deux jours après qu'il y fut arrivé. Il me commanda d'aller querir en Bourgogne sa Compagnie de Chevaux legers. Je partis aussi tôt, résolu de mettre le feu dans Rubel, qui étoit un Château près de Melun appartenant au frere de Madame de Miramion, laquelle contre toutes les paroles données au Prince avoit recommencé ses poursuites contre moi depuis ma sortie de Paris: cependant quand j'arrivai à Rubel avec sa Compagnie, je changeai de résolution: & quoi qu'en me vengeant de ceux qui me persécutoient, j'eusse pu mériter du côté de la Cour, auprès de laquelle on se rendoit recommandable par le mal que l'on faisoit aux Officiers du Parlement; je ne le voulus pas faire: bien loin de cela, je mis dans le Château un Garde du Prince, auquel je défendis de rien prendre du Seigneur du lieu ni des habitans, me chargeant de sa récompense. Ce procédé-là devoit gagner le cœur de la Dame, ou du moins l'empêcher de me poursuivre; mais quand la paix fut faite, elle recommença de me persécuter, & ce fut Champlâtreux, qui par son crédit, sa vigueur, & par l'autorité du Prince, me tira de cette affaire, pour laquelle il me fallut donner quatre mille livres, outre plus de dix mille qu'elle m'avoit déjà coûté.

Je n'ai que faire de dire que cette entreprise fut imprudente; dès que je me suis résolu d'en faire le récit, je me suis attendu qu'elle seroit condamnée, mais cela ne m'a point fait de peur, car je crains plutôt de mentir que d'être blâmé.

Il faut dans l'histoire une certaine sincérité que je ne trouve en pas une. Je n'ai encore vu personne qui se soit mêlé de faire des Memoires, confesser qu'il ait fait une faute: on fait comme dans le Roman, où l'on ne dit pas les choses comme elles ont été, mais comme elles ont dû être: aussi ne crois-je de tout ce que la plupart de ces façons de Heros me disent d'eux, que les choses que les Historiens fidelles en ont écrit. Pour moi quand j'avoue mes fautes, ce n'est pas que je ne les puisse défendre; en sorte que j'imposerois peut-être au public, mais il me faudroit parler contre mon sentiment; & si je ne suis pas content de moi, il m'importe fort peu que les autres le soient. Je suis absolument incapable de goûter du plaisir d'une reputation que je sentirois bien n'avoir pas méritée. Ce libre aveu de mes fautes ne vient pas aussi d'effronterie, au contraire j'en ai de la honte & du repentir, mais je sai qu'il n'y a que Dieu de parfait; & puisque je veux parler de moi, j'en veux dire le mal comme le bien. Il ne tiendra qu'aux Lecteurs d'en faire leur profit, d'imiter l'un & se défendre de l'autre.

Je sai déjà par avance que les gens qui ne trouveront pas leur compte dans ces Membres, diront pour éluder ce que je dis d'eux, que j'étois le plus méchant homme du monde; que pour marque de cela, je ne m'épargne pas moi-même; que j'ai été à la Bastille pour avoir déchiré mille gens, & que j'en ai perdu ma fortune. A cela je réponds que ce qui a paru dans le public sous mon nom, n'étoit pas de moi; que le manuscrit que j'ai donné au Roi; (qui ne parloit que de choses generalement connues) n'étoit pas fait pour être vu, que par trois ou

— quatre de mes bons amis; que d'ailleurs j'allois
 1649. être imprudent quand j'ai parlé librement de
 quelques gens, mais que je n'ai point été men-
 teur. En disant les veritez de quelques particu-
 liers, j'en ai pu faire des ennemis, qui n'osant
 lever le masque contre moi, ont trouvé le
 moyen d'intéresser de plus grands Seigneurs
 qu'eux; mais je n'ai jamais rien inventé: ainsi
 il faut qu'on me croye, quoi qu'on me puisse
 condamner. Et pour faire voir que c'est plû-
 tôt par amour pour la verité que je parle, que
 par aucune malignité de naturel, je dis du bien
 quand j'en trouve de la même personne de qui
 j'ai dit du mal. Je ne doute pas que la plûpart
 ne me quittassent de l'un; pourvu que je les
 voulusse quitter de l'autre; mais ce ne seroit
 plus une histoire; & puisqu'il ne me fais point
 à moi-même de grace, je ne pense pas qu'on
 doive trouver mauvais que je ne fasse point de
 faveur àux autres.

Mais pour revenir à la guerre, je trouvai en
 passant chez moi une Lettre de cachet pour fai-
 re marcher sous les ordres du Marquis de Pien-
 nes, les troupes qui étoient en quartier en Ni-
 vernois.

Les ordres que me donnoit le Roi se pou-
 vant fort bien excuser sans moi en Nivernois,
 & se présentant des occasions de le servir, plus
 grandes & plus honorables du côté de Paris,
 je continuai mon chemin jusqu'à Autun, d'où
 je tirai les Chevaux-legers du Prince, & je les
 amenai à Corbeil où finissoit ma route. J'y trou-
 vai ordre d'entrer à Lagny & d'y demeurer.
 Si-tôt que j'y fus arrivé j'écrivis cette Lettre au
 Prince.

A Lagny ce 26. de Janvier 1649.

1649.

MONSEIGNEUR,

Je viens d'entrer ici avec soixante Maîtres
 & vingt de mes amis. Si j'avois en plus de
 loisir j'en aurois amené davantage, mais j'ai
 crû que la diligence en cette occasion vous
 plairoit encore plus que le nombre.

En reste, Monseigneur, je me réjouissois
 d'aller servir auprès de Votre Altesse, & de
 lui faire voir par le bon état de la Compagnie
 le soin que j'avois de la contenter ; mais puis-
 qu'il y va du service du Roi & du vôtre que je
 demeure ici, j'obeis avec joye. Si vous m'a-
 viez fait l'honneur de me choisir pour y com-
 mander, je suis assuré que Votre Altesse au-
 roit été satisfaite du service que j'y aurois ren-
 du, & que je lui aurois témoigné en cette
 rencontre, comme je ferai toute ma vie,
 que je suis, &c.

J'écrivis en même tems cette Lettre à Char-
 les de la Porte Grand-Maître de l'Artillerie,
 Maréchal de France, & pour lors Surintendant
 des Finances.

MONSEIGNEUR,

Je viens d'arriver ici avec la Compagnie de
 Monseigneur le Prince. J'ai ordre d'y de-
 meurer ; cela m'empêche de vous pouvoir al-
 ler supplier moi-même de me faire payer de
 mes appointemens de Lieutenant de Roi de

H 2

„ Ni-

1649. „ Nivernois , pour les années 1647. & 1648.
 „ Mais je vous supplie très-humblement d'en
 „ donner l'Ordonnance au Maréchal des logis
 „ de la Compagnie de Monseigneur le Prince
 „ qui vous rendra ma Lettre. Vous me fîtes la
 „ grace de me la promettre la dernière fois que
 „ j'eus l'honneur de vous en parler à Paris , j'ef-
 „ pere que vous me ferez celle de me l'accor-
 „ der aujourd'hui , & de me croire , &c.

Le Maréchal des logis me rapporta des pro-
 messes seulement du Maréchal de la Meille-
 raye ; & un ordre du Roi de marcher avec la
 Compagnie du Prince à Saint Denis , où je sau-
 rois du Maréchal du Pleffis-Praslin ce que j'au-
 rois à faire.

Le lendemain du jour que j'y fus arrivé , j'al-
 lai trouver le Prince à Saint Germain , qui me
 reçut assez bien ; mais un jour après ce ne fut
 plus de même , & en voici la raison.

Guitaut , Cornette de la Compagnie que je
 commandois , lequel n'en avoit plus que le nom ,
 parce que la faveur du Prince qui étoit décla-
 rée , l'obligeoit de ne partir plus d'auprès de lui ,
 s'étant un jour plaint à Lénét , comme à mon
 ami , de ce que je l'aceusois de m'avoir rendu
 de mauvais offices auprès du Prince , celui-ci
 entra dans ce moment , & ayant appris de quoi
 ils parloient , il dit que j'avois tort de le croi-
 re , mais que ce n'étoit pas le seul que j'avois ;
 que je méprisois la Compagnie , parce que je
 voulois être Maréchal de camp ; que je ne le
 serois jamais par son moyen , & qu'il n'y avoit
 pas de Gentilhomme en France qui ne se dût
 tenir fort honoré d'être son Lieutenant.

Le lendemain Lénét m'ayant conté cette
 con-

conversation, & qu'il avoit fait son devoir à
me défendre, je me rendis au lever du Prince, 1649.
dans le visage duquel je trouvai la confirma-
tion de ce que m'avoit dit Lénét.

Je fus outré de douleur de voir la recompen-
se que je recevois de mes services, & je connus
la querelle d'Allemand qu'on me vouloit faire,
mais je ne pouvois comprendre les raisons qui
pouvoient obliger le Prince à preferer un jeune
homme à un homme de service. J'allai faire mes
plaintes au President Perraut mon bon ami, qui
outre la part qu'il prenoit en mes intérêts, crai-
gnant encore que la nouvelle faveur de Guitaut
ne ruinât son crédit auprès du Prince, trouva
que j'avois grande raison. Il me consola le mieux
qu'il pût, me détourna du dessein que l'envie
de me venger m'avoit mis dans le cœur, et
m'allant jeter dans Paris, me persuada d'avoir
patience; me dit que les Princes étoient comme
les autres hommes sujets à de petites inclinations
quelquefois bien, quelquefois mal fondées; que
celui-ci étant un homme tout plein de raison,
feroit enfin la difference qu'il devoit faire du
Cornette & du Lieutenant.

Il me souvient que dans ce tems-là les
Echevins de Nevers me vinrent prier comme leur
Lieutenant de Roi de les presenter au Prince,
& de lui recommander une affaire qu'ils avoient
à la Cour. Je n'eus garde de m'en défendre en
leur disant l'état où j'étois avec lui, parce que
cela m'eût décredité avec eux: Je les lui pre-
sentai donc comme il alloit au Conseil, & m'ap-
prochant de lui je fis semblant de lui parler tout
bas. Nous descendions un escalier avec la foule
qu'on se peut imaginer qui accompagne un Prin-
ce du Sang qui a grande part au gouvernement;

174 MEMOIRES DU COMTE

1649. ~~—~~ ainsi je n'eus pas de peine à tromper ces Echevins qui nous suivoient de loin, & revenant à eux, je leur dis que j'avois recommandé fortement leur affaire, dont ils me rendirent mille grâces; & heureusement pour mon honneur, leur affaire s'étant faite promptement, parce qu'elle étoit juste, ils en attribuerent le succès à mon grand crédit; m'en vinrent témoigner chez moi leur reconnoissance & s'en-retournèrent en leur pais avec la croyance que je gouvernois le Prince: & sur cela je fis reflexion que le monde, & particulièrement les gens de la Cour, ne font que grimaces, & que tout ce qu'on y voyoit d'ordinaire n'étoit rien moins que ce qui étoit effectivement.

Quelques jours après que je fus de retour à Saint Denis, j'écrivis cette Lettre à Madame de..... qui étoit à Paris.

A Saint Denis ce 15. de Fevrier 1649.

„ J'AI long-tems balancé à vous écrire ne
 „ sachant si vous étiez devenue mon enne-
 „ mie ou si vous étiez toujours ma bonne
 „ Cousine; & si je vous devois envoyer un la-
 „ quais ou un trompette. Enfin me ressouve-
 „ nant de vous avoir ouï blâmer la brutalité
 „ d'Horace, pour avoir dit à son beau-frere
 „ qu'il ne le connoissoit plus depuis la guerre
 „ déclarée; j'ai crû que la cause publique ne
 „ vous empêcheroit pas de lire mes Lettres; &
 „ pour moi je vous assure que hors l'intérêt du
 „ Roi mon Maitre, je suis votre très-humble
 „ serviteur.

„ Mais parlons un peu de notre guerre, ma
 „ chere Cousine. Je trouve qu'il fait bien froid
 „ pour

77 pour faire garde. Il est vrai que le bois ne
 77 nous coûte rien ici, & que nous y faisons 1640
 77 grand'chère à bon marché : avec tout cela il
 77 m'y ennuie fort, & sans l'esperance de vous
 77 faire quelque plaisir au sac de Paris, & que
 77 vous ne passerez que par mes mains, je ne
 77 pense pas que je ne desertaiffe, mais cette vue
 77 adoucit fort mes chagrins.
 77 J'envoie ce laquais pour me rapporter de vos
 77 nouvelles, & pour me faire venir mes chevaux
 77 de carrosse sous le nom de notre oncle le
 77 Grand Prieur. Adieu, ma chere Cousine, &c.

Comme nous tenions tous les postes au-dessus
 & au-dessous de la riviere de Seine ; à la reserve de
 Charenton, que Clanleu gardoit avec un corps
 d'Infanterie, le Prince de Condé fut d'avis de
 l'attaquer, c'est-à-dire on l'attaqua : (car ses avis
 étoient alors des ordres.) Le Duc d'Orleans y
 voulut être. Nous partîmes donc de Saint Denis
 à l'entrée de la nuit du 16. Fevrier, & nous
 marchâmes aux flambeaux par un froid extraor-
 dinaire du côté de Vincennes, où nous arrivâ-
 mes à la pointe du jour. Nous mitmes notre Ca-
 valerie en bataille depuis le coin du Parc jusque
 à Conflans, & quelque Infanterie au bas du côté
 de la riviere : tout cela faisant front à Paris ; &
 avec le reste de l'Infanterie, le Prince fit faire trois
 attaques à Charenton, qui fut forcé, & Clanleu
 tué, Gaspard de Colligny Duc de Châtillon,
 Maréchal de camp, qui commandoit l'une des
 attaques, y reçut un coup de mousquet dans le
 petit ventre, dont il mourut le lendemain.

Le Prince qui ne me parloit point il y avoit plus
 de quinze jours, me trouvant le matin à la tête
 de la Compagnie, composée de quatre-vingt-

1649. Maîtres, au meilleur état du monde, me témoigna beaucoup de satisfaction; & me parla à son ordinaire comme si de rien n'eût été, & le lendemain il recommença ses froideurs.

Voilà la maniere d'agir des Princes, & particulièrement en France, où ils savent bien qu'après mille dégoûts qu'ils auront donnez à un Gentilhomme, la moindre de leurs caresses le fera revenir & oublier tout le passé.

Toute la journée se passa à l'attaque de Charenton, & au pillage qu'on en donna à l'Infanterie, & la nuit venue le Duc d'Orléans se retira au Château de Vincennes, & le Prince de Condé avec l'armée à Montreuil. Je fus commandé avec les Gendarmes & les Chevaux-legers d'Ordonnance de la Maison du Prince de me rendre un peu avant le jour auprès du Duc d'Orléans pour lui servir d'escorte au travers du parc jusqu'à Montreuil, d'où les troupes marcherent à Saint Denis, & de-là chacune dans son quartier.

Depuis que le Prince apprit la blessure de Châtillon jusques à sa mort, il fut dans une grande affliction; & cela ne surprit personne, parce que Châtillon avoit l'honneur d'être son parent & son premier ami.

Prise de
Brie-
Comte-
Robert.

Quelques jours après on jugea à propos de reprendre Brie-Comte-Robert, & quelques Châteaux dont les Rebelles s'étoient saisis, & d'où ils tiroient des vivres pour Paris que le Roi vouloit affamer. On donna donc cette commission au Comte de Grancé, depuis Maréchal de France, & parce qu'on craignoit que les ennemis ne lui tombassent sur les bras, le Maréchal du Pleffis-Praslin fut commandé pour le couvrir avec un corps de troupes, du nombre desquelles je fus avec les Chevaux-legers du Prince. Cette

EX-

expedition dura huit jours, pendant lesquels nous eumes beaucoup de fatigue & peu de peril, & 1649. ayant fait tout ce que nous voulûmes sans aucun obstacle, nous revinmes à Saint Denis.

En y arrivant j'appris que les gens du Maréchal de la Motte-Hodancour qui étoit un des Generaux des Rebelles avoit enpris il y avoit deux jours mes chevaux de carrosse, comme mon cocher me les amenoit, & sur cela j'écrivis cette Lettre à Madame de . . .

A Saint Denis ce 25. de Mars 1649.

„ C'EST à ce coup que je vous traite en en-
 „ nemie en vous écrivant par mon trom-
 „ pette. La verité est que c'est au Maréchal de
 „ la Motte à qui je l'envoye pour le prier de me
 „ renvoyer les chevaux de carrosse du Grand-
 „ Prieur de France notre oncle, que ses dome-
 „ stiques ont pris comme on me les amenoit. Je
 „ ne vous prie pas de vous y employer, car c'est
 „ votre affaire aussi bien que la mienne, mais
 „ nous jugerons par le succès de votre entreprise
 „ quelle consideration on a pour vous dans vo-
 „ tre parti; c'est proprement à dire que nous
 „ aurons bonne opinion de vos Generaux, s'ils
 „ font le cas qu'ils doivent de vos recomman-
 „ dations.

„ J'arrive presentement de Brié, las comme
 „ un chien. Il y a huit jours que je ne me suis
 „ deshillé: nous sommes vos maîtres; mais
 „ il faut avouer que ce n'est pas sans peine. La
 „ guerre de Paris commence fort à m'ennuyer.
 „ Si vous ne mourez promptement de faim,
 „ nous mourrons bien-tôt de fatigue: rendez-
 „ vous, ou nous nous allons rendre. Pour moi

Et s

„ avec

1649. „ avec tous mes autres maux , j'ai encore une ex-
 „ trême impatience de vous voir. Si le Cardinal
 „ Mazarin avoit à Paris une Cousine faite com-
 „ me vous , je me trompe fort , ou la paix se fe-
 „ roit à quelque prix que ce fût. Tant-y-a que
 „ je la ferois , moi , si j'étois en sa place , car sur
 „ sa foi je vous aime fort. Adieu.

Les ennemis étoient trop bien informez à qui
 étoient mes chevaux , de sorte que Madame-
 de . . . ne les pût jamais ravoir , & cela m'o-
 „ bligea de lui écrire cette Lettre.

A Saint Denis ce 26. de Mars 1649.

„ **T**ant pis pour ceux qui vous ont refusé, ma-
 „ belle Cousine. Je ne sai pas si cela leur
 „ sera grand profit ; mais je sai bien que cela
 „ ne leur fait pas grand honneur. Pour moi je
 „ suis tout consolé de la perte de mes chevaux ,
 „ par les marques d'amitié que j'ai reçues de
 „ vous en cette rencontre. Pour M. de la Motte-
 „ Marschal de la Ligue , si jamais il a besoin de
 „ moi , il trouvera un Chevalier peu courtois.
 „ Mais parlons un peu de la paix , qu'en-
 „ croit-on à Paris ? l'on en a ici fort méchante
 „ opinion : cela est étrange que les deux partis
 „ la souhaitent , & qu'on n'en puisse venir à
 „ bout.
 „ Vous m'appellez insolent de vous avoir
 „ mandé que nous avions pris Brie : est-ce que
 „ l'on dit à Paris que cela n'est pas vrai ? si nous
 „ en avions levé le Siege , nous aurions été
 „ bien inquiets : car pour vos Généraux ils ont
 „ eu toute la patience imaginable ; nous au-
 „ rions tort de nous en plaindre.

„ Vou-

„ Voulez-vous que je vous parle franche-
 „ ment, ma belle Cousine ? comme il n'y a 1640.
 „ point de peril à courre avec vos gens, il n'y a
 „ point d'honneur à gagner : ils ne disputent
 „ pas assez la partie, nous n'y avons point de
 „ plaisir. Qu'ils se rendent, ou qu'ils se bat-
 „ tent bien : il n'y a, je croi, jamais eu que
 „ cette guerre, où la fortune n'ait point eu de
 „ part : quand nous pouvions tant faire que de
 „ vous trouver, c'est un coup sûr à nous que de
 „ vous battre, & le nombre ni l'avantage du
 „ lieu ne peuvent pas seulement faire balancer
 „ la victoire.
 „ Ah que vous m'allez haïr, ma belle Cousi-
 „ ne, toutes les fleurettes du monde ne pour-
 „ ront pas vous appaiser, &c.

Enfin s'étant fait quelque ouverture de paix
 on fit une trêve de trois jours, que l'on renou-
 vella jusques à la conclusion du Traité. A la
 seconde trêve, je voulus aller à Paris : je pris
 avec moi mon frere, un volontaire, & le Com-
 missaire à la conduite de la Compagnie du Prin-
 ce. Comme je fus à la porte Saint Martin,
 le Capitaine de la Garde qui étoit un Chauffe-
 tier, étant yvre me demanda un billet du Maré-
 chal du Pleffis pour me laisser entrer. Je lui dis
 que la trêve étant publiée comme elle étoit, il
 ne falloit point d'autres choses pour avoir com-
 merce les uns avec les autres. Il me répon-
 dit brutalement que je n'entrerois point sans
 billet. Moi, chagrin d'avoir perdu mes pei-
 nes, je me retirai en disant à cet yvrogne que
 je m'en allois aussi empêcher leurs gens d'en-
 trer à Saint Denis. Sur cela ce coquin se mit
 à crier, *Au Mazarin* (qui étoit le mot alors
 H. 6. sur

— sur lequel le peuple s'échauffoit & prenoit les
 1647. armes avec une rage extrême.) A ce cri-là
 tout le monde du Fauxbourg sortit des maisons,
 & comme on ne favoit sur quoi il s'étoit fait;
 le peuple qui se fait toujours des raisons pour
 flatter les caprices, se mit à dire que nous avions
 tiré nos pistolets sur le Corps de garde. Là-dessus
 on nous fait des salves à droit & à gauche, qui
 me font encore étonner comment nous ne fû-
 mes pas tuez. Ceux qui étoient avec moi crurent
 se pouvoir sauver & prirent le galop. J'aurois
 fait comme eux, si j'eusse crû la chose possible,
 mais il y avoit un grand quart de lieuë de faux-
 bourg; de sorte que je pensai que si j'avois à
 me sauver de ce peril, ce pourroit être plutôt par
 le peu de crainte que je témoignerois, que par
 d'autres précautions. Je n'allai donc que le pas;
 & en effet on tira beaucoup plus sur les autres
 que sur moi; & enfin on les arrêta après les
 avoir bien battus. Pour moi je ne reçus qu'un
 coup d'un bâton à deux bouts sur la tête, &
 qui me l'eût cassée sans mon chapeau. Je des-
 cendis aussi-tôt de cheval de peur qu'on ne re-
 doublât, & en même tems un vieillard qui
 commandoit la Garde du Fauxbourg vint à
 moi avec dix ou douze fusilliers & me retira
 des mains du peuple qui m'alloit assommer,
 en lui disant qu'il falloit me garder pour me
 faire pendre, & s'étant approché de moi, me dit
 tout bas qu'il me sauveroit la vie, & me mena
 dans une maison là auprès, où il me fit gar-
 der avec mon frere & mes deux autres Cava-
 liers.

Pendant que l'on me pançoit du coup que j'a-
 vois à la tête : le peuple nous venoit voir par
 curiosité, comme si nous eussions été des Td-

pi-

Pinambous, & nous disoit mille injures. Il y en eut un qui après m'avoir reproché d'être dans les intérêts du Mazarin, le plus grand scelerat du monde, disoit-il, fut assez enragé pour parler du Roi d'une manière à mériter la roue. Je ne pus le laisser continuer sans défendre mon Maître; & pour cela non seulement je lui abandonnai le Mazarin (car il falloit amuser sa brutalité) mais encore je me joignis à lui pour en dire pis que pendre. Il fut fort aise, me dit qu'il n'avoit pas vû un si honnête homme que moi dans mon parti, & enfin demeura d'accord que le Roi ne devoit point pâtir de la mauvaise conduite de ses Ministres.

Le bon-homme, Commandant du Fauxbourg, m'ayant permis d'abord de donner avis de mon aventure au Chevalier du Fresnoi qui demouroit au Temple auprès du Grand-Prieur de France mon oncle, le Chevalier arriva six heures après dans son carrosse, avec un ordre du Prévôt des Marchands de m'amener au Temple.

On a raison de dire que ce que Dieu garde est bien gardé. Je n'ai jamais vu la mort si présente, & à mon avis, si inévitable qu'en cette rencontre. Cependant j'en fus quitte pour un coup sur la tête.

La paix s'étant faite au mois d'Avril 1649. la Cour s'en alla à Compiègne, & ne retourna à Paris que le 18. d'Août de la même année.

Cependant, Gui de Rabutin, le dernier de mes freres, & le seul qui restoit, mourut de maladie au Temple: il n'étoit pas naturellement sain. Il avoit la taille un peu gâtée, du reste il avoit du courage, & ne manquoit pas d'esprit.

Dans ce tems-là je reçus ordre de faire mar-

cher la Compagnie du Prince de Condé en
 1649. Flandres ; j'en donnai la charge au Maréchal
 des logis ; & pour moi qui voyois que le Prince
 ne cherchoit que les moyens de me rebuter d'être
 son Lieutenant, je crus que quoique je pusse
 faire, je ne le ferois pas changer ; & ainsi bien
 loin de me disposer à faire cette Campagne, je
 m'en allai faire un tour chez moi, où je reçus
 cette Lettre de mon oncle l'Abbé sur la mort de
 mon frere de Rabutin.

De Gessy ce. 6. d'Aoust 1649.

MONSIEUR MON NEVEU,

„ Il faut laisser agir la nature selon les pre-
 „ miers mouvemens, & ne lui pas refuser les-
 „ larmes, & les déplaisirs, puisque c'est sa
 „ vraie nourriture, lorsqu'elle a été spectatrice
 „ d'un pareil accident que celui qui vous est ar-
 „ rivé, en la mort de Monsieur votre frere. Dieu
 „ le veuille mettre en son repos, & avoir à gré
 „ les souffrances qu'il a eues en ce monde, au-
 „ quel ses joyes n'ont pas été grandes. Mais
 „ après avoir raisonné sur cet événement, &
 „ considéré que nos biens & nos maux viennent
 „ de la main de celui qui nous en peut faire au-
 „ tant, & qui ne nous a donné la vie en dépôt
 „ que pour la lui rendre lorsqu'il en aura la vo-
 „ lonté ; il nous faut soumettre à sa Providence,
 „ & en attendant notre jour avec tranquillité
 „ d'esprit, dire comme nos Peres, *Ses saint*
 „ *nam sicut heri, sa volunté fait faite.* J'y perds
 „ une creature qui m'avoit été donnée pour fils,
 „ & livrée entre les bras encore enfant par les
 „ mains de son propre pere: j'y perds une per-
 „ sonne

„ sonne à laquelle j'avois confié mon tems, —
 „ mon travail & mon épargne : j'y perds un 1646:
 „ homme que je tenois fidelle, loyal, & qui
 „ m'aimoit. Mais quoi, ces considérations ni
 „ mes doléances ne me le rameneront point.
 „ Qu'y puis-je faire, si-non comme celui que
 „ l'on estropie du bras gauche, qui rend graces
 „ à Dieu de ce qu'il n'a pas permis que ce fût le
 „ bras droit. Il m'a ôté mon neveu le cadet,
 „ & il m'a laissé mon neveu l'aîné; gloire lui
 „ soit à jamais. Encore lui suis-je bien-redeva-
 „ ble de m'avoir laissé le plus considéré & le
 „ plus avancé dans le monde : sa sainte volonté
 „ soit tetic, de l'y vouloir conserver pour laisser
 „ lignée à la famille & perpétuer le nom à la
 „ posterité. Adieu, mon cher neveu, aimez-moi
 „ toujours & m'écrivez quelquefois.

Gai de Rabutin Bussy l'Abbé.

Pendant que j'étois en Bourgogne, le Prin-
 ce de Condé vint à Dijon. Je m'y rendis auffi-
 tôt, & durant le séjour qu'il y fit de trois se-
 maines, je devins amoureux de la fille du Pre-
 mier Président B*** mais de ces amours qui
 regardent l'utile aussi bien que le délectable ;
 car je songeois à l'épouser, & la Demoiselle
 ne se fût pas jetée dans un Couvent plutôt
 que d'y consentir. A la vérité je donnai cette
 affaire à conduire à L. qui, je ne sai par
 quel intérêt, la ruina ; comme je fûs depuis par-
 da Demoiselle.

Cependant le Prince qui me vouloit donner
 tous les dégoûts imaginables, me commanda
 d'aller à l'armée, croyant ou que le dépit me
 feroit de faire de ma Charge plutôt que d'y aller.

fere-

servir, ou que je pourrois être tué si j'y allois.
 1649. Mon premier mouvement fut de lui faire parler de traiter : car j'étois aussi dégoûté de son service qu'il le pouvoit être de moi, mais mes amis me persuaderent de faire encore ce voyage.

Levée
 du Siege
 de Cam-
 brai.

La Campagne avoit commencé par le Siege de Cambrai, que le Comte de Harcour avoit levé avant la tranchée ouverte, à cause d'un grand secours qui étoit entré dans la place par un endroit où les lignes n'étoient pas encore achevées. Lorsque j'arrivai à l'armée, elle se préparoit pour aller à Condé sur l'Escaut, qu'on avoit d'abord voulu garder, & qu'on jugea à propos d'abandonner après. Je ne fus pas trois semaines à l'armée, que Lénéet m'écrivit que le Prince s'étant brouillé avec le Cardinal avoit besoin de ses serviteurs auprès de lui; qu'il avoit charge de sa part de me mander de m'y rendre comme un de ceux en qui il avoit le plus de confiance. Et dans un billet séparé il m'écrivoit qu'il étoit vrai que le Prince avoit eu grand bruit avec le Mazarin, qu'il lui avoit fait dire qu'il ne seroit jamais son ami, & cela à cause du Pont-de-l'Arche; mais que la véritable raison pour laquelle il m'écrivoit de venir, c'étoit pour traiter de ma Lieutenance avec Guittaut, suivant l'intention où il m'avoit vû en partant; que je pouvois montrer l'autre billet au public, & que c'étoit un billet *ad honores*.

Je n'y manquai pas, & comme j'ai déjà remarqué sur l'affaire des Echevins de Nevers, j'admirois que les grands Officiers du Prince eussent une envie épouvantable contre moi, de la distinction qu'il leur paroissoit en faire dans le tems que j'étois si mal avec lui, que je l'allois.

lais quitter. Tout le monde à l'armée me regardoit comme un homme duquel il ne se pouvoit pas passer dans ses querelles ; & c'étoit à qui me viendrait prier de l'assurer de ses services. Le Comte de Harcour fut le premier qui le fit, je le pressai de lui écrire, le voulant engager à ne se point dédire, & lui par la même raison s'en excusa, me disant qu'on n'écrivoit point par un homme comme moi, dont la parole valoit mieux que toutes les Lettres du monde. Vous voulez donc bien, lui dis-je, Monsieur, que je dise par tout que vous m'avez chargé de ce compliment-là ? Très-volontiers, me répondit-il, & je vous prie encore de me mander l'état de toutes choses, ce que je lui promis.

Villequien, depuis Maréchal d'Aumont, me pria aussi de faire ses offres de service au Prince. Enfin tous les grands Officiers de l'armée, à la réserve du Pleffis-Believre, de Roncerolles, & du Tot, me dirent la même chose : Broglia même tout Italien qu'il étoit, me dit que si cette brouillerie alloit à une rupture entière, il fortiroit de France, plutôt que d'être obligé de prendre parti. Je trouvois fort plaisant que chacun brigât mes bons offices auprès du Prince, dans le tems que personne n'y avoit moins de credit que moi. Je le vins donc trouver à Paris, où lui ayant fait tous les complimens dont j'étois chargé, qui lui donnerent bien de la joye, je lui parlai du traité de ma Charge avec Guitaut, qui lui en donna encore davantage. Il me dit mille honnêtetes, & que Lénéet nous accommoderoit. Nous fimes deux jours après un écrit sous nos seings privez, par lequel Guitaut me donnaît cinquante mille livres dans trois mois,

1649 — mois, je lui promettois de lui donner ma demission : & outre cela le Prince me donna parole qu'à la prochaine élection il me seroit élu de la Noblesse de Bourgogne.

J'écrivis dans ce tems-là cette Lettre au Comte de Harcourt.

A Paris le 20. de Novembre 1649.

L'Accommodement est fait entre M. le Prince & M. le Cardinal ; les conditions en sont assez secrettes : cependant l'on dit que M. le Cardinal ne se mêlera plus des affaires sans la participation des Princes, & que le mariage de sa niece avec le Duc de Mercœur est rompu. Il me semble que c'est un grand acheminement à le faire sortir du Royaume, que de l'empêcher d'être Maître absolu des affaires, & de lui rompre ses alliances ; les esprits ne laissent pas d'être aigris de part & d'autre, & je ne pense pas que les choses demeurent long-tems en l'état où elles sont. Depuis cet accommodement le Duc de Bouillon, Marillac, Miossians, & la Veuve de Pons, ont demandé des Brevets de Princes, & M. le Prince appuye leurs demandes. Toute la Noblesse s'y est opposée & a fait présenter Requête à la Reine par le Maréchal de l'Hôpital pour ce sujet : cela a fait l'effet que la Cour pouvoit souhaiter, car ils se sont desistez de leurs pretentions. Au reste, Monseigneur, j'oubliois de vous dire que M. le Prince a fort bien reçu le compliment que je lui ai fait de votre part : il m'a demandé pour quoy vous ne lui écrivez point : je lui ai répondu que vous m'avez dit que j'étois aussi croyable qu'une Lettre.

Le

Le lendemain du jour que j'eus écrit cette Lettre, je m'en allai chez moi, & de là peu de jours après à Nevers faire ma Charge. Je n'y fus pas plutôt que je reçus le Contrôle du logement des troupes que le Roi avoit résolu d'envoyer en garnison pendant l'hiver en Nivernois, & l'état de celles qui devoient y prendre étape.

Quelque tems après je reçus une Lettre du Roi, par laquelle Sa Majesté me donnoit avis qu'elle envoyoit Gaumin Maître des Requêtes, pour servir d'Intendant dans le Nivernois.

Jusques-là j'avois fait ma Charge de Lieutenant de Roi avec soin & exactitude, mais voyant que Gaumin la venoit faire, & ne me sentant pas si-dessus si docile que beaucoup d'autres Lieutenans de Roi dans les Provinces, qui n'étoient plus que les Prevôts des Intendans, je me disposai à retourner à la Cour, où il étoit arrivé grand bruit depuis peu par un prétendu assassinat fait au Prince de Condé, & par la folie de la Boulaye qui venoit de courir par les rues de Paris, pour tâcher à émouvoir le peuple, & cela inutilement.

Ces nouvelles me furent apportées par Marigni qui étoit alors à Nevers, & auquel on les avoit mandées de Paris. Il ne fut pas sorti de ma chambre pour s'en retourner chez lui, que Beauvoir Danfun, qui m'étoit venu voir depuis quelques jours, & moi, nous trouvant en gaieté, nous envoyâmes à Marigni cette Balade.

IL fut bien étourdi cet enragé frondeur
 D'essayer si Paris voudroit branler encore,
 Et se trouva surpris comme un pauvre fondeur,
 De

De voir qu'il avoit fait le tour d'une pecore.
 1649. Quoi que son faux rapport d'un prétexte il colore,

Qu'il prône que le Roi s'en va tout de nouveau,
 Pour faire de Paris un funeste tombeau,
 Qu'il aille de Palais dans la Savatterie,
 Criant, La liberté on veut mettre à-vau-l'eau:
 Le Peuple ne dit mot, adieu la Fronderie.

Il poursuit cependant avec autant d'ardeur,
 Qu'en a dans le Combat le grand Comte de
 More;

Mais de tout ce qu'il dit, autant pour le Brodeur,
 Le respect tient les cœurs, personne ne s'effore.
 Le lendemain matin au lever de l'aurore,
 Il remonte à cheval, & prône de plus beau
 Qu'on va bloquer Paris & par terre & par eau
 Tantôt pour s'animer il tempête, il s'écrie,
 Tantôt pour captiver il ôte son chapeau:
 Le peuple ne dit mot, adieu la Fronderie.

Enfin épouvanté de voir tant de froideur,
 Et qu'on ne répond pas au feu qui le devore,
 De son noir attentat connoissant la grandeur,
 Il fuirait volontiers jusqu'au rivage More;
 Mais l'intérêt commun lui tient lieu de Re-
 more,

Il remet à Beaufort le soin de ce fardeau;
 Et comme ainsi que lui il a part au gâteau:
 De le mettre à couvert humblement il le prie,
 Et lui dit, Monseigneur, en pleurant comme
 un veau,
 Le Peuple ne dit mot, adieu la Fronderie.

E N V O I.

1649.

Ami qui mieux que nous fais Balade & Rondeau,

*Differe quelque tems à montrer ton museau ;
Ce que l'on craint pour toi passe la raillerie :
Ne vas point à Paris donner dans le panneau,
Le Peuple ne dit mot, adieu la fronderie.*

Nous conseillions en riant à Marigni de n'aller point à Paris alors comme il vouloit faire, parce que s'étant fort signalé par beaucoup d'ouvrages contre la Cour, & par ces quatre Balades si fameuses contre le Cardinal Mazarin, il étoit à craindre qu'on ne s'en vengeât.

Nous lui envoyâmes encore le lendemain cette Centurie, faite à l'imitation de celles de Nostradamus.

*Lorsque Picton le Peuple de Lutece
Voudra mauire à quelque cas patrer,
Evadera la Davidique espece,
Contre Nedoc meurtre en vain perpetrer.*

Voici l'explication de cette Centurie.

*Lors que la Boulaye qui est Poitevin voudra
pousser le peuple de Paris à faire quelque m'chant
coup, les frondeurs s'ensuiront, & dans ce tems-
là on tâchera en vain d'assassiner le Prince de
Condé.*

Me voici en l'année 1650. où je me trou-
vai engagé contre le service du Roi. Je re-
trancherai volontiers ce tems-là de l'histoire 1650.
de ma vie, si de fidelles Memoires pouvoient
souf-

ANN.

souffrir la moindre suppression, mais il faut tout dire.

Je partis de Nevers les premiers jours de Janvier, & j'arrivai à Paris le 15. Si-tôt que je vis le Prince de Condé, il me dit que Guitaut avoit de quoi me payer, & que bien que les trois mois qu'il avoit pris pour cela ne fussent pas expirez, puis que son argent étoit prêt, il nous falloit terminer cette affaire. Je lui répondis qu'il ne tiendrait pas à moi.

Le Mardi 19. de Janvier étant à son lever, il me demanda si l'affaire étoit faite. Je lui dis que non, parce que nous ne nous étions pas rencontrés Guitaut & moi. Il me pressa fort d'achever cela.

Et là-dessus j'admire qu'une circonstance qui paroît une bagatelle, soit cause bien souvent par la suite, de la ruine d'un homme ou de son élévation; que cela l'engage à faire de bonnes ou de méchantes actions. Si j'eusse touché l'argent de Guitaut (comme je le pouvois faire fort aisément) je n'eusse jamais servi le Prince contre le Roi. Il est vrai aussi, que lors que je rentrai dans mon devoir, on me compta cela à la Cour pour quelque chose, & l'on me distingua bien plus que si je n'en fusse jamais sorti. Et l'on peut encore voir par là combien la conduite de Dieu est incompréhensible, & combien elle confond la prudence humaine, en faisant quelquefois servir les fautes des gens à leur aggrandissement.

Prison
de Mes-
sieurs les
Princes.

Le Mardi au soir 19. de Janvier, le Prince de Condé fut arrêté au Palais Royal en allant au Conseil avec le Prince de Conti son frere & le Duc de Longueville, par le vieux Guitaut Capitaine des Gardes de la Reine Mere, & conduits

duits au Château de Vincennes par Miossans Lieutenant des Gardes du Roi, auquel on 1650 promit pour cela le Bâton de Maréchal de France, & qui se voyoit en 1653. sous le nom du Maréchal d'Albret.

Aussi-tôt que je fus au Temple ce qui venoit de se passer au Palais Royal, je courus à l'Hôtel de Condé, où ayant trouvé Guitaut, je lui proposai d'achever notre traité. Il me dit qu'il n'étoit plus en ces termes-là, & que c'étoit le Prince qui lui devoit prêter l'argent qu'il m'avoit promis. Je lui répondis que je voyois bien qu'il ne vouloit être son Lieutenant que dans la prospérité, mais que puisque j'allois essuyer le mauvais temps, il n'auroit jamais la Charge de mes mains.

Tous les Officiers des Princes au nombre de près de cent se trouvant alors dans le jardin de l'Hôtel de Condé pour aviser à ce qu'on pouvoit faire pour leur service, on proposa d'aller au Val-de-Grace enlever les nièces du Cardinal Mazarin, & les mener en diligence à quelques-unes des places du Prince de Condé, pour nous le faire rendre, ou du moins pour assurer sa vie, pour laquelle sa naissance & son grand mérite faisoient appréhender; mais un moment après nous sûmes que le Cardinal ayant bien vu qu'on pouvoit prendre ce parti-là, les avoit envoyées querir dans le tems qu'on arrêtoit les Princes: de sorte que chacun s'en retourna chez soi sans rien résoudre. Et le lendemain les uns se retirèrent à Stenai, & les autres à Bellegarde: pour moi je ne me sentis pas assez pressé du desir de venger un homme qui m'avoit témoigné si peu d'amitié, pour quitter l'engagement où j'étois à la recherche de Made-
moi-

—
1650. moifelle de Rouville. Tout ce que je fis pour lui, c'est que je n'allai point au Palais Royal, & la Cour qui avoit fu que j'avois traité, il y avoit trois mois de la Lieutenance avec Guitaut, ne douta point me voyant à Paris, que je ne fusse défait de cette Charge.

Duel de
six con-
tre six.

Pendant que je recherchois Mademoifelle de Rouville, La Guerche Gentilhomme de la Marche mon parent me vint prier de fervir dans un combat Lufignan fon neveu qui avoit querelle avec Marins. J'en demeurai d'accord. Nous nous battîmes six contre six, & (ce qui ne s'étoit jamais vû) les deux auteurs de la querelle se battoient à cheval, parce que Marins difoit qu'il étoit estropié, & nous autres dix nous nous battions à pied. J'avois affaire contre un nommé Bidoffans, Ecuier du Duc de Candale & fon parent: & pour me préparer à n'être pas furpris, La Guerche m'avoit averti qu'il étoit fort adroit, qu'il ne bougeoit des Salles à battre le fer, & que pour preuve de cela, la mouche qu'il avoit à la joue venoit d'un coup de fleuret qu'il avoit reçu la veille. Bon, bon, lui dis-je, c'est figne qu'il ne paie pas bien. Nous ne voulûmes pas laisser battre Lufignan & Marins, que nous n'eussions tiré paroié d'eux, que fi quelqu'un de nous autres à pied avoit eu avantage sur fon homme avant eux, ils ne manqueroient pas de s'arrêter dès que nous leur crierions de le faire. Beauvoir Dunflun qui étoit des n^{os} tres ayant d'abord passé sur Moncaffin, le jetta à terre; mais Moncaffin qui avoit été furpris; le remit sous lui, & lui fit avouer fon avantage. Ainsi nous n'avions eu le tems que de nous allonger quatre ou cinq bortes Bidoffans & moi, lors qu'on
nous

nous vint séparer, & ensuite les autres qui furent aussi heureux que nous, car il n'y eut point de sang répandu. Nos Cavaliers s'arrêterent au premier cri que nous leur fîmes, & cela heureusement pour Marins qui étoit en méchante posture devant Lusignan. 1650.

Rien ne fut plus à contre-tems que la priere que me fit la Guerche en cette rencontre. J'étois sur le point de me marier; & quoi qu'à la Cour on me crût détaché des intérêts du Prince, il m'étoit de conséquence qu'on ne parlât point trop de moi, de peur qu'enfin on ne s'éclaircît de la verité: un combat, & particulièrement un combat de douze personnes, devoit vraisemblablement faire grand bruit; cependant l'imprudencé de la Guerche ne me fit point d'affaire.

Le peu de satisfaction que j'avois du Prince me servit donc pour achever mon mariage, & pour ne me pas trouver dans Bellegarde, où j'aurois été envelopé dans le malheur de ceux qui pour n'avoir eu aucun moyen de se préparer à défendre cette place-là, furent contraints de la rendre bien plutôt qu'ils n'auroient fait. Il est vrai que six semaines après que je fus marié, Tavannes, Châtelux, Goville, Chavagnac, Chateaufort & moi, nous allâmes nous jeter dans Monrond, Château appartenant au Prince de Condé, & que le Prince son pere avoit extrêmement fortifié. Il me souvient qu'en y allant en poste, nous avons changé nos noms, & que j'avois un Volontaire de Bretagne auprès de moi nommé Launay-Lyais, glorieux, & qui crut qu'il étoit d'un homme de qualité de changer son nom. Pendant qu'il en cherchoit un autre que le sien, Tavannes qui le tourmentoit

1650. —————
 toit toujours sur sa vanité, le trouvant fort ridicule alors, Eh Monsieur ! lui dit-il, vous vous moquez de craindre que votre nom soit connu ; si vous voulez prendre celui que j'ai pris, je m'appellerai Launay-Lyais, & je suis assuré d'être plus caché que personne de la compagnie : cela nous fit fort rire, mais le Volontaire faillit à s'en desesperer.

Les raisons de mon second mariage se reduisirent toutes à la consideration de la posterité, car je n'avois que des filles du premier lit, & ma mere & le Grand Prieur de France mon oncle, me pressoient incessamment de me remarier.

Comme ma mere cherchoit il y avoit plus d'un an, on lui faisoit tous les jours quelque proposition nouvelle ; & sur cela il me souvient d'une assez plaisante chose qui arriva, parmi les partis qu'on lui avoit proposez. On lui avoit parlé de Gabrielle de Longueval, fille de Manicamp, depuis Maréchalle & Duchesse d'Etrees : la naissance & la personne lui en plaisoient fort, il n'étoit plus question que d'être satisfaite sur le bien. Pour cet effet on lui apporta un mémoire de la part du pere, dans lequel entre autres choses on mettoit en ligne de compte, la succession infailible de sa Cousine de Rouville qui étoit au Couvent de Charonne, & qui assurément seroit Religieuse. Ce ne fut pas là-dessus que ma mere rompit, car cela pouvoit être, ce fut sur d'autres connoissances qu'elle eut que Mademoiselle de Manicamp avoit fort peu de bien : mais le ridicule de cela pour la Demoiselle, fut que six mois après j'épousai Mademoiselle de Rouville, qui étoit cette Cousine qu'on avoit dit qui seroit Religieuse, &

& qu'au bout de quelque tems Mademoiselle de Manicamp desespérant de se pouvoir marier, 1650. se jeta dans un Couvent, d'où il fallut un Arrêt du Parlement pour la tirer ; & ensuite son pere la mit avec la Maréchalle d'Etrées, dont le mari étoit son proche parent, & elle se conduisit si bien, que le Maréchal devenant veuf pour la seconde fois, l'épousa en troisièmes nocés, à quatre-vingts & onze ans.

Pour moi j'épousai donc Louise de Rouville au mois de Mai 1650. Elle avoit une grande naissance & du bien assez honnêtement : elle avoit été nourrie, ou dans des Couvents, ou auprès de Marguerite de Lorraine Duchesse d'Orleans, de qui elle avoit l'honneur d'être Cousine issuë de germain : elle étoit fille du second lit de Jaques de Rouville, & d'Isabelle de Longueval : elle étoit fort jeune quand elle les avoit perdus, & de quatre sœurs qu'elles étoient, Louise étoit restée seule du monde.

Mais pour revenir à la guerre, nous trouvâmes de Vaudetar Sieur de Persan, Gouverneur de Monrond, que Charlotte Marguerite de Montmorenci, Princesse de Condé Douairiere y avoit établi. Tavannes, qui comme premier Officier de la Maison du Prince, pretendoit ce Gouvernement, fut chagrin de voir que Persan l'avoit, de sorte qu'il ne se voulut mêler de rien. Pour moi qui n'avois pas la même raison, je pris le parti de commander la Cavalerie du Corps que nous assemblâmes à Saint Amand, petite Ville au dessous du Château de Monrond.

Dans ce tems-là je reçus de la part de Claire Clemence de Maillé Princesse de Condé qui étoit à Bordeaux, un Brevet de Maréchal de

— de Camp, & une Commiffion d'un Regiment
1650. d'Infanterie au nom de Henri de Bourbon Duc
d'Enguien fon fils.

Je remarquai dans ces deux Patentes, combien la haine préoccupoit dans un parti. Les gens qui avoient dressé ces deux pièces, avoient plutôt fait des Manifestes contre le Cardinal Mazarin que des Commiffions; ils ne se contentoient pas de dire dans leurs libelles les raisons qu'ils avoient de faire la guerre, ils les fourroient dans tout ce qu'ils écrivoient ailleurs.

Quelques jours après j'ouvris la guerre dans le Berri, par l'enlèvement d'une partie du Regiment d'Infanterie du Comte de Saint Aignan, que le Roi venoit d'envoyer pour commander dans cette Province. A mon retour de ce parti, Launay-Lyais m'ayant prié de lui permettre de faire un petit voyage à Paris, & m'ayant demandé une Lettre à Madame de... par laquelle je lui témoignerois la fatisfaction que j'avois de lui, je lui donnai celle-ci.

De Monrond ce 2. de Juillet 1650.

„ JE me fuis enfin déclaré : je vous l'avois
„ bien dit, ma belle Coufine, ce n'a pas été
„ fans de grandes répugnances, car je fers
„ contre mon Roi, un Prince qui ne m'aime pas.
„ Il est vrai que l'état où il est me fait pitié; je
„ le servirai donc pendant fa prifon comme s'il
„ m'aimoit, & s'il en fort jamais je le quitterai
„ auffi-tôt. Que dites-vous de ces fentimens-là,
„ Madame, n'è les trouvez-vous pas grands &
„ nobles? mandez-le moi, je vous prie. Au
„ refte, écrivons-nous fouvent, le Cardinal
„ n'en faura rien; & s'il venoit à le découvrir,
„ &

„ & à vous faire donner une Lettre de cachet, ———
 „ il est beau à une femme de vingt ans d'être 1650:
 „ mêlée dans les affaires d'Etat. Pour moi je
 „ vous l'avouë, ma belle Cousine, j'aimerois
 „ assez à vous faire faire un crime de quelque
 „ nature qu'il fût. Quand je songe que nous
 „ étions déjà l'année passée dans des partis dif-
 „ ferens, & que nous y sommes encore aujour-
 „ d'hui, quoi que nous en ayons changé, je croi
 „ que nous jouïons aux barres: cependant votre
 „ parti est toujourns le meilleur, car vous ne
 „ sortez point de Paris, & moi je vai de Saint-
 „ Denis à Monrond, & j'ai peur qu'à la fin
 „ je n'aille de Monrond au Diable.

„ Pour nouvelles je vous dirai que je viens
 „ de deffaire une partie du Regiment d'Infan-
 „ terie du Comte de Saint Aignan: si le Mes-
 „ tre de Camp y eût été en personne, je n'en
 „ aurois pas eu si bon marché:

„ Le Sieur de Launay-Eyais vous dira la vie
 „ que nous faisons: c'est un garçon qui a du mé-
 „ rite, & que par cette raison je servirai volon-
 „ tiers; mais la plus forte sera parce que vous
 „ l'aimez, & que je croirai vous faire plai-
 „ sir.

Comme on donnoit facilement des Commis-
 sions dans notre parti pour lever des troupes,
 mais point d'argent, parce qu'on n'en avoit
 point, nous étions trop foibles pour faire
 quelques progrès en Berri, & le Comte
 de Saint Aignan par la même raison ne
 pouvoit rien entreprendre sur nous. Je réso-
 lus donc de m'en aller à Paris trouver le Duc
 de Nemours, que l'amour avoit engagé dans
 les interêts du Prince, & voir avec lui ce

qu'il y avoit à faire. Il me dit qu'on parloit
 1650. de transférer les Princes de Vincennes ailleurs ;
 que si j'avois des amis dans les Provinces , je
 ferois bien de les engager de venir sans bruit à
 Paris , & de s'y tenir prêts pour monter à che-
 val avec lui , qui en avoit , me dit-il , déjà deux
 cens en état de le suivre par tout. Après avoir
 un peu rêvé là-dessus , je lui dis que j'avois
 envie d'aller à Launay , chez le Grand-Prieur
 de France mon oncle , & là de pratiquer tout
 ce que je pourrois de noblesse pour notre dessein.
 Le Duc l'approuva : & comme j'y fus arrivé ,
 j'allai voir de Pied-de-Fer , Sieur de Chanlost ,
 que je connoissois de longue-main , & qui étoit
 une manière de Coq de Parroisse & d'accom-
 modeur de querelles. Je débutai par lui dire
 que ne trouvant pas d'occasion de servir les
 Princes , j'étois venu passer mon tems en ce
 pais-là , en attendant quelque conjoncture fa-
 vorable. Il me répondit qu'il me falloit bien
 divertir , & que de son côté il y contribueroit
 de tout son pouvoir. J'avois remarqué qu'il
 n'aimoit pas trop le Prince , & peut-être ne
 savoit-il pas pourquoi : mais qu'il haïssoit fort
 le Mazarin , & peut-être n'en avoit-il pas plus
 de raison. Insensiblement je l'attendris sur les
 malheurs de ce grand Prince de Condé qui
 avoit fait de si belles actions ; de sorte qu'en
 moins de quinze jours , je le mis en état de
 monter à cheval avec tous ses amis pour son
 service , & qu'ensuite il s'engagea si avant
 dans ce parti , qu'il lui en coûta la vie.

Je mandois de tems en tems au Duc de Ne-
 mours le progrès que je faisois en ce pais-là ,
 & lui me donnoit avis de ce qu'il apprenoit du
 côté de la Cour , enfin il me manda que je
 pou-

pouvois m'avancer du côté de Montargis avec ma noblesse, & que j'aurois bien-tôt de ses nouvelles: nous montâmes donc à cheval Chanloft & moi avec près de cent Gentilshommes, & nous vinmes le premier jour loger à Sens, où l'Archevêque, de la maison de Gondrin, qui étoit de notre parti, parce qu'il étoit amoureux d'Isabelle de Montmorenci Duchesse de Châtillon, aussi bien que le Duc de Nemours; où cet Archevêque, dis-je, nous traita magnifiquement, & le lendemain nous allâmes loger à un village sur la riviere de Loir appelé Dourdines. Après y avoir attendu trois jours des nouvelles du Duc de Nemours, il me manda que les Princes avoient été transferez à Marcouffy, avec tant de troupes qu'il n'avoit pas jugé à propos de paroître: je remerciai la noblesse, & chacun se retira chez soi. Mais avant de nous séparer, je proposai de faire une union entre nous pour la liberté des Princes: ils y consentirent, & on en fit deux originaux signez de tout ce qu'il y avoit de Gentilhommes, Chanloft en garda l'un & moi l'autre.

Je m'en retournai à Paris pour conférer avec le Duc de Nemours des moyens de servir les Princes. Je n'avois que Launay-Lyais avec moi, parce que je ne me fiois qu'à lui: je n'avois garde de loger au Temple, le Grand-Prieur mon oncle & ma femme y étant, je n'aurois pu n'y être pas découvert; mais j'allai loger sous un nom bizarre dans le quartier de Sainte-Genevieve, où je tombai malade: le Duc de Nemours me venoit voir en chaise sans livrées, & ma femme de même. Au bout de huit ou dix jours ayant eu avis qu'on me cherchoit pour

1650. — m'arrêter, je résolus de partir, quoi-que j'eusse une fièvre tierce : ma femme ne me voulut point quitter en cet état, & nous étant mis dans son carrosse, nous nous en allâmes à l'Abbaye de Ferrieres près de Montargis chez l'Evêque de Châlons qui n'y étoit pas : mais avant que de partir de Paris, il m'arriva une chose qui me fit grand' peur. Je dis au maître de mon logis qu'il m'apportât ses parties. Il me presenta un papier en tête duquel il y avoit, *Memoire de la depense qu'a faite Monsieur le Comte de Bussy chez moi.* Je parus fort surpris en voyant ce papier. Ne craignez rien, Monsieur, me dit l'Hôte, j'ai mis cela pour vous montrer que je savois qui vous étiez, mais je vous assure que c'est comme si je ne le savois pas. O je le croi, lui dis-je, Monsieur ; il n'y a jamais de hasard avec des gens d'honneur : j'eusse pourtant voulu être à cent lieues de-là, & avoir payé au double les parties. On peut bien croire que je ne lui rabatis rien ; & je ne doute pas que le drôle ne m'eût fait voir qu'il me connoissoit, pour me faire entendre qu'il ne falloit pas que je disputasse avec lui ; car je n'ai jamais vû un hôte si cher : cependant je lui fus obligé de ce qu'il ne m'avoit pas demandé davantage ; car je lui aurois donné librement tout ce qu'il m'auroit coûté pour me racheter de prison. Après avoir été dix jours à Ferrieres, on me dit qu'il n'y faisoit pas sûr pour moi ; de sorte que ma femme s'en retourna à Paris, & moi à Châtillon auprès de la Princesse Douairiere de Condé, attendre quelque occasion de servir les Princes. J'eus encore là quelques accès de ma fièvre tierce, & en me quittant elle me laissa une langueur extraordinaire.

Au

Au bout de six semaines je reçus nouvelles de Buffy que ma-mere venoit d'y mourir, & que ma preience y étoit fort necessaire. Je resolu d'y aller mettre ordre à mes affaires : mais comme le Duc de Vendôme qui commandoit en Bourgogne étoit fort alerte, je me déguisai. Je pris une perruque noire : je me mis un emplâtre sur un œil ; & m'étant ainsi rendu méconnoissable à moi-même, je partis avec Launay-Lyais, lui faisant le Maître, & moi portant la valise derriere mon cheval. Après avoir été caché à Buffy trois jours, je m'en allai à Cessy chez l'Abbé de Buffy mon oncle ; & lors que je fus un peu remis de ma maladie, je me rendis à Châtillon, où la Princesse Douairiere de Condé mourut le 2. de Decembre 1650. Deux jours après j'en partis pour Monrond où la jeune Princesse de Condé ne faisoit que d'arriver de Bordeaux. Je la trouvai dans une grande consternation, elle & tous les Officiers qui l'avoient suivie ; mais ce qui acheva de nous abatre, ce fut la nouvelle du gain de la Bataille de Rethel ; par le Maréchal du Plessis-Praslin, contre le Maréchal de Turenne, le 13 de Decembre. Cependant ce fut la cause de la liberté des Princes, parce que le parti qu'on appelloit de la Fronde, voyant que le gain de cette Bataille rendoit le Mazarin trop puissant, détacha le Duc d'Orleans des intérêts de la Cour, & tous ensemble resolerent de faire sortir les Princes de prison & de chasser le Cardinal. Celui-ci qui étoit le Maître du Havre, où il avoit fait encore transferer les Princes depuis Marcouffy, alla lui-même les mettre en liberté pour s'attirer cette obligation de leur part. Ils lui en furent le gré qu'ils devoient, & pour lui il sortit de France, & s'en alla à Liège.

Mort de
Mada-
me la
Princes-
se Douai-
riere de
Condé.
Bataille
de Rethel
gagnée
contre
le Maré-
chal de
Turen-
ne.

— Les Princes étant de retour à Paris au commencement de l'année 1651. je m'y rendis aussitôt. Le Prince de Condé me remercia d'abord des services que je lui avois rendus, & me demanda ensuite si je ne voulois pas achever le traité que nous avions fait Guitaut & moi. Je lui répondis qu'il étoit le Maître; mais que s'il remettoit la chose à mon choix, je ne m'en déferois point entre les mains de Guitaut, parce qu'il n'avoit pas voulu être son Lieutenant dans son adversité. Le Prince me repliqua que Guitaut avoit mieux aimé employer son argent pour faire des Troupes pour son service, que d'acheter une Compagnie qui étoit cassée. Je lui dis que je le priois de trouver bon que je lui remisse ma démission, & qu'il la donneroit à qui il lui plairoit. Voyant que ce n'étoit que des formalitez que je lui demandois, il y consentit; & là-dessus il me dit qu'il vouloit ne pas laisser d'avoir soin de ma fortune; que si je souhaitois d'acheter quelque Charge à la Cour ou dans la Province, il m'offroit son crédit & sa bourse: je le remerciai & je me retirai content en aparence, mais au fond enragé de ce qu'après l'avoir servi comme s'il m'y eût bien obligé, il n'attendoit pas au moins quelque-tems à me faire la proposition qu'il me faisoit.

Au bout de huit jours il m'envoya Lénet, me proposer de recevoir pour le payement de sa Lieutenance dix mille écus comptant, & de prendre sa promesse pour les vingt mille livres restantes, payables dans deux mois. Je trouvai si étrange, qu'après m'avoir offert sa bourse pour acheter une Charge, il me demandât crédit pour une partie du payement de la mienne, que je dis à Lénet que je ne donnerois point

ma demission, & qu'il prit d'autorité la Charge s'il vouloit. Lénét m'ayant laissé sur l'heur 1651. re jeter tout mon feu, me revint trouver deux jours après, & me representa que mon dépit me coûteroit cinquante mille livres si je n'y prenois garde; qu'il approuveroit mon ressentiment s'il me pouvoit servir de quelque chose, mais que le Prince étoit le Maître de la Cour, & que quand il m'auroit fait une injustice, le Roi contre qui je venois de porter les armes, ne me la feroit pas reparer, quand même il seroit en état de le faire. Je me laissai persuader à ces raisons, & je reçus en donnant ma demission dix mille écus comptant, & une obligation du Prince de vingt mille livres. Peu de tems après je me retirai chez moi où le chagrin me donna une fièvre lente qui me dura long-tems. Le 7. de Septembre suivant, le Roi ayant été déclaré Majorite du Roi. teur, le Prince ne trouva plus de sûreté pour lui à Paris: il se retira à Saint Maur, & de là à Monrond. Comme il jugea bien qu'il seroit suivi, il se prepara à la guerre, & commença par avertir ses amis & ses serviteurs. Il me fit l'honneur de me croire du nombre, & pour cet effet il m'envoya un valet-de-pied avec ce Billet.

» JE supplie M. le Comte de Bussy de serren-
 » J dre ici le plutôt qu'il lui sera possible, où
 » il trouvera ma Sœur, mon Frere, & M. le
 » Duc de Nemours, auxquels il prendra toute
 » creance comme à moi-même, & je lui serai
 » tout-à-fait obligé. A Monrond ce 15. de
 » Septembre 1651.

Signé, LOUIS DE BOURBON.

— 1651. J'avois toujours fort aimé ce Prince jusqu'à ce qu'il se fût refroidi pour moi, & qu'il m'eût préféré Guitaut. Il est vrai qu'alors je m'en étois absolument détaché; mais le voyant revenir avec des honnêtetez, son mérite & son malheur me touchèrent; & réchaufant dans mon cœur la tendresse qu'il y avoit eu autrefois pour lui, me mirent en d'étranges perplexitez. J'examinai d'un côté les raisons que j'avois de me plaindre du Prince; ce que je devois au Roi, non seulement comme son Sujet, mais encore comme un de ses Lieutenans de Roi de Province, engagé par serment; que c'étoit ici une rencontre propre à me racrocher à la Cour si je savois bien la ménager. Cependant le grand fond d'estime & d'amitié que j'avois pour le Prince, joint à la pitié que j'ai d'ordinaire des malheureux l'eût emporté sur toute autre considération, si Dieu que j'avois prié d'abord de m'inspirer ce que j'avois à faire, ne m'eût fait prendre garde à une bagatelle, qui me fit tout d'un coup changer du blanc au noir. Je m'allai appercevoir que le Billet du Prince n'étoit que signé de sa main & écrit de celle de Lénét: cela me fit faire réflexion qu'il ne m'avoit écrit qu'à la sollicitation de celui-ci; qu'il n'y auroit pas songé sans lui, & que la priere qu'il me faisoit venoit plutôt de sa politique que de son cœur. Je ne balançai pas davantage, & à l'instant je renvoyai son valet-de-pied sans réponse.

C'est la seule fois que je me suis trouvé engagé contre le service du Roi, & non seulement je proteste que ce sera la dernière; mais je conseille encore à mon fils & à tous mes amis de n'avoir jamais d'autre attachement qu'à Sa Majesté: car outre le devoir qui doit être
notre

notre premiere regle, le plus grand Prince particulier ne sauroit en toute sa vie faire la fortune que d'un homme de qualité tout au plus, encore est-ce une fortune bornée. Ce n'est pas que j'aye été plus heureux d'un côté que d'autre, mais enfin la Charge de Mestre de Camp Général de la Cavalerie-legere que j'ai possédée treize ans, est un poste à quoi les favoris des Princes du Sang ne parviennent gueres,

Aussi-tôt que le valet-de-pied du Prince fut parti, j'écrivis au Roi & à la Reine sa Mere; & avec les assurances que je leur donnai de ma fidélité, je leur envoyai le Billet du Prince. Je chargeai de cette dépêche Corbinelly Gentilhomme d'esprit & de mérite, originaire de Florence, que le malheur de son pere, engagé d'amitié avec le Maréchal d'Ancre, avoit laissé sans biens, & que j'avois été assez heureux pour attacher auprès de moi. Il alla à Paris, y croyant rencontrer la Cour, mais elle en étoit partie pour suivre le Prince de Condé en Berri; de sorte qu'il fut long-tems sans la rejoindre. Cependant le Roi apprit qu'il n'y avoit personne pour commander en Nivernois, que le voisinage de Monrond rendoit une Province considerable; & sur ce qu'on rendit peut-être ma fidélité suspecte à Sa Majesté, elle me fit l'honneur de m'écrire cette Lettre.

„ **M**onsieur de Bussy Rabutin, Ayant à vous
 „ faire entendre mes intentions sur aucunes
 „ affaires importantes à mon service, je
 „ vous fais cette Lettre pour vous dire qu'in-
 „ continent après l'avoir reçue, vous ayez à
 „ partir pour vous rendre près de moi le plutôt
 „ qu'il vous sera possible pour recevoir mes or-

— „ dres & mes commandemens. Ce que me pro-
 1651. „ mettant que vous accomplirez, je ne vous fe-
 „ rai la presente plus longue, que pour prier Dieu
 „ qu'il vous ait, Monsieur de Buffy Rabutin,
 „ en sa sainte garde. Ecrit à Aubigni le 6. d'Oc-
 „ tobre 1651. *Signé, LOUIS.*
Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une de la Vrilliere Secretaire d'Etat, qui ne disoit rien autre chose.

Pendant que ce paquet venoit d'Aubigni à Nevers, & de Nevers à Chasseu où j'étois alors, Corbinelli joignit la Cour à Bourges, & ma dépêche qu'il rendit fit le même effet auprès de leurs Majestez, qu'auroit fait ma presence. La Reine qui avec sa prudence ordinaire faisoit valoir en ce tems-là jusques aux moindres avantages du service du Roi son Fils, dit publiquement que le Prince perdoit tous les jours quelque homme de mérite: que croyant que je fusse toujours dans ses intérêts (quoi que je ne fusse plus son Lieutenant) il m'avoit écrit & prié de l'aller trouver; mais que sans lui faire de réponse, je venois d'envoyer la Lettre au Roi; & après m'avoir donné les louanges, que la politique lui faisoit donner plutôt que la verité, elle commanda à Corbinelli de m'assurer de son affection, & me renvoya le Billet du Prince.

Il m'apporta avec cela toutes les Lettres du Roi ci-après écrites.

„ Monsieur de Buffy Rabutin, j'ai eu bien
 „ agréable de voir par votre Lettre du
 „ 11. de ce mois, & d'entendre par la bou-
 „ che

27 che du Genilhomme que vous m'avez en-
 27 voyé, les assurances de votre fidelité & affec- 1651.
 27 tion à mon service, & la volonté dans la-
 27 quelle vous êtes de m'en donner des preuves.
 27 De quoi ayant toute satisfaction, j'ai bien
 27 voulu vous le témoigner par cette Lettre, &
 27 vous dire qu'aussi-tôt que vôtre santé vous
 27 pourra permettre d'agir, vous ayez à vous
 27 transporter en ma ville de Nevers, & ailleurs
 27 en l'étendue de vôtre Charge, pour en faire
 27 les fonctions & pourvoir à tout ce qui regar-
 27 dera mondit service, & la sûreté & conser-
 27 vation de mon pais de Nivernois en mon
 27 obéissance; me promettant que par la bonne
 27 conduite que vous tiendrez presentement,
 27 vous effacerez la memoire de celle de l'année
 27 passée. C'est à quoi je vous exhorte, & de fai-
 27 re état en ce faisant que je considererai votre
 27 personne aux occasions qui s'offriront de vous
 27 gratifier. Cependant, je prie Dieu qu'il vous
 27 ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sainte garde.
 27 Ecrit à Bourges le 17. d'Octobre 1651. Signé
 27 LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre du Roi j'en reçus une de la Vrilliere en conformité.

Je reçus encore un paquet du Roi dans lequel étoit cette Lettre.

27 **M**onsieur de Bussy Rabutin, Encore que
 27 je vous aye déjà assez fait connoître les
 27 sujets de mécontentement que j'ai de mon
 27 Cousin le Prince de Condé, par son éloigne-
 27 ment d'auprès de moi sans aucun fondement,
 27 & son voyage en Guienne sans mes ordres &

22. ma.

1651. „ ma permission ; & depuis par les levées qu'il
 „ fait & fait faire de toutes parts d'hommes &
 „ d'argent pour former un parti dans mon
 „ Royaume contre moi, & que je ne doute pas
 „ que vous n'avez fait ce qui a été de votre
 „ pouvoir pour empêcher toutes pratiques &
 „ entreprises préjudiciables à mon service & au
 „ repos de mes Sujets dans l'étendue de votre
 „ Charge : Neanmoins ayant avis de divers en-
 „ droits que lesdites levées continuent ; que
 „ l'on prend les deniers de mes receptes des
 „ Tailles, Taillon, Gabelles, & autres droits
 „ au nom dudit Prince de Condé ; que l'on met
 „ sur pied un grand nombre de gens de guerre
 „ sur ses Commissions ; que le Comte de
 „ Dognon mon Lieutenant General au Gou-
 „ vernement de Brouage, & Lieutenant Ge-
 „ neral en la Marine, après avoir reçu une in-
 „ finité de graces & bienfaits de moi, a été si
 „ inconsidéré & si téméraire que de se jeter
 „ dans ce parti, & qu'il fait des armemens par
 „ mer & par terre contre mon autorité & mon
 „ service, abusant de la confiance que j'ai eüe
 „ en sa fidesité, en laquelle sa naissance & mes
 „ bienfaits l'obligeoient, lui ayant donné les-
 „ dites Charges & le Commandement dans
 „ une Place si importante que celle de Brouage ;
 „ que beaucoup de gens, par foiblesse plutôt
 „ que par mauvais dessein se jettent dans cette
 „ faction faite d'en être divertis, ou d'être ap-
 „ puyez : J'ai bien voulu vous faire cette Let-
 „ tre, pour vous dire que vous avez à redou-
 „ bler vos soins pour empêcher qu'aucuns de
 „ mes Sujets ne prennent les armes, ni aucun
 „ engagement pour ce parti ; & que si quelqu'un
 „ est si osé que de contrevenir aux défenses que

„ vous avez dû faire pour cette fin, suivant les
„ ordres que je vous ai adressez., vous le fassiez 1651.
„ arrêter & punir exemplairement selon la ri-
„ gueur des Ordonnances. Que s'il se faisoit
„ quelques levées de deniers ou quelques assem-
„ blées de gens sans mes Commissions & mes
„ ordres, vous ayez aussi à vous y opposer &
„ employer la force de la Noblesse & des Com-
„ munes, & les Prevôts des Maréchaux pour
„ dissiper toutes assemblées, & en faire punir
„ les coupables. Et j'espere, Dieu aidant, que
„ par mes soins, & de ceux qui commandent
„ pour moi dans mes Provinces, chacun con-
„ noissant les pernicieuses entreprises que l'on
„ fait contre moi & mon service, elles n'auront
„ aucun progrès. Surquoi je desire que vous
„ fassiez savoir comme dans cette Province &
„ dans celles qui en sont voisines, que toute la
„ Noblesse & le peuple sont dans une parfaite
„ obéissance, & me rendent tous les jours des
„ preuves de leur fidelité. Que depuis que je
„ suis par deçà, le Prince de Condé, la Du-
„ chesse de Longueville, le Duc de Nemours,
„ & la Cavalerie qu'ils avoient avec eux dans
„ Monrond s'en sont retirez de nuit, & s'en
„ sont allez vers Bordeaux, où ils prétendent
„ unir leurs forces, que cependant je fais état
„ de me porter en personne où il sera besoin
„ pour assurer le repos de mes Provinces, &
„ que vers mes frontieres de Picardie, de Flan-
„ dres & d'Artois, mon Cousin le Sieur d'Au-
„ mont Maréchal de France, s'oppose aux
„ principales forces des ennemis, en sorte qu'ils
„ ne peuvent rien entreprendre de considéra-
„ ble; & mon Cousin le Sieur de la Ferté Séné-
„ terre Maréchal de France en celles de Cham-

1651. „ pagne & Luxembourg, où il a pouffé jusques
 „ dans le Comté de Namur les Troupes Espa-
 „ gnoles, & celles du Prince de Condé qui
 „ étoient jointes, leur ayant fait passer quatre
 „ rivieres avec une extrême épouvante & per-
 „ te; si bien qu'ils sont à présent hors d'état
 „ de nuire de ce côté-là. C'est ce que je vous
 „ dirai par cette Lettre, priant Dieu qu'il vous
 „ ait, M. de Buffy Rabytin, en sa sainte gar-
 „ de. Ecrit à Bourges, le 17. d'Octobre 1651.
 Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre du Roi j'en reçus une de la Vrilliere en conformité.

Outre toutes ces Lettres, Corbinelli me rapporta un paquet de Brienne Secetaire d'Etat pour les affaires étrangères, dans lequel il y avoit un Brevet de Maréchal de Camp pour moi, & la Lettre de service. Je ne les avois pas demandez, mais la Cour qui prodiguoit alors ses graces pouvoit bien me faire cette justice.

Ce que le Roi me mandoit touchant les Troupes du Prince de Condé étoit par politique. Sa Majesté vouloit que je fisse savoir aux Villes de mon Gouvernement l'avantage qu'il disoit avoir eu sur ses ennemis, afin de retenir dans le devoir, par les bons succès, les peuples qui étoient fort disposez à la revolte. J'executai donc ces ordres, & cependant la verité m'oblige à dire ici comment Tavannes qui commandoit les Troupes du Prince se retira de l'armée du Roi & les conduisit à Stenai, Place dont le Prince avoit alors le Gouvernement.

Lorsque ce Prince sortit de prison il donna les Gouvernemens qu'il tenoit pour le Roi à
 une

une partie de ceux qui l'avoient servi. Tavannes n'en eut point, ce qui le mécontenta fort, & avec raison : car il étoit Lieutenant de ses Gendarmes, qui étoit la première Charge de sa Maison, & il avoit toujours commandé toutes ses Troupes. Ce traitement l'obligea de vouloir quitter le Prince aussi-tôt que ses Gouvernemens furent distribués. Il consulta là-dessus le Duc de Tresme son beau-pere, qui l'en dissuada, lui disant qu'il falloit qu'il quittât, mais qu'il étoit besoin de faire avec dextérité ce pas-là qui étoit un peu délicat, & que si le Prince étoit mal satisfait de lui, il pouvoit lui faire perdre sa Charge; que puis qu'il avoit fait de grandes dépenses, il falloit qu'il essayât d'en retirer quelque chose; que pour cela il feroit bien de s'en aller passer l'hiver chez lui, & qu'au retour il demanderoit au Prince de se défaire de sa Charge. Tavannes résolut de suivre ce Conseil, & commença par demander au Prince permission d'aller chez lui, où il n'avoit, lui dit-il, encore de sa vie passé huit jours de suite. Le Prince fut surpris de cette demande, & pria Tavannes d'attendre encore quinze jours : les quinze jours passés, il lui en redemanda autant, & il l'amusa trois mois durant aussi, à la fin desquels Tavannes le pressant sur ce qu'il n'avoit plus de quoi subsister à Paris, le Prince consentit à son départ : mais il le pria de demeurer quinze jours à Milli en Gâtinois (qui étoit une terre à quatorze lieues de Paris qui lui appartenoit alors) lui disant que s'il n'avoit de ses nouvelles pendant ce tems-là, il pourroit passer outre & s'en aller chez lui. Quatre jours après que Tavannes fut arrivé à Milli, le Prince lui envoya un Gentilhomme par lequel

1651. — quel il lui manda de le venir trouver promptement à Saint Maur, ce qu'ayant fait, il lui commanda de s'aller mettre à la tête de ses Troupes qui étoient pour lors toutes ensemble à Marles, commandées par un Maréchal de Camp nommé Folleville.

Le Prince s'étoit retiré à Saint Maur dans de grandes défiances de la Cour qu'on ne l'arrêtât; & cependant le Maréchal de Grammont alloit & venoit de la part de la Reine pour tâcher d'accorder les affaires.

Le Maréchal de la Motte qui se trouva à Saint Maur dans le tems que Tavannes y arriva, & qui savoit les chagrins qu'il avoit eus contre le Prince, le tira à part pour lui dire qu'il avoit sujet alors d'en être content, & qu'en lui donnant le commandement de ses Troupes, il lui mettoit entre les mains tout ce qu'il avoit de plus cher. Tavannes lui répondit qu'il ne songeoit plus à se plaindre, & que ce n'en étoit plus le tems. Un moment après ayant reçu les Provisions de Lieutenant General des armées du Roi des mains du Prince, il prit congé de lui, & alla prendre son jour dans l'Armée du Maréchal d'Aumont. Le lendemain il alla à Marles, où il trouva les Troupes du Prince commandées par Folleville. La crainte qu'il eut que s'il en prenoit le commandement, ce Maréchal de camp ne se retirât au Corps d'armée, & que dans les soupçons qu'on pouvoit prendre des desseins du Prince, on ne fît emprisonner les principaux Officiers, & qu'on ne desarmât les Troupes: cette apprehension, dis-je, l'obligea de demeurer à Marles sans aucune fonction, au moins apparente, & de commander en secret aux Officiers d'aller toujours pren-

prendre l'ordre de Folleville, qu'il changeoit —
 pourtant quand il vouloit. Ces troupes demeu- 1651.
 rerent deux mois à Marles, sans savoir si le
 Prince s'accommoderoit ou s'il feroit la guerre
 au Roi. Cependant Tavannes étoit fort inquiet
 de n'être qu'à trois lieues du Maréchal d'Au-
 mont. Enfin le Prince lui manda de se retirer
 avec ses troupes à la Capelle ou à Stenai; mais
 il ajoûta que s'il vouloit lui rendre un grand ser-
 vice, il ne joindroit les Espagnols que le plus
 tard qu'il pourroit. Cet ordre embarrassa fort
 Tavannes, parce que de Marles à la Capelle
 (que tenoient alors les Espagnols) il n'y a que
 quatre lieues, & de Marles à Stenai, qui
 étoit au Prince, il y en a trente-cinq. Cepen-
 dant Tavannes resolut de hasarder la retraite à
 Stenai. D'abord il fit arrêter Folleville, de
 peur qu'il ne donnât avis de sa marche au Ma-
 réchal d'Aumont; & puis il marcha jour &
 nuit avec tous ses bagages: il passa au travers
 des quartiers du Regiment de Turenne sans le
 charger. Lorsqu'il fut sur le bord de la Meuse
 à la vuë de Stenai, Chamilli qui en étoit Gou-
 verneur, le pria instamment de ne point passer
 la riviere, lui disant que s'il le faisoit, son
 Gouvernement étoit ruiné. Deux raisons obli-
 gerent Tavannes d'accorder cette priere; l'une
 que tous les partis qu'il avoit laissez derriere lui
 ne lui avoient apporté aucunes nouvelles qu'il
 fût suivi; & l'autre qu'il falloit conserver le plus
 qu'il pourroit le gouvernement de Stenai, &
 qu'il auroit toujours assez de tems pour le pren-
 dre, pour la subsistance de ses troupes. Ainsi
 Tavannes les logea sur le bord de la Meuse
 sans la passer, dans des quartiers assez proches
 les uns des autres, & d'où en sortant elles
 se

Retraite
 des trou-
 pes de
 M. le
 Prince,
 com-
 mandées
 par Ta-
 vannes.

1651. se trouvoient en bataille. Cette même nuit il reçut nouvelles par l'un de ses partis, qu'il y avoit des troupes à Busanci d'où il étoit délogé ce jour même. Pendant que ce parti lui étoit venu donner cet avis, ces troupes (qui étoient une partie de celles du Roi, commandées par Castelnau la Mauviffiere depuis Maréchal de France, & par Beaujeu) avoient toujours marché & n'étoient pas à une lieuë de lui. Il mit aussi-tôt ses troupes en bataille, & cependant ordonna qu'on fit toujours passer la riviere à ses bagages. A la pointe du jour les troupes du Roi ayant paru en bataille, un défilé entre-elles & celles du Prince, voulurent le passer: mais Tavannes leur ayant laissé passer quatre escadrons, les chargea & les contraignit de repasser en desordre, avec perte de quelques gens. Après cela on demeura bien quatre heures les uns devant les autres, pendant lequel tems les bagages acheverent de passer la riviere, & l'Infanterie ensuite, qui eut de l'eau au dessus de la ceinture. La Cavalerie passa après, une ligne après l'autre, & il demeura seulement trois escadrons sur le bord du défilé. Tavannes avoit logé un Regiment d'Infanterie dans un lieu appelé Villefranche, qui avoit été autrefois fortifié & où il y avoit encore de bonnes redoutes qui flanquoient le passage de la riviere; ce qui favorisa fort cette retraite. Quand toute la Cavalerie fut passée, ces trois escadrons qui étoient sur le bord du défilé tournerent tête & passerent la riviere à toute bride, comme cela se fait toujours en pareilles rencontres, & Tavannes à leur queue, qui faillit à être pris, parce que son cheval s'abattit sous lui dans la riviere. Il n'y eut pas grande perte de part ni d'autre. Après cela

cela Tavannes ne fit plus de difficulté de joindre les Espagnols qui étoient commandez par Don Estevan de Gamarre.

La verité qui n'est d'aucun parti m'a obligé de m'informer exactement comment ceci s'étoit passé, & ma sincérité m'oblige de le dire.

On voulut blâmer dans le monde le Maréchal d'Aumont d'avoir laissé par sa negligence retirer les troupes du Prince; mais la verité est qu'il ne le pouvoit pas empêcher, quand il l'eût voulu. Je dis quand il l'eût voulu, parce que quoi qu'il fût bon serviteur du Roi, je ne sais s'il eût tenu la dernière rigueur au Prince: car dans une Minorité, les plus fidelles n'ont point de remords de pancher un peu du côté d'un Prince du Sang, que le Ministre veut pousser, & se flattent de la pensée, que si le Roi étoit Major les choses n'iroient pas ainsi.

Mais pour revenir à mes affaires, quand Corbinelli arriva à Chafeu, il y avoit cinq jours que j'avois reçu la Lettre du Roi dattée d'Aubigni; & quoique je crusse bien qu'on ne vouloit à la Cour autre chose de moi que ce que Corbinelli y avoit porté de ma part, je n'aurois pas manqué néanmoins de m'y rendre pour ne laisser aucun doute sur mon sujet, si j'avois été en état de le faire, mais le jour que Corbinelli partit d'auprès de moi, il me prit une fièvre tierce la plus violente du monde, avec des saignemens de nez continuels, qui avoient trois ou quatre jours fait desesperer de ma vie. Il me trouva hors de peril à son retour, & les agréables nouvelles qu'il m'apporta, me donnerent de nouvelles forces: mais me sentant encore fort abattu de mon mal, & mes accès étant aussi violens qu'au commencement, je ne me hâtai point de

de partir pour Nevers. Huit ou dix jours après
1651. je reçus cette Lettre du Roi.

” **M**onsieur de Buffy Rabutin, Ayant été
 ” averti combien dans les occurrences
 ” presentes il est important à mon service &
 ” au repos de mes Sujets de Niverinois &
 ” Bourbonnois, de s’assurer d’un Château ap-
 ” pellené Rosemont, scis proche la riviere de
 ” Loire, entre les villes de Decise & de Ne-
 ” vers, près le port des Bois, appartenant au
 ” nommé Givri, Bourgeois dudit Nevers &
 ” Capitaine d’Infanterie au Regiment de Con-
 ” ti; & aussi d’un autre Château appellé la
 ” Ferté-Chauderon, scis entre Moulins & Saint
 ” Pierre-le-Mouffier, près du Bourg appellé
 ” Chantenai sur le grand chemin: Je vous fais
 ” cette Lettre pour vous dire qu’incontinent
 ” après l’avoir reçue, vous ayez à vous saisir
 ” desdits Châteaux, & à mettre dans iceux,
 ” si vous le trouvez à propos, dix hommes
 ” pour les garder & conserver en mon obéis-
 ” sance, & empêcher ceux qui auroient des-
 ” sein de s’en emparer contre mondit service:
 ” & me donnant avis de ce que vous aurez fait
 ” sur ce sujet, je vous ferai expedier l’ordon-
 ” nance necessaire pour la garde desdits Châ-
 ” teaux. Cependant je prierai Dieu qu’il vous
 ” ait, M. de Buffy Rabutin, en sa sainte gar-
 ” de. Ecrit à Bourges le 21. jour d’Octobre 1651.
 ” Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j’en reçus une du Secretaire
d’Etat la Vrilliere en conformité.

Veritablement la crainte que j’eus qu’enfin
mes

mes remises ne me fissent soupçonner, & que mes ennemis (dont on ne manque pas à la Cour) ne dissent que la maladie que j'alléguois étoit une excuse, pour ne point servir contre le Prince, avec lequel ils auroient dit que j'avois toujours eu des engagements, qu'ensuite on ne fit commander quelqu'un dans le Nivernois, & que je ne demeurasse sans considération dans les deux partis : cette crainte, dis-je, me fit partir en l'état où j'étois, & je me fis porter en brancard à Nevers. J'y trouvai les esprits fort aliénez du service du Roi ; & si je n'avois tenu la bride un peu haute à ce peuple-là, l'autorité que j'avois entre les mains seroit bien-tôt tombée dans le mépris. A la vérité je fis toujours aussi bonne mine que si j'avois eu dix mille hommes de troupes réglées sous ma Charge, & il est certain que cela me servit, & que qui tâte en commandant, invite à la désobéissance. Il faut de la justice dans les commandemens, mais après cela de la hardiesse : si je n'en avois usé ainsi dans le Nivernois, les peuples étoient si disposez à la revolte, par la licence qu'ils prennent d'ordinaire dans une longue minorité, que j'aurois perdu les affaires du Roi : j'y fus cependant plus de six semaines sans avoir un seul homme de guerre, & quand il m'en vint ils n'y demeurèrent pas long-tems : mais je puis dire que la hauteur avec laquelle je commandois faisoit croire aux peuples que j'avois des ressources, qu'ils ne voyoient pas.

En arrivant à Nevers j'envoyai prendre les deux Châteaux que le Roi m'avoit commandé de garder. J'y mis dix hommes dans chacun, & j'ordonnai que leur subsistance se prendroit sur les Tailles de l'Élection de Nevers, dont

— je fis donner les ordres par les Tresoriers de
1651. France de Moulins.

Il y avoit près de deux mois que j'étois dans
cette Province lorsque je reçus cette Lettre
du Roi.

” Monsieur de Buffy Rabutin, Vous se-
” rez informé par les relations que je
” joins à cette Lettre, comment les troupes
” commandées par mon cousin le Comte de
” Harcour ont secouru ma ville de Cognac,
” fait lever le Siege à mes ennemis, & la per-
” te qu'ils ont reçue en cette occasion ; &
” comme elle est de grand éclat & reputation
” dans la conjoncture presente, ce commen-
” cement me promet une bonne issuë de mon
” entreprisè. J'espere que Dieu qui l'a voulu
” conduire me continuëra son assistance & sa
” protection particuliere, de quoi je desire que
” vous donniez part à mes Sujets qui sont sous
” votre charge, afin qu'ils reconnoissent, ainsi
” que je fais, que cet avantage vient de Dieu,
” & qu'ils joignent leurs prieres & leurs remer-
” cimens aux miens. Sur ce je le prie aussi qu'il
” vous ait, M. de Buffy Rabutin, en sa sainte
” garde. Écrit à Poitiers le 18. jour de No-
” vembre 1651. Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en confor-
mité du Secretaire d'Etat la Vrilliere.

Huit jours après je reçus un paquet du Roi
dans lequel étoient les ordres pour les troupes.

Les troupes qui devoient passer par le Nivet-
nois, c'étoient les Regimens de Cavalerie de
Cleve & de Richelieu, de chacun trois Com-
pagnies. Le

Le Regiment de Cavalerie étrangere de Trafsi de six Compagnies. 1651.

Le Regiment de Cavalerie du Roi , de douze Compagnies.

Le Regiment de Cavalerie de la Reine , de six Compagnies.

Le Regiment de Cavalerie de Renel , de quatre Compagnies.

Les troupes qui devoient hiverner en Nivernois , furent quatre Compagnies de Cavalerie du Roi , & six de Cavalerie de la Reine.

Si j'ai été d'assez bonne-foi pour ne rien cacher jusques-ici de ma vie passée , il n'y a pas d'apparence que je commencé à le faire en l'année 1652. elle m'est en tout trop honorable pour en supprimer quelque chose.

Il y avoit plus d'un an que le Cardinal Mazarin étoit hors de France , lorsque la Cour voyant que le Prince de Condé , la ville de Paris , le Parlement , & les peuples en beaucoup d'endroits prenoient pour pretexte de leur rebellion , la croyance qu'ils avoient ou qu'ils feignoient d'avoir du retour de ce Ministre , donna un Arrêt du Conseil d'Etat contre lui , par lequel le Roi declaroit qu'il ne le vouloit plus rappeler : cependant je ne doutai pas un moment qu'il ne revînt , & que l'Arrêt n'eût été donné de concert avec lui.

Le Duc d'Orleans étoit demeuré à Paris , & la Cour étoit fort peu assurée de lui. Elle n'avoit pas laissé dans le tems qu'elle étoit à Bourges de donner un Regiment d'Infanterie à Langeron qui étoit de sa Maison , & ce Regiment étoit dans la Charité , dont Langeron étoit Gouverneur. Cela m'incommodoit beaucoup : car c'étoit une ville dans mon Gouvernement

1652. nement dont je n'étois pas le Maître absolu ; c'étoit un passage très-considérable dans une guerre civile, & particulièrement Monrond étant affiégré (comme il l'étoit alors par le Comte de Paluau Mestre de camp General de la Cavalerie legere, & depuis Maréchal de Clerambaut.) Le Duc d'Orleans n'étoit pas encore déclaré, mais il ne s'en falloit gueres ; & il eût mieux valu pour le service du Roi qu'il l'eût été que d'être en l'état où il étoit : car il entreprenoit mille choses, à quoi on n'osoit s'opposer, de peur de lui donner pretexte de lever le masque.

Retour
du Car-
dinal
Mazarin
en Fran-
ce.

Dans ce tems-là j'appris que le Cardinal Mazarin venoit de rentrer en France, qu'il marchoit avec cinq à six mille hommes droit à Poitiers, & même qu'il avoit déjà passé la riviere d'Yonne. Je lui envoyai donc Beauvoir Dunflun en lui écrivant cette Lettre.

MONSEIGNEUR,

„ Ayant appris que Votre Eminence alloit
 „ trouver le Roi, je lui offre mes très-humbles
 „ services & deux passages sur la riviere de Loi-
 „ re, Nevers & la Charité, & je la supplie en
 „ même tems de croire que de tous ceux qui ont
 „ l'honneur d'être au service de Sa Majesté, il
 „ n'y en a point à qui je fisse ces offres de si bon
 „ cœur qu'à vous : & que je suis plus qu'à per-
 „ sonne du monde,

MONSEIGNEUR,

De Votre Eminence,

Le très-humble & très-obéissant serviteur,

BUSSY RABUTIN.

A Nevers ce 8, de Janvier 1652.

Six

Six jours après avoir écrit cette Lettre je re-
çus celle-ci du Roi. 1652.

” **M**onsieur de Bussy Rabutin, Ayant su
 ” qu’il marche des troupes dans mes Pro-
 ” vinces sans avoir mes ordres & routes, &
 ” voulant empêcher un abus de si grande im-
 ” portance, j’ai fait expedier mon Ordonnan-
 ” ce de ce jourd’hui, par laquelle je défends le
 ” passage de ces troupes; & j’ai bien voulu
 ” vous l’adresser avec cette Lettre, & vous dire
 ” que vous ayez à faire publier & executer ladi-
 ” te Ordonnance selon sa forme & teneur en
 ” l’étendue de votre pouvoir, même que vous
 ” fassiez assembler & armer la Noblesse & les
 ” Communes du pais pour empêcher le passage
 ” des gens de guerre qui marcheront sans ordre,
 ” & tout ce qu’ils pourroient entreprendre con-
 ” tre mon service; vous assurant que vous ferez
 ” chose qui me sera très-agréable. Et sur ce,
 ” je prie Dieu, qu’il vous ait, M. de Bussy
 ” Rabutin, en sa sainte garde. Écrit à Poitiers
 ” ce 12. Janvier 1652. *Signé*, LOUIS,
 ” *Et plus bas*, LE TELLIER.

Avec cette Lettre étoit l’Ordonnance du Roi
en conformité, & une Lettre de M. le Tellier
Secrétaire d’Etat.

Deux jours après avoir reçu ce paquet du
Roi, Beauvoir Dunflun m’apporta cette répon-
se du Cardinal Mazarin.

MONSIEUR,

” Je vous suis sensiblement obligé des offres

K 3

” que

1652. „ que vous avez bien voulu me faire par la Let-
 „ tre que ce Gentilhomme m'a renduë de vo-
 „ tre part : ce sont des marques d'amitié à n'ou-
 „ blier jamais. Je ne manquerai pas étant à la
 „ Cour d'en rendre compte à Leurs Majestez.
 „ Cependant comme j'ai entretenu ce Gentil-
 „ homme, je me remets à ce qu'il vous dira
 „ de plus, & me contente de vous assurer que
 „ je suis passionnément,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
 Le Cardinal MAZARINI.

A Ozoy ce 17. Janvier 1652.

Cette Lettre étoit écrite de sa main, & com-
 me on peut voir, fort honnête. Il chargea Beau-
 voir de me dire qu'il me prioit de le voir à
 son passage de Gien, lequel il prendroit plû-
 tôt que celui de Nevers ou de la Charité, par-
 ce qu'il faudroit qu'il fît un trop long chemin
 & qu'il ruinât trop de pais s'il passoit à une de
 ces Villes ; qu'il ne laissoit pas de m'avoir la
 même obligation que s'il acceptoit mes offres,
 & mille amitez ensuite. Mais comme le Car-
 dinal arriva le lendemain à Gien, il en étoit
 reparti avant que Beauvoir m'eût apporté la Let-
 tre ; de sorte que je ne le pûs joindre qu'à
 Vierfon petite Ville de Berri sur la riviere du
 Cher. Là je reçus mille assurances de son a-
 mitié. Il me dit entre autres choses qu'il ne sa-
 voit comment il seroit reçu à la Cour, mais
 que s'il y avoit jamais du credit, il y paroîtroit
 à ma fortune. Il me pria fort d'assister Paluau
 à

à son blocus de Monrond : je lui répondis que je ne lui ferois pas trop valoir l'assistance que je lui rendrois, parce qu'il étoit mon ami particulier de longue main, mais que Son Eminence pouvoit compter sur moi en toutes choses, comme sur un fidelle ami & serviteur. Que je la suppliois aussi de me donner moyen de soutenir l'autorité du Roi dans mon Gouvernement ; de considérer l'état de cette Province mal intentionnée comme la plûpart des autres ; que je n'y avois pas un homme de guerre ; que le Duc d'Orleans étoit maître de la Charité, poste considerable par le pont sur lequel les troupes de Son Altesse Royale venant à passer les rivieres de Loire & d'Allier, auroient communication avec les Provinces de Berri, Bourbonnois & d'Auvergne, & secoureroient Monrond quand il leur plairoit. Le Cardinal me promit qu'aussi-tôt qu'il seroit à la Cour, il m'enverroit des ordres pour faire des Troupes ; & comme cela demandoit du tems, qu'il me donneroit moyen de me rendre maître de la Charité, si le Duc d'Orleans se declaroit tout-à-fait ; que je gardasse encore des mesures avec ses Troupes, & me reconfirma en m'embrassant, les promesses qu'il m'avoit faites d'abord de contribuer à ma fortune.

Le même jour que je fus de retour de ce voyage à Nevers, je reçus cette Lettre du Roi.

„ **M**onsieur de Bussy Rabutin, M'ayant été
 „ offert par mon Cousin le Cardinal Ma-
 „ zarini, de lever à ses dépens un bon nom-
 „ bre de gens de guerre pour servir dans les oc-
 „ casions presentes ; cette offre m'a été fort
 „ agréable ; ensuite de quoi il a mis ensemble

1652. „ un corps de Troupes assez considerable par
 „ ses soins , son crédit, & avec beaucoup de
 „ dépense , & voyant que je puis m'en servir
 „ très-utilement pour empêcher les progrès du
 „ Prince de Condé , qui non seulement s'est
 „ soulevé en armes contre moi , mais aussi s'est
 „ uni aux Espagnols pour envahir mes Provin-
 „ ces & détruire mon autorité , ainsi que le
 „ contiennent amplement mes Lettres de de-
 „ claration données le 7. d'Octobre dernier
 „ contre le Prince de Condé & ses adherans ,
 „ lesquelles ont été enregistrées en mes Cours
 „ de Parlement & publiées dans mes Provinces :
 „ J'ai mandé à mondit Cousin le Cardinal Ma-
 „ zarini d'amener vers moi ledit Corps de
 „ Troupes , & à mon Cousin le Sieur d'Hoquin-
 „ cour Maréchal de France , & à quelques Of-
 „ ficiers Généraux de mes armées de l'accom-
 „ pagner en sa marche , & servir au comman-
 „ dement desdites Troupes. Et parce que mon-
 „ dit Cousin le Cardinal m'a en même tems
 „ supplié très-humblement de lui permettre
 „ de se justifier des calomnies qui lui ont été
 „ imposées , & sur lesquelles il a été donné plu-
 „ sieurs Arrêts contre lui , & une Déclaration
 „ confirmatrice d'iceux sans l'avoir oui , ni
 „ observé les formes de la Justice ; j'ai remis à
 „ y pourvoir après que je l'aurai oui. Et com-
 „ me je suis bien informé que ledit Prince de
 „ Condé & ceux qui l'ont suivi , après avoir
 „ excité le trouble present dans l'Etat , preten-
 „ dent l'augmenter & prendre avantage du re-
 „ tour de mondit Cousin le Cardinal Mazarini ,
 „ pour donner couleur à leurs attentats , & es-
 „ sayer de débaucher mes Sujets de l'obéissance
 „ qu'ils me doivent : Je desire que vous ayez

„ à donner part de mes intentions à tous ceux
 „ de l'étendue de votre Charge, & que vous 1652.
 „ preniez très-soigneusement garde, & teniez
 „ la main selon votre pouvoir, à ce qu'il ne s'y
 „ fasse aucune assemblée, levée, ou armement
 „ de gens de guerre, ni autre entreprise quel-
 „ conque au préjudice de mon autorité, de mon
 „ service, & de la tranquillité publique, me
 „ rendant compte de la diligence que vous y
 „ aurez apportée, & de tout ce qui s'y passera
 „ de considerable. Sur ce je prie Dieu qu'il
 „ vous ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sain-
 „ te garde. Ecrit à Poitiers le 14. de Janvier
 „ 1652. *Signé* LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secrétaire d'Etat la Vrilliere, qui m'envoyoit aussi la relation de la défaite de cinq cens chevaux par les Troupes du Roi.

J'appris dans ce tems-là la declaration du Duc d'Orleans fondée sur le retour en France du Cardinal Mazarin. J'envoyai aussi-tôt ordre aux habitans de la Charité de faire sortir de leur Ville le Regiment de Langeron. Ils me firent réponse, que comme il y étoit entré par une Lettre de cachet, il en falloit une pour le faire sortir. J'eus beau leur représenter qu'en attendant cette Lettre, que je m'obligeois de leur faire venir, ils obéissent à mes ordres, puis que j'avois ce caractere, ils s'en excuserent toujours.

Six jours après je reçus cette Lettre du Roi.

„ **M**onsieur de Bussy Rabutin, Desirant
 „ que mes Sujets ayent connoissance de
 „ K. 5, „ l'Ar-

— „ l'Arrêt qui a été donné en mon Conseil d'E-
 1652. „ tat le 18. de ce mois, portant cassation de
 „ celui de ma Cour de Parlement de Paris du
 „ 29. Decèmbre dernier, rendu contre mon
 „ Cousin le Cardinal Mazarini : Je vous en
 „ envoie des copies, & vous fais cette Lettre
 „ pour vous dire que vous ayez à le faire pu-
 „ blier dans l'étenduë de votre Charge, & à en
 „ faire tirer des imprimez pour l'envoyer dans
 „ les Villes & lieux qui en dependent, afin que
 „ personne n'en puisse pretendre cause d'i-
 „ gnorance; & n'étant la presente à autre fin;
 „ Je prierai Dieu qu'il vous ait, M. de Buffy
 „ Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Poi-
 „ tiers le 2. jour de Janvier 1652. Signé
 „ LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en confor-
 mité du Secretaire d'Etat la Vrilliere.

Dans ce tems-là on me donna avis qu'il y a-
 voit trois cens mousquets dans un Convent de
 filles à Nevers, dont la Sœur de Langeron
 étoit Abbessè, & que ces armes étoient desti-
 nées pour le Regiment de son frere. Je les fis
 prendre, & envoyant alors Corbinelli à la Cour,
 j'en donnai avis au Cardinal : par cette depêche
 je lui mandai que le Regiment d'Infanterie de
 l'Altesse étoit entré dans Cosne, & celui de Lan-
 guedoc dans Pouilli; que ces Troupes avec le
 Regiment de Langeron faisant contribuer une
 partie de la Pro vince, m'avoient obligé de fai-
 re les avances de deux Compagnies de Cavale-
 rie pour reprimer leurs courtes, & maintenir
 l'autorité du Roi; que je suppliois très-humble-
 ment Son Eminence de m'envoyer promptement
 or-

ordre pour la levée de ces deux Compagnies ,
 en attendant un plus grand secours. 1652.

Pendant le voyage de Corbinelli à la Cour,
 je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, par
 laquelle on jugera de ce que je lui mandois.

A Saint Amand ce 4. de Fevrier 1652.

M O N S I E U R ,

„ Si les habitans de la Charité vous ont en-
 „ voyé toutes mes Lettres, vous aurez vû com-
 „ me je les ai fort pressez de se mettre dans leur
 „ devoir ; ce que je croi qu'ils ne veulent pas
 „ faire, & dont vous jugez bien que je suis ex-
 „ trêmement incommodé : car la jalousie de
 „ ce passage me donne de grandes inquietudes,
 „ ayant été obligé de separer mes troupes pour
 „ les faire vivre, & pour empêcher qu'elles ne
 „ ruinaissent entierement la Province. Je croi
 „ que la Cour prendra d'autres voyes pour se
 „ rendre Maître de la Charité, que celle d'une
 „ entreprise sur leur Ville; joint que je ne me
 „ trouve pas bien en posture de cela. Je ne
 „ laisse pas de vous être infiniment obligé des
 „ offres que vous me faites : je joindrai cette
 „ obligation à l'inclination que j'ai toujourns eue
 „ pour votre personne & pour votre merite, &
 „ Je chercherai sans relâche les occasions de
 „ vous témoigner que je suis,

M O N S I E U R ,

*Votre très-humble, & très-passionné
 serviteur,*

P A L U A U
 Trois

K 6.

— Trois jours après je reçus encore cette Let-
1652. tre de lui.

A Saint. Amand ce 7. de Fevrier. 1652.

MONSIEUR,

„ Je vous rends graces de vos nouvelles :
„ elles sont très-bonnes & se conforment à
„ celles que j'avois de la Charité.

„ Je vous supplie de continuer à me fai-
„ re sçavoir ce que vous apprendrez. Ceux
„ de la Charité ont bonne intention, mais
„ leur incertitude les a mis dans l'impuissan-
„ ce de faire leur devoir, néanmoins ils ne
„ le croient pas : je les presse de l'exécuter ;
„ les ordres de la Cour les y pourront peut-
„ être obliger.

„ Si j'avois sçû que Decise eût été du Niver-
„ nois, je vous aurois adressé avec joye les or-
„ dres pour le Regiment de la Reine. Comme
„ je leur ai mandé d'assembler les autres quar-
„ tiers, je croi qu'il ne faudra plus d'autre or-
„ dre pour les faire marcher.

„ Lors que notre canon sêta en état, je vous
„ prie de me le faire sçavoir : car il ne faut
„ point qu'il parte de Nevers que je ne le man-
„ de, parce que, comme vous savez, il faut
„ avoir toutes les autres choses avant que le ca-
„ non marche : si j'étois assuré de la Charité,
„ je serois en très-grand repos.

„ On me menace fort du secours : j'attends
„ avec patience qu'il soit en état. J'ai quatre
„ couriers à la Cour qui ne reviennent point ;
„ c'est ce qui m'empêche de vous pouvoir man-

des.

„ der des nouvelles, & me fait finir, vous as-
 „ surant que je suis, 1652.

MONSIEUR,

*Votre très-humble & très-passionné
 Serviteur,*

PALUAU.

J'ai mandé à M. le Comte d'Ainai de revenir chez lui.

Le Comte d'Ainai avoit été exilé à Nevers, parce qu'on le soupçonnoit d'être dans les intérêts du Prince de Condé.

Les inquietudes où je voyois Paluau sur la Charité, qui étoient les plus raisonnables du monde, m'obligèrent de lui proposer d'aller nous-mêmes en personnes faire un dernier effort pour obliger les habitans, ou de chasser leur Garnison en leur offrant notre secours, ou du moins de rompre leur pont. Il y consentit; & nous nous donnâmes rendez-vous au bout du pont le 10. de Fevrier 1652. Paluau s'y trouva avec trois cens chevaux, & moi avec cinquante Gentilshommes. Après beaucoup d'allées & de vehuës inutiles pour faire chasser le Regiment de Langeron, enfin nous-obligâmes les habitans de la Charité à rompre eux-mêmes devant nous deux arches de leur pont, après quoi nous nous retirâmes, lui à Saint Amand, & moi à Nevers.

Cinq ou six jours après je reçus cette Lettre de Corbinelli.

1652.

A Saumur ce 10. de Fevrier 1652.

MONSIEUR,

„ Il y a huit jours que je suis à Saumur, &
 „ il n'y en a que quatre que le Roi y est arrivé.
 „ Je rendis d'abord toutes vos Lettres, & je
 „ commençai par M. de Manicamp votre on-
 „ cle. Je ne vous puis dire la joye qu'il eut de
 „ voir votre civilité, & je vis tout net qu'il s'é-
 „ tonna que Madame ne l'avoit pas oublié. En-
 „ fin il n'est témoignage d'amitié qu'il n'aye
 „ donné pour votre personne. Il prit un me-
 „ moire pour Chanchanou, mais il trouva que
 „ ce n'étoit pas chose faisable sans le consente-
 „ ment de l'Abbesse. Le Pere Clausel a remué
 „ Ciel & terre pour trouver jour d'en venir à
 „ bout, & je lui ai laissé toute cette affaire sur
 „ les bras, pour laquelle il s'est tourmenté
 „ comme un Diable.

„ D'abord que le Cardinal me vit, il me
 „ dit qu'il souhaitoit fort que vous l'aimassiez;
 „ il lut vôtre Lettre, & me dit ensuite qu'il
 „ vous feroit réponse, & qu'il vouloit que
 „ vous fissiez un Regiment de Cavalerie pour
 „ lui. Je lui dis qu'il ne tiendrait qu'à Son Emi-
 „ nence, qu'elle n'eût un bon corps sous vo-
 „ tre charge. La Princesse de Carignan sur-
 „ vint qui nous separa. J'allai dire à M. de
 „ Manicamp le discours du Cardinal, ce qui
 „ l'obligea à parler à Son Eminence de vous,
 „ & de l'assurer plus que jamais de votre fide-
 „ lité pour sa personne. Il lui répondit qu'il
 „ étoit fâché de ne pouvoir trouver un fonds
 „ presentement pour votre Regiment, & qu'il
 „ lui

» lui falloit du tems pour cela. Le lendemain
» ayant fu son inquietude sur ledit fonds , je 1652.
» lui dis que les Tailles en Nivernois étoient
» encore dûës , & que même sur le fel on pou-
» voit donner des assignations pour ce Regi-
» ment. Il me repliqua , Plût à Dieu que ce-
» la se pût , mais tout cela est destiné pour les
» rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris , & il
» seroit d'étrange consequence de faire des le-
» vées de ces deniers-là , qu'il ne falloit point
» irriter les Rentiers. ni contre lui ni contre
» vous.

» Voyant la chose desesperée de ce côté-là ,
» M. de Manicamp , le Pere Clausel & moi ,
» nous nous mîmes à chercher des fonds , mais
» le Surintendant est inexorable , à ce qu'on
» dit , & ce qui nous desespera encore davan-
» tage , c'est qu'on ne parle point de son retour
» de Tours où se tient le Conseil : cela nous
» obligea tous trois à conclure que pour obli-
» ger Son Eminence , il lui falloit offrir de
» prendre des Commissions , avec des ordres
» pour des quartiers d'hiver pour en tirer le
» profit , comme si les Troupes étoient effec-
» tivement sur pied. J'en parlai donc à M. le
» Cardinal , & lui dis , que puis qu'il souhai-
» toit que vous commandassiez un Corps pour
» lui , vous feriez votre possible pour le met-
» tre sur pied , mais qu'au moins il falloit que
» Son Eminence vous fit avoir des ordres de
» quartier d'hiver. Il pensa m'embrasser de
» joye de l'avoir sorti d'inquietude ; & sans me
» répondre , ordonna à Marfac d'aller chez M.
» le Tellier pour me faire expedier , ce qui fut
» fait sur le champ , c'est-à-dire , cet ordre porté.
» Mais aussi-tôt que M. le Tellier vit cet ordre

» pres

1652. „ pressant , ce fut de me crier , misericorde ,
 „ pour avoir du tems. Il me dit que j'avois fait
 „ en habile homme , & que pour des assigna-
 „ tions , je n'y aurois perdu que mes peines &
 „ mon argent. M. le Roi m'a promis promp-
 „ te expedition , mais l'accablement de ses af-
 „ faires l'empêche d'accomplir sa promesse :
 „ au reste on a resolu que les Regimens ne se
 „ feroient plus que de quatre Compagnies : je
 „ m'obstinai à six , mais M. de Manicamp ne
 „ juge pas à propos qu'on les tourmente pour
 „ cela , attendu qu'on en peut avoir d'augmen-
 „ tation à loisir.

„ Hier au soir M. de Manicamp parlant au
 „ Cardinal , apprit de lui qu'il étoit impossible
 „ de vous donner la Commission de Lieutenant
 „ General que vous demandiez ; que la Reine
 „ & tout le Conseil avoit dit que cela seroit de
 „ la dernière conséquence , qu'on ne le pour-
 „ roit plus refuser au Maréchal d'Estrée , com-
 „ me on vouloit faire , qui le demandoit instam-
 „ ment pour le Marquis de Cœuvres , ni à M.
 „ de Cominges qui faisoit rage pour la même
 „ chose ; que cependant tous les deux étoient
 „ alors fort considérables ; le Marquis de Cœu-
 „ vres à cause de Soissons dont il est Gouver-
 „ neur , que le Duc d'Orleans menace d'assié-
 „ ger , & Cominges à cause du canon , de la
 „ poudre , & des boulets qu'on veut tirer de
 „ son Gouvernement de Saumur , pour atta-
 „ quer Angers où nous allons tête baissée. Je
 „ vous assure que la chose est difficile au der-
 „ nier point , puis qu'on ne vous l'accorde pas.
 „ Vous verrez ce que Son Eminence vous en
 „ écrira ; il parla avant-hier de vous au Con-
 „ seil : M. de Manicamp n'a pû savoir ce que

„ c'est ,

„ c'est, mais il croit que c'étoit sur le sujet de
 „ la Charité. Enfin, Monsieur, soyez per- 1652.
 „ suadé, s'il vous plaît, que M. le Cardinal
 „ veut que vous l'aimiez, & qu'il fera toujours
 „ ce qui sera faisable pour vous. Il a publié
 „ hautement que vous l'aviez obligé de si bon-
 „ ne grace, sans qu'il eût jamais rien fait pour
 „ vous, qu'il seroit bien ingrat s'il en demeu-
 „ roit en reste. Le Pere Clausel m'a dit le sa-
 „ voir de bonne part, & qu'après que vous l'eû-
 „ tes quitté à Vierzon, il fut fort long-tems à
 „ ne s'entretenir que de vous.

„ Aussi-tôt que vous aurez reçu cette Let-
 „ tre, faites-moi la grace d'écrire un mot de
 „ remerciement à Marzac: il a fait avec ardeur
 „ tout ce que j'ai voulu pour votre service: au
 „ bas de votre Lettre priez-le de remercier
 „ Champfleury de son amitié, ils vous esti-
 „ ment tous deux infiniment, & je juge par là
 „ qu'ils copient leur Maître. Je vous dirai
 „ d'autres circonstances que vous serez bien
 „ aise de savoir.

„ Je pense que c'est vous avoir parlé de vos
 „ appointemens, que de vous avoir dit l'ab-
 „ sence du Surintendant. En passant à Tours
 „ je lui donnerai une attaque, mais les plus ha-
 „ biles disent que ce sera en vain, & que si vous
 „ pouviez-vous faire payer sans ordonnance,
 „ vous leur épargneriez & à vous la peine du
 „ refus.

„ On meurt de faim ici, on n'a pas un sou,
 „ & depuis la Reine jusques aux moindres gens
 „ on ne fait qu'emprunter; voyez par là si vos
 „ appointemens sont prêts.

„ M. de Manicamp m'a dit que les Troupes
 „ du Duc d'Orleans vous iront visiter: il vous

„ con-

1652. „ conseille d'être bien sur vos gardes , & de
 „ vous servir de tous les moyens que vous pour-
 „ rez pour vous defendre , elles vont secourir
 „ Monrond.

„ On dit ici que M. de Chabot veut danser
 „ dans le Château d'Angers : il menace les ha-
 „ bitans de la Ville de leur derniere ruine , s'ils
 „ ouvrent les portes au Roi ; de sorte que les
 „ Maréchaux de logis ont été refusez. Cepen-
 „ dant les principaux de la Ville sont bien in-
 „ tentionnez. Le Presidial est ici qui assure
 „ Son Eminence que dans peu on sera maître
 „ de la Ville.

„ Orleans , dit-on , a chassé le Marquis de
 „ Sourdis : on y crie vive le Roi ; cependant
 „ on s'attend à une cruelle guerre.

„ Le Roi aime fort M. le Cardinal . M. de
 „ Manchini son neveu , & M. de Furenne ; ils
 „ jouent incessamment ensemble. Les choses
 „ sont fort dans l'incertitude. M. le Prince est
 „ malade , à ce qu'on dit. M. de Châteauneuf
 „ s'est retiré. M. le Cardinal a écrit au Clergé ,
 „ pour l'intéresser dans sa cause sur les Arrêts
 „ du Parlement donnez contre lui : on vient de
 „ toutes parts lui offrir ses services ; il gouverne
 „ toujours comme auparavant.

„ Le Maréchal d'Hoquincour s'en va dans
 „ son Gouvernement , M. de Manicamp dans
 „ le sien ; M. Servien est rentré dans les affaires
 „ depuis deux jours , il va au Conseil. M. le
 „ Tellier est plus doux qu'auparavant. Je n'en
 „ puis plus d'envie de dormir ; il est deux heu-
 „ res après minuit ; nous avons vu le bal qui a
 „ fini il y a une heure.

„ Pour l'affaire des Troupes de Decise & des
 „ autres Garnisons , j'en ai parlé à M. de la

„ Vrill-

„ Vrilliere: si je n'avois point d'affaire de plus
 „ grande consequence chez M. le Roi, je m'y 1652.
 „ employerois, mais c'est tout ce que je pour-
 „ rai faire que de l'obliger à m'expedier. Tâ-
 „ chez, s'il vous plaît, Monsieur, je vous en
 „ supplie, de les disposer à cela. Je ne laisserai
 „ pas d'en tirer quelques estocades quand j'au-
 „ rai mon compte, mais par la mort, ce sont
 „ d'étranges gens que les Ministres subalternes.
 „ On dit que j'ai fait miracle d'en avoir tant
 „ fait en quatre jours: il y en a, à ce que dit le
 „ Pere Clausel, qui n'en ont pû faire autant en
 „ six mois; car le Cardinal est inaccessible, &
 „ les Ministres ont toujours été accablez d'é-
 „ critures: Il est vrai que c'est tout ce qu'ils
 „ peuvent faire pour les gens, quand il n'y'a
 „ pas un quart-d'écu à l'Épargne; chacun au
 „ moins veut du papier. Adieu, Monsieur,
 „ je commence à rêver.

CORBINELLI.

„ Le lendemain que ma Lettre a été écrite,
 „ j'ai trouvé que le courrier ne partoît pas si-tôt,
 „ & cependant il m'est arrivé d'autres choses à
 „ vous dire.

„ La premiere est, que M. le Cardinal m'a
 „ envoyé chercher pour me donner avis que les
 „ Troupes du Duc d'Orleans marchoient à
 „ vous. Il m'a demandé si vous aviez beaucoup
 „ d'amis qui vous assisteroient. Je lui ai dit
 „ qu'oui & que vous n'oublieriez rien pour
 „ son service, & pour votre devoir. Il m'a dit
 „ que vous deviez avoir reçu ordre pour la Cha-
 „ rité, & de vous bien entendre avec M. de
 „ Paluan. Il m'a dit que vous auriez bientôt les
 „ expéditions pour votre Regiment, à quoi je
 „ m'é-

1652. „ m'écriai que Langlée avoit eu tort de dire à
 „ M. le Tellier, que je me contenterai de sim-
 „ ples Commissions. Vous savez, lui ai-je
 „ dit, Monseigneur, si cela est ainsi. Non,
 „ m'a-t-il répondu, & je ne le voudrois pas.
 „ J'ai ordonné qu'on vous délivrât les ordres
 „ que vous demandiez, & même tous les lieux
 „ d'assemblée que vous voudriez, ajoutant,
 „ M. de Buffy peut faire un bon corps de cela;
 „ & si après il y a jour de lui faire toucher de
 „ l'argent, il en aura; à quoi je repliquai que
 „ vous feriez tout votre possible pour son servi-
 „ ce, mais que s'il vouloit vous donner des af-
 „ signations sur les Tailles du Nivernois, vous
 „ mettriez sur pied un Corps de dix Cornettes
 „ avant la fin du quartier d'hiver. Il me ré-
 „ pondit encore qu'il n'oseroit, cependant qu'il
 „ en alloit parler à M. Colbert: & en même
 „ tems il l'a envoyé chercher par tout inutile-
 „ ment; c'est pourquoi le courrier part sans
 „ que je vous puisse dire si nous aurons des
 „ assignations, ou seulement des ordres de quar-
 „ tiers d'hiver.

CORBINELLE

Deux jours après je reçus cette Lettre du Roi.

„ **M**onsieur le Comte de Buffy Rabutin,
 „ Ayant résolu de faire venir vers la rivie-
 „ re de Loire la plus grande partie de mes trou-
 „ pes que j'ai presentement en Bourgogne, je
 „ donne ordre à mon Oncle le Duc d'Épernon
 „ de faire marcher mon Regiment de Navarre
 „ & ceux d'Uxelles, de Carignan; & de Vil-
 „ le Infanterie, de Cœuvres, & du Pleffis.
 „ Prassin

„ Prasin Cavalerie, jusques aux environs d'A-
 „ valon: & ayant consideré qu'il seroit à pro- 1652.
 „ pos d'employer une personne de confiance &
 „ d'autorité convenable pour les aller recevoir
 „ & les faire avancer & vivre en bon ordre,
 „ je vous ai choisi pour cet effet, & j'ai bien
 „ voulu vous faire cette Lettre, pour vous di-
 „ re que si tôt que vous aurez avis de mondit
 „ Oncle, ou de quelque Officier Général qui
 „ se chargera du commandement & de la con-
 „ duite desdites Troupes, du tems auquel elles
 „ arriveront près d'Avalon, vous ayez à vous y
 „ rendre pour en prendre le commandement,
 „ & les faire acheminer suivant mes routes jus-
 „ ques vers la Charité; où arrivant vous rece-
 „ vrez mes ordres de ce que vous aurez à faire,
 „ vous recommandant de tenir la main à ce que
 „ les vivres necessaires soient fournis par étapes
 „ aux presens & effectifs desdites Troupes, &
 „ à ce qu'elles marchent incessamment au ren-
 „ dez-vous porté par mesdites routes, & qu'el-
 „ les vivent en si bon ordre, que mes Sujets
 „ n'en puissent recevoir d'oppression; vous as-
 „ surant que les soins que vous prendrez de
 „ l'execution de ce qui est en cela de ma volon-
 „ té, me seront en particuliere consideration.
 „ Et sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. le
 „ Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte garde.
 „ Ecrit à Saumur le 12. de Fevrier 1652. *Signé*,
 „ LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformi-
 tité de M. le Tellier Secrétaire d'Etat.

Le lendemain je reçus cette Lettre du Roi.

Mon-

1652. „ **M**onsieur de Buffy Rabutin , Ayant eu
 „ Mavis que le Duc de Nemours qui a sui-
 „ vi le Prince de Condé , & a été envoyé par
 „ lui en Flandres pour traiter avec les ennemis
 „ declarez de cette Couronne , doit entrer au
 „ premier jour dans mon Royaume à la tête
 „ d'une armée Espagnole, pour essayer de trou-
 „ bler mon Etat & ruiner mon autorité &
 „ Sujets, par le desordre & ravage que ses trou-
 „ pes prétendent faire dans mes Provinces ;
 „ presumant qu'ils se peuvent avancer jusques
 „ au milieu de mon Royaume , tandis que je
 „ suis necessairement occupé par deçà à y re-
 „ mettre le calme, & à empêcher les mauvais
 „ effets des factions que l'on a commencé d'y
 „ former contre mon service ; bien que j'espere
 „ qu'avec l'assistance de Dieu & la puissance
 „ qu'il a mise en mes mains , je pourrai bien
 „ arrêter les progrès de mes ennemis , & les en-
 „ treprises des rebelles. Neanmoins, comme
 „ pour resister à un mal si pressant , & dont le
 „ cours pourroit endommager plusieurs Provin-
 „ ces s'il n'y étoit promptement remedié , j'ai
 „ estimé que la meilleure & plus considerable
 „ force étoit celle de ma Noblesse , qui non
 „ seulement par l'interêt qu'elle doit prendre au
 „ maintien de mon autorité & de mon Etat ,
 „ mais par sa generosité accoûtumée , ne peut
 „ manquer à me servir en cette occasion , com-
 „ me elle a fait les Rois mes predecesseurs ,
 „ dans toutes celles qui se sont présentées pour
 „ la conservation du Royaume. J'ai resolu de
 „ l'employer sur cette occurrence , & j'ai bien
 „ voulu vous faire cette Lettre pour vous dire
 „ qu'aussi-tôt que vous l'aurez reçue , vous
 „ ayez

„ ayez à faire avertir tous les Gentilshommes de
 „ l'étenduë de votre Charge, de se tenir prêts 1652.
 „ & en bon état d'armes & de chevaux , pour
 „ marcher avec vous , & se rendre auprès de
 „ moi au premier ordre qu'ils en recevront de
 „ vous , ensuite de celui que je vous donnerai
 „ en peu de jours , & que vous les assuriez tous
 „ qu'ils ne fauroient rendre une preuve de leur
 „ zele & fidelité , que je considere davantage ,
 „ qu'en venant me servir en bon état , & auffi-
 „ tôt qu'il leur sera ordonné. Et me promet-
 „ tant que vous n'obmettez rien de votre part ,
 „ pour me servir utilement avec tous ceux de la
 „ Province où vous commandez ; je ne vous
 „ en dirai pas davantage , que pour vous assurer
 „ que vous ferez chose qui me sera très-agrea-
 „ ble. Sur ce , je prierai Dieu qu'il vous ait , M.
 „ de Bussy Rabutin , en sa sainte garde. Écrit
 „ à Saumur ce 13. de Fevrier 1652. Signé ,
 „ LOUIS.

Et plus bas , PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat qui m'envoyoit encore un Arrêt du Conseil d'Etat , par lequel le Roi cassoit l'Arrêt de surseance du Parlement de Paris du 12. de Janvier 1652. donné sur les Lettres de Declaration de Sa Majesté contre le Prince de Condé.

Quand je ne dis rien sur tous les ordres que je reçois , c'est une marque que je les execute , & quand je ne les execute pas , ou que je n'en fais qu'une partie , j'en dis les raisons.

Le lendemain du jour que je reçus la depêche du Roi par le même Secretaire d'Etat , je reçus une autre Lettre du Roi écrite de Saumur

— mur le 14. de Fevrier , contresignée le Tellier, qui étoit le *duplicata* de la Lettre du 12. 1652. pour aller recevoir à Avalon les Troupes de Bourgogne.

Par le même courrier je reçus cette Lettre du Cardinal Mazarin écrite de sa main, avec des ordres du Roi.

MONSIEUR,

„ Vous trouverez ci-joints les ordres du Roi
 „ que vous desirez pour les deux personnes qui
 „ traversent le bien de son service en vos quar-
 „ tiers. On vous envoie les Commissions &
 „ les autres expéditions pour les deux Compa-
 „ gnies de Cavalerie que vous avez levées.
 „ Leurs Majestez ont été bien aises que vous
 „ ayez fait arrêter les armes qu'on menoit à la
 „ Charité , & si vous pouviez en attraper en-
 „ core d'autres , elles se loueront d'autant plus
 „ de vôtre affection & de vos soins ; sur tout el-
 „ les desirent que vous en ayez un tout particu-
 „ lier pour ce qui regarde la Charité , & de
 „ donner à M. de Paluau le plus d'assistance
 „ qu'il vous sera possible. Je vous en conjure
 „ aussi , & de croire que je correspondrai de
 „ sorte à l'amitié que vous me témoignez , que
 „ vous connoîtrez que j'en ai l'estimer au point
 „ qu'elle merite, & que je suis véritablement,

MONSIEUR,

Vôtre très-affectionné serviteur ,
Le Cardinal MAZARINI.

A Saumur ce 14. de Fevrier 1652.

Et

Et à la marge, „ Vous m'obligerez de confi-
 „ derer une priere que ce Gentilhomme vous fe- 1652
 „ ra de ma part touchant les trois cens mous-
 „ quets que vous avez pris; c'est pour le Regi-
 „ ment de M. de Mercœur: je tâcherai de vous
 „ en faire recompenser d'ailleurs.

Ces ordres du Roi que le Cardinal m'envoyoit étoient deux Lettres de cachet que j'avois demandées; l'une pour chasser Bolacre Lieutenant General de Nevers, qui avoit été assez fou pour me proposer d'entrer dans les interêts du Duc d'Orleans, & duquel j'avois tiré le secret en feignant d'écouter ses propositions; & l'autre pour chasser Beugne Procureur du Roi de Saint Pierre le Moustier qui m'avoit parlé insolamment.

Lorsque j'eus reçu cette dépêche, j'envoyai chercher le Lieutenant General; mais ayant eu avis de ce que je lui voulois dire, il se cacha deux jours durant, pendant lesquels il ne daigna me faire parler par personne, songeant plutôt à éviter de recevoir l'ordre, qu'à m'adoucir par ses soumissions. Enfin je le trouvai & je l'envoyai à Riom en Auvergne suivant l'intention de Sa Majesté.

Pour le Procureur du Roi, aussitôt qu'il fut que j'avois une Lettre de cachet pour lui, il me vint trouver, & me dit que l'ayant appris, il me venoit assurer que je n'avois pas besoin de Lettre du Roi pour l'obliger de m'obéir, & qu'il avoit tant de respect pour ma personne & pour mon caractère, que sur le moindre billet de ma part, il iroit au bout du monde.

Veritablement les armes me tomberent des mains. Je lui dis qu'ayant demandé justice au Roi de lui, pour m'avoir manqué de respect,

1652. je le trouvois si bien revenu dans son devoir, que j'oublois le passé, & qu'il ne partiroit point de chez lui. Là-dessus je jettai au feu devant lui la Lettre que j'avois pour le chasser, & après l'avoir embrassé, & avoir reçu de lui des protestations d'une reconnoissance éternelle, il s'en retourna dans sa maison.

Je reçus alors la Commission pour lever un Regiment de Cavalerie sous mon nom: elle est du 12. de Février 1652.

Je devois faire mettre ce Regiment sous le nom du Cardinal, comme il m'étoit facile, & prendre seulement une Commission de Mestre de camp sous lui, cela m'auroit encore plus attaché à Son Eminence, & l'auroit plus intéressé dans ma fortune; mais je n'y songeai pas, & je crus qu'après les assurances d'amitié qu'il m'avoit données, faisant fort bien mon devoir, comme je le voulois toujours faire, je ne pouvois jamais manquer de m'avancer & d'aller à tout. Cependant cela ne suffisoit pas; il me falloit encore prendre d'autres précautions; & si on m'avoit vu si étroitement attaché à lui, on n'auroit osé entreprendre de me rendre de mauvais offices; & quand on l'auroit voulu tenter, les entrées que cet attachement m'auroit données auprès de lui, m'auroient donné les moyens de les détruire.

Le même jour que je reçus cette Commission, j'écrivis encore aux habitans de la Charité, que je leur ordonnois de faire sortir le Regiment de Langeron de leur Ville, ou que je les châtierois de leur desobéissance. Ils me vinrent trouver le lendemain à Nevers, & toute la substance de leur discours fut qu'ils n'étoient pas les Maîtres: je leur ré-

pon-

pôndis que je savois bien ce que j'en devois croire, & je les renvoyai.

1652.

Ils ne furent pas sortis d'auprès de moi que je montai à cheval pour aller à Avalon recevoir les troupes de Bourgogne. J'y trouvai une Lettre du Roi, qui étoit encore un *duplicata* de celle du 14. de Fevrier, que m'envoyoit Bernard de Nogaret Duc d'Épernon, en m'écrivant cette Lettre.

MONSIEUR,

„ Je vous envoie une Lettre du Roi que j'ai
 „ reçue pour vous, par laquelle vous connoî-
 „ trez, comme l'intention de Sa Majesté est
 „ que je fasse marcher vers le Nivernois la plu-
 „ part des troupes qui sont en cette Province,
 „ pour aller sous votre conduite où Sa Majesté
 „ leur ordonne; & comme je suis obligé pour son
 „ service de retenir le Regiment de Navarre &
 „ celui de Cavalerie de Cœuvres afin d'empê-
 „ cher les courses & voleries de la garnison de
 „ Seurre, de tenir en sûreté les places de son voi-
 „ sinage, de dissiper les levées qu'on projette de
 „ faire dans ce Gouvernement contre le service
 „ du Roi, & de m'opposer aux Troupes enne-
 „ mies qui ont déjà commencé à paroître sur la
 „ frontière; je donne avis à Sa Majesté, que si
 „ elle desire au lieu du Regiment de Navarre,
 „ joindre celui de Lyonnois aux Troupes qu'el-
 „ le vous donne à conduire, je le ferai marcher
 „ aussi-tôt que j'en aurai reçu ses ordres. J'ai fait
 „ cependant expedier les miens, pour, suivant
 „ ceux que j'ai déjà de Sa Majesté, faire rendre
 „ le Regiment du Pleffis-Praslin à Sainte Co-

1652. „ tombe près Donzi, celui de Carignan à la
 „ Chapelle Saint André, celui d'Uxelles à Cef-
 „ si, & celui de Ville à Colmeri; le tout près
 „ du même lieu de Donzi. La difficulté qu'il
 „ y aura d'assembler tous ces Corps dont les
 „ Compagnies sont fort dispersées, & aux lieux
 „ les plus reculez de cette Province, & dans la
 „ Bresse, & le Charolois, vous donnera plus de
 „ loisir d'attendre leur arrivée, dont nous tâche-
 „ rons de vous donner encore des avis plus pré-
 „ cis. Obligez-moi cependant de croire que je
 „ suis aussi passionnément qu'il se peut,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
 Le Duc d'ÉPERNON.

A Dijon ce 21. de Fevrier 1652.

Et à la marge, „ Monsieur, je vous donne avis
 „ par avance que le Regiment de Carignan pour-
 „ ra arriver le deuxième du mois de Mars pro-
 „ chain à la Chapelle Saint André. Je garde les
 „ originaux des routes pour les remettre entre les
 „ mains de ceux qui conduiront les Corps, & je
 „ vous envoie des copies collationnées, sur les-
 „ quelles il vous plaira de faire expédier vos at-
 „ taches, & me les faire tenir.

Je fis réponse au Duc d'Epernon, & en lui
 envoyant mes attaches, je changeai les ordres
 donnez à Ceffi & à Colmeri, qui étoient alors
 deux terres à moi.

Les habitans de la Charité qui avoient crû
 jusques-là que le bruit des troupes de Bourgogne
 étoit une nouvelle que j'avois fait courir pour
 les

les épouvanter, voyant enfin que c'étoit tout de bon, & que cet orage alloit tomber sur eux, 1652. me députerent deux Echevins à Avalon, pour me dire qu'ils étoient en état de chasser le Regiment de Langeron. Je leur répondis que je n'avois que faire de leur consentement pour cela, que je voyois bien la raison de leur obéissance, mais que je leur apprendrois à m'obéir quand je serois seul, comme quand je serois à la tête d'une armée. Ils s'en retournerent à la Charité, & moi à Nevers, attendre des nouvelles des Troupes de Bourgogne. J'y trouvai ces deux Lettres du Comte de Paluau.

MONSIEUR,

„ Sa Majesté me donne avis qu'elle vous a
 „ envoyé ses ordres pour assembler les Troupes
 „ de Bourgogne à Donzi, & m'ordonne aussi
 „ de vous faire savoir ce que vous aurez à faire
 „ avec lesdites Troupes lors qu'elles seront as-
 „ semblées: c'est pourquoi je vous supplie de
 „ tout mon cœur, de m'avertir en diligence
 „ quand elles commenceront à arriver, & de
 „ croire que je suis avec passion,

MONSIEUR,

Votre très-humble serviteur,
 PALUAU.

A Saint Amand ce 24. de Fevrier 1652.

1652.

*A Saint Amand ce 25. de Fevrier 1652.***M**ONSIEUR,

„ Je suis fort étonné de ce que vous ne me
 „ marquez point dans votre Lettre avoir re-
 „ çu les ordres du Roi pour aller recevoir les
 „ Troupes à Donzi. Vous verrez bien par la
 „ mienne du 24. de ce mois que Sa Majesté me
 „ fait savoir qu'elle vous a envoyé lesdits or-
 „ dres. Je vous prie de me faire savoir quand
 „ vous les aurez reçus, & quand lesdites
 „ Troupes arriveront, & tenez la chose la
 „ plus secrette qu'il vous sera possible. J'ai
 „ trois Regimens dans le Berri qui me donnent
 „ bien de la peine pour leurs logemens. Je
 „ travaillerai aujourd'hui pour faire ce que vous
 „ desirez.

„ Si je reçois quelques nouvelles de la Cour,
 „ je vous en ferai part. Cependant je vous as-
 „ sùre que personne du monde n'est avec plus
 „ de passion que moi.

MONSIEUR,

Votre très-humble serviteur,
PALUAU.

Cette Lettre répondoit à une que j'avois écrite
 de Nevers au Comte de Paluau, la veille du
 jour que j'y avois reçu les ordres de la Cour.
 Je lui fis aussi-tôt reponse, qu'après avoir re-
 çu il y avoit sept ou huit jours les ordres du
 Roi pour aller recevoir les Troupes de Bour-
 gogne à Avalon, j'étois parti si brusquement
 que

que je ne lui en avois pas donné avis ; que j'en revenois sans les amener, par les raisons qu'il verroit dans la Lettre du Duc d'Epéron, dont je lui envoiois copie. 1652.

Le lendemain je reçus un paquet de lui, dans lequel il y avoit cette Lettre du Roi.

„ **M**onsieur le Comte de Bussy Rabutin,
 „ Je vous ai mandé qu'en arrivant au rendez-vous de Donzi avec les Troupes que je vous ai ordonné d'aller prendre à Avalon, vous recevrez mes ordres de ce que vous aurez à faire, & ayant destiné lesdites Troupes pour servir sous le commandement du Sieur de Paluau pour un effet important à mon service : Je vous fais cette Lettre pour vous dire que vous ayez à le joindre au plutôt avec lesdites Troupes au lieu où il vous mandera de les faire avancer, les mettant sous son commandement, & y agissant en votre Charge de Maréchal de Camp sous ses ordres, si mieux vous n'aimez retourner prendre les fonctions de votre Charge en ma Province de Nivernois : de quoi me remettant sur vous, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Écrit à Saumur le 18. de Février 1652. Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre étoit celle-ci du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 26. de Février 1652.

MONSIEUR,
 „ J'ai reçu les ordres de la Cour qui m'obligent

1652. „ gent à marcher avec ma Cavalerie droit à
 „ Tours pour prendre la tête ou la queue de M.
 „ de Beaufort qui marche vers Angers. Je vous
 „ en donne avis, afin que vous preniez soin
 „ d'assembler toujours les Troupes qui arrive-
 „ ront de Bourgogne à Donzi. Et parce que
 „ le Roi m'ordonne d'en prendre le comman-
 „ dement, & vous ordonne aussi, comme vous
 „ verrez par le present ordre que je vous en-
 „ voye, de vous joindre à moi: je vous fais ces
 „ lignes pour vous dire que si-tôt que lesdites
 „ Troupes seront jointes, mon sens est que vous
 „ preniez la Charité en attendant que vous
 „ ayez d'autres ordres; & que vous preniez au
 „ de-là de la Loire les postes les plus avantageux
 „ & les plus propres pour soutenir le blocus de
 „ Monrond, ayant correspondance avec le Ma-
 „ réchal de Camp que je laisserai en ce lieu pour
 „ maintenir ce poste, & recevoir plusieurs Re-
 „ gimens qui ont ordre de venir en ce lieu, &
 „ dont quelques-uns sont déjà arrivez.
 „ Comme je vous marque que c'est un servi-
 „ ce considerable que de prendre la Charité, je
 „ vous laisse aussi la liberté d'en user comme il
 „ vous plaira: car comme c'est une Ville de vo-
 „ tre Gouvernement, & que la connoissant
 „ mieux que moi, vous y jugeriez possible plus
 „ de difficulté que je ne m'en imagine, je laisse
 „ à votre choix de l'attaquer ou de ne l'attaquer
 „ pas. Si vous la prenez, il me semble que tenant
 „ Garnison dedans, vous pouvez aisément bien
 „ loger vos Troupes tout du long de la riviere
 „ vers le Pas-de-Fer, & Pougues, lieux assez pro-
 „ ches de Saint Amand, & postez sur le passage
 „ de la riviere pour y venir en cas de besoin, &
 „ vous joindre aux Troupes qui ont ordre d'y

„ ve-

„ venir ; remettant néanmoins toutes choses à
 „ ce que vous jugerez à propos , & vous sup- 1652
 „ pliant de croire que je suis avec passion ,

M O N S I E U R ,

Votre très-humble serviteur
 PALUAU.

Dans ce tems-là les Echevins de la Charité me vinrent donner avis qu'ils avoient chassé le Regiment de Langeron. Je m'y en allai aussitôt , & n'y trouvant plus , au lieu de leur désobéissance passée, qu'une soumission extraordinaire ; cela me gagna tellement le cœur , que bien loin de les châtier , comme j'avois résolu , je fis dessein de les tenir dans leur devoir par les meilleurs traitemens que je leur pourrois faire. En y arrivant je dépêchai Corbinelli au Cardinal , & je lui dis que j'étois enfin dans la Charité.

Deux heures après avoir fait cette dépêche , je reçus cette Lettre du Comte de Paluau , sans date , mais qui devoit être du 27. de Février 1652.

M O N S I E U R ,

„ J'apprends par Messieurs de la Charité
 „ qu'ils ont chassé la Garnison. Les Troupes
 „ de Bourgogne ont fort rechauffé leur fidélité ;
 „ de quelque façon qu'on en soit le maître ,
 „ le service du Roi en profitera toujours beau-
 „ coup , tant pour la sûreté du blocus de
 „ Monronde que pour vous donner moyen de
 „ bien loger ces Troupes , mettant une par-

L. 5.

„ tie

1652. „ tie de votre Infanterie dans la Charité, & le
 „ reste auffi bien que la Cavalerie, le long de
 „ la riviere: de cette forte je voi toutes choses
 „ en fureté.

„ Je marche à grandes journées pour pren-
 „ dre la tête ou la queue des Troupes de M. de
 „ Beaufort; & parce que je ne faurois prévoir
 „ s'il vous peut tomber fur les bras un secours
 „ assez confiderable pour vous donner à crain-
 „ dre, étant joint avec les Troupes de M. de
 „ Baradas, & que même je ne faurois vous
 „ rien prescrire au cas que cela arrivât; il est
 „ necessaire que vous vous abouchiez M. de
 „ Baradas & vous, afin qu'agissant de concert,
 „ vous puissiez prendre une bonne resolution
 „ sur tout ce qui se presentera. Si M. de Ca-
 „ nillac arrive, comme la Cour me le mande,
 „ avec de la Cavalerie, vous vous aboucherez
 „ auffi avec lui. Outre que vous prendrez la
 „ fourniture du pain pour vos Troupes dans la
 „ Charité: sachant comme je sai qu'il y a
 „ beaucoup de bleds dans ladite Ville, je vous
 „ prie de faire arrêter tous lesdits bleds: car je
 „ mande à la Cour que je vous ai prié de les
 „ arrêter pour faire le siège de Monrond. Fai-
 „ tes tenir compte de ce que vous prendrez pour
 „ le pain des Troupes que vous avez, & en-
 „ voyez un état à Messieurs Foucaud & Ravot,
 „ Intendans de cette Armée, afin que j'en fai-
 „ se tenir compte à ceux à qui appartiennent
 „ lesdits bleds. Je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble serviteur,

PALUAU.

Quand

Quand je ne rapporte point mes Lettres, c'est que je n'en ai pas fait de copies, parce que j'étois trop pressé en les écrivant, mais je demeuroid presque toujours d'accord de ce qu'on me proposoit, & quand je n'en suis pas convenu, je l'ai expliqué, & j'en ai dit les raisons dans la suite de mes Memoires.

Le lendemain du jour que je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, j'en reçus encore une autre de lui sans datte, qui devoit être du 28. de Fevrier: & sur cela il faut que je remarque en passant, qu'il est mal à ceux qui écrivent, même des bagatelles, de ne point datter leurs Lettres; mais que c'est une faute considerable à la guerre, & non seulement de ne pas mettre le lieu & le jour, mais encore l'heure: c'est en ce métier-là où l'exactitude est de la dernière consequence.

M O N S I E U R,

„ Le Roi m'ayant ordonné de faire joindre
 „ les Troupes qui sont venuës de Bourgogne à
 „ celles que j'ai avec moi, je vous envoie le
 „ Sieur de la Cour Saint Fal Aide de camp pour
 „ ce sujet, & vous prie de ne pas perdre un mo-
 „ ment de tems à marcher avec lesdites Trou-
 „ pes, avec le plus de diligence qu'il vous sera
 „ possible: & parce que je marche du côté de
 „ Boisgenci, je vous envoie une route pour
 „ me venir joindre par le chemin le plus
 „ court, que je vous prie de suivre autant
 „ qu'il vous sera possible, & avec le moins de
 „ desordre qu'il se pourra. J'ai fait de rigou-
 „ reux exemples pour les vols de chevaux, qui

L. 6

„ m'ont

1652. „ m'ont si bien réussi, que je vous prie d'en fai-
 „ re autant, vous recommandant encore de
 „ marcher diligemment, & pour chose de la
 „ dernière importance au service de Sa Majesté.
 „ Je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble serviteur,
 PALUAU.

Et à la marge, „ Le Regiment de Sainte Mau-
 „ re Infanterie, marchera à votre droite partant
 „ de Gien.

„ Si les équipages de Sainte Maure ont besoin
 „ d'escorte pour vous joindre, je vous prie de
 „ leur en donner.

Je fis réponse au Comte de Paluau, qu'auf-
 si-tôt que les Troupes de Bourgogne seroient
 arrivées je les lui menerois, mais que je n'en avois
 encore aucunes nouvelles.

Le lendemain il m'écrivit ce billet avant que
 d'avoir reçu ma réponse.

A Noyers, ce premier de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ Vous laisserez deux cens hommes d'Infan-
 „ terie de tous les Corps, dans la Charité, afin
 „ que la Ville & le passage soient assurez pour
 „ le Roi; & me croirez tout à vous.

PALUAU.

Cependant j'étois en grande impatience d'a-
 voir nouvelles des Troupes de Bourgogne, lors
 qu'on.

qu'on me donna avis que le Regiment d'Infanterie du Pleffis Praslin étoit à la porte de la Ville, & un moment après je vis entrer Massoni Piedmontois, Lieutenant Colonel de ce Regiment, dans ma chambre, qui me dit qu'il m'avoit envoyé à Nevers, où il me croyoit, un Officier à l'ordre. Sur cela je fis dire aux Echevins de faire le logement pour quatre cens hommes, que Massoni m'avoit dit être dans ce Regiment, & je montai à cheval pour en aller faire la revue. A mon retour chez moi, j'y trouvai les Echevins, & leur ayant demandé si on avoit fait ce que j'avois ordonné, ils me demandèrent l'ordre du Roi pour cela. Je fis appeler mon Secrétaire, & lui ayant fait écrire un ordre que je signai devant eux, je le leur donnai, en leur disant que c'étoit là l'ordre du Roi. Ils me répondirent qu'ils n'avoient accoustumé de loger des troupes que sur des Lettres de cachet. Je leur dis qu'ils commenceroient d'en loger ce jour-là sur mes ordres qui valaient des Lettres de cachet, puisque j'avois l'honneur de représenter la personne du Roi. Ils sortirent de ma chambre sans me rien repliquer, mais avec un air de gens mal intentionnez. Je ne fis pas semblant d'y prendre garde. Cependant au lieu d'aller faire le logement ils allerent faire prendre les armes au Peuple. Aussi-tôt que j'en fus averti je montai à cheval avec vingt-cinq ou trente Gentilshommes de la Province qui m'étoient venu trouver sur le bruit du passage des Troupes de Bourgogne, & avec une Compagnie de quarante Maîtres pour le sel, qui demouroit d'ordinaire à la Charité. Mon intention étoit de charger tout ce que je trouverois dans les rues, mais le peuple n'avoit mis bon ordre. Je n'y trouvai per-

Rebel-
lion de
la Cha-
rité.

ne : toutes les boutiques étoient fermées : & m'en allant à la porte de Paris , par où venoit le Regiment du Plessis , je la trouvai fermée aussi , & sept à huit cens hommes sur les murailles , que mes menaces & mes remontrances ne persuaderent pas de m'obéir. Les Magistrats qui ne vouloient pas être responsables de la rébellion s'étoient cachez , & je ne pûs parler qu'à des batteliers yvres , qui me dirent qu'ils mourroient plutôt que de recevoir des Troupes. Je jugeai à propos de me retirer à mon logis , où ayant mandé les Echevins , je leur dis , que puis qu'ils ne vouloient pas me faire obéir , j'allois sortir de la Ville pour en trouver les moyens. Eux qui apprehendoient les suites , me prièrent de demeurer. Je leur dis que je ne demeurerois pas dans un lieu où je devois être le Maître , & où je ne l'étois pas. Ils me supplièrent au moins de ne pas encore sortir qu'ils n'eussent fait leurs derniers efforts pour appaiser la sedition. Après , m'étant venus dire qu'ils n'avoient pu rien gagner sur l'opiniâtreté du peuple , je sortis avec ma Noblesse , & je laissai la Compagnie du sel dans la Ville pour m'y servir aux occasions. Je m'en allai trouver le Regiment du Plessis : & quoi que des quatre cens hommes dont il étoit composé , il n'y en eût que la moitié d'armez , je ne desespérai pas de pouvoir prendre la Charité avec eux. Après les avoir postez en deux endroits où je voulois aller à la sappe , j'envoyai toute la nuit du 6. au 7. de Mars à Nevers , pour me faire apporter deux cens livres de poudre de la grosse grenée , soixante-six livres de poudre fine , deux cens vingt-six livres de plomb , trente-sept livres de méche , deux douzaines de pics & hoyaux , & deux

deux douzaines de pelles. C'étoit faire un Siege à bon marché, & je me retirai dans une petite maison à mille pas de la Ville. 1652

A la pointe du jour on m'apporta une Lettre du Comte de Pionfac qui étoit arrivé à la Charité par le côté du Berri. Il me mandoit qu'il venoit de la Cour, qu'il en avoit apporté des ordres au Comte de Paluau, duquel il avoit une Lettre pour moi, qu'il me vouloit donner en main propre: que cependant ayant trouvé toute la Ville en desordre, il avoit fait assembler les Magistrats & les principaux habitans, & leur avoit représenté les malheurs où ils s'alloient jeter s'ils n'y remédioient promptement, qu'il leur avoit offert son entremise auprès de moi pour m'appaiser, & qu'eux étant plus sages qu'ils n'étoient la veille, & lui ayant remis leurs intérêts entre les mains, il me demandoit quelle satisfaction j'en voulois recevoir. Je lui mandai que je voulois qu'ils logeassent le Regiment du Pleffis tant & si long-tems qu'il me plairoit, & qu'ils me remissent six des plus mutins pour les faire pendre; & sur cela j'entrai dans la Ville à la tête du Regiment du Pleffis.

Pionfac m'ayant donné la Lettre du Comte de Paluau, me dit entre autres nouvelles de la Cour, que le Roi avoit pardonné aux rebelles d'Angers. Je crûs que c'étoit là une leçon pour moi; & sur cet exemple, je remis aux habitans les six des leurs qui devoient être pendus; mais je fis ôter les armes aux Bourgeois, & après en avoir armé les soldats du Regiment du Pleffis qui en manquoient, je fis serrer le reste. Le Comte de Paluau m'écrivoit ceci.

1652 De Beguiaux Ribaux ce 5. de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ Lors que je vous ai prié de marcher avec
 „ les Troupes, je prenois la liberté de vous
 „ donner cette peine en attendant que j'eusse
 „ quelqu'un de Messieurs les Maréchaux de
 „ Camp qui servit avec moi, pour que le servi-
 „ ce de Sa Majesté ne fût pas retardé. A pre-
 „ sent que Messieurs de Pionsac & de Sainte
 „ Maure sont ici, & que je voi par l'ordre du
 „ Roi, que Sa Majesté vous peut avoir desti-
 „ né à lui rendre quelque service ailleurs, com-
 „ me vous le pourrez voir par ledit ordre que je
 „ vous envoie, j'ai prié M. le Comte de Pion-
 „ sac d'aller recevoir de vous les Troupes qui
 „ sont arrivées de Bourgogne, afin de les con-
 „ duire en ce lieu en diligence, & par le che-
 „ min le plus court, suivant l'intention de Sa
 „ Majesté. Je remets aussi à mondit Sieur le
 „ Comte de Pionsac de vous dire les nouvelles
 „ de ce país, & finirai en vous assurant que je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble serviteur,
PALUAU.

„ Et par apostille, „ J'ai mandé à Son Eminence
 „ que vous vous fassiez de tous les bleds de la
 „ Charité. Je vous supplie de me mander l'ordre
 „ que vous y avez apporté, afin que je lui en
 „ puisse rendre compte.

Dans

Dans ce même temps-là, je reçus cette Lettre du Chevalier de Baradas Maréchal de camp, 1652. que le Comte de Paluau avoit laissé au blocus de Monrond.

A Saint Amand ce 5. de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ Je vous dirai que je suis arrivé ici de la
 „ journée d'hier, & je vous en ai voulu aussi-
 „ tôt donner avis, afin que vous preniez vos
 „ mesures pour nous pouvoir aboucher : c'est
 „ pourquoi vous prendrez v^otre tems pour cela ;
 „ & je croi que le meilleur sera de nous trouver
 „ à Dun-le-Roi à coucher : car vous savez que
 „ la correspondance que nous devons avoir est
 „ très-necessaire. Faites moi donc savoir s'il
 „ vous plaît au plûtôt de vos nouvelles, les at-
 „ tendant avec beaucoup d'impatience : que ce
 „ soit par personne bien assurée ; c'est ce que
 „ j'espere de vous, comme aussi que vous me
 „ croyiez bien veritablement,

MONSIEUR,

*V^otre très-humble, & très-obéissant
 serviteur,*

BARADAS.

Je lui mandai que je me trouverois à Néronde le 8. du mois, mais l'accablement de mes affaires me fit oublier de lui tenir parole, ni même de lui écrire que je n'y pouvois aller.

Cependant le Regiment du Pleffis-Praslin ayant vécu trois jours à discretion dans la Charité,

1652. rité, les Echevins me vinrent supplier de donner quelque reglement là-dessus. Je le fis; & deux jours après, les troupes de Bourgogne étant arrivées aux environs, je les fis passer quoi qu'elles eussent ordre d'y loger: mais je crus cette Ville assez châtiée; outre que la voulant conserver pour une garnison considerable, je ne la voulus pas mettre en état de ne la pouvoir soutenir.

Outre les armes que j'avois fait donner au Regiment du Pleffis, il n'y eut pas un soldat mal vêtu que son hôte n'habillât, ni un soldat bien habillé, auquel son hôte ne payât la valeur de son habit; & je fis donner cinquante pistoles aux Officiers.

Je fis encore payer par la Ville la dépense de cinq jours du Comte de Pionfac, & je lui fis faire present d'une couple de mulets pour la peine qu'il avoit prise de s'employer pour eux auprès de moi.

Après cela je fis réponse au Comte de Paluau, que puis qu'il y avoit un Officier General pour lui mener les troupes, & que je croyois être utile au service du Roi dans le Nivernois, j'y demeurerois.

Que le Comte de Pionfac lui diroit la revolve de la Charité & le châtiment.

Et qu'après avoir fait voir tous les greniers, j'y avois trouvé près de dix mille boisseaux de bled, dont le Roi pouvoit faire état.

Dans ce tems-là je reçus les ordres du Roi ci-après.

„ Monsieur le Comte de Buffly Rabutin,
 „ Ayant eu agreable l'offre que vous m'a-
 „ vez faite de mettre sur pied en peu de tems un
 „ bon Regiment d'Infanterie: je vous écris
 „ cette

„ cette Lettre, pour vous adresser les Commis-
 „ sions pour la levée d'icelui, & vous dire 1652.
 „ qu'aussi-tôt que vous l'aurez reçue, vous
 „ ayez à lever ledit Regiment au nombre de
 „ dix Compagnies, choisissant des Capitaines
 „ capables de les faire bonnes & de les main-
 „ tenir en bon état, que vous choisissiez deux
 „ lieux en l'étendue de votre Charge, pour
 „ faire l'assemblée desdites dix Compagnies du-
 „ rant dix jours : & aussi-tôt qu'ils seront ex-
 „ pirez, vous fassiez marcher votredit Regi-
 „ ment à Boisgenci, où arrivant il recevra mes-
 „ ordres de ce qu'il aura à faire. Et la presente
 „ n'étant pour autre sujet, je prie Dieu qu'il
 „ vous ait, M. le Comte de Bussy Rabutin, en
 „ sa sainte garde. Ecrit à Saumur le 6. de Mars
 „ 1652. Signé, L O U I S.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre je reçus celle-ci du Secre-
taire d'Etat M. le Tellier.

M O N S I E U R,

„ L'on a été bien-aise d'apprendre par la
 „ Lettre qu'il vous a plu m'écrire, que les ha-
 „ bitans de la Charité ont chassé la garnison que
 „ M. de Langeron y avoit établie ; à quoi la
 „ marche que vous avez faite à Avalon a sans
 „ doute beaucoup contribué. Le Roi vous a
 „ volontiers accordé le Regiment de dix Com-
 „ pagnies d'Infanterie que vous desirez : j'en
 „ expedierai les Commissions avec les ordres de
 „ Sa Majesté nécessaires pour l'assemblée. Je
 „ souhaite qu'il s'offre quelque meilleure occa-
 „ sion.

— „ sion de vous rendre mes services, afin de vous
1652. „ témoigner que je suis très-veritablement,

MONSIEUR,

*Votre très-humble, & très-affectionné
serviteur,*

LE TELLIER.

A Saumur ce 6. de Mars 1652:

Second Ordre du Roi.

„ **M**onsieur de Buffy Rabutin, Ayant été
„ informé que les habitans de ma ville de
„ la Charité ont chassé hors d'icelle la garni-
„ son qui y étoit établie, à dessein de me servir
„ & de conserver ladite Ville en mon obéis-
„ sance : je vous ai voulu faire cette Lettre,
„ pour vous dire que j'aurai bien agreable que
„ vous fassiez pour quelque tems votre séjour en
„ ladite Ville, pour maintenir lesdits habitans
„ en cette bonne disposition, & que vous me
„ donniez avis de ce qui s'y passera concernant
„ mon service: ce que me promettant que vous
„ ferez soigneux d'accomplir, je ne vous en fe-
„ rai la présente plus expresse ni plus longue,
„ que pour prier Dieu qu'il vous ait, M. de
„ Buffy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à
„ Saumur le 6. de Mars 1652. *Signé*, LOUIS.
„ *Et plus bas*, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en confor-
mité de M. de la Vrilliere Secrétaire d'Etat.

Comme il y avoit long-tems que j'attendois
cette Commission d'Infanterie, il y avoit long-
tems.

tems aussi que j'avois arrêté mes Officiers , & même les quatre premières Compagnies étoient sur pied dans les Paroisses des environs de la Charité , jusqu'à ce que les troupes de Bourgogne fussent passées. Veritablement aussi-tôt après je les y fis venir ; elles se trouverent de plus de cent soldats effectifs sans les Officiers , & ma Compagnie de Cavalerie qui étoit de trente-deux Maîtres : & parce que le service du Roi ne me permettoit pas de m'assujettir à ne jamais sortir de la place , pouvant avoir des affaires en divers endroits de la Province , j'y mis le Sieur de Beauvoir Dunflun , homme de qualité , d'esprit & de courage , pour y commander en mon absence , auquel je reglai trois cens livres d'appointemens par mois , payables par la Ville.

Pour la subsistance de mon Infanterie , en attendant les ordres de la Cour , je donnai des ordres aux Paroisses de l'Élection de la Charité , de payer sur & tant moins de leurs Tailles , & je leur fis donner des quittances des Receveurs.

Dans ce tems-là je reçus un *duplicata* de la Lettre de cachet , par laquelle le Roi me commandoit de lever un Regiment d'Infanterie de dix Compagnies , & le lendemain je reçus celle-ci du Cardinal Mazarin.

A Saumur ce 7. de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai reçu la Lettre que vous m'avez écrite.
 „ Leurs Majestez ont eu beaucoup de satisfaction de ce qui s'est passé à la Charité ; on vous.
 „ envoie les expéditions pour un Regiment
 „ d'In-

1649. „ d'Infanterie comme vous l'avez souhaité ; je
 „ vous prie de le rendre le meilleur que vous
 „ pourrez. Nous nous approchons de vous,
 „ & j'espère que je vous pourrai confirmer bien-
 „ tôt de vive voix les assurances de l'estime &
 „ de la passion avec laquelle je suis,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
 Le Gard. MAZARINI.

„ *Et de sa main*, J'ai été ravi de ce qui s'est
 „ passé à la Charité, & je vous prie de ne rien
 „ oublier pour mettre le Regiment en bon état,
 „ esperant de vous pouvoir assurer bien-tôt de
 „ vive voix de mon amitié & service.

Ce même jour je reçus cette Lettre du Che-
 valier de Baradas.

A Néronde ce 9. de Mars 1652.

M O N S I E U R ,

„ Souffrez que je vous accuse de n'être pas
 „ assez ponctuel à vos rendez-vous, puisque
 „ même on n'y reçoit pas de vos nouvelles. Je
 „ repars donc ce matin pour m'en retourner,
 „ & j'ai beaucoup de regret de ne pouvoir pas
 „ demeurer davantage ayant un million d'af-
 „ faires à Saint Amand. De plus j'apprends
 „ par une Lettre que j'ai reçue en m'en venant,
 „ qu'il y avoit quelques Messieurs qui faisoient
 „ quelques levées pour jeter dans Monrond ;
 „ mais je suis certain qu'après que j'aurai fait
 „ tout

„ tout mon possible pour m'y opposer & l'em-
 „ pêcher, je ferai piller & saccager leurs mai- 1652.
 „ sons, & que dans cent ans, ceux de leur
 „ maison se ressouviendront de mon nom, que
 „ je ne saurois mieux immortaliser qu'en ser-
 „ vant le Roi.

„ Je vous dirai donc, Monsieur, que puis-
 „ que je suis assez malheureux pour ne pouvoir
 „ pas avoir l'honneur de vous voir; j'ai appris
 „ que vous aviez reçu un ordre de faire marcher
 „ toutes les troupes que vous avez; mais quand
 „ cela seroit, je vous prie de n'être pas si pon-
 „ tuel, & que le Regiment d'Infanterie que
 „ vous aurez le plus foible, vous le fassiez pas-
 „ ser la Loire, ou le reteniez jusqu'à ce que
 „ j'aye de vos nouvelles, par lesquelles si vous
 „ me faites savoir que vous me donnerez un de
 „ ces Regimens-là, je lui enverrai un ordre
 „ pour m'en venir joindre, & lui donnerai un
 „ quartier qui ne s'est nullement senti de la
 „ guerre, mais bien qui a toute la graisse du
 „ païs, & qui ne fait que favoriser ceux de
 „ Monron d par quelques païsans qui y vont
 „ porter quelques rafraichissemens, dont il s'en
 „ est pris que je vais faire pendre aussi-tôt mon
 „ arrivée à Saint Amand.

„ Je vous dirai que ce Regiment quoi qu'il
 „ soit foible, me soulagera beaucoup, attendu
 „ que je m'en servirai pour relever la garde
 „ d'Orval, que ce Regiment peut faire très-
 „ facilement, & cette garde me fatigue furieuse-
 „ ment, le peu d'Infanterie que j'ai ayant plus
 „ de sept à huit postes à garder. Ne vous arrê-
 „ tez pas si ponctuellement aux ordres du Roi,
 „ car il ne savoit pas mon besoin; s'il le savoit
 „ il l'approuveroit.

„ Je

1652. „ Je suis bien fâché encore une fois de n'a-
 „ voir point eu cette satisfaction de vous voir, car
 „ nous aurions parlé sur de certaines matieres
 „ qui ne se peuvent pas écrire. Je finirai par
 „ celle que je veux bien que toute la terre sa-
 „ che, puisque c'est de me dire nonobstant no-
 „ tre petit sujet de plainte,

MONSIEUR,

*Votre très-humble, & très-obéissant
 serviteur,*

BARADAS.

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

MONSIEUR,

„ Je vous demande pardon d'avoir manqué
 „ au rendez-vous que je vous avois donné, &
 „ d'avoir oublié même de vous mander que je
 „ n'y pouvois aller; la quantité d'affaires que
 „ j'ai eûes m'a fait faire cette faute, & j'en
 „ suis encore aujourd'hui tellement accablé,
 „ que je ne vous puis dire quand je pourrai avoir
 „ l'honneur de vous voir. J'en ai pour le moins
 „ autant d'impatience que vous; cependant je
 „ trouve que vous avez raison de faire un rude
 „ exemple de ceux qui font des levées pour le
 „ secours de Monrond.

„ Si je pouvois vous envoyer le Regiment
 „ que vous me demandez, je n'y manquerois
 „ pas: car sachant le besoin que vous en avez,
 „ je ne serois pas en peine de le faire agréer à la
 „ Cour; mais j'ai remis les troupes entre les
 „ mains

„ mains de M. le Comte de Pionsac , auquel —
 „ j'ai fait la proposition que vous me faites : il 1652.
 „ m'a répondu qu'il n'oseroit prendre cela sur
 „ lui. J'en suis bien fâché ; car je suis , &c.

Le même jour je fis faire l'appréciation devant moi par les Officiers du Conseil du Duc de Mantouë , & par un Commissaire de l'Artillerie de la part du Roi , de six canons de batterie de trente livres de bales ; de cinq cens boulets de calibre ; & de seize emboîtures de fonte : de toutes lesquelles choses le Roi avoit besoin pour le Siege de Monrond , & qu'il prenoit dans le Château de Décise. Cet équipage fut estimé cinquante-cinq mille-sept cens quarante livres , qui furent déduites sur les neuf cens mille livres que le Roi avoit données en l'acquit du Duc de Mantouë , pour partie de la dot adjugée à la Princesse Marie de Gonzagues Reine de Pologne.

Cinq ou six jours après le Chevalier de Baradas m'envoya un Officier de ses troupes , par lequel il m'écrivit cette Lettre sans datte , mais qui devoit être du 13. de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai reçu Lettre de la Cour , dont je ne vous
 „ écrirai point la teneur , mais vous ajouterez
 „ foi , s'il vous plaît , à ce Gentilhomme Offi-
 „ cier d'ici , que je vous envoie pour le sujet
 „ qu'il vous dira ; & comme je croi qu'il seroit
 „ nécessaire que nous nous parlâssions , ainsi que
 „ la Cour me le mande , dans la grande con-
 „ fiance que l'on a en vous : c'est pourquoi

Tome I.

M

„ vous

— „ vous me ferez favoir de vos nouvelles, &
1652. „ je vous prie de croire que je suis de tout mon
„ cœur, &c.

Ce que le Chevalier de Baradas n'osoit écrire, & dont il avoit chargé son Officier de m'entretenir, étoit, que sur les défiances que le Comte de S. Geran Gouverneur du Bourbonnois, donnoit à la Cour de sa fidélité par sa conduite, & par les longueurs qu'il apportoit à faire marcher ses Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-legers à l'armée, suivant les ordres qu'il en avoit reçus : on ordonnoit au Chevalier de Baradas de concerter avec moi de quelle maniere nous le ferions obéir. Je lui donnai rendez-vous à Saucoin petite ville de Nivernois au delà de la riviere de Loire; où nous étant trouvez deux jours après, nous resolûmes qu'il écriroit au Comte de S. Geran pour le prier de lui envoyer promptement ses troupes, & que si ledit Comte y manquoit, il m'en donneroit avis & nous les irions charger. S. Geran qui se vit pressé & qui fut averti de notre resolution, fit marcher ses Compagnies, mais avec ordre secret aux Officiers de les laisser debander, & revenir le trouver les uns après les autres par differens chemins, ce qu'ils firent quinze jours ou trois semaines après. Cependant les levées de mes Regimens s'avancoient, & particulièrement de mon Regiment d'Infanterie qui fut presque complet à la fin de Mars.

Dans ce tems-là je reçus cette Lettre du Cardinal Mazarin écrite de sa main.

M O N-

MONSIEUR,

1652

„ Le Sieur Louvat s'en allant en vos quar-
 „ tiers avec les ordres du Roi pour ramasser des
 „ armes, & les faire apporter ici en toute dili-
 „ gence, je profite de cette occasion pour vous
 „ assurer de la continuation de mon amitié &
 „ de mon service, & pour vous prier de nous
 „ aider des cent mousquets qui furent pris à M.
 „ de Langeron. Comme on en est pressé à
 „ l'armée, cette petite assistance ne pouvoit
 „ venir plus à propos; & Leurs Majestez vous
 „ feront paroître en choses de plus grande im-
 „ portance, le gré qu'elles vous en sauront. Je
 „ me remets pour toutes les nouvelles de deçà
 „ à la vive voix dudit Sieur Louvat, & demeure,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
 Le Cardinal MAZARINI.

A Blois ce 20. de Mars 1652.

Je mandai au Cardinal que quelque besoin
 d'armes que j'eusse pour mon propre Regiment,
 je lui enverrois les cent mousquets qu'il me
 demandoit aussi-tôt que la commodité s'en offri-
 roit, & que la seule pensée que j'avois au mon-
 de étoit de lui obéir & de lui plaire.

Quatre jours après je reçus cette autre Let-
 tre du Cardinal.

MONSIEUR,

„ J'ai lu avec plaisir la Lettre que vous avez
 „ pris la peine de m'écrire du 17. de ce mois,

M 2

„ &

— „ & j'ai rendu compte à Leurs Majestez de ce
 1652. „ qu'elle contient. Elles ont entièrement ap-
 „ prouvé ce que vous avez fait ; & veritable-
 „ ment on ne sauroit agir avec plus de zèle ,
 „ d'adresse & de vigueur que vous faites pour le
 „ service du Roi. Je vous suis très-obligé en
 „ mon particulier de la bonté que vous avez de
 „ vouloir inspirer aux autres les mêmes senti-
 „ mens obligeans que vous avez pour moi , &
 „ je vous conjure en échange de croire que per-
 „ sonne ne sera jamais avec plus d'estime & de
 „ passion que je suis ,
 „ *Et de sa main*, Je vous prie de ne perdre
 „ un moment de tems à mettre vos Regimens
 „ en bon état , de bien veiller à la conservation
 „ de la Charité , & de croire que je suis du
 „ meilleur de mon cœur ,

MONSIEUR ,

Votre très-affectionné serviteur,
 Le Cardinal MAZARINI.

A Blois ce 24. de Mars 1652.

Je ne puis m'empêcher de faire ici une re-
 flexion sur le caprice de la fortune.

Je comprends aisément qu'un homme de quali-
 té qui a de longs services à la guerre, après avoir
 été fort bien auprès d'un premier Ministre, & par
 là en passe de tous les honneurs, peut perdre ces
 avantages, ou en se jettant dans d'autres intérêts
 que les siens, ou en se relâchant de la chaleur qu'il
 avoit au service du Roi, ou par de grands mal-
 heurs à la guerre. Mais ce qui n'est pas imagina-
 ble, c'est que le Cardinal m'aimant, & étant per-
 suadé que j'e l'aimois, comme on le peut voir par
 les

les Lettres qu'il m'écrivit : moi n'ayant jamais rien fait pour lui faire changer cette pensée : ayant servi le Roi depuis ce tems-là avec plus de chaleur, plus d'éclat, & plus de bonne fortune qu'auparavant, le Cardinal se soit si fort démenti; & après s'être laissé surprendre aux impressions que lui ont voulu donner de moi mes ennemis, il ait été capable d'en ébaucher lui-même de mauvaises dans l'esprit du Roi avant que de mourir, lesquelles ces mêmes ennemis ont cultivées & rendues si fortes, que Sa Majesté, au lieu des recompenses qui étoient dûes à mes longs, & si j'ose dire, considérables services, a crû faire une justice de m'accabler de disgraces.

Je ne me plains pas du Roi, & ce n'est pas seulement le respect qui m'en empêche, c'est parce que je n'ai pas sujet de m'en plaindre. Que pouvoit-il moins faire que de croire que le Cardinal son premier Ministre, en qui il avoit une entière confiance, & qui l'avoit effectivement si bien servi, que de croire, dis-je, que ce Ministre qui lui avoit peut-être autrefois dit quelque bien de moi, venant à changer, avoit des raisons de le faire?

Mais je parlerai de tout ceci plus clairement dans la suite. Cependant Dieu soit loué de tout; il m'a laissé de la réputation, du courage, le corps & l'esprit sain, & peut-être assez de jeunesse pour voir mourir une partie de mes ennemis, & tomber l'autre en de plus grandes disgraces que la mienne.

Le 28. de Mars, je reçus cette Lettre du Secrétaire d'Etat la Vrilliere.

1652. **M**ONSIEUR,

„ J'ai reçu la Lettre qu'il vous a plû m'écrire
 „ du 17. en réponse des ordres que je vous
 „ avois envoyez de la part du Roi, à l'execution
 „ desquels nous esperons que vous tiendrez la
 „ main, & particulièrement que vous pourvoi-
 „ rez à la sûreté de la Charité, à cause du pas-
 „ sage qui est de grande importance dans la
 „ conjoncture présente.

„ Je vous supplie, Monsieur, d'avoir le mê-
 „ me soin pour le reste de votre Charge & pour
 „ la conservation de Nevers.

„ L'on a été bien aise que vous ayez obligé
 „ le Procureur du Roi de Saint Pierre le-Mou-
 „ tier, de rentrer dans son devoir plutôt que
 „ de vous servir de la Lettre du Roi pour l'éloi-
 „ gner. Il seroit aussi bien à propos de ramener
 „ le Lieutenant General de Nevers, pour le-
 „ quel il y a ici des personnes de qualité qui veu-
 „ lent répondre de sa conduite. Et comme il a
 „ mieux aimé s'adresser au Roi qu'au Parle-
 „ ment, & que son pere & ses amis se doivent
 „ employer auprès de vous pour lever tous les
 „ soupçons que vous pourriez avoir, je croi
 „ que vous devez plutôt accommoder cette af-
 „ faire que de la pousser plus avant.

„ Vous aurez déjà sù les derniers avantages
 „ que les Troupes de M. de Harcour ont rem-
 „ porté sur celles de M. le Prince, & la prise de
 „ Xaintes, & celle de Taillebourg. De deçà l'on
 „ fait assembler l'armée du Roi, pour marcher
 „ dans cette semaine contre les ennemis qui
 „ sont tous entre Seine & Loire, n'ayant pû

„ en-

„ encore avoir de passage sur cette dernière ri-
 „ vière. Il y a apparence que dans le mois pro- 1652.
 „ chain il se passera quelque action considérable
 „ entre ces armées, ou que les ennemis se reti-
 „ reront : j'espère que Dieu continuera de fa-
 „ voriser la justice des armes du Roi. Je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble, & très-affectionné
serviteur,

LA VRILLIÈRE.

A Blois ce 26. de Mars 1652.

Trois jours après je reçus cette Lettre du Roi.

„ Monsieur de Bussy Rabutin, Ayant confi-
 „ déré combien est importante à mon ser-
 „ vice, dans les occurrences présentes la con-
 „ servation de ma Ville & Pont de la Charité
 „ à cause de son passage sur la rivière de Loi-
 „ re, & d'empêcher mes ennemis de s'en fai-
 „ sir, je vous ai voulu faire cette Lettre, pour
 „ vous dire qu'incontinent après l'avoir reçue,
 „ vous ayez à vous rendre maître dudit Pont :
 „ vous servir pour cet effet des troupes d'In-
 „ fanterie & de Cavalerie qui sont sous votre
 „ nom, & faire travailler au rétablissement d'i-
 „ celui, au plus grand soulagement des habi-
 „ tans de ladite Ville qu'il se pourra, & de-
 „ meurer en icelle, & faire faire un état du
 „ bled qui est dedans, & en celle de Nevers :
 „ empêcher qu'il n'en soit enlevé, afin que si
 „ j'en ai besoin pour mes troupes, je m'en

M 4

„ puis-

1652. „ puisse servir en payant de gré à gré : à me don-
 „ ner avis quand ledit Pont de la Charité pour-
 „ ra être rétabli , & à ajoûter toute creance à
 „ ce que le Sieur Archambaut, l'un de mes Gen-
 „ tilshommes ordinaires , qui s'en va bien in-
 „ formé de mes intentions , vous dira de ma
 „ part : & me promettant que vous ne manque-
 „ rez de vous y conformer , & de continuer à
 „ me donner en cette occasion des preuves de
 „ votre fidélité & affection , je ne vous ferai la
 „ presente plus expresse ni plus longue, que pour
 „ prier Dieu qu'il vous ait , M. de Buffly Rabu-
 „ tin , en sa sainte garde. Ecrit à Sulli , le 29.
 „ jour de Mars 1652. *Signé*, LOUIS.

Es plus bas, PHELIPPEAUX.

Si j'avois voulu me faire valoir alors à la Cour, comme faisoit la plûpart du monde, & l'obliger de se racheter du mal que je lui pouvois faire, je n'aurois pas été fort empêché. Il est aisé de voir combien on étoit persuadé de l'importance du poste où j'étois ; mais j'ai toujours eu une extrême discretion , & j'ai mieux aimé courir le hafard de trouver des gens qui en abusassent , que de m'avancer par des moyens qui auroient pû faire dire, que je ne devois ma fortune qu'à la crainte qu'on auroit eüe que je ne manquasse à mon devoir. Je demandois , mais si honnêtement que je conviois les ingrats à me refuser ; c'est-à-dire , au moins à me remettre : & voilà pourquoi je n'ai rien eu.

La Lettre du Roi qui me devoit être renduë par Archambaut, me fut renduë par Artagnan , avec une Lettre du Cardinal , une de M. le Tellier , & une de M. de la Vrilliere Secrétaire d'Etat.

MON-

MONSIEUR,

1652.

„ Le Sieur d'Artagnan vous porte les De-
 „ pêches de Messieurs les Secretaires d'Etat,
 „ qui vous apprendront les intentions du Roi,
 „ à quoi je me remets, & à ce qu'il y ajou-
 „ tera de vive voix, vous priant de lui donner
 „ entiere creance. Je vous prie seulement de
 „ travailler incessamment à faire faire à Ne-
 „ vers les vingt mille rations de pain qu'on
 „ vous demande, dont vous ferez, s'il vous
 „ plaît, le prix, & en les envoyant querir on
 „ portera l'argent qu'il faudra pour cela. Je
 „ vous conjure aussi de nous faire fournir &
 „ envoyer par la riviere le plus d'armes que
 „ vous pourrez, & dont je vous ferai payer au
 „ prix que vous desirerez, & avec ponctualité :
 „ cependant je demeure,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
 Le Cardinal MAZARIN.

A Sulli ce 29. de Mars 16;2.

MONSIEUR,

„ J'ai eu commandement de vous adresser
 „ les Lettres que le Roi écrit aux habitans de
 „ Nevers & de la Charité pour les obliger à
 „ fournir vingt mille rations de pain par chacu-
 „ ne Ville, pour la subsistance de l'Armée du
 „ Roi, suivant le marché que vous en ferez
 „ avec eux, s'il vous plaît, & à la priere que

M s

„ Son

1652. „ Son Eminence vous en fait par sa Lettre ci-
 „ jointe, par laquelle elle vous répond aussi du
 „ paiement : & comme l'armée & la Cour con-
 „ somment beaucoup de vivres en ces quar-
 „ tiers où il y en a peu, soit pour les hommes,
 „ soit pour les chevaux, vous ferez un service
 „ fort considérable à Sa Majesté, de contribuer
 „ à faire que les Marchands y en fassent voitur-
 „ rer de toute espee. Ils en feront facilement
 „ le debit, & gagneront tout ce qu'ils vou-
 „ dront. Que si pour la sureté ils ont besoin
 „ d'escorte, il leur en sera donné, soit par eau,
 „ soit par terre. Je suis,

MONSIEUR,

*Votre très-humble & très-affectionné
 Serviteur,*

LE TELLIER,

A Sulli ce 29. de Mars 1652.

Le lendemain du jour que je reçus ces Let-
 tres, je fis cette réponse au Cardinal.

A la Charité ce 30. de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ La Charité est la plus méchante place de
 „ France; & pour la faire passablement bonne,
 „ il faudroit du tems que je n'ai pas, & de la
 „ dépense que le Roi même n'est pas mainte-
 „ nant en état d'y faire. Je ne dis point ceci à
 „ Votre Eminence, Monseigneur, pour la pre-
 „ parer en cas que je fusse attaqué à me voir ren-
 „ dre comme un coquin. Premièrement, j'ai
 „ com-

„ commencé à faire un réduit derrière la mai-
 „ son du Prieur, & j'y fais travailler sans cette 1652
 „ les soldats de mon Regiment: il est de l'heu-
 „ re que je vous parle, de trois cens hommes ef-
 „ fectifs, non compris les Officiers. Je ne vous
 „ dis pas, Monseigneur, le tems que je tiendrai:
 „ car cela depend de la maniere dont je serai at-
 „ taqué, autant que de ma vigueur, mais je vous
 „ assure que la tête ne me tournera point; que
 „ j'ai bien envie de rendre ici un service conside-
 „ rable au Roi, & de mériter l'estime & l'ami-
 „ tié dont Votre Eminence m'honore.

„ Je viens de mettre ordre au pain que Sa Ma-
 „ jesté demande à Nevers, & à la Charité, &
 „ je vais faire chercher toutes les armes que je
 „ pourrai trouver. Enfin je n'oublierai jamais
 „ rien pour faire voir à Votre Eminence que je
 „ suis plus que personne du monde,

MONSEIGNEUR,

*Votre très humble, très-obeissant, & très-
fidelle serviteur,*

BUSSY RABUFIN.

Dans ce tems-là, ayant eu avis qu'on avoit
 chargé une brigade de mon Regiment de Cava-
 lerie, du côté de S. Fargeau; j'y courus, &
 je trouvai que c'étoit un Gentilhomme de Pui-
 faye, Enseigne Colonelle du Regiment de Pi-
 cardie, appelé Favieres: je le pris en son Châ-
 teau nommé *La Maison-fort*; j'y mis Garnison,
 & je le renvoyai à sa Charge.

Mais comme je pensois me reposer un peu,
 il me vint nouvelle de la Charité, qu'un cour-
 rier du Cardinal m'y attendoit avec une de ses

— Lettres. Je m'y en retouruai donc promptement, & j'y reçus celle-ci

MONSIEUR,

„ Je vous depêche en toute diligence le Sieur
 „ de la Bachellerie, auquel vous donnerez
 „ creance, s'il vous plaît: vous ne me sauriez
 „ obliger davantage que de le favoriser de votre
 „ assistance, en tout ce qui dépend de vous:
 „ je vous en prie instamment, & de me croire
 „ toujours,

MONSIEUR,

Votre très affectionné serviteur,
 Le Card MAZARINI.

A Sullî ce 30. de Mars 1652.

Passage
 du Prin-
 ce de
 Condé
 sur la
 Loire.

Comme celui qui me rendit cette Lettre n'étoit pas la Bachellerie, je lui demandai ce qu'il étoit devenu, il me dit qu'il étoit retourné à la Cour, à cause d'une aventure qui lui étoit arrivée par les chemins: & m'ayant tiré en particulier, il me dit qu'il étoit à la Bachellerie: Qu'entre Boni & Cosne, son Maître marchand du long du grand chemin, cent pas devant lui, & ayant passé auprès de Rochefort, Valet de chambre du Prince de Condé, qu'il ne connoissoit pas, lui, qui me parloit, l'avoit reconnu & lui avoit demandé d'où il venoit; que Rochefort se trouvant surpris, lui avoit dit qu'il étoit avec le Patron, voulant parler du Prince: Que comme il lui avoit demandé où il étoit, il lui avoit répondu qu'il s'étoit écarté du grand che-

chemin avec six hommes, comme il faisoit d'ordinaire dès qu'il voyoit quelqu'un, & qu'il s'en alloit joindre l'Armée à Montargis : Que Rochefort lui avoit demandé ensuite où il alloit, lui : qu'il lui avoit répondu qu'il alloit à Lyon, & qu'après s'être embrassés, il avoit marché au pas jusqu'à ce qu'il fût hors de la vue de Rochefort, & qu'alors il avoit poussé son cheval pour rejoindre son Maître : Que lui ayant dit ce qu'il venoit d'apprendre, la Bachelierie l'avoit chargé de la Lettre du Cardinal à moi & de son instruction, & s'en étoit retourné à la Cour porter l'avis du passage du Prince. Et ce fut sur cet avis qu'on détacha Sainte Maure avec vingt Maîtres, qui manquèrent le Prince d'un moment.

C'est de ce passage dont le Duc de la Rochefoucault parle dans ses Memoires.

Il rapporte que le Prince de Condé accompagné de lui, de son fils Marillac, & de quatre autres, passa aux portes de la Charité, quoi que j'y fusse avec deux compagnies de Cavalerie.

Et voulant faire valoir la hardiesse de ce passage, il semble qu'il veuille en quelque façon blâmer ma vigilance.

Mais il faut savoir, premièrement, que le Prince avoit passé la Loire entre Nevers & la Charité à un bac où il n'y avoit point de gardes : car on ne devinoit pas qu'il y dût passer, & l'on ne garde dans une guerre civile que les ponts ; de sorte que le Prince passant la nuit aux portes de la Charité, il n'y avoit ni hasard pour sa personne, ni dans la hardiesse de cette entreprise, tout l'honneur que le Duc de la Rochefoucault en pretend tirer : de plus je n'avois pas un homme de Cavalerie dans la Charité

— & moi-même j'étois en Puisaye dans le tems
1652. que le Prince passa.

Mais pour revenir au Valet de chambre de la
Bachelierie, son instruction portoit de me dire
de la part du Cardinal, de faire refaire le pont de
la Charité pour le passage du Roi qui vouloit
aller en Bourgogne, & de m'assurer de la part
de Son Eminence, qu'elle m'enverroit une or-
donnance sur les Tailles pour la subsistance de
mon Regiment d'Infanterie.

Comme je faisois travailler au pont de la
Charité, l'Abbé de Droüet arriva qui me fit
cesser mon ouvrage, & me rendit cette Lettre
du Cardinal, écrite de sa main.

MONSIEUR,

„ Je vous ai déjà écrit pour faire travailler
„ à la fourniture de quarante mille rations de
„ pain en toute diligence pour en assister notre
„ armée ; & parce qu'il se pourroit faire que
„ faute d'argent, cela n'allât pas assez vite,
„ j'envoye M. l'Abbé de Droüet avec ce qui
„ peut être nécessaire pour ladite fourniture,
„ & je vous conjure de l'assister de votre auto-
„ rité, afin que sans perdre un moment, cela
„ puisse être executé. Je vous prie aussi de
„ faire descendre en ce lieu les armes que le
„ Sieur Louvat doit avoir assemblées, & celles
„ que je vous ai demandées, & de croire que le
„ service que vous rendrez en cette rencontre
„ sera très-considerable, & que je ne manque-
„ rai pas de le faire valoir auprès du Roi, & me
„ remettant au surplus à M. l'Abbé de Droüet
„ qui vous rendra cette Lettre, & au Sieur Ra-
„ ineau

„ meau qui l'accompagne pour s'en revenir lors
 „ que tout sera executé ; je demeure de tout
 „ mon cœur, 1652.

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
 Le Cardinal MAZARINI.

A Gien ce 2. Avril 1652.

Comme j'écrivis aux Magistrats de Nevers & que je les grondai de la lenteur qu'ils avoient eue à fournir les vingt mille rations de pain que le Roi leur demandoit, ils m'en envoyèrent trente-deux mille, dont ils ne voulurent point d'argent, non plus que ceux de la Charité des vingt mille rations qu'ils fournirent.

Si j'avois voulu profiter de cela, je l'aurois fait aisément : car l'Abbé de Droüet m'offrit l'argent de ce pain : mais je trouvai plus beau de faire ce profit-là pour le Cardinal, & de faire valoir à la Cour la liberalité de ces deux Villes.

Je fis faire encore une recherche dans les maisons de la Charité : & j'achetai les armes qui s'y trouverent, que j'envoyai avec le pain par l'Abbé de Droüet à Son Eminence.

Le même Abbé m'avoit aussi rendu cette Lettre de la part du Secretaire d'Etat le Tellier.

A Sulli ce 2. Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Comme suivant la liberté que le Roi vous
 „ a laissée de faire assembler vos Regimens en
 „ tels lieux du Nivernois que vous jugerez à
 „ pro-

1652. „ propos, j'apprehende que vous choisissiez Cla-
 „ meci, je me sens obligé par des considéra-
 „ tions qui me touchent en mon particulier de
 „ vous supplier, comme je fais très-humble-
 „ ment, Monsieur, de l'en vouloir exempter
 „ & de favoriser ce lieu en toutes occasions au-
 „ tant qu'il vous sera possible. Cette grace me
 „ sera d'autant plus sensible, que je ne l'ai point
 „ meritée de vous, parce que je n'ai jamais été
 „ assez heureux pour vous servir; mais lorsque
 „ les occasions s'offriront de le faire, j'espere
 „ de vous témoigner que je suis, &c.

Je fis à cette Lettre la réponse du monde la plus honnête, & j'eus toujours pour Clameci autant d'égards que s'il eût été à moi.

Le lendemain je reçus cette Lettre de la Vrilliere Secrétaire d'Etat.

A Suilli ce 3. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Encore que je ne doute pas que vous n'avez
 „ beaucoup de soin des intérêts de M. le Duc
 „ de Mantouë, & qu'il n'ait pas besoin auprès
 „ de vous d'autre recommandation que la sien-
 „ ne, néanmoins j'ai crû que vous n'auriez pas
 „ desagréable la supplication que je vous fais de
 „ conserver les terres qui lui appartiennent, &
 „ d'avoir soin aussi de ce qui regarde le Sieur
 „ Cochet Tresorier de mondit Sieur le Duc,
 „ comme d'une personne que j'affectionne: &
 „ parce que le Château de la Ferté-Chauderon
 „ appartenant au Sieur Baron Cochet qui a servi
 „ le Roi en diverses rencontres, n'est d'aucune
 „ con-

„ conséquence ni force, je vous prie de remettre le dit Château entre les mains des parens du propriétaire, & d'en retirer la garnison; vous assurant que je prendrai beaucoup de part à l'obligation que l'on vous en aura, & que je tâcherai quand il s'en offrira occasion, de vous témoigner que je suis toujours, &c.

Il me recommandoit les Terres du Duc de Mantouë, parce que je ne les épargnois guere, & les raisons que j'en avois, étoient que presque tout le Nivernois lui appartenoit, & que j'aimois mieux faire loger les troupes chez un Prince Souverain, à qui cela n'étoit point honteux, & qui le pouvoit plus aisément supporter, que chez la Noblesse à qui cela eût été plus rude.

Je fis pourtant réponse à la Vrilliere Secrétaire d'Etat, que je saurois de logemens, autant qu'il me seroit possible, les Terres de M. de Mantouë; mais que je ne pouvois encore faire sortir la garnison de la Ferté-Chauderon, & cela pour l'intérêt du service du Roi.

Deux jours après je reçus cette Lettre de Corbinelli que j'avois envoyé à la Cour.

A Gien ce 4. d'Avril 1652.

„ Monsieur de Turenne attend avec impatience les quarante mille rations de pain. M. le Cardinal est en une peine incroyable pour avoir des armes. Il n'y a point de service égal à celui de lui en trouver. La Bachellerie qui vous envoya son Valet, m'a dit qu'il m'apporteroit une ordonnance sur les Tailles pour dedommager ceux qui en fournissent en Nivernois, avec un ordre du Roi „ de

— „ de les faire tirer des lieux où il s'en trouveroit
1652. „ dûës.

„ M. le Cardinal viendra aujourd'hui avec le
„ Roi pour faire la revûe de l'armée: je com-
„ mencerai mes affaires.

„ M. de Pionfac vous baise les mains, il
„ m'a dit que Son Eminence vous jugeoit très-
„ necessaire à la Charité: & que sur ce qu'il lui
„ demanda si vous en répondriez bien, il lui
„ répondit qu'oui, & que vous y aviez mis M.
„ de Beauvoir pour commander, qui étoit un
„ homme de cœur & d'esprit. Il lui demanda
„ encore s'il ne seroit point à propos de vous
„ envoyer des troupes pour y mettre en garni-
„ son. Il lui dit que cela seroit inutile, & que
„ vous y aviez votre Regiment d'Infanterie qui
„ grossissoit tous les jours: Son Eminence en
„ témoigna grande satisfaction.

„ La Bachellerie m'a dit que M. le Cardinal
„ avoit assuré le Conseil de la conservation de
„ la Charité, & qu'il disoit par tout qu'il avoit
„ dans cette place un de ses plus intimes amis:
„ sur cela, Monsieur, prenez vos mesures.

„ Je ne sai s'ils croient que les ennemis vous
„ iront voir tôt ou tard, mais l'on parle fort ici
„ de ce poste.

„ Le bruit a couru que le Roi iroit à Nevers,
„ mais il ne continuë pas.

„ J'ai vû passer l'armée de M. de Turenne
„ qui est de six à sept mille hommes. Celle
„ du Maréchal d'Hoquincourt doit passer cette
„ apresdînée qui est pour le moins d'autant: il
„ y a de fort belle Cavalerie étrangere; je crains
„ fort qu'on ne fasse venir votre Regiment, car
„ on fait flèche de tous bois.

„ L'on confirme fort que Messieurs de Ne-
„ mours

„ mours & de Beaufort se sont gouspillez.
„ M. de Mercœur a eu le Gouvernement de 1652.
„ Provence, à ce qu'on m'a dit, & passera par
„ vos quartiers pour y aller.
„ Il y a un grand procès dans l'armée que le
„ Roi ne veut pas accommoder, c'est que le
„ Regiment de la Marine a été donné à M. de
„ Manchini, & que le Regiment du Pleffis-
„ Prassin lui dispute la preface. Les Gene-
„ raux sont après à les accommoder, mais les
„ Officiers sont mutins comme tous les diables,
„ & entre autres le bon homme Massoni qui
„ me l'a raconté.
„ Si j'avois un cheval, j'irois à la revue, &
„ j'entretiendrois M. le Cardinal fort aisément.
„ Adieu, Monsieur.
„ Depuis ma Lettre écrite, Marfac m'a fait
„ parler à Son Eminence, qui vous demande
„ du pain au nom de Dieu. Il m'a commandé
„ de vous envoyer M. du Saux pour cet effet :
„ il en veut pour demain Samedi, & les six-
„ vingts piques que vous avez, il les faut abso-
„ lument envoyer pour ce tems-là; il vous en
„ prie de tout son cœur. Il m'a retenu, à ce
„ qu'il m'a dit, pour porter les ordres & les
„ Commissions que vous lui demandez. Il m'a
„ fort interrogé sur les mousquets que vous avez
„ tirez de Decise: cela m'a embarrassé, car il
„ soutient que vous en avez tiré une quantité
„ notable, outre les trois cens de Langeron; il
„ s'étonne que vous ne lui en ayez pas envoyé
„ davantage. A cela j'ai répondu que Madame
„ de Langeron avoit encore ceux que vous
„ aviez pris à son frere, & que M. Louvat étoit
„ allé à Nevers pour les faire rendre. Il m'a de-
„ mandé où cette Madame demuroit: je lui

„ ai

1652. „ ai dit à Nevers : là-dessus il m'a commandé
 „ de vous envoyer quelqu'un à toute bride pour
 „ faire en sorte de les avoir. Il est fort en in-
 „ quietude des mille mousquets de Sancerre :
 „ il voudroit bien que cela se trouvât vrai , &
 „ en attend des nouvelles au plutôt. Pour con-
 „ clusion , pain , mousquets , & bandoulieres ,
 „ si faire se peut.

„ M. de Beauregard a accompli votre me-
 „ moire , mais M. de Voumas a emporté , pre-
 „ mierement une Lettre de Cachet , pour re-
 „ mettre votre Regiment sur le pied de la Com-
 „ mission de 1628. Secondement une Commis-
 „ sion de Mestre de camp & quelques autres
 „ Commissions : je ne sai quelles elles sont ,
 „ car je n'ai parlé à Beauregard que dans la foule
 „ & en passant : le mal est que Voumas a porté
 „ cela à Paris où il est allé chercher le Maréchal
 „ de l'Hôpital.

„ J'ai parlé à M. le Cardinal de la subsistan-
 „ ce de votre garnison , il m'a demandé de
 „ combien elle étoit : je lui ai dit de plus de
 „ trois cens hommes , dont il a été ravi. Il
 „ m'a demandé combien vous aviez de Maî-
 „ tres. Je lui ai dit environ cent , compris la
 „ Compagnie de du Saux. Je lui ai offert de
 „ votre part que vos Regimens viendroient ser-
 „ vir , & vous aussi en une si belle occasion ; il
 „ me l'a refusé , & il vous prie de ne point quit-
 „ ter votre Gouvernement , vos troupes y étant
 „ nécessaires. Il croit que M. de S. Geran ne
 „ va pas trop droit en besogne : je lui ai dit que
 „ l'on le tenoit fort suspect. Il vous prie de re-
 „ mettre en liberté le frere du Marquis de Prie ,
 „ si vous le jugez innocent. Je me suis infor-
 „ mé ici de lui au Regiment de Castelnau , on

„ ne

„ ne le connoît pas , mais peut-être aussi me
 „ suis-je mal adressé. Il m'a dit que nous par- 1652.
 „ lerions de la subsistance de la garnison , &
 „ qu'il ne le pouvoit presentement , & pour les
 „ lieux d'assemblée aussi. Je lui ai parlé de la
 „ Lettre de M. d'Epernon , & lui ai dit que
 „ sans cela , la moitié de votre Regiment se-
 „ roit faite , & que faute de ce secours vous
 „ aviez fait quatre-vingts Maîtres à vos dépens.
 „ Je suis un peu venu à contre-tems , je serai
 „ bien encore huit jours sans rien faire , l'armée
 „ n'étant qu'à cent pas de la Ville , que Son
 „ Eminence fait subsister par miracle.
 „ Je ne fais s'il suffit d'une Lettre de Cachet
 „ pour remettre votre Regiment d'Infanterie
 „ sur le pied de ses anciennes Commissions ,
 „ jusques à vingt Compagnies , & la Lieute-
 „ nance Colonelle : car si elle suffit je leur épar-
 „ gnerai bien de la peine , & à moi aussi , &
 „ j'employerai toutes mes sollicitations à choses
 „ plus importantes , à savoir à la subsistance de
 „ la garnison , aux deux Commissions de Cava-
 „ lerie d'augmentation , & aux deux lieux d'as-
 „ semblée : ils ne voyent pas de trop bon œil
 „ ceux qui sont ici pour de telles choses. J'at-
 „ tends vos ordres sur tout cela.
 „ Je ne puis être Commissaire , c'est une sot-
 „ tise que ma demande : Beauregard m'en a as-
 „ suré , je ne veux pas en parler davantage , car
 „ cela est au dessous d'un Gouverneur comme
 „ moi.

CORBINELLI.

C'est que j'avois fait Corbinelli Gouverneur de la Ferté-Chauderon.

Voumas ne m'a jamais rendu ma Commission de Mestre de camp d'Infanterie de 1652.

ni

ni l'ordre de remettre mon Regiment d'Infanterie sur le pied de la Commission de mon pere de 1628.

Pendant que Corbinelli étoit encore à la Cour pour mes affaires, je reçus cette Lettre du Cardinal.

A Gien ce 6. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Je vous remercie de tout mon cœur des
 „ assistances que vous nous avez données, &
 „ pour les vivres & pour les armes. Je ne man-
 „ querai pas de faire valoir à Leurs Majestez ce
 „ que vous faites au point qu'il le merite, & il est
 „ bien difficile que servant avec tant de zèle &
 „ d'application que vous faites, elles vous puis-
 „ sent oublier, & ne vous en témoigner pas
 „ leur reconnoissance dans les occasions.

„ Les mousquets que vous nous avez envoyez
 „ sont inutiles: si vous n'envoyez aussi les ban-
 „ doulieres, ce que je vous conjure de faire
 „ aussi-tôt cette Lettre reçüe avec toute la dili-
 „ gence imaginable, & de me croire toujours
 „ passionnément.

„ *Et de sa main,* Je vous conjure de m'envoyer
 „ les piques & les cent mousquets que vous
 „ m'avez fait esperer par le retour de M. l'Abbé
 „ de Droict, & de n'oublier pas les bandoulieres
 „ que vous avez prises à Decise; car sans cela
 „ les mousquets seront tout-à-fait inutiles.

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
 Le Cardinal MAZARINI.
 Trois

Trois jours après je reçus par le retour de Corbinelli cette Lettre de la Vrilliere Secre-
taire d'Etat. 1652.

A Gien ce 9. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Je remettrai à M. de Corbinelli qui m'a
„ rendu votre Lettre du 2. de ce mois, de vous
„ dire des nouvelles de ces quartiers, & parti-
„ culièrement ce qui se passa la journée du 7.
„ entre l'Armée du Roi & celle de M. le Prin-
„ ce: néanmoins je ne laisserai pas de vous en-
„ voyer le Memoire ci-joint pour vous infor-
„ mer de la verité de cette action, afin que
„ vous en donniez bonne connoissance dans
„ l'étendue de votre Charge aux serviteurs du
„ Roi.

„ Ledit Sieur de Corbinelli m'a fait savoir la
„ disposition que vous aviez de favoriser à ma
„ priere M. le Lieutenant General de Nevers;
„ c'est ce qui a donné lieu à la Lettre du Roi
„ pour son retablissement que vous recevrez par
„ un homme envoyé exprès de la part de Mada-
„ me la Princesse Palatine, afin que son pere &
„ lui reçoivent cette grace de votre main. Mais
„ je vous supplie de les bien recevoir; d'oublier
„ les choses passées, & de croire que je me sou-
„ viendrai de ce que vous ferez en cette occa-
„ sion, pour vous témoigner en toutes celles qui
„ s'offriront de vous servir, que je suis, &c.

REL A-

1652.

RELATION

Du combat de Bleneau du 7. d'Avril

1652.

Combat
de Ble-
neau.

Hier au soir le Maréchal d'Hoquincour qui étoit logé à Bleneau, ayant eu avis que le Prince de Condé, au lieu de continuer la marche qu'il avoit commencée, s'en venoit à Châtillon sur Loir, envoya aussi-tôt ses ordres dans tous les quartiers du corps qu'il commande pour faire assembler les Troupes, & en donna avis en même tems au Maréchal de Turenne, afin qu'il fit assembler les siennes. Mais le Prince étant tombé sur le quartier des Dragons avant qu'ils fussent délogés, il y en eut quelques-uns de pris; & néanmoins la perte ne fut pas grande, tant parce que la plupart étoient dispersez en plusieurs Châteaux, que parce qu'il y en avoit encore d'autres commandez ailleurs. Le Prince de Condé s'étant avancé ensuite vers le quartier du Maréchal d'Hoquincour, & n'y ayant plus trouvé personne, parce que le Maréchal étoit déjà au rendez-vous, marcha vers les autres quartiers, défit quelques troupes, & prit quelques bagages du corps du Maréchal, que l'obscurité de la nuit sans Lune avoit fait égarer en venant au rendez-vous. La vérité est que quelques soldats d'Infanterie du Regiment de Navailles, & quelques bagages ont été pris en cette rencontre; mais toute la Cavalerie qui y étoit aussi s'est sauvée: & outre que celle du Prince qui suivoit cette partie des troupes du Maréchal d'Hoquincour y a été en general fort mal-

maltraitée, le Duc de Nemours y a été grièvement blessé, à ce qu'a rapporté un de ses Gentilshommes appelé Siourat, lequel a été fait prisonnier. Cependant le Maréchal de Turenne, après avoir assemblé ses quartiers, a marché en bataille à la pointe du jour vers le quartier du Maréchal d'Hoquincour; & ayant joint en passant la brigade de Navailles, a rencontré à moitié chemin le Prince de Condé avec toutes ses troupes, lequel pour empêcher qu'il n'allât à lui, a fait halte en un certain valon marécageux proche d'un étang & d'un bois, à couvert duquel il a posté son Infanterie. Ce qu'ayant vu le Maréchal de Turenne, & que la situation du lieu ne lui permettoit pas de passer pour aller combattre le Prince, ni au Prince de venir à lui; il a fait quelque démarche en arriere pour attirer le Prince, ce qui lui a réussi: car les ennemis ont aussi-tôt fait passer huit escadrons, à la tête desquels on dit qu'étoit le Duc de Beaufort: & le Maréchal de Turenne les a fait charger si vigoureusement qu'ils ont été contraints de repasser le défilé avec grande précipitation & desordre, & ensuite il a fait poster son canon sur une hauteur, où l'on a su par les prisonniers qu'il avoit tué plus de deux cens hommes, tant Soldats qu'Officiers; & entre autres le Baron de Maré. En ces entrefaites le Maréchal d'Hoquincour ayant rassemblé toutes ses troupes, est arrivé au Champ de bataille, & toute l'armée du Roi ainsi réunie a fait tout ce qu'elle a pu pour attirer les ennemis au combat, mais inutilement, & la situation du poste où ils étoient ne permettoit pas de les y pouvoir contraindre. La journée s'est passée de la sorte. Nous avons fait plusieurs prisonniers,

entre autres le nommé la Barre Civrai Lieutenant des Gendarmes du Duc de Rohan, dont la Compagnie a été défaite; de façon que laissant ce qui peut être du bagage, il y a eu beaucoup plus de perte, sans comparaison, de la part des ennemis, que de celle du Roi. Sur la fin du jour les deux armées se sont retirées chacune en leurs quartiers. Les Generaux de celle du Roi sont dans la resolution de ne rien oublier pour combattre les ennemis, & par un succès tel que Sa Majesté doit attendre de la justice de ses armes, avancer sa Personne tant desirée vers Paris.

On fait honneur à l'affaire de Bleneau de l'appeler un combat; ce ne fut qu'une déroute: & quoi que cette Relation en dise, ce fut un échec aux armes du Roi. Je fis faire des copies de la Relation & je les envoyai dans les principales Villes de la Province: car la reputation qui sert dans toutes les guerres, est d'une extrême importance dans les guerres civiles.

Il arriva une chose dans l'armée du Roi fort extraordinaire sur le chapitre de l'épouvante. Un Lieutenant du Regiment de Cavalerie de Mépas s'enfuit des environs de Bleneau, jusques à Cosne sur Loire, où il entra si éperdu, qu'il avoit encore l'épée nue à la main. Le peuple l'arrêta, & les Magistrats m'en ayant donné avis, je le fis venir à la Charité parler à moi. Il n'étoit pas encore bien remis de sa peur. Je le chassai comme un coquin: s'il eût été de mes troupes, je l'eusse fait pendre. Ce n'est pas que je croie qu'un homme merite la mort pour n'avoir point de cœur, mais il la merite pour l'exemple.

Ceux qui ont voulu blâmer en cette rencontre

tre la conduite du Maréchal d'Hoquincour, ne l'ont fait que parce qu'ils ont crû, que des troupes ne peuvent être battues, sans qu'il y aille de la faute de celui qui les commande; cependant cela arrive souvent, & il arriva même cette fois.

Pour le Maréchal de Turenne, il fit une action de grand Capitaine; car sans attendre les troupes du Maréchal d'Hoquincour, il osa se presenter en bataille devant le Prince de Condé, qui étoit beaucoup plus fort que lui seul; mais qui, par la contenance du Maréchal de Turenne, crût que les deux Maréchaux étoient déjà rassemblez. La hardiesse de cette action qui n'étoit pourtant pas temeraire, car le Maréchal de Turenne s'étoit posté fort avantageusement, sauva l'Etat: tout étoit perdu s'il eût voulu se menager davantage.

Cette nouvelle m'obligea de redoubler mes soins pour le redit de la Charité, & ma vigilance pour la conservation de la place.

Pendant que je faisois ainsi mon devoir pour le service du Roi, je ne laissois pas de me divertir. Il y avoit des Dames de la campagne; refugiées à la Charité, qui outre les raisons qu'elles pouvoient avoir de me considerer; avoient encore celles de leurs intérêts: car je conservois leur bien, & cela est un bon moyen pour s'attirer de la complaisance. La fille dont j'avois été amoureux avant qu'elle fût mariée, & qui l'étoit depuis deux ans, étoit encore dans mon voisinage. Aux premieres visites que je lui avois rendues, je m'étois un peu réchauffé pour elle: & je croi que mon feu se seroit tout-à-fait rallumé, si je n'eusse eu rien autre chose à faire; mais la guerre faisant dans mon cœur une

— diversion considerable, je n'eus pas le loisir de
1652. m'abandonner à l'amour. Cependant je lui ren-
dois des services qui valoient bien les soins or-
dinaires des amans : car dans la ruine generale
des peuples, ou par les troupes, ou par les
subsistances, je conservai ses Terres comme les
miennes propres.

Les affaires de la Cour étoient alors dans
une grande incertitude : cela se voit par les or-
dres que j'avois reçus depuis trois semaines ;
tantôt de refaire le pont de la Charité, tantôt
de cesser cet ouvrage, puis de le recommen-
cer, & puis encore de le laisser-là ; & enfin de
faire descendre les batteaux à Sancerre pour le
passage du Roi ; ce qui fut encore changé le
lendemain.

Dans ce tems-là je fis faire revüe par le Com-
missaire Saligni à mon Regiment d'Infanterie,
dans lequel il se trouva trois cens cinquante
soldats.

Huit jours après je reçus cette Lettre du
Roi.

” Monsieur le Comte de Bussy Rabutin,
” Ayant été informé, que sur quelque des-
” ordre arrivé dans le lieu de Dampierre en
” Nivernois pour raison du logement d'une des
” Compagnies de votre Regiment de Cavale-
” rie, vous avez fait arrêter & détenez prison-
” niers plusieurs habitans dudit lieu, & avez
” fait mettre des gens en garnison dans la
” Maison appelée *Maison-fort*, appartenant
” au Sieur de Favieres, où ils font divers dom-
” mages : & bien que je croie que ledit Favie-
” res & lesdits habitans vous ont obligé d'en
” user ainsi, néanmoins comme il est à propos
” de

„ de traiter le plus doucement qu'il se peut les
 „ Gentilshommes & les peuples se maintenant 1652.
 „ dans l'obéissance qu'ils me doivent ; & que
 „ ceux dudit Dampierre m'ayent fait instance
 „ avec ledit Favieres de leur faire rendte justi-
 „ ce de la détention desdits habitans ; j'ai esti-
 „ mé, que cette affaire ne pouvoit être mieux
 „ terminée que par l'entremise du Sieur de Pa-
 „ luau mon Lieutenant General en mon armée
 „ de Berri. C'est pourquoi je lui mande d'en
 „ prendre connoissance, & de la regler ainsi
 „ qu'il verra être juste & à propos. Ce que
 „ j'ai bien voulu vous faire savoir par cette
 „ Lettre, & vous dire que vous ayez à faire
 „ entendre audit Sieur de Paluau ce qui s'est
 „ passé audit lieu de Dampierre, & en celui
 „ de la Maison-fort : & que vous ayez à défe-
 „ rer à ce que ledit Sieur de Paluau reglera sur
 „ ce sujet : & cependant à tirer dudit lieu de
 „ Maison-fort les gens que vous y avez mis.
 „ Et la presente n'étant pour autre fin, je prie
 „ Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de Bussy
 „ Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Sens le
 „ 21. Avril 1652. Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Comme la plupart des choses que Favieres
 avoit exposées au Secretaire d'Etat étoient fauf-
 fes, il n'eut garde de venir solliciter le juge-
 ment de cette affaire auprès du Comte de Pa-
 lnuau, ne doutant pas qu'il ne fût encore châ-
 tié, au lieu des satisfactions qu'il avoit deman-
 dées à la Cour. Il se contenta de me faire ren-
 dre la Lettre du Roi par le Lieutenant d'Infan-
 terie que j'avois laissé avec dix hommes pour
 garder son château, & je n'entendis plus par-

ler de lui que l'année d'après, comme je dirai
1652. en son lieu.

Dans ce tems-là je reçus cette Lettre du Comte de S. Geran Gouverneur du Bourbonnois.

A la Palisse le 21. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Dans le soin que je prens de presser mes
 „ Compagnies de marcher pour joindre l'armée
 „ qui sert auprès du Roi, mes Officiers m'ont
 „ dit que les habitans de Chantenai, qui leur
 „ doivent leurs ustenciles du tems qu'ils ont eu
 „ ce lieu pour leur garnison, font difficulté de
 „ les leur payer, & qu'ils disent que vous les
 „ appuyerez dans leur dessein. Je n'ai pas crû,
 „ Monsieur, que vous voulussiez soutenir une
 „ injustice, si pleine d'ingratitude comme cel-
 „ le-là, principalement où il y va de l'intérêt
 „ de ma Compagnie, dont je ne les ai soulagez
 „ qu'à cette condition, & à la recommanda-
 „ tion que vous m'avez faite en leur faveur.
 „ J'espère que vous considererez mes Officiers
 „ autant qu'eux, & que vous commanderez
 „ aux habitans du quartier qui est de votre dé-
 „ partement, de leur payer ce que le Roi leur
 „ ordonne pour l'ustencite. C'est la très-hum-
 „ ble supplication que je vous fais, & de vou-
 „ loir donner quelques nouvelles à mes Offi-
 „ ciers du chemin qu'ils doivent prendre pour
 „ joindre l'armée, depuis Saint Romain au-
 „ près de Gien, où je les fais acheminer : ils
 „ seront dans deux jours dans votre Gouver-
 „ nement. Je vous demande la grace de les y
 „ faire.

» faire traiter comme des troupes d'une per-
 » sonne qui est avec toute sorte de passion, 1652.

MONSIEUR,

*Votre très-humble, & très-obéissant
 serviteur,*

SAINT GERAN.

» J'oublois, Monsieur, à vous faire mes re-
 » mercimens des bontez que vous avez euës
 » d'offrir des chevaux à un Gentilhomme que
 » j'envoyois en Cour; aussi je vous assure que
 » personne ne recherchera jamais avec plus de
 » soin les occasions de vous servir que moi.

Le même jour je reçus cette Lettre du Com-
 te de Paluau.

A Saint Amand ce 22. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

» Etant retourné en ce lieu pour achever le
 » Siege de Monrond, & dissiper un secours qui
 » se prepare par les gens mal intentionnez des
 » Provinces de deça, Sa Majesté m'a donné les
 » ordres pour me servir de vos troupes, lesquels
 » je vous envoie, & vous supplie en mon parti-
 » culier de m'envoyer votre Regiment d'In-
 » fanterie, & le faire marcher pour se rendre
 » le 26. de cé mois à Serilli, où il aura ordre
 » par moi, ou par un Maréchal de camp de ce
 » qu'il aura à faire. Si-tôt que je serai un peu
 » débarassé des ordres qu'il faut que je donne à
 » Bourges & à Moulins pour mon Siege, je

N. 4.

» vous

— „ vous demanderai une petite entrevûë, tant
1652. „ pour y parler des affaires du Roi, que pour
„ avoir l'honneur de vous embrasser, & vous
„ assurer que je suis avec passion, &c.

Je fis réponse au Comte de Paluau, que quoi que le Roi ne m'ordonnât point de lui donner mon Regiment d'Infanterie, je ne laisserois pas de l'en assister autant qu'il me seroit possible, sans négliger la conservation de la Charité dont il connoissoit l'importance.

Je lendemain je reçus cette Lettre du Comte de Paluau.

*A Saint Amand ce 23. d'Avril 1652.
à minuit.*

MONSIEUR,

„ Les Compagnies de M. de S. Geran allant
„ joindre l'armée du Roi, passent à la Cha-
„ rité ; & parce que l'éloignement de ladite
„ armée est cause que leur route est trop
„ courte, je vous prie de leur en donner une
„ pour joindre l'armée par le chemin le plus
„ court & le plus sûr. Si vous donnez des lo-
„ gemens hors de votre Gouvernement, vos
„ ordres étant utiles au service du Roi, joints
„ avec la priere que je vous en fais par cette
„ Lettre, les feront passer avec toute sûreté :
„ c'est tout ce que j'ai à vous dire, attendant
„ l'honneur de vous voir & de vous témoigner
„ que je suis, &c.

Deux jours après je reçus cette autre Lettre du Comte de Paluau.

Ai

A Saint Amand ce 23 d'Avril 1652.

1652.

MONSIEUR,

Sur l'avis que j'ai eu que les Compagnies
 de M. de S. Geran ont remarché vers le Bour-
 bonnois, j'ai envoyé M. de Baradas à Serilli,
 & ordre à votre Regiment & aux autres trou-
 pes de s'y rendre, afin de charger toutes les
 troupes suspectes qui seront dans le pais, &
 ceux qui n'obéiront pas aux ordres du Roi.
 J'y aurois été moi-même sans que j'ai ici des
 affaires qui ne se peuvent remettre, & d'où
 dépendent toutes les affaires du Roi: c'est
 dont je vous donne avis comme à la personne
 du monde la mieux intentionnée, & à qui je
 suis avec autant de passion & d'estime, &c.

Sur le premier avis du Comte de Paluau
 j'avois fait marcher mon Regiment de Cavalerie
 à Serilli; sur le second je le fis arrêter; & à
 ce troisiéme je lui fis continuer sa route. Ce-
 pendant je reçus cette Lettre du Secretaire
 d'Etat le Tellier.

A Melun ce 22. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

Je vous rends très-humbles grâces de la
 consideration qu'il vous a plû avoir de la sup-
 plication que je vous avois faite en faveur de
 Clameci, & je vous assure que j'en conser-
 verai toute la reconnoissance qui se doit. Je
 vous ai déjà adressé la Depêche que vous desi-

N 5

rez

1652. „ rez pour donner rang à votre Regiment du
 „ jour de votre ancienne Commission, laquelle
 „ le je ne fais point de doute que vous n'avez à
 „ present reçue. Je ne puis vous envoyer les
 „ Commissions que vous me demandez, d'au-
 „ tant que Sa Majesté ne desire pas qu'il soit fait
 „ de nouvelles levées: si cette resolution chan-
 „ ge je parlerai très-volontiers pour les faire ac-
 „ corder: cependant je demeure, &c.

Le lendemain je reçus cette Lettre du Che-
 valier de Baradas.

A Serilli ce 25. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Je croiois trouver votre Cavalerie aux en-
 „ virons de Serilli où je m'étois avancé. Je
 „ marche aujourd'hui à Bourbon & ma Cava-
 „ lerie auprès. Je vous dirai que mon opinion
 „ est que vous n'avez pas reçu les ordres de M.
 „ de Paluau, & que quelque personne que je
 „ ne veux pas nommer les a retenus, puis
 „ qu'ils ne vous ont pas été rendus dans le tems
 „ que vous les pouviez recevoir: c'est pour-
 „ quoi je vous prie de m'envoyer votre Cava-
 „ lerie au-plûtôt, c'est-à-dire si les troupes de
 „ M. de Saint Geran n'ont point passé, n'en
 „ faisant plus la petite bouche, ayant ordre de
 „ les faire marcher, ou de les charger. Vous
 „ vous réglerez donc sur leur marche qui de-
 „ vroit être déjà à vous ou à Nevers, au moins,
 „ ainsi que l'ordre du Roi le porte. La mar-
 „ che que j'ai faite par deçà, les a fait passer
 „ la riviere Dallier plus vite qu'ils ne vou-
 „ loient.

77 loient. Je ne fai pas s'ils continueront leur
 77 route que je leurvai envoyé de la part du Roi, 1652.
 77 ainsi que le frere de M. de Pionfac en a été
 77 assurer M. de Paluau à Saint Amand à mi-
 77 nuit, dont M. de Paluau a été surpris; & si
 77 je vous pouvois écrire toutes choses, vous ap-
 77 prendriez d'étrange nature d'affaires de l'in-
 77 fidelité des gens qui sont fort surpris de me
 77 voir en état de les bien rosser, & vos trou-
 77 pes ne seront pas fâchées d'être de la partie,
 77 si tant est qu'il en soit besoin. Je vous dirai
 77 que M. de Massiac m'a fort surpris de cent
 77 discours, tant de la marche de son Regiment
 77 que des discours qu'il m'a tenus, & où il y a
 77 si peu de rapport des uns aux autres, que je ne
 77 fai que juger. Entre autres, il m'a dit que
 77 son Regiment avoit passé la Loire, & je sai
 77 qu'il n'est pas loin d'ici: puis il m'a dit qu'il
 77 étoit auprès de Gien. Enfin pour conclu-
 77 sion, il ne m'a pû assurer où étoit son Regi-
 77 ment, quoi que je sache fort bien où il est:
 77 il y marchoit avec lui deux Compagnies Ita-
 77 liennes du Regiment de Ville, desquelles il
 77 s'est separé. Je sai très-certainement qu'il
 77 a été depuis douze ou quinze jours chez M.
 77 de S. Geran & chez le Marquis de Château-
 77 Moran, & par plusieurs fois chez Madame
 77 la Comtesse de Charlus. Tout cela ne m'a
 77 pas plû: comme aussi d'avoir été à droit & à
 77 gauche sans suivre la route que je lui avois
 77 donnée. Il m'en est venu demander une pour
 77 faire retourner son Regiment, que je lui ai
 77 refusée; ne voulant point donner d'ordre à
 77 des troupes qui n'obéissent pas; je serai bien-
 77 aise qu'elles ne s'approchent pas de moi. Je
 77 l'ai renvoyé à M. de Paluau, que je doute

— „ qui le reçoive ; s'il va à vous, vous ferez ce
 1652. „ que vous jugerez bon être ; il ne vous faut rien
 „ dire, vous êtes judicieux & sage, & vous sa-
 „ vez plus de nouvelles que moi, mais point
 „ de plus véritables, que je suis, &c.

Le Chevalier de Baradas étoit un brave Gen-
 tilhomme, & un fort bon serviteur du Roi,
 mais un peu confus dans ses expressions, com-
 me on peut voir par ses Lettres. Je lui fis cette
 réponse.

A la Charité ce 26. d'Avril 1652.

M O N S I E U R,

„ J'ai reçu ordre du Roi d'envoyer mon Re-
 „ giment de Cavalerie à Saint Amand, & en-
 „ suite M. de Paluau m'a mandé de le faire
 „ trouver à Serilli le 26. de ce mois : ainsi vous
 „ l'aurez aujourd'hui, car je n'ai point de nou-
 „ velles des troupes de M. de S. Geran.
 „ Je ne connois point M. de Maffiac, s'il me
 „ vient demander une route je la lui refuserai,
 „ pour les choses que vous me dites. Cependant
 „ je suis, &c.

Le lendemain je reçus cette Lettre du Com-
 te de Paluau.

A Bourges ce 26. d'Avril 1652.

M O N S I E U R,

„ Si-tôt que j'ai fait marcher ma Cavalerie,
 „ j'ai reçu une ambassade de M. de S. Geran-
 „ pour

pour se mettre dans l'obéissance : je l'ai re-
 çue, & ai pourtant donné ordre à M. de Baradas de faire suivre ses troupes jusques à vous.

Ne sachant point la route qu'elles doivent tenir pour joindre l'armée sortant de votre Gouvernement, je vous ai écrit une Lettre par un de ses Officiers, & vous prie de leur donner route comme Maréchal de camp de mon Armée, approuvant par ladite Lettre ce que vous ferez. Je vous prie de le faire au plutôt, afin qu'ils n'ayent point d'excuses pour ne pas marcher : je n'en aurai jamais lors qu'il s'agira de votre service, étant avec passion, &c.

Je travaille fortement à la circonvallation, elle sera achevée dans trois jours.

Deux jours après ayant eu avis que le Comte de Paluau étoit retourné à Saint Amand, je l'allai trouver : nous primes ensemble toutes les mesures dont nous nous avisâmes pour bien servir le Roi, & je m'en revins à la Charité où je trouvai cette Lettre de Sa Majesté.

Monsieur le Comte de Bussy Rabutin,
 M'ayant été fait plainte, de ce qu'au lieu de déferer aux ordres que je vous ai envoyez pour exempter Châtel-Cnnon de l'assemblée de vos Regimens, vous avez fait arrêter prisonnier celui qui vous les a portez, & avez fait menacer les habitans de ladite Ville d'y faire loger dix Compagnies de votre Regiment d'Infanterie, s'ils ne composoient avec vous pour ce logement. Je n'ai pu croire que vous ayez fait une telle vio-

1652. „ lence; & je vous écris cette Lettre pour vous
 „ dire que si vous avez fait arrêter quelqu'un
 „ pour ce sujet, vous ayez aussi-tôt que vous
 „ l'aurez reçue, à le faire mettre en liberté,
 „ & à empêcher qu'il ne soit rien demandé
 „ aux habitans de ladite Ville sous prétexte de
 „ ce logement, desirant en considération de
 „ ma Cousine la Princesse de Carignan, com-
 „ me je vous l'ai déjà fait savoir, qu'il n'y soit
 „ envoyé aucunes troupes, si ce n'est par mes
 „ ordres exprès. Et m'assurant que vous satis-
 „ ferez à ce qui est en cela de ma volonté, je
 „ ne vous ferai la presente plus longue, que
 „ pour prier Dieu qu'il vous ait, M. le Comte
 „ de Buffly Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit
 „ à Saint Germain en Laye le 28. d'Avril 1652.
 „ Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre je reçus celle-ci du Secre-
 taire d'Etat le Tellier.

A Saint Germain en Laye ce 28. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ J'accompagne de ce mot la Lettre du Roi
 „ que j'ai eu commandement de vous adresser,
 „ seulement pour vous dire comme votre servi-
 „ teur, qu'il vous importe de l'observer: car
 „ encore que Sa Majesté n'ait pas ajouté foi aux
 „ plaintes qui lui ont été faites par les habitans
 „ de Châtel-Chinon, néanmoins Sa Majesté
 „ desirant les soulager en considération de Ma-
 „ dame la Princesse de Carignan; elle veut que
 „ ladite

„ Ladite Ville soit exempte de l'assemblée, gar-
 „ nison, & passage de vos Regimens, & des 1652.
 „ autres qui se pourront rencontrer dans la Pro-
 „ vince, si ce n'est qu'il y aura ordre exprès &
 „ particulier de Sa Majesté pour cet effet. Je
 „ suis toujours, &c.

Cette Depêche me donna du chagrin, & dans
 cet esprit je fis cette réponse au Secretaire d'E-
 tat le Tellier.

A la Charité ce premier de Mai 1652.

MONSIEUR,

„ Quoi que le Roi me fasse l'honneur de m'é-
 „ crire qu'il n'a pû croire tout ce qu'on a dit
 „ de moi à Sa Majesté, & que vous prenez la
 „ peine de m'en assurer, je ne laisse pas de con-
 „ noître que cela a fait impression dans son es-
 „ prit; c'est ce qui m'oblige à vous supplier de
 „ demander en grace au Roi de se faire éclair-
 „ cir de la vérité. Tout ce qui se trouvera, c'est
 „ que je fis arrêter un habitant de Châtel-Chi-
 „ non, qui en me rendant la Lettre de Sa Ma-
 „ jesté, crût avoir droit de me dire des info-
 „ lences; mais je le relâchai deux heures après :
 „ du reste il n'y a pas un mot de vrai.

„ Je vous avoué, Monsieur, qu'il est bien ru-
 „ de à des gens qui servent avec autant de zèle
 „ que moi, & je puis dire avec autant d'utilité,
 „ de se voir calomnier tous les jours sans qu'il
 „ en soit autre chose.

„ Je ne vous parle pas ainsi seulement pour
 „ l'affaire de Châtel-Chinon, mais encore pour
 „ une Lettre du Roi que je reçus il y a huit
 „ jours,

1652. „ jours, par laquelle sans m'entendre & sur le
 „ simple exposé des gens que j'ai châtié, Sa
 „ Majesté semble condamner ma conduite, en
 „ m'ordonnant de rendre au Sieur de Favieres sa
 „ maison dont-il s'est servi pour retirer ceux qui
 „ avoient chargé une Compagnie de mon Re-
 „ giment de Cavalerie.

„ S'il est politique, Monsieur, de laisser la
 „ porte ouverte à la calomnie pour savoir tout,
 „ il est dangereux que cela ne rebute les gens de
 „ service qui sont dans de grandes Charges,
 „ quand ils voient que toutes leurs bonnes ac-
 „ tions ne leur peuvent attirer une entiere con-
 „ fiance de leur Maître.

„ Je vous ouvre mon cœur, Monsieur, qui
 „ est un peu ulcéré, & je le fais librement, parce
 „ que je fais que vous êtes tout plein de raison
 „ & que vous avez la bonté de compatir à la
 „ douleur de, &c.

Le 2. de Mai 1652. je reçus cette Lettre de
 le Tellier Secretaire d'Etat.

A Saint Germain. ce 29. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ C'est pour vous faire savoir que le Mar-
 „ quis de Levi est parti de Paris depuis peu de
 „ jours avec douze mille écus, pour se rendre
 „ vers la Charité, où il les doit distribuer à des
 „ personnes qui ont entrepris de faire des levées
 „ pour le secours de Monrond, entre lesquel-
 „ les on nomme Messieurs de Colligni & de la
 „ Motte-Saint-Jean. On croit bien que cela ne
 „ se fera pas sans que vous en soyez averti, mais

„ on

„ on a estimé ne devoir pas differer à vous en
 „ donner la nouvelle. Le Roi desirant que vous 1652.
 „ vous employiez à empêcher ces levées par les
 „ moyens que vous aviserez , soit en faisant
 „ publier dans l'étenduë de votre Charge une
 „ défense très-expressse aux habitans des lieux de
 „ les recevoir , soit en les chargeant à mesure
 „ qu'il y en aura sur pied : de quoi Sa Majesté
 „ se repose sur votre vigilance & sur votre zèle.
 „ pour son service. Je suis touÿours, &c.

Quoï que je n'eussé point d'ordre du Roi pour la levée de plus de dix Compagnies d'Infanterie , neanmoins sachant le besoin qu'en avoit le Comte de Paluau pour le Siege après l'ouverture de la tranchée, & moi pour la conservation de la Charité , j'en fis autant que j'en crûs nécessaire pour le service du Roi, ne doutant pas qu'après avoir réüssi , tout ce que j'aurois fait ne fût approuvé.

Le 7. de Mai, je reçus cette Lettre du premier Commis de le Tellier Secretaire d'Etat, qui étoit un homme de mérite.

MONSIEUR,

„ Ayant été prié par des personnes que j'honore
 „ beaucoup de vous demander l'exemption
 „ tion de logement des gens de guerre , de la
 „ petite Ville ou Bourg de Tannai, qui depuis
 „ quelque tems en jouit du côté du Roi par leur
 „ crédit ; je vous supplie très-humblement,
 „ Monsieur, de leur vouloir conserver cette fa-
 „ veur à laquelle je prendrai part en mon parti-
 „ culier ; & après cela je vous demanderai touÿours
 „ jours.

„ jours instamment l'honneur de votre bien-
1652. „ veillance, comme étant avec passion,

MONSIEUR,

*Votre très-humble, & très-obéissant
serviteur,*

J. LE ROI.

Le même jour 7. de Mai je reçus du Comte de Paluau cette réponse à une Lettre que je venois de lui écrire.

A. Serilli le 6. de Mai 1652.

MONSIEUR,

„ J'avois déjà avis du retour de Colligni, &
„ je vous apprends celui du Marquis de Levi :
„ il ne faut point douter que ce ne soit pour ten-
„ ter quelque secours à Monrond. On m'a dit
„ aussi que les Compagnies de M. de S. Geran,
„ se devoient débander comme elles font, afin
„ qu'ils se pussent servir des hommes pour leur
„ dessein.

„ Cela m'oblige de marcher droit à eux avec
„ ma Cavalerie : je coucherai ce soir à Souvi-
„ gni, & j'espère de passer demain à quatre
„ lieues au-delà de Moulins. Si je puis savoir
„ où les Sieurs de Colligni & de Levi sont, je
„ les attaquerai, & je les affiegerai s'ils se met-
„ tent dans quelque place, & ferai si bien ex-
„ pliquer M. de S. Geran, qu'il faudra qu'il se
„ declare. Si j'avois crû vos Regimens en état,
„ je vous aurois plutôt prié d'être de la partie,
„ mais comme je m'approche de vous, & que
„ je-

„ je vous mande tout mon dessein , prenez s'il
 „ vous plaît vos mesures là-dessus , & faites 1652.
 „ marcher vos deux Regimens en diligence pour
 „ me venir joindre, c'est-à-dire, en cas que
 „ vos Regimens soient en état : vous en userez
 „ comme vous jugerez à propos , je vous dis
 „ mon dessein & le côté de ma marche.

„ Les Cavaliers de M. de S. Geran étant des
 „ deserteurs , & par consequent inutiles au ser-
 „ vice du Roi , je croi qu'ils seroient bons à
 „ remonter des gens de votre Regiment pour le
 „ bien servir , mais cela depend entierement de
 „ vous.

„ Il n'est pas besoin que vous écriviez à la
 „ Cour pour faire mettre vos Regimens de Ca-
 „ valerie & Infanterie sur l'état de l'armée que
 „ j'ai l'honneur de commander , puisque j'ai
 „ ordre de les prendre tous deux lorsqu'ils seront
 „ en état de servir.

„ Faites-moi l'honneur de croire que je suis
 „ de toute la passion de mon cœur , &c.

Je marchai aussi-tôt à lui avec mes troupes ,
 ayant laissé seulement cent cinquante hommes
 de pied dans la Charité avec Beauvoir. Veri-
 tablement je reçus cette Lettre du Comte de
 Paluau dans ma marche.

A. Montins ce 8. de Mai 1652.

MONSIEUR ,

„ J'ai appris en ce lieu que ma marche a fait
 „ separer les assemblées. M. de S. Geran m'est
 „ venu voir en cette Ville , & m'a donné tou-
 „ tes les assurances que l'on peut desirer d'une

„ per-

1652 „ personne de qualité. Je marche pour aller à
 „ Colligni , & comme je crois avoir assez de
 „ troupes , vous pourrez encore laisser vos Re-
 „ gimens dans vos quartiers , afin qu'ils puissent
 „ être en bon état. Je vous prie de croire que
 „ je suis avec passion , &c.

Je m'en revins à la Charité avec mon Infanterie , & je renvoyai mon Regiment de Cavalerie dans ses quartiers.

Huit ou dix jours après je reçus cette Lettre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 16. de Mai 1652.

MONSIEUR.,

„ Deux Officiers , ou soi disans , de votre Re-
 „ giment sont venus à Suri en Vaux , & à Bué
 „ près Sancerre , avec un ordre , signé Buffy
 „ Rabutin , que je suis assuré qu'ils ont contrefait ,
 „ qui portoit un logement de six jours :
 „ comme votre serviteur , je vous prie de les
 „ faire arrêter s'ils sont de vos Regimens , tant
 „ pour l'imprudencce qu'ils ont eü de contrefaire
 „ votre seing , que pour s'être servi de votre nom
 „ pour friponner dans le Berri ; je vous promets
 „ que ceux qui se serviront du mien pour
 „ vous déplaire , n'auront point un plus cruel
 „ ennemi que moi , qui suis , &c.

„ J'ai reçu des ordres de la Cour pour Mon-
 „ rond qui me donnent de la joye. Je ferai ou-
 „ vrir la tranchée dans la fin du mois , je vous
 „ prie que vos Regimens soient en état dans ce
 „ tems-là.

Je

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

 1652.

A la Charité ce 17. de Mai 1652.

MONSIEUR,

„ Si après avoir arrêté mes deux Officiers ;
 „ ou soi disans, vous me les eussiez envoyez,
 „ ou si vous me les aviez si bien dépeints, que
 „ je n'eusse pû manquer de les connoître, je les
 „ aurois rudement châtiés ; mais je ne sai à
 „ qui me prendre, & vous croyez bien que par
 „ la raison que tous vilains cas sont reniables,
 „ les coupables ne viendront pas se découvrir :
 „ tout ce que je puis donc faire, c'est de decla-
 „ rer hautement devant tous les Officiers de
 „ mes troupes, que si pareille chose leur arri-
 „ voit jamais, & que je vinssé à les connoître,
 „ j'en ferois un rigoureux exemple, parce que
 „ je ne veux point souffrir de fripons auprès de
 „ moi, & particulièrement quand ils manquent
 „ au respect qu'ils vous doivent.

„ Je me réjouis que vous soyez bien-tôt en
 „ état de presser Monrond : mes Regimens
 „ sont à present tout prêts à y servir, & il y a
 „ long-tems que vous auriez celui de Cavalerie
 „ si vous aviez voulu l'avoir ; comptez donc là-
 „ dessus, & sur ce que je suis plus qu'homme
 „ du monde, &c.

Trois jours après je reçus cette Lettre du
 Roi.

„ **M**onsieur le Comte de Bussy Rabutin,
 „ M'ayant été fait plainte de la part de
 „ plusieurs Communautés de Nivernois, de ce
 „ que

— „ que vous y faites lever des contributions par
 1652. „ vos mandemens pour la subsistance des gens
 „ de guerre qui sont dans ledit pais; & voulant
 „ être informé des raisons pour lesquelles vous
 „ ordonnez lesdites contributions, & du pou-
 „ voir que vous en avez, j'ai bien voulu vous
 „ faire cette Lettre pour vous dire que mon in-
 „ tention est que vous ayez à m'en rendre
 „ compte; & cependant que vous fassiez cesser
 „ la levée desdites contributions, jusqu'à ce
 „ qu'en ayant été plus particulièrement infor-
 „ mé, vous en receviez mes ordres. Et sur ce,
 „ je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de
 „ Buffy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à
 „ Saint Germain en Laye le 16. de Mai 1652.
 „ Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Cette Lettre me donna le chagrin que peut avoir un homme à qui on fait des reproches au lieu des loüanges qu'il mérite: car bien que le Roi mit les plaintes sous le nom des peuples, il me paroïssoit qu'il étoit un peu persuadé qu'elles étoient justes, & le soupçon seulement me sembloit injurieux pour moi. J'écrivis donc ceci au Secrétaire d'Etat le Tellier.

A la Charité ce 20. de Mai 1652.

MONSIEUR,

„ Pour répondre à la Lettre du Roi, par la-
 „ quelle Sa Majesté me demande les raisons que
 „ j'ai eûes de faire des levées d'argent en Ni-
 „ vernois, je vous dirai que je n'en ai point eû
 „ d'autres que celles de la nécessité & de l'inté-
 „ rêt

„ rêt du service du Roi, & je suis assuré, Mon-
 „ sieur, que si la quantité des grandes affaires 1652:
 „ que vous avez vous permettoit de vous souve-
 „ nir de tout ce que Sa Majesté m'a fait l'hon-
 „ neur de m'écrire, personne ne pourroit mieux
 „ que vous l'instruire de mes raisons, c'est-à-
 „ dire, lui représenter les bons services que je
 „ lui ai rendus; mais parce que vous avez pu
 „ oublier ces détails, je m'en vais vous rendre
 „ un compte exact de ma conduite depuis le
 „ commencement de cette année.

„ Vous savez, Monsieur, que le 12. de Fe-
 „ vrier, le Roi me donna ordre de lever un
 „ Regiment de Cavalerie sans spécifier le nom-
 „ bre des Compagnies, & le 6. de Mars ensuite
 „ ordre de lever un Regiment de dix Compa-
 „ gnies d'Infanterie.

„ Pour la levée de la Cavalerie, vous savez
 „ que je n'eûs que huit lieux d'assemblée, &
 „ deux pour la levée de l'Infanterie.

„ Veritablement comme cela ne suffisoit pas,
 „ le Roi me laissa la liberté d'en prendre dans
 „ le Nivernois autant que je le jugerois à pro-
 „ pos, & vous-même, Monsieur, en me de-
 „ mandant l'exemption de Clainci dans votre
 „ Lettre du 2. d'Avril dernier, vous me man-
 „ dez que c'est parce que vous savez que Sa
 „ Majesté m'a donné le pouvoir d'assembler mes
 „ Regimens en tels lieux que je voudrois.

„ Aussi-tôt que mon Regiment de Cavalerie
 „ fut prêt à servir, je le voulus envoyer à Mon-
 „ rond, suivant l'ordre que j'en reçus du Roi,
 „ mais M. de Paluan refusant de le recevoir,
 „ jusqu'à ce qu'il en eût affaire, comme je le
 „ puis faire voir par ses Lettres; je fus contraint
 „ de le garder dans les villages du Nivernois,

„ Pour

— „ Pour celui d'Infanterie, j'eûs ordre de gar-
1652 „ der la Charité avec lui.

„ Le Roi ayant traité avec M. de Mantouë
„ de l'Arſenal de Decife, j'y avois pris cent
„ mouſquets & cent piques. M. le Cardinal
„ m'ayant demandé preſſamment tout ce que
„ j'avois d'armes pour donner au paſſage de
„ Gien à la plus grande part de l'Infanterie qui
„ étoit deſarmée: j'envoyai à Son Eminence
„ non ſeulement ce que j'avois pris à Decife,
„ mais encore cent mouſquets que j'avois ache-
„ tez des bourgeois de la Charité.

„ Les ordres pour le premier mois de la ſub-
„ ſiſtance de mon Regiment d'Infanterie ne ve-
„ nant point de la Cour, je le levai ſur l'Elec-
„ tion de la Charité en promettant aux Paroiſ-
„ ſes de leur faire tenir compte ſur leurs Tail-
„ les de tout ce qu'ils avanceroient.

„ Ce premier mois ſe monte à cinq mille tant
„ de livres.

„ Pour le ſecond j'eûs un billet de l'Epargne
„ ſur l' Election de la Charité de la ſomme de ſix
„ mille tant de livres.

„ Les remiſes & les longueurs de la Cour
„ ſont cauſe que j'avance preſentement le troi-
„ ſième de mes deniers.

„ Vous verrez, Monsieur, à quoi ſe monte
„ la dépenſe que j'ai faite, en voyant l'entrée
„ de mon Regiment dans la Charité, & les re-
„ vûes faites & ſignées de tems en tems; pre-
„ mierement par les habitans de ladite Ville,
„ & puis par le Sieur de Saligni Commiſſaire
„ à la conduite de mes troupes.

„ Toutes les Lettres que M. le Cardinal
„ m'écrit ſont pleines de recommandations de
„ prendre & de bien garder la Cha. é. & de

„ ne

„ ne rien oublier pour mettre mes troupes en
 „ bon état, & d'assister M. de Paluau en tout 1652.
 „ ce qui me sera possible. Cela ne se fait pas
 „ sans argent.

„ Dans toutes les Lettres que le Roi m'a fait
 „ l'honneur de m'écrire, vous savez, Mon-
 „ sieur, qu'il y a toujours quelque chose du soin
 „ que je dois prendre de conserver la Charité ;
 „ & vous pouvez savoir de M. le Surinten-
 „ dant, si hormis le Billet de deux mille écus,
 „ il m'a fait toucher quelque argent, quelques
 „ sollicitations que je lui aye fait faire.

„ De sorte que pour obeir au Roi, & pour
 „ l'interêt du service de Sa Majesté, je me suis
 „ servi de tout ce que j'ai jugé nécessaire ; &
 „ sachant bien que pour sauver une place à son
 „ Maître, où les soldats se voudroient rendre
 „ faute de payement, il ne trouveroit pas mau-
 „ vais que l'on fisse de la fausse monnoye pour
 „ les contenter ; je n'ai pas balancé à lever les
 „ Tailles pour conserver une Province, & je
 „ n'ai pas douté un moment qu'en justifiant du
 „ bon emploi des deniers levez, comme je puis
 „ faire, on n'approuvât tout ce que j'aurois
 „ fait.

„ Je ne pense pas, Monsieur, que pour cent
 „ mille écus de plus, le Roi voulût avoir perdu
 „ la Charité & levé le Siege de Monrond ; &
 „ pour moins de dix mille, je lui ai sauvé jus-
 „ qu'ici l'un & l'autre. M. de Paluau demeu-
 „ rera d'accord de ce que je dis, & je ne pré-
 „ tends pas en le disant rien diminuer de sa
 „ gloire.

„ Je vous envoie, Monsieur, un état de
 „ tout ce que j'ai levé dans le Nivernois pour la
 „ levée de mes deux Regimens ; & vous juge-

1652. „ rez après cela si on peut mieux servir le Roi
 „ que j'ai fait, & mieux ménager l'argent des
 „ peuples: cependant ils se plaignent de moi,
 „ mais je ne m'en étonne pas, & je sai qu'il
 „ n'est pas possible d'avoir leur argent & leur
 „ amitié tout ensemble.

„ Au reste, Monsieur, j'ai levé six Compagnies
 „ d'Infanterie plus que je n'ai eü ordre
 „ d'en faire, mais quand Sa Majesté saura le
 „ besoin qu'en a M. de Palau, auquel j'en
 „ vais envoyer douze pour l'ouverture de la
 „ tranchée, & qu'elle fera reflexion sur ce
 „ qu'il m'en faut pour garder la Charité, je
 „ ne doute pas qu'elle ne trouve bon ce que j'ai
 „ fait, & qu'elle ne connoisse bien que je n'ai eü
 „ en cela autre vüë que de la bien servir. Je
 „ vous supplie de le lui bien faire entendre.
 „ Enfin tout ce qu'a donné le Nivernois se monte
 „ à trente & un mille trois cens quatre-vingts
 „ livres.

„ Si on a levé dix pistolles sur mes ordres plus
 „ que ce que portent les états que je vous en-
 „ voye, Monsieur, je consens qu'on me fasse
 „ mon procès comme à un concussionnaire.
 „ Mais aussi vous m'avotièrez que si on remar-
 „ que la conjoncture dans laquelle j'ai fait huit
 „ Compagnies de Cavalerie, & seize Compagnies
 „ d'Infanterie pour neuf mille écus que
 „ j'ai tirez d'une des Provinces de France la
 „ moins affectionnée au service du Roi, en la
 „ conservant à Sa Majesté, on me donnera quel-
 „ ques louanges.

BUSSY RABUTIN.

Comme je cachetois ce paquet, je reçus cette
 Lettre du Comte de Palau.

A Saint Amand ce 19. de Mai 1652.

1652

MONSIEUR,

„ Lorsque j'ai reçu votre Lettre, j'étois en
 „ peine de savoir de vos nouvelles, & j'allois
 „ vous prier de faire marcher votre Regiment
 „ d'Infanterie par Nevers, afin de servir d'es-
 „ corte à mon canon, à qui j'envoye demain
 „ ordre de s'embarquer pour venir au Veurdre,
 „ où je l'enverrai prendre pour le conduire ici
 „ par charroi: & parce qu'il faut escorte audit
 „ canon, votre Regiment étant tout porté fera
 „ ce service-là dans sa marche. J'enverrai or-
 „ dre au Sieur de Saffili de vous avertir assez à
 „ tems pour que votre Regiment puisse être à
 „ lui avant que son embarquement soit fait.
 „ Je croi qu'il suffira d'embarquer cinquante
 „ mousquetaires qui suivent les pieces sur la ri-
 „ viere, & faudra faire marcher le corps du
 „ Regiment le long de l'Allier, pour qu'il soit
 „ toujours auprès du canon. Lorsqu'il sera ar-
 „ rivé au Veurdre, ou au lieu où il se pourra
 „ débarquer plus commodément, j'irai moi-
 „ même ordonner de sa marche & de celle de
 „ votre Regiment.

„ Pour celui de Cavalerie vous le retiendrez
 „ encore quelques jours, parce qu'outre que je
 „ n'en ai pas encore affaire, il seroit très-mal
 „ ici. Je me suis donné l'honneur de vous écri-
 „ re de quelques gens qui se disent de vos trou-
 „ pes qui ont tenté de tirer de l'argent du Berri
 „ avec de faux ordres, signez Bussy. Comme
 „ je vous ai mandé les noms qu'ils prennent, je
 „ ne vous en parle plus.

O 2

„ Je

1652. „ Je vous rends graces très-humbles du soin
 „ que vous prenez de nous faire retirer les fonds
 „ que le Roi a ordonnez pour le Siege. Je croi
 „ que Saint Pierre le Moustier fera son devoir
 „ puisqu'il vous l'a promis. Je vous prie de sa-
 „ voir si Nevers se dispose à nous payer des huit
 „ mille livres à quoi il est taxé. Je leur en ai
 „ écrit deux fois ; ce seroit avec tous les regrets
 „ du monde si j'étois obligé d'envoyer des trou-
 „ pes autour de la Ville : car outre que je suis
 „ ravi de faire plaisir , je hais naturellement à
 „ faire le mal , mais pour prendre Monrond ,
 „ on ne doit pas manquer à prendre ce que le
 „ Roi ordonne.

„ La Charité est aussi taxée à deux mille li-
 „ vres : puisque vous voulez bien prendre la
 „ peine de solliciter pour ces petites taxes , je
 „ vous supplie de les presser , & de croire que
 „ toute ma vie je serai avec passion , &c.

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

A la Charité ce 20. de Mai 1652.

MONSIEUR,

„ Je vous ai promis mon Regiment d'Infan-
 „ terie , je ne manquerai pas de vous l'envoyer
 „ à jour nommé , quoi que je n'en aye point
 „ d'ordre du Roi , mais je connois qu'il y va
 „ du service de Sa Majesté & de votre intérêt
 „ particulier ; c'est assez pour me faire hasar-
 „ der toutes choses. Je vous supplie seulement
 „ de m'envoyer un ordre pour cela , qui me
 „ puisse servir en cas qu'on le trouvât mauvais à
 „ la Cour.

„ Si

„ Si vous m'aviez mandé les noms des Offi-
 „ ciers qui se sont servi de mon nom pour pico- 1652.
 „ rer dans le Berri, je les aurois fait châtier ri-
 „ goureusement, mais vous ne l'avez pas fait,
 „ & cela est demeuré impuni. Je vous supplie
 „ de me nommer ces fripons, & de me croi-
 „ re, &c.

L'attirail du canon n'étant pas encore prêt, mon Regiment d'Infanterie ne sortit pas de la Charité jusqu'au dernier de Mai, & le 29. je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, & l'ordre en même tems.

A Saint Amand ce 28. de Mai 1652.

MONSIEUR,

„ J'envoye un ordre à votre Regiment d'In-
 „ fanterie de marcher, tant pour le besoin que
 „ j'en ai pour les attaques qui sont commen-
 „ cées, que pour conduire sûrement mon canon
 „ sur la riviere & par les chemins, ayant avis
 „ que l'on a dessein sur lui, croyant qu'il mar-
 „ chera sans escorte. Je vous prie de le faire
 „ partir sans aucun retardement, étant de la
 „ dernière importance de presser ce qui est
 „ commencé, tant par le canon que par les
 „ troupes. Vous enverrez, s'il vous plaît, cin-
 „ quante fusilliers par avance à Nevers au jour
 „ que vous dira le Sieur Ferrant, & ferez mar-
 „ cher le corps dudit Regiment conformément
 „ à son ordre.

„ La Cour me mande que je prendrai six mil-
 „ liers de poudre à la Charité. Je vous prie de
 „ prendre la peine de les faire conduire à Ne-

1652. „ vers, parce que si elles ont besoin d'être ra-
 „ commodées on les fera racommoder là.

„ Joignez, je vous prie, votre imagination
 „ & la diligence possible aux prieres que je vous
 „ fais pour l'avancement du service du Roi, &
 „ me croyez fans égal, &c.

„ Je vous prie de faire cesser les courtes que
 „ fait votre Regiment de Cavalerie dans le
 „ Berri: car je ne saurois plus refuser aux peu-
 „ ples la justice qu'ils me demandent, & que
 „ j'ai differée pour l'amour de vous.

Aussi-tôt cette Lettre reçue, je nommai les douze Compagnies que je voulois envoyer à Monrood, & je m'en allai devant à Nevers les attendre, pour mettre ordre à toutes choses.

Bien que je ne crusse pas qu'il y eût de partie faite pour s'opposer à la marche du canon, n'en ayant reçu aucuns avis; je ne laissai pas de vouloir marcher moi-même avec mon Regiment d'Infanterie jusqu'au Veurdre: & envoyant Corbinelli à la Cour pour les affaires de la Province, je mandai au Cardinal que je conduisois moi-même le canon au Comte de Palnau.

J'arrivai au Veurdre le 4. de Juin, & le 5. je reçus ce Billet du Comte de Palnau.

A Charrenvi le 5. de Juin 1652.

MONSIEUR,

„ J'apprends que vous êtes au Veurdre, c'est
 „ ce qui m'oblige à vous envoyer ce porteur,
 „ pour vous dire que j'aurai demain du matin
 „ l'honneur de vous y voir. Et en attendant je
 „ vous assure que je suis, &c.

Le

Le 6. de Juin le Comte de Paluan étant ar-
rivé au Veurdre, je lui fis voir en bataille les
douze Compagnies de mon Regiment d'Infante-
rie que je lui donnois pour son Siege; il les
trouva belles & bien armées, & du nombre de
trois cens trente-neuf soldats.

Après cette revuë faite, & une grande con-
ference du Comte de Paluan & de moi sur les
affaires presentes, nous nous separâmes le 7. de
Juin, lui pour Saint Armand, & moi pour Nevers,
où je trouvai cette Lettre du Roi.

71 M O n s i e u r de Bussy Rabutin, Je vous
72 envoie des Lettres que j'écris aux Bail-
73 lifs de mon Royaume, afin que vous fassiez
74 rendre à ceux qui se trouvent dans l'étendue
75 de votre Charge, celles qui s'adressent à
76 eux. Mon intention étant de faire l'ouver-
77 ture des Etats Generaux à Tours le premier
78 jour du mois de Novembre prochain; je de-
79 sire qu'ils fassent avertir les Députez de leur
80 Ressort qui ont été nommez, de s'y rendre
81 en ce tems-là. Cependant ayant été averti
82 que quelques Gentilshommes, suscitez se-
83 crettement par ceux qui ont pris les armes
84 contre moi, & qui sont auteurs des troubles
85 presens, sous pretexte de me demander la
86 paix que je desire plus sincerement qu'eux, &
87 la convocation desdits Etats Generaux que
88 j'ai déjà ordonnée, ont fait des assemblées
89 particulieres sans permission ni intervention
90 des Magistrats, où contre les formes & les
91 loix de mon Royaume, ils ont nommé des
92 Députez, pour se trouver dans d'autres as-
93 semblées plus grandes, qu'ils pretendent de
94 tenir de leur autorité privée toutes les fois que

——— „ bon leur semblera ; ayant pour cet effet don-
 1652. „ né tout pouvoir à leursdits Députés, & fait
 „ élection de Receveurs pour lever des deniers,
 „ & fournir aux frais desdites assemblées & à
 „ tous les voyages qu'ils voudront faire. J'en-
 „ tens que vous employiez l'autorité de votre
 „ Charge pour arrêter le cours de cette entre-
 „ prise, qui est directement contraire aux Or-
 „ donnances de mon Royaume & au bien de
 „ mon service, & capable de produire de très-
 „ grands inconveniens. Je suis assuré que la
 „ plûpart de ceux qu'on a tâché d'y faire con-
 „ sentir, n'ont pas crû que la chose fût de si
 „ dangereuse conséquence, & ont été surpris
 „ par les artifices des mal-intentionnez, & par
 „ les assurances qu'on leur a données que je ne
 „ la desaprouverois pas : sans cela il n'est pas
 „ croyable que le corps de ma Noblesse que j'ai
 „ toujours cherement aimé, & qui a plus d'in-
 „ terêt qu'aucun autre, pour diverses raisons,
 „ à l'observation de l'ancien ordre établi dans
 „ cet Etat, & à la conservation de mon auto-
 „ rité, de laquelle dépend celle de ses privile-
 „ ges, eût voulu permettre qu'on l'eût engagé
 „ dans une entreprise qui pouvoit avoir des sui-
 „ tes si préjudiciables. J'attendrai votre répon-
 „ se à cette Lettre, pour savoir l'ordre que
 „ vous y aurez apporté dans l'étendue de votre
 „ Charge : & si la connoissance que vous aurez
 „ donnée de mon intention ne produisoit pas
 „ l'effet que j'en dois esperer, il seroit neces-
 „ faire de faire proceder par les Magistrats
 „ contre les auteurs de semblables monopoles
 „ selon la rigueur des Ordonnances. Cepen-
 „ dant je prierai Dieu qu'il vous ait, M. le
 „ Comte de Buffy Rabutin, en sa sainte garde.

„ Ecrit.

25 Écrit à Melun le 4. de Juin 1652. Signé, —
 26 LOUIS. 1652.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat la Vrilliere, & aussitôt je fis cette réponse au Roi.

SIRE, ..

27 „ Pour répondre à la Lettre de Votre Ma-
 28 „ jesté du 4. de ce mois, par laquelle elle me
 29 „ fait l'honneur de me mander son intention sur
 30 „ l'ouverture des Etats Generaux à Tours au
 31 „ premier de Novembre prochain, & sur l'as-
 32 „ semblée de quelques Gentilshommes, susci-
 33 „ tez par les auteurs des troubles presens, sous
 34 „ prétexte de demander la paix à Votre Ma-
 35 „ jesté: Je lui dirai,
 36 „ Que lorsque je suis arrivé à la fin de 1651.
 37 „ en cette Province, j'y ai trouvé presque tout
 38 „ le monde fort mal-intentionné. Votre Ma-
 39 „ jesté sait que pour empêcher la corruption
 40 „ générale, j'ai été contraint de lui faire plain-
 41 „ te de quelques particuliers qu'elle a châ-
 42 „ tiez par des exils, & soit que cet exemple &
 43 „ la severité que j'ai témoignée avoir pour les
 44 „ coupables, soit que le respect que la Nobles-
 45 „ se doit avoir pour Votre Majesté, l'ait retenu
 46 „ dans son devoir; je n'ai pas su qu'aucun
 47 „ Gentilhomme du Nivernois y ait manqué:
 48 „ s'il arrivoit autrement, je puis assurer Vo-
 49 „ tre Majesté que j'y mettrois d'abord si bon or-
 50 „ dre que cela n'auroit pas de suite, & en mé-
 51 „ me tems j'en donnerois avis à Votre Majesté,

LES MEMOIRES DU COMTE

à laquelle je proteste que personne n'a tant
d'envie de plaire que,

SIRE,

*Son très-humble, très-obeissant &
très-fidelle sujet & serviteur,*
BUSSY RABUTIN.

A Nevers ce 8. de Juin 1652.

Huit jours après je reçus à la Charité cette
Lettre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 15. de Juin 1652.

MONSEIGNEUR,

Comme l'on ne se souvient jamais de tout
lorsque l'on a beaucoup d'affaires, j'oublai
à vous prier comme je fais par ces lignes, de
m'envoyer en diligence & par homme ex-
près, les outils à mineur que Sasilli m'a man-
dé qu'il avoit fait faire à Nevers: s'ils ne sont
payez je vous supplie de les payer, & je vous
ferai rembourser, car à mon avis j'en aurai
bien-tôt besoin.

Je vous prie encore de me mander si on rac-
commode la poudre, combien il y en a, ce
qu'elle coûte à racommer, & quand je la
pourrai envoyer querir, vous suppliant aussi
de croire que je suis, &c.

Je ne vous écris plus de l'affaire de Nevers,
croyant à present que tout est payé, après
quoi je remanderai mes troupes.

C'est que voyant que Nevers negligeoit assez
de

de satisfaire aux huit mille livres qu'elle devoit donner au Comte de Paluan, je lui avois mandé d'envoyer de sa Cavalerie aux environs de la Ville pour la presser de payer, & en même tems je lui avois envoyé cinq Compagnies de mon Regiment de Cavalerie, & j'en avois gardé trois dans le Nivernois.

J'avois fait alors une Compagnie nouvelle d'Infanterie depuis que j'avois écrit au Secrétaire d'Etat le Tellier, que j'en avois seize sur pied.

Le 16. de Juin je fis faire revuë aux Compagnies que j'avois gardées dans la Charité, & le lendemain de cette revuë je reçus cette Lettre du Comte de Paluan.

A Saint Amand ce 17. de Juin 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai eu ordre d'envoyer quelque Cavalerie
 „ à l'armée, ce que je ferai en peu de tems : je
 „ ne leur en saurois envoyer tant qu'ils m'en
 „ demandent. Je ferai mon possible pour me
 „ conserver votre Regiment : si je ne suis pas
 „ pressé par un second ordre, j'espère le pou-
 „ voir conserver.

„ Je vous supplie de presser la marche des ou-
 „ tils à maineur que je vous ai demandez par une
 „ précédente Lettre. Je vous prie s'ils ne sont
 „ pas payez de les faire payer. Les Commis-
 „ saires de les Mineurs sont arrivez à Bourges :
 „ je les ai mandez, j'ai fait toutes mes bat-
 „ teries, elles tireront après demain Dieu ai-
 „ dant.

„ Si les officiers de Nevers ont satisfait aux vo-
 „ lon-

„ l'ontez du Roi, je vous prie de m'envoyer
1652. mes troupes, & de me croire, &c.

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

A la Charité ce 18. de Juin 1652.

MONSIEUR,

„ Vous me ferez le plus grand plaisir du
„ monde de garder mon Regiment de Cavale-
„ rie auprès de vous, & je puis dire même que
„ vous ferez le service du Roi; car vous savez
„ qu'il se conservera bien mieux, nouvellement
„ levé comme il est, à un Siege réglé comme
„ le vôtre, où il n'aura d'autres fatigues que les
„ gardes ordinaires; qu'à l'armée du Roi, qui
„ a l'armée des ennemis en présence.

„ Je vous envoie les outils à mineur bien ra-
„ commodez, je vous renverrai vos troupes
„ dans deux jours, car les Magistrats de Nevers
„ m'ont donné leur parole que votre argent se-
„ roit prêt dans ce tems-là.

„ Je suis fort aise de ce que vos Commissaires
„ d'Artillerie & vos Mineurs sont arrivés,
„ vous allez faire grand bruit l'un de ces jours.
„ J'espère aller voir votre tranchée aussi-tôt
„ que je pourrai quitter les affaires que j'ai par
„ deçà, & de vous dire des particularitez de la
„ place que vous attaquez, que je connois
„ bien, comme vous savez, & qui peuvent
„ fort vous servir. Cependant je suis de tout
„ mon cœur, &c.

Je reçus alors deux Lettres du Roi, l'une
pour faire sortir de ses quartiers, & envoyer à
Mon-

Monrond la Compagnie du Baron de S. Andeux, & l'autre pour sortir la garnison que j'avois mise dans les Châteaux de Rosemont & de la Ferté-Chauderon. 1652.

On ne sauroit avoir trop de respect pour les ordres du Roi; cependant il y faut apporter du discernement: car quelquefois il est fort indifférent que l'on fasse ce que Sa Majesté ordonne. Elle accorde souvent des graces par considération dont elle n'est pas fâchée qu'on ne jouisse point, & particulièrement quand il s'agit de choses qu'un Gouverneur ou un Lieutenant de Roi de Province peut mieux connoître que Sa Majesté. Comme par exemple, en ces rencontres-ci, des gens interessez vont demander au Secrétaire d'Etat un délogement de troupes, lui disant que tout le monde crie, & que cela est capable dans une guerre civile de porter les peuples à la revolte. Le Ministre qui est habile, accorde ce délogement pour laisser toujours lieu d'esperer aux gens qui se plaignent; & cependant il s'en rapporte bien à ce qu'en fera le Lieutenant de Roi, qui a ses raisons de son côté, qui voit les choses de plus près, & qui doit mieux aimer bien servir Sa Majesté, en lui desobeissant quelquefois, que de gâter ses affaires par une obeissance inconsiderée. Voilà comment j'en usai alors. Je ne fis point de réponse au Secrétaire d'Etat le Tellier, je changeai seulement de quartier la Compagnie de S. Andeux, mais je ne l'envoyai pas à l'armée, non plus que celle de du Saux & celle de Rigni, parce que j'en pouvois avoir besoin dans une Province, où je ne faisois obeir le Roi que quand j'étois en état de me faire craindre; & parce que ne doutant pas qu'il n'y eût à la Cour des gens dans

1652. — l'interêt des Princes, qui sans se déclarer n'y de-
meuroient que pour donner des avis, & pour ser-
vir leur parti aux occasions, je pouvois soupçon-
ner qu'ils eussent été bien-aisés de m'ôter mes
troupes pour pouvoir faire impunément quel-
ques entreprises contre le service du Roi.

J'avois déjà sorti les vingt hommes des Châ-
teaux de Rosemont & de la Ferté-Chauderon il
y avoit long-tems, & cela faisoit bien voir que
e'étoient des gens mal intentionnez pour le ser-
vice qui faisoient des plaintes de moi au Secre-
taire d'Etat le Tellier, puisqu'ils lui disoient des
faussetez pour décrier ma conduite, & lui faire
croire qu'elle étoit capable de porter les peuples
aux extrémitéz.

Pour la Charité, je ne changeai rien, il n'y
avoit que cent hommes, comme le Roi me l'or-
donnoit, mais il ne les vouloit qu'en une Com-
pagnie, & ils étoient en cinq; c'étoient huit
Officiers davantage que j'entretenois, & qui
eussent bien gagné leur dépense si j'eusse été at-
taqué dans cette place.

Je ne fis pourtant point de réponse au Secre-
taire d'Etat le Tellier, & huit jours après je re-
çus cette Lettre de Corbinelli.

A Melun ce 25 de Juin 1652.

MONSIEUR,

„ Jamais homme n'a été si embarrassé que je
„ le suis, il est presque impossible d'aborder
„ Son Eminence pour lui parler d'affaires, &
„ quand il écoute, il ne résout rien; cela fait
„ que je sollicite M. le Tellier de toutes les
„ affaires que j'avois à dire à M. le Cardinal :
„

„ cependant il n'a encore rien fait, & n'a point
 „ parlé de la garnison de la Charité au Con- 1652.
 „ seil.

„ Je vous ai déjà mandé en quel état M. de
 „ Voumas avoit réduit votre affaire des vingt
 „ Compagnies du Regiment d'Infanterie; plus
 „ j'en parle & moins je trouve de disposition,
 „ quoique le bon M. le Roi m'ait promis assis-
 „ tance, & que M. le Tellier hier au soir me
 „ fit esperer quelque chose. Mais voici où git
 „ la difficulté; c'est que vous demandez le rem-
 „ boursement de la subsistance du mois de Juin,
 „ & elle monteroit à plus haute somme pour
 „ vingt Compagnies que pour dix, à cause des
 „ Officiers, quoiqu'il y ait eu quatre cens hom-
 „ mes. Je n'ai aucune esperance de ce rem-
 „ boursement; si l'on en parle au Conseil, je
 „ crains fort que leur misere ne les oblige de
 „ vous refuser, du moins traînerai-je long-
 „ tems: car ils mettent toutes choses au filet
 „ dans l'attente de la declaration de Paris, par-
 „ ce qu'ils veulent faire un changement nota-
 „ ble, soit que Paris se declare pour le Roi,
 „ soit qu'il veuille la guerre: l'on s'assemble
 „ aujourd'hui au Parlement. Le gros Bour-
 „ geois demande absolument la paix, & la ca-
 „ naille séduite par M. de Beaufort, crie, *Poin*
 „ *de Mazarin*. C'est pourquoi l'on ne partira
 „ point d'ici que Vendredi. L'armée du Maré-
 „ chal de la Ferté campe ce soir à Provins, &
 „ delà va droit à Lagni, pour ensuite joindre
 „ notre armée: celle-là est de trois mille hom-
 „ mes, & celle-ci de huit ou environ. Son E-
 „ minence s'attend qu'on lui enverra la Cavale-
 „ rie de Monrond.

„ Au reste j'aurois fait une bonne sottise de

„ dire.

1652.

„ dire à M. le Cardinal ce que M. de Paluau vou-
 „ loit que je lui fisse entendre. Champ-Fleuri
 „ m'a dit que c'étoit bien mal faire ma Cour,
 „ que d'être un oiseau de mauvais augure, &
 „ que du moins je devois achever mes affaires
 „ avant que de mettre Son Eminence en mau-
 „ vaise humeur, & il avoit raison. Ce qu'il
 „ jugea qui le feroit enrager, c'étoit de lui dire,
 „ ce que M. de Paluau m'avoit dit, qu'il al-
 „ loit battre la place à tout hafard, fans favoir
 „ quel effet feroit sa batterie; de sorte que le
 „ petit Bertaut qui arriva après moi, lui ayant
 „ dit que dans quinze jours Monrond feroit
 „ pris: je me resolus de n'en point parler du
 „ tout. Si vous voyez M. de Paluau, dites-lui,
 „ s'il vous plaît, mais ne lui écrivez pas, qu'il
 „ se souviene bien d'un certain billet qu'il in-
 „ tercepta dans une selle, qui venoit de Mon-
 „ rond, & dont il a tant parlé à la Cour; &
 „ qu'après cela il se souviene encore combien
 „ il assura la reddition de la place en peu de
 „ jours, sur quoi l'on s'est si fortement fondé
 „ que l'on lui a compté depuis les jours & les
 „ nuits du Siege, & ils croient à present qu'il
 „ a fort profité. Je ne nomme personne, &
 „ ne cite point mon Auteur, mais il a besoin
 „ de bien éclaircir sa conduite, & il le doit,
 „ quand même les Ministres ne lui en témoi-
 „ gneroient rien dans leurs Lettres.
 „ J'ai resolu de ne demander ni appointe-
 „ mens ni assignations pour les levées, car je
 „ voi bien que ce seroit tirer sa poudre aux moi-
 „ neaux; ils ne sauroient payer le pain qu'ils
 „ mangent, & Madame ne sauroit avoir
 „ un méchant billet pour dix-mille écus de
 „ bled qu'elle a fourni pour l'armée. Si nonob-
 „ stant

„ stant

„ stant ce que je vous dis , vous voulez abso-
 „ lument que j'en parle , mandez-le moi par 1652.
 „ la voye de la Neuville , & je le ferai aussi-tôt.
 „ Mon avis étoit que vous attendissiez la prise
 „ de Monrond , après laquelle vous feriez un
 „ tour ici , & vous verriez de quelle maniere
 „ vous vous pourriez faire donner des Ordon-
 „ nances. Si vous prenez cette pensée, man-
 „ dez-le moi , & je n'aurai plus que la garnison
 „ à solliciter , & à vous écrire des nouvelles.
 „ J'oublois à vous dire que le Duc d'An-
 „ goulême est allé en Provence pour y faire un
 „ parti.

„ Je croi que le porteur de la presente vous
 „ portera aussi des nouvelles de M. le Grand-
 „ Prieur de France.

„ Un Valet-de-pied vient d'arriver de Paris ,
 „ qui dit que les chaînes sont tendues & qu'on
 „ veut la paix. Il y a ici quelqu'un qui traite ;
 „ à ce qu'on dit , mais je ne le croi pas.

„ Depuis l'arrivée du Valet-de-pied l'on a
 „ dit que le Roi s'en alloit à Lagni , & delà à
 „ Saint Denis , & qu'on partoit demain ; mais
 „ bruit de Cour.

„ Je viens d'apprendre qu'on attend ici le
 „ Maréchal de la Ferté pour tenir un grand
 „ Conseil , cela nous arrêtera ici du moins trois
 „ jours encore. Je suis , &c.

Le lendemain je reçus encore cette Lettre
 de Corbinelli.

A Melun ce 26. de Juin 1652.

„ Depuis hier que je vous écrivis , Mon-
 „ sieur , par M. de la Fond , j'ai vu M.
 „ le

— 1652. „ le Tellier Secretaire d'Etat, pour le solliciter de vos affaires. Je n'ai pas songé à proposer au Conseil les demandes que vous faites pour la garnison de la Charité, quoi qu'il eût mis devant moi dans la bafque de son pourpoint le memoire que je lui en donnai. Il s'est mis en colere, me difant que je le preffois trop : cela est vrai vû les affaires de la Cour, mais cela n'est pas, vû les vôtres. J'ai perdu la tramontane, & je ne fai quel Conseil prendre. Le Cardinal fera tout aujourd'hui avec le Maréchal de la Ferté qui est arrivé cette nuit. Les Députez arrivent demain, & ainsi en voilà pour des semaines fans que je trouve lieu d'entretenir Son Eminence. L'on ne fait entrer personne dans sa chambre. J'ai réfolu attendant vos ordres de donner un memoire à Marfac pour lui presenter ; nous verrons quel effet cela fera : cependant Dieu fait comment subsiftera votre garnison. Il faudroit envoyer ici un Echevin qui criât comme un Diable, mais il faudroit que ce fut Banier : car les autres font des marrauts qui se font plaints ici. M. de la Vrilliere me vient de dire que toute la Cour a retenti des plaintes de la Province contre vos troupes. J'ai vû la copie des Lettres de Cachet qu'on vous écrit, tant pour les garnisons de Rosemont, de la Ferté-Chauderon, & la Charité, que pour la Compagnie de S. Andeux. J'ai voulu instruire M. le Tellier ce matin des desordres d'un nommé S. Maurice, qui se difant de vos troupes, a pillé par-tout, inferant de là que c'étoit ce qui avoit donné fujet de plaintes contre vosdites troupes. Il m'a répondu que je misse tout ce-

„ la

„ la par écrit, & qu'il le liroit au Conseil : ce—
 „ pendant il est bon de faire connoître que ces 1652
 „ troupes prennent le nom des vôtres pour faire
 „ mille desordres. Et en effet, ledit S. Mau-
 „ rice se dit à vous lorsqu'il fit tant de bruit à
 „ Narej; vous m'en deviez envoyer les infor-
 „ mations. Il est constant qu'il a eû Commis-
 „ sion pour lever une Compagnie de Cavalerie :
 „ il est constant qu'il n'a eû ni assignation, ni
 „ lieu d'affemblée; qu'il est gueux, & par con-
 „ sequent qu'il a fallu qu'il ait pillé pour faire
 „ sa levée. Faites, s'il vous plaît, que l'Eche-
 „ vin de Donfi qui a été volé vienne se plain-
 „ dre, & qu'enfin l'on m'envoie les informa-
 „ tions : car je ne parlerai que de ce que je ve-
 „ rifierai. J'ai tellement vos affaires à cœur que
 „ j'enrage tout vif de ne savoir à qui en parler.
 „ J'ai pensé dire à M. le Tellier que je m'en
 „ allois, & que la garnison subsisteroit comme
 „ elle pourroit, mais j'ai songé que je pour-
 „ rois avoir de vos nouvelles.

„ Les affaires de Son Eminence vont bien
 „ jusqu'à présent : on veut le Roi à Paris.

„ Faites moi l'honneur de me mander am-
 „ plement s'il est nécessaire que je ne quitte
 „ point la Cour, que je n'emporte ordre de
 „ faire recevoir vos Ordonnances pour le pre-
 „ mier mois, & ordre pour vous faire rem-
 „ bourser du troisiéme : car si c'est votre dessein,
 „ je prendrois mes mesures pour suivre.

A toutes ces Lettres, je ne répondis autre
 chose sinon qu'il demeurât, qu'il sollicitât pres-
 samment, & que d'ordinaire à la Cour on de-
 voit le bon succès de ses affaires aux importu-
 nitez plutôt qu'à la justice de ses demandes.

Huit.

Huit jours après je reçus encore cette Lettre
1652. de Corbinelli.

A Paris ce 2. de Juillet 1652.

„ JE vous ai déjà mandé, Monsieur, que je
 „ ne pouvois rien avancer avec M. le Tel-
 „ lier. Il me dit Samedi dernier que j'avois
 „ tort de le presser pour la garnison de la Cha-
 „ rité, & que c'étoit une affaire du Conseil;
 „ que puisque j'en avois donné un memoire,
 „ je n'avois qu'à m'en retourner, & que l'on
 „ vous écriroit sur cela dès que la chose seroit
 „ resoluë. Je lui répondis qu'il savoit bien que
 „ je n'étois pas importun, mais que la dernie-
 „ re necessité de pourvoir à ladite garnison m'o-
 „ bligeoit de suivre la Cour comme je faisois.
 „ Eh bien, me repliqua-t-il, suivez-la donc,
 „ vous emporterez à la fin vos expéditions.
 „ Puisqu'elles sont si longues à venir, lui dis-
 „ je, je m'en revais trouver M. de Buffy &
 „ lui dire qu'il pourvoye à cette subsistance
 „ comme il pourra: il me dit que j'allasse, &
 „ que de son côté il feroit son possible pour
 „ hâter l'affaire. Le jour d'auparavant j'en a-
 „ vois parlé à M. le Cardinal chez M. Violle,
 „ il ne me répondit pas un mot à tout ce que
 „ je lui dis là-dessus; seulement qu'il s'éton-
 „ noit que vous eussiez encore envoyé votre
 „ Regiment d'Infanterie à M. de Paluau qui
 „ en avoit déjà tant, à quoi je lui répondis,
 „ que le Sieur de Paluau n'en auroit pas trop,
 „ s'il avoit encore quatre Regimens d'Infante-
 „ rie, outre le vôtre, & qu'avec cette consi-
 „ deration-là, celle de soulager la Charité vous
 „ y avoit aussi obligé, d'autant que la Cour
 „ n'avoit

„ n'avoit point fourni de subsistance pour tout
 „ le mois de Mai, ni pour celui de Juin. A 1652.
 „ tout cela il ne repartit rien. Je lui fis offre
 „ ensuite de votre part, que vous iriez servir
 „ de Maréchal de camp aux conditions que
 „ vous m'aviez dites. Il fit là-dessus une petite
 „ inclination de tête qui me parut un remerci-
 „ ment, & puis se remit à rêver attendant les
 „ Députés qui ne vinrent pourtant pas. Il n'y
 „ a rien de plus visible qu'ils sont embarrassés,
 „ & qu'il faut être fort heureux pour leur faire
 „ conclure quelque chose.

„ J'attends la réponse à deux Lettres que je
 „ vous ai déjà écrites, toutes sur une même
 „ chanson, à savoir que je ne parlerois ni d'ap-
 „ pointemens ni d'assignations, si vous ne le
 „ vouliez absolument, mais que si vous pre-
 „ niez cette résolution, ce seroit tout-à-fait à
 „ contre-tems. Mandez-moi donc, s'il vous
 „ plaît, ce que je ferai, puisque j'ai le loisir
 „ d'attendre ici de vos nouvelles, pendant que
 „ je persecute Mademoiselle d'Atrie de me
 „ payer par avance, sans cela je serois déjà à
 „ Saint Denis, où je recommencerois mes
 „ poursuites : mais comme je vous ai dit, Mon-
 „ sieur, il faudroit qu'un Echevin de la Cha-
 „ rité vint solliciter la subsistance pour l'avenir,
 „ & remettre votre remboursement du mois de
 „ Mai, quand vous seriez à la Cour, ou quand
 „ la Cour seroit plus en repos.

„ Pour des nouvelles il n'y en a point ici, si-
 „ non que le Roi envoya à Paris les charrettes
 „ du pain de Gonesse Samedi, & les fit escorter.
 „ Cette bonté a touché les Bourgeois, &
 „ l'on s'est fort radouci : on ne fait rien au Par-
 „ lement ; on croit que les Princes enverront

„ du

1652. „ du secours d'ici à leur armée de Saint Cloud,
 „ parce que l'on croit que M. de Turenne fait
 „ bâtir un pont pour les aller attaquer. On
 „ espere fort un accommodement, & on le
 „ souhaite de part & d'autre. La gueuserie est
 „ extrême dans Paris, mais il y a force bled.
 „ Adieu.

Deux jours après je reçus encore cette Lettre de Corbinelli.

A Paris ce 4. de Juillet 1652.

„ J'Arrivai ici le dernier du mois passé pour
 „ y attendre la réponse à trois Lettres que
 „ je vous ai écrites, par lesquelles je vous
 „ mandois que M. le Tellier m'avoit conseillé
 „ de m'en retourner, m'assurant que je n'avancerois point l'affaire de la subsistance, & qu'ayant mis dans la poche de son justaucorps le memoire que je lui ai donné, il le liroit au Conseil; mais qu'on étoit si accablé, qu'il ne savoit quand ce seroit. J'en parlai à Son Eminence, qui ne me répondit rien, ou du moins fort peu, & cela venoit de la profonde rêverie où il étoit. Ainsi, Monsieur, a-t-on mal pris son tems; & ceux qui font leurs affaires presentement, ou sont les plus importuns du monde, ou les plus heureux. Je vous mandois de m'écrire ce que j'avois à faire, si je devois retourner à la Cour pour recommencer tout de nouveau, ou si je devois tout quitter, ce dernier m'a semblé plus raisonnable. J'attends encore de vos nouvelles par la Neuville.

„ J'ai vu M. d'Attichi Evêque d'Autun,
 „ qui

„ qui m'a prié de vous assurer de ses très-hum-
„ bles services.

1652.

„ Pour nouvelles, je vous dirai qu'on fit hier
„ assemblée générale à l'Hôtel de Ville, & ce
„ pour pourvoir à la sûreté & à la police de
„ Paris. Le Prévôt des Marchands opina qu'il
„ falloit prier le Roi, que comme bon pilote,
„ il prît garde que ce grand vaisseau ne perît
„ dans la tempête où il étoit. Là-dessus on
„ s'écria qu'il ne parloit point de Mazarin &
„ de son éloignement, & qu'il falloit qu'il se
„ déclarât. Aussi-tôt il reprit, que ce qu'il
„ venoit de dire étoit la même chose que l'éloi-
„ gnement dudit Mazarin. M. le Duc d'Or-
„ leans arriva sur ces entrefaites : il commença
„ par un remerciement de la grace que Paris
„ avoit faite à son armée de l'avoir retirée, &
„ pria ensuite la Ville de lui continuer ses mê-
„ mes bonnes volontez : après quoi il se leva,
„ suivi des Princes de Condé & du Duc de
„ Beaufort. Au bas de l'escalier, il dit que la
„ plupart de ceux qu'il venoit de laisser en haut
„ étoient des Mazarins, & qu'on ne laissât sor-
„ tir personne qu'il n'eût signé l'union avec eux.
„ Là-dessus tout le monde crie, *l'Union*, en
„ tirant une grêle de mousquetades aux vitres
„ de l'Hôtel-de-Ville, & allumant un grand
„ feu à la porte. Cela mit la terreur dans l'es-
„ prit de tout le monde, & contraignit l'assem-
„ blée de jeter un papier où il étoit parlé d'u-
„ nion, mais non signé. Le peuple demanda
„ des otages, & on lui donna les Curez de
„ Saint Jean & de Saint Merri : cependant,
„ Janvri Conseiller au Parlement, & . . . fu-
„ rent tuez. M. de Beaufort entra ensuite dans
„ l'Hôtel-de-Ville, appaisa le peuple & fit for-
„ tir

— „ tir ses amis , en les mettant en sûreté entre
 1652. „ les mains de ses gens armez. Ce matin à huit
 „ heures on ne savoit encore ce qu'étoit deve-
 „ nu le Maréchal de l'Hopital qui s'étoit sau-
 „ vé déguisé en Prêtre. On dit depuis une heu-
 „ re que M. de Beaufort a été fait Gouver-
 „ neur de Paris par le peuple, & M. de Bruxel-
 „ les Prevôt des Marchands.

„ Vous aurez sù que Mardi premier de ce
 „ mois , lorsque les troupes des Princes en-
 „ troient ici , l'on tira sur celles du Roi , du
 „ canon de la Bastille. L'armée de Sa Majesté
 „ est toujours à Montmorenci.

„ J'oubliois à vous dire qu'un peu avant l'ar-
 „ rivée des Princes à l'Hôtel-de-Ville , il étoit
 „ arrivé un Trompette du Roi avec une Lettre
 „ de cachet au Prevôt des Marchands , Eche-
 „ vins & Habitans de la Ville , portant que Sa
 „ Majesté savoit bien que c'étoit contre leur
 „ sentiment que l'armée des Princes étoit entrée ;
 „ que sans cela elle étoit défaite , & qu'il seroit
 „ retourné dans Paris , qu'ils continuassent leurs
 „ bonnes volontez pour son service , & qu'il leur
 „ promettoit dans peu une bonne paix.

„ Le Parlement ne veut plus s'assembler , &
 „ dit-on même depuis une heure qu'il sort de
 „ Paris. On ne sauroit vous représenter l'hor-
 „ reur & le desordre où la Ville est envelopée.
 „ Le coquin court à main armée , & menace
 „ de piller. M. Fraguier Conseiller de la Cour
 „ a eu cent coups , & pour sauver sa vie , il a
 „ vuidé son gousset.

„ L'on attend les troupes de Rose à l'armée
 „ du Roi , & ici celles de Fuensaldagne ; de
 „ sorte que voilà cet incendie dont nous avons
 „ tant parlé.

„ Si

- „ Si je ne reçois de vos nouvelles dans deux
 „ jours, je m'en retournerai à la Cour & de là 1652,
 „ à la Charité.
 „ Le Marquis de Saint Megrin Lieutenant
 „ des Chevaliers de la Garde a été tué, & le
 „ Fouilloux.
 „ Flamarin du côté des Princes est mort, &
 „ Guitaut ne l'est pas encore.
 „ Le Maréchal de l'Hôpital quitte Paris.
 „ Adieu.

Quoi que je visse bien que Corbinelli ne recevoit pas mes Lettres, je ne laissois pas de lui écrire toujours les mêmes choses, c'est-à-dire, qu'il ne se rebutât point, & qu'il y avoit des heures du Berger auprès des Ministres comme auprès des Dames.

Le 15. de Juillet je reçus cette Lettre de lui.

A Paris ce 9. de Juillet 1652.

- „ J'Ai pensé mourir d'impatience d'avoir de
 „ vos nouvelles: car ayant quitté la Cour,
 „ comme je vous avois mandé par quatre Let-
 „ tres, tant par l'avis de M. le Tellier, que
 „ par l'impossibilité d'approcher Son Eminen-
 „ ce, & de lui faire rien refoudre à cause de
 „ ses grandes affaires, j'étois bien-aïse de sa-
 „ voir si vous étiez d'avis que j'y retournasse.
 „ nonobstant cela, mais n'ayant reçu aucune
 „ réponse de vous, & ne sachant pas même si
 „ j'en aurois, attendu les difficultez des allées
 „ & des venuës, j'ai resolu de vous aller re-
 „ trouver, pour vous dire moi-même, tout
 „ plein de choses, sur ce qui se passe; jugeant
 „ que si vous trouviez à propos que je retourne,

je retournerai. Si Monrond est pris, vous
 pouvez avoir fait dessein de venir à la Cour ;
 si j'en étois assuré je ne bougerois d'ici. Je
 sortirai demain avec M. l'Archevêque de
 Sens, & j'irai attendre de vos nouvelles deux
 ou trois jours chez M. le Grand-Prieur. Si
 vous avez quelque chose de nouveau & d'im-
 portant à me faire savoir, la Fontaine m'y
 peut venir trouver en un jour & une nuit,
 prenant à Auxerre des chevaux de relais. Je
 croi que je pourrai vous rendre quelques servi-
 ces auprès du bon Homme ; il m'a donné ou-
 verture de lui parler franchement. Je par-
 lerai de vos intérêts avec toute la discrétion
 possible ; le Chevalier du Frénoi est irrecon-
 ciliablement brouillé avec lui, il a chassé
 quelqu'un de ses vieux domestiques. Je suis
 tout à vous.

Quinze jours après je reçus cette Lettre du
 Duc d'Orleans.

Monsieur le Comte de Buffy Rabutin,
 N'ayant point eû d'autre objet dans les
 mouvemens presens que de satisfaire à ce que
 je dois au service du Roi mon Seigneur & Ne-
 veu, au bien de son Etat, & à ce qui est ne-
 cessaire pour le solide rétablissement de la
 tranquillité publique : je me suis toujours pro-
 posé de conformer tous mes sentimens aux
 prudentes délibérations de ce Parlement : &
 de d'autant plus qu'étant bien persuadé com-
 me il ne peut jamais errer en un sujet si im-
 portant, je sai qu'il sera toujours un témoin
 irréprochable de ma conduite, comme il en
 a été la règle ; de sorte que c'est ce qui m'a
 , obligé

„ obligé d'employer l'autorité de Sa Majesté —
 „ & la mienne, pour m'opposer autant qu'il 1652,
 „ m'a été possible, avec le peu de forces que
 „ j'ai pu mettre ensemble, au retour du Cardi-
 „ nal Mazarin, & à empêcher ensuite qu'il
 „ ne se soit fait des principales villes de mon
 „ appanage, & qu'il ne se soit rendu Maître,
 „ comme c'étoit son dessein, de toutes les
 „ avenues de cette Ville, pour fortifier les di-
 „ visions intestines qu'il y avoit fomentées de-
 „ puis long-tems. Mais comme pendant ces
 „ tems, ledit Parlement qui veille continuel-
 „ lement au salut de l'Etat, n'obmettoit aussi
 „ aucune chose de sa part pour obtenir de Sa
 „ Majesté l'expulsion dudit Cardinal hors du
 „ Royaume, & que par plusieurs députations il
 „ avoit fait reiterer ses très-humbles remon-
 „ trances à Sa Majesté pour parvenir à cet effet ;
 „ chacun avoit sujet d'espérer que cet étranger
 „ qui avoit tant protesté par ses Lettres en re-
 „ trant dans le Royaume, de ne s'y vouloir
 „ mêler d'aucune affaire, & de renoncer en-
 „ tièrement à son Ministère, ne s'opiniâtrât
 „ pas au point qu'il fait à combattre l'aver-
 „ sion générale que toute la France a pour lui, & à
 „ renverser plutôt tout le Royaume, que de
 „ consentir à s'en retirer : mais après que ledit
 „ Parlement a connu très-clairement que toutes
 „ les esperances qu'il en avoit données dans plu-
 „ sieurs negociations, qu'il avoit entretenues
 „ pour gagner du tems, & se fortifier de trou-
 „ pes, n'étoient que des illusions & des fourbes
 „ ordinaires, & qu'au lieu de faire donner une
 „ prompte & favorable audience à ses Députés
 „ qui portoient à Sa Majesté les déclarations
 „ que mon Cousin le Prince de Condé & moi

„ avions faites de satisfaire ponctuellement à
 1652. „ tous les articles contenus au memoire qui fut
 „ envoyé audit Parlement de la part de Sa Ma-
 „ jesté, si-tôt que ses Déclarations & les Arrêts
 „ dudit Parlement contre ledit Cardinal au-
 „ roient été exécutez ; il auroit fait promener
 „ lesdits Députez de village en village pendant
 „ trois semaines, & ensuite demandé que mon
 „ Cousin & moi envoyassions des Députez à
 „ la Cour pour convenir de plusieurs choses
 „ avant son départ : mais bien qu'après les decla-
 „ rations solemnelles que nous avons faites au-
 „ dit Parlement, il n'y eût plus rien à desirer de
 „ mon Cousin ni de moi, & qu'ayant fait dire
 „ à Sa Majesté par le Sieur President de Nes-
 „ mond, qu'après l'éloignement dudit Cardi-
 „ nal nous n'avions rien à concerter ni à conve-
 „ nir avec elle, mais bien à lui obeir en tout ce
 „ qu'il lui plairoit d'ordonner avec tous les res-
 „ pects & les soumissions que nous sommes o-
 „ bligez de lui rendre ; il soit certain qu'on ne
 „ pouvoit plus nettement exprimer des inten-
 „ tions aussi sinceres, & aussi desintereffées que
 „ sont celles de mondit Cousin & les miennes ;
 „ & que ledit Cardinal pouvoit non seulement
 „ faire une épreuve très-assurée en se retirant,
 „ comme il le promettoit, mais aussi mettre
 „ tous les Parlemens, & tous les peuples contre
 „ nous, si nous voulions après son départ entre-
 „ prendre la moindre chose contraire aux de-
 „ clarations que nous avons faites. Nean-
 „ moins comme ledit Cardinal n'a jamais eü
 „ aucune völonté de se retirer, & que même
 „ ses plus affidez se sont assez expliquez qu'ils
 „ seroient bien empêchez à ce qu'ils auroient à
 „ dire & répondre, si l'on leur envoyoit des

„ De

„ Députez, & que ledit Cardinal en faisoit des
 „ railleries, disant à tous ses Emissaires que son 1652.
 „ passeport n'étoit pas encore signé: aussi ledit
 „ Parlement a très-judicieusement reconnu
 „ cette verité après le rapport de ses Députez:
 „ ayant considéré que tous les moyens dont
 „ on s'étoit servi jusqu'à présent pour l'expul-
 „ sion dudit Cardinal étoient inutiles; qu'il
 „ s'étoit rendu maître absolu de l'Etat; qu'il
 „ dispoit du Sceau & des Finances; que
 „ notoirement la distribution de toutes les gra-
 „ ces dependoit entierement de lui: que les dé-
 „ liberations qui se prenoient au Conseil qu'il
 „ a composé de la plupart de ses creatures, n'é-
 „ toient suivies qu'autant qu'elles lui étoient
 „ agreables: & ainsi ayant la personne du Roi
 „ & toutes les forces de l'Etat entre les mains,
 „ il étoit à craindre que cet ennemi commun
 „ ne se fortifiât à un point, & ne s'établît de
 „ sorte qu'il n'y eût plus aucun moyen de le dé-
 „ truire, ledit Parlement auroit désiré y pour-
 „ voir par sa prudence ordinaire; & à cet effet
 „ il m'auroit convié par son Arrêt du 20. de ce
 „ mois de prendre la qualité de Lieutenant Ge-
 „ neral de Sa Majesté dans l'étendue de son
 „ Royaume, Terres & Seigneuries de son
 „ obéissance, tant que ledit Cardinal sera en
 „ France, pour mettre la personne de Sa Ma-
 „ jesté en pleine liberté; lui faire rendre l'hon-
 „ neur, le service, & l'obéissance qui lui sont
 „ dûs, & me servir à cette fin de tous les
 „ moyens que je jugerai utiles & nécessaires
 „ pour garentir le Royaume de la ruine en la-
 „ quelle il est prêt de tomber par les mauvais
 „ conseils dudit Cardinal: & comme c'est un
 „ service que ma naissance m'oblige de rendre à

1652. „ Sa Majesté, je me suis résolu d'accepter cette
 „ qualité, & de n'obmettre aucune des choses
 „ qui peuvent dépendre de moi pour un sujet si
 „ légitime; & comme je veux croire aussi que
 „ vous contribuerez volontiers de toute l'auto-
 „ rité & la créance que vous avez en votre Gou-
 „ vernement pour l'heureux accomplissement
 „ d'un ouvrage si important à la conservation
 „ de l'Etat, j'ai desiré vous en donner avis, afin
 „ que vous concouriez avec moi dans une mê-
 „ me fin; que vous m'instruisiez de tout ce qui
 „ se passera en votre Province; que vous empê-
 „ chiez de tout votre pouvoir qu'il ne s'y fasse
 „ aucune chose qui puisse favoriser les perni-
 „ cieux desseins dudit Cardinal, & que vous
 „ teniez la main à ce que tout ce qui sera jugé
 „ nécessaire pour son expulsion hors du Royau-
 „ me, & pour le rétablissement de la tranquil-
 „ lité publique y soit exactement executé, &
 „ selon que le zèle & la passion que vous avez
 „ toujours fait paroître pour le service de Sa
 „ Majesté, & le bien de son Etat vous y obli-
 „ gent: ce que me promettant de votre af-
 „ fection, je vous assurerai que je suis de tou-
 „ te la mienne, M. le Comte de Buffy Rabu-
 „ tin,

Votre bien bon ami,

GASTON.

A Paris ce 23. de Juillet 1652.

Je ne doute point que puisque je reçus cet-
 te Lettre, ce ne fût une Lettre circulaire: car
 ma conduite ne laissoit pas trop lieu d'esperer
 aux Rebelles de me gagner. Je ne fis point de
 réponse, & je n'en donnai pas même avis à la
 Cour: car outre que je voyois bien qu'étant
 une

votre affaire generale, je ne leur apprendrois rien, c'est que je savois qu'ils étoient assez affez de moi, & que je crains naturellement de me faire de fête.

Deux jours après je reçus cette Lettre de Corbinelli.

A Melun ce 25. de Juillet 1652.

J'Arrivai hier ici à midi. Je donnai votre Lettre à M. le Cardinal. Il me dit d'abord qu'il savoit bien que vous aviez conduit le canon avec vos deux Regimens; il le dit de fort bonne grace, mais il courroit comme un diable pour faire sa meridiane. Jusqu'à present je ne l'ai pu entretenir, quoique Champfleury lui ait dit que j'avois quelque chose à lui dire. Il est accablé d'affaires, car il est à la crise de ses aventures. J'ai parlé à M. le Tellier, que j'ai trouvé plus accessible qu'à l'ordinaire: il m'a demandé un memoire de mes prétentions pour la subsistance de la garnison, tant pour ce qui est du passé que de l'avenir. Je l'ai fait en trois articles de cinq lignes chacun, où j'ai parlé des revûes & de la façon que le Regiment a subsisté chaque mois. Il m'a dit qu'il en parleroit ce soir au Conseil: je prie Dieu qu'il s'en souviene, & que nous ayons ce que nous demandons. Je lui ai dit ensuite qu'ayant obtenu de la Cour une Lettre de Cachet pour pouvoir remettre votre Regiment sur le pied de 1628. vous aviez levé dix-sept Compagnies, n'ayant pourtant que dix Commissions; il m'a répondu qu'il n'en falloit aussi que dix, & que la Lettre étoit pour la datte, & non pas pour le nom-

1652. „ bre. Je lui repliquai que celui qui faisoit vos
 „ affaires en ce tems-là, avoit mal expliqué
 „ vos demandes, & que cependant ces Compa-
 „ gnies-là étant sur pied il falloit des Commis-
 „ sions; que vous l'en priez très-humblement.
 „ A cela il me répondit qu'il le feroit très-vo-
 „ lontiers, que j'en parlasse à M. le Roi pour
 „ consulter cette affaire.

„ Si votre Lettre de Cachet est perduë, je
 „ serai long-tems sans en avoir une autre, &
 „ voici la raison qu'on m'en a dit au Bureau;
 „ c'est que l'on ne fait ce qu'on vous avoit ac-
 „ cordé, & que l'on refait mal volontiers ces
 „ choses-là.

„ Je n'ai point vû M. de la Vrilliere, je ne
 „ l'ai sà attraper.

„ Au reste, Monsieur, je ne sai quel con-
 „ seil prendre, si je dois suivre la Cour jusqu'à
 „ Lagni où elle va après demain, ou si je m'en
 „ dois retourner, & voici les raisons de douter.
 „ Il sera très-dangereux de venir de Lagni ici,
 „ & d'ici à Sens, de quelque côté que j'aille,
 „ parce que les gens de guerre courent par tout.
 „ Après je songe que la Cour pourra aller de là à
 „ Compiègne, & le retour en ce cas-là sera
 „ bien plus difficile; là où si je ne suis pas, les
 „ ordres étant donnez au Bureau, la Neuville
 „ me fera tenir mes expéditions à la Charité,
 „ hormis mes billets de l'Epargne, si l'on m'en
 „ donne, qu'on me visera aussi-tôt. J'ai trou-
 „ vé un ami qui fait tout auprès de M. de Bour-
 „ deaux.

„ Aussi de l'autre côté, si l'on va à Saint
 „ Denis, j'irai faire un tour à Paris où j'ai affai-
 „ re, & l'occasion seroit belle. Je ne sai de
 „ quel côté pancher; si je pouvois avoir votre

„ avis

„ avis là-dessus je serois trop heureux.

„ M. de Paluau a si bien fait vos offres de ser- 1652
 „ vice de Maréchal de camp à Monrond, qu'on
 „ a cru ce matin qu'on vous en enverroit l'or-
 „ dre, je ne laisserai pas d'en parler quand je
 „ verrai Son Eminence.

„ On s'est plaint de vous terriblement. L'aff-
 „ faire de Lorme a fait grand bruit. Le Prin-
 „ ce Thomas est du petit Conseil du Cardin-
 „ nal, & l'un des principaux Mazarins du mon-
 „ de; ils sont en perpetuelle conference, Son
 „ Eminence, ledit Prince, M. de Bouillon,
 „ & le Maréchal du Pleffis. L'arrogance de
 „ Châtel-Chinon, comme vous voyez, étoit
 „ assez bien fondée. Le Prince sans doute ne
 „ fera pas pour vous au Conseil; mais patience;
 „ quand je vous aurai entretenu, vous verrez
 „ qu'il sera à propos que vous veniez à la Cour,
 „ & que les absens y ont toujourns tort aussi bien
 „ qu'en amour.

„ Tout le monde crie après M. de Paluau,
 „ & l'on veut croire qu'il profite à la longueur
 „ de ce Siege; il est en mauvaise posture s'il
 „ manque son coup, & pour vous dire mon senti-
 „ ment, il seroit fort bon pour vous qu'il
 „ vous souhaitât & qu'il vous demandât abso-
 „ lument, afin que l'on pût dire, comme je
 „ fai que l'on a dit & que l'on dira, que sans
 „ vous, Monrond seroit encore bien loin d'être
 „ pris; & parce qu'il faut que vous veniez
 „ en Cour, ce seroit la plus belle occasion du
 „ monde d'y recevoir des caresses, comme ce-
 „ lui à qui l'on donneroit peut-être toute la
 „ gloire de cette prise: car encore une fois je
 „ vous le dis, on crie contre M. de Paluau.

„ Mais pour revenir à vous, Monsieur, il

me semble que vous ne sauriez mieux faire que de venir à la Cour; car au moins parlerez-vous vous-même de vos appointemens, & de la Commission de Lieutenant General.

Pour nouvelles, je vous dirai que le Duc de Lorraine a été chassé, & voici comment, & au vrai. Ce Duc avoit commencé un Traité avec le Cardinal, qui avoit traîné sans autre conclusion que de parole. Beaujeu que son Eminence avoit chargé de cette négociation étoit demeuré d'accord de ce qui s'ensuit :

Que ce Duc ameneroit ses troupes au service du Roi, pour reprendre Stenai, Clermont, & Jamets; ou pour ce qu'il plairoit à Sa Majesté, moyennant quoi le Roi lui rendroit son païs; & que pour quelques places qui avoient pris le parti du Prince de Condé, on lui donneroit presentement cent mille écus en pierreries, & cent mille écus comptant. Pour cela on envoya des routes & des ordres pour faire subsister cette armée, de sorte que ce n'étoit pas sans raison qu'on ne savoit pour qui il venoit: car il avoit donné parole à l'Espagne de secourir Estampes, & il marchoit aux dépens du Roi. Le Cardinal ne s'étonna de sa marche, que quand il fut à Paris: c'est pourquoi, comme l'on vit qu'il passoit la Marne, & qu'il alloit à Estampes, on resolut d'en lever le Siege & de l'aller combattre: le Maréchal de Turenne avoit ordre de le faire s'il ne se retiroit. Comme les armées furent en présence, ce Maréchal lui envoya dire qu'il signât les propositions qui s'ensuivent, ou qu'il l'alloit charger. Le

Duc

17 Duc surpris de l'arrivée de l'armée à quoi il
18 ne s'attendoit pas, signa :

1658

19 „ Qu'il sortiroit du Royaume en quatorze
20 jours, avec un séjour de trois jours qui ne se-
21 roient pas consecutifs, après quoi le Roi tien-
22 droit le premier Traité.

23 „ Les Parisiens ont fait des barricades, ten-
24 du les chaînes, & demandé la paix & le Roi
25 sans condition.

26 „ Depuis ma Lettre écrite j'ai vû M. le Roi,
27 qui m'a dit que le Sieur de Voumas ne deman-
28 dât point dix Compagnies d'augmentation,
29 & que pour lui il prierait M. le Tellier de
30 vous les accorder.

31 „ Je serai bien-aïse de ne demander à M. le
32 Cardinal que les choses d'importance, & je
33 ferai bien les autres petites avec les Soumi-
34 nistres qui les doivent aux gens de votre qua-
35 lité. Son Eminence vous mettroit tout en li-
36 gne de compte. Adieu.

Le lendemain je reçus cette Lettre du Roi.

37 **M**onsieur le Comte de Bussy Rabutin,
38 M'ayant été fait plainte par les Fer-
39 miers de mes Gabelles, de ce que plusieurs
40 Chevaux-legers & soldats de vos Regimens,
41 commettent journellement le faux-saunage
42 dans le Nivernois & autres Provinces voisines,
43 & particulièrement dans les villes de
44 Nevers & de Sancerre, ainsi qu'ils me l'ont
45 justifié par plusieurs procès verbaux; en sorte
46 que les Officiers préposés pour empêcher le
47 faux-saunage ne sont plus en liberté d'agir, &
48 au contraire sont maltraitez par lesdits gens
49 de guerre; & desirant que cela n'arrive plus

P &

22

1652. „ à l'avenir, je vous fais cette Lettre, pour
 „ vous dire que vous ayez à prendre connoissan-
 „ ce desdites plaintes, & faire punir ceux qui
 „ se trouveront coupables dudit faux-saunage &
 „ violences. Que vous fassiez faire un ban à
 „ la tête de vos Regimens, portant défenses de
 „ commettre le faux-saunage à l'avenir, à peine
 „ de la vie; & fassiez proceder contre les con-
 „ trevenans ainsi qu'il appartiendra; en sorte
 „ que ce desordre n'arrive plus dans l'étendue
 „ de votre Charge, vous assurant que le soin
 „ que vous prendrez me sera très-agréable. Et
 „ la presente n'étant pour autre fin, je prie Dieu
 „ qu'il vous ait, M. le Comte de Buffy Rabur-
 „ tin, en sa sainte garde. Ecrit à Pontoise le 26.
 „ de Juillet 1652. Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Aussi-tôt que j'eus lû cette Lettre, je fis cet-
 te réponse au Secretaire d'Etat le Tellier.

A la Charité ce 29. de Juillet 1652.

MONSIEUR,

„ Pour répondre à la Lettre du Roi du 26. de
 „ ce mois, je vous dirai que je doute fort que
 „ les Chevaux-legers & soldats de mes Regi-
 „ mens aient fait le faux-saunage, ainsi qu'on
 „ l'a fait entendre à Sa Majesté: ce n'est pas
 „ que je les veuille excuser, & dire qu'ils sont
 „ mieux disciplinez que les autres, peut-être va-
 „ lent-ils moins, car ils sont nouveaux levez;
 „ mais on m'en auroit fait plainte si cela étoit,
 „ & je n'en ai reçu aucune de la part des inte-
 „ rez. Si l'on m'avoit fait voir dans mes trou-

„ pes

77 pes les coupables de ces desordres, je les aurois
 77 fait pendre, & Messieurs des Gabelles, sans
 77 vous rompre la tête ni faire du bruit au Con-
 77 seil, n'ont qu'à venir à moi, je leur ferai bonne
 77 & briefve justice. Je vous supplie d'informer
 77 le Roi de ma réponse, & de me croire, &c.

Cinq ou six jours après je reçus cette Lettre
du Comte de Palauau.

A Saint Amand ce 3. d'Août 1652.

MONSIEUR,

77 Je vous remercie de l'avis que vous me
 77 donnez, je vous supplie de continuer à vous
 77 éclaircir de cette assemblée, & de croire que
 77 je suis avec passion, &c.

Le lendemain je reçus encore cette Lettre
de lui.

A Saint Amand ce 4. d'Août 1652.

MONSIEUR,

77 J'ai reçu votre recrûe qui est arrivée très-
 77 à propos: vous saurez par ces Messieurs qui
 77 vous vont trouver, l'état du Siège, & celui
 77 où étoit votre Regiment. Je vous assurerai
 77 seulement que je suis, &c.

77 Ce Tresorier de l'Artillerie va faire ses di-
 77 ligences contre Messieurs de la Charité pour
 77 les deux mille livres qu'ils doivent, je vous
 77 prie de les faire payer, car ce seroit avec re-
 77 gret que l'on leur feroit des frais.

P z

En

Enfin le 15. d'Août 1652. Persan Gouverneur de Monrond ayant traité avec le Comte de Paluau, que si dans le premier de Septembre prochain il n'étoit secouru par un corps considerable qui forçât un de ses quartiers, il lui rendroit la place; j'en fus averti le lendemain. Je ne manquai pas d'en écrire aussi-tôt au Comte de Paluau avec tous les témoignages de joye qu'on peut rendre à son ami dans une rencontre comme celle-là, & en même tems je me disposai d'aller à la Cour. Ce qui m'empêcha de partir sur l'heure, ce fut une pensée qui m'étoit venuë quelques jours auparavant, de proposer à la Noblesse de Nivernois, que la Province donnât de l'argent au Roi pour s'acheter des quartiers de l'hiver d'après. C'étoit le 18. d'Août qu'écheoit le rendez-vous que j'avois donné à Nevers aux principaux de la Noblesse, lorsque Villars, & le Bosquet Chavagnac, Maréchaux de camp dans les troupes du Prince de Condé arriverent de Paris chez moi à la Charité. Ils revenoient mal satisfaits de ce Prince, & se retiroient chez eux, après m'avoir dit les raisons qu'ils avoient de quitter leur parti. Je leur dis mon dessein, qui étoit que voyant Monrond pris, & n'ayant plus rien à faire en ce pais-là pour le service du Roi, je m'en allois à la Cour; recevoir de Sa Majesté les amitez qu'elle fait d'ordinaire à ceux qui l'ont bien servie. Monrond pris, me dit le Bosquet, ce n'est pas encore une affaire faite: & comme je traitois de vision les obstacles à cette prise, dont il vouloit parler, ils me dirent tous deux que le détachement de cinq cens chevaux commandé par Briord étoit fait avant qu'ils partissent de Paris. Qu'en même tems que ce corps-là

entre-

entreroit en Berri, Saint Geran, Colligni, Le-
 vi & Valancé le devoient joindre avec tous leurs amis, & qu'assurément Paluau auroit bien des affaires sur les bras. Je les crus, non pas seulement parce qu'ils étoient gens d'honneur, mais parce qu'ils me paroissoient si mal satisfaits de leur parti, qu'ils vouloient à quelque prix que ce fût lui porter quelque préjudice: & cela me fait faire reflexion sur le malheur de la condition des Chefs d'un parti rebelle, qui est qu'on se deshonore en les servant, & que cela s'appelle faire son devoir que de les trahir.

Je resolus donc de rendre un service considerable au Roi en cette occasion, mais avant toutes choses, je donnai avis au Comte de Paluau de celui que je venois de recevoir de ces Messieurs. Je lui mandai là-dessus que j'allois assembler toute la Noblesse de mon Gouvernement à la Charité, & cependant envoyer les trois Compagnies de mon Regiment de Cavalerie, (que j'avois gardées dans la Province) à Sulli, pour s'opposer au passage des ennemis, qui se devoit faire en cet endroit, comme ces Messieurs me l'avoient dit.

Cependant, eux & moi nous nous en allâmes ensemble à Nevers le 17. d'Août, d'où ils partirent le lendemain; & moi ayant assemblé à l'Evêché ce que j'avois mandé de Noblesse, je leur fis ma proposition, à laquelle ils ne donnerent pas les mains, me représentant la pauvreté du païs, qui étoit encore plus en état d'entretenir des troupes que de donner de l'argent. Eh bien, Messieurs, lui dis-je, il n'en faut plus parler; cependant il s'agit de rendre ailleurs un service très-considerable au Roi,

— Roi, & fort grand encore à vous-même. Vous
 1652. savez de quelle conséquence vous est la prise
 de Monrond, elle éloigne de vous la guerre,
 qui sera toujours à vos portes tant que cette
 place sera entre les mains des ennemis. J'ai été
 averti par des gens qui étoient du Conseil de
 guerre de M. le Prince, qu'il a détaché cinq
 cens chevaux de son armée, qui doivent join-
 dre tout ce que Messieurs de S. Geran, de Col-
 ligni, de Levi, & de Valancé pourront avoir
 de Noblesse & d'Infanterie pour faire lever le
 Siege de Monrond. Vous savez encore que
 cette place se doit rendre le premier de Septem-
 bre prochain si elle n'est secourue entre-ci & ce
 tems-là. Il me faut quatre jours pour assem-
 bler tout le reste de la Noblesse, ce ne sera
 plus que huit jours que nous aurons à fatiguer :
 c'est peu de chose, Messieurs, en comparaison
 de l'avantage que nous en retirerons & du ser-
 vice que nous allons rendre. Je ne pense pas
 avoir besoin de l'autorité que j'ai entre les mains
 pour vous y obliger ; c'est assez de proposer à
 des gens de naissance & d'honneur comme vous,
 une action où il y a de la gloire à acquérir,
 (sans parler de votre intérêt) pour vous enga-
 ger à l'entreprendre :

Ils me dirent tous d'une voix qu'ils étoient
 prêts à me suivre par tout. Je fis donc en mê-
 me tems écrire des Lettres circulaires au reste
 de la Noblesse, par lesquelles je leur ordon-
 nois de se trouver le 23. d'Août, de bon ma-
 tin, à Neronde, à cinq lieues de la Charité,
 sur le chemin de Monrond, & je chargeai ceux
 qui étoient à Nevers ; l'un de cinq, l'autre de
 huit, l'autre de dix Lettres, pour les rendre à
 leurs voisins.

Ce

Cependant je m'en retournai à la Charité, —
où en arrivant je reçus une Dépêche du Roi & 1652.
deux Lettres du Comte de Paluaa.

„ **M**onsieur le Comte de Bussy Rabutin,
 „ Ma dépêche du 21. du mois passé, &
 „ les copies imprimées dont je l'accompagnois,
 „ vous auront appris bien particulièrement l'é-
 „ tat des affaires presentes; l'oppression où les
 „ Rebelles ont réduit ma bonne Ville de Paris,
 „ & ce que j'ai résolu pour arrêter la suite de
 „ leurs mauvais desseins. Je veux croire que
 „ pour prevenir leurs artifices, & pour empê-
 „ cher qu'ils ne produisent aucunes émotions
 „ dans votre Gouvernement, contraires à mon
 „ service & au repos de mes Sujets, vous n'au-
 „ rez pas manqué de leur communiquer la con-
 „ noissance que je vous en ai donnée: les taxes
 „ qu'ils prétendent d'exiger des Bourgeois de
 „ ma Ville de Paris pour la subsistance des trou-
 „ pes Espagnoles qu'ils ont aux environs; les
 „ violences qu'ils exercent sur les Magistrats de
 „ cette Ville, pour les rendre ministres des at-
 „ tentats qu'ils y commettent, & qui passent
 „ jusqu'à violer le respect qu'on doit au Palais
 „ où je fais ma demeure ordinaire, & à ven-
 „ dre au public les raretez que mon Cousin le
 „ Cardinal Mazarin avoit fait venir des pais
 „ étrangers, pour mon plaisir & pour l'orne-
 „ ment des Maisons Royales m'ont obligé à
 „ donner les Arrêts dont je vous envoie des
 „ copies, avec autant de la Declaration que
 „ j'ai fait expedier, pour transférer mon Par-
 „ lement de Paris en cette Ville, où il a déjà
 „ tenu sa séance. A present que cette Compa-
 „ gnie peut sous mon autorité librement rendre
 „ la

1652. „ la Justice à mes Sujets, & vaquer aux autres
 „ choses que j'aurai à desirer d'elle pour mon
 „ service, & pour le bien du public; j'ai rai-
 „ son d'espérer que l'usurpation prétendue par
 „ les factieux ne retournera qu'à leur confu-
 „ sion: & que Dieu secondant mes bonnes in-
 „ tentions, me donnera les moyens de surmon-
 „ ter toutes leurs pratiques, & de rétablir mal-
 „ gré eux la tranquillité dans mon Etat. C'est
 „ depuis ma dernière Dépêche ce qui s'est passé
 „ en ces quartiers, & ce que je desre que vous
 „ fassiez savoir à tous mes Sujets dans l'éten-
 „ duë de votre Charge; que vous fassiez imprimer
 „ de nouveau toutes ces copies, pour les
 „ distribuer par tout où votre pouvoir s'étend,
 „ & que vous apportiez tout ce qui dépendra de
 „ votre autorité pour y entretenir la paix & la
 „ concorde; & m'en remettant sur votre affec-
 „ tion, je ne vous en ferai cette Lettre plus ex-
 „ presse: cependant je prie Dieu qu'il vous ait,
 „ M. de Bussy Rabutin, en sa sainte garde.
 „ Ecrit à Pontoise le 9. d'Août 1652. *Signé,*
 „ LOUIS.

Et plus bas, PHELIPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformé du Secretaire d'Etat la Vrilliere, & une Ordonnance du Roi à tous ses Sujets, de laisser librement aller & venir les denrées à Paris sans y apporter aucun obstacle.



Lettre du Comte de Paltau.

1652

*Au Camp devant Monrond ce 20. d'Août
1652.*

MONSIEUR,

„ Je vous suis trop obligé de la part que vous
 „ prenez à la prise de Monrond : outre que l'af-
 „ fection que vous avez au service du Roi vous
 „ y oblige, je ne doute point que la bonté que
 „ vous avez toujours eue pour moi n'augmente
 „ en quelque façon votre jöye. Je vous assu-
 „ re aussi, Monsieur, que tout ce qui vous re-
 „ garde m'est très-considérable, & que je suis,
 „ &c.

„ Je vous supplie de tout mon cœur, puis-
 „ qu'il vous plaît de prendre la peine de vous
 „ faire payer des deux mille livres de la Charri-
 „ té; que ce soit avant que je marche pour aller
 „ à l'armée avec mes troupes, parce qu'à mon
 „ passage je ne saurois m'empêcher de les faire
 „ payer & de loger chez eux avec beaucoup de
 „ confusion; ce que je serai fort aise d'éviter,
 „ s'ils font leur devoir, particulièrement par la
 „ considération que j'ai de ce que vous y faites
 „ votre séjour. Cette raison-là seule me feroit
 „ fort volontiers les exempter de toutes choses
 „ si le fonds qu'ils me doivent donner ne se
 „ prenoit point sur les Tailles du Roi, lequel
 „ fonds, je vous assure, ne suffira pas à me
 „ sortir de mes dettes en ce pais, duquel je suis
 „ resolu de ne pas partir qu'elles ne soient acqui-
 „ tées. Je vous prie de me faire savoir de vos
 „ nouvelles sur ce sujet devant la fin du mois,
 „ après

1652. „ après lequel je séparerai tous mes Regimens
 „ dans tous les lieux qui n'auront point satisfait
 „ aux ordres du Roi.

*A Saint Amand ce 20. d'Août après
 midi 1652.*

MONSIEUR,

„ Je vous remercie de vos avis: j'ai envoyé
 „ par avance à Sulli & à toutes les Villes de la
 „ riviere de Loire. Je ne puis croire que le
 „ Bosquet ait eû le secret du Conseil, ni qu'il
 „ puisse rien passer sur la Loire que je ne le sa-
 „ che.

„ La précaution d'assembler la Noblesse à la
 „ Charité est bonne: je vous prie de changer
 „ celle d'envoyer en Berri les trois Compagnies
 „ de votre Regiment: elles y pourroient
 „ recevoir du déplaisir, ayant donné ordre que
 „ s'il y entre des troupes, de les charger, si
 „ elles marchent sans mes ordres: joint que
 „ le Regiment de la Reine que j'y envoie a le
 „ même ordre.

„ Je vous assure que ce secours est fort imagi-
 „ naire, & que s'il vient il sera battu. Je suis, &c.

Cette Lettre me parut mal-honnête, & me
 donna du chagrin. J'y fis cette réponse à l'heu-
 re même.

A la Charité ce 20. d'Août 1652.

MONSIEUR,

„ Je m'étonne que vous doutiez que le Bos-
 „ quet

„ quet ait eû le secret du Conseil de guerre —
 „ de M. le Prince , sur l'avis que je vous ai 1652.
 „ donné : je ne voi pas qu'un Maréchal de
 „ camp ne puisse savoir un détachement de
 „ l'armée. Je croi comme vous que si ce se-
 „ cours vient , il sera battu , mais je croi que
 „ pour le battre il ne faut pas trop croire qu'il
 „ soit imaginaire.

„ Puisque vous avez envoyé le Regiment de
 „ la Reine à Sulli , je n'y enverrai pas mes trois
 „ Compagnies de Cavalerie.

„ Je sai assez bien vivre pour ne pas donner
 „ d'ordre dans un Gouvernement qui n'est pas
 „ le mien , & à plus forte raison quand c'est ce-
 „ lui d'une personne avec qui j'ai vécu comme
 „ j'ai fait avec vous ; mais je vous avouë ,
 „ Monsieur , que je ne serois pas assez scrupu-
 „ leux en cette matiere , pour laisser secourir
 „ Monrond , de peur que vous ne trouvassiez
 „ mauvais que j'eusse fait marcher en Berri des
 „ troupes sans vos ordres. J'aurois commencé
 „ par servir le Roi & vous-même , & en vous
 „ en donnant avis , je vous en aurois fait un
 „ compliment. Je suis , &c.

Trois jours après je partis de la Charité , &
 je me rendis à Neronde au jour nommé , &
 pendant que j'y attendois ma Noblesse & mes
 trois Compagnies de Cavalerie , j'écrivis par un
 de mes Gardes au Comte de Paluau pour lui
 donner avis de ma marche. Une heure après
 Fortileffe , Capitaine de ses Gardes , me rendit
 cette Lettre de lui.

1652.

*Au Camp de Monrond ce 23. d'Avr. 1652.***M**ONSIEUR,

„ J'ai avis certain par un courier du Gouver-
 „ neur de Gergeau que les ennemis ont passé à
 „ Château-neuf sur Loire quatre cens chevaux
 „ pour secourir Monrond : je vous supplie de
 „ marcher ici avec vos trois Compagnies &
 „ l'emploi de la Noblesse si votre fanté vous le
 „ permet, ou de me les envoyer si vous ne pou-
 „ vez venir. Je me prepare à les bien recevoir.
 „ Si vous êtes de la partie, je m'en estimerai
 „ beaucoup plus fort par l'amitié & la confian-
 „ ce que j'ai en vous. Je suis, &c.

Comme Fortillesse ne retournoit pas à Mon-
 rond, & qu'il alloit à la Cour, je ne fis point
 de réponse au Comte de Paluau, à qui aussi-
 bien je venois d'écrire; mais j'écrivis au Car-
 dinal & au Secretaire d'Etat le Tellier, ce que
 j'allois faire; & entre autres choses je mandai
 à celui-ci, qu'il voyoit bien maintenant que ce
 n'étoit pas sans raison que j'avois gardé les
 trois Compagnies de mon Regiment de Cava-
 lerie dans le Nivernois, puis qu'outre le res-
 pect dans lequel elles avoient tenu les brouil-
 lons du voisinage, elles ne m'avoient encore
 pas peu servi à faire qu'aucun Gentilhomme de
 la Province, n'osât refuser de me suivre en cet-
 te rencontre.

Ma Dépêche étant achevée, & Fortillesse par-
 ti, je m'allai promener à pied hors du village
 avec quelques-uns des principaux de la No-
 blesse, pour donner le loisir au reste d'arriver
 au

au rendez-vous. En regardant le país qui est
 assez découvert en cet endroit, je vis des trou- 1652.
 pes défilér sur une hauteur à demie lieuë de Ne-
 rronde; & comme nous raisonnions sur ce que
 ce pouvoit être, un païsan qui venoit de ce côté-
 là, me dit que c'étoient les troupes du Prince
 de Condé qui alloient pour secourir Montend.
 Que ce Bourg-là sur cette hauteur étoit à lui,
 & s'appelloit Montfaucou. Cela me surprit un
 peu, parce que j'avois fait mon compte que les
 ennemis passant la Loire à Château-neuf ou à
 Sulli, laisseroient Bourges à main gauche, &
 en effet c'étoit leur droit chemin; mais je fus
 depuis, que pour favoriser la levée de bouclier
 de S. Geran, de Colligni, de Levi, & de Va-
 lancé, ils avoient voulu s'approcher du Bour-
 bonnois. Cependant je fis promptement mon-
 ter à cheval, & je trouvai plus à propos de ha-
 sarder de faire prendre dix ou douze Gentils-
 hommes qui me manquoient, que la défaite de
 tout ce que j'avois de troupes en les attendant.
 Veritablement il y avoit un grand marais entre
 les ennemis & moi, mais on le passoit à la tête
 à un petit quart de lieue; & si quatre cens che-
 vaux de vieilles troupes fussent tombez sur les
 bras de cinquante Nobles, qui ne savent ce que
 c'est que de combattre en escadron, & de qua-
 tre-vingt Maîtres de nouvelles troupes, j'eusse
 fort mal passé mon tems. Je marchai donc le
 droit chemin tant que les ennemis me purent
 voir; & comme je fus hors de leur vuë, je
 pris fort sur la gauche; & étant arrivé à l'en-
 trée de la nuit à Banegon, je fis rompre les
 ponts qu'il y a sur un marais, après que je
 l'eus passé: le reste de la Noblesse me joignit
 avant la nuit, à la reserve de quatre Gentils-
 hommes

— hommes que les ennemis prirent, & que Briord
1652. me renvoya civilement au Camp de Monrond
deux jours après.

En arrivant à Banegon, j'envoyai un Garde
au Comte de Paluau, par lequel je lui écrivis,
que j'y étois, & que j'y passerois la nuit pour
ne pas rebuter ma Noblesse par trop de fatigue.
Deux heures après un de ses Gardes m'apporta
cette Lettre de lui.

*Au Camp devant Monrond ce 24. d'Août à une
heure après minuit 1652.*

MONSIEUR,

„ Je suis fort aise de vous savoir si proche du
„ Camp, je vous prie de ne point perdre de
„ tems pour vous y rendre: j'avois peur que les
„ ennemis ne vous eussent rencontré: le plutôt
„ marcher est le meilleur. J'ai un parti sur eux
„ de vingt chevaux très-bien commandez. En-
„ voyez par avance afin que l'on marque le
„ Camp à vos troupes. Je suis avec passion, &c.

Je renvoyai le Garde aussi-tôt avec un Offi-
cier de Cavalerie par lequel je fis cette réponse
à Paluau.

*A Banegon ce 24. d'Août à trois heures du
matin 1652.*

MONSIEUR,

„ Vous croyez bien maintenant que le Bos-
„ quet savoit le secret du Conseil de guerre des
„ ennemis.

„ Au

„ Au reste quelque raison que j'aye de ména-
 „ ger ma Noblesse, je les aurois fait marcher 1652.
 „ toute la nuit, si je n'étois posté le plus sûre-
 „ ment du monde. Fiez-vous-en à moi, je
 „ vous les ferai tous voir dans quatre heures,
 „ fort gaillards & fort disposez à vous servir
 „ aussi-bien que leur Lieutenant de Roi. Je
 „ vous conterai le malheur qui a pensé nous ar-
 „ river. Je suis,

Un moment après avoir écrit cette Lettre je montai à cheval & j'arrivai à Monrond sur les six heures du matin du 24. d'Août avec cinq escadrons; savoir deux de Noblesse de soixante & quinze Maîtres chacun: deux de leurs valets, qui avoient chacun un fusil ou un mousqueton, de soixante Maîtres chacun, & de celui de mes trois Compagnies qui étoit de quatre-vingts Maîtres: tout cela faisoit deux cens quatre-vingts-dix chevaux.

Le Comte de Paluau vint une demie lieüe au-devant de moi, & après m'avoir embrassé de tout son cœur, il fit un petit compliment à la Noblesse fort joli, comme il savoit très-bien faire, & ensuite nous marchâmes à un poste qu'il me donna à garder sur la riviere de Marmande, près des Capucins de Saint Amand.

Il ne faut pas demander si je fus le bien venu dans le Camp; les troupes s'attendoient à être attaquées, & on a beaucoup d'amitié pour les gens qui viennent à notre secours à la veille d'un combat.

Le lendemain 25. d'Août sur les cinq heures du matin, le Comte de Paluau me manda que les ennemis paroissoient de son côté: je laissai ma Cavalerie à son poste, & je courus à lui. Je

le trouvai sur une hauteur, à gauche du parc de
 1652. Monrond, dans des vignes, avec le Regiment
 d'Infanterie d'Anjou & le mien, & quatre pié-
 ces de canon. Les ennemis partoient d'une autre
 éminence, à demie lieuë de nous, la riviere du
 Cher entre-deux, & marchoient à cette riviere
 avec huit escadrons de cent Maîtres chacun
 ou environ. Ils avoient quelque deux cens
 Mousquetaires en quatre pelotons; nous n'a-
 vions point de lignes, mais nos postes é-
 toient naturellement si bons, qu'avec ce que
 nous y avons ajoûté de travail, ils étoient
 admirables. Le côté le plus accessible étoit
 une montagne de vignes toute coupée de fos-
 sez; & dans des avenues qui étoient des che-
 mins étroits & fort creux, on avoit abbatu des
 arbres, & par tout il y avoit de petits corps de
 garde d'Infanterie.

Briord avoit bien reconnu l'impossibilité de
 nous forcer, mais il avoit à répondre au Prin-
 ce de Condé qui étoit un Capitaine délicat au
 dernier point sur la valeur, & auquel outre ce-
 la, le chagrin de la perte de sa place auroit fait
 dire qu'on nous auroit battus si l'on nous avoit
 attaquez: lui qui étoit aussi un fort brave hom-
 me, passa donc le Cher avec ses troupes, &
 après s'être fait tuer vingt-cinq ou trente hom-
 mes & quelques chevaux, pour acte de ses di-
 ligences, en venant tirer le coup de pistolet
 aux premiers corps de Garde de notre Infante-
 rie, il se retira à cette hauteur dont il étoit parti
 le matin. Il y fut encore le reste du jour; &
 le lendemain 26. d'Août 1652. il en repartit &
 regagna en diligence la riviere de Loire: les
 Nobles auxiliaires des ennemis s'étant retirez
 chacun chez soi.

Six heures après que Briord eut fait cette es-
 pece d'attaque le 25. d'Août 1652. deux Offi-
 ciers vinrent trouver le Comte de Paluau de la
 part du Vicomte de Monbas, Maître de camp
 du Regiment Royal de Cavalerie, & pour lors
 Lieutenant General, qui avoit été détaché de
 l'armée du Roi avec cinq cens chevaux, fut
 avis qu'avoit eü le Maréchal de Turenne du
 détachement de Briord: ces deux Officiers ve-
 noient demander au Comte de Paluau l'endroit
 où il vouloit camper ses troupes, mais les trou-
 vant alors inutiles, il les laissa à Charenton pe-
 tite ville à deux lieues de Monrond.

Le 26. d'Août Monbas & Ciron Maréchal
 de Camp sous lui, étant arrivez de leurs quar-
 tiers chez le Comte de Paluau où j'étois, & a-
 yant appris que les ennemis étoient partis dès la
 pointe du jour pour regagner la riviere de Loire,
 nous proposerent de les suivre avec toute notre
 Cavalerie & la leur. Le Comte de Paluau leur
 répondit qu'il vouloit prendre Monrond, qu'il
 periroit ou qu'il empêcheroit qu'il ne fût secou-
 ru, mais qu'il ne feroit pas un pas hors de son
 poste qu'il ne fût maître de la place.

Pour moi je leur dis que j'étois venu avec un
 corps de Noblesse & trois Compagnies de Ca-
 valerie nouvelle, pour empêcher que Monrond
 ne fût secouru; que je n'avois demandé que cela
 à ma Noblesse, & que je lui tiendrois parole;
 que pour eux ils pourroient bien battre avec cinq
 cens chevaux de vieilles troupes qu'ils avoient,
 cinq cens chevaux qui faisoient retraite, & que
 je ne balancerois pas un moment à les suivre
 si j'étois à leur place. Ils s'en excuserent sur
 la lassitude de leurs troupes, mais je croi qu'ils
 ne nous avoient fait cette proposition que pour

se faire de fête, & croyant bien que nous ne
 1652. l'accepterions pas, parce qu'elle n'étoit pas raisonnable. Le lendemain 27. d'Août je congédiai ma Noblesse avec mille remerciemens & promesses de rendre témoignage au Roi du service qu'ils venoient de rendre, & moi j'attendis au Camp le premier de Septembre.

Le Comte de Paluau sachant que je voulois aller à la Cour, me proposa d'y porter la nouvelle de la prise de Monrond, dont je fus fort aise.

Je retournai donc le second de Septembre à la Charité; & comme j'y séjournois le troisiéme pour mettre ordre à mon voyage, & pour en laisser dans la Province pendant mon absence, je reçus un gros paquet du Roi, dans lequel étoient beaucoup de libelles, avec cette Lettre de Sa Majesté.

„ Monsieur de Buffy Rabutin, Je vous
 „ ai fait savoir ce qui s'est passé de plus
 „ considerable depuis les presens mouvemens;
 „ à present je vous dirai que ma Cour de Par
 „ lement de Paris transferée à Pontoise,
 „ m'ayant fait instance pour l'éloignement de
 „ mon Cousin le Cardinal Mazarin, comme
 „ d'un remede necessaire pour ôter aux factieux
 „ le prétexte de leur rebellion, j'ai bien voulu
 „ y donner les mains par les motifs & considéra
 „ tions que vous avez vûes bien particulié
 „ rement expliquées, par la réponse que j'ai fai
 „ te à madite Cour: ensuite de quoi mon Cou
 „ sin est parti d'auprès de moi le 19. du mois
 „ present, après m'en avoir demandé de nou
 „ veau très-instamment la permission: bien
 „ que la satisfaction entiere que j'avois de se
 „ ser

„ services & de sa conduite, me donnât tout —
 „ sujet de le retenir, ainsi que de le protéger, 1652.
 „ comme je suis resolu de faire, tant en sa per-
 „ sonne qu'en ses biens, & en tout ce qui lui
 „ appartient. Mais je me suis disposé à tout ce
 „ que j'ai estimé pouvoir contribuer au repos de
 „ mon Royaume, & pour cette même fin j'ai
 „ donné ma Declaration du mois present,
 „ d'oubli general de tout ce qui s'est passé dans
 „ ces derniers troubles, avec revocation de
 „ mes Declarations données depuis le premier
 „ de Fevrier 1651. & de tout ce qui s'en est en-
 „ suivi. Ce que j'ai fait dans un tems auquel
 „ chacun a vû que les Espagnols n'ont pu faire
 „ joindre aux troupes des Princes le secours
 „ qu'ils leur promettent depuis trois mois, &
 „ pour la jonction duquel ils avoient fait avan-
 „ cer sur mes frontieres toutes les forces qu'ils
 „ ont dans les Pais-bas, lesquelles ils en ont à
 „ present retirées; qu'ils n'ont tiré aucun de tous
 „ les avantages qu'ils s'étoient promis de l'ar-
 „ mée de Lorraine; que d'ailleurs le parti des-
 „ dits Princes s'est notablement affoibli, non
 „ seulement parce que leurs troupes qu'ils ont
 „ toujours aux environs de ma bonne ville de
 „ Paris se trouvent reduites à un petit nombre,
 „ mais par la haine que l'assassinat & l'incen-
 „ die commis contre l'Hôtel de madite Ville
 „ le 4. de Juillet dernier, ont fait concevoir
 „ contre leur faction, & qu'en vain ils ont tra-
 „ vaillé jufqu'à present, soit pour établir leur
 „ prétendue autorité sous des titres sans fonde-
 „ ment qu'il n'appartient qu'à moi de donner,
 „ soit pour tirer de l'argent du general & des
 „ particuliers de madite Ville, qui font con-
 „ noître par toutes leurs paroles & actions qu'ils
 „ „ n'ont

1652. n'ont dans le cœur que l'obéissance & l'affec-
 tion vers moi, & qu'ils supportent avec gran-
 de impatience l'usurpation de mon autorité,
 ainsi que les ravages qui se font par les trou-
 pes desdits Princes, aux environs de madite
 Ville. Si bien que l'on peut facilement ju-
 ger que rien ne m'a obligé de descendre
 aux remontrances & supplications de madite
 Cour de Parlement transféré à Pontoise, &
 à user de ma clemence envers ceux qui m'ont
 si grièvement offensé, tant en ce qui regarde
 mon autorité, qu'aux outrages & violences
 qu'ils ont faites à mes serviteurs & Officiers,
 que le vif sentiment que j'ai des miseres pu-
 bliques, avec un desir sincere que j'ai de dé-
 charger la Capitale de mon Royaume du far-
 deau insupportable des diverses troupes qui
 l'entourent; & de délivrer par tout des
 maux de la guerre ceux qui n'ont point d'autre
 part à la rebellion que de souffrir les peines &
 les desordres qu'elle a causés: souhaitant
 aussi très-ardemment d'employer tous les mo-
 yens qui sont en mon pouvoir pour parvenir à
 la paix generale, après avoir fait tout ce qui
 dépend de moi pour donner le calme à mon
 Royaume; sur quoi j'ai desiré de vous infor-
 mer de l'état des choses & de mon intention,
 afin que vous en donniez part à tous mes Su-
 jets de l'étendue de votre Gouvernement, &
 qu'étant comme ils sont dans l'obéissance, ils
 y soient de plus en plus confirmés. Ce que
 me promettant de vos soins & de votre affec-
 tion accoutumée, pour tout ce qui regarde le
 bien de mon service, je ne vous ferai la pre-
 sente plus longue, que pour prier Dieu qu'il
 vous ait, Monsieur de Bussy Rabutin, en sa
 sainte

„ sainte garde. Ecrit à Compiègne le dernier
 „ d'Août 1652. Signé, LOUIS. 1652

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Après avoir lû tous ces imprimez, je laissai ordre qu'on publiât l'ammistie à Nevers & dans toutes les bonnes Villes de la Province, & le matin du 4. de Septembre je partis de la Charité sur des chevaux de poste, & je m'en allai à Ville-neuve Saint Georges où je trouvai l'armée du Roi commandée par les Maréchaux de Turenne & de la Ferté Seneterre. Jen'avois pris avec moi que Corbinelli que je laissai fort malade à Corbeil; de sorte que j'arrivai à l'armée avec un poffillon pour tout équipage: Le Maréchal de Turenne me donna un lit ce soir-là, & le lendemain comme je m'informois de quelle manière je pourrois joindre la Cour qui étoit à Compiègne, les ennemis se virent camper à la vue de l'armée du Roi, Grosbois à leur dos, & là se retrancherent en arrivant.

Le Maréchal de Turenne dont la gauche étoit aux Fourches de Ville-neuve, se trouvant serré dans l'angle des rivières de Seine & d'Yonne; prévint aussi-tôt la délicatesse de son poste & là-dessus il me demanda plusieurs fois quand je croyois que les troupes de Monroind le pourroient joindre. Je lui dis que je ne pensois pas qu'elles se hâtassent fort: & comme il me parut que cela lui faisoit de la peine, je lui offris de les aller faire partir; & marcher en diligence, pourvu qu'il voulût faire tenir à la Cour le paquet de Comte de Paltau. Il me le promit, en m'assurant qu'il manderoit que je le lui avois remis pour rendre un plus grand service au Roi, & me pria de faire tenir, en chemin faisant, à Poillac.

Capitaine aux Gardes & Maréchal de Camp,
1652. commandant douze cens hommes de pied
entre Seine & Yonne, un ordre pour le venir
joindre.

Ce qui m'obligea de faire cette offre au Maréchal de Turenne, fut la seule envie de gagner son amitié par un service considerable, & celui-ci l'étoit effectivement.

Etant arrivé à la Charité, j'envoyai aussi-tôt au Chevalier de Baradas le double de l'ordre du Maréchal de Turenne, & je lui écrivis qu'il pouvoit être à l'armée un tel jour, que je l'allois mander au Maréchal, & qu'au reste il étoit d'une extrême conséquence au service du Roi qu'il joignît promptement l'armée qui étoit en présence des ennemis. Cela fit hâter le Chevalier qui fut à jour nommé à Corbeil, où le Maréchal de Turenne le laissa avec ses troupes pour l'escorte des fourrages.

Pour le Comte de Paluau il demeura à Monrond par ordre de la Cour, pour travailler à la démolition de la place.

Je quittai dans ce tems-là la Charité & je retournai demeurer à Nevers, où je reçus cette Lettre du Cardinal Mazarin.

A Sedan le 9. de Septembre 1652.

MONSIEUR,

„ Je n'ai pas été surpris de voir les soins que
 „ vous avez pris pour empêcher le secours de
 „ Monrond, ayant reconnu en d'autres ren-
 „ contres que votre zèle vous fait aller au-de-
 „ vant de tout ce que vous jugez être du service
 „ du Roi. Je ne doute point que Sa Majesté
 „ n'en

„ n'en ait beaucoup de reconnoissance, & quand
 „ je pourrai contribuer à vous en faire ressentir
 „ tir les effets, vous éprouverez que je suis
 „ véritablement,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
 Le Cardinal MAZARINI.

Le même jour que je reçus cette Lettre, je
 reçus celle-ci de Marigni, un de mes amis de
 la Maison du Prince de Condé.

A Paris ce 18. de Septembre 1652.

„ JE suis trop votre serviteur, Monsieur,
 „ pour ne vous pas donner avis de ce que je
 „ fai qui vous regarde. On a dit à Monsei-
 „ gneur, que sans vous Monrond auroit été
 „ secouru, & j'ai bien vû qu'il le croyoit: car
 „ il a témoigné de la chaleur contre vous. Il
 „ dit que vous pouviez servir le Roi, sans vous
 „ attacher si fort que vous avez fait au Mazarin
 „ son ennemi déclaré, & qu'il s'en souviendrait
 „ un jour. En effet, vous voulez bien que je
 „ vous dise, Monsieur, que vous deviez con-
 „ siderer que le Cardinal n'aura qu'un tems, &
 „ que Son Altesse durera toujours par lui ou
 „ par sa famille.

MARIGNI.

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

„ ON me fait trop d'honneur dans votre
 „ parti, Monsieur, de croire que j'aye em-
 „ pêché Monrond d'être secouru; cette gloire
 „ n'est

1652 „ n'est dûë qu'à M. de Paluau. Je ne vous dis,
 „ pas cela pour m'excuser auprès de M. le Prin-
 „ ce, auquel, hors l'intérêt du service du Roi,
 „ je dois toute sorte de respects ; c'est seulement
 „ par la raison qu'il faut rendre à Cesar ce qui
 „ appartient à Cesar.

„ Au reste quelque créance que j'aye en vous,
 „ j'ai de la peine à me persuader que Son Altes-
 „ se, pleine de raison comme elle est, trouve
 „ mauvais que je fasse mon devoir dans la der-
 „ niere regularité. Je vous le dis franchement,
 „ Monsieur, je n'entens point les ménagemens
 „ en matiere de guerre, & j'ai dans la tête que
 „ les tiédes ne gagneront point le Royaume des
 „ Cieux. Ce n'est pas que je ne parle toujours
 „ avec le respect que je dois à la personne de
 „ M. le Prince, mais si après cela je suis assez
 „ malheureux pour qu'il ait du ahagrin contre
 „ moi, il m'estimera au moins s'il ne m'aime
 „ pas.

„ Pour les considerations que vous me vou-
 „ lez donner sur l'avenir, elles ne m'empêche-
 „ ront pas de croire que M. le Prince (quand
 „ le Roi lui aura pardonné quelque jour) dira
 „ comme Louis XII, que le Roi de France ne
 „ vange point les querelles du Duc d'Orleans.

Je me disposai alors d'aller trouver le Car-
 dinal hors de France ; & comme je me prépa-
 rois à ce voyage, je reçus cette Lettre du Comte
 de Paluau, malade à Monrond.

A Monrond ce 8. de Septembre 1652.

MONSIEUR,

Le Sieur de la Marche qui conduit une ren-
 „ crûe

certé de quinze ou vingt Maîtres du Regi-
 ment Royal vous va trouver pour vous sup-
 plier de lui donner ordre dans votre Gouver-
 nement de marcher avec les Compagnies de
 la Guillotiere & de Sainte-Suzanne, pour
 marcher ensemble à l'armée que commande
 M. le Maréchal de Turenne. Je vous prie
 d'accorder audit Sieur de la Masche cet or-
 dre, afin qu'ils puissent tous continuer leur
 route avec plus de sûreté. Cependant je vous
 assure que je suis de tout mon cœur, &c.

Après avoir fait ce que souhaitoit de moi le
 Comte de Palnau, je partis de Nevers le se-
 cond d'Octobre 1652. & je m'en allai passer à
 Troyes, à Châlons, à Retat, & de là à Se-
 dan, où je reçus mille honneurs de Faber,
 qui en étoit Gouverneur; & qui depuis fut Ma-
 réchal de France. Après m'être reposé un jour
 à Sedan, j'allai trouver le Cardinal à Bouillon.
 Il me reçut à bras ouverts: il me témoigna
 toute l'amitié dont il se pût aviser; me loua ex-
 trêmement sur les services que j'avois rendus,
 & me dit qu'il sentoit jusqu'au fond du cœur
 (ce furent les mêmes mots) ce que j'avois fait
 pour lui. Je lui repondis que je n'étois pour-
 tant pas encore bien content de moi là-dessus;
 que comme j'étois un de ses derniers serviteurs,
 je m'étois proposé de regagner l'ancienneté des
 autres par quelque chose d'extraordinaire que je
 n'avois pas encore fait. En me parlant de Mon-
 rond, il me fit connoître qu'il n'étoit pas con-
 tent du Comte de Palnau, me disant qu'on a-
 voit beau le presser de raser cette place, qu'il
 différoit toujours sur de méchantes excuses;
 qu'il pensoit peut-être que cela le ferait plû-
 tôt

1652. tôt Maréchal de France, mais qu'il se trom-
 poit. J'excusai mon ami le mieux qu'il me fut
 possible. Je representai qu'il étoit malade, &
 qu'il avoit toutes les peines du monde d'avoir
 de la poudre pour faire sauter les bastions : &
 quoi que tout cela fût véritable je ne pûs jamais
 le persuader au Cardinal.

Une chose que j'admirai là, de sa Fortune ;
 c'est qu'étant dans un petit Château au milieu
 des Ardennes avec un train fort médiocre, il
 gouvernoit l'Etat comme s'il eût été à la Cour,
 & l'on n'y faisoit pas une démarche tant soit peu
 considérable que sur ses résolutions.

Deux jours après il revint à Sedan où il re-
 çut nouvelle de l'extrémité où étoit le Com-
 te de Paluau, il me l'apprit ; & sur cela je lui
 dis que si mon ami eût eû des enfans je n'au-
 rois pas songé à profiter de ses dépouilles à leur
 préjudice, mais que n'ayant point d'heritier con-
 nu, je suppliois très-humblement Son Eminen-
 ce de me faire obtenir sa Charge de Mestre de
 camp general de la Cavalerie legere en cas de
 mort, & de prendre ma Lieutenance de Roi,
 dont il recompenseroit quelqu'un. Il m'en don-
 na sa parole & me renvoya à la Cour avec mille
 assurances de la continuation de son amitié,
 en me disant que je lui serois plus necessaire là
 qu'auprès de lui. Je m'en revins passer à Lau-
 nai chez le Grand-Prieur de France mon on-
 cle, & de là à Paris où le Roi étoit rentré dès
 le mois d'Octobre. La Reine me fit l'honneur
 de me témoigner la satisfaction qu'elle avoit de
 mes services. & me traita le mieux du mon-
 de.

Quelques jours après je reçus cette Lettre
 du Roi.

Mon-

„ Monsieur le Comte de Buffy , Ayant su ^{1652.}
 „ qu'une bonne partie de ma Noblesse du
 „ Pais de Nivernois a monté à cheval & vous
 „ a suivi pour s'opposer au secours que les fac-
 „ tieux de mon Etat vouloient donner à Mon-
 „ rond que je tenois affiéé il y avoit long-tems ;
 „ je vous ai bien voulu faire cette Lettre , pour
 „ vous dire de témoigner en general & en par-
 „ ticulier à ceux de madite Noblesse qui vous
 „ ont si genereusement assisté en cette occasion ,
 „ le bon gré que je leur en fai , & que je les
 „ convie de me continuer cette bonne volonté
 „ lorsqu'il en sera besoin & que mes affaires le
 „ requerront , les assurant que je conserverai
 „ soigneusement la memoire de leurs services ;
 „ pour , aux occasions qui s'offriront pour leur
 „ bien & avantages , leur donner des marques
 „ de ma bienveillance. Sur ce , je prie Dieu
 „ vous avoir , M. le Comte de Buffy , en sa
 „ sainte garde. Ecrit à Paris le 2. Novembre
 „ 1652. Signé, LOUIS.

Et plus bas , PHELIPPEAUX.

Je fis imprimer cette Lettre & je l'envoyai à ceux de la Noblesse de Nivernois qui m'avoient suivi contre le secours de Monrond.

Voilà comment je passai l'année 1652. avec beaucoup de gloire & peu de profit : car enfin depuis le mois d'Octobre 1651. que j'arrivai à Nevers , jusqu'en Octobre 1652. que j'en partisi , je ne touchai rien de mes appointemens ni de ma pension : cependant je puis dire sans vanité , que j'y servis le Roi utilement , & qu'il ne se trouvera jamais personne dans un emploi considerable avec aussi peu de bien que j'avois

— & autant d'ambition, avoir les mains plus nettes que moi, dans un tems comme celui-là, où la Cour même confettoit qu'en la servant, on fit ses affaires.

— Au commencement de l'année 1653. on dit, ANN. à la Cour que le Cardinal Mazarin alloit rentrer en France. Sur ce bruit-là je fis dessein, 1653. d'aller au devant de lui, & le croyant trouver, tout au plus à Châlons en Champagne, je fis ce voyage dans mon carrosse: veritablement je ne trouvai bien loin de mon compte, j'appris à Châlons qu'il étoit aux environs de Retel; je l'y allai trouver. Je ne sai si l'embaras des affaires qu'il avoit alors, ou si la fortune plus assurée l'empêcha de me faire tant de caresses qu'à Bouillon; mais je ne fus pas content de la reception qu'il me fit. Il marchoit avec l'armée avec laquelle il alla assieger Château-Portien, qu'il prit en huit ou dix jours. Il n'y eût rien de considerable à ce Siege que la blessure d'un coup de mousquet à l'épaule du Comte de Saint Aignan.

De là nous allâmes passer à Reims & assieger Vervins qui ne dura que trois jours.

C'étoit en Janvier 1653. que nous faisons ces expéditions par un froid insupportable.

L'Abbé Fouquet, qui a fait tant de bruit à la Cour, & moi fimes connoissance & amitié en ce voyage; & ce fut alors qu'il fit Nicolas Fouquet son frere Surintendant des Finances par la mort de la Vieuville.

Après la prise de Vervins, le Cardinal vouloit retourner à la Cour; il prit son chemin par Laon, par Soissons, & par Nanteuil, & vint à Paris le 2. de Février 1653. Le Roi alla au devant de lui, jusqu'au Bourget.

Ge

Ce fut alors que commença le grand crédit qu'il eut depuis & qui dura jusqu'à sa mort. La guerre civile éteinte; le Duc d'Orléans retiré à Blois; le Prince de Gondé hors de France, lié avec les Espagnols; tout cela lui donnoit les coudées franches, les Courtisans & les peuples avoient du respect pour une fortune qui avoit surmonté tant d'obstacles, & sa faveur (comme un torrent qui après avoir été retenu quelque tems auroit rompu sa digue) se débordoit avec plus de violence que si elle avoit toujours eu son cours.

Dans ce tems-là Favieres, ce Noble de qui j'avois pris le Château dans la Puifaye l'année d'auparavant, m'envoya appeller en duel par Bonvillette Capitaine au Regiment de Picardie, prétendant que mon Regiment de Cavalerie lui avoit pris quelques chevaux. Je me servis de François d'Aubuffon, depuis Duc de la Feuillade, avec lequel j'avois fait amitié au voyage de Château Portien, mais cette querelle ayant fait du bruit, le Maréchal de Grammont m'envoya un garde, Je donnai charge à la Feuillade d'en aller avertir Favieres, & de lui dire que s'il vouloit, quelques jours après l'accommodement fait par le Maréchal, nous nous battrions sous d'autres prétextes. Je ne sai s'il s'acquitta de cette commission, mais je n'en ouïs plus parler, & le Maréchal nous accommoda, à condition que je ferois rendre les chevaux à Favieres lorsqu'il les reconnoitroit dans mes troupes.

Quelque tems après le retour du Cardinal, le Marquis de S. André Monbrun se voulant défaire du Gouvernement du Nivernois, que le Duc de Mantouë lui avoit vendu en 1656.

j'en

653. j'en eûs l'agrément de la Cour après en avoir traité avec lui à soixante mille écus ; mais la Princesse Palatine Anne de Gonzagues qui ne m'aimoit pas , obligea la Reine d'arrêter mon affaire. Cependant le Cardinal regagna la Reine , en sorte qu'elle ne s'y oppoſoit plus , lorsque la Palatine fit intervenir Priandi Agent de Mantouë , qui dit au Cardinal que son Maître ſouhaitoit que le Marquis de S. André gardât le Gouvernement. Le Cardinal me dit l'opposition de Priandi , que cela arrivoit dans une fâcheuse conjoncture , parce qu'on avoit affaire du Duc de Mantouë ; mais que ſi-tôt , que le Plessis-Bezançon qu'on lui avoit envoyé , auroit fini ſa négociation d'une façon ou d'autre , le Roi ne s'arrêteroit plus à cette opposition , & que je ſerois reçu en cette charge. Je lui répondis que c'étoit la Palatine qui faisoit agir Priandi de son mouvement , & que ſ'il plaiſoit à Son Eminence de me faire donner des paſſeports , j'enverrois un courier au Duc de Mantouë qui me rapporteroit ſon conſentement. Le Cardinal m'accorda ce que je lui demandois , j'envoyai Ravifi mon Secrétaire en Italie ; le Duc de Mantouë lui donna une dépêche telle que je la pouvois ſouhaiter ; mais il n'étoit pas encore parti de cette Cour-là , lorsqu'un Courier de la Palatine y arriva. Veritablement le Conſeil de Mantouë ayant vû ce qu'elle écrivoit au Prince ſon neveu , il envoya dire à Ravifi qu'il avoit quelque choſe à ajoûter à ſa dépêche , & l'ayant reprise , il m'en fit une autre par laquelle il me refuſa le plus honnêtement qu'il put , me mandant que ſon intention avoit été , en vendant le Gouvernement de Nivernois au Marquis de S. André Monbrun , qu'il ne s'en

de-

défit pas, & que s'il y consentoit jamais, ce seroit en ma faveur.

1653.

Dans ce tems-là, le Comte de Paluau devenu Maréchal de France sous le nom de Clerambaut, se voulut défaire de sa Charge de Mestre de Camp General de la Cavalerie legere, beaucoup de gens de qualité & de mérite en demanderent l'agrément. Le Roi me fit l'honneur de m'en donner la préférence. J'en donnai quatre-vingt-dix mille écus au Maréchal, & lorsque je remerciai Sa Majesté; la Reine & le Cardinal presens: celui-ci lui dit que j'avois fort bien servi toute ma vie, particulièrement dans cette dernière guerre, & la Reine ajoûta que personne ne feroit mieux que moi la Charge où j'allois entrer.

La Charge de Mestre de Camp General de la Cavalerie de France, est une des plus belles Charges de la guerre; & quoi qu'un Maréchal de Camp la commande, & qu'il commande même celle de Colonel, cela ne diminue rien de leur beauté, parce que ce sont des Charges, & que Maréchal de Camp n'est qu'une commission.

Ce qui rend encore considerable la Charge de Mestre de Camp General, c'est qu'elle est unique, & que celle de Colonel de la Cavalerie qui est au-dessus d'elle, étant d'ordinaire entre les mains de personnes de qui la fortune est faite, ne lui ôte pas le commandement particulier de la Cavalerie dans la première armée, au moins de mon tems. La seule chose qui me paroît desagréable en cette Charge, c'est que le Mestre de Camp General fait serment entre les mains du Colonel: je m'en étonne; car les Lieutenans de Roi de Provinces, prêtent serment entre

tre

1653. — tre les mains du Roi; cependant leurs Charges ne sont pas à beaucoup près de la considération & de la grandeur de celle de Mestre de Camp General; mais pour faire voir la beauté de cette Charge, j'en veyx écrire la fonction & parler même de celle de Colonel & de la Cavalerie légère en general.

T R A I T É

De la Cavalerie légère de France:

L'Origine de la Cavalerie légère est venue en France du tems de Charles VIII. lorsqu'il passa en Italie, où un Seigneur Albanois nommé Georges Gastriot le vint joindre & lui amena quatre cens lances Morefques, qui depuis ont été appellées *coupias nouvelles*, & plus longues que celles que portoient les Gendarmes François. Les Hongrois s'en servoient encore il y a 60. ans.

Ces Cavaliers s'appelloient *Stradiots de strada*, c'est-à-dire *chemin*, parce que leur principale fonction étoit de battre l'estrade, ce qui se dit encore, & c'est pour tenir l'armée avertie de tout ce qui lui peut tomber sur les bras, soit pour un combat general ou seulement pour lever un quartier.

Georges Gastriot ayant quitté le Duc de Mantouë (qui pour lors n'avoit que le titre de Marquis) se donna au Roi, lui demanda le commandement de la Cavalerie, l'obtint & en augmenta le corps qui fut de mille chevaux.

Le Marquis de Mantouë quittant le parti du Roi pour suivre celui du Pape Jules & des Veni-

ni-

mitiens, les François qui courent volontiers aux choses nouvelles, lesquelles pour changer de nom leur semblent être plus avantageuses au service, donnerent un nom à ce corps de Cavalerie & l'appellerent *Cavalerie legere*.

Sous le Regne de Henri II. il y avoit en chaque armée un Commandant de la Cavalerie sous le titre de General, & un Mestre de Camp General sous lui. Ce n'étoient point alors des Charges, ce n'étoient que des commissions.

En 1548. Charles de Cossé étoit General de la Cavalerie legere.

En 1550. ce même Charles de Cossé devenu Marechal de France, & commandant en Piedmont les armées du Roi, M. d'Aumale frere du Duc de Guise y étoit General de la Cavalerie legere.

En 1552. Henri II. marchant en Allemagne avec cette grande armée qui prit Metz, M. d'Aumale y étoit General de la Cavalerie legere, & Esquilli Mestre de Camp General sous lui, jusqu'à ce qu'ayant été défaits près du Pont S. Vincent par le Marquis Albert de Brandebourg & faits prisonniers tous deux, l'on fit M. de Nemours General de la Cavalerie legere, qui le fut jusqu'en 1553. que le Roi rebâ une grande armée après la prise de Terouanne & de Hesdin par l'Empereur, & dans cette armée M. de Sarsac fut General de la Cavalerie legere.

En 1554. ce même Roi ayant fait trois armées, la plus grande fut commandée par le Connétable Anne de Montmorenci, dans laquelle M. d'Aumale fut General de la Cavalerie.

L'autre fut commandée par M. de Nevers, dans laquelle Louis de Bourbon Prince de Condé fut General de la Cavalerie.

La

La troisième fut commandée par le Prince de 1653. la Roche sur Yon, dans laquelle Sanfac fut General de la Cavalerie.

En 1555. M. de Nevers commanda une armée en Champagne, le Marquis d'Elbeuf frere du Duc de Guise fut General de la Cavalerie de cette armée, & Sanfac Mestre de Camp General sous lui; celui-ci commanda la Cavalerie au grand Convoi de Mariembourg.

En 1557. Louis de Bourbon Prince de Condé fut General de la Cavalerie à la Bataille de S. Quentin.

En 1557. à la prise de Calais M. de Nemours fut General de la Cavalerie, & le fut jusqu'en 1558. que se fit la paix.

Sous Charles IX. on fit deux Colonels de la Cavalerie; l'un delà les Monts qui fut M. Danville; depuis Connétable, Henri de Montmorenci; M. de la Guiche qui fut depuis Grand Maître de l'Artillerie, fut fait Mestre de Camp General sous M. Danville.

Le Sieur **** fut fait Lieutenant Colonel de la Cavalerie delà les Monts.

Et le Capitaine Malateste Italien fut fait Maréchal des Logis General de la Cavalerie delà les Monts.

Le Duc de Nemours fut fait Colonel de la Cavalerie deçà les Monts; & l'on fit Mestre de Camp General sous lui, M. de la Valette, pere du Duc d'Epernon favori.

Le Sieur du Mai estimé le meilleur Capitaine de Cavalerie de son tems, fut fait Lieutenant Colonel de la Cavalerie deçà les Monts.

Et le Sieur Pierre Paul Tofain Italien fut fait Maréchal des Logis General de la Cavalerie deçà les Monts.

Après

Après la mort de M. de Nemours, M. d'Aumale exerça la charge de Colonel deçà les Monts, & après lui M. de la Guiche; tous deux jusqu'à ce que le jeune Duc de Nemours fût en âge. 1653.

Sagonne fut fait Mestre de camp General de la Cavalerie sous le jeune Duc de Nemours deçà les Monts.

Après la Bataille de Coutras, les deux charges de Colonels de la Cavalerie furent réunies en la personne du Duc de Nemours.

Sagonne fut seul Mestre de camp General sous lui.

Neuvi Barrois fut seul Lieutenant Colonel de la Cavalerie.

Et Jean Marc qui fut tué à la Bataille d'Arques, fut seul Maréchal des Logis General.

A la mort du Duc de Guise à Blois, le Duc de Nemours s'étant sauvé & joint au parti de la Ligue, Henri III. donna sa charge par forfaiture à Charles de Vallois Duc d'Angoulême, & rétablit un Colonel deçà les Monts en la personne du Duc des Ursins.

Sagonne ayant aussi suivi le parti de la Ligue, le Roi donna la charge de Mestre de camp General à Anne d'Anglure appelé, *le Brave Givri*.

Et celle de Neuvi Barrois; à de l'Hôpital, Sieur de Vitri.

Henri III. étant mort, Vitri quitta la charge de Lieutenant Colonel de la Cavalerie, & le Duc d'Angoulême Colonel la donna au Sieur de *** premier Capitaine de ladite Cavalerie, & la charge de Maréchal des Logis General au Plessis-Picquet.

Le Sieur *** étant mort, le Duc d'Angoulême

— même donna la charge de Lieutenant Colonel
 1653 au Sieur Daligre-Mesliant, homme de qualité.
 Et il faut sçavoir que le Colonel de la Cavale-
 rie a droit non seulement de donner les charges
 de sa Compagnie, mais même toutes celles
 de l'Etat Major.

Le Mestre de camp General donne pareille-
 ment les charges de sa Compagnie.

Daligre-Mesliant ayant été tué à Issoire, le
 Duc d'Angoulême donna sa charge au Comte
 de Châteaufort, qui fut depuis le Marquis
 d'Uzé.

Dans ce tems-là le Duc de Nemours étant
 mort, le Roi Henri IV. donna au Duc d'An-
 goulême la charge de Colonel en titre, qu'il
 n'avoit jusques-là que par commission.

Givri ayant été tué à Laon, Vigni eut la
 charge de Mestre de camp General, & le Roi
 donna le Gouvernement d'Issoire au Comte
 de Châteaufort. Le Duc d'Angoulême don-
 na la charge de Lieutenant Colonel au Ter-
 rail, qu'il retira par là du parti de la Ligue, &
 la charge de Maréchal des Logis General à la
 Lyonnais.

Vigni étant fait Capitaine des Gardes du corps,
 on donna la charge de Mestre de camp General
 à Montigni.

Il arriva en ce tems-là une contestation entre
 la Curée Lieutenant de la Compagnie du Roi
 (qui a été depuis celle des chevaux légers de
 la Garde,) & le Terrail Lieutenant Colonel
 de la Cavalerie, pour la marche & pour le
 commandement. La Curée disoit qu'il étoit
 Lieutenant du Roi, & que le Terrail n'étoit
 que Lieutenant du Duc d'Angoulême. Le Ter-
 rail disoit que la véritable Compagnie du Roi
 étoit

étoit celle du Colonel; qu'une marque de cela étoit la Cornette blanche qu'elle avoit, laquelle donnoit le rang à toutes les autres Cornettes.

Le Roi Henri IV. retira la Compagnie du corps general de la Cavalerie pour terminer cette dispute, & en fit une Compagnie de la Garde, laissant l'autorité du commandement sur le reste de la Cavalerie au Lieutenant Colonel, auquel, pour que cette autorité fût plus ample, il fit donner une commission de Capitaine Lieutenant.

Le Duc d'Angoulême ayant été arrêté alors & mené à la Bastille, où il fut quatorze ans, le Duc de Nevers fit la Charge de Colonel par commission.

Le Terrail étant mort, Blerancourt frere du Duc de Tresmes, fut fait Lieutenant Colonel de la Cavalerie.

Quand le Duc d'Angoulême sortit de prison, le Roi lui rendit sa charge de Colonel, & y ajouta celle de Colonel delà les Monts, vacante par la mort du Duc des Ursins.

..... d'Etampes Sieur de Valancé acheta alors de Blerancourt la Charge de Lieutenant Colonel de la Cavalerie.

La Lyonne ayant quitté la Charge de Maréchal des Logis General, le Duc d'Angoulême la donna à S. Etienne qui la vendit à ***.

Celui-ci mort, le Duc d'Angoulême donna la Charge à Risante, & après la mort il la vendit à la Becherelle huit mille francs.

La Becherelle étant mort avec la charge de Maréchal des Logis General, le Duc d'Angoulême la donna à sa veuve pour la vendre, & elle la vendit à Clermont; celui-ci la vendit à la Brosse.

(Le

1653. Le bon-homme Valancé donna avec l'agrément du Duc d'Angoulême sa charge de Lieutenant Colonel de la Cavalerie à son Fils aîné. Celui-ci ayant été tué au Siege de Privas ; le Duc d'Angoulême la redonna au pere , qui la vendit au Cornette Sainte Frique ; celui-ci quelque tems après la vendit vingt-cinq mille écus à Bouchavanes.

Il arriva à Grenoble une dispute pour le commandement entre Bouchavanes , & les Capitaines de Cavalerie plus anciens que lui. Le Roi Louis XIII. la regla en faveur de Bouchavanes ; & afin que si Sa Majesté prenoit dessein de faire des corps de Regimens , comme il fit après , les Mestres de Camp ne fissent plus de nouvelles disputes au Lieutenant Colonel de la Cavalerie ; il fit donner à Bouchavanes la Commission de Mestre de Camp comme le Roi son pere avoit fait donner au Terrail celle de Capitaine.

Bouchavanes étant mort de Choiseul frere du Maréchal du Pleffis-Praslin acheta vingt-cinq mille écus la charge de Lieutenant Colonel de la Cavalerie.

Choiseul ayant été tué en Italie , Ruvigni eût sa charge de laquelle il se défit au bout de quelque tems entre les mains de Vignaux qui en eût l'agrément au préjudice de Jacques de la Paluë Comte de Bouligueux qui étoit Cornette ; mais Vignaux se trouvant allié de M. le Tellier , cette considération lui fit avoir la préférence.

Vignaux étant devenu comme hebeté , sa Charge fut vendue à ***** celui-ci la vendit à Renti , & Renti à Crussol.

Crussol ayant été tué la Campagne de 1647.
en

en Allemagne, sa charge fut vendue à Bourgi, & après la mort de la Brosse Maréchal des Logis General de la Cavalerie, cette charge tomba entre les mains de *** puis en celles d'Angleure, qui la vendit à S. Martin, lequel l'exerçoit en 1653.

Le Duc d'Angoulême étant fait General de l'armée qui assiegeoit Soissons en 16... & le Comte d'Alais son fils étant alors trop jeune pour faire sa charge de Colonel, le Duc de Rohan la fit par Commission du consentement du Duc d'Angoulême.

Et Montigni assiegeant Nevers, on fit faire par Commission la charge de Mestre de camp General par la Rochefoucault.

Après la mort du Maréchal d'Ancre, Montigni ayant été fait Maréchal de France, il donna sa charge à François de Beauvilliers Comte de Saint Aignan son gendre, pere du Duc.

Le Comte d'Alais étant mort au Siege de Montpellier, le Duc d'Angoulême refit sa charge de Colonel, dont il avoit la survivance.

Quelques années après le Roi trouva bon qu'il la donnât à son second fils le Comte d'Alais.

Celui-ci la donna au Duc de Joyeuse son Gendre qui l'exerçoit en 1653.

Et nous verrons bieu-tôt que Henri de la Tour Maréchal de Turenne obtiendra cette charge de Colonel par la mort de..... de Lorraine Duc de Joyeuse.

Aux mouvemens du Pônt de Sée, le Comte de S. Aignan s'étant jetté dans le parti de la Reine Mere Marié de Medicis, à cause que d'Albert Duc de Luines, Favori de Louis XIII.

ne l'avoit pas fait Chevalier de l'Ordre du S.
 1653. Esprit, il fut pris les armes à la main contre
 le Roi, & il perdit sa charge que l'on donna à
 la Curée.

Celui-ci la vendit au Duc de la Trimouille
 pendant le Siege de la Rochelle en 1627.

Le Duc de la Trimouille la vendit après
 avoir été blessé en Piedmont à Descoubleaux
 Marquis de Sourdis, duquel René de Choiseul
 Marquis de Praslin l'achetta.

Praslin ayant été tué à la Bataille de Sedan,
 on donna sa charge au Colonel Gassion qui
 fut depuis Maréchal de France.

Ce Maréchal la vendit à Philippes de Cle-
 rambault Comte de Paluau, lequel étant fait
 Maréchal de France en 1653. me la vendit qua-
 tre-vingt dix mille écus.

On verra dans la suite comment le Duc de
 Coaslin l'eut de moi; comment il la vendit au
 Chevalier de Fourrille, & comment le Mar-
 quis de Renel l'eut après la mort de Fourrille,
 tué au combat de Senef en 1674.

Il y a eü beaucoup plus de Mestres de camp
 Generaux de la Cavalerie que de Colonels,
 parce que le seul Duc d'Angoulême a été Co-
 lonel 56. ans.

En ce tems-là le Colonel General qui vou-
 loit servir à sa charge, choisissoit dans quelle
 armée, s'il y en avoit plusieurs. Le Mestre de
 camp General après lui, & autrefois le Lieute-
 nant Colonel de la Cavalerie après eux. Mais
 depuis, cette charge est devenuë particuliere de
 publique qu'elle étoit, & le Lieutenant Colo-
 nel ne commande plus que du jour de sa Com-
 mission de Mestre de camp.

On verra ci-après un Commissaire General
 de

de Cavalerie, qui est la troisième personne dans ce corps.

1653

Le Regiment Colonel autrefois, & en son absence le Mestre de camp General ne rouloit point, & il avoit toujours le poste qu'il lui plaisoit de prendre, toujours l'honneur & jamais la fatigue. Depuis ce tems, le Duc d'Angoulême regla qu'ils feroient les Gardes ordinaires & autres fonctions de guerre comme les autres Regimens, & qu'ils se contenteroient de l'avantage de commencer.

Après la mort du Cardinal de Richelieu, Louis XIII. fit du Regiment de Cavalerie de ce premier Ministre le Regiment Royal. Avec ce nom-là les Capitaines crurent avoir droit de disputer le rang au Regiment Colonel; on se moqua de leur proposition. Ce nom de Royal est un nom specieux pour attirer dans les Corps qui le portent des gens de qualité; mais les véritables Regimens du Roi sont le Colonel & le Mestre de Camp General. La Colonelle & la Mestre de Camp Generale ne se cassent jamais, & tout le reste de la Cavalerie est sujet à la reforme.

Les Mestres de camp de Cavalerie parlent mal, qui parlant de leurs Compagnies, disent la Mestre de camp de mon Regiment, il faut qu'ils disent ma Compagnie; & quand les autres en parlent, la Compagnie du Mestre de camp: car il n'y a qu'une Mestre de camp en France qui est la Compagnie du Mestre de camp General.

Dans la dernière Regence d'Anne d'Autriche, les Generaux des armées usurpoient un pouvoir qui ne leur appartenoit pas; ils faisoient, au moins la plupart, donner des Com-

1653. missions pour commander la Cavalerie à qui il leur plaisoit, & d'ordinaire à des gens qui n'étoient pas de ce Corps-là, & qui bien souvent n'y avoient jamais servi.

Je ne mets point ici plusieurs Reglemens que j'ai faits dans la Cavalerie pendant les douze années que j'ai été Mestre de camp General, desquelles j'ai fait six ans la charge de Colonel General, parce qu'ils sont imprimez avec les autres que l'on avoit fait avant moi, & avec ceux que l'on a fait depuis.

Lorsque j'eus achevé de payer le Maréchal de Clerambault & que j'eus fait mon équipage, je partis de Paris au commencement d'Octobre 1653. & je m'en allai à Châlons en Champagne où étoit la Cour, qui soutenoit de là le Siege de Sainte Menehoud. C'étoit le Montal Gentilhomme de Bourgogne qui défendoit fort bien cette place pour le Prince de Condé, & Castelnau la Mauviffiere, depuis Maréchal de France; Uxelles & Navailles Lieutenans Generaux qui l'attaquoient, mais qui s'accordoient si mal, qu'on fut contraint d'y envoyer le Maréchal du Plessis-Praslin qui la prit.

Après avoir été deux jours à Châlons, je pris congé de Leurs Majestez & du Cardinal Mazarin, & je m'en allai à l'armée que commandoit le Maréchal de Turenne. Elle étoit aux environs de Mondidier dans les quartiers de fourrages, attendant la prise de Sainte Menehoud & les quartiers d'hyver.

Comme ce Maréchal est un Acteur considerable dans mes Memoires, il me semble à propos d'en faire ici un fidelle portrait.

Henri

Henri de la Tour Vicomte de Turenne étoit d'une taille médiocre, large d'épaules, lesquel-
 les il hauffoit de tems en tems en parlant ; ce
 sont de ces mauvaises habitudes que l'on prend
 d'ordinaire faute de contenance assurée. Il a-
 voit les sourcils gros & assemblez, ce qui lui
 faisoit une physionomie malheureuse.

1653.
 Portrait
 du Ma-
 réchal
 de Tu-
 renne.

Il s'étoit trouvé en tant d'occasions à la guerre, qu'avec un bon jugement qu'il avoit & une application extraordinaire au métier, il s'étoit rendu le plus grand Capitaine de son siècle.

A l'oïr parler dans un Conseil ; il paroïsoit l'homme du monde le plus irresolu ; cependant quand il étoit pressé de prendre son parti, personne ne le prenoit ni mieux ni plus vite.

Son véritable talent, qui est à mon avis le plus estimable à la guerre, étoit de rétablir une affaire en méchant état. Quand il étoit le plus foible en présence des ennemis, il n'y avoit point de terrain, d'où par un ruisseau, par une ravine, par un bois, ou par une éminence, il ne fût tirer quelque avantage.

Jusqu'aux huit dernières années de sa vie, il avoit été plus circonspect qu'entreprenant ; mais voyant que la témérité étoit à la mode, il ne se ménagea plus tant qu'il avoit fait ; & comme il prenoit mieux ses mesures que les autres, il gagna autant de combats qu'il en donna.

Sa prudence venoit de son temperament, & sa hardiesse de son expérience.

Il avoit une grande étendue d'esprit, capable de gouverner un Etat aussi bien qu'une armée. Il n'étoit pas ignorant des belles Lettres ; il savoit quelque chose des Poètes Latins, & mille beaux endroits des Poètes François : il

— aimoit assez les bons mots , & s'y connoissoit
1653. fort bien.

Il étoit modeste en habits & même en expressions. Une de ses grandes qualitez c'étoit le mépris du bien. Jamais homme ne s'est si peu soucié d'argent que lui. Il avoit commandé l'armée de France en Allemagne dans un tems où il pouvoit amasser des millions ; cependant il ne l'avoit pas fait , & ce desintéressement , joint aux grandes alliances qu'il avoit en ce pais-là , lui avoient donné un grand crédit parmi les Allemans.

Il aimoit les femmes , mais sans s'y attacher ; il aimoit assez les plaïirs de la table , mais sans débauche ; il étoit de bonne compagnie ; il savoit mille contes ; il se plaïsoit à les faire , & il les faïsoit bien.

Les dernieres années de sa vie , il fut honnête & bien-faisant. Il se fit aimer & estimer également des Officiers & des soldats : & sur la gloire il se trouva enfin si fort au-dessus de tout le monde , que celle des autres ne pouvoit plus l'incommoder.

Ce Maréchal me reçut aussi civilement que sa froideur ordinaire le lui put permettre ; cependant bien loin de se souvenir du service que je lui avois rendu si honnêtement à Villeneuve S. George , je le trouvai prevenu contre moi par mes envieux , & particulièrement par l'amitié qu'il avoit pour Timoleon de Sericourt Sieur d'Esclainvilliers , qui commandoit depuis quelques années la Cavalerie de son armée par ancienneté. Celui-ci étoit un bon & brave Gentilhomme fort capable de cet emploi , soigneux & vigilant au dernier point , mais une de ses qualitez qui avoit autant gagné le cœur
du

du Maréchal , c'étoit un très-grand attachement qu'avoit pour lui Esclainvilliers. Pour moi 1653. qui entrois dans son armée par le droit de ma charge , sans avoir pris aucunes mesures avec lui , ce me fut d'abord une exclusion pour ses bonnes graces :

Ma sincerité ordinaire ne me permet pas de m'épargner en cette rencontre. Il me semble que j'eus tort de ne pas faire un compliment au Maréchal de Turenne , avant que d'aller faire ma charge auprès de lui. Je croi que je lui devois écrire , & que lui demandant son agrément pour une chose qu'il ne me pouvoit refuser , je lui aurois persuadé que je lui voulois être obligé : si cela n'avoit pas réussi , au moins n'aurois-je point aujourd'hui de reproche à me faire , & je ne serois pas en doute , comme je suis , d'avoir manqué son amitié faute d'un compliment. Cela peut-être le préoccupa contre moi ; mais voici la première marque que je reçus qu'il ne m'aimoit pas , & je ne saurois avant que de la dire , m'empêcher de faire ici reflexion , que les plus grandes & les plus facheuses affaires du monde commencent presque toujours par des bagatelles.

Deux ou trois jours après que je fus arrivé à l'armée , étant allé de mon quartier rendre visite au Maréchal , j'appris à son logis qu'il étoit allé en carrosse à Mondidier , à une lieue du quartier du Roi , voir en quel état étoit cette place. Je m'y en allai au galop suivi de quatre ou cinq des principaux Officiers de la Cavalerie. Je le trouvai achevant de faire le tour du rempart à pied , après quoi il remonta dans son carrosse sans m'y offrir la place d'un de ses Gentilshommes.

1653. Je ne fai si cette incivilité paroît auffi grande de aux Lecteurs qu'elle me parut, mais j'en fus fort chagrin, & d'autant plus qu'elle m'étoit faite en presence de ces Officiers de Cavalerie, dont je viens de parler, qui sont la plupart gens à regler l'estime & le respect qu'ils ont pour leurs superieurs, par le cas qu'ils voient qu'un General d'armée en fait, sans aller plus loin ni sans se croire eux-mêmes.

Je m'en retournai à mon quartier fort mal satisfait du Maréchal, & je fus trois ou quatre jours sans l'aller voir. Je croi qu'il se douta du sujet de cette absence; & la raison que, qui offense ne pardonne point, jointe aux autres qu'il avoit de ne me point aimer, & aux soins de mes envieux, me le rendirent irréconciliable.

Enfin je retournai un matin chez lui, & je le priai de me faire recevoir dans ma charge. Il fit monter à cheval toute la Cavalerie, & il me fit reconnoître pour Mestre de camp General à la tête des escadrons.

Deux jours après, Favieres Enseigne Colonelle du Regiment de Picardie, dont j'ai déjà parlé, m'envoya demander par Bonvillette Capitaine dans ce Regiment, les chevaux qu'il prétendoit que mes troupes lui avoient pris en 1652. & en cas de refus, il le chargea de me dire qu'il me vouloit voir l'épée à la main.

Il faut savoir que le Roi avoit fait quelque tems auparavant un Edit severe contre les duels, & que depuis deux mois le Comte d'Aubijoux Gouverneur de la Citadelle de Montpellier s'étoit battu, toute la Cour s'étoit employée inutilement auprès de Sa Majesté pour lui; de sorte qu'il étoit hors du Royaume.

Je répondis donc à Bonvillette que le Maréchal

chal

chal de Grammont m'ayant ordonné dans l'accommodement qu'il avoit fait de cette affaire, 1653.
de faire rendre à Fayieres les chevaux quand il les auroit trouvez dans mes troupes : c'étoit à lui à les chercher ; que si cela ne le contenoit pas , il se donnât toute la fatigue de la satisfaction , & qu'après lui avoir fait dire par la Feuillade avant que le Maréchal de Grammont nous eût accommodé , que s'il vouloit nous nous battrions quelque tems après sur d'autres prétextes , & lui ne l'ayant pas fait alors , je ne lui donnerois aucun rendez-vous , maintenant que je venois d'entrer dans une grande charge , & que je savois fort bien quelle difference il y avoit entre le Mestre de camp General de la Cavalerie legere , & l'Enseigne Colonelle du Regiment de Picardie ; que j'allois tous les jours au quartier du Roi ; que je ne diminuerois ni n'augmenterois de gens à ma suite , & que s'il étoit bien échauffé , il prît les mesures pour faire une partie égale sur mon chemin. Bonville se retira , & le jour même j'allai chez le Maréchal de Turenne , suivi de deux Gentilshommes & d'un page , sans rencontrer personne en allant ni en revenant. Le lendemain on fut au quartier du Roi ma querelle. D'ordinaire en ces rencontres nos amis nous viennent trouver : cependant la Feuillade qui m'avoit dit trois ou quatre jours auparavant qu'il vouloit venir passer huit jours avec moi à mon quartier ; lui que je croyois le meilleur de mes amis , auquel j'avois offert dix mille écus pour acheter le Regiment de Cavalerie du Roi , vacant par la mort de Monbas , lui qui avoit été employé six mois auparavant pour me servir contre le même Fayieres , fut le seul qui ne vint pas.

R. 5

Le

1653. Le Maréchal de Turenne qui fut cette querelle, au lieu de l'accommoder ne fit pas semblant de l'avoir apprise, & deux jours après partit escorté de deux cens chevaux avec la plupart des Officiers Generaux de son armée & les volontaires, pour aller visiter les places de la frontiere de Picardie en attendant les quartiers d'Hyver. Pendant le chemin j'abordai la Feuillade, à qui je n'avois pas encore pû dire ce que j'avois sur le cœur. Je lui dis qu'après ce qui se venoit de passer, je voyois bien qu'il n'étoit pas mon ami. Il m'allegua ses raisons, qui jointes à l'amitié que j'avois pour lui me le justifient, & nous nous separâmes bons amis.

Le lendemain Beaujeu, dont j'ai parlé dans ces Memoires, qui pour s'être fait deserte auprès du Cardinal étoit parvenu à être Lieutenant General, commandant un Corps separé, s'en vint à moi dans la marche & me demanda si je ne voulois pas contenter Favieres. Je lui dis que je m'en tenois à l'accommodement qu'avoit fait M. le Maréchal de Grammont, par lequel il m'ordonnoit de lui rendre ses chevaux quand il les auroit trouvez dans mes troupes. Où voulez-vous qu'il aille chercher vos troupes, me dit-il? Cependant, lui repliquai-je, c'est à lui à faire ses diligences: car vous ne me conseillerez pas de lui donner des chevaux de mon écurie. Moi, me dit-il, je vous conseillerois de le satisfaire de façon ou d'autre, puisque c'est un Gentilhomme.

J'étois si éloigné de croire Beaujeu assez fou pour s'attirer sans necessité une affaire eapable au moins de ruiner sa fortune, que je n'entendis point ce qu'il vouloit dire. Je lui répondis donc

donc qu'après tout ce que j'avois fait il y avoit six mois, & la severité des Edits, je ne ferois pas un pas dans le poste où j'étois pour contenter le caprice d'un Enseigne de Picardie, & que je voulois bien l'en croire, lui qui savoit vivre. Je ne puis, me repliqua-t-il, être médiateur en cette affaire : car Favieres est mon ami & mon parent, & j'ai pris parti. Ah, puisque vous voulez être de la partie, lui dis-je, je tirerai l'épée avec Favieres : si je mets au hasard une grande Charge, vous avez aussi dans l'état où vous êtes une grande fortune à perdre.

Ensuite de cela nous convinmes que puisque Favieres étoit demeuré au camp, nous nous battrions au retour de notre voyage; que je lui donnerois la Feuillade pour se battre contre lui, & Launai-Lyais contre Bonvillette, & nous étant separez, j'allai conter cette partie à la Feuillade, lui disant qu'une marque que ce qui s'étoit passé au Camp entre lui & moi ne m'étoit pas demeuré sur le cœur, c'étoit que je me voulois servir de lui en cette rencontre.

Le lendemain il me vint dire, que si notre partie n'avoit pû se faire que de la maniere dont nous l'avions resolu, il ne m'auroit rien dit, mais qu'il seroit bien aise de ne se pas battre contre Beaujeu qui étoit assez de ses amis, & de tirer plutôt l'épée contre Bonvillette, ce qui n'empêcheroit pas qu'on ne se battît : que bien que Beaujeu fût brave, on ne pouvoit pas croire que ce fût la crainte d'avoir affaire à lui qui l'obligeoit à faire cette proposition, & que si ce n'étoit la raison qu'il m'avoit dite, il aimeroit bien mieux se battre contre lui, parce qu'il étoit foible &

maladroit. Je lui répondis que cela m'étoit indifférent, & que je le dirois à Beaujeu; ce que je fis, & dont il me témoigna être bien aise.

Cependant nous achevions de visiter les places de la frontière: nous avions commencé par Peronne, Corbie, Amiens, Dourlens, Arras, la Bassée, Bethune, & nous arrivions à Hesdin, lorsqu'en descendant de cheval au logis du Maréchal de Turenne qui étoit arrivé une heure avant moi, j'y trouvai Beaujeu & la Feuillade qui me vinrent dire ensemble qu'il y avoit bien des nouvelles, & qu'ils avoient à me parler en particulier: nous nous enfermâmes dans une chambre. Ils me dirent que le Maréchal venoit de recevoir ordre de la Cour d'envoyer à Sainte Menehoud le corps de troupes de Beaujeu & le Regiment de la Feuillade, & qu'ainsi notre partie ne se pouvant plus faire, ils alloient avertir le Maréchal de la querelle afin qu'il l'accommodât. Pourquoi ne se pourroit-elle pas faire à notre retour? leur répondis-je; parce, me dirent-ils, que nous ne pourrions nous revoir qu'à Paris, où un duel ne sauroit si bien se cacher qu'à l'armée. Il y a encore une autre raison, me dit Beaujeu, qui nous doit obliger de faire accommoder cette querelle, c'est que Favieres qui est un garçon emporté, pourroit bien ne nous pas attendre & vous faire tirer l'épée avant que nous y fusions. Ah, pour cela, lui répondis-je, ce ne devoit pas être une chose à craindre pour vous. Favieres vous a assez d'obligation pour ne vous oser fâcher & pour vous tenir exactement une parole quand il vous l'aura donnée. Mais, ajoutai-je, je vous trouve bien prudent aujourd'hui. Il me

sem-

semble que ces reflexions-là eussent été plus honnêtes il y a huit jours, en vous épargnant la peine de donner vous-même avis d'une querelle, pour laquelle vous devez vous battre. Les choses sont bonnes en un tems, me dit Beaujeu, avec un air goguenard, qui ne valent rien en un autre : le sage se conduit selon les saisons ; & là-dessus m'ayant quitté, la Feuillade & lui, allerent dire ma querelle au Maréchal de Turenne, qui ne pût pas s'empêcher de l'accommoder à son retour au Camp.

Qui examinera bien la conduite de Beaujeu en cette affaire, verra que c'étoit un homme qui ne vouloit faire que du bruit, qui crût que je lui répondrois comme à Bonvillette, & qui s'étant embarqué sur cette pensée mal à propos dans cette affaire, n'eut pas la fermeté de la soutenir jusqu'au bout.

Nous revinmes à Paris à la fin de Decembre, où quelques jours après je donnai ma premiere attache à la Commission de Mestre de camp de Cavalerie de Rouvrai Gentilhomme de Normandie, homme de mérite. Sa commission étoit de 1649.

Comme la seule Compagnie de Mestre de camp General fait la Charge, & que le Maréchal de Clerambaut en me la vendant ne m'avoit pas vendu son Regiment, je ne songeois alors qu'à en avoir un, & sur ce que j'en avois écrit à M. le Tellier il y avoit quelques jours, il me fit cette réponse.



1653. De la Ferté sous Jouarre le 6. de Decembre
1653.

MONSIEUR,

„ J'ai reçu en ce lieu la Lettre qu'il vous a
 „ plu m'écrire de Noyon, laquelle m'oblige
 „ de vous dire, que comme ce n'est point par
 „ mauvaise satisfaction que le Roi ait des Chefs
 „ & des Officiers de la Cavalerie, que Sa Ma-
 „ jesté fait reformer quelques Compagnies,
 „ mais simplement pour en diminuer le nom-
 „ bre, à cause qu'il excède celui que Sa Ma-
 „ jesté peut faire loger & entretenir durant l'hi-
 „ ver: il n'y a pas lieu de les conserver pour en-
 „ former votre Regiment, vû que Sa Majesté
 „ ne remedieroit point à l'inconvenient qui la
 „ contraint de les supprimer. Mais je vous as-
 „ sure, Monsieur, que quand il y aura lieu de
 „ contribuer en cela à votre satisfaction, je le
 „ ferai de tout mon cœur, &c.

Pendant cet hiver je devins amoureux d'une
 femme de qualité que je ne nomme point. Je
 n'entrerais même dans aucun détail d'une galan-
 terie dont le souvenir m'est si desagréable, &
 je me contenterai seulement d'en parler dans le
 tems que cette affaire se rompit.

— Au commencement de 1654. le Maréchal de
 ANN. Turenne voulant reconnoître le devouement
 1654. d'Esclainvilliers, & peut-être diminuer la con-
 sideration de ma Charge, avoit proposé en sa
 faveur à la Cour comme un grand avantage
 au service, de faire un Commissaire General
 dans la Cavalerie, ainsi que cela se pratiquoit
 dans

dans les armées d'Allemagne. Ce Maréchal — qui commandoit une des armées du Roi en 1654. Flandres, & qui prevoit que son emploi ne finiroit pas si-tôt, étoit bien-aïse d'avoir une creature aussi considerable que le Commissaire General dans le Corps de la Cavalerie, & auquel il pretendoit faire commander d'ordinaire celle de son armée.

D'abord le Duc de Joyeuse, Colonel de la Cavalerie par la mort du Duc d'Angoulême son beau-pere, à la fin de 1653. donna les mains au dessein d'Esclainvilliers. Pour moi que la chose interessoit davantage, je m'y opposai; je craignois que cette charge (dont les fonctions parmi les étrangers étoit de commander non seulement la Cavalerie, mais encore d'en faire les revues, & de donner les quartiers d'hiver) n'eût plus de consideration que la mienne, quoi qu'elle lui fût subalterne. Mon opposition empêchant l'établissement d'Esclainvilliers, il me vint faire tant de prieres de ne pas ruiner sa fortune, m'assura tant de sa reconnoissance & même de son attachement, en me disant qu'il m'apporteroit le projet de sa Commission pour y changer ce qui me choqueroit, que je consentis à ce qu'il voulut. Le desir que j'eus de faire à ce galant homme un grand plaisir qui ne me coûtoit rien, & la crainte qu'en le lui refusant cela ne me brouillât avec toute la Cavalerie dans laquelle il étoit fort aimé, m'obligèrent à me laisser aller. Il m'apporta deux jours après un projet de sa Commission dans laquelle j'ajoutai quelques mots, qui étoient, qu'il n'auroit point en mon absence d'autre fonction que la mienne.

Dès le commencement de 1654. l'on avoit
parlé

1654. — parlé à la Cour des Officiers Generaux qui devoient servir cette Campagne dans les armées. Comme le Duc de Joyeuse vouloit faire sa charge dans le corps que commandoit le Maréchal de Turenne en Flandres, le Cardinal me destina pour servir dans l'armée du Maréchal de la Ferté. Pour moi à qui les privileges de ma charge donnoient en ce tems-là la liberté de choisir dans quelle armée je la voulois faire, je suppliai Son Eminence de trouver bon que je servisse en Catalogne dans l'armée que devoit commander Armand de Bourbon Prince de Conti, qui depuis peu avoit épousé l'une des nieces du Cardinal : il en fit d'abord quelque difficulté, mais enfin la consideration des droits de ma charge, jointe à la raison que je lui alleguai, que je lui témoignerois plus d'attachement en servant auprès du Prince son neveu, me fit obtenir ce que je souhaitois ; il me fit même donner des provisions de Lieutenant General, avec parole de m'envoyer la Lettre de service aussi-tôt que je serois à l'armée : & là dessus il faut remarquer qu'il faisoit tout attendre, & partageoit si fort toutes les graces, qu'il les aneantissoit, & qu'on ne lui en avoit point d'obligation. Un de mes amis qui se vouloit rejouir, disoit un jour à quelqu'un qu'il avoit tort de se plaindre sur cela du Cardinal, qu'on lui étoit plus obligé qu'aux autres bienfaiteurs, & qu'en donnant de si mauvaise grace, il déchargeoit les gens de la reconnoissance.

Sur la fin du mois de Mai, je partis de Paris avec le Prince de Conti, & je fis toute cette longue route de Paris à Perpignan dans son carrosse auprès de lui le plus agreablement du monde : car outre beaucoup de gens de mérite qu'il avoit

avoit à sa suite, & entre-autres l'Abbé de Roquette depuis Evêque d'Autun, l'un des plus honnêtes hommes de France, & capable de remplir avec éclat les plus grandes dignitez de l'Eglise; il avoit encore pour Intendant de sa Maison, le celebre Sarrafin dont l'esprit juste & naturellement plaissant avoit un fonds inépuisable.

Armand de Bourbon Prince de Conti étoit frere cadet de Louis de Bourbon Prince de Condé. Il avoit la tête fort belle, tant pour le visage que pour les cheveux, & c'étoit un très-grand dommage qu'il eût la taille gâtée: car à cela près c'étoit un Prince accompli. Il avoit été destiné à l'Eglise, mais les traverses de sa Maison l'ayant jetté dans les armes, il y avoit trouvé tant de goût qu'il n'en étoit pas revenu; cependant il avoit étudié avec un progrès admirable. Il avoit l'esprit vif, net, gai, enclin à la raillerie; il avoit un courage invincible; & s'il y avoit quelqu'un au monde aussi brave que le Prince de Condé, c'étoit le Prince son frere: jamais homme n'a eû l'ame plus belle sur l'interêt que lui: il comptoit l'argent pour rien: il avoit de la bonté & de la tendresse pour ses amis, & comme il étoit persuadé que je l'aimois fort, il m'honoroit d'une affection très-particuliere.

Le Prince séjourna deux jours à Montpellier. En y arrivant j'écrivis cette Lettre à la Marquise de ***.

A Montpellier ce 16. de Juin 1654.

„ J'Ai bien appris de vos nouvelles, Madame
 „ me: ne vous souvenez-vous point de la
 „ conversation que vous eûtes chez Madame
 „ de

1654

Portrait
du Prin-
ce de
Conti.

1654. „ de Montausier avec Monsieur le Prince de
 „ Conti l'hiver dernier. Il m'a conté qu'il vous
 „ avoit dit quelques douceurs, qu'il vous trou-
 „ voit fort aimable, & qu'il vous en diroit deux
 „ mots cet hiver. Tenez-vous bien, ma belle
 „ Cousine ; telle Dame qui n'est pas interef-
 „ sée, est quelquefois ambitieuse, & qui peut
 „ résister aux finances du Roi, ne résiste pas
 „ toujours aux cousins de Sa Majesté : de la
 „ manière qu'il m'en a parlé, je voi bien que
 „ je suis désigné confident ; je croi que vous
 „ ne vous y opposerez pas, sachant comme vous
 „ faites, avec combien de capacité je me suis
 „ acquité de cette charge en d'autres rencon-
 „ tres. Si après tout ce que la fortune vous
 „ veut mettre en main je n'en suis pas plus heu-
 „ reux, ce ne fera que votre faute, mais vous
 „ en aurez soin assurément : car enfin il faut
 „ bien que vous me serviez à quelque chose.
 „ Je pense que vous serez un peu embarrassée
 „ entre ces deux Rivaux, il me semble déjà
 „ vous entendre dire,

*Des deux côtés j'ai beaucoup de chagrin,
 O Dieu l'étrange peine !
 Dois-je haïr l'ami de mon Cousin,
 Dois-je haïr le Cousin de la Reine ?*

„ Peut-être craindrez-vous de vous attacher
 „ au service des Princes, & que mon exemple
 „ vous en rebutera : peut-être la figure du ***
 „ ne vous plaira-t-elle pas : mandez-moi de
 „ ses nouvelles, & les progrès qu'il a faits de-
 „ puis mon départ ; à combien d'acquets patents
 „ il a mis votre liberté. Vous êtes une petite
 „ ingrante qui le payerez tôt ou tard ; vous vous
 „ amu-

„ amusez après la vertu comme si c'étoit une —
 „ chose solide, & vous méprisez le bien com- 1654.
 „ me si vous ne pouviez jamais en manquer :
 „ nous vous verrons un jour regretter le tems
 „ que vous aurez perdu ; nous vous verrons re-
 „ pentir d'avoir mal employé votre jeunesse,
 „ & d'avoir voulu avec tant de peines aquerir
 „ une reputation qu'un médisant vous peut ôter,
 „ & qui dépend plus de la fortune que de votre
 „ conduite.

„ Je joignis M. le Prince de Conti à Au-
 „ xerre, il ne passa point à Chafeu parce qu'il
 „ apprit qu'il se détourneroit de six lieues ; de
 „ sorte que mes preparatifs furent perdus. Je
 „ ne l'ai point quitté depuis, & je suis avec lui
 „ aussi bien qu'on y peut être : nous nous allons
 „ réjouir ici deux jours dans le jeu, les prome-
 „ nades & la bonne chere, attendant que les
 „ troupes s'assembent pour entrer en Catalo-
 „ gne. Je vous répons que vous entendrez
 „ parler de moi cette Campagne Adieu, ma
 „ belle Cousine, songez quelquefois à moi &
 „ que vous n'avez point de parens qui vous esti-
 „ ment plus que je fais. Je voudrois . . . non
 „ je n'acheverai pas de peur de vous déplaire ;
 „ mais vous pouvez bien favoir ce que je vou-
 „ drois.

Le Jeudi 25. de Juin 1654. le Prince arriva à
 Perpignan : le lendemain 26. on tint Conseil de
 guerre, dans lequel il fut resolu que l'on affie-
 geroit Villefranche capitale du Conflans, & la
 Commission de l'investir me fut donnée avec
 cinq cens chevaux & douze cens hommes de pied ;
 la Cavalerie étoit composée de gens détachés
 des Regimens d'Ardennes, de Marguerit & de
 Calvo.

— Calvo Catalans, de Baltazar Allemand, & de
1654. Langés, de Piloï, & de la Fare François sur le
pied étranger. L'Infanterie étoit composée des
Regimens des Galeres, Merinville, S. Luc,
Campels & Marguerit.

Afin d'ôter tout-à-fait connoissance aux enne-
mis du dessein qu'on avoit sur cette place, le
Prince donna ordre aux Regimens de Marguerit
Cavalerie & Infanterie logez à Masset, entre
Villefranche & Vinffas, de revenir à Vinffas,
pour faire croire aux ennemis qu'on assembloit
les troupes pour passer en Catalogne, ce qui
réussit si bien que cent hommes qui avoient or-
dre de se jeter dans Villefranche sur le bruit de
l'arrivée du Prince en Rouffillon furent contre-
mandez par le Gouverneur de Villefranche &
demeurerent à la Bastide, duquel lieu ils ne se
purent jeter dans la place après que je l'eus in-
vestie.

Le Vendredi au soir 26. Piloï soldat de for-
tune, Colonel de Cavalerie, brave & entendu,
qui avoit appris son métier auprès du Maréchal
de Gassion, partit de Perpignan avec cent cin-
quante chevaux de son Regiment, de la Fare,
& de Langés, & donna rendez-vous à Vinffas,
aux troupes qui étoient destinées pour ce dessein
attendant mon arrivée.

Pour moi je partis de Perpignan le 27. de Juin,
& je pris les troupes en passant qui étoient lo-
gées à Ille, Vinffas, Marqueffane, Prade &
Ria. Je laissai cinquante hommes de Margue-
rit au Château de S. Miguel, dans lequel il y
avoit quinze hommes des ennemis qui auroient
pû prendre les allans & les venans de Perpignan
au Camp de Villefranche.

Je marchai toute la journée & toute la nuit,
&

& à la pointe du jour du 28. j'arrivai à Ria, où je laissai le Regiment de S. Luc pour garder l'avenue de Ria à Villefranche, qui étoit un poste avantageux sur la riviere de la Tet qui va de Villefranche à Perpignan. 1654.

Delà je laissai quatre-vingts hommes de Merinville & quarante de Campels à Cornillas, avec une partie de ma Cavalerie; je laissai cent Maîtres sur les hauteurs entre Cornillas & Souillas, & je m'en allai à ce dernier avec les Regimens des Galeres & de Merinville & cent Maîtres de Langés & de Piloï. Aussi-tôt que j'y fus arrivé j'écrivis au Prince de Conti cette Lettre.

De Souillas ce 28. de Juin 1654.

JE suis arrivé à Ria à la pointe du jour, j'ai partagé mon Infanterie en trois quartiers sur les trois avenues de Villefranche; j'ai mis des corps de Garde de Cavalerie & d'Infanterie sur toutes les pointes des montagnes; ce n'est pas que les ennemis n'ayent encore le côté d'Aulet libre, par où ils pourroient faire entrer quelques gens dans la ville; mais il faudroit qu'ils fussent bien proches: car je prétens cette nuit me loger dans le Fauxbourg de ce côté-là: sans cette necessité, Monseigneur, j'attendrois Votre Altesse avant que de rien entreprendre.

Au reste, pour vous rendre compte des chemins, je vous dirai que les Commissaires d'Artillerie que j'ai auprès de moi, assurent qu'il n'est pas possible de conduire les pièces de 24. depuis Prade ici; & disent que c'est tout ce qu'ils peuvent faire que d'y amener celles

— „ celles de huit ; que veritablement avec elles
 1654. „ & des mineurs, ils ne doutent pas que vous
 „ ne preniez la place. C'est une muraille sans
 „ terrasse, la riviere de la Tet passe au pied
 „ d'un côté, le fossé sec de l'autre : il y a six
 „ demi-tours de ce côté-là à loger quatre hom-
 „ mes dans chacune. J'ai appris des paisans du
 „ voisinage qu'il y peut avoir trois cens hommes
 „ de guerre. Voilà, Monseigneur, tout ce
 „ que je puis dire à Votre Altesse, & que nous
 „ ferons bonne garde.

„ Piloï me soulage beaucoup, c'est un très-
 „ bon Officier, habile & vigilant, à ce que j'en
 „ puis juger depuis vingt-quatre heures. Nous
 „ manquons de munitions de guerre : car nous
 „ avons escarmouché de tous côtez aujourd'hui
 „ avec les Miquelets & la garnison qui a fait
 „ une sortie sur le poste de S. Luc.

Je demurai à Souillas depuis trois heures a-
 près midi jusqu'à l'entrée de la nuit : pendant
 tout ce tems-là les Miquelets nous vinrent es-
 carmoucher depuis les hauteurs : nous y perdi-
 mes un Lieutenant de Merinville avec deux sol-
 dats, & nous y en eumes plusieurs blesez.

Ayant détaché sur les dix heures du soir vingt
 hommes des Regimens des Galeres & de Me-
 rinville, je les suivis accompagné de Piloï à la
 tête de deux cens hommes qui étoient le reste du
 Regiment des Galeres, ensuite duquel marchoit
 celui de Merinville, & puis la Cavalerie. Avec
 cela je marchai à un pont sur la Tet que les
 ennemis avoient barricadé en trois endroits : ils
 me l'abandonnerent après quelques décharges de
 mousquet, aussi bien qu'un Convent de Cor-
 deliers qui étoit à la tête de leur Fauxbourg.

Ce

Ce petit succès me persuada plus que jamais, que la témérité étoit d'ordinaire heureuse à la guerre, & que plus les entreprises étoient difficiles, plutôt réussissoient-elles, par la raison que les gens que l'on attaque ne peuvent croire qu'on fût assez fou pour le faire, si l'on n'avoit des ressources qu'ils ne comprennent pas, & sur cette foi ils ne font presque jamais de résistance.

Je ne perdis personne en cette occasion, & je n'y eus qu'un soldat blessé. Cependant vingt hommes pouvoient arrêter long-tems une armée sans canon : car le pont étoit, comme tous ceux de ce pays-là, étroit à n'y pouvoir passer deux hommes de front, & si bien retranché en trois endroits que les ennemis l'ayant abandonné après une méchante décharge, je fus plus d'une grosse heure à rompre les trois barricades.

Un moment après que je fus dans le Couvent des Cordeliers, je reçus par un Catalan ce Billet du Prince de Conti.

*De Vinssas ce Dimanche 28. de Juin 1654.
à cinq heures du soir.*

„ JE suis ici avec les troupes : j'en partirai à
 „ la pointe du jour : mandez-moi aussi-tôt
 „ que vous aurez reçu ce Billet des nouvelles
 „ de toutes choses ; car nous sommes gens pleins
 „ de curiosité.

„ ARMAND DE BOURBON.

„ Faites faire le plus de fascines que vous
 „ pourrez & de pieux.

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

Du

1654. *Du Couvent des Cordeliers de Villefranche ce
Lundi matin 29. de Juin 1654.*

” **A**Ussi-tôt que j’eûs hier un moment de re-
 ” pos, je mandai à Votre Altesse l’état de
 ” nos affaires, je croi qu’elle aura maintenant
 ” reçu ma Lettre ; cependant je n’ai rien à y
 ” ajoûter, sinon que j’ai fait quitter aux enne-
 ” mis le pont qu’ils avoient barricadé en trois
 ” endroits sur la Tet du côté d’Aulet, & le
 ” Couvent des Cordeliers qui est à la tête de leur
 ” Fauxbourg : je n’y ai perdu personne, mais
 ” c’est la pure faute des ennemis. Votre Al-
 ” tessé en jugera tantôt : je l’attens avec une ex-
 ” trême impatience. J’ai fait faire des fascines
 ” de chaivre, car de bois on n’en peut faire ici

Sans parler du respect que j’avois pour le Prin-
 ce de Conti, j’avois pour lui une fort grande
 tendresse. Il me traitoit fort bien, il me faisoit
 toutes sortes de faveurs, & entre-autres il me
 fit prendre mon jour de Lieutenant General a-
 vant que ma Lettre de service fût arrivée, man-
 dant au Cardinal Mazarin qu’il en avoit usé
 ainsi, parce qu’il n’avoit pû rien entreprendre
 avec le seul Merinville.

Siege de
ville-
franche. Le Prince arriva donc le Lundi 29. de Juin à
 Villefranche avec les Regimens de Champagne,
 de Normandie, d’Anjou, de Choupes, de Con-
 ti, de Rebé, de la Roque, & d’Hoquincourt,
 & le reste des Regimens de Cavalerie de Piloï,
 Ardennes, Marguerit, Langés, Calvo & la Fà-
 re, ses Gensdarmes, ses Chevaux legers & ses
 Gardes. Le Prince laissa Merinville sur l’ave-
 nuë de Villefranche à Ria avec partie de l’In-
 fan-

fanterie, mit l'autre dans les Cols, envoya toute la Cavalerie à Cornillas, vint avec Champaigne prendre son quartier au Couvent des Cordeliers où je m'étois logé, & me retint auprès de lui. 1654

Le soir du Lundi les ennemis brûlerent le fauxbourg qu'ils avoient à nôtre tête, entre lequel fauxbourg & nous il y avoit pourtant un pont sur la Tet qu'ils avoient rompu la veille; le feu dura toute la nuit & tout le lendemain Mardi. Ce jour-là sur les dix heures du soir le feu s'étant tout éteint, nous racommodâmes le pont & nous y fîmes un épaulement du côté de la ville; & comme les matériaux nous manquerent pour un des bouts du pont, nous y fîmes tendre des draps de toile pour ôter aux ennemis la vûe de ceux qui passioient, & à l'entrée du fauxbourg nous fîmes une traverse de la largeur de la ruë.

Le Mercredi premier de Juillet, je fis un logement à gauche des mafures près d'une redoute que les ennemis avoient faite devant leur porte, & un logement sur la droite qui commandoit fort cette redoute.

Une chose assez extraordinaire, & qui je croi même ne s'étoit encore jamais vûe que là, fut que je fis un logement avec des briques & d'autres matériaux que je faisois monter par une échelle, tant la situation de cette place étoit bizarre.

Le Jeudi second de Juillet je fis un logement sur la gauche de nos mafures.

Le Vendredi troisiéme l'on porta des mardriers à la Tour que l'on vouloit miner, on y logea les mineurs avec six soldats pour les soutenir, mais ils n'y demeurèrent gueres, le feu

— d'artifice & les pierres que les ennemis leur jet-
 4654. terent les en firent retirer.

Le Samedi quatrième l'on fit une galerie de trente pas, d'où l'on eût pu attacher sûrement le mineur le jour d'après, si les ennemis n'eussent demandé à capituler le Dimanche cinquième à cinq heures du matin: ils sortirent trois heures après & furent conduits à Puyserda.

Une chose encore qui me s'est guere vuë qu'à ce Siège, c'est qu'ayant duré quatre jours, je ne sortis point de garde; je dormois & je mangeois à la tête du travail. Il est vrai qu'outre les Officiers du Regiment de Champagne qui étoient fort intelligens, Villars premier Gentilhomme de la chambre du Prince de Conti me soulageoit beaucoup.

Piloi me pria de demander au Prince le Gouvernement de cette place pour lui, & que comme il ne vouloit pas quitter le Prince de toute la Campagne, il y mettroit, sous son bon plaisir, un homme de mérite dont il répondroit: je l'obtins, & Piloi y mit Bonne-Casse Capitaine de Cavalerie.

Situation de
 Ville-
 franche.

La situation de Ville franche est si extraordinaire, qu'il me parôit assez curieux de la décrire.

Ce sont deux rangs de maisons qui font une rue de trois cens pas de long, à droite & à gauche. Il y a deux montagnes si près l'une de l'autre, qu'il n'y a que la riviere de la Tet qui passe comme un torrent au pied de la muraille d'un côté; & de l'autre il n'y a qu'un chemin à passer une petite charette entre la montagne & un fossé fort étroit; ces deux montagnes ne sont que des rochers escarpez, & elles sont si hautes que l'on ne peut voir du bas les hommes qui sont au dessus.

D'a-

D'abord que le Régiment de Champagne fut campé auprès du Couvent des Cordeliers, les Miquelets d'Espagne (c'est une espèce de bandis qui sans aveu de personne, font la guerre pour un parti qu'ils affectionnent, & une autre fois contre) se vinrent poster au-dessus de la montagne du côté de la rivière, & de là se mirent à rouler des rochers sur nous. Cela épouvanta d'abord tout le Camp; mais lorsqu'on se fut un peu accoutumé à ce peril, on reconnut que quand ce rocher se rompoit en tombant, il se mettoit en tant de pieces que ce n'étoit presque plus que de la poussiere quand il étoit en bas, & que lorsqu'il tomboit entier il étoit aisé de l'éviter: sur cela Sarrafin disoit qu'il trouvoit la chose si plaisante, qu'aussi-tôt que les Miquelets en seroient partis, il y renverroit son valet pour lui jeter des pierres.

Les Miquelets reconnoissant leur roulement de rochers inutile, se mirent à nous tirer des coups de mousquets, dont les balles tomboient à terre de leur propre poids, tant la hauteur étoit excessive.

Après la prise de Villefranche, le Prince tint un Conseil de guerre, dans lequel il fut résolu qu'en attendant les troupes de Foix & de Bigorre que Marins Lieutenant General devoit amener, & les munitions de guerre qu'il falloit pour une seconde entreprise, l'on mettroit les troupes en quartier de rafraîchissement dans le Conflans, ce que l'on fit en douze quartiers qui répondoient à trois. Le Prince demeura à Villefranche, Merinville prit son quartier à Aulet, & moi le mien à Vernet.

Dans ce même Conseil on résolut de raser les Châteaux de S. Miguel, Fillols, Vernet, &

— S. Martin de Canigo; & la commission en fut
1654. donnée à Sagarre Gouverneur de Rouffillon.

On propoſa enſuite que le Prince prît mille chevaux & mille mouſquetaires & allât lui-même reconnoître Puycerda Capitale de la Cerdagne, mais qu'auparavant on envoyât reconnoître les chemins pour ſavoir ſi le charroi y pouvoit paſſer; ce qui fut exécuté, & Birague Lieutenant General de l'Artillerie y alla lui-même par trois endroits, & rapporta qu'il étoit abſolument impoſſible d'y conduire du canon. Pendant le voyage de Birague le Prince prit ces tems-là pour aller à Perpignan faire chanter le *Te Deum* ſur le Sacre du Roi qui s'étoit fait à Reims le ſeptième de ce mois, & mettre ordre à quelques diviſions qui étoient ſurvenuës entre le Conſeil *Real* & les Conſuls. Il y fit encore une Ordonnance contre les Cavaliers & les ſoldats qui pilloient les Sujets du Roi dans le Rouffillon & dans le Conſans, & qui détrouſſoient les vivandiers, & il m'envoya cette Ordonnance pour la faire publier dans les quartiers de la Cavalerie.

Dans ce tems-là je reçus cette Lettre du Roi.

„ **M** Onſieur le Comte de Buſſy Rabutin,
 „ Ayant fait expedier mon Ordonnan-
 „ ce de ce jour'hui, par laquelle & pour
 „ les conſiderations y contenuës, j'ordon-
 „ ne que les Capitaines de Chevaux-legers
 „ qui ſont Meſtres de camp de Cavalerie, &
 „ ſervent avec leurs Compagnies dans des
 „ Regimens qui ne ſont pas ſous leurs noms,
 „ les quitteront & s'en ſepareront inconti-
 „ nent & ſans delai avec leurs Compagnies

„ &

„ & celles qui ont eû ordre de les joindre , —
 „ & demeureroit delormais separez desdits 1654.
 „ Regimens sans qu'ils puissent à l'avenir es-
 „ cadronner avec leurs Compagnies & celles
 „ qui leur doivent être jointes avec les Re-
 „ gimens dont ils sortiront, si mieux ils n'ai-
 „ ment continuer à servir dans lesdits Regi-
 „ mens comme Capitaines de Chevaux-le-
 „ gers, & prendre rang du jour & date de
 „ leurs Commissions de Capitaines, ainsi qu'il
 „ est porté particulierement par madite Or-
 „ donnance; & desirant qu'elle sorte son ef-
 „ fet, j'ai bien voulu vous en adresser des
 „ copies avec cette Lettre, & vous dire que
 „ vous ayez à la faire publier en mon armée
 „ où vous servirez, & à les faire executer &
 „ observer ponctuellement, vous assurant que
 „ vous ferez chose qui me sera très-agréable :
 „ & sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. le
 „ Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte gar-
 „ de. Écrit à Paris, ce 25. de Juin 1654. Signé,
 „ LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre du Roi j'en reçus une en conformité de M. le Tellier.

Le Prince de Conti étant de retour à Villefranche tint Conseil de guerre, auquel il fut resolu que l'on iroit avec six cens chevaux & quatre cens mousquetaires faire mine d'investir Puycerda, pour obliger les ennemis d'y jeter le plus de gens qu'ils pourroient, & tout d'un coup envoyer quinze cens chevaux investir effectivement Castillon de Lampourdan. J'eûs la commission de Puycerda; & comme je prenois congé du Prince pour cette expedition, il

1654. reçut une Lettre du Cardinal Mazarin, par laquelle il lui mandoit qu'il n'avoit pas encore ouï dire qu'au sortir de quartier d'Hyver on mit les troupes en quartier de rafraichissement; que Merinville lui avoit mandé qu'on en vouloit user ainsi & que cela le surprenoit fort; qu'il croyoit pourtant que s'il le faisoit il ne pouvoit faire autrement, & ajoutoit de sa main, que Cromwel avoit fait commander à Bas, envoyé de la part du Roi auprès de lui, de sortir de Londres, sur l'avis qu'il disoit avoir que Son Eminence étoit auteur de la conjuration qu'on venoit de faire contre lui. Ensuite le Cardinal se justifioit au Prince de cet attentat, disant qu'on ne croiroit pas trop cette calomnie, de l'humeur dont on le connoissoit éloignée de toute violence, & finissoit sa Lettre par les assurances qu'il donnoit au Prince, que si les Anglois ne faisoient diversion on lui tiendroit ce qu'on lui avoit promis, qui étoit de lui fournir argent, hommes & munitions pour les desseins dont il s'étoit chargé.

Je partis de Villefranche le 18. de Juillet 1654. & je vins passer à Sardinia, à la Bastide, & dîner à Aulet; je passai de là à Fon-Pedrose sur le pont qui est au dessous de la tour de Villars, de là au Col de la Perche, & je vins loger à S. Pere qui est à l'entrée de la plaine de Cerdaigne.

Depuis Aulet jusqu'au Col de la Perche, les Miquelets d'Espagne m'escarmoucherent toujours & le plus incommodément du monde: car je passois du long d'une montagne dans des rochers pendans en precipice, où je ne pouvois marcher qu'au pas & un à un, & les ennemis étoient à couvert du long d'une autre montagne, vis-à-vis de la nôtre à la portée du mousquet

qu'on de nous ; cependant pour aller à eux il nous eût fallut faire plus de quatre lieues ; de sorte que c'étoit proprement passer par les armes que de marcher ainsi : nous n'y eûmes pourtant que peu de gens & de chevaux blesez, 1654

J'attendis à S. Pere jusqu'à deux heures après midi du Dimanche 19. des nouvelles du Prince, comme il m'avoit promis en partant, de m'en donner ; mais voyant que je n'en recevois point je passai outre & je m'en allai en passant prendre Livia dans la plaine ; de là je logeai mes troupes dans les villages les plus proches de Puycerda ; savoir à Onzes, à Calde, à Ische, & à Ager où je pris mon quartier.

Aussi-tôt que je fus à mon logis j'écrivis cette Lettre au Prince.

D'Ager ce 19. de Juillet 1654. à dix heures du soir.

JE vins hier coucher à S. Pere où j'attendis les ordres de Votre Altesse jusqu'à deux heures après midi, comme nous étions demeurés d'accord M. de Merinville & moi ; mais n'en recevant point, je suis entré dans la plaine de Puycerda. D'abord j'ai envoyé sommer Livia de se rendre, les habitans m'ont répondu qu'ils étoient prêt d'obeir ; mais qu'il y avoit neuf soldats & un Sergent Espagnol dans le Fort qui vouloient se défendre : après quelques pourparlers ils sont sortis sans armes, & je les ai envoyés à Puycerda avec un Trompette. J'ai mis trente Mousquetaires dans ce Fort avec un Capitaine & un Lieutenant ; après cela j'ai pris cinq quartiers pour mes troupes qui sont proches les uns des autres, & du côté d'où peut venir le secours. Quatre sol-

1654. „ dats François que les ennemis avoient pris
 „ l'année passée à Gironne & forcé de prendre
 „ parti, se sont venus rendre à moi; ils con-
 „ viennent tous qu'il y a sept à huit cens hom-
 „ mes dans la place & soixante chevaux. L'un
 „ de ces rendus m'a dit que les ennemis pre-
 „ noient mille pains par jour; qu'il y a plus de
 „ deux cens soldats François qui ne cherchent
 „ que le moyen de sortir pour se rendre; que la
 „ muraille est de pierre jusqu'à la hauteur d'une
 „ pique; que le dessus n'est que de terre; qu'il
 „ n'y a autour que des échafaux de maisons pour
 „ servir de banquette, & que cette place se ren-
 „ dra si-tôt qu'elle verra le canon, mais que les
 „ ennemis ne croyent pas qu'on y en puisse men-
 „ ner. Ils viennent de brûler quatre moulins
 „ qu'ils avoient à cent pas de leurs murailles de
 „ peur qu'ils n'eussent favorisé nos approches.
 „ Si V^{otre} Altesse trouve bon que je lui parle
 „ franchement sur cette affaire, je lui dirai que
 „ si le canon peut passer même dans quinze
 „ jours c'est une place prise, & que c'est ce
 „ qu'elle peut faire à present de plus beau en
 „ Catalogne, de plus utile pour le service du
 „ Roi, & de plus avantageux pour l'armée. On
 „ ne fauroit trouver une plaine plus riche que
 „ celle-ci pour ce qu'elle contient, ce sont les
 „ plus beaux bleds du monde, les meilleurs
 „ foins, & en plus grande quantité, les villa-
 „ ges sont à cinq cens pas les uns des autres.
 „ Si V^{otre} Altesse prenoit cette résolution il
 „ faudroit qu'elle envoyât quinze cens chevaux
 „ en Lampourdan, comme elle avoit résolu,
 „ pour couvrir Roze & tout le Rouffillon, &
 „ avec le reste de l'armée marcher dès Mardi
 „ matin droit ici, laissant ordre de faire prompte-

„ ment

„ ment accommoder le chemin du canon : car ———
 „ supposé qu'il puisse passer dans quinze jours , 1654.
 „ je mets ma tête à couper que c'est une place
 „ prise. Cependant, Monseigneur, ce qu'on ap-
 „ pelle mettre des troupes dans la paille jusqu'au
 „ ventre, c'est les amener ici : votre Cavalerie
 „ qui par tout ailleurs se ruinera en cette saison ;
 „ non seulement ne deperira point ; mais encore
 „ se refera dans cette plaine ; il y a pour deux
 „ mois de fourrages. Enfin, Monseigneur, je
 „ suis au desespoir que vous ne voyez pas vous-
 „ même ce que je voi : car quelque resolution
 „ que vous eussiez prise, vous tourneriez vos
 „ pensées de ce côté. Je vous dis encore une fois
 „ que le canon pouvant passer, dans quinze jours
 „ vous prendrez cette place, & en ce cas,
 „ *Objet rare & charmant, vous ne sauriez
 mieux faire.*

„ J'attends les ordres de Vôtre Altesse sur ce
 „ qu'elle resoudra, & je suis du meilleur de
 „ mon cœur à Elle.

Le lendemain Lundi 20. de Juillet, je com-
 mençai d'agir comme si le Prince eût dû se
 rendre à mes persuasions : je me saisis d'un
 moulin qui étoit proche de la ville, où je mis
 trente Mousquetaires & un Lieutenant de Merin-
 ville, de crainte que les ennemis ne le brûlassent,
 comme ils en avoient brûlé quatre la veille à
 l'entrée de la nuit.

Je fis le tour de la ville pour la reconnoître a-
 vec cent chevaux : je me saisis d'un petit château
 assez près de la place sur le chemin de Livia, où je
 mis dix Mousquetaires & un Sergent : j'envoyai
 quinze Mousquetaires & un Sergent dans la Tour
 de Villars pour m'assurer du Col de la Perche.

1654. Ce jour-là il revint de la guerre un parti que j'y avois envoyé de trente Maîtres de tous les Corps, qui amenèrent deux cens juments, douze cens moutons, & quatre cens bœufs.

Le lendemain 21. de Juillet sur les quatre heures après midi les ennemis sortirent en deux bataillons & deux escadrons jusqu'à un des moulins qu'ils avoient brûlé, pour soutenir leurs gens qui travailloient là auprès à la fascine: pendant la première voiture qu'ils firent je n'eus que le loisir de faire monter à cheval toute la Cavalerie & faire prendre les armes à l'Infanterie; & comme je vis qu'ils remenoient les mêmes gens au travail, je marchai à eux avec toutes mes troupes, je leur fis d'abord quitter le moulin & les obligeai de se retirer dans la contrescarpe, d'où ils nous firent une heure durant un fort grand feu. Le Major de Merinville nommé la Prunarelle y fit des merveilles; nous n'y perdimes qu'un soldat d'un coup de Canon, & nous n'y en eûmes que quatre blessés & quelques chevaux tuez; les ennemis y eurent plusieurs blessés, & entre autres Dom Thomas de Bagnols Gouverneur autrefois du Roussillon pour le Roi, & qui avoit tourné casaque pendant la guerre civile de 1651. Après qu'ils se furent retirez dans la ville, je me retirai aussi dans mes quartiers: tous les jours précédens, il s'étoit venu rendre des soldats François pris l'année d'aparavant à Gironne, il s'étoit aussi rendu des Walons & des Napolitains: les Walons prenoient parti & les Napolitains demandoient des passeports pour se retirer en leur pais.

Aussi-tôt que le Prince eût reçu ma Lettre il envoya Merinville, & Birague Lieutenant Ge-

General de l'Artillerie avec tous les Commissaires revoir encore les chemins de Villefranche à 1654. Puycerda, par où le canon pourroit passer, & à leur retour il m'écrivit cette Lettre que je reçus le 22. de Juillet.

Mais pour ne rien laisser qu'on n'entende, il faut savoir que le Prince de Conti aimoit à rire & badinoit toujours avec moi: & parce que mon oncle étant Grand-Prieur de France, & que je logeois au Temple avec lui, le Prince avoit trouvé plaisant de m'appeller quelquefois son Templier.

Du 21. de Juillet 1654. à Villefranche.

” Enfin mon pauvre Templier, le canon ne
 ” sauroit passer, le chemin a été couvert
 ” toute la journée d'Officiers Generaux pour
 ” essayer d'y faire une derniere tentative, mais
 ” en vain, & ce n'est pas ouvrage de mortel.
 ” On m'a dit qu'un Dieu envieux de la prosperite
 ” de Birague avoit rendu ces montagnes
 ” inaccessibles. Enfin, s'il est permis de citer
 ” Ovide,

” *Non est mortale quod optas.*

” Serieusement j'en suis enragé, mais à quoi
 ” bon se desesperer, Birague en a pris la com-
 ” mission, & moi celle de vous mander d'être
 ” avec tout ce que vous avez de gens avec vous
 ” Vendredi au soir à Vinissas. M. de Marins s'y
 ” doit rendre le même jour & nous aussi; vous
 ” pouvez loger entre-ci & là où vous jugerez le
 ” plus à propos: cependant soyez persuadé que
 ” je suis absolument à vous,

ARMAND DE BOURBON.

” Mille amitez à Péro.

1654 Le 22. que je reçus cette Lettre, il revint des montagnes un parti du Regiment d'Emanuel d'Oche qui lui amena sept cens vaches.

Le lendemain Jeudi 23. je partis avec toutes mes troupes, suivant l'ordre du Prince, & je reçus par les chemins ce Billet de lui, qu'il m'avoit encore écrit, de crainte que je n'eusse pas reçu le premier.

A Villefranche ce 21. de Juillet 1654.

JE vous ai écrit ce matin par un payfan, pour vous dire de marcher incontinent ma Lettre reçüe, & de venir à Vinffas Vendredi au soir : vous pourrez loger entre-ci & là, dans les lieux que vous trouverez les plus commodes. L'impossibilité de faire passer le canon nous oblige de suivre notre dessein de Lampourdan & de quitter celui de Puycerda. Toute l'armée sera Vendredi à Vinffas, rendez-vous-y avec vos troupes.

ARMAND DE BOURBON.

J'arrivai donc le Vendredi au soir à Vinffas où le Conseil ayant été tenu, il fut resolu que l'armée marcheroit en Lampourdan pour ravitailler Roses, & voir si nous y pourrions entreprendre le Siege de Castillon, ou du moins y subsister aux depens de l'ennemi.

L'on fit un état des choses necessaires pour ce Siege.

On laissa dans Villefranche cent sacs de farine & les vivres de l'armée pour un mois, sur le pied de la fourniture journaliere pour la subsistance de la garnison, qui étoit composée de cent hommes du Regiment des Galeres, & de cent

cent cinquante du Regiment de Campels, avec ces munitions de bouche, on laissa encore un millier de poudre, un de plomb, & quinze cens livres de meche. 1654

On mit dans Arles cinquante hommes de Chouppes, & pour un mois de vivres.

Le 25. de Juillet nous partîmes de Vinssas avec l'armée & nous vinmes loger à Tuis, le Prince me donna ordre en y arrivant de détacher quinze cens chevaux pour entrer un jour avant nous en Lampourdan, afin d'empêcher que les ennemis ayant avis de notre marche, ne missent le feu dans les fourrages qu'ils n'auroient pas le loisir de retirer dans leurs places. Il échut un jour du Colonel Balthasar Allemand un des Lieutenans Generaux de l'armée de commander ce parti: il marcha donc en diligence & alla loger au Boulon.

La Cavalerie que je lui donnaï fut les Regimens de Balthasar, Langés, Marcilli, la Fare, Almeras, la Roque, Marguerit & Ardennes.

Le 26. l'armée alla loger à S. Jean de Pagés à une lieuë du Col de Pertus. Sur le minuit le Prince reçut une Lettre de Balthasar, par laquelle il lui mandoit que les ennemis avoient investi Roses avec douze cens hommes de pied & huit cens chevaux: qu'ils avoient déjà pris un petit Fort auprès de la place, & qu'ils attaquoient les Tours de la Selve, que leur armée s'assembloit entre Ostalric & Gironne pour marcher en diligence à Roses, qu'ils ne faisoient point de difficulté d'emporter en peu de tems, & que Dom Juan d'Autriche devoit arriver par mer avec des vivres & des fourrages pour ce Siege: Balthasar ajoûtoit qu'il alloit marcher aux ennemis; que si Son Alteffe vouloit un peu presser

sa marche, il lui répondoit qu'ils ne se retireroient point sans combattre.

Nous partîmes donc le 27. de Juillet une heure avant le jour, & pour faire plus de diligence, le Prince qui mouroit d'envie de donner un combat, laissa les bagages derrière, partagea ses troupes en deux, envoya Bougi Lieutenant General avec toute l'Infanterie, qui étoit de trois mille hommes, passer au Col de Paniffas, & pour lui il passa au Col de Pertus avec deux mille cinq cens chevaux qui lui restoient, & trois Lieutenans Generaux, Tilli, Dom Joseph Marguerit & moi.

Au Col de Pertus, le Prince reçut un autre Billet de Balthasar, par lequel il lui mandoit que la Cavalerie des ennemis se retireroit de devant Roses, & que l'Infanterie étoit entrée dans Castillon dès le 25. au soir sur l'avis qu'ils avoient eü de la marche de Son Altesse; que c'étoit le Baron de Butler qui commandoit ces troupes-là, & qu'il les alloit suivre avec huit ou neuf cens chevaux des mieux montez de la Cavalerie.

Notre armée s'étant assemblée à la Jonquiere, petit Bourg au pied des Pyrenées, nous marchâmes plus lentement, le Prince prit son quartier à Figuières avec l'Infanterie; les Gendarmes & les Compagnies franches à Pétclades, & moi avec une grande partie de la Cavalerie legere à Villebertran, le reste à Villetrenin & Cabanes.

La longueur & la diligence extraordinaire de la marche avec l'extrême chaleur qu'il faisoit avoient fort fatigué les troupes.

Combat de Ver- La nuit du 27. au 28. de Juillet le Prince reçut nouvelles de Balthasar, qu'il avoit joint les ennemis à Verges sur la riviere de la Tet &

les

Ils avoit entierement defaits , pris deux Com-
missaires Generaux , six Capitaines , douze au- 1654.
tres Officiers , & plus de trois cens Cavaliers ,
outre plus de deux cens chevaux d'Espagne ,
sans avoir perdu de notre côté que huit ou dix
hommes.

Piloi fut aussi-tôt envoyé à la Cour porter la
nouvelle de cette défaite.

Le 28. le 29. & le 30. nous séjournâmes dans
nos quartiers pour attendre deux petites pieces
de huit livres de balles qui nous venoient par
le Col de Pertus , & que l'on eût fait du pain
de munition. Le dernier jour que nous séjournâmes
dans nos quartiers , j'écrivis cette Let-
tre à Madame de ***.

A Figuières ce 30. de Juillet 1654.

” **M**ON Dieu , que vous avez d'esprit , ma
” Cousine , que vous écrivez bien , que
” vous êtes aimable : il faut avouer qu'étant
” aussi-prude que vous l'êtes , vous m'avez grand
” de obligation que je ne vous aime pas plus que
” je fais. Ma foi j'ai bien de la peine à me
” retenir , tantôt je condamne votre insensibi-
” lité , tantôt je l'excuse , mais je vous estime
” toujours : j'ai des raisons de ne vous pas dé-
” plaire , mais j'en ai de fortes de vous deso-
” beir. Quoi , vous me flatez , ma Cousine ,
” & vous ne voulez pas que j'aye les dernières
” tendresses pour vous ? Eh bien , je ne les
” aurai pas , il faut vous aimer à votre mode ,
” mais vous repondrez un jour devant Dieu de
” la violencé que je me fais , & des maux qui
” s'en ensuivront.

” Au reste , Madame , vous me mandez
” qu'a

1654. „ qu'après que vous êtes demeurée d'accore
 „ avec Chapelain que j'étois un honnête hom-
 „ me , & que même vous l'avez remercié du
 „ bien qu'il disoit de moi ; Je ne puis plus vous
 „ dire que vous êtes du parti du dernier venu :
 „ je ne voi pas que cela vous justifie beaucoup :
 „ vous m'entendez louer & vous en faites de
 „ même. Que sai-je, s'il vous avoit dit, c'est
 „ un galant homme que M. de Buffy , il ne
 „ peut pas manquer de faire quelque chose ; il
 „ est à craindre seulement qu'il ne s'attache
 „ un peu trop à ses plaisirs quand il est à Paris.
 „ Que sai-je, dis-je, si vous n'eussiez pas crû
 „ qu'il eût eû raison , & si dans votre cœur
 „ vous n'eussiez pas condamné ma conduite :
 „ car enfin , je vous ai vû dans des allarmes
 „ mal fondées après de semblables conversa-
 „ tions : c'est une marque que les bonnes im-
 „ pressions que vous avez de moi ne sont pas en-
 „ core bien fortes. Bien m'en prend que vous
 „ voyez souvent de mes amis, sans cela, Ma-
 „ demoiselle de **** m'auroit tantôt ruiné
 „ dans votre esprit, je ne vous traiterois pas de
 „ même si l'occasion s'en presentoit ; je ne re-
 „ jetterois pas seulement la médifance la plus
 „ forte qu'on me feroit de vous, mais la plus
 „ legere même précédée de vos louanges. Adieu,
 „ ma belle Cousine.

Le 31. de Juillet l'armée marcha, l'Infanterie alla loger à S. Miguel de Flavia avec les Gendarmes, & la Cavalerie logea à S. Thomas de Flavia.

Le premier d'Août le Prince & tous les Lieutenans Generaux, hormis moi, allerent loger avec l'Infanterie & les Gendarmes à Belcaire,
 &

& moi seul avec toute la Cavalerie legere à Verges.

1654.

Ce jour-là les quinze cens chevaux qui avoient fait l'expédition de Balthasar me vinrent joindre à Verges : ils n'avoient bougé de S. Pere-Pescador depuis leur combat.

Le même jour Gaston de Nogaret Duc de Candale, Colonel de l'Infanterie de France, & Capitaine General dans notre armée, arriva à Belcaire avec Vardes & Cominges Lieutenans Generaux.

La nuit du premier au second d'Août j'envoyai deux partis à la guerre du côté de Gironne de vingt Maîtres chacun, qui me rapportèrent que la Cavalerie des ennemis étoit logée dans cinq ou six villages à une lieuë par delà Gironne, sur le chemin de Blaves.

Le second d'Août, le Prince vint dîner chez moi à Verges avec le Duc de Candale & tous les Lieutenans Generaux. Après dîner le Conseil de guerre se tint, dans lequel il fut resolu qu'on renverroit encore un parti plus fort à la guerre pour tâcher d'avoir des prisonniers, & savoir au vrai l'état des ennemis. J'y envoyai le Colonel la Roque avec cent chevaux, qui me rapporta le 3. de Juillet, que les ennemis étoient allez loger à Blaves avec mille hommes de pied & huit cens chevaux.

Dans ce même Conseil on regla le rang des Lieutenans Generaux qui n'en convenoient pas, Marins, Bougi, Vardes, Cominges & Tilli tirèrent au sort & marcherent sans consequence suivant l'ordre où je les viens de nommer. Balthasar & moi tirâmes aussi : ses provisions étoient dattées quinze jours avant les miennes, & j'étois entré dans le service avant lui ; il

gagna

— *gagua & marcha devant moi sans consequence,*
 1654. les uns & les autres ayant remis à la Cour le
 jugement de leurs rangs l'hiver d'après.

Il fut encore réglé que le Lieutenant General
 de jour demeureroit au corps d'armée.

Qu'en sortant de jour il iroit à l'arrière-garde,
 & le troisieme jour à l'Infanterie.

Que celui qui seroit de jour commanderoit
 par-tout.

Que les détachemens se feroient par tour à
 commencer par le plus ancien jusqu'au dernier
 & ainsi de suite.

Que s'il arrivoit que le jour du commande-
 ment de l'armée & celui du détachement arriva-
 sent en même tems, il seroit au choix du Lieu-
 tenant General de jour de prendre l'un ou l'au-
 tre, & au cas qu'il choisît de demeurer à l'ar-
 mée, il ne perdrait pas pour cela son jour de
 détachement, mais qu'il reprendroit la place de
 celui qui auroit été détaché pour lui.

Que celui qui devoit entrer de jour iroit au
 campement si l'armée marchoit.

Tous ces reglemens furent écrits par Bougi
 & signez par le Prince.

Sur la requête que le Regiment Colonel fit
 qu'après avoir séjourné trois jours dans un
 Camp, il pût reprendre l'avantgarde à la pre-
 miere marche, alleguant que c'étoit un de ses
 privileges; Il fut réglé qu'il falloit avoir séjourné
 douze jours, & que le premier Regiment
 de Cavalerie de l'armée auroit ce même privi-
 lege en son absence.

Le 9. le Prince alla visiter Roses avec tous les
 Officiers Generaux à la reserve de Vardes qui
 demeura au quartier de l'Infanterie, & moi à
 Verges avec la Cavalerie.

Mais

Mais avant que de parler d'autre chose, il faut dire que le Prince avoit fait proposer par Piloï 1654. au Cardinal le Siege de Cap-de-Quiers, pourvu que notre armée navale le bloquât & qu'il ne la lui demandoit que pour quinze jours; que sur cela le Cardinal avoit envoyé ordre au Commandeur Paul à Toulon de faire avec l'armée navale ce que le Prince de Conti lui commanderait pendant quinze jours seulement.

Le Prince avoit mandé son dessein au Commandeur, & le 10. d'Août séjournant à Rose, il en reçut une Lettre par laquelle il lui mandoit qu'il seroit dans huit jours près de Son Altesse.

Le 12. le Prince revint à Belcaire.

Le 13. il alla loger à Toroëille-de-Mongris, & l'Infanterie à Ouillas, la Cavalerie ne sortit point de Verges.

Le 15. le Prince, le Duc de Candale & les Lieutenans Generaux vinrent diner & tenir Conseil chez moi à Verges. Après diner nous allâmes tenir une espece de marché aux chevaux entre le quartier du Roi & mon quartier.

Dans ce tems-là nous eumes nouvelle que le Regiment d'Infanterie de la Reine & celui de Cavalerie de Harcour venant de Foix joindre l'armée, & passant dans les montagnes de Capfir, avec la confiance & le peu de précaution de gens qui avoient marché au milieu de la France, furent attaquez par la garnison de Puyceda & défaits. Ce fut une fort belle action à Dom Pedro de Las Valanconelas Gouverneur de cette place: car il les envoya défaire à dix lieues dans les montagnes.

Me trouvant alors dans une grande oisiveté à Verges, j'écrivis cette Lettre à Madame de **.

De

1654.

Du Camp de Verges ce 17. d'Août 1654.

„ Vous me dites si souvent que vous mere-
 „ greteriez si j'étois mort, & je trouve si
 „ beau pour moi d'être regreté de vous, que
 „ cela me feroit souhaiter d'être en cet état sans
 „ quelques petites raisons qui m'en empêchent
 „ encore, outre que ne vous ayant jamais sur-
 „ prise en mensonge, je suis bien aise de vous
 „ croire en cette rencontre, & puis il y a gran-
 „ de apparence qu'une personne qui a la larme
 „ à l'œil en parlant seulement de la perte d'un
 „ de ses amis, le pleureroit tout-à-fait si elle
 „ l'avoit effectivement perdu. Je croi donc,
 „ ma belle Cousine, que vous m'aimez, & je
 „ suis pour vous comme vous êtes pour moi,
 „ c'est-à-dire, content au dernier point de
 „ vous & de votre amitié. Ce n'est pas que je
 „ demeure d'accord que votre Lettre, toute
 „ franche & toute signée, comme vous dites,
 „ fasse honte à tous les poulets : ces deux cho-
 „ ses n'ont rien de commun entre-elles ; il vous
 „ doit suffire que l'on approuve votre maniere
 „ d'écrire à vos bons amis, sans vouloir médi-
 „ re des poulets qui ne vous ont jamais rien dit.
 „ Vous êtes une ingrate, Madame, de les trai-
 „ ter mal après qu'ils ont eû tant de respect pour
 „ vous : pour moi, je vous l'avouë, je suis
 „ dans l'intérêt des poulets, non pas contre vos
 „ Lettres ; mais je ne voi pas qu'il faille pren-
 „ dre parti entre-eux : ce sont des beautez diffé-
 „ rentes : vos Lettres ont leurs graces, & les
 „ poulets les leurs ; mais pour vous parler fran-
 „ chement, si l'on pouvoit avoir de vos pou-
 „ lets, on ne feroit pas tant de cas de vos Lettres.

„ Il

„ Il est vrai, Madame, que vous êtes étran-
„ gement revoltée contre les coquettes, je ne
„ sai pas si cela vous durera jusqu'à cinquante
„ ans : à tout hasard je me tiendrai en haleine
„ de beaux sentimens pour les pousser avec vous
„ si vous venez à les aimer, & en attendant je
„ n'aurai pour vous que la plus belle amitié du
„ monde, puisque vous ne voulez autre chose.
„ Je suis bien-aise que vous foyez satisfaite
„ du c'est une marque qu'il se met à la
„ raison, & qu'il ne prend plus tant les choses à
„ cœur qu'il faisoit : quand vous ne voulez pas
„ ce qu'on veut, Madame, il faut bien vou-
„ loir ce que vous voulez, on est encore trop
„ heureux d'être de vos amis ; il n'y a guere
„ que vous dans le Royaume qui puisse réduire
„ ses amans à se contenter d'amitié, nous n'en
„ voyons presque point qui n'étant pas demeu-
„ rez d'accord de s'aimer, ne soient tout-à-
„ fait mal ensemble : & je suis persuadé qu'il
„ faut qu'une femme ait un mérite extraordi-
„ naire, pour faire en sorte que le dépit d'un
„ amant maltraité ne le porte pas à rompre a-
„ vec elle.
„ J'admire la constance de Monsieur de
„ pour Madame de ne voit-il pas ses
„ dents, & qui pis est, ne les sent-il point ?
„ J'ai toujours bien crû que l'amour aveu-
„ gloit, mais je ne savois pas encore qu'il en-
„ rumât.
„ Que sert à Madame de d'être reve-
„ nue si belle de Bourbon, si elle ne peut étaler
„ ses graces dans le monde : en verité c'est une
„ tyrannie épouvantable que celle qu'elle souf-
„ fre, & je croi qu'après cela on la devoit ex-
„ cuser si elle se vengeoit de son tyran. Il est
„ vrai

1654. „ vrai que je pense qu'elle s'est vengée il y a
 „ long-tems du mal que l'on lui devoit faire:
 „ comme c'est une personne de grande pré-
 „ voyance, elle a bien jugé que l'on lui don-
 „ nerait sujet de plainte quelque jour; elle
 „ n'a pas attendu que l'on primât, & entre
 „ nous je croi que son mari est sur la défen-
 „ sive.

„ Nous avons ici **** un de ses amans,
 „ qui m'a dit qu'il étoit de vos amis & qu'il
 „ vouloit vous écrire: je sai par M. le Prince
 „ de Conti qu'il a dessein d'être amoureux de
 „ Madame de **** cet hiver; & sur cela,
 „ Madame, ne plaignez-vous pas les pauvres
 „ femmes, qui bien souvent récompensent par
 „ une véritable passion un amour de dessein:
 „ c'est-à-dire, donnent du bon argent pour de
 „ la fausse monnoye. Je croi que **** aura
 „ de la peine à sa conquête, non pas tant par la
 „ force de la place, que par les soins & la dé-
 „ fense du Gouverneur. Au reste, il m'a fait
 „ des avances d'amitié extraordinaires, & si
 „ grandes qu'il m'a obligé contre la résolution
 „ que j'avois faite de n'être jamais son ami, de
 „ me dédire. La réputation qu'il a d'être infi-
 „ dèle me faisoit peur, mais il est des amis de
 „ toutes sortes: si j'ai un secret, celui-là ne le
 „ saura pas, & particulièrement si c'est un
 „ dessein pour ma fortune à quoi il puisse pré-
 „ tendre: *Guarda la gamba*. Voilà qui est
 „ de mon crû, Madame. Corbinelli est à dix
 „ lieues d'ici. Il faut avouer que j'ai un beau
 „ naturel de savoir cela sans jamais avoir eu
 „ de Maître.

„ Vous ne me mandez rien de la Marquise
 „ de ****. cependant elle est de vos bonnes

„ amis,

„ amies, & assez des miennes : est - ce qu'elle —
„ n'est plus à Paris, ou que vous ne m'en vou- 1652.
„ lez pas parler de peur d'être obligée de me
„ mander ce qu'elle fait ; écrivez - le moi je
„ vous prie ; car enfin, je l'estime fort, & je
„ serai bien-aïse de faire quelque chose pour el-
„ le : si elle peut une fois sortir de condition je
„ lui en offrirai une, j'ai ouï dire que c'est une
„ personne de service.

„ Je suis ravi d'être bien avec Messieurs vos
„ oncles ; jalousie à part, ce sont d'honnêtes
„ gens, mais il n'y a personne de parfait dans
„ le monde ; s'ils n'étoient jaloux ils seroient
„ peut-être quelque chose de pis ; avec tout ce-
„ la je ne les crains pas trop, & savez - vous
„ bien pourquoi, Madame, c'est que je vous
„ crains beaucoup & que vous êtes cent fois
„ plus jalouse de vous-même qu'eux.

„ Toujours quelque douceur, Madame, je
„ ne m'en saurois tenir, mais il n'y a pas de
„ danger à cette heure que Madame de ****
„ voit vos Lettres.

„ J'oublois de vous dire que j'ai écrit à M.
„ de **** sur la mort de Madame sa femme.
„ Madame de Bussy me mande que je lui ai
„ bien de l'obligation de ce qu'il a fait pour moi
„ à la Chambre des Comptes, ce qui redouble
„ le déplaisir que j'ai de la perte qu'il a faite,
„ c'est que j'apprehende qu'il n'aille devenir
„ mon quatrième rival ; il y avoit assez de dis-
„ position du vivant de sa femme, mais sa con-
„ sideration le retenoit toujours. Adieu ma bel-
„ le Cousine, c'est assez badiner pour cette fois :
„ voici le serieux de ma Lettre ; je vous aime
„ de tout mon cœur.

1654. *A Madame de **** dans la même Lettre.*

„ Je vous suis tout-à-fait obligé , Madame,
 „ de l'avis que vous m'avez donné , croyant
 „ que notre belle Marquise eût lu mes Lettres
 „ toute seule ; je lui aurois peut-être écrit des
 „ choses que je ne voudrois pas dire à d'autres
 „ qu'à elle ; & Dieu fait quelle vie vous m'euf-
 „ fiez faite à mon retour , & quelle honte vous
 „ & moi en eussions eue : votre prudence a dé-
 „ tourné ce malheur en m'apprenant que vous
 „ lisez mes Lettres , & a mis les choses en état
 „ que je tâcherai de vous donner toujours du
 „ plaisir & jamais du chagrin. Mais d'un autre
 „ côté, Madame, j'ai honte d'écrire des Let-
 „ tres si folles , sachant que vous les devez
 „ voir , vous qui êtes si sage , & devant qui les
 „ précieuses ne font que blanchir. Il n'importe,
 „ votre vertu n'est point farouche , & ja-
 „ mais personne n'a mieux accordé Dieu & le
 „ monde que vous.

Le 18. d'Août le Prince de Conti , le Duc
 de Candale , Bougi , Cominges & moi nous
 allant promener sur le bord de la mer , nous
 vîmes , mais encore fort loin , notre armée na-
 vale , composée de sept vaisseaux & de six gale-
 res. D'abord qu'elle découvrit celle d'Espagne
 au Golfe du Cap-de-Quiers , composée de dix
 vaisseaux & de cinq galeres , l'Admiral tira un
 coup de canon pour assembler le Conseil , dans
 lequel il fut résolu que l'on se retireroit , parce
 que les ennemis avoient trois vaisseaux plus que
 nous. A l'entrée de la nuit le Commandeur
 Paul envoya par une chaloupe cette nouvelle

au

au Prince, qui n'en étant pas trop satisfait, fut obligé de tourner ses pensées sur des places de terre.

Le 20. Don Luc Capitaine & Major de Baltazar nous ayant amené des prisonniers qui disoient que la Cavalerie des ennemis au nombre de huit cens chevaux étoit à Pineda, S. Esteve & autres villages ouverts à onze lieuës de nous, le Prince accompagné du Duc de Candale, de Bougi, Cominges, Balthasar, le Comte d'Ille & moi, prit deux mille chevaux, avec lesquels nous allâmes le 21. passer à une demie lieuë de Palamos, après une halte de trois heures à un village appelé Calonge; nous remarquâmes jusqu'à l'entrée de la nuit, que nous arrivâmes à la Val-d'Aure, où nous fîmes une autre halte jusqu'à deux heures avant le jour, que nous en repartîmes & marchâmes jusques près d'Ostalric. En faisant repaître les troupes nous apprîmes par un Bourgeois de ce lieu-là que l'on prit, que les ennemis savoient notre marche il y avoit six heures: un peu après nous y entendîmes tirer du canon, de sorte que le Prince résolut de s'en retourner se voyant decouvert, nous passâmes la nuit en cet endroit.

Le lendemain 23. nous vîmes aux portes de Gironne où nous fîmes quelques prisonniers, desquels nous apprîmes que le jour que nous étions partis de Verges un Païsan en étoit parti en même tems que nous, & étoit allé donner avis de notre marche à Don Paul de Parade General de l'Artillerie, Commandant à Gironne, lequel avoit mandé en diligence à Ostalric & à S. Saloni, que nous avions un grand parti en campagne, & que l'on se tint sur ses gardes.

Le lendemain 24. nous allâmes passer la Ter à S. Gregory & camper à Cervia, le 25. nous arrivâmes de grand matin à Verges & à Torocille de Mongris.

Le 26. l'armée séjourna dans ses quartiers. Ce jour-là il fut réglé que l'armée se partageant en plusieurs quartiers, le Lieutenant General de jour ne pourroit choisir de quartier au préjudice de son ancien, quoi qu'il pût choisir de poste dans la marche de l'armée, & de logis dans le quartier où il seroit.

Le 27. l'armée partit de ses quartiers & alla loger, le quartier du Roi à S. Geordy avec le Regiment de Champagne & les Gendarmes; les Brigades de Normandie & d'Anjou, & Merinville Cavalerie à Cervia avec le Duc de Candale, Cominges & Baltasar; la brigade du Colonel & celle de Conti Cavalerie, avec le reste de la Brigade de Champagne à Coulomés avec moi: ces trois quartiers éloignez l'un de l'autre d'une grande demie lieuë sur la riviere de la Ter.

Le 28. je reçus ma Lettre de service de Lieutenant General.

Le 29. d'Août la Cavalerie de Coulomés étant allée au fourrage à Saouffe, les habitans tirèrent dessus & la contraignirent de s'en revenir sans fourrage, quoi que ce village eût ordre de Don Joseph Marguerit, ainsi que cela se pratiquoit: le lendemain j'y envoyai de l'Infanterie avec la Cavalerie, avec ordre de forcer si on trouvoit de la résistance. Les paisans ayant d'abord tué quelques soldats & deux cavaliers, le Commandant de l'escorte fit mettre le feu à l'Eglise; mais le peuple étant au-dessus de la voute ne fut point forcé & sauva tout son fourrage, de sorte que les troupes s'en revinrent encore sans rien faire. Don

Don Joseph Marguerit, qui n'avoit de con-
sideration parmi nous que par l'amitié que les
peuples avoient pour lui, étant averti de ce des-
ordre, en fit d'abord ses plaintes au Duc de Can-
dale, lequel me haïssant alors, sans en avoir
de raison, fut bien-aïse d'avoir de quoi me ren-
dre de mauvais offices auprès du Prince, dont
l'affection pour moi lui déplaisoit. Il lui mena
Don Joseph, lui exagéra ma violence, & lui
dit que ces choses-là étoient capables de revol-
ter la Catalogne contre nous.

Le Prince aimoit fort le Duc de Candale,
mais il ne m'abandonna pas; & cependant pour
contenter Don Joseph Marguerit & les peuples,
il m'envoya à l'heure même cet ordre écrit &
signé de sa main.

„ Monsieur de Bussy arrêtera tout présente-
„ ment l'Officier qui commandoit les trou-
„ pes qui ont été à Saouffe, & le fera amener
„ ici demain au matin. Fait au Camp de S. Geor-
„ dy ce Lundi ap soir 30. d'Avril 1654.

ARMAND DE BOURBON.

, Je vous supplie d'exécuter cet ordre dès ce
„ soir.

Le lendemain 31. d'Août j'allai trouver le
Prince & je lui menai l'Officier qu'il deman-
doit. Il me dit les plaintes de Marguerit, & me
demanda quel sujet j'avois donné au Duc de
Candale de ne m'aimer pas. Je lui justifiai pre-
mierement le Commandant du fourrage en pre-
nant sur moi ce qui étoit arrivé, & je me ju-
stifiai moi-même par la rebellion des habitans
de Saouffe. Pour la haine du Duc de Can-
dale, je lui dis que je n'en savois point d'autre

raison, sinon que Son Altesse m'aimant il en
 1654. avoit de la jalousie. Il m'assura qu'il ne l'en
 gueriroit pas; & pour ce qui regardoit la plain-
 te des habitans de Saouffe, il leur fit dire qu'on
 les châtieroit exemplairement si jamais ils refu-
 soient les ordres; cependant il leur fit donner
 de l'argent pour la reparation de l'Eglise, & il
 m'ordonna de remettre l'Officier en liberté;
 après cela je m'en retournai à mon quartier.

Le premier de Septembre le Prince m'écri-
 vit ce Billet de sa main.

„ Les Cavaliers de vôtre quartier ont été au-
 „ jourd'hui au fourrage jusqu'aux portes de
 „ Gironne dans le plus grand desordre du mon-
 „ de, même Leroi m'envoye demander un au-
 „ tre lieu que Bourdille pour traiter l'échange
 „ entre Don Alexandre Vespa & lui, parce
 „ que vos Cavaliers ont été ce matin piller ce
 „ lieu-là: Il ne sert de rien de faire des ordres
 „ si on ne les garde: le premier Cavalier qui
 „ passera la riviere sans ordre après le ban fait,
 „ il faut sans remission que vous le fassiez pisto-
 „ leter à la tête de la Cavalerie; autrement la Ca-
 „ valerie de Gironne nous prendra tous les ca-
 „ valiers qui s'écarteront.

ARMAND DE BOURBON.

„ Au Camp de St. Geordy le Vendredi au
 „ soir premier de Septembre 1654.

Pour M. le Comte de Buffy.

Pour entendre bien cet ordre il faut savoir
 que les ennemis & nous avons nommé deux
 Capitaines de Cavalerie pour traiter l'échange
 des prisonniers de part & d'autre, & que nous
 étions

étions convenus du village de Bourdille pour cet effet : de notre côté nous avons choisi un nommé Leroi Capitaine au Regiment de Cavalerie de Marcilli, & les ennemis Don Alexandre Vespa. 1654.

Le même jour premier de Septembre des Cavaliers débandez allèrent mettre le feu au village de Saouffe pour venger la mort de leurs compagnons qui y avoient été tuez, il en fut pris cinq, desquels j'en fis pendre un.

Le lendemain je reçûs ce Billet du Prince, écrit & signé de sa main.

” **D**On Joseph Marguerit oublia hier de
 ” commander une escorte pour le convoi,
 ” & aujourd'hui quand il a voulu la commander il s'est trouvé que toute la Gendarmerie
 ” étoit au fourrage ; ainsi les charretes & les
 ” mulets sont ici sans pouvoir partir. Je vous
 ” supplie d'envoyer promptement trente Maîtres
 ” pour les escorter.

” Au Camp de S. Geordy, le second de Septembre 1654.

ARMAND DE BOURBON.

Sur l'avis que j'avois eû que la Cavalerie de Gironne alloit de deux jours l'un au fourrage d'un certain côté, je résolus de leur faire une embuscade. Je le proposai au Prince, il le trouva bon & je m'en revins à mon quartier le second de Septembre au soir. Une heure après que j'y fus arrivé je reçûs ce Billet écrit & signé de sa main & non datté.

” **J**E vous supplie de ne pas partir pour aller
 ” à la guerre, que vous ne m'avez parlé ;
 T 3 „ pour

— „ pour des raisons que je vous dirai. Soyez ici à
1654. „ dîner, s'il vous plaît. Je suis serviteur du
„ Temple.

ARMAND DE BOURBON.

„ Pour M. le Comte de Buffÿ Rabutin Lieu-
„ tenant General des armées de Sa Majesté , &
„ Mestre de Camp General de la Cavalerie le-
„ gere de France.
„ Voilà de belles qualitez cela.

Le Prince étoit ce jour-là de bonne humeur ,
ce qui lui arrivoit presque toujours avec moi.

Les raisons pour lesquelles il me vouloit parler avant que j'allasse à la guerre , étoient , qu'il avoit appris l'arrivée d'un renfort de Cavalerie à Gironne , & qu'il me conseilloit de faire mon parti plus fort. Au lieu donc de quatre cens chevaux que je voulois prendre j'en pris six cens , avec lesquels m'étant embusqué près de Gironne dans un bois où il y avoit une glaciere ; j'y passai la nuit & une partie du lendemain Lundi 4. Septembre , & voyant qu'il étoit près de midi sans que personne sortît de la place , je ne doutai point que je ne fusse découvert. Je levai mon embuscade , & je m'en allai passer assez près de Gironne : la Cavalerie des ennemis sortit ; & comme la riviere étoit entr'eux & moi , je ne voulus pas retourner au Camp sans avoir fait le coup de pistolet avec eux. Je passai donc au Pont Major , & j'allai escarmoucher une heure durant. Tout d'un coup je vis mes escarmoucheurs avec les leurs pêle-mêle en conference ; cela me surprit fort : & comme je demandai aux Officiers qui étoient auprès de moi ce que ce pouvoit être , ils me répondirent que c'étoit l'usage du país ,
— qu'a-

qu'après avoir escarmouché quelque tems on se parloit sur parole, on beuvoit ensemble & quelquefois on troquoit de chevaux & de hardes. Je leur dis que je ne voulois point souffrir cette coûtume-là; qu'il en pouvoit arriver des inconveniens, & que quand même il y auroit à avoir une trêve, je ne trouverois pas bon qu'on la fit sans mes ordres, & en même tems j'envoyai dire aux gens débandez de rejoindre leurs escadrons. Le Commandant de la Cavalerie ennemie m'envoya dire qu'il alloit boire à ma santé: pendant ces pourparlers je m'aperçus, que les ennemis faisoient couler de l'Infanterie du long des masures qui étoient au pied de la montagne sur ma gauche. Je mandai à mon dernier escadron de faire son caracol, & de repasser au petit pas le Pont Major, & ainsi des autres. Les ennemis recommencerent l'escarmouche Cavalerie & Infanterie, & me suivirent jusqu'au pont: je ne perdus pourtant personne, j'eus seulement quatre ou cinq hommes de blesez & quelques chevaux. Je m'en revins à S. Geordy rendre compte au Prince du peu de succès de mon parti: je le trouvai qui venoit de recevoir un paquet de la Cour, dans lequel étoit cette Lettre du Cardinal pour moi.

De la Fere ce II. d'Août 1654.

Monsieur,

„ Je vous rends graces des assurances que
 „ vous me donnez de vôte amitié, elle me
 „ sera toujours chere & j'y contribueraï de for-
 „ te que j'ose m'en promettre la continuation.
 „ Je vous remercie aussi des soins que vous avez

1654. „ pris de me donner part de l'état de la Cavale-
 „ rie, lequel sans difficulté devoit être beau-
 „ coup meilleur.
 „ Pour ce qui est de vôtre Lettre de service
 „ de Lieutenant General, vous devez l'avoir
 „ reçûe à present, ayant été expédiée & en-
 „ voyée à M. le Prince de Conti, peu de tems
 „ après que nous eûmes la nouvelle de la prise
 „ de Villefranche: au surplus je me réjouis avec
 „ vous de celle que le Sieur de Piloï nous a ap-
 „ portée du secours de Roses, & de la défaite
 „ de huit cens chevaux des ennemis, non seu-
 „ lement comme avec un bon serviteur du Roi,
 „ mais aussi comme avec un des amis & servi-
 „ teurs particuliers de M. le Prince de Conti:
 „ & cependant je demeure,

MONSIEUR,

Vôtre très-affectionné serviteur,
 Le Cardinal MAZARIN.

Le 5. de Septembre tous les Officiers Gene-
 raux se trouverent à S. Geordy par ordre du
 Prince, où l'on tint un grand Conseil, pour
 voir ce qu'il y avoit à entreprendre le reste de
 la Campagne. Il y eut deux opinions, l'une de
 faire le Siege de Puycerda par deux Lieutenans
 Generaux; qu'on y feroit passer du canon par
 le pais de Foix (ce que Marins avoit promis de
 faire) que pour assurer ce Siege, le reste de
 l'armée seroit postée à Anglés sur la Ter, d'où
 nous couvririons Puycerda & Roses, ou du
 moins d'où nous serions à portée de l'un & de
 l'autre pour les secourir si les ennemis y mar-
 choient: ceux qui étoient de cet avis ajoûtoient,
 que

que nous tenant au milieu du païs ennemi & des places où ils avoient leur Infanterie, ils ne pourroient pas s'assembler pour secourir Puycerda sans que nous le fussions; que nous nous y opposerions, & qu'en tout cas s'ils faisoient un Corps pour entrer en Cerdaigne, nous jetterions cinq ou six cens hommes de pied dans Roses, avec autant qu'il y en avoit, & avec le reste de l'armée nous suivrions les ennemis en Cerdaigne par la plaine de Vic: & sur ce que ceux du contraire avis vouloient que l'armée ne se partageât point, & que le Prince fît lui-même cette conquête, ils répondoient que la Catalogne étant un païs que l'on retenoit autant par la reputation que par les forces, les Catalans nous voyant reculer, auroient mauvaise opinion de nos affaires, & pourroient quitter notre parti: que la Cour voulant la prise de Puycerda par la consideration des quartiers d'Hyver que cette conquête nous donneroit, nous ne nous prévaudrions point de cette prise, si toute l'armée y alloit, puisqu'elle ruinerait la Cerdaigne.

A ces raisons-là les autres disoient (& c'étoit l'opinion de Bougi & de moi) que l'on n'avoit jamais oui dire qu'une armée se partageât pour entreprendre quelque chose avec une partie, à moins que ce qui restoit ne fût aussi fort que les ennemis pour leur faire tête; qu'ayant détaché cinq cens chevaux & six cens hommes de pied avec les troupes qui venoient de Guienne, il ne nous resteroit que deux mille cinq cens chevaux & deux mille hommes de pied, avec lesquels nous n'oserions tenir la campagne devant les ennemis qui assemblant leurs garnisons pourroient avoir en huit jours cinq mille hommes de pied & quinze cens chevaux, &

1654. avec cela nous tomber sur les bras : qu'en une nuit ils pourroient faire venir leur Cavalerie de S. Saloni à Gironne, & embarquant leur Infanterie à Barcelonne, la faire venir à Palamos, & en un jour de là à Gironne : que quand il seroit possible d'empêcher leur jonction en nous avançant à Anglés, nous n'y pourrions avoir nos convois commodément, ni subsister aussi long-tems que le Siege de Puycerda dureroit : que si les troupes qui l'assiégeroient n'étoient battues par un secours, du moins n'empêcheroient-elles pas les ennemis d'y jeter des gens. Que sur ce que l'on objectoit que les Catalans auroient mauvaise opinion de nos affaires nous voyant reculer ; à cela nous répondions qu'il y avoit moins de honte à reculer pour faire une conquête, qu'à s'avancer pour être battus, & qu'en peu de tems nous desabuserions tout le monde. Quant à ce que l'on disoit que l'armée ennemie ruinerait la Cerdagne, & qu'ainsi l'on ne pourroit se prévaloir de cette conquête n'y pouvant faire hiverner les troupes ; nous répondions que l'armée entiere prenant Puycerda en moins de tems que ne feroit une partie, l'un reviendroit à l'autre ; & qu'enfin il valoit mieux prendre ce pais-là ruiné que de le laisser riche aux ennemis.

Toutes ces raisons n'empêcherent pas que l'autre avis ne fût suivi, l'on se prepara pour l'exécuter, & cependant l'on donna ordre à l'Intendant Bezou de faire mettre dans Roses des vivres pour deux mois, l'on donna l'avoine à la Cavalerie sur le pied de six mille quartiers par mois.

Le 7. de Septembre, Merinville étant de retour de chez lui à l'armée, l'on tint un nouveau Conseil où l'on remit en question la dernière reso-

reso-

resolution qui avoit été prise, Meriville la traîta si fort de ridicule, & appuya tellement les raisons de Bougi & de moi, que l'on résolut de les suivre, & pour cet effet on détacha Cominges avec cinq cens chevaux & douze cens hommes de pied de gens détachés de tous les Corps le 11. de Septembre pour aller investir Puyceda; ces troupes marcherent par le Col-de-Perthus, Vinssas, Villefranche & Aulet, & joignirent à l'entrée de la plaine de Cerdagne, la Serre-Obterre Lieutenant General, qui amenoit les troupes de Guyenne, & qui investit la place conjointement avec Cominges.

Pour l'armée il fut résolu qu'elle partiroit le 16. ou le 17. de Septembre qui étoit le tems que l'on croyoit que Roses pourroit être ravitaillé.

Le 10. de ce mois, Meriville avoit pris deux cens chevaux avec lesquels il avoit conduit Hoquincourt & Saint Luc Infanterie à Roses. Ces deux Regimens pouvoient être de cinq cens hommes effectifs.

Le 13. le Prince reçut nouvelle du Commandant d'Hoquincourt Catalan, qui commandoit aussi dans Lianssac, que les ennemis venoient de débarquer de l'Infanterie pour l'attaquer. Sur cet avis il me commanda d'envoyer quinze Maîtres avec un Cornette & un Maréchal des logis, pour aller de ce côté-là savoir des nouvelles des ennemis; & cependant il prit deux mille chevaux, les Regimens de Champagne, Anjou & Conti, qui faisoient sept ou huit cens hommes de pied pour aller secourir Lianssac. Il vouloit faire cette expédition lui-même, quoi-qu'il eût eu deux accès de fièvre tiercée, & que même il eût été saigné le jour qu'il partit,

tit, mais il n'y avoit pas au monde un Prince
 1654. plus avide de gloire que lui. Le Duc de Candale le suivit, avec Merinville à qui c'étoit le jour d'être détaché; Baltasar demeura à Cervia, Don Joseph Marguerit à S. Geordy, & moi à Coulomés.

La nuit du 13. au 14. le Cornette que j'avois envoyé du côté de Lianffac, me rapporta que les ennemis en avoient fait sauter la Tour où étoient un Lieutenant, un Sergent & quelques soldats, & qu'ils s'étoient retirez. J'envoyai cette nouvelle au Prince à Figuières, qui renvoya les troupes à leurs quartiers le 14. & coucha ce jour-là à Figuières, à cause que c'étoit le jour de sa fièvre.

Le 20. Piloï arriva de la Cour. Le Prince, le Duc de Candale & les Officiers Generaux vinrent dîner chez moi où l'on tint Conseil, dans lequel il fut resolu que l'armée partiroit le lendemain 21. de ses quartiers, ce qu'elle fit & alla loger à Bagnols.

Pendant que Cominges & la Serre étoient avec leurs troupes devant Puycerda, qu'ils avoient investi du côté de la Catalogne, étant impossible que le secours vint par ailleurs: Don Pedro de las Valançonelas Gouverneur de cette place, ayant avis que quatre pieces de canon venoient de Foix sans escorte (parce que Birague qui les conduisoit ne pouvoit être attaqué que par la garnison de Puycerda qu'il faisoit être investi) envoya deux cens hommes par les montagnes qui enlèverent le canon & prirent Birague prisonnier. Cominges & la Serre ayant appris par un rendu, la marche des ennemis de ce côté-là, y envoyerent incontinent le Chevalier d'Obteffe avec deux cens chevaux & deux

deux cens hommes de pied , dont les ennemis avertis se retirèrent à Puycerda par d'autres chemins que ceux par lesquels ils étoient venus. 1654.

Ce fut encore une fort belle entreprise à Don Pedro de las Valançonelas , & qui lui eût été plus utile , si ses gens eussent brûlé les affûts : car la Campagne eût été passée avant qu'on en eût pû refaire d'autres en ce pais-là , & sans canon nous ne l'eussions jamais attaqué.

Le Prince étant le 21. de Septembre à Bagnols , s'y trouva si mal qu'on prit résolution de le faire porter en litiere à Perpignan : l'amitié que j'avois pour lui m'obligea de le suivre ; je l'escortai donc avec quatre cens chevaux. Sa premiere journée fut à Figuières , où étant au lit avec la fievre sur les neuf heures du soir , & moi à son chevet , un de ses valets-de-pied entra brusquement tout effaré dans sa chambre , criant que les ennemis étoient dans la place. Le Prince se jetta à bas du lit , & pendant qu'il s'habilloit je courus par la ville sur un cheval que j'avois à la porte de son logis. Je pouffai même jusqu'aux gardes de Cavalerie , & par tout je ne trouvai aucun fondement à cette allarme. Je retournai en diligence pour faire remettre le Prince au lit ; je le trouvai avec autant de fermeté que s'il avoit été à la tête d'une grande armée , & je ne puis m'empêcher de dire encore en cet endroit , que s'il avoit eû le corps aussi bon que le courage , & qu'il eût pû executer ce que son esprit & son ambition lui pouvoient faire entreprendre , c'eût été un des plus grands Capitaines du monde.

Cependant l'armée marcha par Aulet & par Ripouille droit à Puycerda , & le Prince arriva

1654. — à Perpignan, où au bout de deux jours il se porta mieux, & comme sa maladie ne l'empêchoit pas de prendre tous les soins que donne une armée, ayant appris que les ennemis tenoient la Tour de Villars au-dessus du Col de la Perche, par laquelle ils pouvoient fort incommoder nos convois de Perpignan à l'armée, il me commanda d'aller prendre cette Tour. J'envoyai donc Piloï un jour avant moi avec son Regiment & cent hommes des Regimens de Campels & des Galeres tirez de Villefranche: je le suivis avec trois cens hommes de la milice de Catalogne, cent Mousquetaires de Marguerit & six Compagnies de Gendarmes.

La Tour de Villars est une de ces places qui sont trop méchantes pour mériter les formes d'un Siege, & qui par là sont toutes propres à faire perdre beaucoup de gens: & ce sont de ces lieux où l'on tuera plutôt un General d'armée que devant une bonne place. Il y avoit cinquante Espagnols dedans qui faisoient un fort grand feu; cela me fit perdre du monde, car je n'avois pas fait de tranchées. Je faisois monter la garde la nuit avec des vivres pour les vingt-quatre heures, parce qu'il n'y avoit pas moyen d'avoir de commerce le jour. Enfin j'attachai le mineur le quatrième jour, & le cinquième les ennemis se rendirent prisonniers de guerre.

Il me souvient que le Gouverneur appelé Don Francisco Rodrigués, ne pouvant un soir faire sortir une partie de ses gens pour me chasser d'un logement que j'avois fait au pied de sa palissade, se lamentoit & crioit de toute sa force: Ah, pauvre Roi Philippe! Comme si le Roi d'Espagne eût perdu la Couronne en perdant la Tour de Villars,

Le

Le 30. de Septembre je reçus devant cette —
place cette Lettre du Prince, signée de sa main, 1654.
& écrite par un Secretaire.

„ **M**onsieur, Je vous écris ce mot pour vous
„ prier de prendre en M. de Chouppe une
„ creance toute telle que vous auriez en moi-
„ même, & d'ajuster ensemble les choses de
„ forte que nous en recevions les avantages que
„ nous en desirons. Je suis cependant,

MONSIEUR,

*Votre très-affectionné à vous
faire service,*

ARMAND DE BOURBON.

A Perpignan ce 29. de Septembre 1654.

Ce même jour 30. de Septembre l'armée entra
dans la plaine.

Le lendemain je reçus cette Lettre du Prin-
ce, écrite & signée de sa main.

A Perpignan ce 30. de Septembre 1654.

„ **J**E ferai Lundi où vous êtes : en attendant
„ faites voiturer le plus de munitions à l'ar-
„ mée que vous pourrez, particulièrement les
„ outils, les boulets & les autres munitions de
„ guerre. Aimez moi toujours, mon cher, &
„ me croyez plus à vous que je ne vous le puis
„ exprimer. Mille amitez à Piloï.

„ ARMAND DE BOURBON.

„ M. de Joyeuse est à l'extrémité. A pro-
„ pos de cela je vous entretiendrai lorsque je
„ vous verrai.

Ce

1654. Ce qu'il me vouloit dire sur l'extrémité du Duc de Joyeuse, étoit qu'il avoit dessein de demander sa Charge de Colonel General de la Cavalerie en cas de mort, & qu'il en vouloit avoir mon avis : on peut bien croire que je ne l'en détournai pas. Il en écrivit donc au Cardinal, mais ce Ministre lui manda que le Roi étoit engagé au Maréchal de Turenne pour cette Charge, auquel Sa Majesté la donna ensuite, à condition de ne la pas faire ni même de n'en point prendre le titre tant que la guerre durerait : je ne fai pas sous quel pretexte, mais je croi que la véritable raison fut que le Cardinal étoit bien-aise de le tenir en haleine par une demi-grace, & de lui laisser toujours quelque chose à esperer.

Depuis le premier d'Octobre jusqu'au sixième que le Prince arriva, je pris encore deux Châteaux, & ce fut sur cela, que dès qu'il me vit, il se mit à crier : Serviteur au Grand *Poli-o-certes*. Parlez juste, lui dis-je, Monseigneur, & dites, *Pouilly-o-certes*.

Le Prince prit son quartier à Livia, petite ville à demie lieuë de Puycerda,

Mais pour reprendre la chose de plus loin, aussi-tôt que j'avois vû la fièvre du Prince diminuer à Perpignan, je lui avois proposé de venir à l'armée, & il m'avoit témoigné le souhaiter extrêmement. Ses Medecins appuyez de Sarrafin son Intendant s'y étoient opposez : celui-ci, qui, à l'interêt qu'il prenoit à la santé de son Maître, pouvoit encore joindre celui de son propre repos, opiniâtroit fort, que ce seroit hasarder la vie du Prince que de le transporter. Je répondois à cela que l'air de la plaine de Cerdagne étoit bien plus temperé à cause du
voi-

voisinage des montagnes, que celui de la plaine de Rouffillon, que l'air de la mer rendoit fort mal sain; que le Prince logeant à Livia ne seroit pas si proche du Camp qu'il en ressentit les incommoditez, & le seroit pourtant assez pour servir beaucoup à l'avancement du Siege, & avoir la gloire de la prise; qu'il seroit assisté à Livia autant qu'à Perpignan, & qu'il n'y avoit que trois petites journées de marche qu'il seroit en brancard.

Mes raisons ne firent pas rendre Sarrasin; mais elles donnerent plus de force aux desirs du Prince, & lui firent dire, *Je le veux.*

Trois choses m'avoient obligé de donner ce conseil. La premiere, étoit l'amitié que j'avois pour le Prince, à la reputation duquel je voulois contribuer autant qu'il m'étoit possible. La seconde, que j'étois bien-aise que le Duc de Candale n'eût pas cette occasion d'acquérir de la gloire. Et l'autre, que je n'eusse pu me résoudre à servir sous un homme que je n'aimois pas alors, & que cependant je voulois servir.

Description de Puycerda & de la plaine de Cerdagne.

PUYCERDA est au milieu d'une plaine sur une éminence: pour aborder les deux tiers de la ville, il y faut monter, l'on va de plein pied à la troisième partie. La figure de la ville est ronde, hormis du côté de Livia que la muraille fait un grand arc en dedans, au bout duquel est une porte: il y en a trois, quatre demi-lunes & un ouvrage à corne devant le château. Du côté que l'on monte à la ville la muraille n'est que de terre, & il n'y a point de fossé: du côté

1654. côté que l'on y va de plein pied , la muraille est moitié pierre & moitié terre , & il y a un fossé de trois ou quatre pieds de profondeur ; les murailles sont toutes percées de trous pareils à ceux que font les Massons , & pour toutes banquettes il n'y a que des échafaux sur quoi l'on monte par des échelles. Il y a une palissade au pied de la muraille ; les demi-lunes sont de pierre liée avec de la paille qu'ils appellent *tapiada* : en quelques endroits les maisons touchent à la muraille , la terre y est fort aisée à remuer du côté de Vic. Il y a un débris de Fauxbourg qui peut faciliter les approches où je jugeois à propos de faire une attaque. Du côté & assez proche de la porte de Livia , & du côté du Château aussi , il y a de grands cavins fort larges & propres à mettre de la Cavalerie à couvert ; il y a un ruisseau qui entre dans la ville , qui est la seule eau qu'il y ait & qu'il seroit fort aisé de détourner.

La plaine s'étend du côté de Villefranche jusqu'au Col de la Perche , & peut avoir deux lieues de long , elle n'est pas de si grande étendue des autres côtez. Il y a deux rivières , l'une qui est la Ségre , & qui est fort petite dans cet endroit-là , vient du côté de Campredon : l'autre qui est la plus grosse , vient du côté de France. Entre Livia & Puycerda il y a une fort belle prairie , & dans tout le reste de la plaine , la plus grande quantité de bleds qui se puisse voir : les villages y sont grands & proches les uns des autres , ce qui marque un pais riche.

Siege de
Puycer-
da.

Les deux attaques étant résolues du côté de Livia fort près l'une de l'autre , on ouvrit la tranchée le 8. d'Octobre. Il ne faut pas demander si je fus de l'attaque du Prince , l'attachement

ment que j'avois pour lui & l'état où j'étois avec le Duc de Candale ne laissent pas lieu d'en douter. 1654.

Notre Ingenieur ayant été tué à la garde de Merinville, le Prince en fit chercher un dans l'armée: il en trouva un pour ma garde, mais comme l'emploi d'Ingenieur est un métier qui use fort son homme, celui-ci faisant reflexion au malheur de l'autre de qui on lui vouloit donner la place, la peur d'un pareil accident l'obligea de se cacher: de sorte qu'après l'avoir attendu jusqu'à dix-heures, je fus obligé de prendre le cordeau moi-même avec le Major du Regiment de Sainte Mesme que j'avois à ma tranchée, & quoi qu'il fût cette nuit-là un orage épouvantable, nous ne laissâmes pas d'avancer fort le travail & même plus que par un beau tems, par la raison que les soldats craignent d'ordinaire les coups de mousquet plus que la pluie, & que ce mauvais tems empêchoit les ennemis de tirer autant qu'ils faisoient les autres nuits; aussi perdis-je peu de monde.

Il me souvient d'une naïveté qui me fit rire à cette garde. Comme je traçois le travail avec Sainte Mesme & beaucoup de volontaires & d'Officiers de Cavalerie qui m'avoient voulu témoigner leur amitié en passant la nuit auprès de moi, le Lieutenant Colonel de ce Regiment vint dire tout haut à son Mestre de camp qu'il ne devoit pas s'exposer comme il faisoit, qu'il étoit là dans un poste trop gaillard pour un homme comme lui: & voyant que Sainte Mesme (qui avoit de l'esprit & qui étoit honteux pour ce pauvre Lieutenant Colonel) ne faisoit pas semblant de l'entendre, il s'adressa à moi pour me prier de commander à son Mestre de camp de rentrer dans
la

1654. la tranchée, me disant que ce n'étoit pas là le poste d'un Mestre de Camp. Vous avez raison, Monsieur, lui dis-je, il se moque des gens de se mettre à tous les jours ainsi que de pauvres aventuriers comme nous. Tout ce qu'il y avoit de gens auprès de moi s'éclatant de rire, le Lieutenant Colonel commença de s'apercevoir de son zele indiscret, & se retira sans dire mot.

J'admirai cet homme qui ne manquoit pas de sens en d'autres choses, & qui s'étoit tellement entêté de la grandeur de son Mestre de camp, qu'il ne pensoit pas qu'il y eût de peril à craindre que pour lui: ce n'est pas que ce n'eût été grand dommage de Sainte Mesme, s'il eût été tué, mais aussi c'eût été grand dommage de moi.

La tranchée du Duc de Candale qui étoit sur la droite de celle du Prince étoit méchante, elle étoit enfilée depuis un bout jusqu'à l'autre, & sans les blindes on eût été moins exposé dehors que dedans, car elle servoit de mire aux ennemis.

Nous n'avions point fait de lignes de circonvallation, parce que l'on ne pouvoit venir à nous que par des cols dont nous étions les maîtres: outre une grande partie de l'Infanterie Catalane & des Miquelets de France que nous avions dans les montagnes; par-dessus cela nous faisions un biouac de Cavalerie fort regulier: je le faisois monter à cheval à l'entrée de la nuit, & à mesure qu'elle s'obscurcissoit j'avançois mes escadrons jusqu'auprès de la contrescarpe, de chacun desquels il y avoit, tant que la nuit duroit, deux Cavaliers qui battoient l'estrade mille pas devant leur troupe, afin que ces gens-là découvrant quelque chose, donnassent l'alarme

aux

aux escadrons & les avertissent d'être encore plus sur leurs gardes.

1654.

J'avois appris cette leçon de Louis de Bourbon Prince de Condé dont je me suis toujours bien trouvé depuis. Cependant le Duc de Candale (homme de courage, mais de nulle expérience à la guerre, & que la peine de s'instruire dont il se faisoit une honte, eût empêché d'être jamais plus habile) cherchoit, ce qu'on appelle, à mordre sur mes actions. Il crut en cette rencontre avoir trouvé lieu de me décréditer auprès du Prince, en lui faisant connoître le peu de raison qu'il y avoit dans la disposition de mon biouac; il lui dit avec un ris moqueur, & l'autorité d'un vieux Capitaine, que je posois mes escadrons d'une manière jusqu'alors inconnue, qu'ils se touchoient les uns les autres: que si quelque secours se vouloit jeter dans la place, il y seroit plutôt entré que les troupes ne s'y seroient opposées, & qu'en les postant plus loin, elles pouvoient retourner à la charge plusieurs fois avant que le secours fût entré.

Le Prince à qui j'avois rendu compte de mon biouac, quoi que persuadé que j'avois raison, ne voulut pas soutenir contre le Duc de Candale une chose que celui-ci avoit si fort traitée de ridicule: il se contenta de lui répondre qu'il m'alloit envoyer querir pour m'entendre sur cette affaire. Lorsque je fus auprès de lui il me demanda en présence du Duc pourquoi je posois les escadrons du biouac si près de la place, je connus aussi-tôt d'où venoit la question, & je lui répondis qu'il me suffiroit de dire que M. le Prince son frere le pratiquoit ainsi, si je ne savois pas bien la raison qu'il en avoit, qui étoit

1654. étoit qu'on avoit souvent vû que des secours passoient non-seulement entre des escadrons quand ils étoient éloignés les uns des autres, mais qu'ils entroient même sans qu'on le fût, & qu'il n'étoit pas possible que rien entrât sans combat quand ils étoient proches.

Le Duc de Candale rougit en défendant son avis du mieux qu'il put, & moi ayant répliqué, que si j'avois failli, ç'avoit été après le plus grand Capitaine de mon siècle. Nous nous en pouvons bien fier à Monsieur mon frere, nous dit le Prince, & ensuite changea de discours.

Cet événement ne me gagna pas le cœur du Duc, au contraire il me haït davantage de ce qu'il m'avoit témoigné de la haine inutilement; cependant à la fin du Siège il lui prit envie d'être de mes amis. Je ne sai si le Prince qui nous aimoit fort tous deux, lui en fit venir la pensée, ou si ce fut de son mouvement, mais enfin il me fit des avances que je reçus avec beaucoup de joye, & auxquelles je répondis avec toutes les marques de ce que je devois au rang qu'il avoit dans le monde, & même dans l'armée: cette amitié a duré jusqu'à sa mort, & elle étoit à un point qu'il n'avoit guere de secrets dont il ne me fit confidence.

Mort de
Don Pedro de
las Valançonelas.

Au bout de huit jours de tranchées ouvertes, y ayant une brèche faite à la muraille, Don Pedro de las Valançonelas (ce brave Gouverneur dont j'ai raconté deux actions extraordinaires en cette Campagne) fut emporté d'une volée de canon en voulant reparer cette brèche, & sa mort nous fit avoir aussi-tôt par capitulation cette place, que nous n'eussions eû que par la brèche s'il eût vécu: car c'étoit un homme qui consultoit son courage plutôt que l'intérêt du Roi son Maître.

Prise de
Puycerda.

Je

Je fus prié par d'Arville Capitaine au Regiment de Champagne, de demander au Prince le Gouvernement pour lui; je le fis, & je l'obtins; c'étoit un galant homme, & ce n'est point pour diminuer l'obligation que j'eus au Prince que j'affure que d'Arville sans autre recommandation que la sienne propre meritoit bien cette récompense. 1654.

Après la prise de cette place, le Prince s'y reposa dix ou douze jours, tant pour faire combler les tranchées, reparer les brèches, & les desordres de la place, que pour attendre des nouvelles de la Cour. Je reçus alors cette Lettre de M. le Tellier Secrétaire d'État.

A la Fere ce 12. d'Août 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai reçu avec la Lettre qu'il vous a plû de
 „ m'écrire un état de la force de la Cavalerie de
 „ l'armée de Catalogne; j'eusse bien désiré que
 „ les noms des Capitaines s'y fussent trouvez,
 „ & que vous y eussiez marqué les presens & les
 „ absens, parce qu'il nous eût été plus utile,
 „ En ce cas-là, je vous supplie très-humble-
 „ ment, Monsieur, de me vouloir envoyer un
 „ état de cette sorte le plutôt que vous pourrez,
 „ & de croire qu'il ne tiendra point à moi que
 „ votre Regiment n'ait un des meilleurs quar-
 „ tiers de ceux qui seront donnez durant l'hiver
 „ aux troupes des armées de deçà, étant parfai-
 „ tement, &c.

J'envoyai aussi-tôt à M. le Tellier ce qu'il me demandoit, & en même tems mon attache au
 bas

bas de la Commission de Ligondés, Capitaine-
1654. Lieutenant de la Compagnie du Prince de Joinville, incorporée dans mon Regiment de Mestre de camp General : cette Commission étoit du 4. de Juillet 1654.

Le Prince ayant reçu les nouvelles de la Cour qu'il attendoit, & ayant mis tout l'ordre necessaire dans la Cerdaigne, s'en revint à Perpignan, & tous les Officiers Generaux avec lui. Huit ou dix jours après, la plupart retournerent à la Cour avec le Duc de Candale. Pour moi j'attendis jusqu'au dernier de Novembre que je pris congé du Prince: j'en reçus à mon départ toutes les caresses imaginables & toutes les assurances de l'honneur de son amitié : il me fit promettre de lui écrire souvent, à quoi je ne manquai pas.

Il n'est pas possible de passer une Campagne plus agreablement que je passai celle-là ; j'avois deux grands emplois dans l'armée, que je faisois avec toute l'autorité imaginable ; j'avois tout pouvoir auprès du General qui étoit un grand Prince & qui avoit de l'esprit infiniment : & pour qu'il ne manquât rien à ma bonne fortune, je gagnai au jeu dix mille écus tous frais faits, après avoir fait une fort grande dépense.

En arrivant à la Cour, je mandai au Prince de Conti toutes ces nouvelles, & quelque tems après je reçus cette réponse de sa main.

A Montpellier ce 29. de Decembre 1654.

„ J'Ai une extrême joye toutes les fois que
 „ je reçois de vos Lettres, vous voyez bien
 „ que cela veut dire que je prétends que vous
 „ m'écriviez souvent, car comme vous savez.
 „ j'aime

„ j'aime fort que l'on me fasse bien-aïse. Je
 „ pense que vous le ferez un peu de-savoir que
 „ je serai à Paris dans six semaines, en atten- 1654.
 „ dant mandez-moi de toutes sortes de nou-
 „ velles, & lorsque vous aurez fait revuë de
 „ Braquerie, écrivez moi la force de ce corps-
 „ là: car je ne doute pas qu'il n'augmente tous
 „ les jours. Adieu, mon cher, je suis absolu-
 „ ment à vous,

ARMAND DE BOURBON.

Par le mot de Braquerie, le Prince enten-
 doit parler des Dames qui étoient galantes, &
 il en parloit comme d'un païs dont il avoit mê-
 me fait une carte.

Il fut trompé dans les espérances de venir à
 la Cour: les affaires du Roi en Languedoc l'y
 retinrent, & je reçus quelque tems après cette
 Lettre de sa main.

A Montpellier ce 2 de Mars 1655.

„ JE ne fai où trouver des amitez qui puis-
 „ sent bien exprimer ce que je sens pour vous.
 „ Je vous assure, mon cher Temple, que cela
 „ va au-delà de toutes choses, & que j'écrirai
 „ pour vous avoir en Catalogne avec le même
 „ empressement que je le ferois pour avoir dix
 „ mille hommes de pied plus que je n'ai. Man-
 „ dez-moi des nouvelles de Braquerie, & si
 „ vos palefreniers ne vous volent plus, c'est-à-
 „ dire, en langage vulgaire, si votre Ecuyer
 „ n'est plus à vous. Adieu.

ARMAND DE BOURBON.

Pour entendre la plaisanterie des palefre-
 niers,

Tomie I.

V

niers,

— niers, il faut savoir qu'en allant en Catalogne
 1654 avec le Prince, on me prit trente pistoles une
 nuit dans mon haut de chausses; & comme j'en
 faisois du bruit le lendemain dans mon domesti-
 que, le Gentilhomme qui me servoit d'Écuyer
 & qui avoit couché dans ma chambre, me dit
 qu'assurément c'étoit un de mes palefreniers
 qui m'avoit volé. Je fis semblant de le croire,
 quoi que je soupçonnasse fort ce Gentilhom-
 me, de qui la vie avoit été jusques-là d'un filou.
 Je contai le même jour mon aventure & mes
 soupçons au Prince, qui depuis ce temps-là en
 railloit toujours avec moi.

F I N.



F A.

T A B L E

DES NOMS PROPRES

DES PERSONNES.

Et des principales choses contenues dans
ce premier Tome.

A.

<i>S. Agnan pere,</i>	385
<i>S. Agnan,</i>	196, 197, 374, 385
<i>d'Amat, Comte,</i>	229
<i>Aix reprise par les Espagnols,</i>	84
<i>d'Alais fils du Duc d'Angoulême,</i>	385. Voyez Angoulême.
<i>d'Albret, Duc,</i>	125
<i>d'Albret Maréchal de France,</i>	122, 191
<i>S. Amant Capitaine aux Gardes,</i>	35
<i>Ambleville, 35, 36. Sieur de S. Preuil, 50. Gouverneur de Dourens, puis d'Arras, ibid. 88. loué & récompensé en présence de toute la Cour, 50. condamné à mort, 85. son portrait, ibid. sujet de sa condamnation, ibid. & seq.</i>	
<i>l'Amour seule ne suffit pas aux amans,</i>	429
<i>Amnistie en France,</i>	365, 367
<i>Amour & amourette, ce que c'est, 38. il faut dans l'amour une égalité d'âge & d'humeur, ibid. l'amour a son heure aussi bien que la mort,</i>	39, 51
<i>Amours d'une Veuve, 30. & suiv. d'une Comtesse, 51 & suiv. de Madame de.... 90, & suiv. Voyez Lettres de Madame de.... & Histoire.</i>	
<i>S. Ardeux,</i>	325, 330
<i>S. André Monbrun Gouverneur du Nivernois,</i>	106, 107, 375
	d'An-

Table des Noms propr. des Person.

d'Anglure, appelé le brave Givry,	381, 382
d'Angoulême, Duc, premier Colonel de la Cavalerie en titre, 381, 382. mis à la Bastille, 383. General de l'armée assiegeant Soissons, 385. combien de temps il a possédé cette Charge,	386
d'Angoulême, fils, 385. sa mort,	399
Antouville,	120
Archambault,	272
d'Ardennes, Regiment,	403
Armes cachées, découvertes & demandées pour l'armée de France, 240, 267, 273, 278, 281, 283. & suiv.	
Arnaud Maréchal de camp,	139, 142, 155
d'Arpajou, Vicomte,	5
Arras assiégré & pris,	48, & suiv.
Arriereban convoqué,	6, 238, 239
Artagnan,	273
d'Arville, Capitaine au Regiment de Champagne,	455
d'Aubijoux, Gouverneur de Montpellier,	392
d'Aubrai, Commis, parent de Desnoyers,	88
d'Aubusson Duc de la Feuillade. Voyez la Feuillade.	
d'Aumale General de la Cavalerie legere,	379, 381
d'Aumont Maréchal de France,	185, 212. & suiv.

B.

la Bachelerie,	276. & suiv.
Bagatelle: c'est toujours le commencement d'une bonne ou méchante affaire,	190, 204
Bagnols Gouverneur du Roussillon,	418
Bains, Colonel Allemand,	100
Balthasar, Colonel Allemand, 135, 139, 142, 145, 146, 403, 421, 422	
Banier, Echevin de la Charité,	339
Bapaume assiégré, 84. description de cette ville,	ibid.
Baradas Maréchal de camp,	250, 257
Barbantane Lieutenant des Gendarmes d'Evgnien fait danser un cadavre deterré,	139
Bareuil, Lieutenant Colonel de Buffy,	45
la Barre Civrai Lieutenant des Gendarmes de Rohan,	290
Bataille, ou combat, de Thionville, 43. de Sedan, 82. de Nortlingue, 99. de Charenton, 175. de Retbel, 201. de	

Bis-

& des principales Matieres

Bleneau, 288. maniere des Catalans avant le combat, ,	438
Beaufort, Duc, 97, 250, 283, 289, 327, 335. & suiv.	
Beaujeu Capitaine de Cavalerie de Grancai, ,	113
Beaujeu Lieutenant du Prince de Condé, 115, 214, 346, 394	
Beauvilliers. Voyez S. Aignan.	
Beauvoir Dunstun, 51, & suiv. 187, & suiv. 192, 220 & suiv.	
la Becherelle Maréchal des logis, ,	383
Bellegarde prise, ,	193
Besançon Commissaire des armées de France, ,	15
Bedgne, Lieutenant General de Nevers, ,	270
Bezou, Insendant d'armée, ,	412
Bidossans Ecuyer du Duc de Candale, ,	192
Bien-faiteurs de mauvaise grace; comment on leur est plus obligé qu'aux autres, ,	400
Bionac; exact, comment il se doit faire, ,	452
Birague, Lieutenant General de l' Artillerie, 412, 418, 444	
Bleneau, combat de Bleneau, ,	288
Blerantcourt, ,	383
Blessures mortelles en certains tems & lieux, ,	122
Bolacre Procureur du Roi de S. Pierre le Moustier, 240, 270	
Bonvillette Capitaine au Regiment de Picardie, 375, ,	
le Bosquet. Voyez Chavagnac. (392, 395	
Bouchavanes, ,	384
Bougi tire au sort pour le rang, 425. sa pensée sur le siege de Puyserda, ,	441, 443
la Boulaye, ,	187, 189
de Bourbon, Prince de Condé, General de la Cavalerie legere, ,	379
de Bourbon, Comte de Soissons, ,	13, 82
de Bourbon Prince de Condé, 8. & suiv. 94, 95, 106, ,	
124. sa mort, ,	125
de Bourbon du Duc d'Enguien, 94, 96, 107. & suiv. 125, ,	
134, 151. il assiege Mardik, 115, 116. il méprisoit la fausse gloire, 119, 120. il prend Furnes & assiege Dunkerque, 121. il assiege Lerida, 135, & suiv. ses grands talens pour la guerre, 144, 453, 454. il assiege Ypres, 154. accusé à tort d'avoir premedité la guerre.	

Table des Noms propr. des Person.

guerre civile , 160. il gagne la bataille de Lens , 163, il se forme de mauvaises idées du Comte de Buffy, 172, 173 , 175 , 182. & suiv. il prend Charenton & Bri- Comte-Robert , 175 , 176. il veut donner à Guitaut la Charge du Comte de Buffy , 184 , 185 , 190. il est arrêté & conduit à Vincennes, ibid. transféré à Mar- coussi , 199. il sort de prison & traite de la charge de M. de Buffy , 201 , 202. il se retire de la Cour , & forme un parti , 203 , 204 , 207. & suiv. 224 , 236 , 238 , 270. il passe la Loire incognito , 277. il com- bat contre la France , 289 , & suiv. 375	
de Bourbon Prince de Conti , 400. portraits de ce Prince, 401, 444, 415. il tombe malade à Perpignan ,	445
Bourdonnet Maître de camp ,	17
Bout-du-Bois Capitaine dans S. Luc ,	46
Bouteville , depuis Duc de Luxembourg ,	165
le Brot Enseigne Colonel du Regiment de Grancé ,	113
la Bretèche , Guidon des Gendarmes d'Evgnien ,	140
Breteuil Intendant de Justice ,	132
Brevets & attaches. Voyez le Nom propre.	
de Brezé Amiral de France ,	124
de Brezé Maréchal de France ,	83 , & suiv.
Brie-Comté-Robert , repris par le Prince de Condé ,	176
Brion , Ecuyer du Duc d'Orleans. Voyez Levi.	
Briord , Commandant sous le Prince de Condé , 250 , il attaqua un détachement allant à Monrood ,	362
G. Brit Gouverneur de Lerida ,	136, 141, 143
de Broglia , Italien ,	139, 143, 145, 146, 185
la Brosse Maréchal des logis ,	383, 385
Busc , Gentilhomme Gascon ,	20. & suiv.
Buffy Lamet Maréchal de camp ,	18
Buffy Maulins ,	87
Bussy Rabutin. Voyez Rabutin.	
Bütier ,	422
C.	
C Adavre déterré ,	141
Calais , ville ,	380
Calvo , Catalan ,	403
Cambrai assiégré ,	384
	Cam

& des principales Matieres.

Campels ;	404
Candale, Duc. Voyez Nogaret.	
Canillac,	250
Canisi, Marquis,	46
Canons de Decise appreciez,	265
un Capitaine d'infanterie n'a pas droit de commander dans une place,	82
la Capelle,	11, 213
Capucin defendant une place,	5
Garignan, Princesse,	302
Castelnau la Mauvissiere,	115, 213, 318
Castillon assiege,	413, 420
Castriot,	378
le Cateau en Cambresis,	16, 41
le Catelet,	11, 40
Cavalerie legere, son emploi à un siege, 108. son origine,	378
Chabot, 89, 102, 104. sa mort,	122
Chabot,	251
Chamilly, Gouverneur de Stenay,	213
de Chandé Cornette,	151
Chanfort, Cheval-leger de Buffy,	130, 133
Chanloft,	198, 199
Chapelain,	424
Charenton force & pillé,	176, 177
la Charité, ville, 227, 228. & suiv. 242, 244, 248, 249, 251, 253, 254, 257, 259, 260, 271, 272, 274, 316, 349, 355	
de Châteauneuf,	194, 234, 382
Château Portien assiege,	374
Châtel-Chimon, ville du Nivernois,	105, 301
Châtelux,	193
Châtillon Maréchal de France,	27, 43, 48, 82
Châtillon, Duc. Voyez Colligni.	
la Châtre disgracié, sa mort,	96
Chavagnac le Bosquet,	66, 67, 121, 193, 350
de Chaunes, Maréchal de France,	48
de Chaunes, fils,	154
Choiseul, frere du Maréchal du Plessis-Praslin, Lieute- nant Colonel de Cavalerie.	384

Table des Noms propr. des Person.

<i>de Choiseul, Maréchal du Plessis Praslin,</i>	133, 176
<i>de Choiseul, Marquis de Praslin,</i>	386
<i>Choisi, Intendant en Champagne,</i>	41
<i>Clamecy, Bourg du Nivernois,</i>	280, 297
<i>Clanlen, 35, 122. tué à Charenton,</i>	175
<i>Clerambaut Comte de Paluau, 16. Gouverneur de Courtray, 154. proposé au gouvernement d'Ypres, 159. il assiége Monron, 220, 240. Voyez Lettres de Paluau, il devient Maréchal de France,</i>	377
<i>Clermont Comte de Tonnerre,</i>	17
<i>Clermont de Vertillac,</i>	148
<i>de Coassin,</i>	386
<i>du Cocuage,</i>	64
<i>Cognac secouru,</i>	218
<i>Collation servie la nuit,</i>	62
<i>Colligny, depuis Duc de Chastillon, 100, 138, 139, 142, 143, 145, 154, 157, 159. tué à Charenton,</i>	175
<i>Colligni, Comte,</i>	304, 306, 352, 359
<i>Ste. Colombe, Maréchal de Bataille,</i>	136
<i>la Colonelle & la Mestre de camp ne se cassent jamais,</i>	387
<i>Colonels, leur origine, 382, 383, leurs droits,</i>	382 386, 387
<i>Colorado General de l'Embercur,</i>	7
<i>Cominges, Lieutenant General, 232, 425, 431, 443, 444 le Commandement doit être executé avec justice & har- dieffe, 217. Exemple,</i>	253
<i>Commissaire General dans la Cavalerie,</i>	386, 398
<i>Condé, Prince de. Voyez Bourbon.</i>	
<i>Contestations entre Officiers pour le rang, 102, 103, 283, 382, 384, 412, 425, 426, 434</i>	
<i>Gonti, Prince de. Voyez Bourbon.</i>	
<i>Corbie, assiégée,</i>	12, 13, 88
<i>Corbinelli Gentilhomme d'esprit, 205, 206, 226, 227. Voyez Lettres de Corbinelli.</i>	
<i>Cossé, General de la Cavalerie legere en 1548,</i>	379
<i>Coupies neuves, ce que c'est,</i>	378
<i>à la Cour ce ne sont que grimaces,</i>	174, 176
<i>Courtrai, ville,</i>	108, 154, 155
<i>Crom-</i>	

& des principales Matières.

<i>Cromwel</i> ,	414
<i>Crassol Lieutenant Colonel de la Cavalerie</i> ,	384
<i>la Curée Lieutenant de la Compagnie du Roi Henri IV.</i>	382, 386

D.

D <i>Aligre Meffiant Lieutenant Colonel</i> ,	382
<i>Danville premier Colonel de la Cavalerie</i> ,	380
<i>Davergne Gouverneur de Bapaume</i> ,	84
<i>Decise, château du Nivernois</i> ,	283, 312
<i>Delliponti, Italien</i> ,	108
<i>Descoubleaux Marquis de Sourdis</i> ,	6, 386
<i>Desnoyers Secrétaire d'Etat</i> ,	47, 75. & suiv.
<i>Dieu confond souvent la prudence humaine</i> ,	190, 269
<i>de Dougnon, Comte</i> ,	208
<i>Drouet Abbé, fait cesser le travail du Pont de la Charité</i> ,	278
<i>Duel de Busc</i> ; 20. & suiv. <i>du Chevalier d'Isigni</i> , III. & suiv. <i>des Comtes de Rieux & de Vassé</i> , 113. <i>de Lusignan & Marins</i> , 192. <i>du Comte de Bussy & de Favieres</i> , 392. <i>Edits severes contre les duels</i> , 88, 392, 395	
<i>Dunkerque assiégué & pris en 1646.</i>	121, 123
<i>Dupré Cheval-léger de Bussy blessé, & recompensé</i> ,	145

E.

E <i>Esbat Maréchal de camp</i> ,	17, 43
<i>Elbeuf, Marquis, frere du Duc de Guise, General de la Cavalerie legere</i> ,	380
<i>Enguien, Duc. Voyez Bourbon.</i>	
<i>Enlevement d'une Veuve</i> ,	153, 155, 156, 160
<i>Epernon, Duc</i> ,	243, 285
<i>Eschevins de Nevers, 173, 279. de la Charité</i> ,	242, 244
	253
<i>Esclainvilliers, Commissaire general de la Cavalerie</i> ,	390, 398, 399
<i>Esgulli Mestre de camp General</i> ;	379
<i>d'Estampes Sieur de Valencé, Lieutenant Colonel de la Cavalerie</i> ,	383
<i>d'Estampes Sieur de la Ferté Imbaut, ensuite Maréchal d'Estampes</i> ,	41, 155
<i>S. Etienne, Major de Bussy</i> ,	46

Table des Noms propr. des Person.

S. Etienne Maréchal des logis ,	383.
S. Evremond ,	121.
F.	
F Aber , Maréchal de France ,	371
Fanfaronerie , ses mauvaises suites ,	112
la Fare ,	404
Favieres , Enseigne Colonel de Picardie , 275, 392, 394,	
il proposa un duel au Comte de Bussy , 375, 392, 393,	395, 396
Faux-saunage prétendu commis dans le Nivernois, 347,	
& suiv.	
S. Felis ,	160
la Ferté Chauderon , 216, 280, 281, 325, 326, 330	
la Ferté Imbaut. Voyez d'Estampes.	
la Ferté de Ris Maître des Requêtes ,	76
la Ferté Seneterre , Maréchal de France , 329, 330	
la Feuillade ,	375, 393, & suiv.
Fenquieres , 43. son armée défaite , 45. blessé & pris ,	
il meurt en prison ,	46
Feux allumés la nuit pour signal ,	32. & suiv.
de Fiesque , Chevalier , tué à Mardick ,	117, 118
Flamarin ,	337
Flecelles , tué en duel ,	87
de Fleix , Comte , tué à Mardick ,	117, 118
Flix , sa situation ,	148
Folleville Maréchal de camp ,	212, 213
Fontenai Coup d'Epée ,	27
Fontenai Mareuil ,	12
la Force Maréchal de France ,	5, 6, 7, 35
la Fortune est une folle , 2. reflexions sur la fortune , 268	
le Fouilloux ,	337
Fouquet , Abbé ,	374
Fouquet , Surintendant ,	ibid.
Fourrille , tué à Senef ,	386
Fradel ,	46, 160
Fraguier Conseiller de la Cour ,	336
Fribourg assiégré ,	94
Ste. Frique Lieutenant-Colonel de la Cavalerie ,	384
Frondeurs ,	187, 201
	Fur-

& des principales Matieres.

Fornes prise,

121

G.

G <i>Alas,</i>	100
<i>de Gamarre,</i>	215
<i>la Garenne Cheveau-leger de Buffy,</i>	130, 133
<i>Garnison ennemie, comment doit être escortée,</i>	88
<i>Gassion Colonel,</i>	386
<i>Gaston de France Duc d'Orleans,</i> 13, 107, 108, 120,	
219, 223, 235, 241, 335, 338, 375	
<i>de Gault, Chevalier,</i>	139, 146
<i>Gendarmes, leurs privileges,</i>	103, 108
<i>S. Geran, 266. son infidelité, 284, 298, 306, 307,</i>	
351, 352, 359. il écrit à M. de Buffy, 294 il se met à	
<i>l'obéissance du Roi,</i>	300, 307
<i>S. Germain d'Achon,</i>	52
<i>Givry appelé le brave,</i>	381, 382
<i>de Gonzagues, Princesse Palatine,</i>	376
<i>Gouverneurs de Ville, leur autorité,</i>	82
<i>Goville,</i>	193
<i>de Grancey, Comte,</i>	44, 46, 176
<i>de Grammont Maréchal de France, 41, 97, 99, 102,</i>	
110, 138, 153	
<i>Guenaut Medecin,</i>	14
<i>la Guerch</i>	192, 193
<i>la Guiche,</i>	380
<i>de Guiche. Voyez Grammont.</i>	
<i>Guitaut, le vieux,</i>	190
<i>Guitaut, Cornette de la compagnie du Prince de Condé,</i>	
151, 165, 172. & suiv. 185, 191, 192, 202, 337	

H.

H <i>Ailbron assiégué, 97, 98. Lettre en vers sur ce sujet,</i>	
<i>ibid.</i>	
<i>le Hallier. Voyez de l'Hôpital</i>	
<i>Harcourt, Comte,</i>	185, 218
<i>Harquebuser un soldat,</i>	28, 29
<i>la Haye du Sled. Voyez Uxelles.</i>	
<i>Hebron, Colonel Ecoissois,</i>	5
<i>Heme, Colonel Allemand,</i>	100
<i>Heus, ce que c'est,</i>	120
V 6	Histoi-

Table des Noms propr. des Person.

<i>Histoire, il y faut une sincerité entiere,</i>	169
<i>Histoire d'une veuve amoureuse, 30, 31. d'une Comtesse,</i>	
<i>50. de Madame de. . . cousine de M. de Buffy, 90.</i>	
<i>Voyez Lettres de Madame de. . . d'une fille de Nismes.</i>	130
<i>Hocquincourt, Marechal de France, 234, 282, 288. & suiv.</i>	
<i>Holacs, Comtes d'Allemagne,</i>	99
<i>l'Hôpital. Sieur de Vitry,</i>	382
<i>l'Hôpital Maréchal de France, 40; 48, 49, 50, 186,</i>	
	336, 337
<i>l'Hôpital Sainte-Même, 118. Voyez Sainte-Même.</i>	
<i>Horace cité,</i>	19
<i>Hôte bien payé, & pourquoi,</i>	200
I.	
J <i>Auvri, Conseiller au Parlement,</i>	335
<i>d'Iche. Gouverneur de la Motte,</i>	5
<i>Importans, sorte de Cabale,</i>	97
<i>Foyeuse Duc, Colonel de la Cavalerie, 385, 399, 447, 448</i>	
<i>Isigni, Chevalier, tué pour un verre d'eau, 110. & suiv.</i>	
<i>l'Islebonna. Capitaine du Regiment Cardinal, 97. & suiv.</i>	
<i>D. Juan d'Autriche,</i>	42F
<i>de Fuffac. Voyez Ambleville.</i>	
<i>Jumeaux, 97, 110, 124, 139. & suiv. il n'est point re-</i>	
<i>venu après sa mort, comme il avoit promis,</i>	150
L.	
L <i>Andreci assiéé en 1637. 17. description de cette</i>	
<i>place,</i>	ibid.
<i>Laugés;</i>	42F
<i>Langeron, Gouverneur de la Charité, 106, 219, 226, 245,</i>	
	283
<i>S. Lari Duc de Bellegarde,</i>	3
<i>Lâcheté extraordinaire, 290. si elle merite la mort, ibid.</i>	
<i>Launai-Liais, volontaire,</i>	130, 194, 196, 197
<i>le-Bocage,</i>	152
<i>Lenet, Procureur au Parlement de Bourgogne, 97, 172</i>	
	173, 184, 185, 202, 204
<i>Lens assiéé,</i>	82
<i>Lerida assiéé, 135. & suiv. levée du siege,</i>	146
<i>Le Roi,</i>	306, 344, 347
	Let.

& des principales Matières.

- Lettre du Comte de Bussy au Roi, sur l'ouverture des Etats de Tours,* 321
- Lettre du Comte de Bussy à M. le Prince; touchant la nouvelle de la prise d'Ypres, que M. de Bussy avoit portée à la Cour, 157. pour arrêter la poursuite du Sieur. . . . 162, étant arrivé à Lagni en 1649.* 171
- Lettres du Comte de Bussy au Prince de Conti,* 405, 408, 415
- Lettre du Comte de Bussy au Cardinal Mazarin, revenant en France. 220. sur la force de la ville de la Charité,* 274
- Lettre du Comte de Bussy à M. le Tellier, où il rend compte de l'affaire de Châtel-Chinon, 303. des levées d'argent faites dans le Nivernois, 310. & suiv. du faux-sauvage,* 348
- Lettre du Comte de Bussy à M. de la Porte,* 171
- Lettre du Comte de Bussy au Comte d'Harcourt, en 1649.* 186
- Lettre du Comte de Bussy au Comte de Palnau: qu'il ne connoit point les Officiers qui se sont faussement servi de son nom pour piller dans le Nivernois, 309, 316. sur le siege & le secours de Monrond,* 357
- Lettre du Comte de Bussy au Chev. de Baradas,* 264, 300
- Lettre du Comte de Bussy au President Perrant,* 106
- Lettre du Comte de Bussy à Tavannes,* 163
- Lettre du Comte de Bussy à Madame de . . . 129. à S. . . . & à sa femme, 166. à sa-Cousine; 174, 177, 178, 196, 401, 423, 428. & suiv.*
- Lettre du Comte de Bussy à Margini,* 396
- Lettre du Roi au Comte de Bussy, sur le desordre prétendu de ses troupes, 73, 74, 347; sur les mécontentemens qu'avoit Sa Majesté de M. le Prince; 205, 207. & suiv. 223. pour se saisir de deux châteaux du Nivernois, 216. sur le secours de la ville de Cognac, 218. pour défendre le passage des troupes sans ordre de Sa Majesté, 221. sur un Arrêt portant cassation d'un precedent contre le Cardinal Mazarini, 225. pour donner le commandement de quelques troupes au Comte de Bussy, 230. pour faire assembler*

Table des Noms propr. des Person.

- la Noblesse*, 238. & suiv. pour aller joindre le Comte de Paluan, 247. pour la levée d'un-Regiment d'Infanterie, 258. pour rester dans la Charité, s'en rendre le maître, & en faire rétablir le pont, 260, 271, touchant la Garnison de Maison-fort, 292. sur les violences prétendues faites aux habitans de Châstel-Chinon, 301, 309. pour l'ouverture des Etats à Tours, 319. sur le faux-saunage prétendu dans le Nivernois 374, les troubles de Paris étant apaisés, 353, 364. pour remercier la Noblesse, 373. touchant les Mestres de camp de Cavalerie, 412
- Lettre du Roi à M. du Tremblai, pour sortir le Comte de Buffy de la Bastille*, 78
- Lettre de Gaston Duc d'Orleans à M. de Buffy, sur l'éloignement du Cardinal Mazarin*, 338
- Lettres de M. le Prince de Conti au Comte de Buffy*, 407, 419, 420, 447
- Lettre du Duc d'Épernon au Comte de Buffy en lui envoyant des troupes dans le Nivernois*, 243
- Lettre du Cardinal Mazarin au Comte de Buffy pour le remercier*, 221. en envoyant à M. de Buffy des ordres du Roi contre ceux qui traversent le bien de l'Etat, 240. sur ce que les habitans de la Charité avoient chassé leur garnison, 261. pour envoyer les armes prises à la Charité, 267, 268. pour faire faire vingt mille rations de pain, 273. pour faire rétablir le pont de la Charité, 276, 278. pour faire quarante mille rations de pain, & envoyer des armes, *ibid.* pour remercier M. de Buffy des vivres & des armes, 268. sur la prise de Monrond, 368
- Lettre de M. le Tellier au Comte de Buffy, sur ce que les habitans de la Charité avoient chassé le Regiment de Langeron*, 239. pour faire faire vingt mille rations de pain, 273. pour l'exemption de Clameci, 279, 297, pour l'exemption de Châstel-Chinon, 302. pour l'avertir que le Comte de Levi est parti de Paris pour se rendre vers la Charité, 304. sur ce que M. de Buffy vouloit avoir un Regiment à lui, 398
- Lettre de M. de la Vrilliere, à M. de Buffy, pour pardon-*

& des principales Matieres.

- donner au Lieutenant Gen. de Nevers, 270. pour la
conservation des Terres du Duc de Mantouë, 280.
pour le remercier d'avoir remis le Lieutenant General
de Nevers, & en lui envoyant une relation du Com-
bat de Bleneau, 287
- Lettre du Comte de Paluau au Comte de Buffy, pour se
rendre maître de la Charité, 227, 228. sur l'arri-
vée des troupes à Donzi, 245, 246, 247. sur ce que
Messieurs de la Charité avoient chassé leur garnison,
& pour se saisir des bleds, 249. pour faire joindre
leurs troupes, 251. afin que M. de Buffy remette ses
troupes à M. de Pionsac, 256. touchant le passage
des troupes de S. Geran, 296, 297, 300, 306, 307.
sur l'arrivée de Colligni & de Levi pour secourir Mon-
rond, 306. pour faire arrêter deux Officiers ou soi-
disant, 308, 315. pour faire escorter le canon destiné
au Siege de Monrond, 315, 316, 317. pour lui en-
voyer les outils à mineur, 322, 323. pour le remer-
cier de quelques avis & d'une recrue, 349
- Lettre du Comte de S. Geran à M. de Buffy, 294
- Lettre du Chevalier de Baradas au Comte de Buffy, 257,
262, 265, 298
- Lettre de M. l'Abbé de Buffy sur la mort de son neveu,
182
- Lettre de M. le Roi à M. de Buffy, pour l'exemption du
Bourg de Tanai, 305
- Lettre de Corbinelli à M. de Buffy, pour ses affaires à la
Cour en 1652. 230. & suiv 281. & suiv. 320, 329, 332,
334, 337, 343. & suiv.
- Lettre de Madame de... au Comte de Buffy, 128
- Lettre de Marigni à M. de Buffy sur la prise de Mon-
rond, 369
- Billet de M. le Prince au Commandeur de Souvri, 127.
à M. de Buffy, pour se rendre à Monrond, 203
- Levi, Comte de Brion, 114, 304, 306, 352, 359
- Liansfac secouru, 443, 444
- Eigondés Capitaine Lieutenant de Joinville, 456
- Lisbonne. Voyez l'Islebonne.
- de Lorraine, Comte de l'Islebonne. Voyez l'Islebonne.
- Lon-

Table des Noms propr. des Person.

<i>Longueval Mestre de camp,</i>	17
<i>de Longueval de Manicamp, ensuite Maréchal d'E-</i>	
<i>trées,</i>	194
<i>de Lonzat Fradel,</i>	46, 160
<i>de Lorraine, le Duc Charles,</i>	6, 346
<i>de Lorraine, Duc de Joyeuse. Voyez Joyeuse.</i>	
<i>de Lorraine, Chevalier de Guise,</i>	94
<i>D. Luc, Major de Baltazard,</i>	432
<i>S. Luc,</i>	404, 405, 443
<i>de Luynes, Duc, favori de Louis XIII.</i>	385
<i>de Luxembourg. Voyez Bouteville.</i>	
<i>la Lyonne Maréchal des logis general,</i>	382, 383
M.	
<i>de MAillé, Princesse de Condé,</i>	195
<i>Majorité du Roi,</i>	203
<i>Maison-fort, Château du Nivernois,</i>	275, 292, 293
<i>Malateste, Italien,</i>	380
<i>Malte, le Grand Prieuré retranché de ses revenus,</i>	126
<i>Manicamp, oncle de M. de Buffy,</i>	230, 231, 233
<i>Mantouë, Duc.</i>	281, 375, 376
<i>Mantouë, Marquis,</i>	378
<i>J. Mare, Maréchal des logis general,</i>	381
<i>la Marche Cheveau leger de Buffy,</i>	130, 133, 370
<i>Marchin,</i>	124, 135, 137
<i>Marcillac,</i>	117, 118
<i>Mardick assiégré,</i>	114, 115
<i>de Maré, Baron,</i>	289
<i>Marguerit,</i>	434, 435, 437, 444, 446
<i>Marigni,</i>	187, 369
<i>Marins,</i>	192, 193
<i>Marle, ville,</i>	212, 213
<i>Marsac,</i>	231, 233, 283, 330
<i>S. Martin Maréchal de bataille,</i>	142, 143
<i>S. Martin Maréchal des logis,</i>	385
<i>Massiac,</i>	299, 300
<i>Massoni,</i>	253, 283
<i>Ste Maure,</i>	252, 256, 277
<i>S. Maurice se disant Officier de M. de Buffy,</i>	308, 309,
	318, 330, 331
	<i>Man-</i>

& des principales Matières.

Mauvilli,	94
du Mai, Lieutenant Colonel de la Cavalerie,	380
Mazarin, Cardinal,	97, 184, 339. & suiv. 343, 376.
<i>son esprit ménager, & de quelle maniere il faisoit</i>	
<i>acheter toutes les graces,</i>	96, 124, 125, 400.
<i>son retour en France,</i>	219, 220, 222, 324, 334, 374.
<i>son autorité,</i>	372, 374.
<i>ses promesses sans effet,</i>	222, 371
S. Megrin, Lieutenant des Chevaux-legers de la Gar-	
<i>de,</i>	337
Memoires, fidelité de ceux-ci,	2, 15, 85, 168.
<i>réponse à ceux qui ne les approuveront pas,</i>	169, 170
Ste Menchoud assiegé,	388
de Mercœur,	283
Merinville,	408, 411, 414, 418
Ste Même,	138, 141, 145, 146
Mestre de camp General. Origine & privileges de cette	
<i>Charge, & ceux qui l'ont possédés,</i>	377. & suiv.
<i>elle ne se casse jamais,</i>	387
Micault Mestre de camp,	145
Mioffans depuis Maréchal d'Albret. Voyez Albret.	
Miquelets d'Espagne;	411, 414
Miramion, Veuve que M. de Bussy veut enlever,	152,
	155, 160. & suiv.
Mombeliard, blessé,	137
Monbas,	363
Monbrun. Voyez S. André.	
Monrond, 304, 306, 308, 309. assiegé,	316. & suiv.
<i>350, 352, 358, 359, 360. pris, 363, 369. démoli,</i>	368
Monfou, Capitaine des Gardes de Brezé,	83
Montal, soutenant le siege de Ste Menchoud,	388
Montausier. Voyez Ste Maure.	
Montiffaud, homme cruel,	114
Montigni Mestre de camp General,	382, 385
de Montmorenci, Conestable de France,	379
Montreuil, Medecin.	150
les Morts ne reviennent pas toujours, quoiqu'ils l'ayent	
<i>promis vivans,</i>	150
la Motthe en Lorraine, assiegée,	4, 5.
	la.

Table des Noms propr. des Person.

<i>La Motte Houdancourt,</i>	177, 178, 212
<i>La Motte. Sains-Jean.</i>	304
<i>La Mouffais,</i>	138, 141, 143, 146, 155
N.	
N <i>Aiveté d'un Lieutenant Colonel,</i>	451
<i>Navailles Duc,</i>	388
<i>La Necessité est la mere de l'invention,</i>	14
<i>de Nemours General de la Cavalerie, en 1552:</i>	379, 380,
	381, 382
<i>de Nemours, Duc,</i>	117, 118, 197, 199, 238, 289
<i>de Nesmond President,</i>	340
<i>Mettancour, Sieur de Vaubecour.</i>	18
<i>Neuchêses, Evêque de Châlons,</i>	165
<i>Nevers, commandant l'armée au convoi de Mariem- bourg,</i>	379, 383
<i>Nevers, Duc. Voyez Mancini.</i>	
<i>Neuchâtel, ville.</i>	7
<i>Neuville Marquis de Villeroi,</i>	8
<i>Neuvi, Barrois, Lieutenant Colonel de la Cavalerie,</i>	381
<i>Nogaret, Cardinal de la Valette,</i>	15, 16
<i>Nogaret, Duc de Candale,</i>	16, 425
<i>Nortlingus, Bataille,</i>	96, 97
<i>Nouvelles: avis à ceux qui en portent à des personnes distinguées,</i>	156
O.	
O <i>Obterre. Voyez la Serre-Obterre.</i>	
<i>Oche,</i>	420
<i>Odrioux, Capitaine filou,</i>	24, 29
<i>Officiers conduisant des troupes, quelle précaution ils doivent avoir,</i>	133
<i>Officiers reglez pour le rang,</i>	103, 104, 283, 382, 425
<i>d'Olonne,</i>	165
<i>d'Onzain, Mestre de Camp de Beauisse,</i>	45
<i>les Ordres du Roi ne doivent pas toujours être exécutés exactement,</i>	325
<i>d'Orleans, Duc. Voyez Monsieur & Gaston. Madam d'Orleans. Voyez Madame. Marie Louise d'Orleans. Voyez Mademoiselle.</i>	

Oroné,

P aix de Paris,	179, 181.
la Palue, Comte de Bonignaux.	384.
de Parade,	433
Paris fait présent au Roi de quelques troupes, II. bar-	
ricades de Paris, 164, 167. paix de Paris, 179, 181.	
autres troubles sur l'éloignement du Cardinal Maza-	
rin, 335, 338, 346, 353, 354, 365	
de Pas, Seigneur de Feuquieres. Voyez Feuquieres.	
S. Paul. Maréchal de camp.	44, 46
Recbe-Peiroux, Gensilhomme Gascon,	152.
D. Pedro de las Valançonelas, ses belles actions, 427,	
444. sa mort,	454
Perigal. Gouverneur de la Motte,	6
Perjan de Vandetar,	195, 350
Petersdorfs. Gensilshommes Allemands,	137
Petit, Cheval-leger de Buffy,	130.
Picolemini General de l'Armée d'Espagne,	45
Pied-de-fer, Sieur de Chaulost,	198.
S. Pierre le Monstier, Bourg de Nivernois,	316
Riloi, soldat de fortune,	404, 405, 406, 410, 423
de Pionfac, Comte,	255, 256, 258, 265
le Plessis Believre,	185
le Plessis Desançon,	376
le Plessis Pacquet, Maréchal des logis General,	381
le Plessis Prastin, frere du Maréchal, Lieutenant Co-	
lonel de la Cavalerie,	384
Plessis Prastin, Marquis, 17, 46. sub à Sedan,	386
Ponard Maréchal des logis,	145
La Porse Sieur de la Meillerain, Maréchal de France, 8,	
48. Grand Maître de l'Artillerie & Surintendant	
des Finances, 171. il fait condamner S. Preuil à	
mort, 85. & suiv.	
Priandi,	376
le Prince de Condé. Voyez Bourbon.	
les Princes pour une de leurs careffes font avaler mille	
degoûts,	176
Prison de M. de Buffy,	76, 77.
	Pri-

Table des Noms propr. des Person.

<i>Prisonnier, essayant inutilement de se sauver,</i>	87
<i>la Prudence humaine est souvent inutile,</i>	190, 268
<i>la Prunelle,</i>	418
<i>Ruycerda assiegée,</i> 412. & suiv. 440, 441, 442. <i>description de la ville,</i>	459

Q *Uincé Gouverneur de Guise,* 29, 32, 33

R.

Guy de R <i>Abutin, oncle de M. de Buffy,</i>	18
<i>Hugues de Rabutin Grand Prieur de France,</i>	64, 126, 187
<i>Guy de Rabutin, frere de M. de Buffy, sa mort,</i>	181
R <i>oyer de Rabutin Comte de Buffy, sa naissance & son education,</i> 3, 4, 5. <i>envoyé au Siege de la Motte,</i> 4. <i>au Siege de Landreci,</i> 16. <i>duel avec un Gentilhomme Gajcon,</i> 20, 21. <i>on lui vole une partie de l'argent du Roi,</i> 24. <i>il fait punir un soldat voleur,</i> 28, 29. <i>il devient amoureux d'une veuve à Guise,</i> 30, 31. <i>il se trouve au siege du Catelet,</i> 40. <i>de Thionville,</i> 43. <i>d'Arras,</i> 48. <i>ses amours avec une Comtesse à Moulins,</i> 51. <i>il reçoit des plaintes de son Regiment,</i> 73. <i>arrêté & mené à la Bastille,</i> 76. <i>il se trouve au siege de Bapaume,</i> 84. <i>il devient amoureux de sa Cousine,</i> 90. <i>il se marie,</i> 93. <i>il se trouve au siege de Hailbron,</i> 97. <i>il prend possession du Gouvernement du Nivernois,</i> 105. <i>il se trouve au siege de Courtrai,</i> 108. <i>duel pour un verre d'eau,</i> 111. <i>il prend Bergues,</i> 113. <i>il se trouve au siege de Mardick, de Furnes, de Dunquerque,</i> 114. & suiv. <i>au siege de Lerida,</i> 135. <i>d'Ypres,</i> 154. <i>il enleve une veuve,</i> 160. <i>il se trouve engage contre le service du Roi,</i> 189. <i>il sert un de ses amis dans un duel de six contre six,</i> 192. <i>il se marie en secondes noces,</i> 194. <i>il se tient caché à Paris,</i> 199. <i>il refuse de servir le Prince de Condé,</i> 204, 205. <i>il rentre au service du Roi,</i> 217. <i>il se rend maître de la Charité,</i> 245, 253, 254. <i>il va au siege de Monrond,</i> 359. <i>il acheta la</i>	

& des principales Matieres.

la charge de Mestre de camp General ,	377. son diffé-
rent avec Favieres ,	392. il se trouve au siege de
Villefranche ,	403. de Puyserda ,
	450
Rambures ,	Maréchal de Camp ,
	18
de Rantzau ,	Maréchal de France ,
	154
Reflexions sur la fortune ,	2. 268. sur la conduite des
troupes ,	133. sur les Historiens peu fideles ,
	169. sur
le manque de conduite ,	242. sur ce qu'une baga-
telle est le commencement d'une fâcheuse affaire ,	190,
391. sur le malheur d'un parti rebelle ,	351. sur la
maniere dont la Providence dispose des choses du	
monde ,	190, 268
la Reine Mere ,	206
de Renel ,	Marquis ,
	386
Renti Lieutenant Colonel de la Cavalerie ,	384
la Reputacion & le bon exemple sont de grande impor-	
tance à la guerre ,	290
Rethel ,	Bataille ,
	201
de Richelieu ,	Cardinal , 12, 13, 15, 25, 26, 29. il
recompense S. Preuil en presence de toute la Cour ,	
50. il le fait condamner à mort ,	85, 88, 89. son
autorité absolue ,	77, 88
de Rieux ,	Comte , son duel ,
	113
Rigni ,	Gentilhomme du Nivernois ,
	20, 26, 324
Risante ,	Maréchal des logis ,
	383
de Rochefort ,	
	276, 277
la Rochefoucault ,	
	117, 277, 385
la Roche-sur-Yon ,	
	380
la Roche-Guyon ,	Comte ,
	117, 118
de Rohan ,	Duc ,
	385
Romme ,	Suisse ,
	139
de Roncerolles ,	
	185
la Roque ,	Colonel ,
	425
de Roquette ,	Abbé ,
	401
le Rosgarten ,	pourquoi ainsi appelle ,
	100
Rosemont ,	Château sur la Loire ,
	216, 325, 326, 330
Roses secouru ,	
	420, 422
de Rouville ,	femme de M. de Buffy ,
	192, 194
Rouxel ,	Comte de Grancey ,
	44
	Roye

Table des Noms propr. des Person.

<i>Roye asségé & pris,</i>	11
<i>Rubel, Château,</i>	168
<i>Ruvigni,</i>	384
S.	
S <i>Agarre, Gouverneur de Roussillon,</i>	412
<i>Saganne Maître de camp Général,</i>	381
<i>Saligni,</i>	292, 312
<i>Sanjac Général de la Cavalerie légère,</i>	379
<i>Sarrasin,</i>	401
<i>Sasilla,</i>	315, 322
<i>de Saux,</i>	283, 284, 325
<i>Scorpions, Camp des scorpions,</i>	147
<i>de Sericourt, Sieur d'Esclainvilliers. Voyez Esclainvilliers.</i>	
<i>la Serre Obterna,</i>	443, 444
<i>Servion,</i>	234
<i>Sauigny & sa femme,</i>	165
<i>Siege. Voyez le nom de la ville assiégée.</i>	
<i>Sionat, Gentilhomme des Duc de Nemours,</i>	289
<i>Sixon Maréchal de camp,</i>	363
<i>les Souffrancoes & les peines, leurs effets,</i>	19
<i>de Sourdis, Mestre de camp,</i>	386
<i>Stenay, ville appartenant à M. le Prince,</i>	213
<i>Stendres, Cavaliers ainsi appelés,</i>	378
<i>de Stref, Alleman,</i>	44
<i>de Subly,</i>	47
T.	
T <i>Alon, Avocat Général,</i>	70
<i>Tavanes, 145, 146, 155, 163, 193. il se retira de l'armée du Roi,</i>	210. & suiv.
<i>la Temerité souvent heureuse à la guerre,</i>	407
<i>Terragone, Camp de Terragone, sa description,</i>	149
<i>le Terrail Lieutenant Colonel,</i>	382
<i>la Tellier Secrétaire d'Etat,</i>	221, 234
<i>Thienville: relation de cette Bataille,</i>	43
<i>Thomas, Prince de Savoie,</i>	12, 315
<i>de Tiarages,</i>	8
<i>Tilli,</i>	425
<i>Taulongeon, première femme de M. de Buffly, 93. sa mort,</i>	

& des principales Matières.

<i>mort,</i>	125
<i>la Tour Gouverneur d'Arras,</i>	89
<i>la Tour de Villars assiegée & prise,</i>	446
<i>Tourville,</i>	121
<i>Toussain, Italien, Maréchal des logis,</i>	380
<i>Trahir un parti rebelle, c'est faire son devoir,</i>	351
<i>Traité de la Cavalerie legere,</i>	378 & suiv.
<i>un Trompette ne suffit pas pour escorter nos garnisons,</i>	88
<i>la Trouffe, Marquis,</i>	140
<i>Turenne Maréchal de France, 97, 102, 134, 181, 282,</i>	
<i>288, 289, 346, 371, 385. il sauve l'Etat, 291. son</i>	
<i>portrait, 389. il n'aimoit pas M. de Bufff, 398</i>	398
V.	
<i>les Valançonelas, ses belles actions, 427, 445. sa</i>	
<i>mort,</i>	454
<i>de Valencé,</i>	351, 352, 359
<i>de la Valette, pere du Duc d'Epemon,</i>	380
<i>la Valette, Cardinal. Voyez Nogaret.</i>	
<i>la Valiere, Chevalier,</i>	140
<i>de Vallois. Voyez d'Angoulême.</i>	
<i>Vantau, Capitaine au Regiment de Normandie,</i>	16
<i>Vardes,</i>	425
<i>de Vassé, Comte, son due,</i>	113
<i>Vaubecour,</i>	18
<i>Vaudetar. Voyez Persan.</i>	
<i>Vaudeville de Bagnolet,</i>	86
<i>de Veillac, filou de qualité,</i>	24, 26
<i>de Veimar,</i>	27
<i>de Vendôme, Duc,</i>	201
<i>Verges, lieu d'un combat,</i>	422
<i>la Verité n'est d'aucun parti,</i>	215
<i>Veuve amoureuse de M. de Bufff, 30. & suiv.</i>	
<i>Veuve enlevée par M. de Bufff. Voyez Miramion.</i>	
<i>Vieux - Pont, tué,</i>	155
<i>Vignaux,</i>	384
<i>Villars, Gentilhomme du Prince de Conti,</i>	410
<i>Villars, Maréchal de camp, pour le Prince de Condé,</i>	350
<i>Ville-</i>	

Table des Noms propr. des Person &c

Villefranche, Capitale du Conflans, 407. assieg	410
prise, 409. & suiv. situation de cette ville,	
Villequier. Voyez d'Aumont.	
de Villeroi, Marquis, depuis Maréchal de France,	8
Viol prétendu fait à une fille de Nismos,	130, 131
Vitry, Mestre de Camp General,	381
Vol fait à M. de Buffy,	24, 25
Volent d'Eglise puni,	27, 28
Voumas,	284, 327, 347
le Marquis d'Urfé, Comte de Châteauneuf,	382
la Vrilliere Secrétaire d'Etat. Voyez Lettres de la	
Vrilliere.	
des Ursins, Duc,	381, 383
Uxelles, Marquis,	388

F I N.



